



Rapport quinquennal de mise en œuvre

Stratégie gouvernementale de développement durable

2008-2013

Coordination et rédaction

Ce rapport a été rédigé par le Bureau de coordination du développement durable du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, avec la collaboration des 119 ministères et organismes de l'administration publique.

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)
Télécopieur : 418 646-5974
Courriel : info@mddefp.gouv.qc.ca
Internet : www.mddefp.gouv.qc.ca

Référence à citer

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. *Rapport quinquennal de mise en œuvre - Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*. 2014. 273 pages. [En ligne]. http://www.mddefp.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/rapport_strat_gouv.pdf (page consultée le jour/mois/année).

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

ISBN : 978-2-550-69729-9 (imprimé)

ISBN : 978-2-550-69730-5 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2014



TABLE DES MATIÈRES



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES.....	1
SOMMAIRE.....	3
PRÉAMBULE.....	7
GUIDE DE LECTURE DU RAPPORT.....	10
NOTES MÉTHODOLOGIQUES DE RÉDACTION DU RAPPORT.....	13
1 MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE.....	17
1.1. COORDINATION : POUR UNE COHÉRENCE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE.....	19
1.1.1. COMITÉS INTERMINISTÉRIELS D'APPUI À LA COORDINATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	20
1.1.1.1. Comité interministériel du développement durable.....	20
1.1.1.2. Comité directeur du développement durable.....	20
1.1.2. RÉSEAU DES OFFICIERS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	20
1.2. ACTIVITÉS INCONTOURNABLES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	21
1.2.1. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE.....	21
1.2.1.1. Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche gouvernementale de développement durable.....	21
1.2.1.2. Activités d'échanges et de partage entre les MO.....	22
1.2.1.3. Activités d'échanges internes dans les MO.....	23
1.2.2. POLITIQUE ADMINISTRATIVE POUR UN GOUVERNEMENT ÉCORESPONSABLE.....	23
1.2.3. ANCRAGE AVEC DES RÉSEAUX ET DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ.....	23
1.2.3.1. Tables d'accompagnement-conseil.....	23
1.2.3.2. Autres réseaux de lien avec la société.....	24
1.3. MÉCANISMES DE COLLABORATIONS INTERSECTORIELS.....	24

TABLE DES MATIÈRES

1.4. OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT	25
1.4.1. SUPPORT À L'ÉLABORATION DES PLANS D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	25
1.4.2. GUIDE POUR LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	26
1.4.3. GUIDE POUR UN FINANCEMENT RESPONSABLE	26
1.4.4. OUTILS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE	26
1.4.5. OUTILS POUR LES ACQUISITIONS ÉCORESPONSABLES	27
1.4.6. AUTRES OUTILS	27
1.4.7. COMMUNICATION ET DIFFUSION DE L'INFORMATION AU SEIN DE L'APPAREIL GOUVERNEMENTAL	27
1.4.7.1. Mise en place de l'Extranet Développement durable	27
1.4.7.2. Diffusion du Bulletin des communicateurs	28
1.5. SUIVI, ÉVALUATION ET REDDITION DE COMPTES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE	28
1.5.1. INDICATEURS DE SUIVI DE LA STRATÉGIE	28
1.5.1.1. Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie	28
1.5.1.2. Indicateurs de performance administrative	29
1.5.2. RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE	29
1.5.3. COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	29
1.6. INTERACTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ	30
1.6.1. CONSULTATIONS PUBLIQUES	30
1.6.1.1. Consultations publiques sur l'élaboration de la Stratégie et des indicateurs de développement durable	30
1.6.1.2. Séances de consultation en préparation de grands forums internationaux sur le développement durable	30
1.6.2. COMMUNICATION ET DIFFUSION DE LA DÉMARCHE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	30
1.7. COMMUNICATIONS À L'INTERNATIONAL	31
1.8. COHÉRENCE AVEC LES CADRES DE RÉFÉRENCES INTERNATIONAUX	31

TABLE DES MATIÈRES

2	RÉALISATIONS ET RÉSULTATS POUR CHAQUE OBJECTIF	33
	ORIENTATION 1 – INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUCER, INNOVER	35
	OBJECTIF 1 Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l’assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre	36
	OBJECTIF 2 Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec	41
	OBJECTIF 3 Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées	43
	ORIENTATION 2 – RÉDUIRE ET GÉRER LES RISQUES POUR AMÉLIORER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L’ENVIRONNEMENT	47
	OBJECTIF 4 Poursuivre le développement et la promotion d’une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l’environnement	48
	OBJECTIF 5 Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences	53
	ORIENTATION 3 – PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE	56
	OBJECTIF 6 Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d’acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux	57
	OBJECTIF 7 Promouvoir la réduction de la quantité d’énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services	62
	OBJECTIF 8 Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l’environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec	67
	OBJECTIF 9 Appliquer davantage l’écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d’aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières	70
	OBJECTIF 10 Fournir les repères nécessaires à l’exercice de choix de consommation éclairés et responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services	73
	ORIENTATION 4 – ACCROÎTRE L’EFFICIENCE ÉCONOMIQUE	75
	OBJECTIF 11 Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services	76
	OBJECTIF 12 Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d’inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable	78

TABLE DES MATIÈRES

ORIENTATION 5	– RÉPONDRE AUX CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES	82
OBJECTIF 13	Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions	83
OBJECTIF 14	Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle	87
OBJECTIF 15	Accroître le niveau de vie	91
OBJECTIF 16	Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables	94
OBJECTIF 17	Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé	97
ORIENTATION 6	– AMÉNAGER ET DÉVELOPPER LE TERRITOIRE DE FAÇON DURABLE ET INTÉGRÉE	100
OBJECTIF 18	Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux	101
OBJECTIF 19	Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones	105
OBJECTIF 20	Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience	110
ORIENTATION 7	– SAUVEGARDER ET PARTAGER LE PATRIMOINE COLLECTIF	114
OBJECTIF 21	Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique	115
OBJECTIF 22	Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes	118
OBJECTIF 23	Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable	123
ORIENTATION 8	– FAVORISER LA PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE	126
OBJECTIF 24	Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté	127
OBJECTIF 25	Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions	131
ORIENTATION 9	– PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES	134
OBJECTIF 26	Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	135
OBJECTIF 27	Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population	141
OBJECTIF 28	Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'oeuvre	145
OBJECTIF 29	Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail	149

TABLE DES MATIÈRES

3	ANALYSE SYNTHÈSE ET PRINCIPAUX CONSTATS	151
3.1.	STRATÉGIE INCLUSIVE POUR FAVORISER L'IMPLICATION DES ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES	153
3.2.	RÉALISATION DES PLANS D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	154
3.2.1.	NOMBRE D' ACTIONS PAR OBJECTIF	154
3.2.2.	NIVEAU D' ATTEINTE DES CIBLES	156
3.2.3.	INDICATEURS DE SUIVI DES ACTIONS DES PADD	157
3.2.4.	ACTIONS DES PADD ORIENTÉES VERS LA SOCIÉTÉ OU VERS L' ADMINISTRATION PUBLIQUE	158
3.2.5.	CONTRIBUTION À L' ATTEINTE DES OBJECTIFS	159
3.2.6.	ACTIONS SPÉCIFIQUES AUX PADD ET CELLES PRÉVUES DANS D' AUTRES CADRES D' INTERVENTION	159
3.3.	RÉALISATION D' ACTIONS GOUVERNEMENTALES À L' EXTÉRIEUR DU CADRE DE LA STRATÉGIE	161
3.4.	RAYONNEMENT DE LA STRATÉGIE À L' EXTÉRIEUR DU GOUVERNEMENT	161
3.5.	INDICATEURS DE SUIVI DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE ET DE PERFORMANCE ADMINISTRATIVE	162
3.6.	REDDITION DE COMPTES	163
3.7.	COORDINATION	164
4	OBSERVATIONS ET DÉFIS À RELEVER	165
	ANNEXE I : LEXIQUE	173
	ANNEXE II : LES 16 PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	175
	ANNEXE III : LISTE DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX QUI ONT CONTRIBUÉ À L' UN OU L' AUTRE DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE	176
	ANNEXE IV : RÉSULTATS COMPLÉMENTAIRES DU PLAN GOUVERNEMENTAL DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION À LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - OBJECTIF 1	183
	ANNEXE V : RÉSULTATS COMPLÉMENTAIRES DE LA POLITIQUE ADMINISTRATIVE POUR UN GOUVERNEMENT ÉCORESPONSABLE - OBJECTIF 6	185



TABLE DES MATIÈRES

ANNEXE VI : SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR QUATRE SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ - OBJECTIF 18	189
ANNEXE VII : LISTE DE MESURES GOUVERNEMENTALES SECTORIELLES IMPORTANTES ASSOCIÉES À LA STRATÉGIE INCLUSES DANS DES PLANS D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES MINISTÈRES ET ORGANISMES	195
ANNEXE VIII : INDICATEURS DE PERFORMANCE ADMINISTRATIVE	198
ANNEXE IX : INFORMATION DÉTAILLÉE SUR LES INDICATEURS DE SUIVI DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE	204



**Rapport quinquennal
de mise en œuvre**

Stratégie
gouvernementale
de développement
durable

2008-2013



LISTE DES ACRONYMES
ET DES SIGLES



LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

BCDD:	Bureau de coordination du développement durable	MFEQ:	Ministère des Finances et de l'Économie ¹
BNQ:	Bureau de normalisation du Québec	MO:	Ministères et organismes du gouvernement
CGE:	Cadre de gestion environnementale	MSSS:	Ministère de la Santé et des Services sociaux
CIDD:	Comité interministériel du développement durable	PIB:	Produit intérieur brut
CSPQ:	Centre de services partagés du Québec	R-D:	Recherche et développement
Extranet DD:	Extranet Développement durable	SCT:	Secrétariat du Conseil du trésor
FGRM:	Forum des gestionnaires de ressources matérielles	SGE:	Système de gestion environnementale
GES:	Gaz à effet de serre	Stratégie:	Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013
IPA:	Indicateurs de performance administrative	TACEP:	Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé
ISQ:	Institut de la statistique du Québec	TACOM:	Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux
JEAP:	Journée de l'environnement dans l'administration publique	TCAM:	Taux de croissance annuel moyen
LDD:	Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1)		
MAMROT:	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire		
MCC:	Ministère de la Culture et des Communications		
MDDEFP:	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs		
MELS:	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport		
MESS:	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale		

¹ En vertu de la Loi sur le conseil exécutif (L.R.Q., chapitre E-18), les finances, le tourisme, le développement économique, l'innovation et l'exportation sont assumés par le ministre des Finances et de l'Économie (MFEQ), tel que le prévoit le décret 874-2012 du 20 septembre 2012.



SOMMAIRE



SOMMAIRE

Le rapport quinquennal de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (ci-après appelée « Stratégie ») dresse un portrait des mécanismes appliqués et de la contribution de l'action de l'ensemble des ministères et organismes (MO) visés par la Loi sur le développement durable (LDD) à l'atteinte des 29 objectifs fixés par le gouvernement. Ce rapport couvre la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 mars 2013. Il présente globalement les principaux résultats obtenus et donne plusieurs exemples d'actions qui ont été réalisées par des organisations gouvernementales. Il fournit également une analyse synthèse des informations recueillies auprès de 119 MO permettant ainsi de dresser des constats, et souligne quelques défis à relever dans le cadre de l'exercice de révision de cette stratégie. Ce faisant, il répond à une exigence de l'article 13 de la LDD selon laquelle le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) doit produire, au moins tous les cinq ans, avec la collaboration des ministères concernés, un rapport de mise en œuvre de la Stratégie et le soumettre pour approbation au gouvernement.²

La Stratégie, adoptée en décembre 2007, est le principal moyen d'application de la LDD. Elle visait à refléter un large éventail de préoccupations de la population et de l'administration publique dans le choix de neuf orientations qui se déclinent en 29 objectifs. La diversité des objectifs retenus par le gouvernement a permis à tous les MO de réaliser leur démarche de développement durable en produisant un plan d'action de développement durable (PADD) et en assurant le suivi de sa réalisation.

La coordination des actions gouvernementales et leur cohérence se sont réalisées par l'intermédiaire du MDDEFP. Celui-ci a alors mené de nombreuses activités avec le soutien du Comité interministériel du développement durable (CIDD) et la contribution d'un réseau d'officiers et de conseillers en développement durable dédiés à la mise en œuvre de cette démarche dans chacune des organisations. Parmi les activités de coordination réalisées, mentionnons l'organisation de séances de formation pour les employés des MO afin de les soutenir dans la réalisation de leur PADD et renforcer leurs capacités à agir. Ces activités ont aussi aidé à s'approprier le concept de développement durable ainsi que la démarche gouvernementale et ses principaux outils mis au point pour l'élaboration des PADD. Elles ont, par ailleurs, outillé les employés des MO sur la prise en compte des principes de développement durable, la gestion environnementale et les acquisitions écoresponsables. De plus, les activités d'échanges d'informations, de connaissances et d'expertise entre les entités se sont révélées un facteur catalyseur important de la mise en œuvre du développement durable par effet d'émulation entre les personnes et les organisations.

Les activités de sensibilisation et de formation du personnel menées dans les organisations en lien avec l'activité incontournable de l'orientation 1 de la Stratégie, soit « Informer, sensibiliser, éduquer et innover », ont porté des fruits. C'est ce que montrent, entre autres, les indicateurs et les résultats obtenus : 90 % du personnel des MO était sensibilisé au développement durable en 2011 et 60 % des personnels ciblés des MO y étaient formés en 2013. En outre, un peu plus de 68,3 % des employés ont reconnu la définition du développement durable par rapport à 25 % dans la population en général.

L'orientation 3 priorisée, intitulée « Produire et consommer d'une façon responsable », a mené à l'adoption de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable en 2009 et à la réalisation d'un grand nombre d'activités pour inciter les MO à poser des gestes écoresponsables. Les entités ont élaboré et adopté un système ou un cadre de gestion environnementale dans une proportion de 66 % et de nombreux MO ont commencé l'application de plans de gestion environnementale. Presque toutes les

² Ce rapport a été rédigé par le MDDEFP avec les données provenant des 119 MO et avec la collaboration plus particulière de certains d'entre eux qui ont fourni des commentaires pour sa bonification.

entités ont également mis en application des pratiques d'acquisitions écoresponsables de biens et de services. Ces actions ont entraîné des changements visibles dans les organisations gouvernementales.

La mise en place d'un plan gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des acteurs publics et des entreprises privées qui soutiennent le dynamisme territorial de l'orientation 6 de la Stratégie, intitulée « Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée », a aussi donné des résultats significatifs. Quatre tables d'accompagnement ont été mises sur pied pour transmettre des informations gouvernementales en développement durable et ainsi aider des organisations de quatre secteurs importants de la société (organismes municipaux, entreprises privées, réseau de la santé et des services sociaux et réseau de l'éducation) dans l'implantation de pratiques et de démarches de développement durable.

L'approche retenue par le gouvernement de prioriser trois des orientations de la Stratégie et de préciser trois activités incontournables a donc été bénéfique, en plus de favoriser une implantation rapide de pratiques de développement durable.

Le présent rapport de l'analyse des résultats des PADD ne permet pas une évaluation quantitative des effets cumulés des actions des MO à l'atteinte de chacun des objectifs de la Stratégie. Il fait plutôt état d'un ensemble d'actions diversifiées provenant d'organisations dont les mandats et les responsabilités diffèrent grandement, bien qu'ils soient tous centrés sur l'importance de l'atteinte des grands objectifs et des orientations de la Stratégie. L'analyse de ces résultats souligne aussi des changements sur le plan organisationnel et relativement aux façons de faire par la présentation d'exemples d'actions.

La contribution des MO en nombre d'actions a été généralement bonne pour la majorité des objectifs, avec en moyenne 40 actions par objectif. Pour seulement quatre de ces objectifs, dont le champ d'application était assez étroit ou traitait de sujets en émergence, leur nombre d'actions a été faible, soit neuf actions et moins. Il en est de même de la variabilité du nombre d'entités qui se sont investies par objectif.

L'analyse globale révèle une très grande diversité d'actions, par leur nature et par leur portée, mais aussi au regard des clientèles ciblées. Plusieurs politiques, stratégies ou plans d'action sectoriels intégrés aux PADD des MO et axés vers l'extérieur de l'administration publique ont certainement contribué d'une façon importante à l'atteinte des objectifs de la Stratégie. Quant aux activités incontournables, les actions des MO ont été plutôt homogènes et orientées dans une même direction.

L'analyse des résultats nous apprend que près de 60 % des actions menées étaient orientées vers l'administration publique, ce qui répond bien au premier objectif que recherche la LDD, soit celui d'« instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'administration publique afin que l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable ». Plusieurs objectifs de la Stratégie étaient d'ailleurs propices à la réalisation d'actions liées à des fonctionnalités de l'appareil gouvernemental, notamment en matière d'exemplarité de l'État. Par ailleurs un grand nombre d'organisations en étaient à leur première démarche de développement durable. En contrepartie, on note quand même que plus de 55 % des actions ont une portée vers l'extérieur. Enfin, environ 15 % des actions étaient orientées à la fois vers l'administration publique et vers la société. La Stratégie, en plus d'influencer des décisions et des choix d'actions des MO, a donc également eu un rayonnement dans toute la société québécoise.

La Stratégie ne visait pas à couvrir tous les champs d'application et à regrouper toutes les activités menées par les MO en lien avec le développement durable. Elle souhaitait toutefois permettre la révision et la mise en œuvre de mesures gouvernementales d'envergure contribuant déjà au développement durable dans le cadre de l'élaboration des PADD des organisations; plusieurs entités s'inscrivant déjà dans une démarche de développement durable ont intégré une mesure d'envergure dans leur PADD. La Stratégie cherchait également à susciter l'émergence de nouvelles actions pour donner une plus grande amplitude au travail amorcé. Près de 55 % des 1 149 actions ont été mises de l'avant spécifiquement dans le cadre de la Stratégie. Parmi les actions prévues dans un autre cadre d'intervention, les MO responsables ont considéré que leur intégration à la Stratégie avait été bénéfique dans 55 % des cas, principalement en lien avec le suivi et la reddition de comptes des actions, démontrant ainsi une valeur ajoutée à la démarche.

La majorité des organisations ont respecté les règles et les exigences prescrites par la LDD en matière de reddition de comptes, ce qui a permis de suivre les efforts consentis par les entités pour atteindre les cibles ambitieuses de mise en œuvre associées aux indicateurs de performance administrative. La plupart des résultats attendus et des cibles fixées ont été atteints, à l'exception de la cible « taux de MO ayant réalisé une prise en compte des principes de développement durable dans l'élaboration de mesures gouvernementales structurantes et importantes pour les organisations en 2012-2013 », dont l'atteinte a été de 60 %, alors que la cible fixée était de 100 % des entités visées par la LDD. La reddition de comptes a permis également aux MO de suivre l'évolution des résultats de leurs propres actions au regard des cibles qu'ils se sont fixées pour atteindre les objectifs de la Stratégie. Plusieurs MO estiment que le processus actuel de reddition de comptes est exigeant et souhaitent, sans s'y soustraire, que des allègements administratifs ou des ajustements y soient apportés.

SOMMAIRE

L'analyse des résultats des 68 indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie nous permet d'observer de nombreux changements positifs associés à des objectifs et, à l'occasion, à des tendances et à des variations négatives. On observe, pour 38 des 57 indicateurs dont l'évolution des données a pu être qualifiée durant la période concernée, des tendances modérément ou nettement positives, les autres étant relativement stables (8) ou négatives (11). Les fiches d'information produites donnent une appréciation de l'évolution des changements ou des tendances liés à l'un ou l'autre des objectifs, sans toutefois pouvoir en expliquer entièrement les raisons et les influences, qui sont en partie externes à l'action gouvernementale.

La Stratégie aura contribué, par l'élaboration et la mise en œuvre de près de 120 PADD et la réalisation des 1 149 actions qui en découlent, à instaurer graduellement un nouveau cadre de gestion dans l'administration publique, en implantant des modes de gestion et des façons de faire en cohérence avec la démarche de développement durable. Ces actions ont aussi concouru à entraîner des changements dans la société en intégrant la prise en compte des dimensions du développement durable dans des projets gouvernementaux avec des effets externes. La Stratégie a aussi créé des structures d'échanges d'informations avec des acteurs de la société de façon à s'enrichir des initiatives externes tout en assurant un rayonnement dans certains secteurs d'intervention.

Il ne fait pas de doute que la mise en œuvre de la Stratégie aura aussi contribué d'une façon notable à la démarche de développement durable du gouvernement du Québec. Les actions qu'elle a générées se sont ajoutées aux activités déjà menées par des MO en matière de développement durable et à toutes celles qui ont été réalisées au cours des dernières années dans la foulée de l'application de la LDD.

L'intégration des finalités du développement durable dans les réalités et le fonctionnement des organisations gouvernementales demeure toutefois un très grand défi qui doit continuer d'être partagé par tous les MO. Cette première stratégie gouvernementale a jeté les bases solides d'une démarche de changement des façons de faire porteuse de résultats à moyen et à long terme. Sa révision devra s'appuyer sur les apprentissages et les enseignements des dernières années dans le contexte d'une dynamique gouvernementale et sociétale changeante.



PRÉAMBULE



PRÉAMBULE

La Stratégie³ a été adoptée par le gouvernement du Québec le 5 décembre 2007. Elle découle de la LDD sanctionnée par le gouvernement le 19 avril 2006 et se veut le principal moyen pour favoriser la mise en œuvre du développement durable dans l'administration publique et la société québécoise.

Le « développement durable » s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.⁴

La Stratégie est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008 à titre de cadre de référence indiquant les orientations à suivre, les objectifs à atteindre et les principaux mécanismes de mise en œuvre. La Stratégie est le fruit d'un travail de préparation effectué avec de nombreux MO de 2005 à 2007, d'une consultation en ligne et d'une commission parlementaire à l'automne 2007. Elle se fonde sur trois enjeux, contient neuf orientations stratégiques, dont trois ont été priorisées par les parlementaires, et 29 objectifs pour guider l'intervention gouvernementale en développement durable.

Tous les MO se sont investis, comme prévu par la LDD, à l'atteinte des objectifs mis de l'avant en produisant et en rendant chacun public, au plus tard le 1^{er} avril 2009, un PADD. La Stratégie visait, par la diversité de ses objectifs, à mettre tous les MO à l'œuvre dans la recherche du développement durable; l'idée était que chacune des organisations puisse y trouver matière à agir. Ce faisant, on cherchait à changer des façons de faire de manière à instaurer graduellement un nouveau cadre de gestion au sein de l'administration publique afin que l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable (article 1 de la LDD). Aussi, pour faciliter la mise en œuvre de la Stratégie, certaines orientations ont été priorisées pour favoriser l'implantation de la démarche dans l'administration publique et le développement graduel d'une culture de développement durable. On a cherché également à assurer un transfert d'information avec la société en mettant de l'avant un plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des acteurs publics et des entreprises privées qui soutiennent le dynamisme territorial.

Comme il s'agissait d'une nouvelle et première expérience d'envergure pour l'administration publique, on a demandé aux 135 entités interpellées en 2008-2009 de s'investir dans la production d'un PADD d'une façon réaliste en mettant de l'avant une dizaine d'actions⁵. Il devenait alors évident pour plusieurs organisations gouvernementales que toutes les actions liées au développement durable ne seraient pas nécessairement incluses dans leur PADD et suivies dans le cadre de la Stratégie. Aussi, malgré sa portée très large (près de 1 150 actions en 2013), la Stratégie n'avait pas la prétention de couvrir l'ensemble des activités contribuant au développement durable menées par les MO entre 2008 et 2013. De plus, nous avons pu constater que certaines législations, stratégies, politiques et autres actions gouvernementales d'envergure ont été influencées par la démarche gouvernementale dans la foulée de l'application de la LDD sans pour autant être introduites ou associées directement à la mise en œuvre de la Stratégie.

De nombreuses mesures gouvernementales contribuaient déjà à la démarche québécoise de développement durable en 2007, tel que l'énonce le texte de la Stratégie. Cette dernière ne visait pas à remplacer ces mesures ou politiques sectorielles, mais plutôt à être une source pour leur mise en œuvre et leur révision éventuelle dans le cadre des PADD. Elle voulait bien sûr susciter l'émergence de nouvelles actions gouvernementales et donner une plus grande amplitude au mouvement amorcé. L'importance des efforts consentis, qui se sont concrétisés par la mise en œuvre de près de 1 150 actions et les nombreuses activités menées pour animer et coordonner la réalisation des PADD, laisse à penser que cette démarche a atteint ces deux buts.

³ Gouvernement du Québec (2008), *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*.

⁴ Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1 article 2).

⁵ Comme recommandé par le MDDEFP dans le *Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable*.

PRÉAMBULE

Le rapport quinquennal de la Stratégie fait d'abord état de la contribution des actions des PADD des organisations à l'atteinte des objectifs de la Stratégie. Il rapporte également les résultats associés aux 68 indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie. Il présente plusieurs cibles fixées ainsi que les engagements et les efforts consentis par l'administration publique pour agir en lien avec les activités incontournables prioritaires et respecter les exigences de la démarche par le suivi de 19 indicateurs de performance administrative.

Il importe de noter que pour plus de la moitié des 68 indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie qui sont de nature administrative directement liée à des mesures gouvernementales, les résultats sont révélateurs des actions gouvernementales. Pour les autres, l'évolution des données est tributaire de l'action gouvernementale, mais aussi de facteurs externes.

Il faut aussi mentionner que l'établissement des objectifs de la Stratégie et l'élaboration des PADD des organisations, très différentes les unes des autres et avec des mandats et des responsabilités distinctives multiples, n'avaient pas été conçus pour suivre d'une façon quantitative les effets cumulés des actions des MO par rapport à chacun des objectifs gouvernementaux. La démarche de développement durable choisie, inclusive et large, avait plutôt pour optique de favoriser la participation des organisations et l'action diversifiée des entités à l'atteinte des grands objectifs et des orientations de développement durable. Le présent rapport veut non seulement faire état de la contribution des actions des MO dans ce sens, mais aussi souligner des changements organisationnels dans les façons de faire. De plus, l'état actuel des résultats ne permet pas toujours de dégager des tendances fermes à long terme, la période de cinq ans de la Stratégie étant somme toute trop courte pour apprécier l'évolution de tels enjeux.

Le présent rapport, qui succède au *Rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable*⁶ produit au printemps 2013, présente :

- 1) les mécanismes de mise en œuvre appliqués depuis le 1^{er} janvier 2008;
- 2) la contribution de l'action gouvernementale à l'atteinte de chacun des objectifs de la Stratégie, les changements ou progressions observés ainsi que des exemples qui illustrent des activités réalisées;
- 3) une analyse synthèse de l'intervention gouvernementale permettant de faire des constats;
- 4) des observations générales et quelques défis à relever.

Il ne traite pas du processus d'élaboration de la Stratégie ni du bien-fondé des objectifs et des orientations retenus.

Le rapport quinquennal contribuera, avec le rapport sur l'état du développement durable au Québec qui sera produit en 2014 à l'aide des indicateurs de développement durable (la première liste)⁷, à alimenter des réflexions et guider des choix pour la prochaine stratégie gouvernementale de développement durable.

Enfin, mentionnons que ce rapport a été rédigé en prenant en compte les avis d'un comité avisé composé de représentants du ministère des Finances et de l'Économie (MFEQ), du ministère de la Culture et des Communications (MCC), du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), des Musées de la Civilisation de Québec (MCQ) et de l'Office de protection du consommateur (OPC). Ce comité avait pour but de fournir un regard critique quant au traitement de l'information et à la réalisation du rapport.

⁶ Gouvernement du Québec (2013), *Rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable*.

⁷ Il s'agit des indicateurs de niveau I qui présentent l'état d'évolution du développement durable du Québec à l'échelle de la société. MDDEFP (2011). *La société québécoise sur la voie du développement durable – Une première liste d'indicateurs pour suivre ses progrès*.



GUIDE DE LECTURE
DU RAPPORT



Le rapport comprend quatre parties et neuf annexes

- La partie 1 met en lumière le dispositif institutionnel de coordination, les mécanismes et les moyens déployés par l'administration publique pour faciliter la mise en œuvre de la Stratégie ainsi que le processus de suivi et de reddition de comptes.
- La partie 2 présente les principales réalisations de l'administration publique et les principaux résultats pour chacun des 29 objectifs de la Stratégie. Certains éléments de cette partie sont complétés par des propos dans les parties 1 et 3 ou par des données en annexes.
- La partie 3 présente une analyse générale et les principaux constats qui se dégagent après cinq années de mise en œuvre de la Stratégie par les MO.
- La partie 4 regroupe des observations générales et quelques défis à relever.

Les données fournies dans le présent Rapport sont présentées soit par année fiscale du gouvernement, c'est-à-dire qu'elle commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars (ex. : De 2008-2009 à 2012-2013) ou selon l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre (ex. : De 2008 à 2013).

Grille de lecture de la partie 2

La partie 2 présente la contribution de l'administration publique aux 29 objectifs de la Stratégie, chacun de ces objectifs étant décliné en cinq sections, soit :

- A. Faits saillants;
- B. Contributions des MO par leur PADD pour l'atteinte de l'objectif;
- C. Détail des actions inscrites aux PADD pour cet objectif;
- D. Exemples d'actions;
- E. Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie (synthèse).

La section A (Faits saillants) présente les faits saillants liés à l'objectif. Ils ont été divisés selon qu'ils sont à l'échelle de la société ou de l'administration publique. On y trouve également certaines observations en lien avec l'objectif. Les éléments présentés dans cette section sont davantage détaillés dans les sections suivantes (B à E). Un élément visuel (thermomètre) est associé à certains faits saillants pour référer le lecteur à deux annexes où il trouvera plus de détails.



Ce symbole réfère à l'annexe VIII – Indicateurs de performance administrative.



Ce symbole réfère à la section E de chaque objectif présenté dans la partie 2 et à l'annexe IX – Détail des indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie.

La section B (Contributions des MO par leur PADD pour l'atteinte de l'objectif) résume l'apport des actions inscrites aux PADD pour chacun des 29 objectifs de la Stratégie. Une analyse a permis de regrouper ces actions sous quelques angles principaux qui cherchent à refléter l'ensemble des actions contribuant à l'atteinte d'un objectif.

La section C (Détail des actions inscrites aux PADD pour cet objectif) présente quelques statistiques liées aux actions sous la forme d'un tableau et d'un court texte qui en souligne des éléments d'intérêt.

- **Nombre de MO responsables des actions :** Nombre total de MO qui ont inscrit au moins une action à leur PADD pour contribuer à cet objectif.
- **Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif :** Nombre total d'actions inscrites dans les PADD de tous les MO qui contribuent à cet objectif.
- **Atteinte des cibles :** Nombre d'actions pour lesquelles les cibles ont été atteintes et pourcentage (%).
- **Contribution de l'action à l'objectif :** Qualification de la contribution de l'action à l'atteinte de l'objectif, soit faible, moyenne, forte et très forte. Cette qualification a été réalisée par chacun des MO pour ses propres actions.
- **Actions tournées vers l'administration publique :** Actions qui visent d'abord les façons de faire de l'administration publique (selon le MO responsable de l'action).
- **Actions tournées vers la société :** Actions qui visent d'abord la société et les clientèles externes (selon le MO responsable de l'action).
- **Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société :** Actions qui visent à la fois l'administration publique et la société (selon le MO responsable de l'action).
- **Actions spécifiques au PADD :** Actions qui ont été inscrites spécifiquement dans le cadre du PADD sans être déjà prévues dans un autre cadre d'intervention (selon le MO responsable de l'action).

GUIDE DE LECTURE DU RAPPORT

- **Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention** : Pour les actions inscrites au PADD, mais qui étaient déjà prévues dans un autre cadre d'intervention, cet ajout au PADD peut avoir représenté une valeur ajoutée sur le plan :
 - **de la réalisation de l'action** : l'action a eu plus de chance d'être réalisée;
 - **du suivi et de la reddition de comptes** : un meilleur suivi de l'action a été effectué;
 - **de l'effet total obtenu** : l'action a eu un plus grand effet dû à son intégration au PADD.

La section D (Exemples d'actions) présente des exemples d'actions réalisées par les MO pour contribuer à l'atteinte de l'objectif.

La section E (Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie) présente les indicateurs de suivi de chacun des objectifs gouvernementaux (les objectifs 2, 10, 11, 25 et 29 n'ont cependant pas de tels indicateurs). On y retrouve une brève description (résumé) de l'indicateur et de son lien avec l'objectif ainsi que les résultats. Le détail de ces indicateurs est présenté en annexe IX (fiches détaillées).

Les résumés et les fiches détaillées rendent compte de la tendance de la période analysée. Le début de la période a été fixé à 2006 (année de l'adoption de la LDD). Toutefois, dans certains cas, la première donnée disponible est postérieure à 2006. La fin de la période est déterminée par la plus récente donnée disponible. Lorsque cette dernière est provisoire, elle est incluse dans la période analysée si la variation entre les données réelles ou révisées et les données provisoires des années antérieures démontre que la donnée probable ne modifierait pas la tendance observée. Sinon, c'est la donnée de l'année précédente qui est retenue.

Dans les fiches détaillées, selon la disponibilité des données, la période illustrée dans les graphiques est constituée d'un nombre égal d'années avant et après 2006 afin de mieux présenter la tendance de l'indicateur.

Critères d'appréciation de la tendance de la période analysée⁸

1. Indicateurs qui ne sont pas associés à une cible

Lorsque la nature ou le type d'indicateur le permettent, la tendance est déterminée à partir du taux de croissance annuel moyen (TCAM).



Indique un résultat nettement positif
L'indicateur a évolué dans la direction souhaitée et la progression mesurée par le TCAM est de 1 % ou plus en valeur absolue.



Indique un résultat relativement stable
La progression, à la hausse ou à la baisse, mesurée par le TCAM n'est pas significative car elle se situe entre 0 % et 1 % en valeur absolue.



Indique un résultat nettement négatif
L'indicateur a évolué à l'opposé de la direction souhaitée et le recul mesuré par le TCAM est de 1 % ou plus en valeur absolue.

2. Indicateurs servant au suivi d'une cible

2.1 **Lorsque l'échéance de la cible est postérieure à la période de suivi de la Stratégie**, la tendance est déterminée par le niveau d'atteinte du TCAM requis pour atteindre la cible.



Le TCAM observé est égal ou supérieur au TCAM requis. La cible sera atteinte si la tendance se maintient.



L'indicateur a évolué dans la direction souhaitée, mais le TCAM observé est inférieur au TCAM requis. La cible ne sera pas atteinte si la tendance se maintient.



L'indicateur a évolué à l'opposé de la direction souhaitée. La cible ne sera pas atteinte si la tendance se maintient.

2.2 **Lorsque l'échéance de la cible précède la fin de la période de suivi de la Stratégie**, la tendance est déterminée par le niveau d'atteinte de la cible et par l'évolution de l'indicateur jusqu'à la fin de la période de suivi de la Stratégie.



La cible a été atteinte ou dépassée et le résultat à la fin de la période de suivi de la Stratégie est supérieur ou égal à la cible.



L'indicateur a évolué dans la direction souhaitée, mais la cible n'a pas été atteinte **et** le résultat à la fin de la période de suivi de la Stratégie est également inférieur à la cible.



L'indicateur a évolué à l'opposé de la cible. La situation s'est détériorée entre le début et la fin de la période de suivi de la Stratégie.

⁸ Les critères retenus pour qualifier l'évolution des indicateurs ont pu être appliqués pour 58 des 68 indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie. Dans les autres cas, soit l'intervalle de confiance associé au TCAM n'a pas permis de comparer les données du début et de la fin de la période analysée, soit l'indicateur ne pouvait logiquement être qualifié par le TCAM.



NOTES
MÉTHODOLOGIQUES
DE RÉDACTION
DU RAPPORT



Provenance des données

Les sources de données pour rédiger ce rapport quinquennal sont multiples : plans d'action de développement durable, formulaire des indicateurs annuels de performance administrative et indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie.

Plans d'action de développement durable

Les actions des MO contribuant aux objectifs de la Stratégie y sont inscrites. Ces actions permettent d'observer de quelle manière les MO se sont engagés dans la démarche gouvernementale de développement durable.

Formulaire des indicateurs annuels de performance administrative

Ce formulaire comprenant 11 questions est envoyé aux officiers en développement durable chaque printemps afin de recueillir des informations liées principalement aux activités incontournables (pour les objectifs 1, 6 et 18 de la Stratégie). Pour l'année 2012-2013, le formulaire a été envoyé le 26 février 2013. La période de collecte a eu lieu du 4 avril au 16 mai. Quelques formulaires nous ont été retournés au cours des mois de juin et juillet.

Le formulaire a grandement évolué entre la version de l'année 2008-2009 et celle de 2009-2010, notamment au point de vue des questions liées aux objectifs environnementaux nationaux et aux pratiques d'acquisitions écoresponsables. Ces modifications importantes rendent la comparaison impossible entre les données de 2008-2009 et les statistiques des années subséquentes.

La question 11 du formulaire, qui existe depuis trois ans, soit depuis l'année 2010-2011, est un élément essentiel qui a permis d'effectuer les synthèses des résultats des actions pour les 29 objectifs de la Stratégie. Cette question a aussi évolué dans le temps, alors que des aspects ont été ajoutés selon les besoins pour l'analyse. Pour l'année 2012-2013, la question 11 demandait des informations sur les aspects suivants :

- Atteinte de la ou des cibles de l'action;
- Effet de l'action en regard des objectifs des organisations;
- Description de la contribution de l'action sur l'objectif gouvernemental;
- Qualification de la contribution de l'action sur l'objectif gouvernemental;

- Réalisation de l'action spécifiquement dans le cadre du PADD ou déjà prévue dans un autre cadre d'intervention;
- Valeur ajoutée d'avoir inscrit dans le PADD une action déjà prévue dans un autre cadre d'intervention;
- Visée de l'action vers l'interne (l'administration publique) ou vers l'externe (la société).

Les réponses à la question 11 ont été évaluées par les MO étant donné leur capacité à comprendre en quoi consistaient leurs actions. Des balises ont été proposées en annexe du formulaire des indicateurs annuels de performance administrative et lors des formations sur la reddition de comptes offertes par le MDDEFP afin d'aider les MO à répondre à la question 11. La question traitant de la qualification de la contribution de l'action sur l'objectif gouvernemental a aussi fait l'objet de quelques précisions. Ces explications avaient pour but d'uniformiser le plus possible les contributions lorsque celles-ci sont d'un niveau comparable. Ces évaluations étant réalisées par différentes personnes pour chaque MO, il demeure que certaines actions d'un niveau que l'on peut juger comparable peuvent avoir été évaluées différemment.

Autres indicateurs de performance administrative

Ces indicateurs diffèrent quelque peu de ceux recueillis à l'aide du formulaire des indicateurs annuels de performance administrative. Ils sont comptabilisés à l'aide d'informations recueillies par le MDDEFP, notamment sur les formations et les séances d'échanges avec les MO et les partenaires externes. À quelques occasions, des sondages ont été effectués, par exemple pour évaluer le taux de notoriété du développement durable dans la population et dans l'administration publique.

Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie

Choix des indicateurs

À la suite de la commission parlementaire tenue à l'automne 2007 en vue de l'adoption de la Stratégie, plusieurs cibles provenant de politiques, de stratégies, de plans d'action ou d'autres mesures gouvernementales ont été intégrées à la Stratégie. Une liste d'indicateurs, dits de niveau II, a été dressée par le MDDEFP avec la collaboration de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et des MO concernés afin de suivre l'évolution des résultats associés aux objectifs de la Stratégie. Ces indicateurs ont été adoptés par le CIDD en 2008 et en 2009.

NOTES MÉTHODOLOGIQUES DE RÉDACTION DU RAPPORT

En 2013, cette liste comprend 19 indicateurs de performance administrative et 68 indicateurs nationaux ou sectoriels, dont 30 servent au suivi de cibles. Ces indicateurs nationaux ou sectoriels sont de divers types :

- Indicateurs d'effet, qui mesurent le bénéfice obtenu à la suite des actions réalisées (p. ex., émissions de gaz à effet de serre);
- Indicateurs de réalisation, qui rendent compte de l'état d'avancement de travaux annoncés (p. ex., mise en place d'un programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau);
- Indicateurs d'effort, qui mesurent les ressources mobilisées pour atteindre un objectif (p. ex., dépenses gouvernementales pour la recherche et le développement (R-D) et l'innovation);
- Indicateurs de découplage, qui mesurent le rapport entre les activités économiques et les pressions sur l'environnement (p. ex., intensité énergétique).

Les données utilisées pour le suivi de ces indicateurs proviennent de Statistique Canada, de l'ISQ et des MO. Elles sont compilées par l'ISQ ou les MO fournisseurs des données. Selon la disponibilité des données, les indicateurs sont ventilés selon le sexe, l'âge ou les régions administratives. Les données tirées d'enquêtes de Statistique Canada ne sont pas toujours comparables sur une base temporelle et limitent, à des degrés plus ou moins importants, l'interprétation des résultats.

Les critères utilisés pour qualifier la tendance des indicateurs pendant la période analysée s'inspirent de la méthode décrite dans le Rapport 2011 de suivi de la Stratégie de développement durable de l'UE produit par Eurostat. Ils sont décrits à la rubrique « Guide de lecture du rapport ».

Statistiques des données administratives

Nombre de ministères et organismes gouvernementaux

Le nombre de MO a passablement fluctué dans le temps, notamment lors de l'intégration de quelques organismes à d'autres MO. Alors que l'on comptait 133 MO lors du premier rapport de mise en œuvre de la Stratégie produit en 2008-2009, le nombre de MO faisant l'objet du présent rapport, en date du 31 mars 2013, est de 119.

Nombre d'actions inscrites dans un deuxième plan d'action de développement durable

La durée des PADD n'était pas précisée. Elle était laissée à la discrétion des MO. Quelques MO ont choisi de mettre en œuvre un PADD qui s'est terminé avant la fin de la période de la Stratégie (31 mars 2013) et ils ont dû rédiger un deuxième plan d'action pour couvrir minimalement la période.

Les actions de ces deuxièmes PADD ont été comptabilisées à deux reprises dans le cas où une même action se trouve dans les deux PADD et que celle inscrite dans le deuxième PADD n'est que le prolongement de la première. Ce double compte demeure marginal.

Nombre d'employés des MO et pourcentage du personnel de l'administration publique couvert par certaines activités

Le nombre d'employés de certaines organisations étant très élevé, il faut analyser conjointement les résultats présentant le pourcentage du personnel de l'administration publique et le nombre de MO.

Analyse qualitative

Une analyse qualitative a été menée principalement pour dégager les types de réalisations et de contributions des actions des PADD aux différents objectifs de la Stratégie, tels qu'on les rapporte dans la partie 2 de ce rapport. S'appuyant sur une approche inductive, donc ascendante, l'utilisation du logiciel QSR NVivo a permis de dégager des catégories de réalisation et de contribution à partir des résultats de chacune des actions des MO que ces derniers nous ont communiqués en répondant au Formulaire des indicateurs annuels de performance administrative. Nous avons ainsi dégagé 81 catégories de l'ensemble des 1 149 actions, soit en moyenne 3 catégories par objectif.

Complémentarité des données

Les données qualitatives et quantitatives présentées dans le rapport sont traitées d'une façon complémentaire. Elles ne permettent cependant pas de rendre compte de toutes les activités de l'administration publique qui ont été réalisées sur les thèmes des objectifs. Elles illustrent seulement les activités inscrites aux PADD et liées à la Stratégie. Elles montrent certains aspects de l'action à l'égard de chacun des objectifs en passant par 1) les réalisations des MO par la mise en œuvre de leurs PADD, 2) les réalisations communes de l'administration publique reflétées par les indicateurs de performance administrative et 3) l'état des phénomènes mesurés par les indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie, ce qui au final donne un portrait d'ensemble des réalisations et résultats de la Stratégie. Il s'agit souvent d'une appréciation globale des réalisations en lien avec chacun des objectifs, bien que pour certains objectifs suivis à l'aide d'indicateurs de performance administrative des résultats chiffrés permettent d'estimer les changements qui sont opérés.

L'analyse des résultats ne donne donc pas une évaluation quantitative des effets cumulés des actions des entités à l'atteinte de chacun des objectifs. Une telle lecture uniquement quantitative ne peut pas rendre justice à la richesse des actions et à la complexité des phénomènes en matière de développement durable. L'établissement des objectifs de la Stratégie et des actions des MO, dont les mandats et les responsabilités diffèrent grandement, n'a pas été conçu au départ de façon à permettre un suivi quantifiable de leurs effets cumulés. Le suivi quantitatif de l'effet global de l'action gouvernementale est évalué par l'intermédiaire d'indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie (indicateurs de niveau II).



1

Mécanismes
de mise en œuvre
de la Stratégie

1

Mécanismes de mise en œuvre de la Stratégie

Cette partie met en lumière le dispositif institutionnel de coordination, les mécanismes et les moyens déployés par l'administration publique pour faciliter la mise en œuvre de la Stratégie ainsi que le processus de suivi et de reddition de comptes.

Selon la LDD, la Stratégie devait déployer des mécanismes et des moyens de mise en œuvre afin qu'elle se traduise rapidement sous forme d'actions concrètes au sein des MO de l'État. Ces mécanismes ont le plus souvent pour but de soutenir la mise en œuvre des PADD des MO et leur suivi dans le cadre de la démarche ainsi que d'assurer la cohérence de l'intervention gouvernementale, tel qu'il est indiqué dans la LDD : « La stratégie identifie certains moyens retenus pour privilégier une approche concertée respectueuse de l'ensemble des principes de développement durable; elle précise aussi les rôles et responsabilités de chacun ou de certains des membres de l'administration publique, dans une perspective d'efficacité et de cohérence interne au sein de celle-ci. La stratégie prévoit en outre les mécanismes ou les moyens retenus pour en assurer le suivi⁹ ». Ils visent également à favoriser la synergie des actions et le travail collégial (entre tous les partenaires) et transversal (dans tous les secteurs)¹⁰.

1.1 COORDINATION : POUR UNE COHÉRENCE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

En vertu de la LDD, le MDDEFP a la responsabilité de coordonner la démarche gouvernementale de développement durable dans l'administration publique¹¹. Le MDDEFP agit sur plusieurs axes en exerçant les fonctions suivantes :

- Promouvoir le développement durable au sein de l'administration publique et auprès du public;
- Coordonner les travaux des MO sur la mise en œuvre de la Stratégie;
- Coordonner les travaux de réalisation, d'évaluation et de reddition de comptes à l'égard de la LDD et de la Stratégie qui en découle;
- Veiller à l'amélioration des connaissances en développement durable, notamment sur la base d'expériences étrangères;
- Conseiller le gouvernement et des tiers en matière de développement durable et, à ce titre, fournir son expertise et sa collaboration pour favoriser l'atteinte des objectifs de la Stratégie ainsi que le respect et la mise en œuvre des principes de développement durable.

Le mandat du MDDEFP permet de favoriser la cohérence et la synergie des actions des MO dans la mise en œuvre de la Stratégie de manière à réduire les approches cloisonnées. Une meilleure synergie entre les actions des MO permet de tirer parti de la complémentarité qui existe entre les stratégies sectorielles découlant de grandes missions de l'État.

Le soutien apporté par le MDDEFP aux MO se traduit par des activités de formation et de sensibilisation, l'élaboration de plusieurs outils d'accompagnement et la mise en place de mécanismes de concertation, d'échanges et de partage. L'approche du MDDEFP contribue donc au renforcement des capacités des MO et au développement d'une culture commune de développement durable dans l'administration publique à travers une meilleure prise en compte des 16 principes de développement durable énoncés par la LDD. En effet, l'article 6 de la LDD énonce qu'« afin de mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans ses sphères d'intervention, l'Administration prend en compte dans le cadre de ses différentes actions l'ensemble des principes suivants : [...] ».

Principes de développement durable¹²

- a) santé et qualité de vie
- b) équité et solidarité sociales
- c) protection de l'environnement
- d) efficacité économique
- e) participation et engagement
- f) accès au savoir
- g) subsidiarité
- h) partenariat et coopération intergouvernementale
- i) prévention
- j) précaution
- k) protection du patrimoine culturel
- l) préservation de la biodiversité
- m) respect de la capacité de support des écosystèmes
- n) production et consommation responsables
- o) pollueur payeur
- p) internalisation des coûts

⁹ Loi sur le développement durable (L.R.Q., c.D-8.1.1 article 7).

¹⁰ Gouvernement du Québec (2008), Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

¹¹ Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1 article 13).

¹² Voir l'annexe II.

1 • Mécanismes de mise en œuvre de la Stratégie

1.1.1. COMITÉS INTERMINISTÉRIELS D'APPUI À LA COORDINATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans son rôle d'animation de la démarche gouvernementale de développement durable, le MDDEFP s'appuie sur des structures interministérielles de haut niveau hiérarchique. Ce sont des outils institutionnels qui permettent de favoriser une culture commune du développement durable et d'assurer la cohérence dans l'engagement et la prise de décision des MO.

1.1.1.1. Comité interministériel du développement durable

Le CIDD représente l'instance privilégiée de concertation en développement durable au gouvernement du Québec. Le CIDD est une structure d'échanges, d'information et de promotion du développement durable qui favorise la concertation entre les MO du gouvernement et l'harmonisation de leurs interventions en matière de développement durable. Le MDDEFP assure la présidence et le secrétariat du CIDD. Depuis l'adoption de la LDD en 2006 jusqu'au 31 mars 2013, le CIDD s'est réuni à 18 occasions.

Le rôle et la composition du CIDD ont été renforcés depuis l'adoption de la LDD et de la Stratégie. Ce comité doit être composé de membres ayant un rôle décisionnel dans leur organisation afin d'agir activement dans les diverses étapes de la conception et de la réalisation de leur PADD ainsi que dans la mise en œuvre de la Stratégie et d'exercer une influence positive auprès des principaux acteurs de leur entité. Ainsi, les membres provenant des ministères occupent principalement les fonctions de sous-ministre adjoint (ou l'équivalent) ou de directeur général, tel que le prescrit le gouvernement. En ce qui concerne les membres représentant des organismes, leur fonction varie principalement entre président (ou président-directeur général), vice-président, directeur général et directeur. La majorité des membres sont issus des secteurs tels que les services à la gestion et affaires corporatives, la planification stratégique, l'évaluation de la performance, l'environnement ou le développement durable.

1.1.1.2. Comité directeur du développement durable

Le dispositif d'appui à la coordination gouvernementale du développement durable a été bonifié en 2012 à la suite des recommandations du commissaire au développement durable et de l'engagement pris à la Commission de l'administration publique du Parlement tenue en février 2012. À cet effet, le MDDEFP a constitué le Comité directeur du développement durable, formé de sous-ministres en titre de sept ministères :

- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);
- Ministère de la Culture et des Communications (MCC);
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
- Ministère des Finances et de l'Économie (MFEQ);
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- Ministère des Ressources naturelles (MRN);
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

Ils ont été choisis pour couvrir plusieurs des grandes missions de l'État en considérant les trois dimensions du développement durable. Le mandat de ce comité est le suivant :

- Assurer un leadership de promotion, de développement et de suivi visant la convergence des actions gouvernementales dans l'une ou l'autre des grandes missions de l'État, en prenant assise sur les trois dimensions du développement durable;
- Définir des actions stratégiques majeures et horizontales qui feront l'objet d'une attention et d'une reddition de comptes prioritaires par le CIDD;
- Examiner régulièrement les progrès réalisés et veiller au respect des engagements gouvernementaux en matière de développement durable découlant des travaux du CIDD;
- Accompagner, s'il y a lieu, le MDDEFP lors d'examen parlementaire de la Commission de l'administration publique portant sur la démarche gouvernementale de développement durable.

1.1.2. RÉSEAU DES OFFICIERS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en œuvre de la démarche gouvernementale de développement durable au sein des MO est soutenue par un réseau « d'officiers » en développement durable. Présents dans chacune des entités interpellées, leur rôle repose sur l'animation de la démarche de développement durable dans leurs organisations, soit la communication d'information, l'animation et la mise en œuvre du plan d'action et de son suivi et la reddition de comptes des résultats obtenus. Les officiers assurent la circulation d'information et les échanges entre leur organisation et le MDDEFP. L'officier ou l'officière en développement durable est donc une ressource essentielle à la coordination et à la cohérence de l'action gouvernementale.

Ces conseillers proviennent de directions variées. Ils se situent principalement dans les directions dédiées à la planification stratégique, aux affaires juridiques, aux services administratifs, à la gestion des ressources matérielles et immobilières, à la coordination des politiques et dossiers interministériels ou aux communications. Il y a autant d'officiers en développement durable en position de gestion (président-directeur général, secrétaire général, directeur, etc.) que de professionnels dont le titre et la fonction varient également beaucoup, notamment selon la taille de l'organisation. Certaines organisations ont une personne portant spécifiquement le titre de conseiller en développement durable ou l'équivalent. Quelques entités, principalement des ministères, comptent plus d'un conseiller attribué à des mandats spécifiques de développement durable.

Le taux de roulement des officiers de développement durable étant relativement élevé, le MDDEFP offre depuis 2011 des séances d'information aux nouveaux officiers en développement durable pour les outiller à exercer leur rôle.

1.2. ACTIVITÉS INCONTOURNABLES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Stratégie cible neuf orientations, dont trois sont prioritaires. Chaque orientation prioritaire définit une activité incontournable à laquelle les MO sont tenus de contribuer par une action commune. La réalisation de ces actions communes a permis de favoriser la cohérence de l'administration publique à l'égard de la Stratégie et d'amener l'ensemble des entités à s'investir rapidement dans la démarche. Les actions communes liées aux activités incontournables sont les suivantes :

- Pour l'orientation 1, la mise en œuvre du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable¹³; ce plan devait permettre de sensibiliser 80 % des personnels de l'administration publique d'ici 2011 et de s'assurer que 50 % d'entre eux ont une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.
- Pour l'orientation 3, la mise en œuvre de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable qui prévoyait que 50 % des MO aient adopté en 2011 un CGE ou un SGE et des pratiques d'acquisitions écoresponsables¹⁴.
- Pour l'orientation 6, la mise en place d'un plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des acteurs publics et des entreprises privées qui soutiennent le dynamisme territorial, qui s'est traduit par quatre plans d'accompagnement sectoriels pour les organismes municipaux, les entreprises du secteur privé et les réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux¹⁵. Une cible était visée par cette activité incontournable, soit que 20 % des organismes de chaque secteur aient adopté une démarche de développement durable au 31 mars 2013.

¹³ Voir partie 2, objectif 1.

¹⁴ Voir partie 2, objectif 6.

¹⁵ Voir partie 2, objectif 18, et annexe VI.

¹⁶ Voir partie 2, objectifs 1, 6 et 18

À la lumière des résultats, les organisations ont toutes répondu à l'invitation qui leur a été lancée en inscrivant dans leur PADD respectif au moins une action spécifique aux activités incontournables concernant la sensibilisation et la formation ainsi que la gestion environnementale et les acquisitions écoresponsables. Pour ce qui est de l'activité incontournable liée à l'orientation 6 de la Stratégie, elle concernait plus particulièrement les MO qui exercent une influence sur les acteurs qui animent la dynamique territoriale.

Trois libellés d'action, associés à des indicateurs et à des cibles, ont été proposés à tous les MO de manière à favoriser la cohérence de leur intervention dans ces domaines¹⁶.

1.2.1. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le soutien du MDDEFP à la mise en œuvre de la Stratégie s'est traduit en grande partie par le renforcement des capacités des employés dans les MO. Ce processus a conduit à la mise au point de divers outils de sensibilisation et de formation à la démarche gouvernementale de développement durable ainsi qu'à des activités d'échanges et de partage entre les organisations qui participent à cette démarche.

1.2.1.1 Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche gouvernementale de développement durable

Le CIDD a adopté le Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche gouvernementale de développement durable en décembre 2008. Élaboré en lien avec l'orientation 1 de la Stratégie, ce plan est destiné à l'ensemble du personnel de l'administration publique ainsi qu'à certaines catégories ciblées de ce personnel afin de les soutenir dans leurs efforts pour concrétiser la démarche de développement durable.

L'objectif principal de ce plan est de « contribuer à la mise en œuvre et à la cohérence de la démarche gouvernementale de développement durable en dotant les personnels de l'administration publique des compétences et des outils nécessaires pour adapter en conséquence leurs comportements et leurs pratiques ». Pour ce faire, le Plan devait atteindre un certain nombre d'objectifs spécifiques, à savoir :

- développer la culture de développement durable par des activités de sensibilisation et de formation et des outils communs pour convaincre et mobiliser l'ensemble du personnel autour du projet commun défini par la LDD et la Stratégie;
- améliorer la façon d'agir par des stratégies de sensibilisation et des méthodes de formation favorisant l'intégration de la prise en compte des principes de développement durable dans des compétences et des pratiques spécifiques;
- maintenir l'expertise dans l'administration publique par l'utilisation d'outils d'information et d'amélioration des compétences existants, en y intégrant les éléments de la démarche de développement durable.

1 • Mécanismes de mise en œuvre de la Stratégie

Le Plan présente les principales activités à réaliser dans la période couverte, précise la clientèle visée et fixe les objectifs et les cibles à atteindre. Il est évolutif et ses priorités sont revues, discutées et convenues annuellement au CIDD. Pour mettre en œuvre ce plan, plusieurs séances de sensibilisation et de formation des MO à la démarche de développement durable ont été réalisées par le MDDEFP et ses partenaires, notamment dans le cadre d'activités d'échanges et de partage entre les MO¹⁷.

En juin 2010, le CIDD a adopté une ligne directrice qui prévoit la formation dans un délai de deux ans (pour le mois de mars 2013) de « 50 % des personnels ciblés » sur deux volets principaux : la démarche de développement durable et la prise en compte des principes de développement durable. Les employés visés sont ceux dont les tâches principales correspondent à l'une ou l'autre des catégories énumérées ci-dessous :

- l'encadrement (gestionnaires);
- la planification stratégique et opérationnelle;
- l'élaboration et l'analyse de projets, de programmes, de politiques, d'avis, d'appels d'offres et leur suivi;
- l'organisation d'événements, de colloques, de congrès ou de rencontres;
- la rédaction communicationnelle et organisationnelle;
- d'autres catégories de tâches jugées pertinentes par les entités, s'il y a lieu.

La réalisation du Plan a été coordonnée par le Groupe de travail sur la sensibilisation et la formation au développement durable. Composé de représentants des secteurs des ressources humaines, des communications et d'officiers en développement durable, le groupe a permis de prendre en compte les préoccupations, la vision et les besoins de la variété d'organisations gouvernementales. Au cours des années, le nombre d'organisations membres de ce groupe de travail a varié entre 15 et 20. Le groupe de travail a pu contribuer de façon très spécifique à certains dossiers, tels que la mesure de sensibilisation auprès du personnel gouvernemental et les événements de partage, et favoriser l'enrichissement de l'Extranet Développement durable (Extranet DD) par la mise en commun d'outils de sensibilisation et de formation¹⁸.

1.2.1.2. Activités d'échanges et de partage entre les MO

Plusieurs activités d'échanges et de partage entre les MO ont été effectuées depuis l'adoption de la Stratégie. Le but de ces activités était de renforcer les capacités des intervenants en développement durable à mettre en œuvre la Stratégie dans leur organisation respective. Certaines de ces activités concernaient tous les MO, alors que d'autres étaient spécifiques à des groupes de travail interministériels intervenant dans des thématiques sectorielles communes. Au cours des trois dernières années, plus d'une centaine d'activités de formation et de partage ont été réalisées et ont permis de former près de 3 000 employés de l'administration publique.

Ces événements ont permis de réaliser la formation et la sensibilisation sur les principales thématiques liées à la démarche gouvernementale de développement durable ainsi que de partager les bonnes pratiques entre les MO, notamment en matière d'élaboration des PADD, d'intégration des principes de développement durable dans les processus de prise de décision et de reddition de comptes.

Les activités de formation, de sensibilisation et de partage de bonnes pratiques ont permis de traiter différents thèmes de la démarche de développement durable, selon l'évolution et les besoins des MO dans la mise en œuvre de la Stratégie. Parmi les principaux thèmes figurent les suivants :

- Plans et outils de sensibilisation, de formation et de communication;
- Reddition de comptes (élaboration et mise en œuvre d'un PADD, rapport annuel de mise en œuvre);
- Prise en compte des principes de développement durable;
- Gestion environnementale (SGE et CGE);
- Acquisitions écoresponsables;
- Événements écoresponsables;
- Financement et investissement responsables.

Par ailleurs, l'accompagnement des MO par le MDDEFP s'est aussi traduit par un service-conseil personnalisé qui a permis de répondre aux besoins spécifiques de chaque organisation qui le souhaitait tout au long de la mise en œuvre de la Stratégie, en particulier en ce qui a trait à l'élaboration et la mise en œuvre de SGE, de CGE, à l'adoption de pratiques d'acquisitions écoresponsables et à la prise en compte des principes de développement durable.

¹⁷ Voir 1.2.1.2.

¹⁸ Voir partie 2, objectif 1.

1.2.1.3. Activités d'échanges internes dans les MO

Les activités de formation et de sensibilisation sont organisées également par les MO au bénéfice des employés au sein de leurs organisations. Ces activités servent de plateforme de communication et de diffusion de l'information et d'outils pratiques de mise en œuvre de la Stratégie adaptés à la réalité de l'organisation. Par exemple, pour l'année 2011-2012, tous les MO (121) ont mis en œuvre des gestes ou des activités de sensibilisation ou de formation de leur personnel. Certains de ces outils ont été développés conjointement par plusieurs entités et rendus disponibles à l'ensemble des MO.

1.2.2. POLITIQUE ADMINISTRATIVE POUR UN GOUVERNEMENT ÉCORESPONSABLE

Déoulant de l'activité incontournable liée à l'orientation 3 de la Stratégie, la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable vise à coordonner l'élaboration d'initiatives en matière de gestion environnementale et d'acquisitions écoresponsables dans l'administration publique. Elle définit les concepts devant guider l'action des MO et précise les domaines d'intervention communs à privilégier. Elle se veut une force mobilisatrice et structurante en matière d'écoresponsabilité au sein de l'administration publique.

Les cinq domaines d'intervention communs établis par la Politique sont les suivants :

- Les biens et les services;
- Les technologies de l'information;
- Les immeubles destinés à l'exercice des activités publiques;
- Les transports et les déplacements des employés de l'État;
- Les projets de construction.

Dans chacun de ces domaines, la Politique invite les MO à tenir compte des notions de cycle de vie, du coût total de propriété et de la hiérarchie des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation des matières résiduelles et élimination) dans les activités courantes de l'État, notamment dans le cadre de ses achats.

De plus, la Politique énonce des objectifs environnementaux à l'atteinte desquels les MO sont invités à contribuer. Ces objectifs environnementaux sont tirés de stratégies et politiques environnementales d'envergure nationale, telles que la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 et les plans d'action 2006-2012 et 2013-2020 sur les changements climatiques. Conséquemment, les MO ont inscrit des gestes dans leur SGE ou leur CGE et intégré des spécifications environnementales dans leurs processus d'approvisionnement¹⁹.

Les gestes recommandés aux MO pour contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux ont fait l'objet de fiches techniques détaillant les mesures suggérées. Ces fiches proposaient également des outils pour faciliter leur réalisation²⁰. Ces documents sont accessibles en tout temps aux officiers en développement durable des MO par l'entremise de l'Extranet DD.

La Politique relève de la responsabilité conjointe du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) et du MDDEFP. De nombreux mécanismes de coordination et d'accompagnement (tables de concertation, outils, formations et autres) contribuent à sa mise en œuvre dans l'administration publique.

1.2.3. ANCRAGE AVEC DES RÉSEAUX ET DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ

L'ancrage de la démarche gouvernementale de développement durable avec la société civile s'exprime également par la mise en place d'instruments institutionnels, soit des tables et des comités de travail interministériels orientés spécifiquement vers les partenaires externes au gouvernement. Ces instruments ont permis de construire des liens de concertation et de collaboration avec des acteurs clés de la société québécoise. Il en découle des lieux de travail avec les municipalités, les entreprises privées, les groupes d'intérêt, le réseau de la santé et des services sociaux, le réseau de l'éducation et le milieu universitaire.

1.2.3.1. Tables d'accompagnement-conseil

Les tables d'accompagnement-conseil travaillent à l'accompagnement des secteurs visés par l'orientation 6 de la Stratégie pour s'engager dans une démarche de développement durable. Ces secteurs représentent des acteurs publics et privés qui soutiennent le dynamisme territorial, à savoir : les organismes municipaux, les entreprises privées, le réseau scolaire et les établissements de santé et de services sociaux²¹.

La LDD donne la possibilité au gouvernement du Québec de procéder à l'application de l'ensemble ou de certaines de ses dispositions aux organismes municipaux et scolaires ainsi qu'aux établissements de santé et de services sociaux. Il s'agit des organismes visés par les articles 5, 6 et 7 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A 2.1).

¹⁹ Voir partie 2, objectif 6.

²⁰ Voir 1.4.6.

²¹ Voir partie 2, objectif 18, et l'annexe VI.

1 • Mécanismes de mise en œuvre de la Stratégie

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie, le gouvernement a fait le choix d'appeler ces réseaux à entreprendre une démarche volontaire et de les appuyer dans ce processus en mettant à leur disposition des outils d'accompagnement et des mécanismes institutionnels permettant d'assurer la cohérence avec la démarche gouvernementale. Pour ce faire, quatre tables d'accompagnement-conseil de ces secteurs ont été créées conformément à l'activité incontournable de l'objectif 18 consistant à « mettre en œuvre les dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des acteurs publics et des entreprises privées qui soutiennent le dynamisme territorial ». Les quatre tables sont les suivantes :

- **Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux (TACOM)** – Coanimée par le MAMROT et le MDDEFP, la TACOM est composée de 9 MO et de quatre représentants d'organismes municipaux. Les travaux de cette table visent à favoriser l'adoption de pratiques viables et de démarches de développement durable par les organismes municipaux en leur offrant des guides, outils et informations sur les façons de procéder²².
- **Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé (TACEP)** – Coanimée par le MFEQ et le MDDEFP, la TACEP est un groupe de concertation formé de ministères et d'organismes gouvernementaux dont les principaux mandats visent l'entreprise. Les membres de la TACEP souhaitent aider les entreprises québécoises à prendre le virage du développement durable. Ils agissent de façon complémentaire pour favoriser l'élaboration de nouveaux modèles d'affaires et la mise au point de produits plus écoresponsables.
- **Comité national de développement durable du réseau de la santé et des services sociaux** – Coordonné par le MSSS, ce comité joue un rôle de conseil dans la réalisation de la Stratégie de soutien et de mise en commun des initiatives du réseau de la santé et des services sociaux en matière de développement durable. Cette stratégie vise à promouvoir le développement durable auprès du réseau par la sensibilisation, la diffusion et la mise en commun du savoir et de l'expertise dans ce domaine. Près de 275 établissements répartis sur tout le territoire québécois sont concernés par cette stratégie.
- **Table d'accompagnement-conseil du réseau scolaire** – Sous la coordination du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), cette table œuvre dans le domaine de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire. Avec la collaboration de divers partenaires du réseau scolaire, elle a élaboré le Plan d'accompagnement des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés en matière de développement durable. Son objectif est d'« amener les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés à se doter volontairement d'une démarche de développement durable qu'ils pourront rendre publique ».

1.2.3.2. Autres réseaux de lien avec la société

La participation et la collaboration à quelques regroupements externes permettent à l'administration publique de s'enrichir d'expériences réalisées dans la société, de contribuer à leur développement et de favoriser une meilleure interaction entre la Stratégie et des applications dans la société, principalement en lien avec la gestion écoresponsable. Le MDDEFP participe et collabore à cet effet aux travaux de certains regroupements, notamment :

- Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement écoresponsable;
- Association des gestionnaires de parcs immobiliers institutionnels;
- Conseil québécois des événements écoresponsables – Comité consultatif.

1.3. MÉCANISMES DE COLLABORATIONS INTERSECTORIELS

La mise en œuvre de la Stratégie s'accompagne de mécanismes d'échanges et de partage d'expériences et d'informations entre les MO. Le MDDEFP a mis en place des tables de concertation et un certain nombre de groupes de travail interministériels pour favoriser la mise en œuvre de la Stratégie et plus particulièrement la réalisation des actions liées aux orientations stratégiques prioritaires (voir le tableau ci-contre). Ces structures interministérielles permettent aux MO d'enrichir mutuellement leurs pratiques dans la mise en œuvre de la Stratégie, notamment en ce qui a trait aux activités de formation et sensibilisation, de gestion environnementale et d'acquisitions écoresponsables. Les informations mises en commun sont généralement rendues disponibles aux autres entités.

²² Ibid.

Tables et groupes de travail interministériels

Table / Groupe	Rôle
Groupe de travail sur la sensibilisation et la formation au développement durable	Contribuer à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable. Plus spécifiquement : <ul style="list-style-type: none"> • approfondir les besoins des MO en sensibilisation et formation; • cerner les besoins de regroupement et contribuer à les combler, tant pour l'élaboration d'outils que pour les activités de sensibilisation; • réaliser tout mandat requis par le CIDD.
Table de concertation gouvernementale sur les objectifs environnementaux nationaux	Assurer une cohérence en matière de gestion environnementale dans la mise en œuvre des PADD au regard de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable ²³ .
Table de concertation sur les systèmes de gestion environnementale	Favoriser le partage et les échanges d'expériences et d'outils sur l'élaboration et la mise en œuvre des SGE ²⁴ .
Table de concertation gouvernementale sur les pratiques d'acquisitions écoresponsables	Permettre l'arrimage des actions des principaux MO qui contribuent au développement et à l'application de pratiques d'acquisitions écoresponsables, au regard des objectifs poursuivis par la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable. Les travaux des membres de la Table visent également la diffusion d'informations et l'élaboration d'outils pour aider les MO à s'approvisionner de façon écoresponsable.
Table d'interaction entre le Forum des gestionnaires des ressources matérielles du gouvernement du Québec et le Bureau de coordination du développement durable du MDDEFP (FGRM-BCDD)	Favoriser le partenariat entre les organisations désireuses de passer à l'action en matière d'approvisionnement écoresponsable. Les membres de ce regroupement veulent proposer des outils et mettre en lumière les réussites émanant de la communauté de pratiques des gestionnaires en ressources matérielles. Cette table vise également à susciter les échanges et à faciliter la consultation lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de nouvelles orientations concernant l'approvisionnement écoresponsable des organisations publiques.
Groupe de partage et de veille sur la recherche en développement durable	Assurer un mécanisme de partage, de collecte et de diffusion de résultats de recherche et d'innovation en développement durable au bénéfice de la réalisation des actions des MO contribuant à la démarche gouvernementale de développement durable.

1.4. OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

Le MDDEFP a conçu à l'intention des MO divers outils pour faciliter la mise en œuvre de la Stratégie. Ces outils d'accompagnement sont de plusieurs types : guides et fiches techniques présentant de bonnes pratiques à adopter en matière de gestion environnementale et d'acquisitions écoresponsables, aide-mémoire pour la réalisation d'événements écoresponsables, documents types pour faciliter l'élaboration des SGE et CGE ou des plateformes d'information Web.

L'élaboration d'outils d'accompagnement est une exigence de la LDD qui précise, dans l'article 11, que la première version de la Stratégie doit aborder « le développement d'outils ou de grilles d'aide à la conception, à la décision et à l'analyse de projets en regard du développement durable, entre autres pour prendre en compte l'ensemble des principes ou pour mettre en application des approches liées à ceux-ci, notamment quant au cycle de vie des produits et des services ».

1.4.1. SUPPORT À L'ÉLABORATION DES PLANS D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La LDD oblige chacun des ministères, organismes et entreprises de l'administration publique à faire état, dans un document qui doit être rendu public, des objectifs particuliers qu'ils entendent poursuivre pour contribuer à la mise en œuvre progressive de la Stratégie dans le respect de celle-ci.

Un décret du gouvernement du Québec est venu donner suite à cette obligation légale, notamment en formalisant l'appellation « Plan d'action de développement durable ». Ce décret prévoyait que les ministères, les organismes et les entreprises comprises dans l'administration publique préparent leur PADD au plus tard le 31 mars 2009. Le Québec devenait ainsi l'un des États à demander à tous ses MO de traduire, dans un plan d'action, la mise en œuvre de sa stratégie de développement durable.

La Stratégie se décline ainsi à l'échelle des organisations en un PADD structuré selon l'ordre des neuf orientations de la Stratégie. L'institution décrit :

- les objectifs stratégiques gouvernementaux auxquels elle contribuera;
- les objectifs organisationnels²⁵ qu'elle se fixe;
- les actions prévues pour réaliser les objectifs;
- les indicateurs et les cibles pour le suivi.

Par ailleurs, conformément à la LDD, chaque entité expose dans son PADD les objectifs de la Stratégie auxquels il ne contribuera pas et les motifs qui justifient que ces objectifs ne soient pas retenus.

²³ Voir partie 2, objectif 6, et annexe V.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Les objectifs organisationnels sont les objectifs que les MO visent à atteindre dans leur propre organisation tout en contribuant aux objectifs de la Stratégie. Voir 3.2.5.

1 • Mécanismes de mise en œuvre de la Stratégie

Dans son rôle de coordination de la démarche gouvernementale de développement durable, le MDDEFP a élaboré en 2007 le *Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable*. Ce guide fournit les lignes directrices destinées à faciliter les travaux entourant la réalisation d'un PADD. Il décrit les processus d'analyse, propose des modèles de présentation et définit les grandes lignes du mode de suivi et de reddition de comptes. Le guide vise à favoriser la cohérence de l'action gouvernementale entre les plans d'action et à donner à l'exercice toute la rigueur que requiert la LDD en matière de suivi et de reddition de comptes quant à l'atteinte des objectifs de la Stratégie.

Des séances de travail ont été organisées dans le but de préciser et d'adapter le guide aux différents contextes organisationnels. Ces échanges ont permis d'améliorer le document et de le rendre opérationnel pour les MO.

La grande majorité des MO ont élaboré et rendu disponible leur PADD conformément au décret adopté en décembre 2007 par le Conseil des ministres. Tous les PADD des MO sont également diffusés sur le site Internet du MDDEFP de manière à permettre plus aisément de les consulter et de dresser un portrait des activités mises de l'avant.

1.4.2. GUIDE POUR LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le *Guide pour la prise en compte des principes de développement durable*²⁶ a pour objectif de proposer une démarche souple de prise en compte de l'ensemble des principes de développement durable. Ce guide cadre avec la vision adoptée par le CIDD en 2006 qui est d'« habiliter les personnels concernés de l'administration publique à la prise en compte ordonnée et cohérente des principes de développement durable ».

Élaboré en janvier 2007 et révisé en 2009, cet outil propose une méthode d'analyse qui contribue à faciliter l'exercice de prise en compte des 16 principes de développement durable dans les activités des MO. Accompagné de grilles de dépistage, cadrage et bonification, ce guide a permis de renforcer l'autonomie des organisations dans les processus liés à la prise en compte des principes de développement durable en vue de les intégrer à leur culture organisationnelle.

Une étude réalisée par le MDDEFP en décembre 2012 a permis de constater que la méthode de prise en compte des principes de développement durable proposée par le Ministère demeure la plus utilisée, puisque 84 % des répondants confirment l'avoir employée, notamment dans des exercices de planification stratégique. Les outils développés par le MDDEFP ont été soit utilisés tels quels, soit adaptés afin de mieux répondre aux particularités de l'organisation.

²⁶ MDDEFP (2009), *Guide pour la prise en compte des principes de développement durable*.

²⁷ MDDEFP (2009), *Guide pour un financement responsable*.

1.4.3. GUIDE POUR UN FINANCEMENT RESPONSABLE

Le *Guide pour un financement responsable*²⁷ est destiné aux organisations publiques et privées pour les aider à intégrer les principes de développement durable dans leurs programmes de financement et, par le fait même, inciter leurs clientèles à les prendre en compte.

Élaboré en juillet 2009, ce guide, accompagné des grilles de dépistage, de cadrage et de bonification, constitue un outil d'analyse qui permet aux organisations qui l'utilisent de cadrer leurs activités d'aide financière et de financement de manière à mieux s'harmoniser avec la démarche gouvernementale de développement durable.

1.4.4. OUTILS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable, les MO devaient s'engager à réduire les impacts négatifs de leurs activités sur l'environnement. Le MDDEFP a réalisé des séances de formation et mis à la disposition des MO des outils d'accompagnement permettant de mieux évaluer, au regard de leurs activités, la pertinence de mettre en place un SGE, un CGE ou des gestes ponctuels en gestion environnementale. Chaque organisation a dû déterminer l'importance de son engagement selon la nature et l'envergure des impacts environnementaux que génèrent ses activités et en fonction de sa capacité à agir pour les réduire. Ainsi, certains MO qui réalisent des activités causant des impacts importants sur l'environnement ont choisi de mettre en place un SGE. Quant aux MO qui réalisent des activités essentiellement de nature administrative (la majorité), ils ont opté pour un CGE. Le CGE est plus souple que le SGE, mais plus structuré que l'application de gestes ponctuels.

Le MDDEFP a mis à la disposition des MO des outils méthodologiques innovants leur permettant d'évaluer les conséquences de leurs activités sur l'environnement et d'établir un plan de gestion environnementale afin d'en réduire les impacts négatifs selon un processus ordonné propre à l'administration publique. L'accompagnement des MO par un service-conseil du MDDEFP a contribué à l'adoption du CGE par plusieurs organisations. Des fiches techniques ont également été élaborées pour guider les MO dans la réalisation de certaines actions de gestion environnementale :

- mesure et réduction de la consommation de carburant et des GES;
- économie d'énergie au bureau;
- réduction de la consommation d'eau embouteillée au bureau;
- gestion des biens excédentaires.

1.4.5. OUTILS POUR LES ACQUISITIONS ÉCORESPONSABLES

Dans le cadre de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable, les MO étaient invités à poser des gestes d'acquisitions écoresponsables. Pour les aider, le MDDEFP avec la collaboration d'organisations publiques telles que le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) et RECYC-QUÉBEC a élaboré des fiches techniques sur les produits, biens et services dont l'achat était recommandé :

- papiers et cartons recyclés contenant des fibres post-consommation;
- utilisation de papiers recyclés contenant des fibres post-consommation dans les contrats d'impression;
- micro-ordinateurs préférables du point de vue de l'environnement;
- cartouches d'impression au laser remises à neuf;
- imprimantes moins dommageables pour l'environnement;
- pour les MO qui sont propriétaires de véhicules automobiles, mise en place ou application d'un processus d'autorisation interne formel prévoyant l'utilisation d'un questionnaire d'évaluation des besoins ainsi qu'une approbation du résultat par un cadre supérieur;
- et, globalement, intégration de dispositions environnementales ou écoresponsables à certains contrats d'approvisionnement en biens et services identifiés par le MO.

En plus de rendre disponible de l'information sur le sujet, le MDDEFP a également diffusé des spécifications types qui peuvent être intégrées dans les appels d'offres, un lexique définissant les termes d'usage courant dans le domaine et des documents de références entre autre sur la valeur des écoétiquettes.

Des formations ont également été offertes aux officiers en développement durable et aux professionnels des ressources matérielles, dont certaines en collaboration avec le FGRM, le SCT et le CSPQ.

1.4.6. AUTRES OUTILS

Plusieurs autres guides et outils ont été produits pour appuyer les MO dans la réalisation des actions en lien avec la Stratégie, notamment les suivants :

- *Guide sur l'organisation d'événements écoresponsables et ses aide-mémoire* – Ce sont deux outils complémentaires destinés aux organisateurs d'événements dans l'administration publique pour les aider à adopter des pratiques écoresponsables à toutes les étapes du processus, de la planification à la réalisation de l'événement;
- *Bulletin de veille sur la recherche en développement durable* – Conçu par le Groupe de partage et de veille sur la recherche en développement durable, composé de 15 ministères et coordonné par le MDDEFP, ce bulletin constitue un mécanisme de partage, de collecte et de diffusion de résultats de recherche et d'innovation en développement durable au Québec et ailleurs dans le monde.

1.4.7. COMMUNICATION ET DIFFUSION DE L'INFORMATION AU SEIN DE L'APPAREIL GOUVERNEMENTAL

Plusieurs réseaux de communication et de diffusion de l'information relative à la démarche de développement durable dans l'administration publique ont été mis en place par le MDDEFP et par les MO.

1.4.7.1. Mise en place de l'Extranet Développement durable

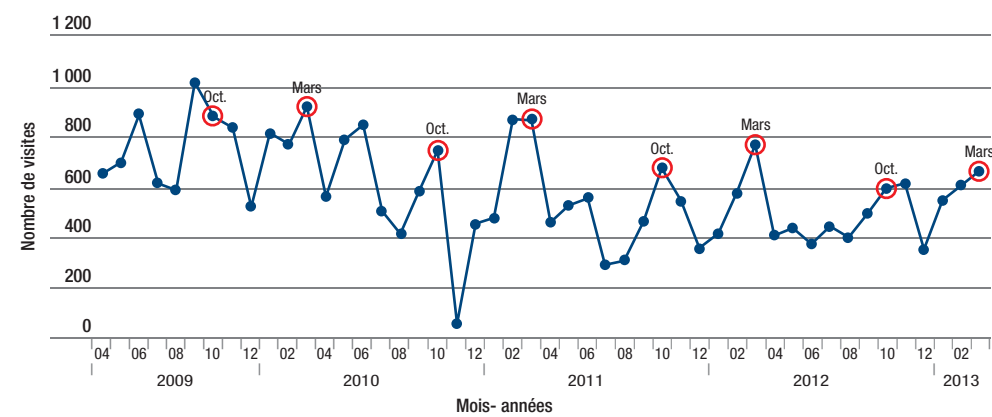
L'Extranet DD, mis en place dès 2008 par le MDDEFP, est une plateforme informatique développée dans le but de faciliter la diffusion et le partage d'informations, d'expériences et d'expertises entre les MO en matière de développement durable. Les présentations réalisées lors des séances de formation, des séances de sensibilisation et des activités de partage ainsi que la grande majorité des outils développés par le MDDEFP et les MO sont consignés dans l'Extranet DD. Il en est de même des documents officiels déposés ou adoptés lors des réunions du CIDD. Cet outil de diffusion, conçu pour la mise en œuvre de la Stratégie, est nécessaire pour rejoindre tous les MO concernés par la LDD. Il favorise le maillage des personnes qui participent à la démarche de développement durable de leur organisation. L'Extranet DD demeure utile pour les MO tant pour l'élaboration et la mise en œuvre de leur PADD respectif que pour la reddition de comptes.

Les officiers en développement durable disposent d'un code d'accès à l'Extranet DD. Ils peuvent, à leur guise, fournir ce code d'accès à leurs principaux collaborateurs au sein de leur organisation et être assistés par le responsable de suivi de l'Extranet DD.

1 • Mécanismes de mise en œuvre de la Stratégie

Le graphique ci-dessous illustre le profil de consultation de l'Extranet DD par les MO entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2013.

Profil des visites effectuées dans l'Extranet DD depuis avril 2009



Le graphique précédent permet de constater une certaine constance d'un nombre élevé (pics) de visites de l'Extranet DD durant les mois de mars et d'octobre de chaque année. Ces deux périodes correspondent respectivement, pour les MO, à la reddition de comptes de leur démarche de développement durable et à la production des rapports annuels de gestion.

Ce graphique permet également de constater que le mois de septembre 2009 présente le volume le plus élevé de consultations de l'Extranet DD. C'est une période durant laquelle de nouveaux outils essentiels à la mise en œuvre de la Stratégie étaient placés sur ce réseau de communication, notamment les outils d'aide à l'élaboration des CGE et des SGE, liés à l'une des activités incontournables de la Stratégie.

Les données d'achalandage de l'Extranet DD²⁸ nous révèlent que 28 725 visites ont été effectuées sur cette plateforme entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2013, soit une moyenne de 598 visites par mois.

1.4.7.2. Diffusion du Bulletin des communicateurs

Le *Bulletin des communicateurs* est destiné aux responsables des activités de communication dans les organisations. Ce bulletin constitue une source d'information riche en conseils, en références et en outils pour appuyer le travail d'animation et de sensibilisation des employés à la démarche québécoise de développement durable. Ce bulletin comptait une dizaine de parutions au 31 mars 2013.

1.5. SUIVI, ÉVALUATION ET REDDITION DE COMPTES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

Le suivi et l'évaluation de la démarche québécoise de développement durable reposent sur trois niveaux d'indicateurs²⁹ :

- les indicateurs de niveau I, qui évaluent l'état d'évolution du développement durable du Québec à l'échelle sociétale;
- les indicateurs de niveau II, qui servent plus particulièrement à suivre les objectifs de la Stratégie;
- les indicateurs de niveau III, qui sont des indicateurs propres aux PADD des MO.

Il est question ici essentiellement des indicateurs de niveau II associés au suivi de la Stratégie.

1.5.1. INDICATEURS DE SUIVI DE LA STRATÉGIE

La mise en œuvre de la Stratégie est suivie par une série de 87 indicateurs. Parmi ceux-ci, 19 portent sur la performance administrative des MO, dont 10 ont fait l'objet d'une reddition de comptes annuelle de 2009 à 2012. En 2013, un 11^e indicateur a été ajouté pour documenter le nombre d'entités qui ont réalisé une prise en compte des principes de développement durable.

Ces indicateurs permettent de rendre compte des progrès réalisés par l'administration publique et d'autres secteurs de la société québécoise à l'égard des 29 objectifs de la Stratégie.

1.5.1.1. Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie

Le CIDD a adopté une série de 68 indicateurs qui permettent de suivre l'évolution de problématiques en lien avec les objectifs de la Stratégie³⁰. Ces indicateurs, dits de niveau II, ont été élaborés par le MDDEFP en collaboration avec l'ISQ et les MO. Ils sont mis à jour en continu par l'ISQ, qui recueille, produit et diffuse les informations statistiques requises. Les données de 47 indicateurs sont fournies par les MO qui en sont responsables et celles des 21 autres indicateurs, par l'ISQ. Au besoin, chaque MO concerné complète l'interprétation des résultats observés. L'ISQ fournit son expertise-conseil et le MDDEFP coordonne les travaux visant l'élaboration et l'interprétation des indicateurs de développement durable et il en recommande l'adoption.

²⁸ En date du 28 mai 2013.

²⁹ MDDEFP, *Les indicateurs de développement durable*.

³⁰ Voir les sections E de la partie 2 et annexe IX.

1.5.1.2. Indicateurs de performance administrative

Les indicateurs de performance administrative (IPA) sont destinés à évaluer la performance de l'administration publique dans la réalisation :

- des principaux mécanismes de mise en œuvre de la Stratégie;
- des activités incontournables découlant des trois orientations stratégiques prioritaires.

Leur but est de permettre aux MO d'agir en cohérence autour de certains gestes précis, notamment pour mettre en œuvre les activités incontournables³¹. Des séances de formation ont été réalisées annuellement à cet effet. Les IPA servent également à faire le bilan annuel de la mise en œuvre de la Stratégie. Chacune des organisations gouvernementales est en effet invitée à fournir au MDDEFP des informations en lien avec des indicateurs annuels de performance administrative. Les MO sont appelés à répondre à un questionnaire qui leur est soumis tous les ans depuis l'année financière 2008-2009³².

Les MO sont tenus de rendre compte de l'état d'avancement des actions de leur PADD dans une section distincte sur le développement durable de leur rapport annuel de gestion ou d'activités. Ce processus de reddition de comptes est inscrit dans la LDD et constitue une démarche de transparence envers le public. Au 31 mars 2013, 118 MO sur 119 ont intégré une telle section dans leur rapport annuel de gestion.

1.5.2. RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

Le rapport annuel de mise en œuvre de la Stratégie est élaboré, depuis l'adoption de celle-ci, à l'automne de chaque année par le MDDEFP. Il met en lumière les actions déployées par les MO en vue de mettre en œuvre la Stratégie dans leurs organisations, principalement celles liées aux activités incontournables. Le rapport expose également les indicateurs de performance administrative établis pour suivre la réalisation de ces actions, le nombre d'employés couverts, les outils d'accompagnement utilisés et les faits saillants qui se dégagent des informations obtenues.

Quelques statistiques

- En 2009-2010, 132 MO ayant adopté et rendu public leur PADD ont inscrit 1 163 actions et 1 595 indicateurs destinés à faire état de leur niveau de réalisation.
- En 2010-2011, 1 105 actions et 1 557 indicateurs sont inscrits dans les PADD de 126 MO.
- En 2011-2012, 1 103 actions formelles et 1 549 indicateurs sont inscrits dans les PADD de 121 MO.
- En 2012-2013, 1 149 actions et 1 599 indicateurs sont inscrits dans les PADD de 119 MO.

La variation du nombre de MO durant la période est due à des restructurations gouvernementales qui ont mené à des fusions ou à l'abolition d'organismes gouvernementaux.

1.5.3. COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La LDD énonçait la création d'un poste de commissaire au développement durable au sein du Bureau du Vérificateur général du Québec.

Le commissaire au développement durable produit annuellement un rapport sur l'application de la LDD, notamment à l'égard des moyens utilisés par les organisations responsables de la mise en œuvre de leurs actions et du MDDEFP, le ministère responsable de la coordination de la démarche. Le mandat de vérification et d'évaluation attribué au commissaire au développement durable favorise ainsi l'imputabilité de l'administration publique à l'égard de la LDD. Depuis 2008, cinq rapports ont été déposés à l'Assemblée nationale du Québec aux dates suivantes :

- Année 2008-2009 : 1^{er} avril 2009 – Chapitre sur l'application de la LDD dans le rapport du Vérificateur général
- Année 2009-2010 : 28 avril 2010
- Année 2010-2011 : 30 mars 2011
- Année 2011-2012 : 2 mai 2012
- Année 2012-2013 : 20 février 2013

Les MO qui font l'objet d'une vérification sont tenus d'exposer dans leur rapport annuel de gestion les dispositions qu'ils entreprendront au regard des constatations et des recommandations du commissaire au développement durable.

Les rapports du commissaire au développement durable sont rendus publics par l'intermédiaire du Rapport du Vérificateur général du Québec. Ils sont déposés à l'Assemblée nationale du Québec et diffusés sur le site Internet du Vérificateur général du Québec.

³¹ Voir annexe VIII

³² Voir les notes méthodologiques

1 • Mécanismes de mise en œuvre de la Stratégie

1.6. INTERACTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ

La LDD a énoncé les mécanismes d’ancrage de la démarche gouvernementale de développement durable avec la société québécoise.

Selon la LDD, le MDDEFP, en collaboration avec les autres ministères concernés, doit s’assurer que la stratégie reflète les préoccupations des citoyens, y compris des communautés autochtones, ainsi que la réalité des milieux et des conditions de vie du Québec. Ainsi, toute mesure peut être prise pour « consulter la population et l’amener à participer à l’élaboration de tout projet ou toute révision de la stratégie, en vue de favoriser les discussions et d’en enrichir le contenu, d’assurer la notoriété de la stratégie et de favoriser sa mise en œuvre³³ ».

Dans ce cadre, le gouvernement a entrepris une démarche de sensibilisation et de partage d’expériences entre les MO, mais il a aussi développé des points d’ancrage avec la société québécoise. Plusieurs instruments de participation et de concertation de la société québécoise à la démarche gouvernementale de développement durable ont été mis en place. En outre, de nombreuses conférences et des séances d’information et de communication ont été réalisées par le MDDEFP pour faire connaître la LDD et la Stratégie auprès de différentes sphères de la société québécoise et, en retour, recueillir les appréciations de ses différents acteurs afin de mieux tenir compte de leurs préoccupations.

1.6.1. CONSULTATIONS PUBLIQUES

La première étape d’interaction avec la société québécoise résulte d’une série de consultations publiques que le gouvernement a réalisée durant l’étape d’élaboration de la Stratégie et des échanges de l’administration publique avec des intervenants de la société civile durant la mise en œuvre.

1.6.1.1. Consultations publiques sur l’élaboration de la Stratégie et des indicateurs de développement durable

La Stratégie a fait l’objet d’une consultation publique en ligne et d’une commission parlementaire en 2007. Il s’agit d’une approche participative par laquelle les citoyens se sont exprimés en déposant 185 mémoires et avis. La Commission des transports et de l’environnement de l’Assemblée nationale a entendu les plaidoyers de 31 organismes issus de différents horizons de la société québécoise. Les recommandations formulées lors de cette consultation ont été prises en compte dans la Stratégie et dans sa mise en œuvre subséquente, notamment dans le choix des orientations et des activités à prioriser.

³³ Loi sur le développement durable (article 8).

³⁴ MDDEFP, *Consultation publique préparatoire à Rio+20 par le gouvernement du Québec*.

À l’automne 2009, une autre consultation en commission parlementaire a été organisée, comme prévu par la LDD, en vue de l’adoption de la première liste d’indicateurs de développement durable qui, comme mentionné précédemment, vise à mesurer l’évolution de l’état du développement durable au Québec. Des organisations représentant les différentes sphères de la société civile québécoise et les organismes municipaux ont été invitées à présenter leurs points de vue et leurs recommandations au sujet de cette liste d’indicateurs. Plusieurs suggestions ont été considérées pour renforcer les mécanismes de suivi de la Stratégie.

1.6.1.2. Séances de consultation en préparation de grands forums internationaux sur le développement durable

Le gouvernement a procédé à des séances de consultation de la société civile pour construire ses positions lors de grands sommets internationaux portant spécifiquement sur le développement durable. C’est ainsi que le MDDEFP a organisé une consultation des représentants de la société civile et d’organismes municipaux en préparation de la conférence des Nations Unies sur le développement durable de Rio de Janeiro en juin 2012 (Rio+20). Les participants, qui provenaient du milieu environnemental, du milieu social, de communautés autochtones, d’associations professionnelles, de divers secteurs industriels et des affaires, du milieu syndical, de centres de recherche et de développement et d’universités du Québec, ont contribué aux réflexions et aux positionnements du gouvernement du Québec sur les thèmes abordés à la conférence de Rio+20³⁴.

1.6.2. COMMUNICATION ET DIFFUSION DE LA DÉMARCHE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dès la première année de mise en œuvre de la Stratégie, le gouvernement a adopté un plan de communication dont l’objectif principal est de susciter des changements de comportements au sein de l’administration publique et de la population québécoise puisque tous les secteurs d’activité de la société québécoise sont interpellés par la LDD et la Stratégie. En ce qui concerne plus précisément l’extérieur de l’administration publique, le plan vise à :

- informer les acteurs externes sur le concept de développement durable ainsi que sur la démarche du gouvernement du Québec;
- démontrer l’engagement des MO et la cohérence de leurs actions;
- mobiliser la société à s’engager dans une démarche de développement durable;
- créer un effet d’entraînement dans les grands réseaux qui soutiennent le dynamisme territorial en mettant à leur disposition les outils d’accompagnement-conseil mis au point à leur intention et adaptés à leur réalité.

Plusieurs réseaux de communication et de diffusion sont utilisés pour faire connaître la Stratégie. En effet, une section « Développement durable » est intégrée sur le site Internet du gouvernement du Québec (Portail Québec). Dans cette section, le public peut prendre connaissance des informations relatives à la démarche gouvernementale de développement durable. De plus, le développement durable est traité sous l'angle des entreprises et des stratégies d'affaires dans la page consacrée aux entreprises de ce portail Web³⁵. Plusieurs MO traitent également de développement durable dans leurs sites Internet. C'est le cas du MDDEFP, du MAMROT et du MFEQ. Ainsi, le MDDEFP a élaboré une section traitant du développement durable et des principaux outils associés au sujet, le MFEQ a un site consacré à l'information auprès des entreprises et le MAMROT, une section présentant la LDD et la Stratégie ainsi qu'un portrait des démarches de développement durable des organismes municipaux et des outils associés à la planification territoriale. Par ces portails, le public peut avoir accès à de nombreuses actions des MO en lien avec la mise en œuvre de la Stratégie.

Par ailleurs, le MDDEFP et d'autres MO sont appelés à présenter des communications sur différents aspects de la démarche gouvernementale de développement durable dans plusieurs activités publiques (forums, colloques, conférences) organisées un peu partout au Québec.

1.7. COMMUNICATIONS À L'INTERNATIONAL

La démarche gouvernementale de développement durable et la Stratégie ont été présentées à plusieurs reprises lors de forums internationaux auxquels le Québec a pris part. Le gouvernement du Québec participe aux travaux du Réseau des gouvernements régionaux pour le développement durable (nrg4SD) au sein duquel il partage l'expérience de sa démarche de développement durable avec les États et régions membres de cette organisation. Au mois de février 2012, à Lyon (France), le MDDEFP a présenté la démarche québécoise aux délégués des États membres de l'organisation internationale de la Francophonie lors du forum préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable à Rio de Janeiro en 2012 (Rio+20). Le gouvernement du Québec a également participé à la conférence de Rio+20, où il a diffusé un rapport sur le cadre institutionnel du développement durable et l'économie verte. Plus récemment, en novembre 2012, le MDDEFP était invité à un colloque international sur le thème « Culture et développement durable » à Paris. À cette occasion, il a présenté la Stratégie et ses liens avec la culture. Le MDDEFP a également présenté des communications à différentes séances de formation organisées par l'École nationale d'administration publique (ENAP) pour des cadres et des professionnels provenant de divers pays africains. Enfin, le Québec a participé au Sommet mondial des États fédérés et des Régions, organisé conjointement par nrg4SD, The Climate Group, l'Organisation des Régions Unies (ORU-FOGAR) et l'État de Rio de Janeiro en marge de la Conférence de Rio+20.

³⁵ Services Québec – Entreprises

1.8. COHÉRENCE AVEC LES CADRES DE RÉFÉRENCES INTERNATIONAUX

L'analyse globale des mécanismes de mise en œuvre de la Stratégie permet de dégager un certain nombre de caractéristiques qui représentent le modèle de gouvernance du développement durable souscrit par le gouvernement du Québec et qui sont en cohérence avec les cadres de référence internationaux, dont le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg (2002), le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons » (Rio+20) et le Cadre stratégique décennale de la Francophonie. Parmi ces caractéristiques, citons les suivantes :

- Appropriation du processus de mise en œuvre au plus haut niveau avec la participation du Comité directeur du développement durable et du CIDD dans la prise de décision;
- Intégration des politiques, stratégies sectorielles et activités structurantes dans une vision commune de développement durable en utilisant les balises représentées par les 16 principes de développement durable édictés par la LDD;
- Élaboration d'outils d'accompagnement pour faciliter les pratiques et harmoniser les façons de faire, en vue de renforcer la cohérence gouvernementale;
- Mise à contribution de toutes les instances de l'administration publique;
- Renforcement des capacités des acteurs concernés par la mise en œuvre de la Stratégie;
- Arrangements structurels et institutionnels favorables aux échanges et au partage d'expériences ainsi qu'au développement d'une culture commune de développement durable;
- Interaction avec la société civile et les autres paliers de gouvernance;
- Transparence gouvernementale incarnée par des mécanismes de suivi, d'évaluation et de reddition de comptes encadrés par la LDD.

Le modèle de gouvernance du développement durable du Québec présente ainsi plusieurs des critères de bonne gouvernance et de renforcement des cadres institutionnels du développement durable préconisés par la communauté internationale et formulés dans les engagements pris lors de grands sommets internationaux sur le développement durable, notamment la conférence Rio+20. Par exemple, ce modèle s'inscrit dans l'esprit de la Déclaration de Rio+20 (*L'avenir que nous voulons*), en particulier l'article 76, qui traite des aspects d'« une gouvernance efficace aux niveaux local, infranational, national, régional et mondial ».



2

Réalisations
et résultats
pour chaque objectif

2

Réalisations et résultats pour chaque objectif



Orientation 1 Informer, sensibiliser, éduquer, innover

L'État entend investir des efforts importants afin de mieux faire connaître la démarche de développement durable, ses exigences et les enjeux environnementaux, sociaux et économiques qui lui sont associés. Par ces efforts, il compte inciter chaque membre de la société et plus particulièrement les ministères, organismes et entreprises publics à apporter leur contribution à la démarche gouvernementale. Afin d'y parvenir, la Stratégie établissait trois objectifs permettant de répondre à cette orientation prioritaire :

OBJECTIF 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

OBJECTIF 2

Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.

OBJECTIF 3

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.

Notes

L'orientation 1 était l'une des trois orientations prioritaires de la Stratégie (avec les orientations 3 et 6).

Ainsi, tous les MO avaient l'obligation d'y contribuer sous la forme de l'action suivante :

- Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique.

OBJECTIF 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Description de l'objectif

Le succès en matière de développement durable repose en partie sur une large connaissance du concept et de ses principes ainsi que des pratiques adéquates par les acteurs interpellés afin que tous puissent agir de manière cohérente en mettant en œuvre les actions les plus efficaces et porteuses du changement recherché sur les plans environnemental, social et économique.

L'objectif 1 fait partie d'une orientation prioritaire à laquelle est associée l'une des trois activités incontournables de la Stratégie et à laquelle tous les MO étaient conviés à contribuer : « Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique ».³⁶

³⁶ Voir 1.2

A. Faits saillants

Nombre de MO impliqués : 119 sur 119 (100 %)

Nombre d'actions mises en œuvre : 227 sur 1 149 (19,8 %)

À l'échelle de la société

- Les MO ont investi des efforts considérables pour échanger sur le développement durable avec leurs parties prenantes externes (populations cibles, partenaires, clientèles, etc.). Ils ont notamment élaboré des guides de bonnes pratiques et des outils de vulgarisation. Ils ont aussi organisé des forums de réflexion, contribuant ainsi à la recherche d'une plus grande cohérence sociétale dans la compréhension et la mise en œuvre du développement durable.
- Le taux de notoriété du concept de développement durable dans la population a atteint la cible de 25 % que la Stratégie avait fixée.
- Le développement durable apparaît comme un pôle de recherche en pleine croissance au Québec. Le nombre de publications scientifiques québécoises portant sur des thématiques reliées aux orientations de la Stratégie s'est accru de 49 % entre 2006 et 2010, avec un rythme de croissance dix fois supérieur à celui de l'ensemble des publications scientifiques.

À l'échelle de l'administration publique

- 100 % des MO ont contribué à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique.
- Les deux cibles gouvernementales en matière de sensibilisation et de formation ont été dépassées :
 - 90 % du personnel des MO a été sensibilisé à la démarche de développement durable (cible de 80 %);
 - 60 % du personnel ciblé des MO a été formé à la prise en compte des principes de développement durable (cible de 50 %).
- Le taux de notoriété du concept de développement durable auprès des employés de l'État s'élève à 68,3 %.
- Une grande synergie entre les MO s'est manifestée pour favoriser la cohérence d'action, tirer profit des expériences de chacun et rentabiliser les énergies déployées :
 - 100 % des MO ont participé aux mécanismes gouvernementaux de concertation liés à la démarche de développement durable;
 - 100 % des MO ont participé aux activités incontournables de la Stratégie;
 - 80 % des MO ont utilisé au moins deux des outils proposés pour l'aide à la décision et à l'analyse de projets.

Observations

- L'adhésion de 100 % des MO à cet objectif démontre la vaste mobilisation de l'administration publique à l'égard de la démarche gouvernementale de développement durable.
- Le taux de notoriété du concept de développement durable plus élevé dans l'administration publique que dans la population peut s'expliquer par le fait qu'une très forte proportion (69 %) des actions des MO à l'égard de cet objectif sont tournées vers l'administration publique, notamment pour répondre à l'activité incontournable.
- Une forte proportion des actions des MO à l'égard de cet objectif (88 %) ont été menées spécifiquement dans le cadre de leur PADD et n'auraient probablement pas été réalisées sans la Stratégie.
- L'administration publique devra consacrer des efforts supplémentaires pour intégrer davantage le développement durable à ses activités structurantes régulières considérant que la prise en compte des principes de développement durable demeure à parfaire, n'ayant été réalisée que par 60 % des MO en 2012-2013 (cible de 100 %).

B. Contributions des MO par leur plan d'action de développement durable pour l'atteinte de l'objectif

Activité incontournable

Tous les MO avaient l'obligation d'inclure une action relative à l'objectif 1³⁷. Le libellé de cette activité incontournable était « Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique ». Dès l'année financière 2008-2009, les MO ont donc entamé des gestes et des activités répondant à cet objectif, dont les cibles gouvernementales étaient les suivantes :

- Cible 1 : 80 % des personnels de l'administration publique *sensibilisés* au développement durable d'ici 2011;
- Cible 2 : 50 % des personnels ciblés de chacun des MO *formés* au développement durable d'ici mars 2013.

Le MDDEFP a vu à la coordination et à la cohérence de cet objectif par l'entremise du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable. Ce plan, établi spécifiquement pour l'appareil gouvernemental, vise à aider les MO dans la mise en œuvre de cette activité incontournable, soit sensibiliser et former leurs personnels. Ce plan permet de travailler à deux niveaux :

- Niveau gouvernemental à l'aide d'outils répondant à des besoins communs des MO;
- Niveau organisationnel permettant de développer des outils de sensibilisation et de formation spécifiques à des MO.

Plusieurs outils de sensibilisation et de formation ont été élaborés au cours des dernières années, autant par le MDDEFP que par les MO, et grâce à l'outil de partage Extranet DD³⁸, les MO ont pu profiter de l'expertise développée dans l'ensemble de l'administration publique.

Réalisations

Les actions des MO ont contribué à cet objectif sous trois angles principaux, les deux premiers découlant de l'activité incontournable :

1. La diffusion d'informations et de connaissances sur le développement durable au sein des MO a permis aux intervenants d'acquérir de nouveaux savoirs grâce à diverses activités de sensibilisation.

La sensibilisation s'est développée sous plusieurs formes par un ensemble d'activités visant à faire connaître le développement durable dans les MO. Outre la diffusion du PADD à leur personnel, les MO ont eu recours à différents outils pour faciliter la compréhension du développement durable et de ses trois dimensions : modules en ligne, conférences thématiques, journées et semaines thématiques (Journée de l'environnement dans l'administration publique, Semaine des transports collectifs et actifs, Semaine québécoise de réduction des déchets, etc.), rallyes, concours photo, collectes de denrées ou de livres, etc. Chaque MO a ainsi pu créer des activités de sensibilisation selon l'intérêt de son personnel et les objectifs ministériels fixés pour cet objectif gouvernemental.

L'intranet, réseau informatique interne dans chaque organisation, a joué un rôle important dans la sensibilisation au développement durable puisque la majorité des MO ont utilisé ce moyen de promotion. Les petits organismes n'ayant pas d'intranet ont pour leur part opté pour des courriels ou encore des chroniques dans des bulletins hebdomadaires internes.

À certaines occasions, quelques MO se sont regroupés afin de planifier des événements et ainsi partager les coûts financiers et la charge de travail et combiner l'expertise. En somme, les MO ont utilisé une diversité de moyens et d'outils pour sensibiliser leur personnel au développement durable.

2. Les MO ont également mis sur pied des formations sur le développement durable afin de permettre à leur personnel respectif d'acquérir de nouveaux savoir-faire. La formation sur le développement durable s'est faite de façon classique dans les MO, c'est-à-dire par des cours magistraux ou des modules de formation en ligne. La différence marquée entre les MO quant au format de l'activité de formation réside dans la composition des groupes : selon l'organigramme, en grands groupes ou en groupes restreints. Depuis 2010, des activités de formation plus spécifiques ont été offertes à des catégories de personnels ciblés dont la tâche requiert des connaissances pratiques de la démarche et de la prise en compte des principes de développement durable³⁹.

Ces formations ont permis le développement de nouvelles aptitudes, notamment pour la prise en compte des principes de développement durable, et ont engendré l'intégration accrue des notions de développement durable dans les pratiques des MO, entre autres dans des grilles d'évaluation de projets, des planifications, des outils de gestion, des lois ou des règlements, etc.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ Voir 1.4.7.1.

³⁹ Voir aussi 1.2.1.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

Mesures des résultats

Sensibilisation

Au cours des mois de mars et avril 2011, l'ISQ a réalisé une enquête auprès des employés de l'administration publique afin de mesurer le taux de sensibilisation au développement durable. Un questionnaire comportant cinq questions a été soumis à 560 répondants et a permis de déterminer la proportion des employés considérés comme étant sensibilisés au développement durable.

Résultat pour la cible 1: 90% du personnel des MO a été sensibilisé à la démarche de développement durable (cible de 80%)

Formation

Les MO avaient chacun la responsabilité de déterminer le nombre de personnes à former pour contribuer à atteindre la cible gouvernementale. La mesure des résultats a été réalisée en 2013 par le MDDEFP à partir des données que les MO lui ont acheminées.

Résultat pour la cible 2: 60% du personnel ciblé des MO a été formé à la démarche et aux principes de développement durable (cible de 50%)

Actions autres que l'activité incontournable

3. Les relations entre l'État et ses partenaires et clients ont aussi profité de la poursuite de cet objectif. Ainsi, un grand nombre d'activités ont été mises sur pied par les MO pour informer les parties prenantes sur le développement durable. Des outils de vulgarisation, des guides de bonnes pratiques, des rencontres ou des forums d'échange ont été élaborés et organisés pour les informer entre autres sur le concept et la portée du développement durable tel que le véhicule le gouvernement, sur les objectifs gouvernementaux en développement durable ainsi que sur les attentes mutuelles en la matière.

Au fil des années, on observe certaines manifestations d'une plus grande intégration du concept de développement durable et de ses principes dans les pratiques et le discours de parties prenantes, bien que ce ne soit pas dû uniquement à l'intervention gouvernementale. Certains promoteurs incluent d'eux-mêmes des références aux principes de développement durable dans leurs projets, des entreprises publient des rapports de développement durable et des organismes municipaux structurent leurs planifications selon des enjeux de développement durable.

C. Détail des actions inscrites aux plans d'action de développement durable pour cet objectif

Tous les MO ont inscrit au moins une action sous l'objectif 1 à leur PADD, soit l'activité incontournable liée à la sensibilisation et à la formation de leur personnel au développement durable. De l'ensemble des actions, 76% disent avoir eu une contribution faible ou moyenne à l'objectif gouvernemental, ce qui s'explique par le fait qu'un grand nombre d'activités de sensibilisation ont eu lieu à l'interne (144 sur 207), conformément à l'exigence de l'activité incontournable, alors que l'objectif visait aussi la société. Néanmoins, 49 actions étaient entièrement tournées vers la société et 14 autres touchaient à la fois la société et l'administration publique.

Nombre de MO responsables des actions	119 sur 119	100 %	
Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif	227 sur 1 149	19,8 %	
Atteinte des cibles	150 sur 225*	67 %	
Contribution faible et moyenne de l'action à l'objectif	170 sur 225*	76 %	
Contribution forte et très forte de l'action à l'objectif	55 sur 225*	24 %	
Actions tournées vers l'administration publique	144 sur 207**	69 %	
Actions tournées vers la société	49 sur 207**	24 %	
Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société	14 sur 207**	7 %	
Actions spécifiques au PADD	198 sur 225*	88 %	
Actions prévues dans un autre cadre d'intervention	27 sur 225	12 %	
<i>Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention</i>	Réalisation de l'action	18 sur 27	67 %
	Suivi et reddition de comptes	24 sur 27	89 %
	Effet total obtenu	17 sur 27	63 %

* Le formulaire n'a pas été rempli pour deux actions prévues au PADD. Ces deux actions ne sont toutefois pas retirées.

** En 2010-2011, la question « L'action était-elle tournée vers l'interne de l'administration publique ou vers l'externe? » n'était pas intégrée à la question 11 du formulaire des indicateurs annuels de performance administrative, ce qui explique le nombre inférieur d'actions.

D. Exemples d'actions

Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST)

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique

Dans le but de sensibiliser son personnel au développement durable, la CSST a développé, en 2009, un module de sensibilisation en ligne lui permettant d'atteindre un taux de sensibilisation de 87 % des employés. Pour assurer sa pérennité, la CSST a ajouté ce module aux formations en ligne obligatoires pour les nouveaux employés. Cette première étape du Plan a été suivie de la réalisation d'un module de formation à la prise en compte des principes de développement durable (une capsule Web, un module en ligne et un atelier en salle), élaboré conjointement avec les membres du Centre d'expertise des grands organismes (CEGO). Ces outils ont permis d'atteindre un taux de formation de 57 % du personnel ciblé au cours de la période 2012-2013.

Tous ces outils ont fait l'objet d'événements de partage dans l'objectif de les rendre disponibles gratuitement. D'ailleurs, plus d'une quarantaine d'organisations de la fonction publique québécoise en ont profité.

Centre d'expertise des grands organismes (CEGO)⁴⁰

La mise en commun d'outils et le partage des expériences en matière de développement durable

Le CEGO a pour mission de favoriser l'amélioration des services aux citoyens en encourageant le partage d'expertises et en mettant en commun les projets, les préoccupations et les réalisations des organismes membres. Au cours de la période 2011-2012, les organisations ont mis en commun leurs ressources et leurs expériences pour élaborer une série d'outils de formation sur la démarche de prise en compte des principes de développement durable permettant l'atteinte des objectifs gouvernementaux en la matière. Ils ont ainsi conçu une formation en trois volets comprenant une capsule Web fournissant des définitions et des applications liées aux 16 principes de développement durable, un module de formation en ligne sur la démarche de prise en compte de ces principes ainsi qu'un plan et un manuel de formation dans le but de réaliser la prise en compte sous la forme d'un atelier pratique.

Grâce à la générosité et à l'ouverture des responsables du CEGO, ces outils qui étaient destinés à leurs membres ont par la suite été rendus disponibles, sur demande, à l'ensemble des organisations de l'administration publique. À ce jour, 48 organisations ont utilisé au moins un de ces outils dans le cadre de leur propre formation, ce qui en fait un outil de référence dans la démarche gouvernementale de développement durable.

⁴⁰ Les organisations membres du CEGO sont la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), la Commission des normes du travail (CNT), la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), la Régie des rentes du Québec (RRQ), Revenu Québec, Services Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

⁴¹ Source : *Sondage sur le développement durable à l'intention des entreprises du Québec*, MFEQ et MDDEFP, 2013

Ministère des Transports du Québec (MTQ)

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique

Au cours de la période 2011-2012, le personnel du MTQ disposant d'une adresse courriel ministérielle a été invité à participer à un module en ligne de sensibilisation au développement durable. Cet exercice visait à favoriser la compréhension de ce concept ainsi qu'à présenter la démarche gouvernementale de développement durable et sa mise en œuvre au MTQ. Afin de joindre son personnel ouvrier œuvrant au sein des directions territoriales et du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER), le MTQ a produit, en 2012-2013, une adaptation vidéo du module en ligne de sensibilisation au développement durable. La présentation de cette vidéo a permis de sensibiliser, de mars à juin 2013, plus de 1 900 employés, ce qui représente plus de 75 % du personnel ouvrier réparti sur l'ensemble du territoire.

Ministère des Ressources naturelles (MRN)

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique

Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, le MRN a développé un mini portail intranet visant à signaler des « bons coups » accomplis par le personnel en matière de développement durable. Ces gestes pouvaient, par exemple, se définir comme des actions innovantes, des façons originales d'accomplir ses tâches ou toutes autres solutions éclairées par les principes de développement durable qui ont pour effet de diminuer les impacts négatifs des actions et d'en augmenter les effets positifs sur les plans humain, environnemental et financier. Les gestes posés dans l'accomplissement de tâches ou dans le cadre d'activités personnelles ont permis de produire plusieurs manchettes, dont une série faisant état de « témoignages en navettage durable ». Ces capsules, agrémentées de photos, mettaient par ailleurs en évidence les actions réalisées et définissaient sommairement, pour chacune des dimensions, en quoi elles touchaient spécifiquement le développement durable.

Ministère des Finances et de l'Économie (MFEQ)

Sensibiliser et informer les clientèles et les partenaires du Ministère au développement durable

Plusieurs gestes d'application de cette action ont contribué à ce que le taux d'entrepreneurs donnant une définition adéquate du développement durable en entreprise augmente de 27 % à 53 % entre 2010 et 2013. Durant cette période, le taux de pratiques de gestion d'amélioration continue a augmenté de 8,6 % pour quatre enjeux de développement durable mesurés, atteignant 22 % en 2013⁴¹.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

Parmi les gestes mis en œuvre, une page Web consacrée au développement durable (plus de 6 000 visites en 2012-2013), comprenant un guide sur les bénéfices d'adopter une telle démarche en entreprise, a été créée. Le MFEQ a tenu des kiosques d'information lors de divers événements. Elle a accordé du soutien financier pour la réalisation d'activités de sensibilisation et de développement des compétences par des organismes partenaires (colloques, forums, formations ou activités de réseautage, tels le Sommet des gestionnaires en développement durable ou Unisféra, et des projets de développement durable en entreprise ayant un large rayonnement, comme le projet BNQ 21000). Des conseillers du MFEQ ont été sensibilisés au développement durable en entreprise pour être en mesure d'informer et d'accompagner les clientèles.

Musées de la civilisation de Québec (MCQ)

Élargir la diffusion d'information et l'intégration des pratiques respectueuses d'un développement durable aux visiteurs (clientèle) et aux partenaires du Musée

Les Musées de la civilisation (Musée de la civilisation, Musée de l'Amérique francophone, Musée de la place Royale, Maison historique Chevalier et Centre national de conservation et d'études des collections) ont présenté de multiples activités culturelles aux différents publics et professionnels dans le cadre d'expositions ou d'événements conçus en partenariat avec les organismes engagés dans le développement durable. Les thèmes abordés étaient notamment la biodiversité, les droits des enfants, les changements climatiques, la diversité culturelle, la francophonie, l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'architecture africaine et le respect de l'identité des Premières Nations et des Inuits. Au total, 25 activités ont été offertes lors de rencontres, de conférences, de pièces de théâtre, de spectacles de danse, de projections de films et des expositions. Les Musées de la civilisation ont participé à la réalisation de plusieurs engagements citoyens (dont le projet de culture-santé sur les thèmes de la mémoire, auprès des aînés, et de la musique, auprès des adolescents). Les Musées se sont également associés aux Premières Nations et aux Inuits, notamment par l'entremise d'une consultation participative, dans le but de concevoir une exposition de synthèse et de référence sur la réalité autochtone du Québec et dans le monde.

E. Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie



1.1 NOMBRE DE PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE	Tendance de la période 2006 à 2010	
	Taux de croissance annuel moyen	
	Publications scientifiques DD	+10,5 %
	Publications scientifiques	+1,1 %

La diffusion des résultats de recherche dans les milieux scientifiques est une étape essentielle du transfert des connaissances vers les différentes sphères socioéconomiques et constitue le fondement de l'innovation et du développement des compétences de l'ensemble des acteurs de la société (décideurs, industriels, travailleurs, etc.). La place occupée par les publications scientifiques en développement durable, et plus particulièrement par celles qui sont en lien avec les orientations de la Stratégie, permet d'identifier les créneaux forts et les domaines de recherche à développer.

Le développement durable apparaît comme un pôle de recherche en pleine expansion dans le monde et au Québec. Cette tendance est plus marquée au Québec, où le nombre de publications scientifiques liées au développement durable a augmenté de 49 % entre 2006 et 2010, avec un rythme de croissance 10 fois supérieur à celui de l'ensemble des publications scientifiques.

Pendant cette période, la proportion des publications scientifiques en développement durable est plus grande au Québec (3,37 %) que dans le monde (2,61 %). Ainsi, l'indice de spécialisation du Québec en développement durable, soit le rapport entre le pourcentage de publications en développement durable au Québec et le pourcentage de publications liées à cette même thématique à l'échelle mondiale, s'établit à 1,29 pour l'ensemble des orientations de la Stratégie. Les trois orientations les plus couvertes sont *Répondre aux changements démographiques* (1,69), *Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement* (1,40) et *Sauvegarder et partager le patrimoine collectif* (1,35).

OBJECTIF 2

Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec

Description de l'objectif

La mise en œuvre de la démarche québécoise de développement durable implique un suivi rigoureux pour mesurer les changements qu'elle produit et apporter les ajustements en conséquence. Les indicateurs de développement durable comptent parmi les moyens prévus pour suivre l'état de la situation et les progrès réalisés. Les organisations gouvernementales sont également invitées à définir des indicateurs et des cibles afin de suivre et de rendre compte de l'avancement des engagements pris dans leur PADD.

A. Faits saillants



Nombre de MO impliqués: 9 sur 119 (7,6 %)

Nombre d'actions mises en œuvre: 13 sur 1 149 (1,1 %)

À l'échelle de la société

- Différents acteurs (entreprises, organismes de planification territoriale, etc.) peuvent adapter leurs comportements à la suite de la diffusion de connaissances par le gouvernement sur différents aspects du développement durable.

À l'échelle de l'administration publique

- Une liste d'indicateurs pour mesurer les progrès du développement durable au Québec, élaborée avec la contribution des MO et de l'ISQ, a été adoptée à l'Assemblée nationale du Québec en décembre 2009. Les données sont régulièrement mises à jour et rendues publiques par l'ISQ. Un rapport sur l'état de situation du développement durable au Québec sera publié en 2014. 
- Chacun des 29 objectifs de la Stratégie est mis en œuvre par des actions des PADD et 99 % des MO rendent public le bilan de leurs actions de développement durable en l'intégrant dans leurs rapports annuels de gestion ou d'activité (cible gouvernementale de 100 % des MO). 

Observations

- Des données sur l'évolution du développement durable au Québec sont facilement accessibles par leur diffusion publique (Internet).
- Une forte proportion des 13 actions (85 %) ont été élaborées spécifiquement pour le PADD des MO et n'auraient probablement pas été réalisées sans la mise en œuvre de la Stratégie.

B. Contributions des MO par leur plan d'action de développement durable pour l'atteinte de l'objectif

Les actions des MO ont contribué au portrait du développement durable au Québec sous trois angles principaux :

1. En structurant et publiant les résultats de leurs engagements et réalisations en matière de développement durable, notamment par l'entremise de rapports d'activités en la matière qui respectent des règles de reddition de comptes en développement durable, dont celles convenues avec le SCT⁴²;
2. En diffusant auprès des partenaires et des populations cibles les résultats d'études sur des phénomènes ayant une incidence sur le développement durable (par exemple sur les effets des interventions forestières);
3. En dressant le portrait de la recherche en développement durable au Québec.

⁴² Voir aussi 1.5.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

C. Détail des actions inscrites aux plans d'action de développement durable pour cet objectif

On observe que 11 des 13 actions sous cet objectif ont été mises en œuvre en premier lieu dans le cadre des PADD. On note également que 92 % des actions sont tournées vers la société, les portraits sur des aspects du développement durable réalisés par les MO étant souvent destinés au public.

Nombre de MO responsables des actions	9 sur 119	7,6 %	
Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif	13 sur 1 149	1,1 %	
Atteinte des cibles	8 sur 13	62 %	
Contribution faible et moyenne de l'action à l'objectif	8 sur 13	62 %	
Contribution forte et très forte de l'action à l'objectif	5 sur 13	38 %	
Actions tournées vers l'administration publique	1 sur 12*	8 %	
Actions tournées vers la société	6 sur 12*	50 %	
Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société	5 sur 12*	42 %	
Actions spécifiques au PADD	11 sur 13	85 %	
Actions prévues dans un autre cadre d'intervention	2 sur 13	15 %	
<i>Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention</i>	Réalisation de l'action	1 sur 2	50 %
	Suivi et reddition de comptes	1 sur 2	50 %
	Effet total obtenu	1 sur 2	50 %

* En 2010-2011, la question « L'action était-elle tournée vers l'interne de l'administration publique ou vers l'externe? » n'était pas intégrée à la question 11 du formulaire des indicateurs annuels de performance administrative, ce qui explique le nombre inférieur d'actions.

D. Exemples d'actions

Institut de la statistique du Québec (ISQ)

Augmenter la production d'information statistique incluant les dimensions du développement durable au Québec

Depuis déjà près de 15 ans, l'ISQ fournit des informations statistiques qui ont toujours servi la réflexion et la prise de décision au Québec. Dans le but de dresser un portrait complet de sa production statistique sous l'angle du développement durable, l'ISQ s'est efforcé de bonifier ses publications au regard de ses trois dimensions, notamment dans le cadre de ses bulletins statistiques régionaux du Québec. Il a de plus publié divers documents sous ce même angle, dont un dossier thématique présentant une revue de littérature au sujet de l'empreinte écologique ainsi qu'un état des connaissances en matière de comptabilité des écosystèmes au Québec et des services écologiques qui en découlent. Par ailleurs, l'ISQ poursuit la réalisation de travaux sur les comptes de l'environnement en partenariat avec les MO pour la production de nouvelles informations statistiques et l'ajout d'indicateurs dans le domaine du développement durable.

Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRONT)

Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)

Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS)

Développer, en concertation avec les autres Fonds québécois de recherche et les partenaires concernés, un indicateur de l'ampleur de la recherche québécoise effectuée sur les thématiques du développement durable

Dans le but de favoriser le partage des expériences et des compétences en matière de développement durable, les trois Fonds de recherche du Québec (FRQ) ont conjointement travaillé, en collaboration étroite avec le MDDEFP, l'ISQ et l'Observatoire des sciences et des technologies de l'Université du Québec à Montréal, à la conception d'un indicateur visant à dresser un portrait de l'ampleur des publications scientifiques québécoises produites sur des thématiques en lien avec les orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Ces efforts ont donné lieu à la réalisation d'un indicateur permettant d'apprécier l'effort de recherche du Québec par rapport au reste du monde, notamment pour cerner les créneaux forts, les expertises émergentes et les pôles de recherche à développer.

OBJECTIF 3

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec

Description de l'objectif

La poursuite d'un développement durable passe, entre autres, par le soutien à la recherche, qui favorise l'émergence de nouvelles technologies et d'innovations organisationnelles, et par l'application de nouvelles pratiques plus efficaces qui répondent aux critères environnementaux ou de responsabilité sociale.

A. Faits saillants

Nombre de MO impliqués: 25 sur 119 (21 %)

Nombre d'actions mises en œuvre: 52 sur 1 149 (4,5 %)

À l'échelle de la société

- Plusieurs acteurs de la société bénéficient d'appuis gouvernementaux à la recherche et l'innovation, notamment par la diffusion publique de connaissances acquises par le gouvernement, par des projets conjoints de recherche ou des programmes d'aide financière à la recherche.
- En 2011-2012, le gouvernement a versé 646,6 M\$ pour soutenir la R-D et l'innovation, soit 49 % de plus qu'en 2006-2007. Par ailleurs, l'aide fiscale accordée aux sociétés qui effectuent ou font effectuer des activités de R-D a légèrement diminué.
- De 2006 à 2010, le ratio des dépenses intérieures de R-D sur le produit intérieur brut (PIB) (DIRD/PIB) a diminué à un rythme annuel moyen de 2,9 %. Toutefois, avec un ratio de 2,49 %, le Québec occupe le premier rang au Canada et se situe dans la moyenne des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
- De 2006 à 2010, le ratio des dépenses intérieures de R-D exécutées par les entreprises sur le PIB (DIRDE/PIB) a diminué, passant de 1,71 % à 1,47 %. Cependant, le Québec occupait le premier rang au Canada pendant toute cette période.

À l'échelle de l'administration publique

- Les MO développent, expérimentent et adoptent de nouvelles pratiques et technologies au sein même de leurs organisations pour innover et améliorer leurs activités et leurs services afin de les rendre plus cohérents avec le développement durable.

Observations

- Avec 52 actions inscrites aux PADD par les MO, cet objectif se situe au cinquième rang des objectifs pour lesquels le plus grand nombre d'actions ont été inscrites aux PADD et au troisième rang, si l'on exclut les deux objectifs auxquels tous les MO devaient contribuer (objectifs 1 et 6).
- 71 % de ces actions étaient axées vers les acteurs de la société pour la recherche et l'innovation.
- Les activités de recherche et d'innovation inscrites aux PADD n'ont pas toutes été associées à cet objectif. On retrouve des actions de nature semblable dans d'autres objectifs, par exemple l'objectif 8 visant l'augmentation des énergies renouvelables.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

B. Contributions des MO par leur plan d'action de développement durable pour l'atteinte de l'objectif

Les actions des MO ont contribué à cet objectif sous trois angles principaux :

1. En effectuant, soutenant et développant la recherche, la formation, l'expérimentation et l'expertise sur de nouvelles pratiques et technologies dans les MO et en partenariat avec des entreprises et des organismes non gouvernementaux, notamment par des activités de caractérisation du territoire québécois ou par des programmes de recherche sur les infrastructures de transport;
2. En diffusant et promouvant les connaissances et des expériences en développement durable de manière à partager les innovations, à sensibiliser les clientèles et les partenaires et à en favoriser une large adoption pour établir la synergie entre les acteurs, notamment par la publication d'articles scientifiques ou par la contribution à l'élaboration de normes de gestion environnementale;
3. En adoptant, au sein même des MO et dans leurs relations avec les clients et populations cibles, de nouvelles technologies et pratiques permettant une plus grande efficacité des activités et plus respectueuses des critères environnementaux et sociaux, notamment par l'adoption de pratiques pour des événements écoresponsables ou la réduction de consommation de ressources dans leurs activités.

C. Détail des actions inscrites aux plans d'action de développement durable pour cet objectif

Parmi les actions inscrites dans les PADD, 49 %, en incluant celles qui touchent à la fois l'administration publique et la société, ont été entreprises dans le but d'améliorer les processus internes des organisations, la recherche et la veille, permettant aux MO de rester à l'affût des nouvelles pratiques dans leurs domaines d'activités respectifs. La société a aussi bénéficié de ce soutien à la recherche de nouvelles technologies et approches, 71 % des actions étant tournées vers elle.

Nombre de MO responsables des actions	25 sur 119	21 %	
Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif	52 sur 1 149	4,5 %	
Atteinte des cibles	40 sur 52	77 %	
Contribution faible et moyenne de l'action à l'objectif	29 sur 52	56 %	
Contribution forte et très forte de l'action à l'objectif	23 sur 52	44 %	
Actions tournées vers l'administration publique	14 sur 49*	29 %	
Actions tournées vers la société	25 sur 49*	51 %	
Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société	10 sur 49*	20 %	
Actions spécifiques au PADD	24 sur 52	46 %	
Actions prévues dans un autre cadre d'intervention	28 sur 52	54 %	
<i>Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention</i>	Réalisation de l'action	12 sur 28	43 %
	Suivi et reddition de comptes	18 sur 28	64 %
	Effet total obtenu	8 sur 28	29 %

* En 2010-2011, la question « L'action était-elle tournée vers l'interne de l'administration publique ou vers l'externe? » n'était pas intégrée à la question 11 du formulaire des indicateurs annuels de performance administrative, ce qui explique le nombre inférieur d'actions.

D. Exemples d'actions

Société immobilière du Québec (SIQ)

Favoriser le développement de nouvelles technologies écoresponsables

Dans le cadre de sa planification 2009-2012, la SIQ a réalisé plusieurs bancs d'essai pour l'expérimentation de sources d'énergie renouvelable et de systèmes et matériaux innovants dans le but de développer l'utilisation de technologies écoresponsables en construction et exploitation d'immeubles.

Parmi ces projets, un système d'alimentation par énergie solaire d'une puissance de 18 kilowattheures (kW) a été réalisé dans la réserve faunique La Vérendrye en 2010, puis un mur et un chauffe-eau solaires ont été installés lors de la construction du poste de la Sûreté du Québec de Saint-Ambroise, en 2012. Ce mur, d'une superficie de 11,2 m², préchauffe l'air extérieur servant à la ventilation de l'immeuble et produit plus de 12 kWh d'énergie par an pour combler les besoins en chauffage. Il permet ainsi de réduire les émissions de GES du bâtiment de 8,5 tonnes d'équivalents de CO₂ par année.

Ministère des Transports du Québec (MTQ)

Élaborer et mettre en œuvre un cadre ministériel pour la priorisation de la recherche et de l'innovation favorisant entre autres le développement durable

Pour bâtir sa programmation de recherche annuelle, le MTQ favorise, depuis 2009-2010, les projets de recherche présentant une forte composante en développement durable. L'un des critères permettant de prioriser les projets de recherche consiste à évaluer leur degré d'intégration des principes de développement durable. Ainsi, en 2012-2013, 81 % des projets de recherche démarrés présentaient une forte composante en développement durable.

À titre d'exemple, le projet de recherche «L'intégration du développement durable dans le transport aérien et la gestion des aéroports au Québec», réalisé en collaboration avec le Groupe d'étude en management des entreprises de l'aéronautique (GEME Aéro) et la Chaire de recherche du Canada sur les normes de gestion du développement durable de l'Université Laval, a notamment fait l'analyse des principaux enjeux de développement durable liés au transport aérien, présenté un inventaire des meilleures pratiques et formulé des recommandations propres au contexte québécois.

Société d'habitation du Québec (SHQ)

Promouvoir et soutenir l'innovation ainsi que les nouvelles façons de faire associées aux pratiques du développement durable en habitation

En favorisant la création d'habitations durables et abordables, la SHQ répond à un besoin essentiel et contribue à façonner les collectivités québécoises. Elle se veut active dans son domaine en organisant de nombreux événements qui mettent à l'avant-plan le développement de l'habitat durable et en y participant (Rendez-vous de l'habitation, Entretiens sur l'habitat, Réseau Habitat et Francophonie, Forum urbain mondial, etc.). La SHQ pose également plusieurs gestes pour soutenir l'amélioration des standards et des pratiques en habitation et encourage l'utilisation de nouvelles technologies.


À titre d'exemple, elle est une des premières organisations à construire un bâtiment résidentiel en ossature de bois de plus de quatre étages. Elle a de plus mis en place un projet pilote novateur s'appuyant sur la construction de deux immeubles à logements multiples abordables à haute efficacité énergétique. Enfin, en vue d'assurer un développement pérenne du Nord québécois, la SHQ travaille à la rédaction d'un guide des bonnes pratiques pour la construction d'habitations nordiques, de même qu'à la construction au Nunavik d'un prototype d'habitation mieux adaptée au climat rigoureux et aux changements climatiques. En somme, la SHQ innove et met à profit son expertise en habitation dans une perspective de développement durable, avec l'objectif de servir de modèle auprès des acteurs du milieu et de ses partenaires.

E. Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie

La R-D et l'innovation favorisent la croissance économique et peuvent apporter des solutions pour mieux découpler cette croissance des pressions qu'elle exerce sur l'environnement et sur la population. La R-D englobe l'investigation systématique qui est réalisée à l'aide d'expériences ou d'analyses en vue de l'avancement des connaissances scientifiques ou techniques et l'application de cette recherche pour créer des produits ou des procédés nouveaux ou nettement améliorés. L'innovation couvre la mise en œuvre de produits et de procédés technologiquement nouveaux et les améliorations technologiques importantes de produits et de procédés, excluant la R-D.

Les résultats observés reflètent la situation économique des années 2008-2010 qui ont été marquées par la récession. Toutefois, il convient de noter que le Québec occupe le premier rang au Canada et qu'il se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE quant aux dépenses de R-D en pourcentage du PIB.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

3.1 DÉPENSES GOUVERNEMENTALES POUR LA R-D ET L'INNOVATION	MONTANTS VERSÉS POUR LA R-D ET L'INNOVATION Tendance de la période 2006-2007 à 2011-2012  Taux de croissance annuel moyen +8,3 %
	AIDE FISCALE POUR LA R-D Tendance de la période 2006 à 2009 ⁴³  Taux de croissance annuel moyen -0,4 %
<p>Cet indicateur présente l'aide accordée aux organismes privés et publics par le gouvernement du Québec, sous forme de contrats, de subventions, de bourses et d'aide fiscale, pour stimuler la R-D et l'innovation en sciences naturelles et génie et en sciences sociales et humaines dans le cadre de travaux réalisés au Québec. Ces dépenses sont déterminantes pour l'amélioration des pratiques, la prospérité économique et la qualité de vie de la population.</p> <p>De 2006-2007 à 2011-2012, les montants accordés à la R-D et à l'innovation ont augmenté à un rythme annuel moyen de 8,3 %, passant de 434,0 M\$ à 646,6 M\$. Pendant cette période, les montants accordés pour la R-D sont cinq fois plus importants que ceux alloués à l'innovation. Cependant, l'aide à l'innovation a connu une forte croissance en 2011-2012, où elle est 2,6 fois plus élevée qu'en 2006-2007. Cette situation reflète notamment la nécessité pour le Québec de se démarquer dans un contexte de forte concurrence. Par rapport au PIB⁴⁴, la proportion des montants versés pour la R-D et l'innovation est passée de 0,15 % à 0,19 % pendant cette période.</p> <p>De 2006 à 2009, l'aide fiscale pour la R-D a diminué, à un rythme annuel moyen de 0,4 %, passant de 694,9 M\$ à 686,3 M\$. Le PIB ayant augmenté pendant cette période, le ratio de l'aide fiscale sur le PIB⁴⁵ a également diminué, allant de 0,25 % en 2006 à 0,23 % en 2009.</p>	

⁴³ La donnée provisoire de 2010 n'est pas utilisée pour le suivi de l'aide fiscale en raison de l'importance des écarts avec les données révisées ou réelles. Depuis 2006, les données révisées ou réelles sont supérieures aux données provisoires dans des proportions variant entre 16,0 % et 29,5 %, de sorte que la donnée révisée pourrait indiquer une tendance positive ou négative.

⁴⁴ Le ratio de 2006 a été établi à partir du PIB selon les dépenses au prix courant tel qu'il était calculé avant la Révision historique du Système de comptabilité nationale, en 2012, et le ratio de 2011, à partir du PIB révisé, car la série de l'ancien PIB se termine en 2010 et le PIB révisé des années antérieures à 2007 n'est pas encore disponible.

⁴⁵ Par souci de cohérence avec les indicateurs 3.2 et 3.3, le ratio de l'aide fiscale à la R-D sur le PIB a été établi à partir du PIB selon les dépenses au prix courant tel qu'il était calculé avant la Révision historique du Système de comptabilité nationale, en 2012.

⁴⁶ L'indicateur ayant évolué à l'opposé de la cible, le résultat doit être considéré clairement négatif selon la méthode d'appréciation retenue. Toutefois, étant donné que, en dépit de la récession qui a marqué la période analysée, le Québec détenait le plus haut ratio des dépenses de R-D sur le PIB au Canada et qu'il se classait dans la moyenne des pays de l'OCDE, il y a lieu de nuancer ce résultat.


⁴⁷ La cible de 3 % du PIB ayant été fixée en 2006, l'indicateur est calculé à partir du PIB selon les dépenses aux prix courants, tel qu'il était calculé avant la Révision historique du Système de comptabilité nationale, en 2012.

⁴⁸ Le ratio provisoire de 2010 étant inférieur de 0,31 point de pourcentage à celui de 2006, il est fort probable que la tendance de la période ne changera pas lorsque les données réelles seront disponibles, sachant que depuis 2006, la variation maximale entre les données provisoires et les données révisées ou réelles est de 0,07 points de pourcentage.

⁴⁹ L'indicateur ayant évolué à l'opposé de la cible, le résultat doit être considéré clairement négatif selon la méthode d'appréciation retenue. Toutefois, étant donné que, en dépit de la récession qui a marqué la période analysée, le Québec détenait le plus haut ratio des dépenses de R-D des entreprises sur le PIB au Canada, il y a lieu de nuancer ce résultat.

⁵⁰ La cible de 2 % du PIB ayant été fixée en 2006, l'indicateur est calculé à partir du PIB selon les dépenses aux prix courants, tel qu'il était calculé avant la Révision historique du Système de comptabilité nationale, en 2012.

⁵¹ Le ratio provisoire de 2010 étant inférieur de 0,24 point de pourcentage à celui de 2006, il est fort probable que la tendance de la période ne changera pas lorsque les données révisées seront disponibles, sachant que depuis 2006, la variation maximale entre les données provisoires et les données révisées ou réelles est de 0,08 points de pourcentage.

3.2 RATIO DES DÉPENSES INTÉRIEURES DE R-D SUR LE PIB (DIRD/PIB)	Tendance de la période⁴⁶ 2006 à 2010  Cible : 3 % du PIB en 2010 NIVEAU D'ATTEINTE DE LA CIBLE⁴⁷ 2006 93 % ou 2,80 % du PIB 2010 83 % ou 2,49 % du PIB
	<p>Cet indicateur correspond à la part des dépenses afférentes aux travaux de R-D exécutés au Québec (DIRD) par les secteurs de l'administration publique (DIRDET), des entreprises privées (DIRDE) et de l'enseignement supérieur (DIRDES), sur PIB. Il permet d'apprécier l'ampleur des investissements consentis par les différents secteurs de l'économie pour accroître leur compétitivité grâce à l'amélioration des connaissances et à leur mise en application.</p> <p>Les données provisoires de 2010 montrent que le ratio des dépenses intérieures de R-D sur le PIB a diminué à un rythme annuel moyen de 2,9 %⁴⁸, passant de 2,80 % en 2006 à 2,49 % en 2010. Par conséquent, la cible ambitieuse fixée dans la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) 2007-2010 visant un ratio de 3 % du PIB en 2010 n'a pas été atteinte.</p>

3.3 RATIO DES DÉPENSES INTÉRIEURES DE R-D EXÉCUTÉES PAR LES ENTREPRISES SUR LE PIB (DIRDE/PIB)	Tendance de la période⁴⁹ 2006 à 2010  Cible 2 % du PIB en 2010 NIVEAU D'ATTEINTE DE LA CIBLE⁵⁰ 2006 85 % ou 1,71 % du PIB 2010 73 % ou 1,47 % du PIB
	<p>La contribution financière des entreprises en R-D est essentielle pour s'adapter aux mutations engendrées par la mondialisation des échanges, ainsi que pour augmenter leur compétitivité et leur croissance dans une perspective de développement durable. Cet indicateur rend compte de l'effort déployé par les entreprises commerciales pour approfondir les connaissances et mettre au point de nouveaux procédés.</p> <p>Le ratio des dépenses intérieures de R-D exécutées par les entreprises sur le PIB a diminué au rythme annuel moyen de 3,7 %⁵¹, passant de 1,71 % en 2006 à 1,47 % en 2010. Par conséquent, la cible ambitieuse fixée dans la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) 2007-2010, visant un ratio de 2 % du PIB en 2010, n'a pas été atteinte.</p>

- 2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif



Orientation 2 **Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement**

La gestion et la réduction des risques qui sont susceptibles d'avoir des répercussions sur la santé et la sécurité des personnes ainsi que sur l'environnement nécessitent des efforts intégrés de promotion et de sensibilisation qui concernent toutes les sphères de la société. Les problématiques de protection de la population, de prévention des risques et de gestion des problèmes liés à l'environnement, aux pratiques et aux habitudes de vie exigent des actions coordonnées de plusieurs acteurs. C'est dans cette optique que la Stratégie proposait deux objectifs afin de répondre à ces problématiques :

OBJECTIF 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement

OBJECTIF 5

Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.

OBJECTIF 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Description de l'objectif





La santé et la sécurité des citoyens sont indissociables dans la poursuite d'un développement durable. Il importe d'adopter une approche globale fondée sur une connaissance, une surveillance, un aménagement et une gestion appropriés des milieux de vie et des facteurs qui influencent la santé, la sécurité et l'environnement, y compris au travail.

A. Faits saillants

Nombre de MO impliqués: 67 sur 119 (56,3 %)

Nombre d'actions mises en œuvre: 119 sur 1 149 (10,4 %)

À l'échelle de la société

- Parmi les actions inscrites aux PADD, on retrouve des actions qui visent directement la prévention et l'amélioration de la santé et de la sécurité des personnes. Les données suivantes en sont en partie le reflet.
 - En 2011-2012, 18,1 % des jeunes de 12 à 17 ans et 50,5 % des adultes étaient en surpoids. 
 - De 2006 à 2012, le nombre d'épisodes de maladies et d'intoxications d'origine chimique suite à une exposition environnementale accidentelle a augmenté, passant de 112 à 216, ce qui représente un rythme de croissance annuel moyen de 11,6 %. 
 - De 2007-2008 à 2011-2012, la proportion des personnes âgées de 12 ans et plus ayant une incapacité est passée de 23,5 % à 33,2 %. Pendant cette période, les causes d'incapacité les plus fréquentes sont la maladie, les blessures et le vieillissement (respectivement 27,3 %, 22,4 % et 21,4 % en 2012). 
 - De 2006 à 2012, le nombre de lésions professionnelles a diminué en moyenne de 5 % par année, passant de 122 086 à 89 640. 

À l'échelle de l'administration publique

- Des pratiques et des programmes ont été mis en œuvre au sein des MO pour suivre et améliorer les conditions de travail, la sécurité et la santé des employés.

Observations

- Avec 119 actions inscrites aux PADD des MO, il s'agit du troisième objectif pour lequel on compte le plus d'actions menées. Si on fait abstraction des deux objectifs auxquels tous les MO devaient contribuer (objectifs 1 et 6), il s'agit du premier objectif pour lequel on compte le plus d'actions menées.
- La majorité des actions (59 %) étaient tournées vers l'administration publique, ce qui s'explique par le fait que plusieurs MO ont inscrit des activités liées à la santé et à la sécurité de leurs employés.

B. Contributions des MO par leur plan d'action de développement durable pour l'atteinte de l'objectif

Les actions des MO ont contribué à cet objectif sous trois angles principaux :

1. En précisant et resserrant les encadrements gouvernementaux (lois, règlements, normes, etc.) pour prévenir les accidents, les crimes et les problèmes de santé ou réduire les risques d'origine naturelle et anthropique;
2. En adoptant et faisant la promotion des comportements préventifs liés à la sécurité et aux saines habitudes de vie auprès des clientèles et partenaires et du public cible des MO, ainsi qu'en publicisant des programmes, des normes et des projets citoyens qui les encouragent;
3. En adoptant des pratiques et des programmes au sein des activités gouvernementales pour surveiller et améliorer les conditions de travail, la sécurité et la santé des employés, cherchant par le fait même l'augmentation de la qualité de vie au travail, une plus grande rétention du personnel et l'amélioration de la productivité (par exemple, les programmes d'aide aux employés ou l'aménagement ergonomique des postes de travail).

Les activités menées par les MO pour cet objectif touchent plus particulièrement les thèmes suivants :

- Santé et sécurité au travail (notamment sur les chantiers de construction)
- Sécurité publique, dont la sécurité routière
- Conciliation travail et vie personnelle
- Risque environnemental et agroalimentaire
- Santé humaine

C. Détail des actions inscrites aux plans d'action de développement durable pour cet objectif

Les actions associées à cet objectif représentent 10,4 % de l'ensemble des actions inscrites dans les PADD, ce qui en fait l'objectif avec le plus d'actions, exception faite des objectifs 1 et 6 auxquels tous les MO devaient contribuer. Plusieurs MO ayant inscrit des activités liées à la santé et à la sécurité de leurs employés, cela explique que 59 % des actions aient été tournées vers l'administration publique. On constate que, dans une forte proportion (72 %), les actions auraient tout de même été réalisées sans leur intégration aux PADD.

Nombre de MO responsables des actions	67 sur 119	56,3 %	
Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif	119 sur 1 149	10,4 %	
Atteinte des cibles	75 sur 119	63 %	
Contribution faible et moyenne de l'action à l'objectif	70 sur 116*	60 %	
Contribution forte et très forte de l'action à l'objectif	46 sur 116*	40 %	
Actions tournées vers l'administration publique	62 sur 106**	59 %	
Actions tournées vers la société	29 sur 106**	27 %	
Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société	15 sur 106**	14 %	
Actions spécifiques au PADD	32 sur 116*	28 %	
Actions prévues dans un autre cadre d'intervention	84 sur 116*	72 %	
<i>Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention</i>	Réalisation de l'action	28 sur 84	33 %
	Suivi et reddition de comptes	48 sur 84	57 %
	Effet total obtenu	28 sur 84	33 %

* Le nombre moins élevé d'actions s'explique par le fait que trois actions ont été inscrites comme non débutées. Elles ont été comptabilisées seulement pour la question sur l'atteinte des cibles.

** En 2010-2011, la question « L'action était-elle tournée vers l'interne de l'administration publique ou vers l'externe? » n'était pas intégrée à la question 11 du formulaire des indicateurs annuels de performance administrative, ce qui explique le nombre inférieur d'actions.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

D. Exemples d'actions

École nationale de police du Québec (ENPQ)

Poursuivre et améliorer la diffusion d'information et l'offre de services favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie du personnel et des clientèles

Dans le but d'offrir des services de qualité et de contribuer efficacement à la réalisation de sa mission, l'ENPQ s'est dotée d'une action visant à maintenir et améliorer la santé des membres de son personnel. Par l'entremise de l'action de son Comité sur la qualité de vie au travail (QVT), l'ENPQ a ainsi procédé à l'implantation d'un programme de parrainage et de reconnaissance des employés. Elle s'est également assurée de favoriser un milieu de travail sain et de qualité en évaluant l'ergonomie et l'uniformité des postes de travail et en rendant disponible son offre de vaccination directement sur le site de l'École. Elle a de plus sensibilisé les employés de la cuisine à l'utilisation de produits pouvant présenter un risque potentiel et traité avec eux des différentes mesures de prévention. Enfin, l'ENPQ a développé de nouveaux outils de protection capables de diminuer avec succès les risques de lésions professionnelles lors des formations qui utilisent le menottage et elle a sensibilisé les instructeurs aux risques de blessures auxquels les comédiens sont exposés. Tous ces gestes ont permis une réduction globale, en 2012, de 30,5 % des absences du personnel pour cause de maladie ou d'accidents du travail par rapport à 2008.

Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

Plan d'action de développement durable 2008-2010

Intégrer une perspective de développement durable aux activités d'information et d'éducation en matière de sécurité routière en mettant en évidence les retombées des comportements responsables sur la route

En 2010, le nouveau programme d'évaluation à la conduite qui vise des comportements plus sécuritaires a été lancé dans les écoles de conduite. Basé sur plusieurs principes de développement durable (précaution, prévention, protection de l'environnement, accès au savoir), le programme introduit la notion de l'écoconduite.


Plan d'action de développement durable 2011-2015

Améliorer l'approche de prévention dans les programmes de la Société

En continuité avec l'action 2 de son précédent plan d'action, la SAAQ a implanté la nouvelle méthode d'évaluation des conducteurs. Dans cette même optique de prévention, le délai de traitement initial de l'évaluation de la capacité à conduire des clientèles à risques a été réduit. Toujours dans l'optique de promotion de la sécurité routière, la SAAQ a fourni une aide financière aux corps policiers pour l'acquisition de systèmes de reconnaissance de plaques d'immatriculation.

E. Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie



4.1 PRÉVALENCE DE L'OBÉSITÉ ET DE L'EMBONPOINT CHEZ LES JEUNES ET LES ADULTES	Tendance de la période ⁵² 2007-2008 à 2011-2012 Taux de croissance annuel moyen
	
	Obésité
	Jeunes Indéterminé
	Adultes > 1 %
	Embonpoint
	Jeunes Indéterminé
	Adultes Indéterminé

La prévention des problèmes reliés à la surcharge pondérale s'inscrit dans une approche globale qui vise, d'une part, à doter la société d'une population en santé et productive et, d'autre part, à diminuer les prestations de soins de santé. Plusieurs mesures ont d'ailleurs été mises en place afin de réduire la proportion de la population qui présente un excès de poids.

Cet indicateur rend compte de la proportion de la population jeune et adulte dont l'indice de masse corporelle est égal ou supérieur au seuil d'embonpoint.

En 2011-2012, 18,1 % des jeunes de 12 à 17 ans étaient en surpoids. Chez ces derniers, la prévalence de l'obésité s'élevait à 4,1 % et celle de l'embonpoint, à 14,0 %, alors que l'on visait un taux d'obésité de 2,3 % et un taux d'embonpoint de 7,4 %. Toutefois, on n'observe aucun changement significatif depuis 2007-2008.

En 2011-2012, 50,5 % des adultes présentent un excès de poids. Plus précisément, 17,1 % des adultes sont obèses et 33,4 % font de l'embonpoint. Ces résultats excèdent de manière assez importante les taux visés, soit 12,5 % pour l'obésité et 27,9 % pour l'embonpoint.


Les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à présenter un excès de poids. En 2011-2012, c'était le cas de 57,8 % des hommes contre 43,0 % des femmes.


⁵² Les données utilisées dans le calcul de cet indicateur proviennent d'une enquête et comportent les contraintes suivantes :

A) Chez les adultes, l'intervalle de confiance associé au TCAM ne permet pas de déterminer avec exactitude le niveau de variation du taux d'obésité pendant cette période, mais uniquement de statuer que le TCAM est plus élevé que 1 %.

B) Les tests de significativité ont démontré que le taux d'obésité des jeunes, en 2011-2012, n'est pas « significativement » différent du taux mesuré en 2007-2008.

C) Le précédent constat est également vrai pour le taux d'embonpoint des jeunes et des adultes.


4.2 NOMBRE D'INTOXICATIONS D'ORIGINE ENVIRONNEMENTALE	Tendance de la période⁵³ 2006 à 2012  Taux de croissance annuel moyen +11,6%
<p>La prévention des cas d'intoxication d'origine environnementale s'inscrit dans une perspective de développement durable, notamment parce que ces intoxications peuvent avoir un impact sur la santé de la population et sur la productivité de la main-d'œuvre.</p> <p>Cet indicateur fait partie des mesures mises en place par les services de santé publique en matière de prévention et de réduction des menaces d'origine environnementale. Il rend compte du nombre de nouveaux cas déclarés d'intoxication non intentionnelle reliée à une exposition à une substance chimique au Québec. Ces intoxications font partie des maladies à déclaration obligatoire (MADO) relevant de la Loi sur la santé publique. Elles sont causées principalement par les gaz et asphyxiants ainsi que les métaux et métalloïdes provenant de sources diverses, telles que les véhicules, les appareils de chauffage, les électroménagers et les activités de loisirs.</p> <p>De 2006 à 2012, le nombre de déclarations pour une maladie ou une intoxication d'origine chimique à la suite d'une exposition environnementale accidentelle est passé de 112 à 216, ce qui représente un TCAM de 11,6 %. Les intoxications dues aux gaz et asphyxiants ainsi qu'aux métaux et métalloïdes ont augmenté à un rythme similaire (respectivement 12,0 % et 11,8 %), alors que celles dues à d'autres agents chimiques ont crû à un rythme annuel moyen de 3,1 %.</p>	

4.3 PROPORTION DES INDIVIDUS AYANT UNE INCAPACITÉ	Tendance de la période 2007-2008 à 2012  Taux de croissance annuel moyen⁵⁴ >1 %
<p>L'incapacité résultant d'une limitation d'activité ou d'un problème fonctionnel peut détériorer de manière importante la qualité de vie d'une personne. Cet indicateur reflète l'impact de l'ensemble des facteurs acquis ou innés pouvant influencer l'état de santé général de la population. Il mesure la proportion de la population de 12 ans et plus, hors institution, qui a déclaré éprouver de la difficulté à accomplir les activités de la vie quotidienne ou être restreinte dans le genre et la quantité d'activités qu'elle pouvait réaliser à la maison, à l'école ou au travail en raison d'un état physique ou mental ou d'un problème de santé de longue durée.</p> <p>En 2012, 33,2 % de la population souffrait d'une incapacité. Cette proportion a augmenté depuis 2007-2008, année où elle se situait à 23,5 %. En 2012, comme pendant toute cette période, les causes d'incapacité les plus fréquentes sont la maladie (27,3 %), les blessures (22,4 %) et le vieillissement (21,4 %).</p> <p>De manière générale, toutes proportions gardées, les femmes demeurent plus nombreuses que les hommes à souffrir d'incapacités qui affectent leur fonctionnement normal. En 2012, 35,1 % d'entre elles contre 31,3 % des hommes ont déclaré une incapacité. Par ailleurs, les femmes sont davantage affectées par la maladie (32,3 % en 2012) et les hommes, par les blessures (30,2 % en 2012).</p>	

⁵³ L'indicateur ayant évolué à l'opposé de la cible, la tendance doit être considérée comme étant clairement négative selon la méthode d'appréciation retenue. Toutefois, étant donné que les résultats observés s'expliquent en partie par les efforts déployés pour promouvoir la déclaration de ces maladies, il y a lieu de nuancer cette interprétation des résultats.

⁵⁴ Les données utilisées dans le calcul de cet indicateur proviennent d'une enquête et l'intervalle de confiance associé au TCAM ne permet pas de déterminer avec exactitude le niveau de variation de la période analysée.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

4.4 NOMBRE DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES	Tendance de la période 2006 à 2012  Taux de croissance annuel moyen -5,0 %
<p>La diminution du nombre de lésions professionnelles permet aux travailleurs de vivre plus longtemps en santé et sans incapacité, ce qui a un effet bénéfique sur la qualité de vie et la productivité de la population, en plus de réduire les coûts reliés aux prestations de soins de santé qu'elles occasionnent. On entend par lésion professionnelle une blessure ou une maladie qui survient par le fait ou à l'occasion d'un accident du travail, ou une maladie professionnelle, y compris la récurrence, la rechute ou l'aggravation. Cet indicateur exprime le nombre de lésions professionnelles dont le dossier a été ouvert au cours de l'année civile et accepté au 1^{er} mars de l'année suivante et qui a fait l'objet d'une indemnisation par la Commission de la santé et de la sécurité du travail.</p> <p>De 2006 à 2012, le nombre de lésions professionnelles a diminué à un rythme annuel moyen de 5,0 %, passant de 122 086 à 89 640, alors que le nombre d'heures travaillées au Québec a augmenté de 0,9 % par année en moyenne⁵⁵. Les critères déterminant la recevabilité d'un dossier étant demeurés les mêmes pendant cette période, les mesures de prévention mises en place ont pu contribuer à la diminution du nombre de lésions professionnelles.</p>	

⁵⁵ Source : Statistique Canada (SC), CANSIM 383-0011 et CANSIM 383-0029.

OBJECTIF 5

Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences

Description de l'objectif

Les mesures destinées à mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences doivent notamment être fondées sur de solides connaissances et leur diffusion ainsi que sur la capacité à les appliquer dans des gestes de prévention et d'adaptation.

A. Faits saillants

Nombre de MO impliqués: 8 sur 119 (6,7 %)

Nombre d'actions mises en œuvre: 14 sur 1 149 (1,2 %)

À l'échelle de la société

- Accès aux données sur les risques de situations extrêmes et information sur les comportements préventifs à adopter pour les citoyens et les organisations, dont les municipalités.

À l'échelle de l'administration publique

- De 2008-2009 à 2012-2013, 37 M\$ ont été investis pour atténuer ou prévenir les conséquences des sinistres. L'importance de l'aide varie passablement d'une année à l'autre en fonction du type et de l'ampleur des sinistres survenus pendant l'année courante ou précédente, les sinistrés ayant un an et parfois plus pour compléter leur dossier.

Outre les investissements destinés à atténuer ou prévenir les sinistres ou leurs conséquences, les MO ont également mis en œuvre des actions permettant de :

- Développer et diffuser la connaissance sur les situations extrêmes;
- Mener des campagnes d'information à l'intention des citoyens et des organisations ainsi que des activités de concertation entre le gouvernement et des partenaires pour réduire les risques et y réagir.

Observations

- L'essentiel des interventions gouvernementales en la matière vise les situations environnementales extrêmes ainsi que les risques liés aux milieux de vie bâtis (habitations, lieux de travail et urbanisme).

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

B. Contributions des MO par leur plan d'action de développement durable pour l'atteinte de l'objectif

Les actions des MO ont contribué à cet objectif sous deux angles principaux :

1. En développant la connaissance sur les risques pour la population et l'environnement et en la rendant publique (bases de données thématiques détaillées pour les acteurs concernés par le thème, information pour les locataires et propriétaires de bâtiments pour prévenir les problèmes, etc.) dans le but d'être préparés lors de situations extrêmes (vagues de chaleur, inondations, tempêtes, etc.);
2. En élaborant et diffusant des outils d'aide à la décision et pour l'action concertée face aux sinistres et aux risques (information pour les citoyens en situation d'urgence, plans d'action avec les municipalités, etc.).

Les activités menées par les MO touchent plus particulièrement les thèmes suivants :

- Situations environnementales particulières et changements climatiques
- Conditions des logements, bâtiments et aménagement des terrains
- Sinistres réels et appréhendés

C. Détail des actions inscrites aux plans d'action de développement durable pour cet objectif

On observe que 79 % des actions prévues sont tournées à la fois vers l'administration publique et la société. Le pourcentage d'actions tournées vers la société est de 93 %.

Nombre de MO responsables des actions	8 sur 119	6,7 %	
Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif	14 sur 1 149	1,2 %	
Atteinte des cibles	9 sur 14	64 %	
Contribution faible et moyenne de l'action à l'objectif	4 sur 14	29 %	
Contribution forte et très forte de l'action à l'objectif	10 sur 14	71 %	
Actions tournées vers l'administration publique	1 sur 14	7 %	
Actions tournées vers la société	2 sur 14	14 %	
Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société	11 sur 14	79 %	
Actions spécifiques au PADD	3 sur 14	21 %	
Actions prévues dans un autre cadre d'intervention	11 sur 14	79 %	
<i>Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention</i>	Réalisation de l'action	4 sur 11	36 %
	Suivi et reddition de comptes	4 sur 11	36 %
	Effet total obtenu	2 sur 11	18 %

D. Exemple d'action

Ministère de la Sécurité publique (MSP)

Réaliser et encourager la mise en place de mesures visant à améliorer la mobilisation des intervenants des divers milieux et à accroître l'efficacité de leurs actions au moment et à la suite des sinistres

Dans le but d'offrir des services de qualité et de contribuer efficacement à la réalisation de sa mission, Le MSP a posé une série de gestes dans le but d'accroître les capacités de réponse de la société québécoise aux sinistres et ainsi limiter leurs conséquences néfastes sur les milieux touchés. À titre d'exemple, une grande première a eu lieu au Québec à l'occasion de la Semaine de la prévention des incendies, avec « La Grande Évacuation » qui s'est tenue le 12 octobre 2011. Sous le coup de 19 h, quelque 160 services municipaux de sécurité incendie répartis dans plus de 220 municipalités au Québec ont accompagné des parents et leurs enfants dans l'exercice d'évacuation de leur résidence. Les familles ont aussi été invitées à poser d'autres gestes qui peuvent leur sauver la vie lors d'un incendie, comme vérifier le fonctionnement de leurs avertisseurs de fumée et préparer un plan d'évacuation de leur résidence.

Le 7 décembre 2011, le gouvernement du Québec a établi le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, qui remplace trois programmes généraux adoptés en 2003. Ce nouveau programme général d'aide financière consolidé vise à favoriser davantage le retour à la vie normale des sinistrés par l'octroi d'une aide financière actualisée aux particuliers, aux entreprises, aux organismes ainsi qu'aux municipalités affectés par des sinistres dont les risques sont non assurables ou généralement non souscrits sur le territoire québécois, tels que les débordements de cours d'eau et les mouvements de sol. Il intègre de nouvelles mesures prévoyant, notamment, une indexation des montants maximums d'aide financière. L'aide gouvernementale peut donc être versée dans les meilleurs délais à la suite d'un sinistre par la signature d'un arrêté et permettre ainsi aux sinistrés d'entreprendre rapidement les actions visant leur rétablissement.

Par ailleurs, la nouvelle interface Web « Vigilance – surveillance des crues » a été mise en ligne le 5 décembre 2012 sur le site Internet du MSP. Cette interface cartographique et textuelle, consacrée à la surveillance des crues, permet de communiquer le niveau de risque à la population. Sur les cours d'eau où des stations hydrométriques sont installées, les lectures des débits et des niveaux observés sont rendues disponibles en direct sur cette interface. Grâce à la connaissance accumulée par les différents partenaires en sécurité civile, les débits et les niveaux des cours d'eau sont associés à des seuils d'inondation pouvant générer des conséquences plus ou moins importantes. Les citoyennes et citoyens du Québec peuvent suivre en temps réel l'évolution des cours d'eau de leur région qui sont surveillés.

E. Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie

5.1 MONTANTS INVESTIS POUR ATTÉNUER OU PRÉVENIR LES SINISTRES OU LEURS CONSÉQUENCES	Tendance de la période 2008-2009 à 2012-2013 Indéterminée ⁵⁶
<p>L'aide financière versée pour atténuer ou prévenir les conséquences des sinistres favorise la prévention et contribue à la réduction des effets sociaux, économiques et environnementaux liés aux sinistres. Elle nécessite l'engagement des différents acteurs de la collectivité et concourt à une culture de solidarité et au maintien de la qualité de vie des populations vulnérables.</p> <p>Cet indicateur fait état des sommes provenant de trois mesures d'aide gouvernementale qui sont allouées spécifiquement pour déplacer, immuniser ou démolir des bâtiments ayant été lourdement endommagés, de même que pour déplacer des infrastructures essentielles, telles que des routes, vers des secteurs non à risque.</p> <p>De 2008-2009 à 2012-2013, 37,0 M\$ ont été investis pour atténuer ou prévenir les conséquences des sinistres et les sommes versées annuellement sont passées de 10,9 M\$ à 5,1 M\$. Par ailleurs, l'importance relative de l'aide provenant de chaque programme varie passablement d'une année à l'autre en fonction du type et de l'ampleur des sinistres survenus pendant l'année courante ou précédente, les sinistrés ayant un an et parfois plus pour finaliser leur dossier. En 2012-2013, 53,5 % de l'aide provenait du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, 44,0 %, du Cadre de prévention des risques naturels, et 2,4 %, du Programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvements de sol.</p>	

⁵⁶ Cet indicateur ne peut être apprécié à partir de la méthode choisie parce que la survenance des sinistres et l'ampleur de leurs conséquences sont imprévisibles.

- 2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif



Orientation 3 Produire et consommer de façon responsable

La production et la consommation responsables constituent des enjeux où l'État entend exercer un leadership, notamment en adoptant des pratiques de gestion environnementale, en intégrant des critères d'écoresponsabilité et de responsabilité sociale dans ses processus d'achat ou d'attribution de contrats et en encourageant la responsabilisation des entreprises. Afin de répondre à cet enjeu, la Stratégie propose cinq objectifs auxquels les organisations sont invitées à contribuer par la mise en œuvre d'actions concrètes :

OBJECTIF 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

OBJECTIF 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.

OBJECTIF 8

Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.

OBJECTIF 9

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.

OBJECTIF 10

Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation éclairés et responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services.

Notes

L'orientation 3 était l'une des trois orientations prioritaires de la Stratégie (avec les orientations 1 et 6).

La priorité gouvernementale accordée à cette orientation s'est traduite par une activité incontournable associée à l'objectif 6 et demandait à tous les MO d'y contribuer sous la forme de l'action suivante :

- Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable.

OBJECTIF 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

Description de l'objectif

L'application de mesures de gestion environnementale et de pratiques d'acquisitions écoresponsables au sein des MO réduit les impacts négatifs et augmente les retombées positives de l'administration publique en matière environnementale, sociale et économique. En agissant de façon ordonnée et cohérente, l'État peut exercer un leadership par son action auprès de la société. Dans le cadre de la démarche gouvernementale de développement durable, les MO sont invités à adopter des pratiques afin de contribuer à l'exemplarité de l'État en matière d'écoresponsabilité.

L'objectif 6 découle d'une orientation prioritaire de la Stratégie à laquelle est associée une activité incontournable. Conséquemment, tous les MO étaient invités à « mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable⁵⁷ ».

Cette politique précise les attentes à l'égard de l'administration publique : « Un gouvernement écoresponsable répond de ses actes, au regard de l'environnement et des communautés, dans ses gestes de consommation et ses activités courantes. Il vise à en réduire l'impact environnemental et à agir de façon socialement responsable. »⁵⁸

⁵⁷ Voir 1.2. et annexe V

⁵⁸ MDDEFP (2009), *Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable*.

⁵⁹ Voir annexe VIII.

⁶⁰ Voir annexe V.

⁶¹ Voir annexe V pour consulter la liste des gestes d'acquisitions écoresponsables recommandés aux MO.

A. Faits saillants

Nombre de MO impliqués : 119 sur 119 (100 %)

Nombre d'actions mises en œuvre : 192 sur 1 149 (16,7 %)

À l'échelle de la société

- Le gouvernement contribue aux changements de pratiques en gestion environnementale, pour la gestion des bâtiments par exemple, en partageant ses connaissances, ses outils et le résultat de ses expérimentations auprès des praticiens, incluant les municipalités, les organismes scolaires et les établissements de santé et de services sociaux.
- Les orientations gouvernementales en matière d'acquisitions écoresponsables permettent à l'administration publique d'exercer une influence sur ses fournisseurs et prestataires de services et sur la société, en contribuant au développement d'un marché de produits, de biens et de services plus respectueux de l'environnement et innovants sur les plans social et économique.

À l'échelle de l'administration publique

- La Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable est bien engagée avec 100 % des MO qui ont inscrit dans leur PADD au moins une action pour cet objectif.
- 117 des 119 MO contribuent à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux (la cible de 119 MO est atteinte à 99 %⁵⁹).
- 34 % des MO ont adopté un CGE ou un SGE avant le 31 mars 2011, alors que la cible était de 50 % (cible non atteinte⁶⁰). Cependant, la cible a été atteinte à la fin de la période de la Stratégie, le 31 mars 2013, 66 % des MO ayant adopté un CGE ou un SGE.
- 117 MO ont posé des gestes d'acquisitions écoresponsables parmi ceux recommandés⁶¹, dont l'achat de papiers et de cartons recyclés contenant des fibres post-consommation et de matériel informatique préférable du point de vue de l'environnement (la cible de 119 MO est atteinte à 99 %).
- Pendant la période visée par les cibles de réduction de la consommation d'énergie établies par la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 :
 - la consommation totale de carburant de la flotte de véhicules des MO a augmenté de 4,2 %, mais la consommation unitaire a diminué de 5,1 %;
 - la consommation unitaire d'énergie des bâtiments du gouvernement, du secteur parapublic et des universités a diminué, mais seule la SIQ a atteint sa cible.

Observations

- Cet objectif se situe au second rang des 29 objectifs de la Stratégie quant au nombre d'actions inscrites dans les PADD des MO (192 actions). Cette grande participation démontre bien l'importance accordée par l'administration publique à la réduction des impacts environnementaux de ses activités et à l'acquisition de produits écoresponsables.
- Tous les MO qui ont produit un CGE ou un SGE l'ont fait dans le respect de l'approche proposée par le MDDEFP, ce qui permet une meilleure gestion, notamment de l'énergie ou des déplacements.
- La révision du cadre réglementaire des marchés publics en 2008 a permis aux MO d'intégrer dans leur processus d'achat des préoccupations relatives au développement durable.
- Des MO ont inscrit dans leur PADD des actions qui contribuent à l'objectif 6 en les associant à d'autres objectifs de la Stratégie, ce qui illustre l'aspect transversal du concept de gestion environnementale dans l'administration publique.



2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

B. Contributions des MO par leur plan d'action de développement durable pour l'atteinte de l'objectif

Activité incontournable

Tous les MO avaient l'obligation d'inclure une action relative à l'objectif 6⁶². Le libellé de cette activité incontournable était « Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable ». Dès l'année financière 2008-2009, ils ont donc entamé des gestes et des activités répondant à cet objectif, dont les cibles gouvernementales étaient les suivantes :

- Cible 1 : avoir adopté un CGE ou un SGE en 2011;
- Cible 2 : avoir mis en œuvre des mesures ou des activités pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux environnementaux;
- Cible 3 : mettre en œuvre des pratiques d'acquisitions écoresponsables;

Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable

Comme le demande la Stratégie, tous les MO ont pris des engagements pour contribuer à la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable⁶³. Des pratiques de gestion environnementale et d'acquisitions écoresponsables ont été déployées dans l'ensemble de l'administration publique afin de promouvoir des modes de production et de consommation plus durables dans les organisations et auprès des fournisseurs et prestataires de services du gouvernement⁶⁴.

Ainsi, les actions des MO ont contribué à cet objectif sous deux angles principaux :

1. En analysant leurs impacts environnementaux, en mettant en œuvre un CGE ou un SGE en posant des gestes ponctuels en gestion environnementale et en se procurant des produits, biens et services plus écoresponsables. En particulier, les actions peuvent être regroupées selon les thèmes suivants :
 - Acquisitions écoresponsables en biens et services et réalisation de travaux de construction (choix de produits plus écoresponsables, adoption de politiques d'approvisionnement écoresponsable ou révision de politiques de gestion contractuelle, intégration de critères de développement durable dans les appels d'offres);
 - Achat auprès d'entreprises d'économie sociale et d'entreprises adaptées⁶⁵ certifiées par Emploi-Québec;
 - Réduction de la consommation de papier dans les activités du MO (prestation de services, activités de bureau, communications) et achat de papiers et de cartons contenant des fibres recyclées post-consommation;
 - Réduction et traitement des matières résiduelles et prise en compte de la fin de vie du produit au moment de faire un achat;

- Évaluation des besoins qui tient compte des orientations gouvernementales en développement durable avant l'achat d'un véhicule automobile et réduction de la consommation de carburant en transports (gestion des flottes de véhicules et déplacements des employés);
- Conformité aux programmes de certification environnementale reconnus et amélioration de la performance environnementale (énergie, eau) dans les bâtiments existants et les projets de construction, rénovation majeure et agrandissement;
- Réduction de la consommation d'eau et d'énergie au bureau et achat de produits à faible consommation d'eau et d'énergie;
- Adoption de mesures écoresponsables dans l'organisation d'événements tels que la réduction des émissions de GES et le soutien aux entreprises d'économie sociale;

2. En travaillant à la gestion du changement (formation, sensibilisation, modification des pratiques), au renforcement des capacités, à l'installation d'équipements, à l'intégration des changements dans les processus administratifs, dans les offres de services et dans des outils (guides, lignes directrices, certifications),
 - pour les employés du MO,
 - pour les MO,
 - pour les clients et les populations cibles (dont les fournisseurs et prestataires de services du gouvernement).

C. Détail des actions inscrites aux plans d'action de développement durable pour cet objectif

Tous les MO ont inscrit au moins une action sous l'objectif 6 de la Stratégie. C'est un total de 192 actions qui ont été inscrites dans les PADD. De ce nombre, 161 sont des activités spécifiques au PADD. Pour les autres actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention que le PADD, l'intégration à ce dernier a représenté une valeur ajoutée pour un grand nombre d'actions, que ce soit lors de la réalisation de l'action, de son suivi et pour l'effet total obtenu. Pour 73 % des actions, les MO ont estimé leur contribution à l'objectif de la Stratégie comme faible ou moyenne puisque la plupart des actions ont été réalisées à petite échelle. Toutefois, le cumul de ces nombreuses actions à l'échelle de l'administration publique demeure important sur le plan des changements de façons de faire et de mobilisation des MO.

⁶² Voir 1.2.

⁶³ Voir 1.2.2.

⁶⁴ Voir annexe V.

⁶⁵ Entreprises qui emploient une majorité de personnes vivant avec des limitations fonctionnelles.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

Nombre de MO responsables des actions	119 sur 119	100 %	
Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif	192 sur 1 149	16,7 %	
Atteinte des cibles	125 sur 192	65 %	
Contribution faible et moyenne de l'action à l'objectif	140 sur 192	73 %	
Contribution forte et très forte de l'action à l'objectif	52 sur 192	27 %	
Actions tournées vers l'administration publique	138 sur 180*	77 %	
Actions tournées vers la société	18 sur 180*	10 %	
Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société	24 sur 180*	13 %	
Actions spécifiques au PADD	161 sur 192	84 %	
Actions prévues dans un autre cadre d'intervention	31 sur 192	16 %	
<i>Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention</i>	Réalisation de l'action	23 sur 31	74 %
	Suivi et reddition de comptes	24 sur 31	77 %
	Effet total obtenu	21 sur 31	68 %

* En 2010-2011, la question « L'action était-elle tournée vers l'interne de l'administration publique ou vers l'externe? » n'était pas intégrée à la question 11 du formulaire des indicateurs annuels de performance administrative, ce qui explique le nombre inférieur d'actions

D. Exemples d'actions

Société des loteries du Québec (Loto-Québec)

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable

Au cours des dernières années, Loto-Québec a posé différents gestes visant à mettre en place des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable. Pour ce faire, Loto-Québec s'est assurée de prendre en compte les principes de développement durable dans le processus d'acquisition, notamment en développant des outils d'aide à la décision pour les fournisseurs et les requérants internes. Elle s'est également assurée d'obtenir, de maintenir et de mettre à jour les certifications afférentes à différents programmes de gestion environnementale des bâtiments pour l'ensemble des actifs et de poursuivre la réalisation de divers programmes visant les économies d'eau et d'énergie ainsi que la réduction de la quantité de déchets voués à l'enfouissement pour ses établissements.

À titre d'exemple, des critères de développement durable ont été intégrés dans plusieurs appels d'offres et dans la disposition finale des biens. Loto-Québec évalue lorsque possible la pertinence d'inclure ou non le critère visant le coût total de propriété (CTP). Elle a par ailleurs travaillé à sensibiliser ses acheteurs aux questions du cycle de vie et de l'achat responsable, et elle participe activement aux activités de l'Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR). Au 31 mars 2013, Loto-Québec avait obtenu la certification BOMA BEST pour douze de ses établissements, dont deux sont également certifiés LEED argent, permettant ainsi d'améliorer l'efficacité énergétique moyenne des bâtiments de 13 % en 2011-2012 par rapport à 2006-2007. Elle a de plus réduit sa consommation d'eau de 7,1 % en 2012 par rapport à 2009-2010. Par ailleurs, Loto-Québec a procédé en 2012 à l'installation d'une première borne de recharge électrique au Casino de Charlevoix/Fairmont Manoir-Richelieu et conclu une entente entre la Société des Casinos du Québec et le Circuit électrique pour le déploiement prochain de bornes de recharge électrique dans d'autres casinos. Enfin, un seuil minimal de durabilité pour la gestion responsable d'événements, entre autres inspiré de la norme 9700-253 du Bureau de normalisation du Québec (BNQ), a été établi pour les événements internes et a influencé positivement l'ensemble des organisateurs d'événements en vue de mieux respecter les principes de gestion responsable.

Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable

Par sa mission et son rôle stratégique au sein du gouvernement du Québec, le CSPQ influence les gestes écoresponsables des MO. Grâce à ses efforts soutenus en vue d'intégrer le développement durable dans ses pratiques, le CSPQ s'est engagé à revoir et bonifier son offre de produits et services pour qu'elle soit plus écoresponsable.

À cet effet, le CSPQ a procédé à la mise à jour de sa politique interne d'acquisitions écoresponsables afin d'introduire une liste de contrôle ainsi que la mise en œuvre de nouvelles pratiques d'acquisitions répondant à plus de critères d'écoresponsabilité. Le CSPQ a d'ailleurs formé ses conseillers en approvisionnement en ce sens.

Le CSPQ a par ailleurs généré l'inscription automatique au bulletin de paie électronique pour l'ensemble des employés disposant d'un accès en ligne au site Mon espace, évitant ainsi l'envoi de 1,7 million de feuilles de papier uniquement pour la période 2011-2012. Il a mis fin à l'impression annuelle des 5 000 exemplaires du catalogue des Publications du Québec pour l'offrir uniquement en version électronique. Il a procédé à l'élimination de l'offre permettant de commander de l'eau de source embouteillée et a aussi poursuivi la disposition écologique des téléphones cellulaires, des ordinateurs et des assistants personnels sur la base d'une entente avec un centre de formation en entreprise et récupération (CFER) œuvrant dans la région de la Capitale-Nationale. Le CSPQ a, en outre, créé un répertoire de produits et services écoresponsables ainsi qu'un système facilitant le repérage des établissements écoresponsables

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

dans son Répertoire électronique des tarifs préférentiels hôteliers. Il cherche désormais, lorsque c'est possible, à favoriser l'inclusion de spécifications liées au développement durable dans ses appels d'offres.

Par ces outils, le CSPQ renseigne les organisations publiques sur son offre écoresponsable et contribue à sensibiliser ces dernières aux impacts environnementaux et sociaux de différents produits et services.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Favoriser les achats écoresponsables

Depuis 2008, l'AMF s'est engagée à prendre des mesures afin de s'assurer de mettre en place des pratiques écoresponsables dans ses opérations quotidiennes et dans les travaux liés à sa mission. De façon proactive, elle a révisé certaines façons de faire en ce qui a trait à ses choix de consommation en instaurant de façon générale une clause vérifiant la participation des soumissionnaires en matière de développement durable dans ses appels d'offres. Parallèlement, l'AMF a mis en place une directive visant l'édition écologique de ses publications, directive qui exige l'utilisation de papier écologique fait de fibres recyclées et le recours à des imprimeurs certifiés FSC situés à proximité de ses bureaux pour diminuer le transport des documents. Elle a également implanté un nouveau système de dépôt direct des versements aux partenaires du Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance (FESG) et elle permet désormais le transfert de documents électroniques de façon sécurisée via son Service de transfert de fichiers, ce qui réduit l'utilisation de papier ou d'autres supports dans ses communications avec ses clientèles. L'AMF a également mis en œuvre, au cours de la période 2011-2012, un CGE afin de mieux prendre en compte les principes de développement durable et ainsi rehausser le niveau de sa participation.

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable

Le MICC a accompli plusieurs gestes en lien avec la gestion environnementale et les acquisitions écoresponsables, dont l'adoption de la Politique du bureau vert et des directives afférentes (directive pour l'organisation d'événements écoresponsables et carboneutres et directive sur l'édition et l'impression écoresponsables), la mise en œuvre d'une politique et d'une grille d'acquisitions écoresponsables, l'élaboration d'un CGE et d'un plan de gestion environnementale et le déploiement d'activités organisées par l'Éco-comité (conférence à l'occasion du Jour de la Terre, promotion de la Semaine québécoise de réduction des déchets).

Mettre en œuvre des mesures de réduction et de compensation des émissions de gaz à effet de serre générées par les activités du Ministère

À la suite de la réalisation d'un inventaire annuel de ses émissions de GES générées dans le cadre de ses activités (consommation énergétique des édifices, déplacements d'affaires, etc.), le MICC a adopté puis mis en œuvre la Stratégie ministérielle de compensation des GES 2011-2013, notamment en procédant à l'achat de crédits compensatoires de carbone pour les émissions de GES du 360 McGill auprès de Carbone boréal, un projet de plantation d'arbres de l'Université du Québec à Chicoutimi. Le MICC a également élaboré et réalisé en 2011 un plan de navettage durable, en plus de participer à des activités de sensibilisation pour l'utilisation du transport en commun et du transport actif (Opération vélo-boulot, En ville sans ma voiture et Défi Entreprise). L'implantation de mesures favorisant l'adoption de modes de transport durables lui a d'ailleurs permis de remporter le prix Entreprise vélosympathique 2011 remis par Vélo Québec.


Société des alcools du Québec (SAQ)

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable

La SAQ s'est engagée à revoir ses besoins et ses habitudes de consommation et à mieux contrôler et minimiser l'impact de ses activités, notamment en visant une gestion plus responsable de ses approvisionnements en produits, biens et services. À cet effet, elle s'est dotée d'une politique d'approvisionnement responsable afin de maintenir, dans les meilleures conditions qui soient, une sélection appropriée de produits et de services répondant aux besoins de ses requérants internes et de sa clientèle, tout en maintenant de saines relations commerciales avec ses fournisseurs. Cette politique représente un énoncé de valeurs environnementales, sociales et économiques et s'avère être un guide à tous les employés et fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise.

La SAQ a de plus élaboré 17 guides d'achats définissant en détail les critères minimaux à respecter ainsi que les meilleures pratiques à envisager lors des appels d'offres. Elle a également adopté une directive officielle spécifiant, pour toute personne autorisée à effectuer l'achat d'un bien ou d'un service, la responsabilité de vérifier si des critères d'approvisionnement responsable minimaux doivent être exigés. Pour assurer le succès de la démarche, une gouvernance a été mise sur pied afin de traiter d'approvisionnement responsable; un comité orienteur et un comité directeur, composés de représentants des principaux services touchés, sont responsables d'établir et d'approuver les grandes orientations. Une formation théorique a également été offerte à l'ensemble des tables de gestion de l'entreprise ainsi qu'aux principaux requérants responsables des types de biens ciblés.

E. Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie

<p>6.1 TAUX DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE CARBURANT DES MINISTÈRES ET ORGANISMES</p>	<p>Tendance de la période 2009-2010 à 2011-2012 </p> <p>Cible: Réduction de 20 % de la consommation totale en 2009-2010 par rapport à 2002-2003</p> <p>Résultat 2009-2010 Augmentation de 4,2 %</p>
<p>Le secteur des transports étant celui qui émet la plus grande quantité de GES, la réduction de la consommation de carburant, attribuable à l'utilisation de véhicules plus performants par les MO ainsi qu'à une conduite écoresponsable, concourt à l'effort de réduction des émissions de GES. Cet indicateur correspond à la variation relative de la quantité de carburant consommée par la flotte de véhicules des MO entre 2002-2003 et 2009-2010, période pour laquelle la cible de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 visait une réduction de 20 % de la consommation totale de carburant.</p> <p>La consommation de carburant des 27 MO qui ont pu fournir des données pour effectuer le suivi de la cible a augmenté de 4,2 %. Cet échantillon inclut deux des trois plus gros propriétaires institutionnels et serait suffisamment représentatif de la flotte de véhicules du gouvernement pour affirmer que la cible de réduction de 20 % n'a pas été atteinte. Toutefois, la distance totale parcourue a augmenté plus rapidement que la consommation totale de carburant, de sorte que la consommation unitaire est passée de 25,7 L/100 km à 24,4 L/100 km, ce qui représente une diminution de 5,1 %. Il convient de noter que la proportion importante de véhicules lourds dans les flottes d'Hydro-Québec et du ministère des Transports influence à la hausse la consommation unitaire de l'ensemble de la flotte des MO.</p>	

<p>6.2 TAUX DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES BÂTIMENTS PUBLICS</p>	<p>Tendance de la période 2006-2007 à 2011-2012</p> <p>Taux de réduction fixés pour 2009-2010 par rapport à 2002-2003</p> <ul style="list-style-type: none"> 10 % Commissions scolaires (CS)  10 % Société immobilière du Québec (SIQ)  12 % Autres ministères et organismes (MO)  14 % Réseau de l'enseignement supérieur (ES)  14 % Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) 
<p>Le Québec est un grand consommateur d'énergie, notamment en raison de sa structure industrielle, de l'importance de son territoire et de son climat. Afin d'améliorer la performance énergétique du Québec et de contribuer à la lutte contre les changements climatiques, plusieurs cibles de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments publics ont été établies pour 2009-2010 par la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015. Cet indicateur rend compte du niveau d'atteinte des cibles de réduction fixées pour les bâtiments du gouvernement (SIQ et MO), des commissions scolaires (CS), du réseau de l'enseignement supérieur (ES) et du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Il présente pour chacune de ces catégories d'institutions, le rapport entre la quantité d'énergie utilisée et la superficie du parc immobilier.</p> <p>Pendant la période visée par la cible (2002-2003 à 2009-2010), la consommation unitaire d'énergie des CS et du réseau de l'ES (cégeps et universités) a diminué respectivement de 7,7 % et de 12,0 % et celle du RSSS est demeurée à peu près la même (-0,8 %). En ce qui concerne les bâtiments du gouvernement, la SIQ a amélioré son bilan énergétique en atteignant un taux de réduction de 20,4 % et les autres MO ont diminué leur consommation unitaire de 6,8 %. Ces résultats montrent qu'à l'exception de la SIQ, les organismes n'ont pas atteint leur cible. Ils s'expliqueraient en partie par la vague de mise aux normes en matière d'informatisation, de ventilation et de climatisation qu'ont connue les CS de même que le réseau de l'ES et le RSSS durant cette période.</p> <p>Par ailleurs, entre 2006-2007 et la fin de la période étudiée pour le suivi de la Stratégie on observe une diminution de la consommation unitaire d'énergie pour quatre des cinq catégories d'institutions.</p>	

OBJECTIF 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services

Description de l'objectif





La production et la consommation responsables impliquent la promotion de la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées. L'élaboration et la révision de dispositions légales ou réglementaires et le développement d'outils visant à sensibiliser et à informer les clientèles et les producteurs sur la consommation énergétique et matérielle peuvent contribuer à diminuer l'utilisation intensive des ressources.

A. Faits saillants

Nombre de MO impliqués: 31 sur 119 (26,1 %)

Nombre d'actions mises en œuvre: 62 sur 1 149 (5,4 %)

À l'échelle de la société

- De 2006 à 2010, la consommation totale d'énergie a diminué à un rythme annuel moyen de 0,8 %, alors que la population et le PIB ont tous deux connu un TCAM de 1 %. Ainsi, la consommation énergétique par habitant est passée de 5,33 à 4,97 tonnes d'équivalent pétrole (TEP) et l'intensité énergétique de l'économie, de 0,16 à 0,15 TEP par millier de dollars de PIB. 
- En 2010, la consommation de produits pétroliers et d'électricité avait diminué respectivement de 4,6 % et de 5,4 % par rapport à 2006, alors que la consommation de gaz naturel avait augmenté de 11,3 %. 
- De 2008 à 2011, la quantité de matières résiduelles éliminées a diminué de manière significative, tant par rapport au PIB (de 21,8 tonnes/M\$ à 18,3 tonnes/M\$) et à la population (de 877 kg/hab. à 746 kg/hab.) que dans l'absolu (de 6,8 à 5,9 millions de tonnes). 
- Entre 2006 et 2008, le taux de récupération et de valorisation des matières résiduelles a augmenté à un rythme annuel moyen de 4,7 % pour atteindre 57 %, alors que la cible avait été fixée à 65 %. 

À l'échelle de l'administration publique

- 52 % des actions des MO pour cet objectif sont tournées vers l'extérieur de l'administration publique et visent à informer, accompagner et encadrer des entreprises et organisations dans leur réduction de consommation d'énergie et de ressources.

Observations

- Avec ces 62 actions inscrites aux PADD, cet objectif se situe au second rang pour le nombre d'actions, outre les deux objectifs auxquels tous les MO devaient contribuer (objectifs 1 et 6).
- Plus de la moitié (55 %) des actions des MO pour cet objectif ont été mises en œuvre spécifiquement dans le cadre de la Stratégie et n'auraient probablement pas été réalisées autrement.

B. Contributions des MO par leur plan d'action de développement durable pour l'atteinte de l'objectif

Les actions des MO ont contribué à cet objectif sous deux angles principaux :

1. En informant, encadrant et accompagnant des entreprises et des partenaires, par exemple avec un service d'aide en écoconception, un programme d'appui au secteur des technologies vertes ou la diffusion de connaissances sur l'analyse du cycle de vie, pour qu'ils adoptent des pratiques d'efficacité et de réduction de consommation d'énergie et de ressources naturelles et de diminution de production de matières résiduelles;
2. En faisant valoir des pratiques appliquées au sein des MO qui visent la réduction de l'utilisation d'énergie et de ressources matérielles, notamment grâce à des politiques d'acquisitions responsables (PAR), l'organisation d'événements et de réunions écoresponsables qui diminuent la production de matières résiduelles, la prestation de services en ligne et sans papier ou des flottes de véhicules hybrides et électriques pour réduire les émissions de GES.

C. Détail des actions inscrites aux plans d'action de développement durable pour cet objectif

Plus du quart des MO ont inscrit au moins une action pour contribuer à cet objectif. Quelque 55 % des actions ont été inscrites spécifiquement dans le cadre du PADD. Pour les actions qui étaient prévues initialement dans un autre cadre d'intervention (26 actions), l'intégration au PADD a représenté une valeur ajoutée dans 69 % des cas.

Nombre de MO responsables des actions	31 sur 119	26,1 %	
Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif	62 sur 1 149	5,4 %	
Atteinte des cibles	40 sur 62	65 %	
Contribution faible et moyenne de l'action à l'objectif	38 sur 58*	66 %	
Contribution forte et très forte de l'action à l'objectif	20 sur 58*	34 %	
Actions tournées vers l'administration publique	24 sur 50**	48 %	
Actions tournées vers la société	17 sur 50**	34 %	
Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société	9 sur 50**	18 %	
Actions spécifiques au PADD	32 sur 58*	55 %	
Actions prévues dans un autre cadre d'intervention	26 sur 58*	45 %	
<i>Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention</i>	Réalisation de l'action	18 sur 26	69 %
	Suivi et reddition de comptes	17 sur 26	65 %
	Effet total obtenu	17 sur 26	65 %

* Le nombre moins élevé d'actions s'explique par le fait que quatre actions ont été inscrites comme non débutées. Elles ont été comptabilisées seulement pour la question sur l'atteinte des cibles.

** En 2010-2011, la question « L'action était-elle tournée vers l'interne de l'administration publique ou vers l'externe? » n'était pas intégrée à la question 11 du formulaire des indicateurs annuels de performance administrative, ce qui explique le nombre inférieur d'actions.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

D. Exemples d'actions

Société des alcools du Québec (SAQ)

Accroître l'efficacité énergétique du transport

Dans le but de continuer à minimiser l'impact environnemental de ses activités, la SAQ s'est engagée à améliorer l'efficacité énergétique de sa flotte de camions, notamment en formant ses chauffeurs à l'écoconduite et en analysant les innovations qui réduisent la consommation d'énergie de ses véhicules. Elle a ainsi fait l'acquisition de six camions diesel-électriques, ce qui a permis de réaliser depuis 2009 un gain énergétique de 24 % par rapport aux camions à propulsion diesel standard. La SAQ a également procédé à l'installation d'ordinateurs de bord dans tous les véhicules lourds afin d'optimiser quotidiennement les routes de livraison, de mieux suivre la conduite des chauffeurs et de limiter la vitesse des camions à 95 km/h sur la route. Elle a de plus procédé à l'installation de pneus simples à bande large, de freins à disque plus légers, performants et durables ainsi que de modules de chauffe-cabine pour éliminer la marche au ralenti sur tous les nouveaux camions. Au cours des derniers mois, la SAQ a par ailleurs ajouté à sa flotte 13 semi-remorques de 53 pieds à trois essieux avec une capacité de charge accrue permettant de transporter en moyenne quatre palettes supplémentaires. Elle poursuit également l'installation de déflecteurs et de jupes aérodynamiques sur tous les nouveaux tracteurs et remorques, réduisant ainsi jusqu'à 8 % la consommation d'essence. Enfin, elle participe au maintien d'une veille technologique avec le *Performance Innovation Transport* (PIT) et les energotests, et elle a offert une formation théorique sur l'écoconduite aux livreurs de Montréal et de Québec, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles du Canada. L'ensemble de ces efforts a permis un rendement en 2012-2013 de 18,7 caisses transportées pour chaque litre de carburant consommé (par rapport à 15 caisses/litre en 2003).

Bibliothèque et archives nationales du Québec (BAnQ)

Promouvoir et mettre en œuvre des mesures de réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées dans les activités quotidiennes

BAnQ a réalisé une série de gestes qui lui ont permis de réduire considérablement la quantité d'énergie et de ressources utilisées dans le cadre de son fonctionnement et de ses activités courantes. En plus de procéder annuellement à l'analyse de la consommation énergétique de ses installations, ce qui a permis à l'institution de constater une diminution de la consommation énergétique de l'ordre de $\pm 12\%$ entre 2008 et 2013, BAnQ a instauré un plan de gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV (réduire, réemployer, recycler et valoriser), ce qui s'est traduit par un taux de récupération global des matières résiduelles sur le potentiel valorisable de 83 % (73 % en 2010) au Centre de conservation et de 59 % (48 % en 2010) à la Grande Bibliothèque.

En marge de ces résultats, BAnQ poursuit ses efforts en matière de réduction de la quantité de papier acheté (de 22 % en 2012-2013 par rapport à 2011-2012) et de renforcement des communications électroniques afin de réduire la quantité d'imprimés produits (plus de 20 000 personnes sont désormais abonnées à l'infolettre mensuelle et BAnQ est également présente et active dans les médias sociaux).

Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)

Développer et promouvoir la responsabilité élargie des producteurs et l'écoconception

Au cours des dernières années, RECYC-QUÉBEC a appuyé l'application du concept de responsabilité élargie des producteurs, obligeant les producteurs à être responsables de leurs produits, de leur conception à leur fin de vie utile, et s'est engagé à réaliser avec des partenaires une série d'analyses de cycle de vie (ACV) sur diverses problématiques ciblées.

Encourageant les producteurs à internaliser les coûts de gestion qui y sont associés et à réévaluer leurs décisions concernant le choix des matériaux, les procédés de production, les emballages et les stratégies commerciales, RECYC-QUÉBEC a ainsi collaboré de manière étroite avec le MDDEFP pour la préparation des ententes avec l'industrie dans le cadre de l'application du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises entré en vigueur en juillet 2011 et a réalisé plusieurs conférences et rencontres d'information en ce sens. RECYC-QUÉBEC s'est par ailleurs engagée à soutenir de nombreuses études en permettant la réalisation de diverses ACV, dont une environnementale et sociale portant sur le choix de deux options de gestion du matériel informatique en fin de vie, une comparant divers scénarios de fin de vie des filières plastiques et fibres, et une autre portant sur les types de contenants de bière au Québec.

Hydro-Québec

Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements

Les déplacements par voie terrestre sont la deuxième source d'émission de GES à Hydro-Québec, après les centrales thermiques desservant les réseaux autonomes. Hydro-Québec possède le deuxième plus gros parc de véhicules des MO visés par la Stratégie. L'objectif de la société d'État était de réduire de 10 % les émissions de son parc de véhicules par rapport à l'année de référence 2005 (année de référence).

De nombreuses actions ont été prises afin d'atteindre la cible fixée, dont notamment l'achat de véhicules plus écoénergétiques, l'intégration de véhicules électriques et hybrides au parc de véhicules, la limitation de la vitesse des véhicules lourds et l'installation d'interrupteurs de moteur dans le poste de commande des engins élévateurs à nacelles et de systèmes de chauffage d'appoint permettant de diminuer la marche au ralenti et la sensibilisation des employés.

L'ensemble des actions mises en place a eu pour résultat de réduire globalement les émissions de 12,8 % en 2012 par rapport à 2005, soit une baisse de 18,9 % pour les véhicules légers et de 6,3 % pour les véhicules lourds. La cible de réduction de 10 % à l'horizon 2013 est donc atteinte. Dans le cadre de la poursuite du plan d'action, Hydro-Québec vise à stabiliser les émissions de son parc de véhicules légers.

E. Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie


La consommation d'énergie peut générer des impacts sur l'environnement, sur la santé de la population et sur la sécurité des approvisionnements en énergie. Une réduction de la consommation énergétique par habitant et de l'intensité énergétique de l'économie résultant de l'application de mesures d'écoresponsabilité peut atténuer ces effets négatifs potentiels. Les quantités mesurées dans les trois indicateurs présentés correspondent à la consommation finale d'énergie, c'est-à-dire aux quantités d'électricité, de gaz naturel, de produits pétroliers, de charbon et de biomasse consommées par l'utilisateur final. Elles excluent les quantités utilisées dans les procédés de transformation d'énergie, les quantités autoconsommées et les quantités utilisées à des fins non énergétiques. Plusieurs facteurs, reliés ou non, peuvent influencer la consommation énergétique par habitant, notamment les variations de température, les changements structurels ou conjoncturels dans l'économie, l'efficacité énergétique, les changements de comportement, etc.


7.1 CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR HABITANT	Tendance de la période 2006 à 2010 Taux de croissance annuel moyen -1,7%
<p>Cet indicateur correspond à la consommation finale d'électricité, de gaz naturel, de produits pétroliers, de charbon et de biomasse mesurée en TEP divisée par la population révisée en date du 17 octobre 2013.</p> <p>Malgré une légère hausse en 2007, la tendance globale de la consommation énergétique par habitant était à la baisse pendant la période de 2006 à 2010, où elle a diminué à un rythme annuel moyen de 1,7 %, passant de 5,33 TEP à 4,97 TEP. Cette baisse s'explique par une diminution de la consommation totale d'énergie couplée à une augmentation de la population. De 2006 à 2010, la consommation totale d'énergie est passée de 40,7 à 39,4 millions de TEP et la population, de 7,6 à 7,9 millions de personnes, ce qui représente respectivement une diminution de 0,8 % et une augmentation 1,0 % en moyenne par année.</p>	

7.2 INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE	Tendance de la période 2006 à 2010 Taux de croissance annuel moyen -1,8%
<p>L'intensité énergétique est une mesure de l'efficacité énergétique d'une économie. Cet indicateur correspond à la quantité finale d'énergie consommée (électricité, gaz naturel, pétrole, charbon et biomasse), mesurée en TEP, par tranche de 1 000 \$ de PIB.</p> <p>Malgré une légère hausse en 2007, la tendance globale de l'intensité énergétique de l'économie québécoise était à la baisse pendant la période de 2006 à 2010, où elle a diminué à un rythme annuel moyen de 1,8 %, passant de 0,156 TEP à 0,145 TEP par 1 000 \$ de PIB. Cette baisse s'explique par une diminution de la consommation totale d'énergie au Québec (1,3 million de TEP) couplée à une augmentation du PIB (+10,6 G\$). De 2006 à 2010, la consommation totale d'énergie est passée de 40,7 à 39,4 millions TEP, ce qui représente un rythme de diminution annuel moyen de 0,8 %, alors que le PIB a connu un TCAM de 1,0 %, passant de 260,6 G\$ à 271,1 G\$.</p>	

7.3 CONSOMMATION FINALE DE PRODUITS PÉTROLIERS, DE GAZ NATUREL ET D'ÉLECTRICITÉ	Tendance de la période 2006 à 2012 Taux de croissance annuel moyen
<p>Cet indicateur permet de voir l'évolution de ces trois sources d'énergie. Entre 2006 et 2010, la consommation de produits pétroliers a diminué à un rythme annuel moyen de 1,2 %, passant de 15,9 à 15,2 millions de TEP. En 2010, la consommation de gaz naturel s'établissait à 5 802,5 Mm3 (millions de mètres cubes), ce qui représente un TCAM de 2,7 % depuis 2006. Enfin, pendant cette période, la consommation d'électricité a diminué à un rythme annuel moyen de 1,4 %. En 2010, elle était de 179,7 TWh (térawattheures) contre 190,0 TWh en 2006.</p> <p>En 2010, l'électricité représentait 39,25 % de toute l'énergie consommée au Québec, les produits pétroliers, 38,55 %, et le gaz naturel, 13,47 %. Comparativement à la situation enregistrée en 2006, la part de l'électricité et du gaz naturel a respectivement augmenté de 0,30 et de 1,77 point de pourcentage, alors que celle des produits pétroliers a diminué de 0,61 point de pourcentage.</p>	

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

7.4 RATIO DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ÉLIMINÉES SUR LE PIB ET PAR HABITANT	Tendance de la période 2008 à 2011 ⁶⁶  Taux de croissance annuel moyen Sur le PIB ⁶⁷ -5,7 % Par habitant -5,2 %
<p>Cet indicateur témoigne en partie de l'intensité matérielle de l'économie en établissant un rapport entre la quantité de matières résiduelles déposées ou rejetées dans l'environnement et la valeur des biens et des services produits (PIB), d'une part, et la taille de la population, d'autre part. Ce rapport illustre à la fois l'effort déployé pour détourner des matières résiduelles de l'élimination et réduire la quantité de matières utilisées lors de la production et de la consommation de biens et services.</p> <p>De 2008 à 2011, la quantité de matières résiduelles éliminées a diminué de manière significative, tant par rapport au PIB et au nombre d'habitants que dans l'absolu. Au regard du PIB, elle a décliné à un rythme annuel moyen de 5,7 %, passant de 21,8 à 18,3 tonnes/M\$ de production. Au regard de la population, l'évolution est similaire, avec un rythme annuel moyen de diminution de 5,2 %. En 2011, on comptait 746 kg de matières résiduelles éliminées par habitant, soit 14,9 % de moins qu'en 2008. Enfin, la quantité totale de matières résiduelles éliminées est passée de 6,78 à 5,90 millions de tonnes de 2008 à 2011, ce qui représente un taux de décroissance annuel moyen de 4,5 %. Cette diminution est en partie attribuable au détournement vers la récupération de certaines matières auparavant destinées à l'élimination.</p>	

7.5 TAUX DE RÉCUPÉRATION ET DE VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	Tendance de la période 2006 à 2008  Cible : Taux de 65 % en 2008 Niveau d'atteinte de la cible 2006 80 % (taux de 52 %) 2008 88 % (taux de 57 %)
<p>Cet indicateur permet d'apprécier les efforts déployés pour diminuer la pression exercée sur l'environnement par les matières résiduelles qui y sont déposées ou rejetées. Une évolution à la hausse signifie qu'une plus grande quantité de matières résiduelles est susceptible d'être réintroduite dans un cycle de production, diminuant d'autant la quantité de matières vierges utilisées dans ce même cycle.</p> <p>Entre 2006 et 2008, le taux de récupération et de valorisation des matières résiduelles est passé de 52 % à 57 %, ce qui représente un TCAM de 4,7 %. Cependant, cette augmentation demeure inférieure à celle requise (11,8 %) pour atteindre la cible établie dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, à savoir récupérer et valoriser 65 % des matières résiduelles valorisables générées au Québec. Le résultat atteint en 2008 correspond à 88 % de la cible.</p>	

⁶⁶ Depuis 2008, les boues municipales incinérées sont calculées en base humide plutôt qu'en base sèche, comme c'était le cas jusqu'en 2007. Ces données n'étant pas comparables, la période analysée commence en 2008.

⁶⁷ Le ratio est mesuré en millions de dollars de 2007 afin d'éliminer les variations dues aux prix.

OBJECTIF 8

Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec

Description de l'objectif

L'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le portefeuille énergétique du Québec permet de diminuer des impacts importants sur l'environnement et de réduire la consommation de sources énergétiques non renouvelables.

A. Faits saillants

Nombre de MO impliqués: 9 sur 119 (7,6 %)

Nombre d'actions mises en œuvre: 13 sur 1 149 (1,1 %)

À l'échelle de la société

- Il y a une grande disponibilité d'énergie renouvelable pour consommation par les citoyens, les institutions, les commerces et les entreprises. Il y a de l'innovation continue en la matière.

À l'échelle de l'administration publique

- Les MO producteurs d'énergies renouvelables ont poursuivi leurs efforts de production.
- La Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 visait la mise en œuvre de nouveaux projets hydroélectriques pour une capacité installée de 4 500 MW d'ici 2010. Un portefeuille de projets a été identifié en conséquence. Toutefois, aucune des centrales projetées n'est en service. Les travaux au complexe hydroélectrique de la Romaine avancent, pour leur part, selon le calendrier prévu. En ce qui concerne l'éolien, 1 348,4 MW avaient été intégrés au réseau d'Hydro-Québec au 31 décembre 2012, ce qui correspond à 34 % de la cible fixée pour 2015.
- De 2006 à 2010, la quantité d'hydroélectricité produite au Québec a augmenté à un rythme annuel moyen de 0,7 %, passant de 174 313 gigawattheures (GWh) à 179 314 GWh. Pendant cette période, l'énergie éolienne a crû au rythme annuel moyen de 35,3 %. En 2010, la production d'énergie éolienne s'élevait à 1 419 GWh, contre 423 GWh en 2006.
- Les MO ont par ailleurs poursuivi la recherche et l'expérimentation permettant une plus grande production et une consommation accrue d'énergies renouvelables (dont la géothermie dans les bâtiments et le biogaz pour les véhicules).

Observations

- Avec 13 actions inscrites dans les PADD, cet objectif se situe au sixième rang des objectifs pour lesquels on retrouve le moins d'actions mises en œuvre par les MO pour contribuer à la Stratégie.
- L'augmentation de la production et de la productivité hydroélectriques, bien qu'importante pour cet objectif, était déjà prévue dans d'autres cadres d'intervention que la Stratégie.

B. Contributions des MO par leur plan d'action de développement durable pour l'atteinte de l'objectif

Les actions des MO ont contribué à cet objectif sous deux angles principaux :

1. En produisant davantage d'énergie renouvelable, soit pour sa propre consommation (par exemple, recours à la géothermie dans les bâtiments ou aux biogaz dans une flotte de véhicules) ou pour autrui (augmentation de la production de centrales hydroélectriques), permettant par le fait même de réduire des coûts de production ou de consommation;
2. En expérimentant ou réalisant des recherches et des évaluations sur différentes méthodes et technologies de production d'énergies renouvelables pour, par exemple, réduire la consommation d'énergie fossile et valoriser des matières résiduelles, notamment par la biométhanisation.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

C. Détail des actions inscrites aux plans d'action de développement durable pour cet objectif

Pour cet objectif, seulement sept actions sur onze ont eu des répercussions sur l'administration publique. Le deux tiers des actions étaient déjà prévues dans un autre cadre d'intervention lorsqu'elles ont été ajoutées dans les PADD. Parmi les huit actions dans cette situation, l'intégration au PADD a représenté une valeur ajoutée quant au suivi et à la reddition de comptes pour six d'entre elles.

Nombre de MO responsables des actions	9 sur 119	7,6 %	
Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif	13 sur 1 149	1,1 %	
Atteinte des cibles	8 sur 13	62 %	
Contribution faible et moyenne de l'action à l'objectif	8 sur 12*	67 %	
Contribution forte et très forte de l'action à l'objectif	4 sur 12*	33 %	
Actions tournées vers l'administration publique	6 sur 11**	55 %	
Actions tournées vers la société	4 sur 11**	36 %	
Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société	1 sur 11**	9 %	
Actions spécifiques au PADD	4 sur 12*	33 %	
Actions prévues dans un autre cadre d'intervention	8 sur 12*	67 %	
<i>Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention</i>	Réalisation de l'action	4 sur 8	50 %
	Suivi et reddition de comptes	6 sur 8	75 %
	Effet total obtenu	4 sur 8	50 %

* Le nombre moins élevé d'actions s'explique par le fait que quatre actions ont été inscrites comme non débutées. Elles ont été comptabilisées seulement pour la question sur l'atteinte des cibles.

** En 2010-2011, la question « L'action était-elle tournée vers l'interne de l'administration publique ou vers l'externe? » n'était pas intégrée à la question 11 du formulaire des indicateurs annuels de performance administrative, ce qui explique le nombre inférieur d'actions.

D. Exemples d'actions

Hydro-Québec

Augmenter la puissance de centrales hydroélectriques existantes

Dans le cadre de projets de réhabilitation ou de rééquipement de centrales hydroélectriques, Hydro-Québec a procédé au remplacement de certains équipements dans le but d'engendrer des gains au chapitre de la puissance disponible à la pointe. À titre d'exemple, des travaux de réfection de la centrale aux Outardes 4 (Manicouagan) et de la centrale de La Tuque (Mauricie) ont permis de réaliser des gains de 14 MW dans le premier cas et de 38 MW dans le second, pour un total de 52 MW. D'autres travaux réalisés en 2011 sur les régulateurs de vitesse à la centrale du Rocher-de-Grand-Mère (Mauricie) ont également généré des gains supplémentaires de 6 MW. Le total des gains obtenus sur la période 2009-2011 est de 58 MW.

Outre les projets de réhabilitation ou de rééquipement, l'institut de recherche d'Hydro-Québec a réalisé le projet d'innovation SAMH (simulation numérique appliquée aux machines hydrauliques). Ce projet visait à modéliser et à simuler le comportement des groupes turbines-alternateurs dans différentes conditions d'exploitation afin d'améliorer la performance des actifs de production et d'en augmenter la fiabilité. En comparaison, les gains obtenus pour des centrales existantes, pour lesquelles une même quantité d'eau est turbinée et qui ne génèrent aucun impact supplémentaire sur l'environnement, ont été estimés similaires à ceux obtenus par la construction d'une petite centrale hydraulique.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)

Procéder au traitement des matières résiduelles organiques afin de produire de la bioénergie

Dans le but de soutenir et d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique québécois, le MDDEFP a développé puis mis en œuvre, en 2009-2010, un programme favorisant la production de bioénergies comme substitut au combustible et au carburant fossile. Ce programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage, modifié en 2012-2013, prévoit le versement d'une aide financière à des demandeurs municipaux et à des demandeurs privés pour la mise en place d'installations de traitement des matières organiques.



Les installations financées devront entrer en exploitation avant octobre 2019. Par la mise en œuvre de ces installations, le gouvernement vise la réduction de la quantité de matières organiques destinée à l'élimination afin de favoriser la réalisation des objectifs environnementaux prévus dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Le gouvernement a également pour objectif la réduction des émissions de GES afin de contribuer aux objectifs québécois en matière de lutte contre les changements climatiques.

E. Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie

8.1 NOUVELLE CAPACITÉ DE PRODUCTION D'ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE ET ÉOLIENNE	Tendance de la période 2006 à 2012 HYDROÉLECTRICITÉ  Cible: 4 500 MW en 2011 ⁶⁸ Niveau atteint : Travaux en cours au complexe de la rivière Romaine (1 550 MW) 
	ÉNERGIE ÉOLIENNE  Cible cumulative 4 000 MW en 2015 Taux de croissance annuel moyen Visé +32,3 % Réel +27,0 %

La production d'énergie à partir de ressources renouvelables telles que l'eau et le vent a un impact moindre sur l'environnement et le climat que celle provenant d'autres sources, comme le charbon et le pétrole, notamment en ce qui a trait aux émissions de GES. La nouvelle capacité de production d'énergie hydroélectrique et éolienne est constituée du nombre de MW associés aux grands projets hydroélectriques identifiés par Hydro-Québec avec leur puissance projetée et du total cumulatif de MW de source éolienne ajouté au réseau d'Hydro-Québec à la suite de l'implantation de projets éoliens.

La Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 visait la mise en œuvre de nouveaux projets hydroélectriques pour une capacité installée de 4 500 MW d'ici 2010. La phase portant sur la constitution d'un portefeuille de projets est terminée. Toutefois, aucune des centrales projetées n'est en service. En 2012, 1 348,4 MW d'énergie éolienne avaient été intégrés au réseau d'Hydro-Québec, soit 34 % de la cible de 4 000 MW fixée pour 2015.

8.2 QUANTITÉ D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DE SOURCE HYDROÉLECTRIQUE ET ÉOLIENNE PRODUITE AU QUÉBEC	Tendance de la période 2006 à 2012 HYDROÉLECTRICITÉ  Taux de croissance annuel moyen +0,7 %
	ÉNERGIE ÉOLIENNE  Taux de croissance annuel moyen +35,3 %

Cet indicateur permet d'apprécier la capacité de la population de s'approvisionner en électricité produite à partir de ressources renouvelables. Il correspond à la quantité d'énergie de sources hydroélectriques et éoliennes produite au Québec en vue de la vente aux consommateurs québécois, de l'exportation et de l'autoproduction pour usage industriel.

De 2006 à 2010, la quantité d'hydroélectricité produite au Québec a augmenté à un rythme annuel moyen de 0,7 %, passant de 174 313 GWh à 179 314 GWh. Pendant cette période, la croissance de l'énergie éolienne a été particulièrement rapide, avec un rythme annuel moyen de 35,3 %. En 2010, la production d'énergie éolienne s'élevait à 1 419 GWh, contre 423 GWh en 2006.

⁶⁸ La cible de la Stratégie énergétique visait l'année 2010 mais a été fixée à 2011 par le ministère des Ressources naturelles, dans son Plan stratégique 2008-2011.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

OBJECTIF 9

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières

Description de l'objectif

L'intégration de critères de responsabilité sociale et de mesures d'écoconditionnalité dans les programmes d'aide publics et les produits des institutions financières favorise la prise en compte des principes de développement durable par les organisations qui en bénéficient et représente un levier de changements de comportements. Cet objectif vise à mettre en phase le soutien financier et l'investissement public et privé avec les exigences de la société en matière de développement durable afin de favoriser la pérennité et la profitabilité des projets soutenus.

A. Faits saillants

Nombre de MO impliqués: 23 sur 119 (19,3 %)

Nombre d'actions mises en œuvre: 28 sur 1 149 (2,4 %)

À l'échelle de la société

- Les demandeurs d'aide financière gouvernementale doivent modifier leurs pratiques et définir leur projet pour répondre aux critères de développement durable établis par les MO responsables des programmes d'aide.

À l'échelle de l'administration publique

- Les modalités de programmes d'aide financière ont été ajustées (conditions d'admissibilité, critères d'évaluation, etc.) pour viser l'intégration des trois dimensions du développement durable et la réalisation d'activités de sensibilisation et d'information des clientèles (guides, séances d'information, etc.).
- De 2008-2009 à 2012-2013, 16 MO visés par la LDD ont ajusté 49 programmes au moment de leur préparation ou de leur révision pour y inclure des critères d'écoconditionnalité ou favorisant l'adoption de pratiques responsables⁶⁹. En 2012-2013, 43 de ces programmes étaient encore en vigueur.



Observations

- Pour 71 % des actions, les MO ont estimé leur contribution à l'objectif de la Stratégie comme faible ou moyenne. Toutefois, l'essentiel de ces actions correspond exactement aux visées de l'objectif. Conséquemment, les programmes créés ou révisés sont susceptibles de générer graduellement des changements de comportements de la part des acteurs de la société qui s'en prévalent.
- Les réalisations des MO pour contribuer à cet objectif peuvent s'ajouter aux réalisations associées à l'objectif 12, *Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable*, qui vise également l'adoption de pratiques écoresponsables de la part des clientèles visées.

B. Contributions des MO par leur plan d'action de développement durable pour l'atteinte de l'objectif

Les actions des MO ont contribué à cet objectif sous deux angles principaux :

- En modifiant les outils d'évaluation des demandes d'aide financière pour y intégrer des mesures et des critères relatifs au développement durable concernant l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale. Ces mesures et critères ont été intégrés aux objectifs des programmes, aux conditions d'admissibilité et dans les grilles d'analyse et système de pointage⁷⁰;
- En accompagnant, informant et sensibilisant les clientèles des programmes d'aide financière sur l'importance d'intégrer dans leurs activités des pratiques favorisant le développement durable, notamment par des guides de bonnes pratiques⁷¹.

⁶⁹ L'écoconditionnalité est une intervention économique qui rend l'octroi de l'aide financière conditionnelle au respect d'exigences environnementales, qu'elles soient réglementées ou non. Quant à l'adoption de pratiques responsables, elle est encouragée ou exigée en intégrant des critères environnementaux, sociaux et économiques aux programmes d'aide financière pour favoriser le respect de l'environnement ainsi que des comportements éthiques et innovants sur les plans social et économique de la part des demandeurs.

⁷⁰ Voir 1.4.

⁷¹ *Ibid.*

C. Détail des actions inscrites aux plans d'action de développement durable pour cet objectif

On observe que plusieurs des actions ont eu des répercussions sur la société, 22 des 27 actions inscrites dans les PADD étant tournées principalement vers l'extérieur du gouvernement. La grande majorité des actions, soit 24 sur 28, ont été mises de l'avant spécifiquement dans le cadre du PADD.

Nombre de MO responsables des actions	23 sur 119	19,3 %	
Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif	28 sur 1 149	2,4 %	
Atteinte des cibles	15 sur 28	54 %	
Contribution faible et moyenne de l'action à l'objectif	20 sur 28	71 %	
Contribution forte et très forte de l'action à l'objectif	8 sur 28	29 %	
Actions tournées vers l'administration publique	5 sur 27*	18 %	
Actions tournées vers la société	15 sur 27*	56 %	
Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société	7 sur 27*	26 %	
Actions spécifiques au PADD	24 sur 28	86 %	
Actions prévues dans un autre cadre d'intervention	4 sur 28	14 %	
<i>Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention</i>	Réalisation de l'action	3 sur 4	75 %
	Suivi et reddition de comptes	3 sur 4	75 %
	Effet total obtenu	3 sur 4	75 %

* En 2010-2011, la question « L'action était-elle tournée vers l'interne de l'administration publique ou vers l'externe? » n'était pas intégrée à la question 11 du formulaire des indicateurs annuels de performance administrative, ce qui explique le nombre inférieur d'actions.

D. Exemples d'actions

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Intégrer des mesures d'écoconditionnalité et de responsabilité sociale dans les programmes du Ministère qui s'y prêtent

Dans le cadre de cette action, le MAMROT a développé et modifié différents programmes de façon à y inclure des critères d'écoconditionnalité et de responsabilité sociale, encourageant ainsi l'adoption de meilleures pratiques en milieu municipal et régional. Par exemple, le Programme d'infrastructures en entrepreneuriat collectif, lancé le 15 juin 2011, a été conçu à des fins de responsabilité sociale et d'écoconditionnalité. Il prévoit ainsi l'évaluation des projets soumis en fonction de critères tels que la participation de divers partenaires de la communauté, les retombées socioéconomiques générées, le renouvellement des bâtiments défectueux, désuets ou non utilisés et l'utilisation de matériaux écologiques. De plus, dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, les projets soumis sont évalués en fonction de critères d'appréciation se basant entre autres sur les principes de développement durable et les objectifs d'occupation et de vitalité des territoires. Plus spécifiquement, les projets admissibles présentant des mesures d'efficacité énergétique et valorisant le patrimoine bâti existant se verront attribuer des points supplémentaires lors de leur analyse.

Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)

Orienter les investissements de RECYC-QUÉBEC de façon à appuyer les promoteurs qui favorisent la responsabilité environnementale et sociale (en accord avec les obligations et les objectifs de protection du capital et de rendement de la Société)

En tant qu'investisseur institutionnel, RECYC-QUÉBEC a le devoir de prendre en compte l'intérêt public et la démarche gouvernementale de développement durable. À titre de gestionnaire de programmes d'aide financière, RECYC-QUÉBEC détient un levier important favorisant l'amélioration des pratiques organisationnelles en matière de développement durable. Dans cet esprit, RECYC-QUÉBEC a procédé en 2009, puis annuellement par la suite, à la révision et la bonification de sa politique de placements pour y inclure des critères de développement durable dans le respect des normes gouvernementales (Loi 44 modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur le ministère des Finances).

RECYC-QUÉBEC a de plus établi des critères d'écoconditionnalité et de responsabilité sociale dans ses quatre plus récents programmes d'aide financière, permettant ainsi l'octroi de 52 M\$ sur la base de critères favorisant l'amélioration de la gestion des matières résiduelles au Québec.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

Investissement Québec (IQ)

Mettre en œuvre la politique de financement socialement responsable

IQ a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

En septembre 2008, IQ a adopté un PADD ainsi qu'une politique de financement socialement responsable afin que le développement économique soit également porteur de progrès social et respectueux de l'environnement. En ce sens, une séance d'information sur la politique de financement socialement responsable a été donnée à 84 % de ses employés. Elle a été suivie d'une formation sur les interventions financières visées ainsi que sur la compréhension d'un outil, soit une grille de cadrage, à l'intention de tout le personnel concerné. Au 31 mars 2013, 2 237 grilles d'analyse avaient été remplies à cet effet.

En 2011-2012, IQ a par ailleurs donné un mandat afin de faire un diagnostic stratégique en matière de développement durable. En 2012-2013, un deuxième mandat a été réalisé afin d'analyser les tendances et les bonnes pratiques en matière d'investissement responsable et de financement durable. Cette analyse permettra à IQ de se positionner à cet égard selon son contexte d'affaires. Il s'agit d'ailleurs d'une action concrète de son PADD 2013-2015.

E. Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie

9.1 NOMBRE DE PROGRAMMES AJUSTÉS POUR INCLURE DES CRITÈRES D'ÉCOCONDITIONNALITÉ OU DES CRITÈRES FAVORISANT L'ADOPTION DE PRATIQUES RESPONSABLES

Tendance de la période

2008-2009 à 2012-2013

Indéterminée⁷²

Lorsque le gouvernement introduit dans ses programmes d'aide financière des critères qui visent le respect de l'environnement ou l'adoption de pratiques inspirées des principes inscrits dans la LDD, il devient un vecteur de changement auprès des acteurs sociaux et économiques, qui se voient dorénavant fortement incités à tenir compte des nouvelles préoccupations sociétales dès la planification de leurs projets de développement.

Entre 2008-2009 et 2012-2013, 16 MO visés par la LDD ont ajusté un total de 49 programmes au moment de leur création ou de leur révision pour y inclure au moins un critère d'écoconditionnalité ou des critères qui favorisent l'adoption de pratiques responsables. On dénombre 14 programmes qui incluent des critères d'écoconditionnalité et 37 qui favorisent l'adoption de pratiques écoresponsables de la part des demandeurs. Enfin, deux de ces programmes cumulent des critères relatifs à l'écoconditionnalité et à l'écoresponsabilité. En 2012-2013, 43 de ces programmes étaient encore en vigueur.

⁷² Cet indicateur ne peut être apprécié à partir de la méthode choisie, notamment parce que le nombre de programmes susceptibles d'intégrer des critères d'écoconditionnalité ou des critères favorisant l'adoption de pratiques responsables n'est pas connu, de même que le nombre de programmes qui ont été révisés pendant cette période.

OBJECTIF 10

Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation éclairés et responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services

Description de l'objectif

Dans un contexte d'abondance et de diversité des produits de consommation, il est utile de pouvoir compter sur des repères pour faire des choix éclairés et responsables lorsqu'on acquiert des biens et des services. Les ministères, organismes et entreprises publiques peuvent jouer un rôle moteur en informant les consommateurs sur les choix qui s'offrent à eux.

A. Faits saillants

Nombre de MO impliqués: 10 sur 119 (8,4%)

Nombre d'actions mises en œuvre: 15 sur 1 149 (1,3%)

À l'échelle de la société

- Les consommateurs sont mieux informés quant aux produits et services qui s'offrent à eux.

À l'échelle de l'administration publique

- Des actions sont réalisées pour inciter les producteurs à mieux informer les clients.

Observations

- L'élaboration et l'adoption de normes et de certifications semblent en croissance.
- L'essentiel des actions menées par les MO pour cet objectif est tourné vers la société.

B. Contributions des MO par leur plan d'action de développement durable pour l'atteinte de l'objectif

Les actions des MO ont contribué à cet objectif sous deux angles principaux :

1. En élaborant des normes, des certifications et autres indications afin d'informer les consommateurs sur certaines caractéristiques des biens et services disponibles, présentées, par exemple, à l'aide de logos et pictogrammes distinctifs;
2. En soutenant, outillant, sensibilisant et reconnaissant les entreprises et partenaires gouvernementaux afin qu'ils rendent plus visibles leurs comportements et produits responsables et qu'ils puissent ainsi éclairer le choix des consommateurs.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

C. Détail des actions inscrites aux plans d'action de développement durable pour cet objectif

Pour cet objectif, ce sont 11 actions sur 12 qui sont tournées vers la société. Ces actions ont pour but de fournir des repères aux consommateurs afin qu'ils fassent des choix éclairés et responsables. Une grande majorité des actions (69 %) ont été prévues spécifiquement dans le cadre du PADD.

Nombre de MO responsables des actions	10 sur 119	8,4 %	
Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif	15 sur 1 149	1,3 %	
Atteinte des cibles	7 sur 15	47 %	
Contribution faible et moyenne de l'action à l'objectif	9 sur 13*	69 %	
Contribution forte et très forte de l'action à l'objectif	4 sur 13*	31 %	
Actions tournées vers l'administration publique	1 sur 12**	8 %	
Actions tournées vers la société	10 sur 12**	84 %	
Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société	1 sur 12**	8 %	
Actions spécifiques au PADD	9 sur 13*	69 %	
Actions prévues dans un autre cadre d'intervention	4 sur 13*	31 %	
<i>Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention</i>	Réalisation de l'action	2 sur 4	50 %
	Suivi et reddition de comptes	2 sur 4	50 %
	Effet total obtenu	2 sur 4	50 %

* Le nombre moins élevé d'actions s'explique par le fait que deux actions ont été inscrites comme non débutées. Elles ont été comptabilisées seulement pour la question sur l'atteinte des cibles.

** En 2010-2011, la question « L'action était-elle tournée vers l'interne de l'administration publique ou vers l'externe? » n'était pas intégrée à la question 11 du formulaire des indicateurs annuels de performance administrative, ce qui explique le nombre inférieur d'actions.

D. Exemples d'actions

Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)

Sensibiliser la clientèle à la certification de produits et de services facilitant l'exercice de choix de consommation responsables et élaborer des programmes de certification en ce sens

En collaboration avec des partenaires provenant de différentes sphères de la société, le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), une direction du CRIQ, élabore des programmes de certification dans le but de faciliter l'exercice de choix de consommation responsables.

Depuis 2008, le BNQ a mis sur pied cinq nouveaux programmes de certification, soit : Savoir-faire Île d'Orléans, Gestion responsable d'événements ainsi que trois certifications sur les produits compostables, sur les sacs en plastique recyclables et sur les produits fabriqués à partir de matériaux recyclés. Ces programmes de fournissent de nouveaux repères pour l'exercice de choix de consommation responsables et répondent à la volonté de la société de prendre le virage du développement durable.

Société du Palais des congrès de Montréal (SPCM)

Fournir les outils et le soutien nécessaires aux clients, fournisseurs et sous-traitants pour développer l'écoresponsabilité des événements

Au cours des dernières années, la SPCM s'est efforcée d'adopter des principes d'écoresponsabilité et de responsabilité sociale dans les liens d'affaires avec ses clients, ses fournisseurs officiels et ses sous-traitants.

Pour ce faire, la SPCM offre d'abord le soutien nécessaire à ces mêmes fournisseurs et sous-traitants afin qu'ils puissent contribuer à l'écoresponsabilité des événements, notamment en les rencontrant et en leur fournissant des outils (dont le guide Organiser un événement écoresponsable au Palais des congrès). Par ailleurs, elle a élaboré une lettre d'engagement pour signature par les clients permettant l'inclusion de modalités liées à l'écoresponsabilité. La SPCM s'est aussi assurée de cibler et de soutenir la mise en œuvre des gestes spécifiques qui incombent à chaque fournisseur ou sous-traitant dans la tenue des événements écoresponsables réalisés dans ses lieux et selon leurs capacités.

Depuis l'année 2011, 100 % des fournisseurs principaux sont engagés dans la démarche de la SPCM visant à « écoresponsabiliser » ses événements.

- 2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

Orientation 4

Accroître l'efficacité économique

L'accroissement de l'efficacité économique requiert, entre autres, l'établissement des coûts réels dans la valeur de la production des biens et services (inclusion des impacts environnementaux et sociaux) afin de favoriser un usage optimal des ressources naturelles et de réduire l'ensemble des répercussions sur les individus et la société. Dans l'optique de répondre à cette problématique, la Stratégie expose deux objectifs gouvernementaux qui portent essentiellement sur les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services et sur le recours à des mécanismes économiques, fiscaux et non fiscaux, pour atténuer les conséquences de ces externalités :

OBJECTIF 11

Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.

OBJECTIF 12

Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.



2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

OBJECTIF 11

Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services

Description de l'objectif

Les actions qui permettent l'atteinte de cet objectif visent à limiter les impacts sociaux, économiques et environnementaux découlant des pratiques de production et de consommation, notamment en déterminant les externalités occasionnées par ces pratiques pour mieux les gérer.

A. Faits saillants

Nombre de MO impliqués: 4 sur 119 (3,3 %)

Nombre d'actions mises en œuvre: 6 sur 1 149 (0,5 %)

À l'échelle de la société

- Le public a accès à des informations sur l'offre de produits et de services qui génèrent moins d'externalités négatives.

À l'échelle de l'administration publique

- L'administration publique pose des gestes de production et de consommation qui génèrent moins d'externalités négatives.

Observations

- Cet objectif est en 27^e position sur les 29 objectifs quant au nombre d'actions inscrites aux PADD des MO (seuls deux autres objectifs comptent moins d'actions dans les PADD).
- Quatre des six actions ont été mises en œuvre par les MO spécifiquement dans le cadre de leur PADD.
- Des actions similaires à l'égard de la modification des modes de production et de consommation ont également été associées à d'autres objectifs, dont les objectifs 6 et 7.

B. Contributions des MO par leur plan d'action de développement durable pour l'atteinte de l'objectif

Les actions des MO ont contribué à cet objectif sous trois angles principaux :

1. En évaluant les impacts en matière de développement durable dans les activités de consommation et de production de biens ou de services;
2. En adoptant des pratiques pour améliorer les activités de production et de consommation (prise en compte des principes de développement durable dans les achats, écoconception de produits, modification de services à la clientèle, etc.);
3. En informant la clientèle sur les comportements responsables de l'organisme, plus particulièrement en matière de tourisme et d'hôtellerie.

C. Détail des actions inscrites aux plans d'action de développement durable pour cet objectif

On observe que 83 % des actions sont tournées vers l'extérieur de l'administration publique. Quant à l'intégration des actions au PADD, quatre actions sur les six ont été initialement prévues dans le cadre du PADD et non dans un autre cadre d'intervention. Les cibles ont été atteintes pour cinq des six actions.

Nombre de MO responsables des actions	4 sur 119	3,3 %	
Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif	6 sur 1 149	0,5 %	
Atteinte des cibles	5 sur 6	83 %	
Contribution faible et moyenne de l'action à l'objectif	3 sur 6	50 %	
Contribution forte et très forte de l'action à l'objectif	3 sur 6	50 %	
Actions tournées vers l'administration publique	1 sur 6	17 %	
Actions tournées vers la société	3 sur 6	50 %	
Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société	2 sur 6	33 %	
Actions spécifiques au PADD	4 sur 6	67 %	
Actions prévues dans un autre cadre d'intervention	2 sur 6	33 %	
<i>Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention</i>	Réalisation de l'action	1 sur 2	50 %
	Suivi et reddition de comptes	0 sur 2	0 %
	Effet total obtenu	2 sur 2	100 %

OBJECTIF 12

Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable

Description de l'objectif

Les incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, constituent des mesures d'ordre économique qui peuvent favoriser une utilisation plus optimale des ressources naturelles, accroître l'efficacité économique d'une société et être plus responsables socialement.

A. Faits saillants

Nombre de MO impliqués: 6 sur 119 (5 %)

Nombre d'actions mises en œuvre: 9 sur 1 149 (0,8 %)

À l'échelle de la société

- Des entreprises et d'autres institutions peuvent bénéficier d'aides financières gouvernementales pour soutenir leurs investissements de manière à ce qu'ils adoptent des pratiques de production et de consommation responsables. Il s'agit d'un levier important pour le gouvernement considérant l'ampleur des investissements privés.
- Pendant la période de 2006 à 2012, les investissements privés non résidentiels ont augmenté à un rythme annuel moyen de 3,2 % pour atteindre 26,2 G\$.
- De 2006 à 2011, les investissements en machines et équipement du secteur manufacturier ont diminué à un rythme annuel moyen de 1,1 %, passant de 3,5 G\$ à 3,3 G\$.

À l'échelle de l'administration publique

- Treize instruments économiques gouvernementaux ont été mis en place ou enrichis entre 2010-2011 et 2011-2012 afin d'adopter des pratiques environnementales, pour un impact financier cumulé de 22,4 M\$ en 2012-2013.

Observations

- Avec neuf actions inscrites aux PADD, cet objectif se situe au quatrième rang parmi ceux pour lesquels on compte le moins d'actions.
- Les réalisations des MO pour contribuer à cet objectif peuvent s'ajouter à d'autres réalisations des MO pour contribuer à l'objectif 9 à l'égard des programmes d'aide publics.

B. Contributions des MO par leur plan d'action de développement durable pour l'atteinte de l'objectif

Les actions des MO ont contribué à cet objectif sous deux angles principaux :

1. En soutenant, par des programmes d'aide financière (subventions et autres formes d'aides), l'adoption de pratiques cohérentes avec le développement durable par les entreprises, les municipalités et les citoyens;
2. En informant des entreprises sur les bénéfices économiques potentiels à adopter certaines pratiques de production et de gestion cohérentes avec le développement durable⁷³.

⁷³ Voir aussi 1.6.2.

C. Détail des actions inscrites aux plans d'action de développement durable pour cet objectif

L'entièreté des actions sous cet objectif est tournée vers la société, considérant que les MO ont mis en place des incitatifs pour les entreprises, les municipalités et les citoyens. Les actions étaient prévues dans un autre cadre d'intervention que le PADD dans une proportion de 57 %. Aucune des actions prévues dans un autre cadre n'a bénéficié de son ajout au PADD, que ce soit sur le plan de la réalisation de l'action, du suivi ou de l'effet total obtenu.

Nombre de MO responsables des actions	6 sur 119	5 %	
Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif	9 sur 1 149	0,8 %	
Atteinte des cibles	4 sur 9	44 %	
Contribution faible et moyenne de l'action à l'objectif	6 sur 7*	86 %	
Contribution forte et très forte de l'action à l'objectif	1 sur 7*	14 %	
Actions tournées vers l'administration publique	0 sur 5**	0 %	
Actions tournées vers la société	5 sur 5**	100 %	
Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société	0 sur 5**	0 %	
Actions spécifiques au PADD	3 sur 7*	43 %	
Actions prévues dans un autre cadre d'intervention	4 sur 7*	57 %	
<i>Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention</i>	Réalisation de l'action	0 sur 4	0 %
	Suivi et reddition de comptes	0 sur 4	0 %
	Effet total obtenu	0 sur 4	0 %

* Le formulaire n'a pas été rempli pour deux actions prévues au plan d'action. Ces deux actions ne sont toutefois pas retirées.

** En 2010-2011, la question « L'action était-elle tournée vers l'interne de l'administration publique ou vers l'externe? » n'était pas intégrée à la question 11 du formulaire des indicateurs annuels de performance administrative, ce qui explique le nombre inférieur d'actions.

D. Exemple d'action

Ministère des Finances et de l'Économie (MFEQ)

Implanter ou modifier des mesures fiscales et non fiscales pour favoriser le développement durable

Le MFEQ a annoncé, dans le cadre des budgets annuels du gouvernement, la mise en place de plusieurs mesures fiscales et budgétaires visant à encadrer et à appuyer le développement économique, social et environnemental au Québec.

Parmi les mesures permettant d'encourager certains comportements de consommation ou de production ayant une incidence sur le développement durable, le MFEQ a appuyé financièrement plusieurs organisations gouvernementales, notamment dans l'élaboration du programme Rénoclimat pour la rénovation domiciliaire écoénergétique incluant les logements locatifs (34,1 M\$ sur trois ans), la mise en place d'un nouveau fonds pour le développement des technologies propres (50 M\$), la poursuite de la lutte contre le vieillissement des lacs (5 M\$ sur cinq ans) de même que la mise en place de ceintures vertes sur le territoire québécois (60 M\$ sur cinq ans).

Le MFEQ s'est également engagé financièrement dans la bonification temporaire du crédit d'impôt pour l'acquisition ou la location d'un véhicule neuf écoénergétique (0,8 M\$), l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour la production d'éthanol cellulosique et le financement visant l'amélioration des procédés de production d'éthanol de première génération (7 M\$ sur quatre ans), la mise en œuvre du nouveau programme de rabais à l'achat pour l'acquisition de véhicules électriques et de bornes de recharge (50 M\$ sur cinq ans), la réalisation de projets pilotes utilisant une énergie solaire opérationnelle (7 M\$) ainsi que la commercialisation d'un produit étiqueté d'une empreinte carbone par la mise en place d'un projet pilote (pour une durée de trois ans).

La contribution du MFEQ a aussi permis de hausser de 40 % à 60 % le taux d'amortissement pour les camions et tracteurs utilisés pour le transport de marchandises (8,5 M\$ de 2010 à 2013), d'accorder une déduction additionnelle de 85 % de la déduction pour amortissement pour les véhicules de transport de marchandises fonctionnant au gaz naturel liquéfié acquis avant 2016 (1,9 M\$ de 2010 à 2013) et d'accélérer la production d'énergie propre.

Par ailleurs, des mesures ont été annoncées, dont une nouvelle majoration du taux de la taxe sur l'essence dans la région de Montréal, d'un maximum de 1,5 cent le litre, consacrée au financement du transport en commun, le Programme d'intensification de la mise en place d'infrastructures cyclables au Québec (Véloce), la bonification du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte ainsi que la prolongation et la bonification du programme Climatsol.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

E. Indicateurs de suivi de la Stratégie

12.1 COMPILATION DES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES MIS EN PLACE OU ENRICHIS AFIN D'ADOPTER DES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES	Tendance de la période 2010-2011 à 2012-2013
Indéterminée ⁷⁴	
<p>Cet indicateur présente une compilation annuelle des instruments économiques mis en place ou enrichis afin de refléter davantage les coûts et les bénéfices environnementaux dans la production et la consommation de biens et de services. En influençant les prix et les coûts de production, les instruments économiques peuvent orienter les choix de production et de consommation de biens et de services en encourageant les comportements souhaités par une aide financière (budgétaire ou fiscale) ou, à l'inverse, en décourageant par un prélèvement (taxes, droits, etc.) les comportements jugés non désirables.</p> <p>En 2010-2011, le gouvernement a annoncé la mise en place ou la bonification de huit instruments économiques à des fins environnementales. En 2011-2012, cinq autres instruments économiques ont été mis en place ou améliorés.</p> <p>L'impact financier prévu de ces mesures incitatives était estimé à 13,4 M\$ pour l'exercice 2011-2012 et à 9,0 M\$ pour l'exercice 2012-2013.</p>	


Plusieurs mesures ont été mises en place par le gouvernement pour inciter les entrepreneurs à accroître leurs investissements au Québec afin d'accélérer la modernisation des entreprises et d'augmenter la productivité. Ces investissements constituent notamment un facteur clé de la compétitivité des entreprises, de l'amélioration des conditions de vie des travailleurs et d'une utilisation responsable des ressources.

12.2 INVESTISSEMENTS PRIVÉS NON RÉSIDENTIELS	Tendance de la période 2006 à 2012 
12.2 INVESTISSEMENTS PRIVÉS NON RÉSIDENTIELS	
Cible : 23,5 G\$/an en moyenne de 2005 à 2010	
Niveau d'atteinte de la cible : 93 % ou 21,8 G\$	
Résultat en 2012 : 26,2 G\$	
<p>Cet indicateur présente les dépenses en immobilisations non résidentielles effectuées par les entreprises du secteur privé. Il permet d'apprécier les sommes investies annuellement par ces dernières dans de nouvelles infrastructures, dans la rénovation des infrastructures existantes pour en prolonger la durée de vie et dans la machinerie nécessaire à la production de biens et de services.</p> <p>De 2006 à 2012, les investissements privés non résidentiels sont passés de 21,7 G\$ à 26,2 G\$, ce qui représente un TCAM de 3,2 %⁷⁵. Pendant la période visée par la cible (2005 à 2010), le secteur privé a investi 21,8 G\$ par année en moyenne pour développer ses infrastructures ou acheter de l'équipement, ce qui représente 93 % de la cible (23,5 G\$/an en moyenne) fixée par la Stratégie gouvernementale de développement économique – L'Avantage québécois. Ces résultats reflètent la situation économique des années 2008 à 2010 qui ont été marquées par la récession. De 2005 à 2010, les investissements privés non résidentiels ont augmenté à un rythme annuel moyen de 0,8 %. Cependant, leur part dans le PIB du Québec est passée de 7,5 % à 6,6 %⁷⁶, indiquant que leur croissance a été plus lente que celle de l'ensemble de l'économie.</p>	

⁷⁴ La méthode choisie pour apprécier la tendance de la période analysée ne peut être appliquée à cet indicateur.

⁷⁵ Depuis 2008, la variation maximale entre les données provisoires et les données révisées ou réelles est de 6 % ou 1,2 G\$. La donnée provisoire de 2012 étant supérieure de 20,9 % ou 4,5 G\$ à la donnée réelle de 2006, il est fort probable que l'évolution de l'indicateur ne changera pas lorsque les données réelles seront disponibles.

⁷⁶ C'est ce qui ressort de la comparaison effectuée pour la période 2005-2010 entre les investissements et le PIB aux prix courants tel qu'il était calculé avant la *Révision historique du Système de comptabilité nationale*, en 2012.

12.3 INVESTISSEMENTS EN MACHINES ET ÉQUIPEMENT DU SECTEUR MANUFACTURIER	Tendance de la période 	
	2006 à 2011 ⁷⁷	
	Cible :	5,5 G\$ en 2010
	Niveau d'atteinte de la cible :	52 % ou 2,8 G\$
	Résultat en 2011 :	3,3 G\$
<p>Les dépenses d'immobilisations en machines et équipement effectuées par les entreprises du secteur manufacturier constituent une des composantes des investissements privés non résidentiels traités dans le précédent indicateur.</p> <p>En 2011, le secteur manufacturier a investi 3,3 G\$ pour renouveler ou augmenter le stock de capital en machines et équipement, ce qui représente un rythme de diminution annuel moyen de 1,1 %, par rapport à 2006. Ces investissements correspondent à 59 % de la cible fixée pour 2010 par la Stratégie gouvernementale de développement économique – L'Avantage québécois. Pendant la période visée par la cible (2005 à 2010), les investissements ont diminué de 4,9 % en moyenne par année et leur part dans le PIB du secteur de la fabrication est passée de 7,6 % à 6,5 %⁷⁸. Ces résultats reflètent la situation économique des années 2008 à 2010 qui ont été marquées par la récession.</p>		

⁷⁷ Sachant que depuis 2008, l'écart entre les données réelles ou révisées et les données provisoires varie de 11,8 % à +13,5 % (de 0,4 G\$ à +0,3 G\$) et que la donnée provisoire de 2012 n'est supérieure que de 8,2 % (0,3 G\$) à la donnée de 2006, il n'est pas possible d'affirmer avec certitude que la donnée révisée ou réelle sera supérieure à celle de 2006. Pour cette raison, la dernière donnée considérée est celle de 2011.

⁷⁸ C'est ce qui ressort de la comparaison effectuée pour la période 2005-2010 entre les investissements et le PIB aux prix courants tel qu'il était calculé avant la Révision historique du Système de comptabilité nationale, en 2012.

- 2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif



Orientation 5

Répondre aux changements démographiques

Le Québec, comme d'autres États dans le monde, fait et fera face à un vieillissement de la population accéléré imputable à la dénatalité et à la prolongation de l'espérance de vie. Afin de répondre aux changements démographiques, la Stratégie exposait cinq objectifs devant permettre au Québec de maintenir et d'améliorer le niveau de vie de la population ainsi que de conserver des finances publiques en santé au bénéfice des générations actuelles et futures.

OBJECTIF 13

Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.

OBJECTIF 14

Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

OBJECTIF 15

Accroître le niveau de vie.

OBJECTIF 16

Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.

OBJECTIF 17

Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.

OBJECTIF 13

Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions

Description de l'objectif

Cet objectif concourt à pallier le déclin démographique du Québec et le dépeuplement des régions, qui sont des tendances lourdes pour lesquelles les organisations sont invitées à unir leurs efforts afin de contribuer à les inverser.

A. Faits saillants

Nombre de MO impliqués : 2 sur 119 (1,7 %)

Nombre d'actions mises en œuvre : 3 sur 1 149 (0,3 %)

À l'échelle de la société

- L'indice synthétique de fécondité a très légèrement progressé entre 2006 et 2012, passant de 1,65 à 1,68 enfant par femme, ce qui représente un TCAM de 0,3 %. Rappelons que dans les pays développés, le seuil de renouvellement naturel de la population est de l'ordre de 2,1 enfants par femme.
- De 2006 à 2012, le solde migratoire total est passé de 28 030 à 40 712 personnes, ce qui correspond à un TCAM de +6,4 %.
- La situation s'est améliorée pour plusieurs régions, notamment l'Abitibi-Témiscamingue et le Saguenay-Lac-Saint-Jean, dont les taux nets de migration interrégionale sont passés du négatif au positif entre les années 2006-2007 et 2011-2012.
- Le taux de présence des immigrants admis au Québec est demeuré plutôt stable autour de 80,3 % entre 2006 et 2009⁷⁹, avec de légères fluctuations ($\pm 0,1$ point de pourcentage).
- De 2006 à 2012, le nombre de personnes qui dépendent des autres pour leur vie quotidienne est passé de 57,7 à 60,3 pour 100 personnes en âge de travailler, ce qui représente un TCAM de +0,7 %.

À l'échelle de l'administration publique

- La planification de l'immigration fait partie des principales actions gouvernementales pour contribuer à améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.

Observations

- Le vieillissement de la population et la baisse démographique étant une préoccupation majeure au Québec, plusieurs interventions sont menées et planifiées, mais associées à d'autres objectifs de la Stratégie ou inscrites à l'extérieur de la démarche gouvernementale de développement durable.
- Cet objectif est celui pour lequel le moins d'actions ont été inscrites dans les PADD (seulement trois actions).

B. Contributions des MO par leur plan d'action de développement durable pour l'atteinte de l'objectif

Les trois actions des MO ont contribué à cet objectif sous deux angles :

1. En précisant les types et les niveaux d'immigration pour répondre aux besoins du Québec, dont la venue de jeunes et de jeunes familles dans toutes les régions;
2. En contribuant à l'amélioration du bilan routier par la protection de la population contre les accidents relatifs à la conduite avec des facultés affaiblies.

⁷⁹ À noter que même si des données sur le taux de présence des immigrants admis au Québec sont disponibles jusqu'en 2013, celles de 2010 à 2013 ne sont pas comparables avec celles de 2006 à 2009. De plus, les données pour la période 2010-2013 ne sont pas comparables entre elles non plus, sauf pour les années 2012 et 2013. Par conséquent, la période présentée se limite aux années 2006 à 2009.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

C. Détail des actions inscrites aux plans d'action de développement durable pour cet objectif

Les actions situées sous cet objectif sont tournées vers la société. Pour les trois actions, leur contribution à l'objectif a été considérée comme forte ou très forte. Les cibles ont été atteintes pour chacune des actions.

Nombre de MO responsables des actions	2 sur 119	1,7 %	
Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif	3 sur 1 149	0,3 %	
Atteinte des cibles	3 sur 3	100 %	
Contribution faible et moyenne de l'action à l'objectif	0 sur 3	0 %	
Contribution forte et très forte de l'action à l'objectif	3 sur 3	100 %	
Actions tournées vers l'administration publique	0 sur 3	0 %	
Actions tournées vers la société	3 sur 3	100 %	
Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société	0 sur 3	0 %	
Actions spécifiques au PADD	1 sur 3	33 %	
Actions prévues dans un autre cadre d'intervention	2 sur 3	67 %	
<i>Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention</i>	Réalisation de l'action	0 sur 2	0 %
	Suivi et reddition de comptes	0 sur 2	0 %
	Effet total obtenu	0 sur 2	0 %

D. Exemple d'action

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)


Intégrer le développement durable aux considérations traitées dans le cadre de la consultation publique portant sur la planification pluriannuelle de l'immigration 2012-2015


Le gouvernement détermine et adopte, à l'issue d'une commission parlementaire, les orientations de la planification pluriannuelle de l'immigration visant à répondre aux besoins démographiques, économiques et socioculturels du Québec.

La plus récente consultation publique en ce sens a porté sur la planification pluriannuelle de l'immigration 2012-2015. Dans le cadre de cette consultation, pour laquelle les audiences publiques se sont déroulées en mai, août et septembre 2011, le MICC a produit le document *L'apport de l'immigration au développement durable*, qui énonce huit des seize principes de développement durable mis de l'avant par le gouvernement du Québec auxquels contribue l'immigration. Ces principes, présentés dans une annexe au document de consultation principal, ont ainsi été pris en considération de façon directe et indirecte lors de cette consultation. La situation démographique du Québec y a notamment été désignée comme un des enjeux auxquels pouvait contribuer l'immigration. Les participants à la consultation, maintenant sensibilisés aux engagements du MICC en matière de développement durable, ont été appelés à se prononcer sur cet enjeu déterminant sur le plan de la planification et de l'intégration pour le Québec.

E. Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie

Au Québec, comme dans la plupart des pays développés, le vieillissement de la population demeure préoccupant. Cette situation génère des coûts sociaux importants, notamment dans le système de santé et dans le dynamisme socioéconomique des régions. Cinq indicateurs ont été retenus pour suivre cet enjeu.


13.1 INDICE SYNTHÉTIQUE DE FÉCONDITÉ (ISF)	Tendance de la période 2006 à 2012 Taux de croissance annuel moyen +0,3% 
<p>Cet indicateur renseigne sur la capacité de renouvellement naturel d'une population en fournissant une estimation du nombre moyen d'enfants que les femmes de cette population pourraient avoir si elles connaissaient, tout au long de leur vie reproductive (de 15 à 49 ans), les niveaux de fécondité par âge d'une année donnée.</p> <p>L'ISF a très légèrement progressé entre 2006 et 2012, passant de 1,65 à 1,68 enfant par femme, ce qui représente un TCAM de 0,3%. Bien que la moyenne de cette période (1,70) soit nettement supérieure à celle des 30 années précédentes (1,54), ce résultat demeure loin du seuil de renouvellement de la population, qui est de 2,1 enfants par femme.</p> <p>À l'échelle régionale, de 2006 à 2012, le Nord-du-Québec se démarque avec un indice moyen de 2,82, suivi de l'Abitibi-Témiscaminque (2,00) et de la Côte-Nord-du-Québec (1,97). Les régions de Montréal et de Québec ont enregistré les plus faibles ISF, soit 1,52 et 1,56 respectivement.</p>	


13.2 SOLDE MIGRATOIRE TOTAL	Tendance de la période 2006 à 2012 Taux de croissance annuel moyen +6,4% 
<p>L'immigration constitue l'une des solutions favorisées par le Québec pour pallier la diminution de la main-d'œuvre et la dénatalité. Les conditions socioéconomiques et politiques qui ont cours au Québec peuvent avoir une influence non négligeable sur les mouvements migratoires. Cet indicateur correspond à la somme du solde migratoire international et du solde migratoire interprovincial. Il illustre les mouvements migratoires avec l'extérieur du Québec et il témoigne en partie de son pouvoir attractif sur les autres provinces ou pays.</p> <p>De 2006 à 2012, le solde migratoire est passé de 28 030 à 40 712 personnes, ce qui représente un TCAM de 6,4%. Cette augmentation est due à la hausse du solde migratoire international positif combinée à un solde interprovincial moins déficitaire. Le solde migratoire international est passé de 39 858 personnes en 2006 à 48 989 en 2012 et le solde migratoire interprovincial, de -11 828 à -8 277 personnes. Pendant toute cette période, le solde migratoire international a été suffisamment positif pour compenser le solde migratoire interprovincial négatif.</p>	

13.3 SOLDE MIGRATOIRE INTERRÉGIONAL	Tendance de la période 2006-2007 à 2011-2012 Indéterminée ⁸⁰
<p>Différentes variables liées de près au contexte économique régional ont une incidence sur les mouvements migratoires interrégionaux, notamment la diversification, la qualité et la disponibilité des emplois, la proximité des services publics et les conditions sociales (pauvreté, criminalité, etc.).</p> <p>Le solde migratoire interrégional d'une région représente le nombre d'entrants en provenance d'une des 16 autres régions administratives du Québec, moins le nombre de sortants vers l'une de ces régions. Il permet d'évaluer le potentiel d'attraction des régions les unes par rapport aux autres.</p> <p>En 2011-2012, la région de Montréal présente le solde migratoire interrégional le plus faible, soit -20 492 personnes (taux net de -1,1%), mais elle compense en attirant la majorité des immigrants et en enregistrant plus de naissances que de décès. Les régions qui entourent Montréal sont celles qui profitent le plus de la migration interrégionale, plus particulièrement les Laurentides, Lanaudière et la Montérégie.</p> <p>Entre les années 2006-2007 et 2011-2012, la situation s'est améliorée pour plusieurs régions, notamment le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Abitibi-Témiscaminque et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.</p>	

⁸⁰ Il n'est pas possible de qualifier l'évolution de l'indicateur à partir de la méthode retenue.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

13.4 TAUX DE PRÉSENCE DES IMMIGRANTS ADMIS AU QUÉBEC	Tendance de la période 2006 à 2009 ⁸¹  Taux de croissance annuel moyen -0,04 %
<p>L'immigration est l'un des éléments de réponse aux enjeux soulevés par les changements démographiques. À cet égard, la mise en place d'un environnement propice à l'établissement et à l'intégration des personnes immigrantes revêt une importance déterminante.</p> <p>Cet indicateur permet d'apprécier la capacité du Québec à retenir les immigrants qui y ont été admis. Il est déterminé en effectuant le rapport entre le nombre d'immigrants admis au cours d'une période de 10 ans et présents une année donnée et celui de l'ensemble des immigrants admis au cours de cette même période. Une augmentation de cet indicateur signifie qu'une part plus élevée des immigrants admis au Québec s'y installe de façon durable.</p> <p>En janvier 2013, 75,9 % des immigrants admis au Québec de 2002 à 2011 y étaient encore présents. Les données tendent à confirmer que, pour une année donnée, les cohortes immigrantes admises récemment ont généralement un taux de présence plus élevé que celles dont l'admission est plus éloignée dans le temps.</p> <p>Le taux de présence des immigrants admis au Québec est demeuré stable autour de 80,3 % entre 2006 et 2009, avec de légères fluctuations ($\pm 0,1$ point de pourcentage).</p>	

13.5 RAPPORT DE DÉPENDANCE DÉMOGRAPHIQUE	Tendance de la période 2006 à 2012  Taux de croissance annuel moyen +0,7 %
<p>Une augmentation du rapport de dépendance démographique pourrait entraîner un accroissement des charges assumées par la population en âge de travailler pour assurer des services de qualité à l'ensemble de la population.</p> <p>Cet indicateur mesure le rapport entre le nombre de personnes « à charge » c'est-à-dire celles qui sont censées « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne et le nombre de personnes capables d'assumer cette charge. Il mesure le poids relatif des jeunes (0-19 ans) et des aînés (65 ans et plus) sur la population en âge de travailler (20-64 ans).</p> <p>Entre 2006 et 2012, le nombre de personnes « à charge » par tranche de 100 personnes en âge de travailler a augmenté de 2,6. Pendant cette période, on observe une augmentation du nombre d'aînés (+3,9) et une diminution du nombre de jeunes (-1,3). En 2012, on dénombre 25,9 aînés et 34,4 jeunes pour chaque tranche de 100 personnes en âge de travailler, soit un rapport de dépendance démographique de 60,3.</p> <p>Le Nord-du-Québec est la région où le rapport de dépendance démographique est le plus élevé avec une moyenne de 75,4, ce qui s'explique par une forte proportion de jeunes. À l'autre extrême, la région de Montréal présente le plus faible rapport de dépendance démographique, soit 54,7 en moyenne pendant la période de 2006 à 2012.</p>	

⁸¹ La période analysée se limite aux années 2006 à 2009 car, en raison de modifications d'ordre administratif ayant un effet sur les critères qui permettent de déterminer si une personne immigrante est présente ou non au Québec, les données des années 2010 à 2013 ne peuvent être comparées à celles des années antérieures, ni entre elles, sauf pour 2012 et 2013.

OBJECTIF 14

Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle

Description de l'objectif

Cet objectif vise à instaurer différentes mesures permettant aux personnes en emploi de concilier leurs responsabilités liées à la famille, au travail et à la vie personnelle pour améliorer la qualité de vie.

A. Faits saillants

Nombre de MO impliqués: 19 sur 119 (16 %)

Nombre d'actions mises en œuvre: 25 sur 1 149 (2,2 %)

À l'échelle de la société

- Les familles, surtout les parents, peuvent profiter de services et de conditions leur permettant de concilier le travail et la vie familiale. Les données suivantes permettent d'en mesurer certains aspects.
 - De 2006 à 2012, le taux d'activité des mères ayant au moins un enfant d'âge préscolaire est passé de 76,8 % à 79,7 %, ce qui représente un rythme de croissance annuel moyen de 0,6 %.
 - De 2006 à 2013, 22 466 places à contribution réduite en services de garde éducatifs ont été créées, portant leur nombre à 219 084, ce qui est très près de la cible de 220 000 places fixée dans le *Plan stratégique 2008-2012* du ministère de la Famille.
 - De 2006 à 2011, la durée moyenne globale du congé pris par les parents qui ont bénéficié du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) représentait 95,4 % de la période maximale admissible.
 - De 2006 à 2011, la proportion des naissances pour lesquelles au moins un des parents a reçu une prestation du RQAP est passée de 81,3 % à 85,6 %.

À l'échelle de l'administration publique

- Les MO mettent en place des programmes et des mesures pour faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale de leurs employés.
- Une large part des actions mises en œuvre par les MO (50 %) était destinée à leurs employés.

Observation

- Plusieurs des actions inscrites aux PADD pour l'atteinte de cet objectif contribuent également à l'atteinte d'autres objectifs de l'orientation 5 (notamment les objectifs 13 et 16).

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

B. Contributions des MO par leur plan d'action de développement durable pour l'atteinte de l'objectif

Les actions des MO ont contribué à cet objectif sous deux angles principaux :

1. En instaurant au sein du MO des mesures de conciliation entre le travail et la vie personnelle qui permettent de soutenir les employés dans leur projet de famille ou pour des études et perfectionnement, en rendant plus flexibles les horaires de travail, en facilitant le travail à la maison ou en contribuant financièrement à des frais de scolarité;
2. En créant des conditions favorables dans la société pour faciliter la vie familiale et les études, que ce soit par des programmes d'aide financière à l'intention des parents, la disponibilité de services de garde ou un soutien direct aux travailleurs de certains secteurs d'activité, comme les chercheurs ou la relève dans le domaine bioalimentaire.

C. Détail des actions inscrites aux plans d'action de développement durable pour cet objectif

De toutes les actions réalisées, 50 % l'ont été pour des aspects internes d'organisations gouvernementales. Parmi les 25 actions mises de l'avant sous cet objectif, 16 l'ont été spécifiquement dans le cadre du PADD.

Nombre de MO responsables des actions	19 sur 119	16 %	
Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif	25 sur 1 149	2,2 %	
Atteinte des cibles	18 sur 25	72 %	
Contribution faible et moyenne de l'action à l'objectif	18 sur 25	72 %	
Contribution forte et très forte de l'action à l'objectif	7 sur 25	28 %	
Actions tournées vers l'administration publique	11 sur 22*	50 %	
Actions tournées vers la société	11 sur 22*	50 %	
Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société	0 sur 22*	0 %	
Actions spécifiques au PADD	16 sur 25	64 %	
Actions prévues dans un autre cadre d'intervention	9 sur 25	36 %	
<i>Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention</i>	Réalisation de l'action	3 sur 9	33 %
	Suivi et reddition de comptes	7 sur 9	78 %
	Effet total obtenu	2 sur 9	22 %

* En 2010-2011, la question « L'action était-elle tournée vers l'interne de l'administration publique ou vers l'externe? » n'était pas intégrée à la question 11 du formulaire des indicateurs annuels de performance administrative, ce qui explique le nombre inférieur d'actions.

D. Exemples d'actions

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)

Valorisation du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006, le RQAP a pour objectif premier de favoriser la conciliation travail-famille en fournissant un remplacement de revenu aux nouveaux parents qui s'absentent du marché du travail pour prendre soin de leur enfant. Ce régime souple et accessible permet aux prestataires de choisir entre deux régimes correspondant à une durée et un taux de remplacement de revenu différents. Les parents, aussi bien salariés que travailleurs autonomes, y sont admissibles, ce qui leur permet de recevoir des prestations de maternité ou de paternité, des prestations parentales ou des prestations d'adoption. Au cours de la période 2008 à 2013, de nouvelles clientèles ont été admises au RQAP et des assouplissements apportés permettent à plusieurs nouveaux parents de voir leur remplacement de revenus bonifié.

Au cours de la période 2008 à 2013, de nouvelles clientèles ont été admises au ROAP et des assouplissements apportés permettent à plusieurs nouveaux parents de voir leur remplacement de revenu bonifié.

Depuis sa mise en place, on a assisté à une hausse annuelle des naissances jamais vue au Québec depuis 1909. En effet, il y a eu 82 000 naissances au Québec en 2006, soit 8 % de plus qu'en 2005. La croissance des naissances s'est poursuivie pour atteindre 88 700 naissances en 2012 (7,6 % de plus qu'en 2006). Dans le contexte de vieillissement de la population et de déficit démographique qui caractérise le Québec, le ROAP s'avère en conséquence un acquis social important qui contribue à l'amélioration de la qualité de vie des nouvelles familles, tout en favorisant la participation d'un grand nombre de parents au marché du travail.

Ministère de la Famille

Élaborer une norme consensuelle en matière de conciliation travail-famille applicable aux entreprises du Québec, en collaboration avec le Bureau de normalisation du Québec

La norme Conciliation travail-famille (BNQ 9700-820) a été élaborée à l'initiative du ministère de la Famille, sous la coordination du BNQ, dans le but d'encourager les entreprises à instaurer des pratiques de conciliation travail-famille (CTF) dans leurs modes de gestion. Cette norme, en application depuis 2010, spécifie les exigences en matière de bonnes pratiques de CTF et s'applique à toute organisation, publique, privée ou autre, peu importe sa taille, les produits ou les services qu'elle fournit.

La norme est assortie d'un programme de certification offert par le BNQ. Cette certification permet notamment à l'organisation de mettre en place un projet mobilisateur en démontrant son engagement en matière de CTF. Elle permet également de fournir l'assurance que la direction est déterminée à mettre en œuvre de bonnes pratiques organisationnelles favorables à la CTF et à faire en sorte que celles-ci soient durables. L'obtention de la marque de conformité permet à l'entreprise de renforcer son image de bon employeur et favorise la rétention de la main-d'œuvre et le recrutement de nouveaux talents.

Conseil supérieur de l'éducation (CSE)

Mettre en œuvre des moyens permettant de concilier l'engagement bénévole des personnes avec les travaux du Conseil et les responsabilités parentales


Au cours des dernières années, le CSE a progressivement mis en œuvre des mesures visant à favoriser la vie familiale des membres des instances du CSE en vue d'en faciliter la conciliation avec le travail et l'engagement citoyen.

Le CSE a débuté son action dès 2009 par l'acquisition de matériel de visioconférence, permettant ainsi la participation des membres aux réunions par visioconférence en cas de contraintes familiales ou personnelles. L'organisation s'est par ailleurs assurée de prendre en compte certaines situations particulières afin de favoriser la participation lors d'activités officielles du CSE, notamment en rendant possible la participation d'une récente mère à une activité professionnelle à l'extérieur en s'assurant que cette personne puisse avoir accès à une chambre à l'hôtel où se tenait l'activité.


Le CSE a par ailleurs fait beaucoup d'efforts pour favoriser la conciliation travail-famille chez le personnel de sa permanence, lequel est très majoritairement féminin. Il a ainsi contribué directement à l'atteinte de l'objectif gouvernemental, notamment par une planification du travail visant à restreindre les nécessités de déplacement, lorsque cela est possible, et à permettre également le télétravail.

E. Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie

La mouvance qui caractérise le contexte social et économique actuel génère de nouvelles problématiques pouvant inciter certaines personnes à reporter ou à abandonner l'idée de fonder une famille, notamment pour des questions d'ordre financier ou relatives à la conciliation entre le travail et la vie familiale. Quatre indicateurs ont été retenus pour apprécier les mesures mises en place pour faciliter la vie des nouveaux parents et de ceux qui vivent avec des enfants d'âge préscolaire.


<p>14.1 TAUX D'ACTIVITÉ DES MÈRES D'ENFANT DE MOINS DE 6 ANS</p>	<p>Tendance de la période 2006 à 2012</p> <p>Taux de croissance annuel moyen +0,6 %</p> 
<p>Cet indicateur peut refléter en partie l'un des effets des mesures mises en place par le gouvernement pour faciliter la conciliation travail-famille, notamment les services de garde éducatifs et plus particulièrement ceux à contribution réduite. Il représente la proportion des mères âgées de 25 à 54 ans habitant avec au moins un enfant d'âge préscolaire (moins de 6 ans) qui sont actives sur le marché du travail parmi l'ensemble des mères du même groupe d'âge.</p> <p>De 2006 à 2012, le taux d'activité des mères ayant au moins un enfant d'âge préscolaire est passé de 76,8 % à 79,7 %, ce qui représente un TCAM de 0,6 %. Dans l'ensemble, les mères de famille biparentale sont proportionnellement plus nombreuses sur le marché du travail que les mères de famille monoparentale. En 2012, leur taux d'activité s'élevait à 81,3 % et avait crû à un rythme annuel moyen de 0,8 %, alors que celui des mères monoparentales était de 67,9 %, en diminution de 0,5 % par année en moyenne. Ainsi, l'écart entre ces deux groupes est passé de 7,7 points de pourcentage en 2006 à 13,4 points de pourcentage en 2012.</p>	


2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

14.2 NOMBRE DE PLACES À CONTRIBUTION RÉDUITE EN SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS	Tendance de la période 2006 à 2013 
	Cible : 220 000 places en 2012 Niveau d'atteinte de la cible 2006 : 89 % 2012 : 99 % Résultat en 2013 219 084 places
<p>Les mesures visant à augmenter le nombre de places à contribution réduite en services de garde éducatifs favorisent la conciliation entre la vie professionnelle, familiale et sociale des parents en atténuant ou en éliminant certaines contraintes auxquelles ils doivent faire face.</p> <p>En 2013, on compte 219 084 places à contribution réduite en services de garde éducatifs, soit 22 466 de plus qu'en 2006. Pendant cette période, le nombre de places a augmenté à un rythme annuel moyen de 1,6 %, mais la cible de 220 000 places fixée par le Plan stratégique 2008-2012 du ministère de la Famille n'est pas encore tout à fait atteinte.</p> <p>À l'échelle régionale, le nombre de places à contribution réduite offertes par les services de garde éducatifs suit la répartition de la population. De ce fait, la région de Montréal dispose du quart des places (25,3 %), suivie de la Montérégie avec 18,9 %. Ces deux régions et celle de la Capitale-Nationale cumulent plus de la moitié des places offertes (52,2 %). Les régions qui ont connu la plus forte augmentation du nombre de places à contribution réduite sont Chaudière-Appalaches et Laval, avec des TCAM respectifs de 2,5 % et 2,4 %.</p>	

« Le Régime québécois d'assurance parentale a été conçu pour répondre à l'évolution du contexte sociétal et du marché du travail, notamment pour faire face au défi démographique et à l'évolution des valeurs familiales. »⁸² Ce régime est une mesure de la politique familiale du gouvernement du Québec qui favorise la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale des parents en leur assurant un revenu de remplacement pendant la période où ils doivent s'absenter de leur travail après la naissance ou l'adoption d'un enfant. C'est un régime de remplacement du revenu pour les travailleurs admissibles, salariés, autonomes ou mixtes, qui sont reconnus comme parent à la suite d'une naissance ou d'une adoption et qui prennent un congé de maternité, un congé de paternité, un congé parental ou un congé d'adoption.

⁸² Gouvernement du Québec (2006) Conseil de gestion de l'assurance parentale, *Plan stratégique triennal 2006-2008*.

14.3 TAUX D'UTILISATION DU RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE (RQAP)	Tendance de la période 2006 à 2011 
	Cible : Maintenir un taux de 95 % à partir de 2008 Niveau d'atteinte de la cible Cible dépassée à chaque année
<p>Cet indicateur représente la proportion moyenne du nombre de semaines de prestations prises par les parents par rapport au maximum de semaines permises par la Loi sur l'assurance parentale. Il permet de comparer le nombre de semaines de prestations utilisées en moyenne par les nouveaux parents, peu importe le nombre de parents prestataires ou l'option de régime choisie.</p> <p>Depuis la création du RQAP en 2006 jusqu'en 2011, dernière année pour laquelle les données sont disponibles, la durée moyenne des congés payés pris par les parents représente 95,4 % de la durée maximale à laquelle ils avaient droit. Depuis 2007, le taux d'utilisation global se situe au-dessus de 95 %. Il est le plus élevé lorsque les deux parents sont prestataires (98,5 % en 2011), légèrement inférieur (96,9 %) quand la mère est l'unique prestataire, mais beaucoup plus bas (73,9 %) lorsque le père est le seul prestataire.</p>	

14.4 TAUX DE PARTICIPATION AU RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE (RQAP)	Tendance de la période 2006 à 2011 
	Cible : Maintenir un taux de 83 % à partir de 2008 Niveau d'atteinte de la cible Cible dépassée à chaque année
<p>Cet indicateur illustre la proportion des naissances au Québec pour lesquelles des prestations du RQAP ont été versées à un ou deux parents, et ce, peu importe le moment où celles-ci ont été versées.</p> <p>Le taux de participation au RQAP est passé de 81,3 % en 2006 à 85,6 % en 2011, soit une augmentation de 4,3 points de pourcentage. La cible fixée en 2008 visant à maintenir à au moins 83 % la proportion des naissances pour lesquelles au moins un des parents reçoit une prestation a été dépassée chaque année. En 2011, le taux de participation est plus élevé que la moyenne québécoise dans 12 régions administratives sur 17.</p>	

OBJECTIF 15

Accroître le niveau de vie

Description de l'objectif

L'accroissement du niveau de vie des personnes repose, entre autres, sur des conditions socioéconomiques favorables, tel un marché de travail dynamique offrant des emplois et des conditions de qualité.

A. Faits saillants

Nombre de MO impliqués: 8 sur 119 (6,7 %)

Nombre d'actions mises en œuvre: 14 sur 1 149 (1,2 %)

À l'échelle de la société

- Le revenu disponible des ménages par habitant a connu un TCAM de +1,1 % entre 2007 et 2011, passant de 23 480 \$ à 24 495 \$. Ce résultat tient compte de l'inflation, de sorte qu'il s'agit d'une hausse réelle de 4,3 %.
- De 2006 à 2011, le taux d'emploi des personnes en âge de travailler (15-64 ans) a augmenté à un rythme annuel moyen de 0,3 % au Québec, passant de 70,3 % à 71,6 %.
- En 2012, la rémunération horaire moyenne des Québécois était de 18,36 \$, soit 1,01 \$ de plus qu'en 2006. Cette hausse représente une amélioration du pouvoir d'achat des employés, parce que l'indicateur est exprimé en dollars de 2002, ce qui signifie que l'effet de l'inflation est éliminé.

À l'échelle de l'administration publique

- Les actions des MO inscrites dans les PADD ont surtout visé le soutien au dynamisme et au développement de secteurs économiques porteurs et créateurs d'emplois.

Observation

- Toutes les actions des PADD inscrites pour contribuer à cet objectif sont issues ou étaient déjà planifiées dans un autre cadre d'intervention (politique, stratégie, etc.). L'inscription de ces actions de développement durable dans le PADD a eu néanmoins une valeur ajoutée pour trois d'entre elles (21 %).

B. Contributions des MO par leur plan d'action de développement durable pour l'atteinte de l'objectif

Les actions des MO ont contribué à cet objectif sous quatre angles principaux :

1. En investissant et en soutenant des secteurs d'activité pour dynamiser certaines innovations industrielles, animer la structure économique des régions et créer des emplois, par exemple dans les filières du bois, des biocombustibles ou de l'énergie éolienne;
2. En accompagnant des particuliers et des entreprises pour faciliter l'intégration de personnes éloignées du marché du travail, grâce à des programmes de formation et d'amélioration des compétences et des mesures d'aide à l'insertion en emploi;
3. En informant et en sensibilisant les particuliers à une saine planification des finances personnelles, tant en cours de vie active que pour la retraite;
4. En cherchant à maintenir à un niveau compétitif le régime fiscal pour les entreprises et les particuliers, dont l'impôt et d'autres contributions.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

C. Détail des actions inscrites aux plans d'action de développement durable pour cet objectif

Toutes les actions inscrites sous cet objectif auraient été réalisées qu'il y ait eu ou non un PADD, car elles étaient initialement prévues dans un autre cadre d'intervention. La société était très majoritairement visée par les actions, 92 % d'entre elles étant tournées vers l'extérieur de l'administration publique.

Nombre de MO responsables des actions	8 sur 119	6,7 %	
Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif	14 sur 1 149	1,2 %	
Atteinte des cibles	10 sur 14	71 %	
Contribution faible et moyenne de l'action à l'objectif	6 sur 14	43 %	
Contribution forte et très forte de l'action à l'objectif	8 sur 14	57 %	
Actions tournées vers l'administration publique	1 sur 13*	8 %	
Actions tournées vers la société	11 sur 13*	84 %	
Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société	1 sur 13*	8 %	
Actions spécifiques au PADD	0 sur 14	0 %	
Actions prévues dans un autre cadre d'intervention	14 sur 14	100 %	
<i>Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention</i>	Réalisation de l'action	2 sur 14	14 %
	Suivi et reddition de comptes	3 sur 14	21 %
	Effet total obtenu	2 sur 14	14 %

* En 2010-2011, la question « L'action était-elle tournée vers l'interne de l'administration publique ou vers l'externe? » n'était pas intégrée à la question 11 du formulaire des indicateurs annuels de performance administrative, ce qui explique le nombre inférieur d'actions.

D. Exemple d'action

Autorité des marchés financiers (AMF)

Favoriser l'augmentation du niveau de vie des Québécois par la mise en œuvre d'activités contribuant à informer les consommateurs de produits et services financiers

L'AMF a déployé des mesures très concrètes visant à informer et à outiller les consommateurs de services financiers en leur prêtant assistance et en offrant son soutien aux intervenants assujettis à l'encadrement de ce secteur. Dans les faits, l'augmentation du niveau de vie des Québécois s'est traduite par la mise en œuvre d'activités visant le maintien et l'amélioration des produits et services financiers,

dont plus de 100 projets rendus possibles grâce à la création d'un fonds de 14,5 M\$ et qui sont axés sur la protection et l'éducation des investisseurs, la promotion de la gouvernance et l'amélioration des connaissances. En ce sens, l'AMF a consacré beaucoup d'efforts visant à accroître sa présence auprès de clientèles ciblées (aînés, grand public et jeunes). Elle a ainsi élaboré des projets de diffusion d'information à grande échelle (télé, Web, radio et imprimé) liés à la campagne « 5 bonnes questions » lancée en 2012 qui invitait les consommateurs à poser des questions avant d'investir ou de s'assurer et a publié une série de trois brochures en valeurs mobilières. L'AMF a par ailleurs accentué sa présence en région, notamment par l'entremise de conférences et de webinaires, et elle a diffusé un publiereportage dans 19 hebdomadaires, incluant toutes les régions administratives du Québec. Elle a de plus animé le réseau québécois unissant les principaux spécialistes et organisations œuvrant en éducation financière et créé une section dédiée sur son site Web.


Ces actions visaient à faire en sorte que les marchés soient plus équitables, efficaces et transparents ainsi qu'à démontrer l'importance d'un encadrement et d'une législation appropriés pour éviter de mettre en péril l'épargne des Québécois.


E. Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie

15.1 REVENU DISPONIBLE DES MÉNAGES PAR HABITANT	Tendance de la période 2007 à 2011 ⁸³	Taux de croissance annuel moyen	+1,1 %
Cet indicateur correspond à la part du revenu qui reste à la disposition des ménages de l'ensemble d'un territoire pour la consommation finale de biens et de services ainsi que pour l'épargne, divisée par le nombre d'habitants de ce territoire.			
Au Québec, le revenu disponible des ménages par habitant a crû à un rythme annuel moyen de 1,1 %, passant de 23 480 \$ en 2007 à 24 495 \$ en 2011. Ces résultats sont exprimés en dollars de 2007 afin d'éliminer l'effet de l'inflation. Ainsi, la richesse par Québécois a réellement augmenté de 1 015 \$ pendant cette période, ce qui représente une hausse de 4,3 % du pouvoir d'achat. Malgré ces résultats positifs, l'écart entre le Québec et l'ensemble du Canada s'est légèrement accru, notamment parce que le taux d'emploi et la rémunération des salariés sont plus élevés au Canada qu'au Québec.			
À l'échelle régionale, l'Abitibi-Témiscamingue a enregistré la plus forte croissance ⁸⁴ (4,5 %), suivie de la Côte-Nord (3,8 %). Bien que la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ait également bénéficié d'une forte croissance (3,7 %), elle a présenté le plus bas revenu disponible des ménages par habitant pendant toute cette période, suivie du Bas-Saint-Laurent et de la Mauricie.			

⁸³ Les données de 2011 sont provisoires. Toutefois, si on applique aux données de 2011 les niveaux de variation observés entre les données provisoires et révisées de 2009 et de 2010, la donnée probable renforcerait la tendance de la période analysée.

⁸⁴ Les données régionales sont en dollars courants en raison du manque d'information sur l'indice des prix de chaque région. Elles ne sont pas comparables avec les résultats du Québec et du Canada présentés dans le premier graphique.

15.2 TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS	Tendance de la période 2006 à 2012  Cible: Taux de croissance annuel moyen QC > CA de 2005 à 2010 à partir de 2008 Taux de croissance annuel moyen 2005 à 2010 Québec +0,3 % Canada -0,2 %
<p>Un accroissement du taux d'emploi, par une plus grande participation des personnes aptes à travailler, permet d'assurer une autonomie financière, de satisfaire les besoins fondamentaux et l'épanouissement personnel et social, ainsi que d'atténuer, en partie, les effets potentiels du vieillissement de la population sur le niveau de vie des individus.</p> <p>Le taux d'emploi représente la part relative des personnes occupées parmi celles en âge de travailler (15-64 ans). Il permet d'apprécier le degré de participation de la population à l'activité économique et la capacité de l'économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre.</p> <p>De 2005 à 2010, le taux d'emploi a augmenté à un rythme annuel moyen de 0,3 % au Québec, passant de 70,1 % à 71,1 %, alors qu'il a décru à un rythme annuel moyen de 0,2 % au Canada. Étant donné que la croissance enregistrée au Québec est plus rapide que celle du Canada, la cible visée par la Stratégie gouvernementale de développement économique a été atteinte. Par ailleurs, au Québec, de 2006 à 2012, le taux d'emploi des femmes a évolué positivement avec un TCAM de 0,7 % et celui des hommes a légèrement baissé (-0,1 % par année en moyenne). En 2012, le taux d'emploi s'établissait à 71,6 % au Québec.</p>	

15.3 RÉMUNÉRATION HORAIRE MOYENNE	Tendance de la période 2006 à 2012  Taux de croissance annuel moyen +0,9 %
<p>La rémunération horaire moyenne permet d'apprécier la capacité de la population à maintenir ou augmenter son niveau de vie et à contribuer au dynamisme économique en favorisant les possibilités de consommation, d'épargne et d'investissement.</p> <p>Cet indicateur correspond à la moyenne de la rémunération horaire reçue par les employés pour leur emploi principal, avant impôts et autres déductions. Il ne tient compte que des personnes qui travaillent pour autrui et exclut de ce fait les travailleurs indépendants. La rémunération horaire représente le salaire ou le traitement prévu pour une heure de travail, incluant les pourboires, les commissions et les primes, ou toute autre rémunération.</p> <p>En 2012, la rémunération horaire moyenne des Québécois était de 18,36 \$, soit 1,01 \$ de plus qu'en 2006. Ces résultats étant exprimés en dollars de 2002 afin d'éliminer les variations dues aux prix, cette augmentation représente une amélioration du pouvoir d'achat des employés.</p> <p>De 2006 à 2012, la rémunération horaire moyenne des femmes est demeurée moins élevée que celle des hommes. En 2012, elle était de 17,30 \$ contre 19,40 \$ pour les hommes. Cependant, l'écart a légèrement diminué pendant cette période, passant de 2,50 \$ à 2,10 \$, grâce à une augmentation plus rapide de la rémunération horaire des femmes.</p>	

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

OBJECTIF 16

Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables

Description de l'objectif

Le développement économique et l'accroissement de la productivité vont de pair dans une société aux prises avec le vieillissement de sa population. Il importe de compenser les effets du vieillissement par des mesures qui permettront d'accroître la productivité tout en poursuivant l'amélioration de la qualité des emplois.

A. Faits saillants

Nombre de MO impliqués: 17 sur 119 (14,3 %)

Nombre d'actions mises en œuvre: 21 sur 1 149 (1,8 %)

À l'échelle de la société

- De 2007 à 2012, la productivité du travail au Québec a augmenté à un rythme annuel moyen de 0,4 %, passant de 43,1 à 43,9\$ l'heure, ce qui représente une augmentation nette de 0,8\$, l'indicateur étant calculé de manière à éliminer les effets liés aux fluctuations de prix.



À l'échelle de l'administration publique

- Les MO ont entre autres cherché à améliorer la qualité de vie au travail, les processus de gestion de la relève et la rétention du personnel pour favoriser le maintien de l'expertise et l'efficacité de leurs activités.

Observation

- Les actions inscrites aux PADD pour contribuer à cet objectif visaient dans une large proportion (70 %) le personnel et les opérations des MO eux-mêmes.

B. Contributions des MO par leur plan d'action de développement durable pour l'atteinte de l'objectif

Les actions des MO ont contribué à cet objectif sous trois angles principaux :

- En mettant en place des mesures pour améliorer la qualité de vie au travail, faciliter la mobilisation des employés à la mission de l'organisation et améliorer leur rétention et leur productivité, notamment par l'adoption de la norme Entreprise en santé, l'offre d'activités physiques en milieu de travail ou d'un service d'aide à la carrière;
- En modifiant des processus de gestion dans l'organisation pour une plus grande efficacité de ses opérations, en soutenant le développement des compétences des employés et en assurant une intégration optimale de la relève pour maintenir l'expertise organisationnelle;
- En appliquant des politiques économiques et fiscales qui favorisent la productivité des entreprises, notamment par des mesures facilitant l'investissement privé, l'innovation et la formation.

C. Détail des actions inscrites aux plans d'action de développement durable pour cet objectif

On observe que 70 % des actions sont tournées vers l'administration publique, celles-ci visant l'amélioration de la productivité tout en améliorant la qualité de vie au travail et la rétention du personnel. La forte majorité des actions auraient toutefois été réalisées même si elles n'avaient pas été inscrites dans les PADD, car 81 % des actions étaient initialement prévues dans un autre cadre d'intervention que le PADD.

Nombre de MO responsables des actions	17 sur 119	14,3 %	
Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif	21 sur 1 149	1,8 %	
Atteinte des cibles	15 sur 21	71 %	
Contribution faible et moyenne de l'action à l'objectif	17 sur 21	81 %	
Contribution forte et très forte de l'action à l'objectif	4 sur 21	19 %	
Actions tournées vers l'administration publique	14 sur 20*	70 %	
Actions tournées vers la société	6 sur 20*	30 %	
Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société	0 sur 20*	0 %	
Actions spécifiques au PADD	4 sur 21	19 %	
Actions prévues dans un autre cadre d'intervention	17 sur 21	81 %	
<i>Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention</i>	Réalisation de l'action	3 sur 17	18 %
	Suivi et reddition de comptes	8 sur 17	47 %
	Effet total obtenu	1 sur 17	6 %

* En 2010-2011, la question « L'action était-elle tournée vers l'interne de l'administration publique ou vers l'externe? » n'était pas intégrée à la question 11 du formulaire des indicateurs annuels de performance administrative, ce qui explique le nombre inférieur d'actions.

D. Exemples d'actions

Ministère des Finances et de l'Économie (MFEQ)

Instaurer des mesures pour accroître la productivité

Le Québec se heurte à de nombreux défis sur le plan économique, découlant, d'une part, de la dernière récession mondiale et, d'autre part, de la concurrence de la part des économies émergentes, de l'évolution rapide de la technologie et de la réduction du bassin de travailleurs due aux changements démographiques.

L'action d'accroître la productivité au Québec s'inscrit dans une perspective de développement durable, en ce sens qu'elle constitue la prémisse pour une croissance économique efficace et soutenue à long terme. Ces dernières années, le MFEQ a mis en place ou bonifié une série de mesures en vue d'augmenter la productivité, que ce soit en encourageant l'investissement privé, en appuyant les activités innovantes ou en favorisant la formation et la gestion de la main-d'œuvre. Par ailleurs, le gouvernement a poursuivi les investissements prévus dans le Plan québécois des infrastructures qui se sont chiffrés à 7,5 G\$ seulement pour l'année 2011-2012.

Société du Centre des congrès de Québec (SCCQ)


Mettre en place des activités contribuant à l'amélioration de la qualité des emplois, et ce, de façon écologiquement et socialement responsable

Pour être en mesure d'offrir une expérience de service de qualité et totalement satisfaisante pour sa clientèle, la SCCQ a mis en place des activités contribuant à favoriser le maintien du dynamisme et de la motivation de son personnel et à s'assurer ainsi d'une excellente qualité de vie au travail pour ses employés.

Dans cet esprit, la SCCQ a créé en 2008 un comité multidisciplinaire de développement durable formé de personnes engagées relevant de chacune des directions et chargé, notamment, d'assurer l'amélioration en continu des conditions des emplois au sein de la SCCQ. La SCCQ a également mis en place un programme de reconnaissance au travail par lequel elle s'est assurée de reconnaître et de mettre en valeur les efforts et l'engagement consentis par ses employés. À cet effet, le programme « Les Perles » a entre autres permis la reconnaissance de l'excellence au travail par les pairs au moyen de la remise d'un prix symbolique à un employé de chacune des directions s'étant particulièrement démarqué dans le cadre de l'accomplissement de ses fonctions. Enfin, le programme « Coup de chapeau » et la campagne promotionnelle « Tout sauf conventionnel » ont permis la mise en valeur des bons coups du personnel dans le journal interne ainsi que des membres de la SCCQ et des sous-traitants, notamment en matière d'écoresponsabilité.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

E. Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie

16.1 TAUX DE CROISSANCE DE LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL AU QUÉBEC	Tendance de la période 2007 à 2012 ⁸⁵ Taux de croissance annuel moyen +0,4 % 
<p>L'accroissement de la productivité constitue un des facteurs clés pour améliorer la compétitivité des entreprises et relever le niveau de vie des générations actuelles et futures. Cet indicateur rend compte de l'évolution de la productivité du travail dans le secteur des entreprises à vocation commerciale. Il correspond à la variation annuelle du rapport entre le PIB réel (dont la valeur a été corrigée afin de tenir compte de la variation des prix et de permettre la comparabilité dans le temps) et le nombre d'heures travaillées.</p> <p>De 2007 à 2012, la productivité du travail a augmenté à un rythme annuel moyen de 0,4 % au Québec, passant de 43,1 \$ à 43,9 \$ l'heure, ce qui représente une augmentation nette de 0,8 \$. Pendant cette période, au Canada, la productivité du travail a crû au même rythme, tout en étant supérieure à celle du Québec. En 2012, elle s'élevait à 47,7 \$ l'heure, soit 1,0 \$ de plus qu'en 2007, creusant encore un peu plus l'écart entre le Québec et l'ensemble du Canada.</p>	

⁸⁵ La série historique de cet indicateur a été entièrement révisée en raison des changements apportés au Système de comptabilité nationale du Canada. Les données antérieures à 2007, calculées sur ces nouvelles bases, devraient être disponibles à l'hiver 2014.

OBJECTIF 17

Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé

Description de l'objectif

Les organisations sont invitées à axer leurs efforts sur la gestion des fonds publics afin de contrer les changements démographiques qui peuvent avoir des répercussions importantes sur les finances publiques, telles qu'une augmentation des dépenses publiques en santé ou la baisse des revenus provenant des impôts ou des taxes et, par effet cumulatif, une augmentation de la dette.

A. Faits saillants

Nombre de MO impliqués: 10 sur 119 (8,4 %)

Nombre d'actions mises en œuvre: 15 sur 1 149 (1,3 %)

À l'échelle de la société

- Au 31 mars 2013, la dette brute du gouvernement du Québec s'établissait à 191,8 G\$, ce qui équivaut à 53,6 % du PIB, et la dette représentant les déficits cumulés, à 118,1 G\$, soit 33,0 % du PIB.



À l'échelle de l'administration publique

- L'attention des MO à l'égard de cet objectif est dirigée vers la gestion efficace de leurs budgets et des fonds sous leur responsabilité, tant pour limiter les dépenses que pour s'assurer des revenus nécessaires.

Observation

- Seulement 15 actions sont inscrites dans les PADD pour contribuer à cet objectif. Cependant, 60 % d'entre elles ont un effet qualifié de fort ou très fort sur l'objectif.

B. Contributions des MO par leur plan d'action de développement durable pour l'atteinte de l'objectif

Les actions des MO ont contribué à cet objectif sous trois angles principaux :

1. En améliorant leur propre performance financière et celle des fonds qu'ils gèrent, dont le Fonds pour l'assurance parentale;
2. En informant et accompagnant des organismes publics et parapublics, notamment parmi le réseau de la santé et le réseau de l'éducation, afin qu'ils assainissent et optimisent leurs pratiques financières, par exemple en réduisant leurs coûts d'emprunts et en minimisant leurs risques de placements;
3. En contribuant aux revenus de l'État, notamment en s'assurant du paiement équitable des impôts, des taxes et des contributions sociales de chaque citoyen et entreprise.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

C. Détail des actions inscrites aux plans d'action de développement durable pour cet objectif

Pour cet objectif, 9 actions sur 15 ont contribué fortement ou très fortement à l'objectif, selon les MO qui en sont responsables. Aucune des actions initialement prévues dans un autre cadre d'intervention n'a eu une valeur ajoutée due à son intégration au PADD.

Nombre de MO responsables des actions	10 sur 119	8,4 %	
Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif	15 sur 1 149	1,3 %	
Atteinte des cibles	11 sur 15	73 %	
Contribution faible et moyenne de l'action à l'objectif	6 sur 15	40 %	
Contribution forte et très forte de l'action à l'objectif	9 sur 15	60 %	
Actions tournées vers l'administration publique	5 sur 13*	38 %	
Actions tournées vers la société	5 sur 13*	38 %	
Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société	3 sur 13*	24 %	
Actions spécifiques au PADD	5 sur 15	33 %	
Actions prévues dans un autre cadre d'intervention	10 sur 15	67 %	
<i>Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention</i>	Réalisation de l'action	0 sur 10	0 %
	Suivi et reddition de comptes	0 sur 10	0 %
	Effet total obtenu	0 sur 10	0 %

* En 2010-2011, la question « L'action était-elle tournée vers l'interne de l'administration publique ou vers l'externe? » n'était pas intégrée à la question 11 du formulaire des indicateurs annuels de performance administrative, ce qui explique le nombre inférieur d'actions.

D. Exemples d'actions

Ministère des Finances et de l'Économie (MFEQ)

Maintenir les versements de revenus dédiés au Fonds des générations afin de réduire l'importance relative de la dette dans l'économie

Au 31 mars 2013, la dette brute du Québec représentait 53,6 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés représentait 33,0 %. Le service de la dette constitue, quant à lui, le troisième poste de dépenses du gouvernement. Pour ne pas léguer aux générations futures le lourd héritage du remboursement de la dette, le gouvernement a fixé dans une loi des objectifs de réduction de la dette pour 2026. Ces objectifs sont les suivants : 45 % du PIB pour la dette brute et 17 % pour la dette représentant les déficits cumulés. Pour réduire le fardeau de la dette, le gouvernement dispose du Fonds des générations, un fonds affecté exclusivement au remboursement de la dette du Québec. Actuellement, il est principalement alimenté par les redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec et par les producteurs privés d'hydroélectricité. Au 31 mars 2013, la valeur comptable du Fonds des générations s'élevait à 5,2 G\$.

Pour atteindre les objectifs qu'il s'est donnés, le gouvernement a annoncé qu'il versera au Fonds des générations :

- Les revenus qui découleront de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale à compter de 2014. Cela représentera 71 M\$ en 2014-2015, 165 M\$ en 2015-2016, 265 M\$ en 2016-2017 et 370 M\$ en 2017-2018;
- La totalité des revenus miniers à compter de 2015-2016. Cela représentera 132 M\$ en 2015-2016, 212 M\$ en 2016-2017 et 292 M\$ en 2017-2018;
- Les économies de 215 M\$ par année d'Hydro-Québec à compter de 2017-2018, résultant de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly 2;
- Un montant de 100 M\$ par année, à compter de 2014-2015, qui découlera de la hausse de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques et qui sera augmenté à 525 M\$ à compter de 2016-2017.

De plus, le gouvernement a également annoncé une réduction des investissements prévus en immobilisations.

En 2012-2013, les versements au Fonds ont totalisé 961 M\$. Ils devraient s'élever à 3,0 G\$ en 2017-2018. Le Fonds des générations devrait atteindre 14,0 G\$ au 31 mars 2018, compte tenu d'un retrait de 1 G\$ en 2013-2014 pour rembourser des emprunts venant à échéance. En effectuant chaque année des versements au Fonds des générations, le gouvernement agit de façon responsable pour transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.

Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP)

Assurer une veille à l'égard des facteurs de risques qui influencent la situation financière du Fonds, d'ici le 31 décembre 2012

En vue de garantir une gestion rigoureuse, saine et performante du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), le CGAP s'est efforcé de veiller à sa pérennité par des actions recherchant l'équilibre du Fonds d'assurance parentale pour les générations actuelles et à venir. Dans le but de déterminer les effets imprévus ou indésirables et de diagnostiquer rapidement les mesures d'atténuation appropriées, les membres du CGAP ont notamment développé une veille à l'égard des facteurs de risques pouvant perturber l'équilibre financier du RQAP. Déjà, l'exercice d'une telle vigilance formalise le regard porté par le Conseil sur les facteurs de risques découlant de l'environnement social et économique et les rapports actuariels publics qui sont publiés annuellement répondent aux préoccupations en cette matière et informent régulièrement le public de l'évolution financière du Fonds. Le MESS, responsable de l'administration du RQAP, collabore d'ailleurs étroitement avec le CGAP pour assumer pleinement son rôle à cet égard.

E. Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie

17.1 RATIO DE LA DETTE DU GOUVERNEMENT PAR RAPPORT AU PIB	Tendance de la période 2007 à 2013 Indéterminée ⁸⁶
	DETTE BRUTE Cible : 45 % du PIB en 2026 Résultat : 53,6 % au 31 mars 2013
	DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS Cible : 17 % du PIB en 2026 Résultat : 33,0 % au 31 mars 2013

Dans une perspective de développement durable, une diminution du ratio de la dette du gouvernement par rapport au PIB contribue à une réduction de la part des revenus du gouvernement qui doit être affectée au service de la dette. Cela signifie qu'une plus grande part des revenus du gouvernement peut être consacrée aux dépenses de programmes. Afin de transmettre aux générations futures des finances publiques en santé, le gouvernement a fixé dans une loi des objectifs de réduction de la dette pour 2026. Ces objectifs sont les suivants : 45 % du PIB pour la dette brute et 17 % du PIB pour la dette représentant les déficits cumulés.

La dette brute comprend la dette du gouvernement et celle de l'ensemble des entités consolidées, dont les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. La dette représentant les déficits cumulés correspond à la différence entre les passifs du gouvernement et l'ensemble de ses actifs, financiers et non financiers.

Au 31 mars 2013, la dette brute s'établissait à 191,8 G\$. Du 31 mars 2009⁸⁷ au 31 mars 2013, le ratio de la dette brute sur le PIB a augmenté. Il est passé de 50,3 % à 53,6 % en raison principalement des investissements en immobilisations et des déficits budgétaires.

Au 31 mars 2013, la dette représentant les déficits cumulés s'établissait à 118,1 G\$. Du 31 mars 2007 au 31 mars 2013, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés sur le PIB a diminué, passant de 34,5 % à 33,0 %.

⁸⁶ La méthode retenue pour apprécier la tendance des indicateurs ne peut être appliquée à cet indicateur.

⁸⁷ Il est à noter que les données antérieures à 2009 ne sont pas comparables aux données subséquentes en raison de la consolidation ligne par ligne des états financiers des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation à ceux du gouvernement, qui a eu lieu dans les Comptes publics 2009-2010.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

Orientation 6 **Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée**

Cette orientation expose la volonté explicite de favoriser une occupation et un développement équilibrés du territoire du Québec. Cette volonté s'exprime, entre autres, par la recherche d'un développement intégré du territoire et de ses collectivités et la préservation de l'abondance et de la diversité des ressources naturelles des régions du Québec. Pour ce faire, les organisations sont invitées à poursuivre l'atteinte de trois objectifs gouvernementaux :

OBJECTIF 18

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

OBJECTIF 19

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.

OBJECTIF 20

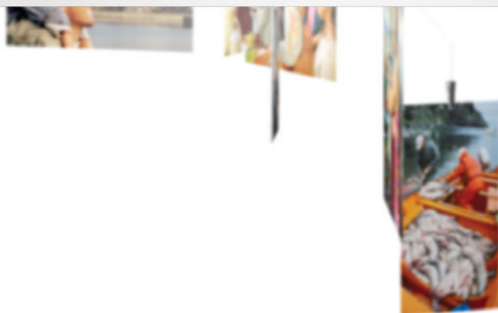
Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.

Notes

L'orientation 6 était l'une des trois orientations prioritaires de la Stratégie (avec les orientations 1 et 3).

La priorité gouvernementale accordée à cette orientation s'est traduite par une activité incontournable associée à l'objectif 18 et demandait à tous les MO ayant une incidence sur le territoire et les collectivités d'y contribuer sous la forme de l'action suivante :

- Mettre en œuvre les dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des acteurs publics et des entreprises privées qui soutiennent le dynamisme territorial.



OBJECTIF 18

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

Description de l'objectif

L'intégration des impératifs du développement durable dans la gestion du territoire repose, entre autres, sur les mesures mises en œuvre pour favoriser la prise en compte, dans les activités d'aménagement et de développement du territoire, des aspirations des collectivités, des particularités régionales, des caractéristiques culturelles, de la protection des milieux naturels ainsi que des occasions d'investissement.

L'objectif 18 fait partie d'une des orientations prioritaires à laquelle est associée l'une des trois activités incontournables : « Mettre en œuvre les dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des acteurs publics et des entreprises privées qui soutiennent le dynamisme territorial ». ⁸⁸

⁸⁸ Voir 1.2.

A. Faits saillants

Nombre de MO impliqués : 28 sur 119 (23,5 %)

Nombre d'actions mises en œuvre : 48 sur 1 149 (4,2 %)

À l'échelle de la société

- Les acteurs territoriaux qui soutiennent le dynamisme territorial (organismes du secteur municipal, scolaire, de la santé et des services sociaux et les entreprises privées) ont adopté au cours des dernières années des pratiques et des démarches de développement durable. Pour chaque secteur, la proportion d'organisations l'ayant fait s'établit comme suit :

- Organismes municipaux	19,3 %
- Établissements de santé et de services sociaux	48 %
- Organismes scolaires	28,4 %
- Entreprises privées	22 %



À l'échelle de l'administration publique

- Dix-huit MO participent activement à la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des acteurs publics et des entreprises privées qui soutiennent le dynamisme territorial pour accompagner et conseiller les organisations des quatre secteurs visés (ci-dessus) à adopter ou poursuivre une démarche de développement durable.



Observation

- Bien que cet objectif fasse l'objet d'une activité incontournable, tous les MO n'étaient pas obligés d'y prendre part; ce sont les MO qui interviennent le plus directement sur le territoire avec ces acteurs locaux qui y contribuent.
- Outre les 14 actions précisément inscrites aux PADD pour contribuer à l'activité incontournable de cet objectif, jusqu'à 34 autres actions ont été mises en œuvre par les MO.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

B. Contributions des MO par leur plan d'action de développement durable pour l'atteinte de l'objectif

Outre les actions spécifiquement associées à l'accompagnement-conseil dans les quatre secteurs visés par l'activité incontournable, les autres actions des MO ont contribué à cet objectif sous trois angles principaux :

1. En diffusant des connaissances et outils auprès des acteurs locaux et régionaux leur permettant de mieux intégrer les préoccupations de développement durable dans leurs interventions d'aménagement du territoire et de développement régional, notamment par des guides de bonnes pratiques en urbanisme ou des bases de données sur l'état de la forêt;
2. En intégrant davantage le développement durable dans les interventions territoriales des MO eux-mêmes, par exemple en respectant des critères de développement durable dans la rénovation ou la construction de bâtiments partout au Québec ou en faisant appel plus largement aux collectivités locales et aux communautés autochtones dans les projets gouvernementaux d'utilisation du territoire;
3. En offrant aux acteurs locaux et régionaux de nouveaux moyens et de nouvelles options d'aménagement et de développement du territoire cohérents avec le développement durable, par exemple la réalisation de projets pilotes locaux sur la diversification de l'utilisation du territoire agricole ou la délégation aux MRC de la gestion de certaines activités sur le territoire.

ACTIVITÉ INCONTOURNABLE

Les MO étaient invités à contribuer dès l'année financière 2008-2009, en entamant des gestes et des activités répondant aux trois orientations stratégiques prioritaires, dont l'orientation 6, *Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée*, qui comprend le présent objectif 18.⁸⁹

Cette activité incontournable concernait plus particulièrement les MO qui exercent une influence sur les acteurs qui animent la dynamique territoriale que sont :

- les organismes municipaux;
- les organismes scolaires;
- les établissements de santé et de services sociaux;
- les entreprises privées.

Dix-huit MO ont participé à cette activité incontournable. Chacun était invité à inscrire à son PADD le libellé officiel de l'activité incontournable relatif à l'objectif de l'orientation prioritaire pour marquer son engagement à cette action commune. Dans le cas de l'objectif 18, l'activité incontournable se libellait de la manière suivante :

⁸⁹ Voir 1.2.3.

⁹⁰ Voir annexe VI.

⁹¹ *Ibid.*

⁹² *Ibid.*

- «Mettre en œuvre les dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des acteurs publics et des entreprises privées qui soutiennent le dynamisme territorial».
- Cible fixée par le CIDD : 20 % des organismes de chaque secteur ont adopté une démarche de développement durable au 31 mars 2013.

Réalisations et mesures du résultat

La mise en œuvre de cette action a pris la forme de la création de quatre tables d'accompagnement-conseil (une pour chaque secteur visé – municipal, santé et services sociaux, éducation et entreprises privées) et la réalisation du plan d'action de chacune. Les actions visaient principalement à⁹⁰ :

1. Acquérir des connaissances sur la situation du développement durable dans chaque secteur;
2. Déterminer les besoins des acteurs;
3. Répertorier, rassembler et rendre disponibles les outils gouvernementaux qui peuvent soutenir la mise en œuvre de démarches de développement durable de ces acteurs;
4. Élaborer et appliquer des stratégies ou des moyens de communication et de promotion du développement durable.⁹¹

Les responsables des quatre tables d'accompagnement-conseil ont chacun réalisé un sondage pour mesurer l'atteinte de la cible parmi les acteurs de leur secteur. Aux fins de calcul, les organisations qui ont adopté une démarche de développement durable devaient répondre aux deux critères suivants :

1. *s'être engagée formellement à contribuer à un développement durable tel que défini par la Loi sur le développement durable à travers ses dimensions et ses principes;*
2. *mener sa démarche dans un contexte d'amélioration continue qui se reflète dans un processus formel de reddition de comptes.*

Quatre sondages distincts et adaptés à chacun des secteurs ont été menés. Les résultats des sondages sur les quatre types d'organismes ayant adopté une démarche de développement durable sont les suivants⁹² :

• Organismes municipaux	19,3 %
• Établissements de santé et de services sociaux	48 %
• Organismes scolaires	28,4 %
- Primaire et secondaire	16,5 %
- Cégep et collège	49,1 %
- Université	58,3 %
• Entreprises privées	22 %

Trois des quatre secteurs ont atteint la cible de 20 %.

C. Détail des actions inscrites aux plans d'action de développement durable pour cet objectif

On observe que 84 % des actions étaient tournées vers la société. Une faible majorité des actions (52 %) ont été prévues spécifiquement dans le cadre des PADD. Pour les 23 actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention que les PADD, 70 % ont eu une valeur ajoutée sur le plan du suivi et de la reddition de comptes de l'action.

Nombre de MO responsables des actions	28 sur 119	23,5 %	
Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif	48 sur 1 149	4,2 %	
Atteinte des cibles	32 sur 48	67 %	
Contribution faible et moyenne de l'action à l'objectif	31 sur 48	65 %	
Contribution forte et très forte de l'action à l'objectif	17 sur 48	35 %	
Actions tournées vers l'administration publique	7 sur 44*	16 %	
Actions tournées vers la société	29 sur 44*	66 %	
Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société	8 sur 44*	18 %	
Actions spécifiques au PADD	25 sur 48	52 %	
Actions prévues dans un autre cadre d'intervention	23 sur 48	48 %	
<i>Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention</i>	Réalisation de l'action	10 sur 23	43 %
	Suivi et reddition de comptes	16 sur 23	70 %
	Effet total obtenu	11 sur 23	48 %

* En 2010-2011, la question « L'action était-elle tournée vers l'interne de l'administration publique ou vers l'externe? » n'était pas intégrée à la question 11 du formulaire des indicateurs annuels de performance administrative, ce qui explique le nombre inférieur d'actions.

D. Exemples d'actions

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Mettre en oeuvre des projets pilotes visant à élaborer des plans de développement de la zone agricole

Réalisé par une municipalité régionale de comté (MRC) en concertation avec les acteurs du milieu, le plan de développement de la zone agricole (PDZA) vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en fournissant un état de situation et en déterminant des possibilités favorisant le développement durable des activités agricoles sur son territoire.

En 2008, le MAPAQ a mis en place huit projets pilotes de PDZA. Ces huit MRC ont déposé leur PDZA au cours des années 2010-2011 et 2011-2012 et un bilan a été publié en octobre 2011. Compte tenu du bilan positif de ces projets pilotes, le Guide d'élaboration d'un PDZA, à l'intention des MRC, a été publié en mars 2012 et le gouvernement a également octroyé une aide financière pour la réalisation de nouveaux PDZA. À la suite de cette annonce, 25 autres MRC ont entamé l'élaboration de leur PDZA. Les PDZA contribuent directement à l'objectif d'intégrer les notions du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement ou de développement régionaux, par exemple en maintenant un territoire propice aux activités agricoles, en limitant les pressions de l'urbanisation et en favorisant l'occupation et la vitalité des territoires. Ces plans visent également à mettre en valeur les entreprises agricoles, à accroître ou diversifier leurs productions, les modèles d'entreprises ou les modes de mise en marché, à favoriser la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture et à encourager le développement d'activités complémentaires telles que l'agrotourisme et la transformation à la ferme.

Ministère des Ressources naturelles (MRN)

Accompagner les milieux régionaux dans l'élaboration des premiers plans régionaux de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT)

L'approche de régionalisation mise en place par le MRN depuis 2005 implique la participation des milieux régionaux dans la recherche d'une plus grande autonomie régionale à travers la planification et la mise en valeur des ressources et du territoire. À cet effet, les conférences régionales des élus (CRÉ) ont mis en place les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT).

En concertation avec les acteurs régionaux, les CRRNT ont notamment élaboré les PRDIRT. Les PRDIRT permettent aux milieux régionaux de définir une vision régionale intégrée du développement des ressources et du territoire ainsi que de déterminer des orientations de développement et des priorités d'actions à cet effet. Les PRDIRT reposent notamment sur deux principes de développement durable soit « participation et engagement » et « subsidiarité ».

En 2010-2011, 16 PRDIRT ont été déposés. Les CRRNT ont par la suite mis en œuvre leur PRDIRT en définissant des projets concrets. Le MRN a accompagné les CRRNT tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre des PRDIRT.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

E. Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie



18.1 AIDE FINANCIÈRE CUMULÉE AUX MUNICIPALITÉS POUR LES INCITER ET LES AIDER À RÉDUIRE DE 20 % LA FRÉQUENCE DES DÉBORDEMENTS DES RÉSEAUX UNITAIRES EN TEMPS DE PLUIE	Tendance de la période 2009 à 2012 Indéterminée ⁹³
<p>Les investissements réalisés sur les infrastructures existantes des réseaux d'égout ou pour l'installation de nouvelles infrastructures, telles que les bassins de rétention, permettent d'améliorer la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau. Ils concourent également à la protection de la santé de la population et à la préservation des écosystèmes aquatiques. Cet indicateur permet de quantifier l'aide financière accordée par le gouvernement du Québec aux municipalités possédant des réseaux d'égout unitaires pour qu'elles réalisent des travaux d'infrastructures permettant de réduire la fréquence des débordements survenant à la suite de pluies importantes.</p> <p>De 2002 à 2012, le gouvernement du Québec a accordé une aide financière de 220,6 M\$ aux municipalités pour les inciter et les aider à réduire de 20 % la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie. Les villes qui en ont bénéficié le plus sont Québec, Montréal et Laval, avec respectivement 72,0 M\$, 49,3 M\$ et 8,0 M\$. Les montants accordés aux autres municipalités ont totalisé 91,3 M\$ pour la même période.</p>	

⁹³ Il n'est pas possible de déterminer précisément l'incidence de l'aide financière sur la variation du nombre de débordements des réseaux unitaires, notamment en raison des multiples facteurs en cause et du manque de données complètes et fiables sur le nombre de débordements. Toutefois, lorsque le Projet de règlement sur les ouvrages municipaux du Québec sera adopté, la durée des débordements pour chaque journée de l'année sera mesurée en continu.

OBJECTIF 19

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones

Description de l'objectif

Le renforcement de la viabilité et de la résilience passe notamment par une action gouvernementale qui vise l'établissement de conditions nécessaires à l'épanouissement des collectivités et communautés et par l'amélioration de leurs capacités à s'adapter et faire face aux enjeux qui se présentent.

A. Faits saillants

Nombre de MO impliqués: 14 sur 119 (11,8 %)

Nombre d'actions mises en œuvre: 20 sur 1 149 (1,7 %)

À l'échelle de la société

- Application de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 :
 - 139,1 M\$ versés par le gouvernement et des investissements totaux de 995,0 M\$ pour la réalisation de 8 068 projets soutenus par 91 pactes ruraux.
 - 17 laboratoires ruraux complétés sur 33 lancés dans 13 régions administratives.
 - 332 produits de spécialité et des investissements générés de 34,8 M\$ dans 15 régions administratives.
- Création de deux mesures de soutien destinées aux artistes et écrivains autochtones et inuits.
 - Entre 2006 et 2011, le nombre de personnes ayant déclaré l'inuktitut comme langue parlée le plus souvent à la maison est passé de 9 075 à 10 420. Pour les langues algonquiennes, c'était le cas de 28 530 personnes en 2011.



À l'échelle de l'administration publique

- L'intervention gouvernementale a été adaptée pour la rendre plus efficace sur le territoire et cohérente avec le développement durable.

Observations

- Les résultats de trois mesures issues de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 montrent les efforts pour développer le territoire rural de manière durable en favorisant la mobilisation des milieux, la réalisation d'expériences de développement dans des champs d'activité peu étudiés et la conception de produits innovants pour diversifier l'économie par la valorisation des spécificités locales.
- Presque toutes les actions des MO pour cet objectif (94 %) sont en partie ou directement tournées vers l'extérieur de l'administration publique pour générer des effets directs.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

B. Contributions des MO par leur plan d'action de développement durable pour l'atteinte de l'objectif

Les actions des MO ont contribué à cet objectif sous trois angles principaux :

1. En soutenant le dynamisme économique et social local et régional par l'entremise du financement de projets de collectivités rurales et de mesures de soutien à la culture autochtone, par le soutien aux produits de spécialité régionaux ou par la négociation d'ententes de partenariats avec des instances régionales;
2. En encourageant la participation des acteurs locaux et régionaux à leur milieu, notamment au financement d'activités ou de projets culturels;
3. En améliorant l'intervention gouvernementale dans les milieux locaux et régionaux par l'acquisition de connaissances sur des groupes cibles et des partenaires, par la diffusion d'information à plus grande échelle sur des programmes gouvernementaux afin de les rendre plus accessibles à la population des régions éloignées, par la tenue d'activités de sensibilisation sur des thèmes d'intervention de l'État et par une prise en compte accrue des principes de développement durable dans les mesures gouvernementales.

C. Détail des actions inscrites aux plans d'action de développement durable pour cet objectif

La quasi-totalité des actions (16 sur 17) liées à l'objectif 19 vise l'extérieur de l'administration publique. Bien que la réalisation de la plupart de ces actions était prévue indépendamment des PADD, une majeure partie d'entre elles ont bénéficié de cette intégration.

Nombre de MO responsables des actions	14 sur 119	11,8 %	
Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif	20 sur 1 149	1,7 %	
Atteinte des cibles	15 sur 20	75 %	
Contribution faible et moyenne de l'action à l'objectif	14 sur 19*	74 %	
Contribution forte et très forte de l'action à l'objectif	5 sur 19*	26 %	
Actions tournées vers l'administration publique	1 sur 17**	6 %	
Actions tournées vers la société	14 sur 17**	82 %	
Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société	2 sur 17**	12 %	
Actions spécifiques au PADD	5 sur 20	25 %	
Actions prévues dans un autre cadre d'intervention	15 sur 20	75 %	
<i>Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention</i>	Réalisation de l'action	7 sur 15	47 %
	Suivi et reddition de comptes	8 sur 15	53 %
	Effet total obtenu	10 sur 15	67 %

* Le nombre d'actions moins élevé s'explique par le fait qu'une action menée par un MO a été réalisée, mais le MO n'a pas répondu à la question 11.

** En 2010-2011, la question « L'action était-elle tournée vers l'interne de l'administration publique ou vers l'externe? » n'était pas intégrée à la question 11 du formulaire des indicateurs annuels de performance administrative, ce qui explique le nombre inférieur d'actions.

D. Exemples d'actions

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Prendre en compte les principes de développement durable dans la mise en œuvre des politiques, des plans d'action et des programmes du Ministère en matière de développement régional et local

Le MAMROT s'est formellement engagé à prendre en compte les principes de développement durable dans ses dossiers structurants en adoptant, en juin 2012, la Politique pour la prise en compte des principes de développement durable. Différents outils, documents de soutien et activités de formation ont été déployés pour appuyer la mise en œuvre de cette politique.

À titre d'exemple, l'élaboration du Programme d'infrastructures en entrepreneuriat collectif, la révision de la Loi sur les élections et les référendums municipaux, le Plan de développement de la connaissance en matière d'aménagement du territoire ainsi que l'Avenant à l'entente de gestion conclue avec les conférences régionales des élus ont été soumis à cet exercice. La prise en compte des principes de développement durable s'est traduite par la proposition d'orientations ou de mesures visant, entre autres, à favoriser la consultation de l'ensemble des parties prenantes, le recyclage de bâtiment et la démonstration des retombées de projets financés.

Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV)

Rencontre avec des acteurs du secteur agroalimentaire local, des MRC ou des régions pour susciter le développement de nouvelles appellations, sources potentielles de développement socioéconomique et identitaire, ainsi que de visibilité en milieu rural ou autochtone

Le développement d'appellations réservées est un travail de long terme. Au 31 mars 2013, trois projets d'appellation concernant le cidre de glace du Québec, la volaille Chantecler de tradition et les fromages de vache de race Canadienne étaient en cours d'évaluation au CARTV. Ce dernier accompagne également des groupements élaborant des projets d'appellation et maintient une veille sur une vingtaine d'autres projets en émergence dans toutes les régions du Québec. Le processus d'analyse d'une appellation comporte différentes étapes, dont une consultation publique. Il s'étale sur une période de 12 à 24 mois une fois la demande déposée au CARTV. À terme, le développement d'appellations favorise la consolidation du tissu socioéconomique des régions et contribue à la préservation du patrimoine agricole, gastronomique et culinaire du Québec.


E. Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie

Trois des quatre indicateurs retenus pour suivre l'objectif 19 portent sur des mesures issues de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 et rendent compte de la période 2007-2008 à 2012-2013.

19.1 NOMBRE DE PROJETS DE DÉVELOPPEMENT SOUTENUS PAR LES PACTES RURAUX	Tendance de la période 2007-2008 à 2012-2013 Indéterminée ⁹⁴
<p>Un développement durable et intégré du territoire rural passe notamment par la mise en place de mécanismes qui favorisent la concertation des instances régionales et suscitent la mobilisation des populations. Cela est essentiel à la réalisation de projets locaux créateurs de richesse. En scellant des ententes de sept ans entre le gouvernement et les MRC ou leur équivalent, les pactes ruraux offrent aux instances régionales une souplesse et une autonomie d'action qui leur permettent de participer activement au développement de leur région en tenant compte de ses particularités, de ses caractéristiques culturelles, de la protection des milieux naturels ainsi que des occasions d'investissement qui se présentent.</p> <p>Des 213 M\$ accordés par le gouvernement pour les pactes ruraux, 139,1 M\$ ont été accordés pour la réalisation de 8 068 projets qui ont généré des investissements totaux de 995 M\$. La région du Bas-Saint-Laurent se démarque nettement avec 1 148 projets. Suivent le Saguenay–Lac-Saint-Jean (860), la Montérégie (842) et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (736).</p>	

⁹⁴ La méthode choisie pour apprécier la tendance des indicateurs ne peut s'appliquer pour cet indicateur.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

19.2 NOMBRE DE LABORATOIRES RURAUX LANCÉS ET COMPLÉTÉS	Tendance de la période 2007-2008 à 2012-2013 Cible cumulative: 25 lancés en 2010 Résultat: 33 lancés au 31 mars 2010  Cible cumulative: 25 complétés en 2014 Résultat: 17 complétés au 31 mars 2013 Indéterminée ⁹⁵
<p>Les projets pilotes menés par les laboratoires ruraux visent à accroître la maîtrise des milieux ruraux sur leur avenir et leur développement à partir d'initiatives dont ils sont les initiateurs et les concepteurs. Réalisés dans des secteurs sensibles de l'économie des régions, ces projets apportent des solutions potentielles à certaines problématiques rurales non résolues. Par leur ouverture à de nouvelles approches et à des dimensions inédites dans la mise en valeur du territoire, de même que par la diffusion des résultats d'expérimentations, les laboratoires ruraux contribuent à renforcer la viabilité et la résilience des collectivités rurales.</p> <p>La Politique nationale de la ruralité 2007-2014 avait pour cible la mise sur pied de 25 laboratoires ruraux jusqu'en 2010 dont les travaux devaient être terminés en 2014. Finalement, jusqu'en 2009-2010, 33 projets ont été retenus parmi les quelque 252 qui ont été déposés dans 13 des 15 régions administratives couvertes par la Politique. Ces laboratoires couvrent 13 des 15 champs thématiques ciblés par la Politique. Au 31 mars 2013, 17 laboratoires avaient terminé leurs travaux, ce qui représente 68 % de la cible fixée pour 2014.</p>	

19.3 NOMBRE DE PRODUITS DE SPÉCIALITÉ SOUTENUS	Tendance de la période 2007-2008 à 2012-2013 Indéterminée ⁹⁶
<p>La conception et la fabrication de nouvelles gammes de produits mettant en valeur les ressources, les savoirs, les savoir-faire et les capacités d'innovation des milieux ruraux constituent un facteur de diversification de l'économie locale et régionale. Par ailleurs, la notoriété acquise par la renommée des produits de spécialité des secteurs bioalimentaire, forestier et culturel suscite un sentiment de fierté qui contribue à renforcer le sentiment d'appartenance des populations rurales.</p> <p>Au 31 mars 2013, il y avait 332 produits de spécialité répartis dans les 15 régions administratives couvertes par la Politique nationale de la ruralité. L'aide accordée par le gouvernement pour soutenir le développement de ces produits s'élevait à 7,2 M\$ et avait généré des investissements de 34,8 M\$. Depuis la mise en place de la Mesure pour stimuler le développement de produits de spécialité, en 2007, on compte, en moyenne, 55 nouveaux produits par année. Trois régions se démarquent par le nombre de produits développés : l'Estrie (39), la Montérégie (34) et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (33).</p>	

⁹⁵ L'évolution de cette variable de l'indicateur ne peut être appréciée selon la méthode retenue (comparaison des TCAM visé et réel), compte tenu que la durée des laboratoires est variable et qu'elle peut atteindre un maximum de 6 ans.

⁹⁶ La méthode choisie pour apprécier la tendance des indicateurs ne peut s'appliquer pour cet indicateur.

19.4 PERSONNES DONT LA LANGUE D'USAGE À LA MAISON EST AUTOCHTONE	Tendance de la période 2006 à 2011 Indéterminée ⁹⁷
<p>La langue est vitale pour le développement de l'identité culturelle et le maintien du tissu social. Elle s'avère un élément déterminant de l'évolution d'une société, car elle contribue à son épanouissement et à l'appropriation de ses valeurs fondamentales par les plus jeunes. Pour les communautés autochtones, la transmission des savoirs et des savoir-faire ancestraux tient notamment à la préservation de leur langue. Parce qu'elles confèrent un sentiment d'appartenance fort et qu'elles facilitent la socialisation entre les générations, les langues autochtones permettent de renforcer la viabilité et la résilience des communautés amérindiennes et inuites.</p> <p>Selon le recensement, le nombre de personnes pour lesquelles l'inuktitut est la langue la plus souvent parlée à la maison est passé de 9 075 à 10 420. Il s'agit d'une augmentation de 2,8 % par année en moyenne, entre 2006 et 2011.</p> <p>En 2011, pour 28 530 personnes, la langue la plus souvent parlée à la maison est une langue algonquienne. Cependant, bien que ce nombre soit plus important qu'en 2006, il n'est pas possible d'en mesurer la progression, car le dénombrement de la population amérindienne n'a pas été permis ou a été interrompu avant terme dans plusieurs réserves et établissements indiens. De plus, les communautés non recensées diffèrent d'un recensement à l'autre. En ce qui concerne l'usage d'une langue iroquoienne, les données du recensement ne sont pas suffisamment représentatives pour en faire état.</p>	

⁹⁷ Bien que le nombre de personnes parlant le plus souvent une langue autochtone à la maison ait augmenté entre 2006 et 2011, il s'avère difficile de qualifier cette progression en l'absence de données comparables sur l'augmentation démographique des populations autochtones.

OBJECTIF 20

Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience

Description de l'objectif

L'essor de toutes les régions du Québec repose notamment sur la disponibilité des services le plus près possible des citoyens et des moyens leur permettant de mettre en œuvre des projets pour améliorer leurs conditions de vie.

A. Faits saillants

Nombre de MO impliqués: 20 sur 119 (16,8 %)

Nombre d'actions mises en œuvre: 26 sur 1 149 (2,3 %)

À l'échelle de la société

- En 2006, 53 % des enfants de moins de 5 ans fréquentaient un service de garde régi, soit le plus haut pourcentage atteint depuis 2002, première année pour laquelle ces données sont disponibles. En 2011, ils étaient 52,8 %, ce qui représente une diminution annuelle moyenne de 0,1 %.
- En 2010, 14,6 % des personnes âgées de 12 ans et plus ont déclaré ne pas avoir obtenu tous les soins de santé dont elles avaient besoin, ce qui représente une augmentation par rapport à 2005 alors que cette proportion était de 12,3 %.
- De 2006 à 2011, le nombre de déplacements en transport en commun a augmenté de 1,8 % en moyenne par année. La cible de 566 millions de passagers en 2011 (8 % de plus qu'en 2006) a été dépassée, pour atteindre 584,6 millions de passagers.



À l'échelle de l'administration publique

- Les actions des MO à l'égard de cet objectif ont visé à modifier leurs activités pour étendre le plus largement possible la couverture de leurs services sur le territoire québécois.

Observation

- L'essentiel des actions menées (96 %) était tourné vers la société et une forte proportion (62 %) des actions est jugée avoir eu une contribution forte ou très forte à l'atteinte de l'objectif.

B. Contributions des MO par leur plan d'action de développement durable pour l'atteinte de l'objectif

Les actions des MO ont contribué à cet objectif sous trois angles principaux :

1. En assurant une croissance de la présence des MO dans les régions par des bureaux régionaux ou des services itinérants, par exemple des activités ponctuelles en région de musées urbains ou l'installation de visioconférence d'organismes gouvernementaux;
2. En soutenant la mise sur pied de certains services municipaux et leur plus grande utilisation par un plus grand nombre de citoyens et de municipalités du Québec, dont des services de transport collectif, des services d'appui aux familles et aux personnes âgées et des services de recyclage des matières résiduelles;
3. En implantant de nouvelles technologies permettant de rendre des services plus accessibles et constants aux citoyens, notamment par la prestation électronique de services pour différentes transactions avec des MO ou encore des services de télésanté.

C. Détail des actions inscrites aux plans d'action de développement durable pour cet objectif

La contribution de l'action a été notée forte ou très forte pour 11 des 26 actions. On observe que 96 % des actions visaient la société. Par contre, une forte majorité des actions, soit 22 sur 26, auraient été planifiées dans un autre cadre d'intervention. De ces 22 actions, 55 % ont tout de même bénéficié d'un plus grand suivi grâce à leur intégration au PADD.

Nombre de MO responsables des actions	20 sur 119	16,8 %	
Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif	26 sur 1 149	2,3 %	
Atteinte des cibles	19 sur 26	73 %	
Contribution faible et moyenne de l'action à l'objectif	10 sur 26	38 %	
Contribution forte et très forte de l'action à l'objectif	16 sur 26	62 %	
Actions tournées vers l'administration publique	1 sur 24*	4 %	
Actions tournées vers la société	18 sur 24*	75 %	
Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société	5 sur 24*	21 %	
Actions spécifiques au PADD	4 sur 26	15 %	
Actions prévues dans un autre cadre d'intervention	22 sur 26	85 %	
<i>Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention</i>	Réalisation de l'action	3 sur 22	14 %
	Suivi et reddition de comptes	12 sur 22	55 %
	Effet total obtenu	3 sur 22	14 %

* En 2010-2011, la question « L'action était-elle tournée vers l'interne de l'administration publique ou vers l'externe? » n'était pas intégrée à la question 11 du formulaire des indicateurs annuels de performance administrative, ce qui explique le nombre inférieur d'actions.

D. Exemples d'actions

Commission des relations du travail (CRT)

Augmenter la présence de la Commission en région

En tant que tribunal spécialisé en relations du travail, la CRT, par l'entremise de ses commissaires et de ses agents de relations du travail, se déplace dans les régions du Québec afin d'entendre ou de tenter de régler des conflits. Autant que possible, la CRT regroupe les dossiers d'une même région dans une même période de temps afin de maximiser le déplacement de son personnel, et ainsi d'en diminuer les coûts, mais aussi les délais. La CRT permet également, dans certaines circonstances, les plaidoiries et les témoignages par visioconférence ainsi que les conférences préparatoires par conférence téléphonique.

À titre d'exemple, en 2011-2012, 105 jours d'audience étaient prévus au rôle en région dans l'est et 139 dans l'ouest du Québec. Depuis 2010, la CRT accepte par ailleurs le dépôt en ligne des requêtes en accréditation et des demandes de reconnaissance.

Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)

Prendre les mesures nécessaires pour maintenir l'efficacité du réseau d'antennes

Dans un souci d'équité visant à fournir un accès à l'ensemble de la population à des services publics de qualité sur tout le territoire, Télé-Québec a procédé en 2011 à la transformation de l'ensemble de son réseau en effectuant le passage complet au numérique. Ce passage, dont la date butoir décrétée par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) avait été fixée au 31 août 2011, s'est traduit par le remplacement de 17 émetteurs analogiques par des émetteurs numériques.

En plus de permettre de parfaire la formation du personnel responsable de la gestion du réseau d'antennes en y intégrant les principes de développement durable, la conversion des équipements analogiques aux équipements numériques a entraîné une réduction de 75 % de la consommation d'électricité sur les sites d'antennes, passant de 11 à 3 millions de kilowattheures (kWh) de 2011 à 2013. Cette réduction a entraîné par le fait même une diminution des coûts d'exploitation de l'ordre de 700 000 \$ par année et a permis de rendre le réseau d'antennes moins vulnérable, garantissant ainsi un accès de qualité sur l'ensemble du territoire québécois.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

Ministère de la Justice du Québec (MJQ)

Favoriser la mise en œuvre d'activités visant à assurer le rayonnement des services de justice partout sur le territoire


Dans le but de maintenir et d'améliorer l'accessibilité des citoyens à des services de justice, le MJQ a mis en œuvre une série d'activités visant à permettre à la population de mieux connaître le système judiciaire québécois. Dans le cadre de l'événement *Rendez-vous avec la justice*, ce sont ainsi plus de 100 activités qui ont été tenues annuellement dans presque toutes les régions administratives du Québec. Ces activités, entre autres constituées de simulations de procès et de séances de médiation, de conférences, de séances d'information et de kiosques, de visites guidées, d'ateliers interactifs et de vidéos, se sont déroulées dans la majorité des palais de justice, mais également dans des écoles et des résidences pour personnes âgées.


Ces activités ont notamment permis au MJQ :


- de déterminer des moyens efficaces et efficients afin d'améliorer la connaissance de la population à propos du système judiciaire;
- de favoriser la concertation des acteurs judiciaires lors de l'établissement de priorités dans les messages à promouvoir auprès des citoyens à l'égard de l'administration de la justice;
- d'améliorer la perception de la population face à la justice;
- de soutenir la crédibilité du système judiciaire.

Les activités offertes dans le cadre de ces *Rendez-vous avec la justice* ont été rendues possibles grâce à de nombreuses collaborations, dont celles avec la Magistrature, le Barreau du Québec, la Chambre des notaires du Québec et le Directeur des poursuites criminelles et pénales, pour n'en nommer que quelques-unes.

E. Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie

20.1 POURCENTAGE D'ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS EN SERVICES DE GARDE RÉGIS	Tendance de la période 2006 à 2011 Taux de croissance annuel moyen -0,1 % 
<p>Les services de garde permettent de créer un contexte favorable à la natalité et à l'égalité des genres en facilitant l'accès au marché du travail ou le retour en emploi des mères de jeunes enfants. L'accès à un service de garde de qualité constitue un facteur de développement des habiletés et des compétences des enfants, qui sont ainsi préparés à la vie en collectivité et à la scolarisation.</p> <p>Cet indicateur correspond à la proportion des enfants âgés de moins de cinq ans au 30 septembre, qui précède le mois de lecture des données, qui bénéficient d'une place dans un service de garde régi. Il réfère aux services de garde régis par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.</p> <p>En 2006, 53 % des enfants de moins de cinq ans fréquentaient un service de garde régi, soit le plus haut pourcentage atteint depuis 2002, première année pour laquelle ces données sont disponibles. En 2011, ils étaient 52,8 %, ce qui représente une diminution annuelle moyenne de 0,1 %.</p> <p>De 2006 à 2011, la baisse la plus importante a été enregistrée dans les régions de la Capitale-Nationale et de Lanaudière, avec des TCAM respectifs de -2,9 % et -2,8 %. Pendant cette période, les régions de Chaudière-Appalaches et de Laval ont vu croître la proportion d'enfants de moins de cinq ans en services de garde régis à des rythmes annuels moyens respectifs de 1 % et 1,6 %.</p>	

20.2 BESOINS DE SOINS DE SANTÉ NON COMBLÉS DANS LES 12 DERNIERS MOIS	Tendance de la période 2005 à 2010  Taux de croissance annuel moyen⁹⁸ > 1 %
<p>L'accès aux services de soins de santé, lorsque le besoin se fait ressentir, peut contribuer à améliorer l'état de santé des personnes, leur qualité de vie et leur espérance de vie. Des personnes en santé sont plus susceptibles d'être productives et actives dans leur collectivité, ce qui peut améliorer les perspectives économiques.</p> <p>Cet indicateur rend compte de la proportion de personnes âgées de 12 ans et plus dans les ménages privés et collectifs non institutionnels qui ont déclaré avoir eu, au cours des 12 mois qui ont précédé l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), des besoins de soins de santé non comblés. Il représente la différence entre les services de santé jugés nécessaires pour traiter un problème de santé particulier et les services effectivement reçus.</p> <p>En 2010, 14,6 % de la population âgée de 12 ans et plus déclarait avoir des besoins de soins de santé non comblés, ce qui représente une augmentation par rapport à 2005, où ce pourcentage s'élevait à 12,3 %. Par ailleurs, en 2005, les femmes étaient plus nombreuses que les hommes à ne pas être satisfaites de la façon dont leurs besoins de santé ont été comblés (13,7 %, par rapport à 11 %). En 2010, les données ne permettent pas de déceler de différence significative entre les sexes.</p>	

20.3 ACHALANDAGE DU TRANSPORT EN COMMUN	Tendance de la période 2006 à 2011  Cible 2011 : 8 % de plus qu'en 2006 Niveau atteint 11,5 % de plus qu'en 2006
<p>Le développement de l'offre de transport en commun favorise la compétitivité des entreprises et des pôles économiques régionaux, notamment en réduisant les coûts associés à la congestion routière et à la mobilité de la main-d'œuvre. Il permet de réduire les impacts environnementaux liés à la consommation de ressources et aux émissions de GES, tout en contribuant au maintien du tissu social par un accès facile aux loisirs et aux établissements d'enseignement.</p> <p>Cet indicateur renseigne sur les déplacements annuels effectués par transport en commun en faisant la somme des données annuelles d'achalandage des sociétés de transport en commun (STC), de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) ainsi que des organismes municipaux et intermunicipaux de transport (OMIT). Il exclut le transport adapté.</p> <p>En 2011, le nombre de déplacements en transport en commun s'élevait à 584,6 millions, soit 11,5 % de plus qu'en 2006, ce qui représente 144 % de la cible visant une augmentation de 8 % de l'achalandage ou 566 millions de déplacements en 2011.</p> <p>À l'échelle régionale, les déplacements en transport en commun ont également augmenté de 2006 à 2011, sauf dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Saguenay, qui a connu une baisse annuelle moyenne de 1 %. Les RMR de Gatineau, Sherbrooke et Québec ont enregistré les TCAM les plus élevés, respectivement 3 %, 2,5 % et 2,4 %.</p>	

⁹⁸ Les données utilisées dans le calcul de cet indicateur proviennent d'une enquête et l'intervalle de confiance associé au taux de croissance annuel moyen ne permet pas de déterminer avec exactitude le niveau de variation de la période analysée.

- 2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif



Orientation 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

La sauvegarde et le partage du patrimoine collectif constituent des préoccupations de la société québécoise, car il importe de conserver les biens et de garder vivantes les pratiques qui forgent l'identité d'une société pour que chacun puisse en bénéficier. Également, il s'agit de protéger et de mettre en valeur le patrimoine naturel tout en respectant la capacité de support des écosystèmes. Trois objectifs sont énoncés dans la Stratégie afin de répondre à ces préoccupations :

OBJECTIF 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

OBJECTIF 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

OBJECTIF 23

Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.



OBJECTIF 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique

Description de l'objectif

Les patrimoines culturel et scientifique sont une source de mieux-être et de prospérité pour la société québécoise. Par leurs engagements, les organisations préservent les témoins d'une histoire passée et en construction, riche et unique, au bénéfice des générations actuelles et futures.

A. Faits saillants

Nombre de MO impliqués: 29 sur 119 (24,4 %)

Nombre d'actions mises en œuvre: 42 sur 1 149 (3,7 %)

À l'échelle de la société

- Les propriétaires et gestionnaires du patrimoine culturel et scientifique bénéficient de plusieurs formes d'aides gouvernementales et doivent respecter des balises pour favoriser sa conservation et sa mise en valeur (programmes d'aide financière, normes, etc.).
- En 2010-2011, les investissements consacrés à la sauvegarde du patrimoine culturel, cumulés depuis 2006-2007, s'élevaient à 156,0 M\$, ce qui représente une augmentation annuelle moyenne de 68,5 %. En 2011-2012, ils atteignaient 165,4 M\$, soit 83 % de la cible fixée par le MCC pour 2010-2011.



À l'échelle de l'administration publique

- Une grande partie du patrimoine culturel et scientifique est la propriété de différentes organisations de l'administration publique qui y consacrent temps et argent pour le conserver et le mettre en valeur (biens, documents, œuvres d'art, connaissances, etc.).

Observations

- Avec ses 42 actions inscrites aux PADD, cet objectif est le cinquième auquel les MO ont le plus contribué parmi les 29 objectifs de la Stratégie, le troisième si on exclut les objectifs 1 et 6 auxquels devaient contribuer tous les MO.
- L'éventail très large de ce qu'on peut entendre par « patrimoine culturel et scientifique » a fait en sorte que les actions des MO pour cet objectif sont très diversifiées, davantage que pour d'autres objectifs.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

B. Contributions des MO par leur plan d'action de développement durable pour l'atteinte de l'objectif

Les actions des MO ont contribué à cet objectif sous sept angles principaux :

1. En rendant accessibles les œuvres d'art, notamment en organisant ou soutenant des expositions ou en mettant en valeur les œuvres d'art qui sont la propriété des MO;
2. En archivant le patrimoine pour faciliter sa connaissance et sa gestion en vue de la conservation;
3. En promouvant le patrimoine historique et identitaire québécois, dont la langue française, afin d'en favoriser la pérennité;
4. En soutenant les artistes et les chercheurs, par des programmes d'aide financière ou des activités de diffusion dans leur secteur d'activité;
5. En protégeant et faisant connaître les éléments architecturaux et les infrastructures urbaines d'intérêt culturel, essentiellement les bâtiments;
6. En structurant les connaissances scientifiques pour les rendre plus facilement accessibles et utilisables, notamment pour soutenir la prise de décision d'intervenants gouvernementaux et territoriaux;
7. En accompagnant les intervenants municipaux et en ajustant le cadre légal gouvernemental à l'égard du patrimoine culturel.

C. Détail des actions inscrites aux plans d'action de développement durable pour cet objectif

Pour cet objectif, près du quart des MO a inscrit au moins une action. De ces actions, 79 % sont tournées vers la société. On observe que 25 actions sur 42, soit 60 %, étaient planifiées dans un autre cadre d'intervention.

Nombre de MO responsables des actions	29 sur 119	24,4 %	
Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif	42 sur 1 149	3,7 %	
Atteinte des cibles	26 sur 42	62 %	
Contribution faible et moyenne de l'action à l'objectif	20 sur 42	48 %	
Contribution forte et très forte de l'action à l'objectif	22 sur 42	52 %	
Actions tournées vers l'administration publique	8 sur 39*	21 %	
Actions tournées vers la société	15 sur 39*	38 %	
Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société	16 sur 39*	41 %	
Actions spécifiques au PADD	17 sur 42	40 %	
Actions prévues dans un autre cadre d'intervention	25 sur 42	60 %	
<i>Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention</i>	Réalisation de l'action	8 sur 25	32 %
	Suivi et reddition de comptes	13 sur 25	52 %
	Effet total obtenu	8 sur 25	32 %

* En 2010-2011, la question « L'action était-elle tournée vers l'interne de l'administration publique ou vers l'externe? » n'était pas intégrée à la question 11 du formulaire des indicateurs annuels de performance administrative, ce qui explique le nombre inférieur d'actions.

D. Exemples d'actions

Ministère de la Culture et des Communications (MCC)

Préparation d'un projet de loi sur le patrimoine culturel

La Loi sur le patrimoine culturel remplace la Loi sur les biens culturels de 1972. Elle a été adoptée et sanctionnée par l'Assemblée nationale le 19 octobre 2011 et est entrée en vigueur le 19 octobre 2012, après un processus incluant des périodes de consultation de la population amorcé en 2008.

La Loi sur le patrimoine culturel marque une nouvelle étape dans l'histoire de la protection du patrimoine culturel par l'État, notamment parce qu'elle s'arrime aux principes de développement durable. Elle tient compte du rôle croissant que jouent les municipalités dans la protection et la mise en valeur du patrimoine, en leur donnant davantage de pouvoirs. Elle confie aussi des pouvoirs aux communautés autochtones, notamment pour l'attribution de statuts légaux aux éléments du patrimoine culturel qui leur sont chers. La Loi sur le patrimoine culturel témoigne également de l'élargissement de la notion de patrimoine au fil des années et inclut désormais les paysages culturels patrimoniaux, le patrimoine immatériel ainsi que les personnages, les événements et les lieux historiques.

Les éléments du patrimoine contribuent à améliorer le cadre de vie des citoyens, à renforcer leur sentiment d'appartenance et de continuité et à stimuler la vie socioculturelle d'un milieu. C'est ainsi que la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel, par la protection et la valorisation de ces éléments, contribue grandement à une meilleure prise en compte du principe de protection du patrimoine culturel dans l'administration publique et participe au développement durable de la société québécoise.

Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ)

Réaliser des études qui visent à promouvoir la protection du patrimoine culturel dans une perspective de développement durable

La sauvegarde et le partage du patrimoine collectif sont au cœur du mandat du CPCQ. Par son triple mandat d'aviseur, de conseiller et d'auditeur, le CPCQ soutient la responsabilité du ministre de la Culture et des Communications en ce qui concerne la conservation, l'enrichissement, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel. Les efforts de protection du patrimoine déployés par le CPCQ favorisent une utilisation durable des ressources tout en permettant la préservation de la qualité de vie et du lien identitaire qu'entretient la population avec son environnement.

Au cours des dernières années, le CPCQ a réalisé une série d'études qui ont permis d'offrir des avis éclairés s'inspirant des recherches les plus récentes dans le domaine du patrimoine culturel. À titre d'exemple, la Commission des biens culturels du Québec, remplacée par le CPCQ en octobre 2012, a terminé et diffusé en janvier 2009 l'étude d'impact patrimonial : un outil pour la gestion du changement, suivie d'un guide pratique sur ce même thème. Le CPCQ a également publié, au début de 2013, le livre *Patrimoine en devenir : l'architecture moderne du Québec* qui présente une sélection d'œuvres architecturales remarquables du 20^e siècle, favorisant ainsi la compréhension d'un récent héritage bâti trop souvent méconnu. Par leur diffusion, ces ouvrages contribuent à la sensibilisation du grand public et au développement d'outils favorisant la protection du patrimoine culturel du Québec.

E. Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie

21.1 MONTANTS VERSÉS EN VERTU DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DÉDIÉS À LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL	Tendance de la période 2006-2007 à 2012-2013  Cible cumulative : 200 M\$ en 2010-2011 Niveau d'atteinte de la cible 2006-2007 10 % 2010-2011 78 % Résultat en 2012-2013 : 181,4 M\$
Le patrimoine culturel contribue à l'expression de l'identité et constitue un facteur de cohésion sociale dont la résilience dépend des efforts que mettent et mettront les générations actuelles et futures à conserver et à mettre en valeur ses multiples facettes. Ces efforts peuvent contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance et à augmenter la part des secteurs de la culture dans l'activité économique. Le Fonds du patrimoine culturel québécois a été mis en place en 2006 pour soutenir la restauration, le recyclage, la mise aux normes et la diffusion d'éléments significatifs du patrimoine culturel québécois. Cet indicateur rend compte des montants provenant de ce fonds qui ont été engagés pour la réalisation de projets subventionnés en vertu du programme d'investissements affectés à la sauvegarde du patrimoine culturel.	En 2010-2011, les investissements affectés à la sauvegarde du patrimoine culturel, cumulés depuis 2006-2007, s'élevaient à 156 M\$, ce qui représente une augmentation annuelle moyenne de 68,5 % depuis 2006-2007, où ils étaient de 19,4 M\$. La cible de 200 M\$ fixée par le MCC pour 2010-2011 a été atteinte à 78 %. En 2012-2013, le montant des investissements s'élevait à 181,4 M\$, ce qui représente 91 % de la cible. À l'échelle régionale, c'est Montréal qui a le plus bénéficié du Fonds du patrimoine culturel québécois depuis 2006-2007, avec 681 M\$, suivie de la Montérégie (24,3 M\$) et de la Capitale-Nationale (22,7 M\$).

OBJECTIF 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes

Description de l'objectif

Dans l'optique de vouloir transmettre aux générations futures des biens, des pratiques et des ressources naturelles qui forment notre patrimoine écologique, culturel, scientifique et économique, il importe d'en assurer la protection et la mise en valeur. Ce patrimoine est une source de mieux-être et de prospérité.

A. Faits saillants

Nombre de MO impliqués: 11 sur 119 (9,2 %)

Nombre d'actions mises en œuvre: 25 sur 1 149 (2,2 %)

À l'échelle de la société

- Les intervenants sur le territoire peuvent bénéficier de plus de connaissances et pratiques novatrices qui concourent à protéger et mettre en valeur les ressources naturelles (contrôle des espèces envahissantes, préservation des espèces menacées ou vulnérables, aménagement durable de la forêt, etc.).
- De 2006 à 2010, le ratio des dépenses des entreprises pour la protection de l'environnement sur le PIB a diminué à un rythme annuel moyen de 5,2 %, passant de 0,45 % à 0,36 %.
- En 2010, les émissions de GES s'élevaient à 82,5 millions de tonnes d'équivalents CO₂ (Mt éq. CO₂), ce qui les situait à 1,6 % sous le niveau de 1990. De 2006 à 2010, les émissions totales de GES ont diminué de 3,2 % alors que la population du Québec et son PIB ont augmenté respectivement de 3,9 % et de 5,3 %.
- De 2006 à 2012, les émissions de dioxyde de soufre (SO₂) ont diminué à un rythme annuel moyen de 6,7 %, passant de 207,8 kilotonnes à 157,5 kilotonnes.

À l'échelle de l'administration publique

- Différentes pratiques des MO sont modifiées ou adoptées afin de réduire l'impact de leurs activités sur les écosystèmes (par exemple en matière de protection de la biodiversité dans le territoire du réseau de distribution électrique).
- Les travaux réalisés pour la mise en place d'un programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau respectent le calendrier de travail établi en 2008-2009.
- Le Québec participe à la réalisation de la version finale du projet de rapport d'évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d'eau pour l'ensemble du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, dont l'échéance est prévue en décembre 2013.
- Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau régime forestier, les travaux relatifs à la Stratégie d'aménagement durable des forêts et au Règlement sur l'aménagement durable des forêts sont en voie d'être terminés.

Observations

- La grande majorité des actions des MO à l'égard de cet objectif sont tournées vers la société pour soutenir les intervenants qui agissent sur le territoire, les ressources et les écosystèmes (diffusion de connaissances, encadrement légal et normatif, etc.).
- Plus de la moitié de ces actions (56 %) ont eu une contribution jugée de forte à très forte sur l'atteinte de l'objectif gouvernemental.

B. Contributions des MO par leur plan d'action de développement durable pour l'atteinte de l'objectif

Les actions des MO ont contribué à cet objectif sous trois angles principaux :

1. En modifiant les pratiques au sein des MO et en intervenant directement sur le territoire pour réduire les impacts ainsi que pour restaurer, préserver et mettre en valeur la biodiversité et les écosystèmes, notamment par l'acquisition de terrains, la création d'aires protégées et le contrôle des prélèvements de la faune et de la flore;
2. En développant la connaissance et en la diffusant auprès des acteurs qui interviennent sur la biodiversité et les écosystèmes (espèces menacées ou vulnérables, populations de gibier, etc.);
3. En planifiant et assurant le suivi des actions et des phénomènes, notamment sur les pratiques forestières et les activités de chasse et de pêche, tout en considérant les aspects économiques et sociaux.

C. Détail des actions inscrites aux plans d'action de développement durable pour cet objectif

Pour cet objectif, ce sont 25 actions qui ont été inscrites dans les PADD de 11 MO. De ces 25 actions, 19 auraient été réalisées même si elles n'avaient pas été intégrées dans les PADD. Cependant, 47 % de ces 19 actions ont bénéficié de leur intégration au PADD sur le plan du suivi et de la reddition de comptes. Quelque 75 % des actions étaient tournées vers la société.

Nombre de MO responsables des actions	11 sur 119	9,2 %	
Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif	25 sur 1 149	2,2 %	
Atteinte des cibles	10 sur 25	40 %	
Contribution faible et moyenne de l'action à l'objectif	11 sur 25	44 %	
Contribution forte et très forte de l'action à l'objectif	14 sur 25	56 %	
Actions tournées vers l'administration publique	6 sur 24*	25 %	
Actions tournées vers la société	15 sur 24*	62 %	
Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société	3 sur 24*	13 %	
Actions spécifiques au PADD	6 sur 25	24 %	
Actions prévues dans un autre cadre d'intervention	19 sur 25	76 %	
Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention	Réalisation de l'action	2 sur 19	11 %
	Suivi et reddition de comptes	9 sur 19	47 %
	Effet total obtenu	1 sur 19	5 %

* En 2010-2011, la question « L'action était-elle tournée vers l'interne de l'administration publique ou vers l'externe? » n'était pas intégrée à la question 11 du formulaire des indicateurs annuels de performance administrative, ce qui explique le nombre inférieur d'actions.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

D. Exemple d'action

Ministère des Ressources naturelles (MRN)

Protéger et restaurer des milieux humides et des écosystèmes sensibles

Au cours de la période 2008-2013, le MRN a fait l'acquisition de terrains et a procédé à la restauration des milieux humides et d'écosystèmes sensibles totalisant une superficie de 4 041,8 hectares. Ces actions ont permis de protéger la qualité de l'habitat d'une grande variété d'espèces, d'augmenter les populations de sauvagine et, par conséquent, d'accroître les retombées économiques inhérentes à la chasse. Elles ont été rendues possibles grâce à la réalisation d'une entente de partenariat financier entre le MRN, Canards Illimités Canada (CIC) et Conservation de la nature Canada (CNC). Cette entente prévoyait l'acquisition de terres privées, de milieux sensibles à forte valeur écologique et d'habitats humides essentiels en vue d'assurer la survie et la pérennité de la sauvagine. Une autre entente de partenariat financier entre le MRN et CIC visait par ailleurs la restauration de sites fauniques

E. Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie

22.1 RATIO DES DÉPENSES DES ENTREPRISES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE PIB

Tendance de la période

2006 à 2010



Taux de croissance annuel moyen -5,2 %

L'apport financier des entreprises pour la protection de l'environnement contribue à réduire l'impact négatif des activités économiques sur l'environnement, notamment en préservant la biodiversité et l'intégrité du patrimoine naturel. Il permet une émergence d'innovations qui concourt à faire de la protection de l'environnement un facteur de développement économique. Cet indicateur renseigne sur les dépenses effectuées afin de se conformer à une réglementation, une convention ou un accord volontaire actuel ou anticipé, canadien ou international, de nature environnementale. Il est obtenu en divisant les dépenses d'immobilisation et d'exploitation des entreprises pour la protection de l'environnement par le PIB.

Au Québec, entre 2006 et 2010, les dépenses de protection de l'environnement effectuées par les entreprises ont régressé à un rythme annuel moyen de 5,2 %, passant de 1,27 G\$ à 1,16 G\$, ce qui représente respectivement 0,45 % et 0,36 % du PIB. Cette régression est principalement due à la réduction des dépenses d'immobilisation (-86,6 M\$).

Pendant cette période, seules les entreprises implantées dans l'Ouest canadien ont augmenté leurs dépenses pour la protection de l'environnement, ce qui reflète notamment l'importance qu'y occupent les entreprises dont les activités sont plus dommageables pour l'environnement.

22.2 ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Tendance de la période⁹⁹

2006 à 2010



Cible 2012:

78,8 Mt éq. CO₂ en 2012, soit 6 % sous le niveau de 1990

Niveau atteint


82,5 Mt éq. CO₂, soit 1,6 % sous le niveau de 1990


L'effet de serre est un processus déterminant du système climatique terrestre. Il contribue au développement de l'espèce humaine, de la flore et de la faune. Les émissions de gaz à effet de serre (GES), ont un effet non négligeable sur la température. Les changements climatiques sont préoccupants en raison de leurs impacts sur la santé humaine, sur la biodiversité et sur de nombreux secteurs économiques.

De 2006 à 2010, les émissions de GES ont diminué de 2,7 Mt éq. CO₂, ce qui les situait à 1,6 % sous le niveau de 1990. En 2010, les émissions de GES par habitant s'élevaient à 10,4 t éq. CO₂ comparativement à 11,2 en 2006. Les émissions par million de dollars de PIB s'élevaient, quant à elles, à 301,2 t éq. CO₂ en 2010 comparativement à 327,7 en 2006. De 2006 à 2010, le Québec a réussi à diminuer ses émissions de GES alors que sa population et son PIB¹⁰⁰ augmentaient respectivement de 3,9 % et de 5,3 %.


⁹⁹ Puisque les émissions de 2012 ne sont pas disponibles, l'évolution de l'indicateur est caractérisée par rapport à son taux de croissance annuelle moyen de 2006 à 2010 au lieu de l'atteinte de la cible.

¹⁰⁰ Le PIB est calculé en dollars enchaînés de 2002.-

22.3 ÉMISSIONS DE DIOXYDE DE SOUFRE (SO₂)	Tendance de la période 2006 à 2010  Taux de croissance annuel moyen -6,7%
<p>Le SO₂ fait partie des substances qui provoquent la formation d'aérosols acides responsables, notamment, de l'acidification des lacs, du dépérissement de la végétation et de la dégradation des infrastructures. Les émissions de SO₂ peuvent avoir des incidences non négligeables sur la santé des personnes et sur l'économie. Leur réduction permet de protéger et de mettre en valeur le patrimoine naturel.</p> <p>Cet indicateur renseigne sur la quantité de SO₂ libérée annuellement dans l'atmosphère par l'activité humaine au Québec et permet d'apprécier les effets des mesures déployées pour réduire les émissions de ce polluant atmosphérique.</p> <p>De 2006 à 2010, les émissions globales de SO₂ ont diminué de 24,2% passant de 207,8 à 157,5 kilotonnes. Ce résultat est attribuable au secteur de l'industrie qui a réduit ses émissions de 42,1 kilotonnes pendant cette période. En 2010, ce secteur était responsable de 83,8% des émissions totales de SO₂ et celui des transports de 12,7% des émissions.</p>	

22.4 MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE CONSERVATION ET D'UTILISATION EFFICACE DE L'EAU	Tendance de la période 2008-2009 à 2012-2013  Calendrier de travail respecté
<p>L'eau joue un rôle important pour le bien-être des collectivités. Or, les activités humaines conjuguées à une croissance de la population exercent des pressions susceptibles de compromettre la pérennité de cette ressource. La mise en place de mesures visant à assurer une saine gestion de l'eau et à favoriser un accès équitable à cette ressource est essentielle au maintien de sa disponibilité à long terme.</p> <p>Cet indicateur rend compte de l'état d'avancement des travaux relatifs à la création et à la mise en œuvre du programme gouvernemental de conservation et d'utilisation efficace de l'eau au Québec, dans le cadre de l'<i>Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent</i>.</p> <p>Dans l'ensemble, le calendrier de travail établi pour la période 2008-2009 à 2012-2013 a été suivi et les principales actions prévues pour chacune des années concernées ont été réalisées. Parmi ces actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revue de littérature sur les programmes de conservation et d'utilisation efficace de l'eau; • Consultations, analyse de la situation et détermination des besoins; • Adoption officielle des 15 objectifs de conservation efficace de l'eau du Québec; • Développement des mesures de conservation; • Développement du processus d'évaluation du programme. 	

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

22.5 ÉLABORATION D'UNE MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES IMPACTS CUMULATIFS DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU	Tendance de la période 2008-2009 à 2012-2013 Calendrier de travail respecté 
<p>L'eau joue un rôle important pour le bien-être des collectivités. La demande en eau étant grandissante, il est important d'appliquer différentes mesures afin d'assurer la pérennité de la ressource. Les prélèvements d'eau pris cumulativement peuvent avoir des impacts importants sur les écosystèmes aquatiques ainsi que sur les usagers de l'eau. Dans le cadre de l'<i>Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent</i>, l'évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d'eau devrait être réalisée afin de quantifier et de qualifier les effets globaux des prélèvements d'eau qui, pris individuellement, peuvent avoir de faibles répercussions.</p> <p>Cet indicateur rend compte de l'état d'avancement des travaux relatifs à l'élaboration de la méthodologie qui sera utilisée pour évaluer les impacts cumulatifs des prélèvements d'eau déterminés par le gouvernement du Québec.</p> <p>Dans l'ensemble, le calendrier de travail établi pour la période 2008-2009 à 2010-2016 a été suivi et les actions prévues ont été réalisées. Parmi les principales actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un comité technique; • Participation aux travaux du comité du Conseil régional permettant de mener une évaluation des impacts cumulatifs pour l'ensemble du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, en débutant par un bilan hydrique; • Participation à la réalisation de la version finale du projet de rapport d'évaluation des impacts cumulatifs pour l'ensemble du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent dont l'échéance est prévue pour décembre 2013; • Réalisation en cours de travaux permettant le développement d'outils d'analyse et d'aide à la décision. 	

22.6 ÉTAT D'AVANCEMENT DU NOUVEAU RÉGIME FORESTIER	Tendance de la période 2008-2009 à 2012-2013 Calendrier de travail respecté 
<p>Richesse naturelle inestimable, la forêt constitue une composante déterminante du capital naturel du Québec puisqu'elle assure des fonctions écologiques, économiques et sociales importantes. La forêt doit donc être protégée et mise en valeur. Par conséquent, le nouveau régime forestier vise principalement à implanter un aménagement durable des forêts afin d'assurer, entre autres, la conservation de la biodiversité et la pérennité de cette ressource, de même que la vitalité socioéconomique des collectivités concernées. Cet indicateur rend compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du nouveau régime forestier. Il témoigne de l'effort gouvernemental en vue d'assurer la pérennité de cette ressource renouvelable.</p> <p>Parmi les étapes marquantes de l'avancement du nouveau régime forestier, citons les suivantes :</p> <p>2008 : Publication du livre vert <i>La forêt, pour construire le Québec de demain</i>;</p> <p>2009 : Dépôt à l'Assemblée nationale du projet de loi n° 57 sur l'occupation du territoire forestier;</p> <p>2010 : Adoption de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., chapitre. A 18.1);</p> <p>2010 : Consultation publique sur l'aménagement durable des forêts; Stratégie d'aménagement durable des forêts et modalités proposées pour le futur règlement sur l'aménagement durable des forêts;</p> <p>2011 : Consultation du public sur les orientations relatives à la sélection, à la mise en place et au fonctionnement des forêts de proximité;</p> <p>2012-2013 : Poursuite des travaux;</p> <p>2013 : Publication des tomes 1 (Les fondements biologiques de la sylviculture) et 2 (Les concepts et l'application de la sylviculture) du Guide sylvicole du Québec;</p> <p>En élaboration : Tome 3 du Guide sylvicole du Québec (Les scénarios sylvicoles), les versions définitives de la Stratégie d'aménagement durable des forêts et du Règlement sur l'aménagement durable des forêts ainsi que les plans d'aménagement forestier tactiques et opérationnels dans chaque unité d'aménagement.</p>	

OBJECTIF 23

Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable

Description de l'objectif

Les pays et les nations sont de plus en plus interdépendants. La responsabilité commune des peuples à l'égard des défis sociaux, environnementaux et économiques appelle à la coopération. Les échanges d'information et d'expertise ainsi que les actions réalisées conjointement par des intervenants nationaux et internationaux contribuent à renforcer les liens de cohésion entre tous.

A. Faits saillants

Nombre de MO impliqués: 19 sur 119 (16 %)

Nombre d'actions mises en œuvre: 26 sur 1 149 (2,3 %)

À l'échelle de la société

- Les échanges internationaux pour acquérir de l'expérience et des connaissances et pour participer à des activités de coopération sont facilités pour les jeunes et les professionnels.

À l'échelle de l'administration publique

- Des actions qui permettent de diffuser les savoir-faire gouvernementaux auprès des partenaires nationaux et internationaux sont réalisées.
- De 2007-2008 à 2012-2013, les montants versés par le gouvernement du Québec en vertu de programmes à portée internationale visant à appuyer des projets de coopération pour le développement, l'environnement, la santé publique et l'innovation ont crû à un rythme annuel moyen de 16,3 %. En 2012-2013, ces montants totalisaient 10,9 M\$.
- De 2009-2010 à 2012-2013, le gouvernement du Québec a réalisé 79 initiatives de promotion de sa démarche de développement durable à l'échelle internationale.

Observations

- Toutes les actions des MO pour contribuer à cet objectif sont tournées vers la société; seulement deux autres objectifs sont dans cette situation (les objectifs 12 et 13).
- Le volet international de cet objectif est plus présent dans les actions des MO que le volet national.

B. Contributions des MO par leur plan d'action de développement durable pour l'atteinte de l'objectif

Les actions des MO ont contribué à cet objectif sous deux angles principaux :

1. En appuyant la recherche ainsi que l'acquisition de connaissances et leur diffusion entre les organisations, gouvernementales et non gouvernementales, à l'échelle nationale et internationale, sur des thèmes de développement durable, notamment grâce à des programmes de partage de données et d'expertises avec des pays en développement;
2. En réalisant conjointement des actions contribuant à des thèmes de développement durable dans divers pays ou régions, notamment par l'entremise d'association entre organismes gouvernementaux et organisations régionales au Québec ou en favorisant des stages et résidences pour des jeunes et des professionnels entre pays.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

Ces coopérations et ces partenariats ont principalement pris forme autour des thèmes suivants :

- Arts et culture
- Agriculture
- Paix et sécurité publique
- Développement économique
- Enjeux environnementaux

C. Détail des actions inscrites aux plans d'action de développement durable pour cet objectif

Pour 69 % de ces actions, les cibles ont été atteintes. Toutes les actions étaient tournées vers la société. Sept des vingt-cinq actions ont été spécifiquement prévues dans le cadre des PADD et n'étaient pas prévues dans d'autres cadres d'intervention.

Nombre de MO responsables des actions	19 sur 119	16 %	
Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif	26 sur 1 149	2,3 %	
Atteinte des cibles	18 sur 26	69 %	
Contribution faible et moyenne de l'action à l'objectif	14 sur 25*	56 %	
Contribution forte et très forte de l'action à l'objectif	11 sur 25*	44 %	
Actions tournées vers l'administration publique	0 sur 24**	0 %	
Actions tournées vers la société	18 sur 24**	75 %	
Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société	6 sur 24**	25 %	
Actions spécifiques au PADD	7 sur 25*	28 %	
Actions prévues dans un autre cadre d'intervention	18 sur 25*	72 %	
Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention	Réalisation de l'action	9 sur 18	50 %
	Suivi et reddition de comptes	11 sur 18	61 %
	Effet total obtenu	8 sur 18	44 %

* Le formulaire n'a pas été rempli pour une action prévue au plan d'action. Cette action n'est toutefois pas retirée.

** En 2010-2011, la question « L'action était-elle tournée vers l'interne de l'administration publique ou vers l'externe? » n'était pas intégrée à la question 11 du formulaire des indicateurs annuels de performance administrative, ce qui explique le nombre inférieur d'actions.

D. Exemple d'action

Ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur (MRIFCE)

Conclure des engagements internationaux liés aux objectifs de développement durable

La conclusion d'ententes par le gouvernement du Québec a permis d'intensifier la coopération avec divers partenaires nationaux et internationaux et de favoriser l'intégration de la démarche de développement durable dans un contexte mondial.

Parmi les ententes qui ont été signées figurent les suivantes :

- Vingt-huit ententes dans le domaine de l'enseignement supérieur permettant à des étudiants d'Afrique francophone, d'Europe, d'Asie et d'Amérique latine, dont Haïti, de bénéficier d'exemptions pour la poursuite de leurs études supérieures au Québec;
- Deux accords de participation avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin de réaliser des projets dans le domaine des changements climatiques (Uruguay et Colombie);
- Deux ententes en matière de sécurité sociale, l'une avec l'Allemagne, l'autre avec le Brésil;
- Une entente de coopération en matière d'environnement relativement à la gestion du lac Champlain avec les États de New York et du Vermont ainsi qu'un protocole complémentaire en matière d'environnement avec le Chili;
- Une entente en matière d'économie sociale et solidaire avec la France afin d'établir un cadre de coopération visant à favoriser l'échange de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques ainsi que le renforcement des expertises.

E. Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie

23.1 ACTIONS INTERNATIONALES IMPORTANTES QUI CONTRIBUENT À LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC	PROGRAMMES Tendance de la période 2007-2008 à 2012-2013  Taux de croissance annuel moyen +16,3%
	CONFÉRENCES, MISSIONS ET ENTENTES INTERNATIONALES Tendance de la période 2009-2010 à 2012-2013  Taux de croissance annuel moyen +20,8%
<p>Les politiques publiques sont de plus en plus influencées par des décisions prises par d'autres États ou par des organisations internationales. Dans un contexte où les défis émergents appellent à la coopération et où les rapports de force se modifient au rythme des changements géopolitiques, l'intensification des actions internationales du Québec permet d'accroître son influence sur différents enjeux, notamment ceux reliés au développement durable.</p> <p>Cet indicateur renseigne sur les actions internationales importantes du gouvernement du Québec qui s'inscrivent dans la démarche de développement durable adoptée par le gouvernement. Il couvre les programmes structurés à portée internationale ayant une enveloppe budgétaire supérieure à 50 000 \$, la participation aux conférences internationales, les missions des membres du gouvernement ainsi que les ententes et partenariats signés par le Québec.</p> <p>De 2007-2008 à 2012-2013, les montants versés en vertu de programmes à portée internationale visant à appuyer des projets de coopération pour le développement, l'environnement, la santé publique et l'innovation ont crû à un rythme annuel moyen de 16,3%. En 2012-2013, ces montants totalisaient 10,9 M\$.</p> <p>De 2009-2010 à 2012-2013, les actions internationales du gouvernement du Québec liées aux orientations de la Stratégie ont crû à un rythme annuel moyen de 20,8%. En 2012-2013, ces actions comprenaient la signature de 12 ententes de même que la participation à 17 conférences et à 8 missions ministérielles au Brésil, au Canada, aux États-Unis, en Europe, en Inde, au Qatar et en Russie.</p>	

23.2 INITIATIVES DE PROMOTION INTERNATIONALE DE LA DÉMARCHE QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	Tendance de la période 2009-2010 à 2012-2013 Indéterminée ¹⁰¹
<p>L'environnement, l'économie et les aspects sociaux d'un État ne se limitent pas à ses frontières géographiques. Ainsi, sa prospérité, la vitalité de sa culture et l'affirmation de son identité sont largement tributaires de son ouverture sur le monde. La promotion internationale de la démarche québécoise de développement durable est nécessaire pour affermir l'influence que le Québec peut exercer sur des enjeux reliés au développement durable et pour accroître le rayonnement de la société québécoise.</p> <p>Depuis 2009-2010, le gouvernement du Québec a réalisé 79 initiatives de promotion de sa démarche de développement durable à l'échelle internationale. De ce nombre, en 2012-2013, huit ont eu lieu en Amérique latine (Brésil), quatre en Europe (France, Belgique et Allemagne) et une en Asie (Inde). Elles font référence aux allocutions prononcées à l'étranger par le premier ministre ou un ministre lors d'événements tels que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Brésil), l'International Climate Conference (Allemagne) ou encore le Delhi Sustainable Development Summit (Inde).</p>	

¹⁰¹ Il n'est pas possible de qualifier la tendance de cette période à partir de la méthode retenue pour apprécier l'évolution des indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie, puisque le nombre d'initiatives de promotion internationale réalisées par le gouvernement en matière de développement durable est en bonne partie influencé par des facteurs externes sur lesquels il a souvent peu d'emprise, notamment la tenue de grands événements internationaux.

- 2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

Orientation 8

Favoriser la participation à la vie collective

La participation des citoyens à la vie collective est une des richesses qui fait progresser le Québec. Elle permet de bâtir la société d'aujourd'hui et de demain selon les aspirations, les préoccupations et les connaissances de ceux et celles qui habitent le territoire et dynamisent les collectivités. En ce sens, deux objectifs ont été fixés dans la Stratégie afin de répondre à cette orientation :

OBJECTIF 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

OBJECTIF 25

Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.



OBJECTIF 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté

Description de l'objectif




Les milieux de vie sont largement façonnés par les citoyens qui y vivent, que ce soit un quartier, un village ou une région. L'implication des citoyens dans leur communauté constitue un facteur de cohésion et de sécurité. Elle vise ultimement le développement et le renforcement du tissu social et des conditions de vie des citoyens. L'implication citoyenne active permet à chacun de contribuer à une plus grande adéquation entre l'organisation de la communauté et les réalités et besoins de ceux qui y vivent.

A. Faits saillants

Nombre de MO impliqués: 26 sur 119 (21,8 %)

Nombre d'actions mises en œuvre: 36 sur 1 149 (3,1 %)

À l'échelle de la société

- Les bénévoles représentent 37 % de la population âgée de 15 ans et plus. Le temps qu'ils ont consacré au bénévolat a diminué de manière significative entre 2007 et 2010, passant de 162 à 128 heures en moyenne par année. 
- En 2009, la proportion de candidatures féminines aux élections générales municipales était de 26,6 %, soit 8,0 % de plus qu'aux élections de 2005. 
- Les MO ont soutenu la participation des citoyens dans leur communauté par des programmes et des politiques. Notamment, le soutien financier accordé par le gouvernement pour la réalisation de la mission globale des organismes communautaires a augmenté de 23 % de 2006-2007 à 2011-2012. 

À l'échelle de l'administration publique

- Certains MO et leur personnel se sont impliqués directement par des dons en argent ou en temps (organisation de campagnes de levée de fonds, par exemple).

Observations

- Cet objectif compte parmi ceux auxquels les MO ont le plus contribué, se situant au septième rang sur 27 objectifs (excluant les objectifs 1 et 6 auxquels tous les MO devaient contribuer).
- Une forte proportion des actions des MO pour cet objectif (76 %) est tournée directement vers la société.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

B. Contributions des MO par leur plan d'action de développement durable pour l'atteinte de l'objectif

Les actions des MO ont contribué à cet objectif sous deux angles principaux :

1. En encourageant la participation des citoyens dans leur communauté dans des secteurs qui relèvent de leur mission gouvernementale. C'est ainsi que les citoyens et des groupes ont été sollicités et soutenus, par des mesures d'appui à l'action communautaire, des programmes de valorisation, des campagnes d'information ou des formations, à œuvrer en matière de santé publique, de développement rural et urbain, de promotion de la langue française ou d'implication civique. Certains groupes en particulier ont été davantage visés par ces actions gouvernementales, notamment les femmes, les Autochtones, les agriculteurs et les jeunes, afin d'accroître leur participation ou leur reconnaissance dans leurs communautés;
2. En s'impliquant directement dans la communauté et en encourageant leurs employés à le faire. Parmi les quelques actions réalisées à ce titre, notons l'établissement de collaborations officielles entre un organisme gouvernemental et des acteurs locaux en culture, l'organisation d'activités de cuisine collective ou de collecte alimentaire, ou encore la libération de temps de travail des employés pour qu'ils puissent participer à des activités communautaires ou pour les sensibiliser au sujet de l'entraide et de l'implication citoyenne.

C. Détail des actions inscrites aux plans d'action de développement durable pour cet objectif

De nombreuses actions étaient tournées vers l'extérieur de l'administration publique, soit 26 actions sur 29. Dix actions sur trente-six ont été mises en place spécifiquement dans le cadre des PADD. Parmi les actions prévues dans un autre cadre d'intervention qui ont tout de même été inscrites dans les PADD, dix ont eu une valeur ajoutée par le fait de leur intégration au PADD sur le plan du suivi et de la reddition de comptes.

Nombre de MO responsables des actions	26 sur 119	21,8 %	
Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif	36 sur 1 149	3,1 %	
Atteinte des cibles	31 sur 36	86 %	
Contribution faible et moyenne de l'action à l'objectif	23 sur 36	64 %	
Contribution forte et très forte de l'action à l'objectif	13 sur 36	36 %	
Actions tournées vers l'administration publique	3 sur 29*	10 %	
Actions tournées vers la société	22 sur 29*	76 %	
Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société	4 sur 29*	14 %	
Actions spécifiques au PADD	10 sur 36	28 %	
Actions prévues dans un autre cadre d'intervention	26 sur 36	72 %	
Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention	Réalisation de l'action	8 sur 26	31 %
	Suivi et reddition de comptes	14 sur 26	54 %
	Effet total obtenu	7 sur 26	27 %

* En 2010-2011, la question « L'action était-elle tournée vers l'interne de l'administration publique ou vers l'externe? » n'était pas intégrée à la question 11 du formulaire des indicateurs annuels de performance administrative, ce qui explique le nombre inférieur d'actions.

D. Exemples d'actions

Commissions des lésions professionnelles (CLP)

Permettre, sur les lieux de travail, la tenue d'activités dont les bénéficiaires iront à la communauté

Depuis plusieurs années, la CLP organise diverses activités récurrentes destinées à l'ensemble des employés et des juges administratifs afin d'en remettre les bénéfices à la société. Chaque année, grâce au programme S'impliquer, c'est payant pour la communauté!, la CLP remet un montant de 500 \$ à une œuvre caritative, sélectionnée par tirage au sort, parmi celles dans lesquelles se sont investis bénévolement des membres du personnel. Ces derniers donnent généreusement lors de campagnes, telles Osez le donner, dont les profits sont remis à la Fondation du cancer du sein du Québec, et Une cravate pour ma prostate, pour la recherche sur la prévention, le traitement et la guérison du cancer de la prostate. De plus, la campagne d'entraide de la CLP récolte en moyenne plus de 35 000 \$ d'année en année. À l'occasion de la Foire du livre, les membres du personnel sont invités à apporter leurs livres usagés pour les revendre. Les profits, ainsi que les livres n'ayant pas trouvé preneur, sont remis à un organisme d'alphabetisation.

Pour souligner l'initiative des membres du personnel qui s'investissent dans une œuvre caritative, la CLP a créé dans son site intranet la rubrique Des employés engagés. L'ensemble de ces activités a permis de sensibiliser les membres du personnel à l'importance de l'implication à la vie collective et à l'amélioration de la qualité de vie de la population en général.

La Financière agricole du Québec (FADQ)

Faire connaître les réalisations des producteurs agricoles dans leurs régions

Cette action visait plus particulièrement à valoriser le rôle et les réalisations des producteurs dans leur communauté de même que ceux associées à la relève agricole. Dans le cadre des gestes posés, la FADQ s'est associée en 2012-2013 à plus de 150 événements publics à portée nationale ou régionale qui ont eu un rayonnement à travers tout le Québec.

Dans le cadre de son Plan d'exploitation 2012-2013, la FADQ a mené des activités afin de valoriser de façon particulière la relève agricole, notamment par l'entremise du concours *Tournez-vous vers l'excellence!* Elle a aussi réalisé une soixantaine d'événements qui ont permis de mettre en lumière les succès et le dynamisme des producteurs et productrices agricoles et leur contribution dans leur milieu. Des publicités de reconnaissance ou des articles ayant pour objet de valoriser les succès de la clientèle et l'expertise du personnel ont également été publiés.

E. Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie


24.1 NOMBRE MOYEN D'HEURES CONSACRÉES AU BÉNÉVOLAT	Tendance de la période 2007 à 2010 ¹⁰² Taux de croissance annuel moyen < -1 % ¹⁰³
<p>Le bénévolat est au cœur de l'engagement citoyen. Il témoigne de la vigueur de la contribution des citoyens au développement de leur communauté et au bien-être des personnes qui la composent. Cet indicateur rend compte du nombre total d'heures de bénévolat que les bénévoles âgés de 15 ans et plus ont fournies, en moyenne par année, à une école, un organisme religieux, une association communautaire ou une association de sports.</p>	
<p>En 2007 et en 2010, les bénévoles représentaient 37 % de la population québécoise. Cependant, leur participation était très variable. En 2010, 10 % des bénévoles ont effectué en moyenne 700 heures de bénévolat, et 90 % y ont accordé une moyenne de 65 heures. Dans l'ensemble, le temps consacré au bénévolat a diminué de manière significative pendant cette période, passant de 162 à 128 heures en moyenne, par année. La variation à la baisse est particulièrement significative chez les hommes¹⁰⁴.</p>	
<p>La cible visant le maintien de la moyenne atteinte en 2004, soit 146 heures par personne, n'a été atteinte qu'en 2007.</p>	


¹⁰² Les données proviennent de l'Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation (ECDBP) effectuée par Statistique Canada sur une base triennale. Seules les années 2007 et 2010 sont couvertes par l'enquête pendant la période visée pour le suivi de la Stratégie.

¹⁰³ L'intervalle de confiance associé au taux de croissance annuel moyen ne permet pas de déterminer avec exactitude le niveau de variation de la période.

¹⁰⁴ Cette variation n'est pas significative dans le cas des femmes, l'estimation de 2010 étant incluse à l'intérieur de l'intervalle de confiance à 95 % de celle de 2007..

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

24.2 SOUTIEN FINANCIER EN APPUI À LA MISSION GLOBALE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	Tendance de la période 2006-2007 à 2011-2012 Taux de croissance annuel moyen +4,2 % 
<p>Les valeurs d'entraide, de partage, de solidarité et de participation qui sont au cœur de l'action communautaire en font un facteur de cohésion sociale et de développement d'une citoyenneté active. En apportant un soutien financier au fonctionnement des organismes communautaires, le gouvernement contribue à accroître l'autonomie d'action et la stabilité financière d'organismes qui sont essentiels pour le développement social et économique du Québec.</p> <p>En 2011-2012, le gouvernement a versé 529,7 M\$ à 4 267 organismes communautaires, soit 97,8 M\$ de plus qu'en 2006-2007. Pendant cette période, le soutien de l'État s'est accru en moyenne de 4,2 % par année et le nombre d'organismes soutenus, de 0,3 %.</p> <p>À l'échelle régionale, on observe que 44 % des organismes sont concentrés dans trois régions qui reçoivent 47 % de l'aide gouvernementale. Il s'agit des régions de Montréal (129,6 M\$), de la Montérégie (75,5 M\$) et de la Capitale-Nationale (43,4 M\$).</p>	

24.3 PROPORTION DES CANDIDATURES FÉMININES AUX ÉLECTIONS GÉNÉRALES MUNICIPALES	Tendance de la période 2005 à 2009 Taux de croissance annuel moyen +1,9 % 
<p>La municipalité est l'instance la plus proche de la population. Ses décisions ont des répercussions importantes sur la qualité de vie, le développement socioéconomique, l'habitation, l'environnement et l'aménagement du territoire. Une participation égale des femmes et des hommes aux postes décisionnels est aujourd'hui une valeur démocratique reconnue et même encouragée par le gouvernement du Québec.</p> <p>Cet indicateur correspond au rapport entre le nombre de candidatures féminines et le nombre total de candidatures présentées lors des élections générales municipales. L'évolution de la proportion des candidatures féminines aux postes électifs (maire et conseiller) aux élections générales municipales renseigne sur la place qu'occupent les femmes dans la gestion des collectivités.</p> <p>Lors des élections municipales de 2009, 12 738 personnes ont soumis leur candidature à un poste de maire ou de conseiller. La proportion de candidatures féminines était de 26,6 %, comparativement à 24,7 % en 2005. Cette hausse touche tant le poste de maire que le poste de conseiller, pour lesquels la proportion de candidates a respectivement augmenté de 2,5 et de 2,0 points de pourcentage.</p>	

OBJECTIF 25

Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions

Description de l'objectif

Les décisions prises par différentes institutions peuvent largement tirer profit des contributions des citoyens et des groupes, considérant qu'ils ont une connaissance pratique profonde des situations dans lesquelles ils vivent. Toute démarche de développement durable doit compter sur des exercices démocratiques qui laissent une grande place à la participation des citoyens.

A. Faits saillants

Nombre de MO impliqués : 20 sur 119 (16,8 %)

Nombre d'actions mises en œuvre : 26 sur 1 149 (2,3 %)

À l'échelle de la société

- Le gouvernement a encouragé une participation accrue des citoyens dans les processus décisionnels, surtout aux échelles locale et régionale, en soutenant et outillant les citoyens et les groupes.
- Le gouvernement a réalisé un grand nombre d'activités pour communiquer son intervention en matière de développement durable et pour recueillir les commentaires des parties prenantes externes au gouvernement :
 - Plus de 60 séances d'information et d'échanges, des panels et colloques externes au gouvernement;
 - Sept rencontres avec des représentants du secteur municipal et du secteur des entreprises privées pour y favoriser l'adoption de démarches de développement durable;
 - Six rencontres avec des parties prenantes de la société civile pour préciser les indicateurs de suivi du développement durable au Québec;
 - Deux consultations de la société civile et d'organismes municipaux en préparation de la participation du gouvernement du Québec à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de Rio de Janeiro, en 2012.



À l'échelle de l'administration publique

- Le gouvernement a cherché à mieux connaître les réalités et besoins de ceux avec qui il interagit pour adapter ses lois, règlements, programmes et autres interventions.

Observations

- Une forte proportion des actions des MO pour cet objectif (92 %) est tournée directement vers la société.
- Considérant que la mobilisation de l'administration publique envers le développement durable est maintenant bien engagée, l'administration publique pourrait augmenter le nombre d'occasions d'échange avec la société, notamment dans le cadre de la révision de la Stratégie pour la période 2015-2020.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

B. Contributions des MO par leur plan d'action de développement durable pour l'atteinte de l'objectif

Les actions des MO ont contribué à cet objectif sous deux angles principaux :

1. En cherchant à mieux connaître les préoccupations des citoyens sur les services offerts en vue d'apporter des améliorations à leurs activités et en développer de nouvelles qui répondraient mieux aux besoins et réalités de leurs clientèles et populations cibles. Des sondages, des enquêtes, des activités de partage et des rencontres de travail, entre autres, ont fourni une meilleure compréhension des situations dans lesquelles œuvrent les ministères et organismes avec leurs parties prenantes. Des ajustements ont été effectués d'une part aux services qu'ils offrent et d'autre part à leurs politiques, règlements ou programmes;
2. En incitant les citoyens et intervenants locaux et régionaux à s'impliquer davantage dans les processus décisionnels sur leur territoire afin de leur permettre de signifier directement leurs préoccupations. Ils participent ainsi à des conseils d'orientation d'organisations régionales en culture, à des groupes régionaux agricoles ou à des associations de protection ou de suivi de l'état de l'environnement¹⁰⁵.

C. Détail des actions inscrites aux plans d'action de développement durable pour cet objectif

Comme l'objectif vise une prise en compte des préoccupations des citoyens, il est cohérent que la presque totalité des actions posées par les MO, soit 22 actions sur 23, soit tournée vers l'extérieur de l'administration publique. On observe qu'un faible pourcentage des actions (15%) a été entrepris spécifiquement dans le cadre du PADD.

Nombre de MO responsables des actions	20 sur 119	16,8 %	
Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif	26 sur 1 149	2,3 %	
Atteinte des cibles	21 sur 26	81 %	
Contribution faible et moyenne de l'action à l'objectif	16 sur 26	62 %	
Contribution forte et très forte de l'action à l'objectif	10 sur 26	38 %	
Actions tournées vers l'administration publique	1 sur 23*	4 %	
Actions tournées vers la société	21 sur 23*	92 %	
Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société	1 sur 23*	4 %	
Actions spécifiques au PADD	4 sur 26	15 %	
Actions prévues dans un autre cadre d'intervention	22 sur 26	85 %	
Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention	Réalisation de l'action	7 sur 22	32 %
	Suivi et reddition de comptes	8 sur 22	36 %
	Effet total obtenu	9 sur 22	41 %

* En 2010-2011, la question « L'action était-elle tournée vers l'interne de l'administration publique ou vers l'externe? » n'était pas intégrée à la question 11 du formulaire des indicateurs annuels de performance administrative, ce qui explique le nombre inférieur d'actions.

¹⁰⁵ Voir aussi 1.6

D. Exemples d'actions

Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE)

Effectuer des consultations où des citoyens sont invités à se prononcer sur des enjeux en matière de santé et de bien-être

Le CSBE a pour mission d'apporter un éclairage pertinent au débat public et à la prise de décision gouvernementale dans le but de contribuer à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être des Québécoises et Québécois. Le Forum de consultation du CSBE est une instance délibérative permanente composée de 27 membres : 18 citoyens issus de chacune des régions sociosanitaires du Québec et 9 personnes possédant une expertise dans le domaine de la santé et des services sociaux. La démarche du CSBE repose sur l'engagement, le dialogue et la collaboration des acteurs de la société québécoise, et la participation citoyenne se trouve au cœur de cette démarche.

Au même titre que la consultation d'experts et de décideurs du réseau de la santé et des services sociaux, les délibérations du Forum alimentent la réflexion du CSBE et l'élaboration de ses recommandations pour améliorer le système de santé et de services sociaux. Selon la nature des enjeux soulevés par une thématique donnée, le CSBE peut aussi consulter d'autres citoyens, tels des usagers de services, pour approfondir certains aspects éthiques particuliers. Les membres du Forum ont notamment délibéré sur le dépistage prénatal de la trisomie 21, les droits et les responsabilités en santé, la périnatalité et la petite enfance, la santé mentale, les médicaments d'ordonnance, le vieillissement de la population et la procréation assistée.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficience des travaux à l'intérieur des mandats du BAPE au regard de la période d'information et de consultation publique et des audiences publiques

Pour réaliser sa mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population. Ces consultations sont publiques et ouvertes à tous. Depuis 2008, le BAPE a organisé 94 périodes d'information et 42 audiences publiques auxquelles ont participé plus de 19 000 personnes.

En permettant aux citoyens d'exprimer, dans un questionnaire, leur degré de satisfaction à propos du fonctionnement des séances publiques et des outils mis à leur disposition et en prenant en considération leurs commentaires, les responsables du BAPE ont fait en sorte que la participation des citoyens demeure le point essentiel des différents mandats et des efforts de l'organisation.

La grande majorité des personnes qui ont répondu au questionnaire sur la qualité des services se sont dites d'accord ou totalement d'accord avec l'énoncé sur la disponibilité du personnel et reconnaissent qu'elle facilite leur participation aux séances publiques. Les résultats des questionnaires démontrent que depuis 2011-2012 le taux de satisfaction des citoyens quant à l'information sur la procédure, soit 93 %, est supérieur à celui des années antérieures.

En plus d'assurer un soutien en tout temps, le BAPE est à l'affût de tout moyen, de toute action ou de toute technologie pouvant lui permettre de mieux répondre aux besoins des citoyens directement dans leur milieu.

- 2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif



Orientation 9

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques est au cœur même d'un développement durable, comme le sont l'efficacité économique, la protection de l'environnement et la participation citoyenne. Il importe de consentir des efforts importants pour résoudre cette problématique, notamment en concentrant les énergies sur quatre objectifs établis dans la Stratégie.

OBJECTIF 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

OBJECTIF 27

Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.

OBJECTIF 28

Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.

OBJECTIF 29

Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.

OBJECTIF 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Description de l'objectif

Les mesures destinées à prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale permettent d'améliorer les conditions de vie des citoyens. Elles sont porteuses d'un accroissement du niveau de vie, essentiel à l'épanouissement des individus et de la collectivité.

A. Faits saillants

Nombre de MO impliqués: 25 sur 119 (21 %)

Nombre d'actions mises en œuvre: 40 sur 1 149 (3,5 %)

À l'échelle de la société

- Les MO ont axé leurs actions pour tenter de prévenir les situations de pauvreté et d'exclusion de certains groupes à risque en apportant leur soutien aux personnes les plus touchées.
- De 2007-2008 à 2011-2012, la proportion des prestataires des programmes d'assistance sociale considérés comme aptes au travail qui n'ont pas reçu de prestations pendant au moins un mois et qui sont demeurés sans prestations pendant au moins six mois consécutifs est passée de 76,8 % à 76,2 %. La cible du MESS visait un ratio de 79,5 % en 2010-2011.
- En 2006-2007, 7,6 % des personnes âgées de 64 ans et moins ont bénéficié d'un des programmes d'assistance sociale. En 2012-2013, cette proportion était de 7,0 %, ce qui représente une diminution annuelle moyenne de 1,3 %.
- De 2006-2007 à 2012-2013, 17 210 nouveaux logements communautaires et abordables ont été livrés. La livraison annuelle a diminué durant la période, passant de 3 605 à 1 278.
- De 2006-2007 à 2012-2013, le nombre annuel de ménages ayant bénéficié d'une adaptation de logement en vertu du Programme d'adaptation de domicile (PAD) et du programme Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA) est passé de 1 237 à 2 352, ce qui représente une augmentation annuelle moyenne de 11,3 %.
- De 2006 à 2012, le nombre annuel de ménages ayant bénéficié d'une aide au logement en vertu du programme Habitations à loyer modique (HLM) et du programme Supplément au loyer (PSL) est passé de 93 405 à 96 867, ce qui représente une augmentation annuelle moyenne de 0,6 %.
- Le rapport de dépendance économique mesure la part des revenus qui provient des transferts gouvernementaux pour chaque tranche de 100 \$ de revenu d'emploi déclaré. De 2006 à 2010, il a augmenté de 1 \$, passant de 20,9 \$ à 21,9 \$, ce qui représente un TCAM de 1,2 %.

À l'échelle de l'administration publique

- L'égalité entre les employés de l'État a retenu l'attention de plusieurs MO afin d'éviter ou de corriger des situations d'exclusion envers les immigrants, les personnes handicapées ou entre les sexes.

Observation

- L'essentiel des actions des MO (94 %) était tourné vers la société, trois actions seulement étant destinées à l'administration publique.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

B. Contributions des MO par leur plan d'action de développement durable pour l'atteinte de l'objectif

Les actions des MO ont contribué à cet objectif sous cinq angles principaux :

1. En investissant directement sous forme de soutien au revenu pour des personnes de certaines populations cibles (retraités, artistes, jeunes, Autochtones, personnes sans emplois, etc.) et dans des infrastructures bénéficiant aux populations exclues ou à risque (création et rénovation de logements, ajout d'équipements communautaires dans certains quartiers défavorisés);
2. En ajustant les activités et programmes gouvernementaux existants pour mieux répondre aux besoins des personnes en situation de pauvreté ou à risque (par exemple, accès aux transports en commun et aux musées, ententes de paiement de factures d'électricité, amélioration du système de versement des pensions alimentaires, aide aux coopératives et à entrepreneuriat aux groupes traditionnellement marginalisés, etc.);
3. En informant les citoyens sur les facteurs de risque pouvant mener à la pauvreté et l'exclusion sociale (par exemple, la consommation, l'endettement ou la discrimination) et sur les services gouvernementaux disponibles, essentiellement juridiques, en la matière;
4. En organisant des consultations et des activités d'acquisition de connaissances sur la pauvreté et l'exclusion sociale afin de mener des activités gouvernementales plus efficaces et appropriées aux besoins des populations cibles;
5. En agissant au sein même des MO pour régler ou réduire des situations d'iniquité entre les sexes et envers les personnes handicapées ou les nouveaux arrivants.

C. Détail des actions inscrites aux plans d'action de développement durable pour cet objectif

Pour cet objectif, 40 actions ont été inscrites dans les PADD par 25 MO. Selon l'évaluation des MO responsables, 56 % des actions ont eu une contribution forte ou très forte à l'objectif de la Stratégie. La quasi-totalité des actions, soit 94 %, était tournée vers la société. On observe que 90 % des actions étaient déjà prévues initialement dans un autre cadre d'intervention que le PADD.

Nombre de MO responsables des actions	25 sur 119	21 %	
Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif	40 sur 1 149	3,5 %	
Atteinte des cibles	25 sur 40	63 %	
Contribution faible et moyenne de l'action à l'objectif	17 sur 39*	44 %	
Contribution forte et très forte de l'action à l'objectif	22 sur 39*	56 %	
Actions tournées vers l'administration publique	2 sur 35**	6 %	
Actions tournées vers la société	32 sur 35**	91 %	
Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société	1 sur 35**	3 %	
Actions spécifiques au PADD	4 sur 39*	10 %	
Actions prévues dans un autre cadre d'intervention	35 sur 39*	90 %	
Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention	Réalisation de l'action	9 sur 35	26 %
	Suivi et reddition de comptes	19 sur 35	55 %
	Effet total obtenu	10 sur 35	29 %

* Le formulaire n'a pas été rempli pour une action prévue au plan d'action. Cette action n'est toutefois pas retirée.

** En 2010-2011, la question « L'action était-elle tournée vers l'interne de l'administration publique ou vers l'externe? » n'était pas intégrée à la question 11 du formulaire des indicateurs annuels de performance administrative, ce qui explique le nombre inférieur d'actions.

D. Exemples d'actions

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)

Accorder la priorité aux interventions auprès des clientèles les plus vulnérables que sont les enfants issus de milieux défavorisés, les travailleurs migrants et les sans-abri

La CDPDJ est un acteur majeur dans la lutte à la pauvreté et l'exclusion fondée sur la discrimination. En préparant des avis portant sur des mesures pour contrer la pauvreté et réduire les inégalités sociales, en sensibilisant les différents acteurs aux effets de la pauvreté et de l'exclusion sur l'exercice des droits et en traitant les plaintes de discrimination, la CDPDJ pose des gestes concrets dans la lutte du gouvernement du Québec contre les inégalités socioéconomiques.

À titre d'exemple, la CDPDJ a produit en 2011, en collaboration avec la Commission des normes du travail et la Commission de la santé et de la sécurité du travail, une vidéo informant les travailleurs migrants des lois qui protègent leurs droits au Québec. Elle a notamment publié un avis sur les chiens d'assistance comme moyen de pallier le handicap pour les enfants ayant un trouble envahissant du développement, déposé un avis sur la discrimination systémique à l'endroit des travailleurs migrants et participé aux travaux d'une table interministérielle sur les étudiants du collégial avec des besoins particuliers. Elle a par ailleurs rendu public le rapport intitulé *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés*.


Régie des installations olympiques (RIO)

Consulter les organisations significatives du quartier sur les activités et les services qu'ils seraient utiles et possibles d'offrir à la population

Avec la création de l'Esplanade Financière Sun Life, en 2011, dont la programmation mise sur le sport, la culture et le développement durable, la RIO souhaite sensibiliser ses diverses clientèles aux principes du développement durable et, ainsi, en faire progresser le concept au sein de la société québécoise. De plus, étant situé au cœur de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, quartier aux prises avec certaines difficultés socioéconomiques, la RIO estime que l'organisation d'activités avec et pour la population du quartier est un élément important pour prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.


À cet égard, dans le but de concilier sa mission et ses relations particulières avec le milieu environnant, la RIO a organisé différentes activités et mené divers projets porteurs en collaboration avec des organisations du quartier. Par exemple, la programmation de l'Esplanade Financière Sun Life mise beaucoup sur la contribution et le savoir-faire des organisations des quartiers limitrophes afin de favoriser le développement local et d'y maximiser les retombées économiques. Ainsi, à l'été 2012, le tiers des organismes ayant participé à la programmation d'événements et d'activités provenait de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.


E. Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie


26.1 PROPORTION DES SORTIES D'UNE DURÉE PROLONGÉE (6 MOIS) POUR L'ENSEMBLE DE LA CLIENTÈLE DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE CONSIDÉRÉE COMME APTE AU TRAVAIL	Tendance de la période¹⁰⁶ 2007-2008 à 2011-2012		
	Cible :	79,5 % en 2010-2011	
	Niveau d'atteinte de la cible		
	2007-2008 97 % ou 76,8 % de sorties 2010-2011 96 % ou 76,0 % de sorties	Résultat 2011-2012 : 76,2 % de sorties	
Les programmes d'assistance sociale permettent à des personnes sous-représentées ou éloignées du marché du travail de bénéficier d'une aide pour couvrir leurs besoins essentiels, se réorienter et se trouver un emploi. Dans une perspective de développement durable, l'insertion sociale et économique de ces personnes leur permet d'accroître leur niveau de vie et de participer à la vie collective.			
Cet indicateur s'exprime par le nombre d'adultes distincts prestataires des programmes d'assistance sociale considérés comme aptes au travail qui ne reçoivent pas de prestations d'aide financière pendant au moins six mois consécutifs et le nombre d'adultes distincts prestataires de ces programmes qui n'en reçoivent pas pendant au moins un mois durant l'année.			
En 2007-2008, la proportion des sorties prolongées pour l'ensemble de la clientèle des programmes d'assistance sociale s'élevait à 76,8 %. En 2010-2011, elle était de 76 %, ce qui représente une diminution annuelle moyenne de 0,3 %. La cible visant un ratio de 79,5 % en 2010-2011 a été atteinte à 96 %. L'axe d'intervention référant à cette cible n'a pas été reconduit dans la planification stratégique 2011-2014 du MESS.			


¹⁰⁶ L'indicateur ayant évolué à l'opposé de la cible, le résultat doit être considéré comme étant clairement négatif selon la méthode d'appréciation retenue. Toutefois, étant donné que les mauvaises conditions du marché du travail en 2009 sont venues contrecarrer les efforts déployés par le MESS pour augmenter la proportion de sorties d'une durée prolongée auprès de l'ensemble de la clientèle des programmes d'assistance sociale, il y a lieu de nuancer ce résultat.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif


26.2 TAUX D'ASSISTANCE SOCIALE DES 0 À 64 ANS	Tendance de la période 2006-2007 à 2012-2013  Cible : 6,7 % en 2010-2011 Niveau d'atteinte de la cible 2006-2007 88 % ou un taux de 7,6 % 2010-2011 92 % ou un taux de 7,3 % Résultat 2012-2013: taux de 7,0 %
<p>En fournissant aux personnes exclues du marché du travail des ressources financières pour couvrir leurs besoins de base, les programmes d'assistance sociale contribuent à prévenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de même qu'à favoriser la stabilité, l'équité et l'intégration sociale. Ils favorisent ainsi la réinsertion des plus démunis dans le marché du travail, ce qui leur permet notamment d'atteindre une autonomie financière et de s'épanouir personnellement et socialement.</p> <p>Cet indicateur rend compte de la proportion de la population âgée de 0 à 64 ans qui bénéficie d'un des programmes d'assistance sociale. Il permet de suivre l'évolution du nombre de prestataires de l'assistance sociale.</p> <p>De 2006-2007 à 2012-2013, le taux d'assistance sociale est passé de 7,6 % à 7,0 %, ce qui représente une diminution annuelle moyenne de 1,3 %. En dépit de cette diminution, la cible de 6,7 % fixée pour 2010-2011 n'a pas été atteinte. Cette cible reposait sur un scénario économique favorable à la création d'emplois et à une diminution anticipée du taux de chômage. Or, cette période a été marquée par une récession en 2009. La reprise qui a suivi n'a pas été suffisante pour atteindre la cible.</p> <p>À l'échelle régionale, le Nord-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Laval présentent les plus faibles taux d'assistance sociale pour l'année 2012-2013, avec 4,0 %, 4,2 % et 4,5 % respectivement. À l'inverse, les régions de la Mauricie, de Montréal et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine affichent les taux les plus élevés, avec 10,3 %, 10,0 % et 9,8 % respectivement.</p>	

26.3 NOMBRE DE LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES ET ABORDABLES	Tendance de la période 2006-2007 à 2012-2013  Cible cumulative depuis 2002-2003: 38 000 logements Niveau d'atteinte de la cible 2006-2007 27,9 % 2010-2011 63,7 %
<p>L'accès à un logement de qualité à un coût abordable est un facteur important du bien-être, du cadre de vie, de l'intégration et de l'épanouissement des personnes en difficultés financières. Les mesures visant à accroître l'offre de logements communautaires et abordables contribuent à réduire la vulnérabilité des ménages en situation précaire.</p> <p>Cet indicateur mesure le nombre de logements livrés dans le cadre des programmes d'aide financière AccèsLogis Québec (phase II) et Logement abordable Québec (phases I et II) de la Société d'habitation du Québec. Il permet de voir combien de nouveaux logements communautaires et abordables se sont ajoutés depuis 2002-2003, et d'apprécier la progression vers l'atteinte de la cible fixée. La livraison d'un projet d'habitation communautaire est d'environ 36 mois.</p> <p>De 2006-2007 à 2012-2013, 17 210 nouveaux logements communautaires et abordables ont été livrés ce qui porte leur nombre total à 24 189. Cependant, le nombre de nouveaux logements construits annuellement a diminué, notamment parce qu'aucune nouvelle programmation n'a été annoncée depuis 2004-2005 pour le volet social et communautaire du programme Logement abordable Québec. La moyenne annuelle de livraison de logements est de 2 459.</p> <p>Le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avait fixé une cible de 24 000 nouveaux logements communautaires et abordables construits dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec. Toutefois, cette cible est revue annuellement par le MESS et n'a pas une échéance précise. Au 31 mars 2013, la cible était de 38 000 nouveaux logements, dont 63,7 % ont été livrés.</p>	

26.4 NOMBRE DE MÉNAGES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE ADAPTATION DE LOGEMENT POUR RÉPONDRE À LEURS BESOINS EN RAISON D'UNE INCAPACITÉ PHYSIQUE	Tendance de la période 2006-2007 à 2012-2013  Taux de croissance annuel moyen +11,3%
<p>L'adaptation des logements aux besoins particuliers de personnes aux prises avec une incapacité physique constitue un facteur d'équité et d'intégration sociale, car elle leur permet d'acquérir une certaine autonomie dans leurs déplacements et dans l'accomplissement de leurs besoins quotidiens.</p> <p>Cet indicateur mesure le nombre de ménages dont le logement a été adapté en vertu de deux programmes d'aide financière de la Société d'habitation du Québec (SHQ), à savoir le Programme d'adaptation de domicile (PAD) et Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA).</p> <p>De 2006-2007 à 2012-2013, le nombre annuel de ménages ayant bénéficié d'une adaptation de logement en vertu du PAD et du programme LAAA est passé de 1 237 à 2 352, ce qui représente une augmentation annuelle moyenne de 11,3%. Au total, 13 057 logements ont été adaptés en vertu de ces programmes pendant cette période, dont 56,4% en vertu du PAD.</p>	

26.5 NOMBRE DE MÉNAGES BÉNÉFICIANT D'UNE AIDE AU LOGEMENT	Tendance de la période 2006 à 2012  Taux de croissance annuel moyen +0,6%
<p>L'aide au logement pour les ménages à faible revenu contribue à la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales en octroyant notamment aux personnes en situation économique précaire une certaine marge de manœuvre financière leur permettant de satisfaire d'autres besoins essentiels, tels que la nourriture, l'habillement, les loisirs, les études ou l'intégration au marché du travail.</p> <p>Cet indicateur exprime, pour une année donnée, le nombre de ménages bénéficiant d'une aide au logement en vertu des programmes Habitation à loyer modique (HLM) ou Supplément au loyer (PSL).</p> <p>De 2006 à 2012, le nombre annuel de ménages ayant bénéficié d'une aide au logement en vertu du programme HLM et du PSL est passé de 93 405 à 96 867, ce qui représente une augmentation annuelle moyenne de 0,6%. Pendant cette période, le programme HLM a soutenu 77,6% des ménages qui ont bénéficié d'une aide au logement. Cependant, le nombre de ménages soutenus par le PSL a augmenté plus rapidement avec un TCAM de 2,3% comparativement à 0,1% pour le programme HLM. L'augmentation du nombre de ménages financés par le programme HLM représente exclusivement les nouveaux HLM construits dans le cadre du volet Inuit du programme, au Nunavik (au nord du 55^e parallèle). Le financement de chacun des programmes provient du gouvernement du Québec, du fédéral et des municipalités.</p>	

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

26.6 RAPPORT DE DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE	Tendance de la période 2006 à 2010  Taux de croissance annuel moyen +1,2 %
<p>Cet indicateur mesure la part des revenus qui provient des transferts gouvernementaux pour chaque tranche de 100 \$ de revenu d'emploi déclaré. Il rend compte de l'importance des mesures sociales qui contribuent à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale. Les transferts gouvernementaux peuvent jouer un rôle important dans la situation économique d'une personne ou d'un ménage. Ils permettent notamment à certains de bénéficier d'un revenu ou d'un crédit d'impôt visant à assurer leur stabilité financière, ou du moins à leur assurer un revenu minimal. De plus, ces transferts favorisent la réduction des inégalités, entre autres, pour les personnes sans emploi, les accidentés du travail, les retraités ou les familles.</p> <p>De 2006 à 2010, le rapport de dépendance économique a augmenté de 1 \$, passant de 20,9 \$ à 21,9 \$, ce qui représente un TCAM de 1,2 %. Étant donné que ce taux est supérieur à 1 % et qu'une hausse des transferts gouvernementaux aide à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la tendance de cet indicateur est considérée comme étant nettement positive.</p> <p>Cette période se caractérise par une augmentation de la dépendance économique des hommes (TCAM de +2,7 %) et une légère diminution de celle des femmes (TCAM de -0,4 %). En 2010, l'écart entre les hommes et les femmes était de 16,1 \$ par 100 \$ de revenu d'emploi, soit 2,1 \$ de moins qu'en 2006. L'importance de cet écart est principalement due aux allocations familiales qui sont généralement versées aux femmes.</p>	

OBJECTIF 27

Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population

Description de l'objectif

Le niveau de formation d'une population permet de lutter durablement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'accès au savoir et la possibilité d'apprendre tout au long de la vie sont parmi les conditions reconnues du développement humain, culturel, social et économique.

A. Faits saillants

Nombre de MO impliqués: 8 sur 119 (6,7 %)

Nombre d'actions mises en œuvre: 10 sur 1 149 (0,9 %)

À l'échelle de la société

- Les actions des MO visent la formation générale, le soutien à la recherche et la formation de la main-d'œuvre.
- En 2010, 74 % de la population obtenait un diplôme au secondaire avant l'âge de 20 ans, contre 70 % en 2006. De 2006 à 2010, le taux annuel de diplomation est demeuré stable au collégial à 39,9 % et a augmenté de 1,8 point de pourcentage au baccalauréat avec 33,2 %.
- Pour cinq des six années de la période 2006-2007 à 2011-2012, le nombre annuel de nouveaux participants à des activités de formation de base soutenues par les services publics d'emploi a dépassé le niveau de 32 000 fixé par le Plan gouvernemental pour l'emploi – *L'emploi : passeport pour l'avenir*.
- Près de la moitié des personnes qui entrent au secondaire s'inscrivent au baccalauréat et environ un tiers aux formations professionnelles et techniques. En 2010-2011, le taux annuel d'un premier accès au baccalauréat s'élevait à 44,2 %; les taux d'accès à une formation professionnelle et à une formation technique s'élevaient respectivement à 17,2 % et à 17,0 %.

À l'échelle de l'administration publique

- Une seule action est tournée vers l'administration publique et vise à encourager le personnel d'un organisme gouvernemental à poursuivre des études.

Observation

- Avec ses 10 actions, cet objectif se situe au cinquième rang des objectifs auxquels les MO ont contribué le moins.

B. Contributions des MO par leur plan d'action de développement durable pour l'atteinte de l'objectif

Les actions des MO ont contribué à cet objectif sous trois angles principaux :

1. En bonifiant l'offre de soutien à la formation dans certains secteurs d'activité (par exemple, l'industrie de la construction) pour mieux s'adapter aux réalités de la main-d'œuvre et aux besoins des employeurs;
2. En soutenant la formation de chercheurs et la recherche;
3. En poursuivant l'amélioration de l'offre des services appropriés de formation à la population par le réseau scolaire (plus grande reconnaissance de certains diplômes, valorisation de la profession d'enseignant, disponibilité du matériel didactique, etc.).

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

C. Détail des actions inscrites aux plans d'action de développement durable pour cet objectif

Pour cet objectif, dix actions ont été inscrites aux PADD de huit MO. Selon l'évaluation des MO responsables, 30 % des actions ont eu une contribution forte ou très forte à l'objectif de la Stratégie. La quasi-totalité des actions, soit 89 %, était tournée vers la société. On observe que 90 % des actions étaient déjà prévues initialement dans un autre cadre d'intervention que le PADD.

Nombre de MO responsables des actions	8 sur 119	6,7 %	
Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif	10 sur 1 149	0,9 %	
Atteinte des cibles	8 sur 10	80 %	
Contribution faible et moyenne de l'action à l'objectif	7 sur 10	70 %	
Contribution forte et très forte de l'action à l'objectif	3 sur 10	30 %	
Actions tournées vers l'administration publique	1 sur 9*	11 %	
Actions tournées vers la société	7 sur 9*	78 %	
Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société	1 sur 9*	11 %	
Actions spécifiques au PADD	1 sur 10	10 %	
Actions prévues dans un autre cadre d'intervention	9 sur 10	90 %	
Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention	Réalisation de l'action	1 sur 9	11 %
	Suivi et reddition de comptes	1 sur 9	11 %
	Effet total obtenu	1 sur 9	11 %

* En 2010-2011, la question « L'action était-elle tournée vers l'interne de l'administration publique ou vers l'externe? » n'était pas intégrée à la question 11 du formulaire des indicateurs annuels de performance administrative, ce qui explique le nombre inférieur d'actions.

D. Exemples d'actions

Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT)

Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)

Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS)

Favoriser la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée en nombre suffisant pour le Québec en maintenant, voire en augmentant, les investissements en bourses de formation (maîtrise, doctorat et postdoctorat) et en bourses de carrière

Pour garantir la vitalité, le dynamisme et la pérennité de son système de recherche et d'innovation, le Québec doit compter sur une relève compétente et qualifiée et lui assurer un environnement adéquat de formation et de recherche, de même qu'un soutien financier adéquat. C'est pourquoi le soutien aux étudiants inscrits aux cycles supérieurs, aux stagiaires postdoctoraux et aux chercheurs en début de carrière a toujours été dans les priorités des trois Fonds de recherche du Québec (FRQ). Mieux encore, en raison des crédits de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) dédiés à la relève, les FRQ ont pu augmenter considérablement le nombre de bourses d'excellence et offrir du soutien à un plus large bassin de candidats. Il est à noter que ce soutien financier est considéré par les boursiers comme un facteur important ou très important pour la poursuite de leur programme d'études (données tirées d'un sondage auprès des boursiers des Fonds).

Concrètement, les FRQ ont accordé entre 2008 et 2013 quelque 6 750 nouvelles bourses de maîtrise, de doctorat, de postdoctorat, de carrière et de stages internationaux, auxquelles s'ajoutent quelque 1 450 bourses et stages de recherche en milieu de pratique. Ces bourses ont permis à des étudiants des cycles supérieurs et à des stagiaires postdoctoraux d'acquérir des compétences et des expériences de recherche dans des domaines ou des sujets prioritaires pour des organisations des secteurs privé, public et parapublic.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)


Mettre à la disposition de la population des services éducatifs appropriés pour augmenter la scolarité, la diplomation et la qualification de tous

Le renouveau pédagogique a permis, entre autres, la mise en place de nouveaux programmes d'études et de divers parcours de formation au secondaire pour mieux répondre aux besoins diversifiés chez les jeunes. En plus d'adapter ces programmes d'études sur une base continue, le MELS a offert des formations au personnel scolaire en cohérence avec les priorités ministérielles répondant aux besoins exprimés par le réseau scolaire. Par ailleurs, le MELS assure le renouvellement des épreuves ministérielles et l'approbation du matériel didactique.

En 2009, le MELS s'est doté de la stratégie d'action *L'école j'y tiens! – Tous ensemble pour la réussite scolaire*, s'engageant ainsi à réduire le nombre d'élèves par classe dans les milieux défavorisés de l'enseignement primaire et à offrir un accompagnement personnalisé aux élèves du secondaire. Il a de plus maintenu l'affectation de personnes-ressources en adaptation scolaire, réparties dans toutes les régions du Québec, afin de former et d'accompagner le personnel scolaire dans l'intervention auprès des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Ces gestes visent à hausser à 80 % le taux d'obtention d'un premier diplôme à l'enseignement secondaire ou d'une première attestation d'études par les élèves avant l'âge de 20 ans, d'ici 2020. En 2010-2011, ce taux était de 74,3 %¹⁰⁷.


E. Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie




27.1 TAUX ANNUEL D'OBTENTION D'UN PREMIER DIPLÔME À CHAQUE ORDRE D'ENSEIGNEMENT	Tendance de la période 2006 à 2010 
	Cible : Atteindre un taux de 80 % d'obtention d'un premier diplôme secondaire avant l'âge de 20 ans, en 2020
	Taux de croissance annuel moyen
	Visé +1,0 % Réel +1,4 %
L'éducation et la formation contribuent à développer l'autonomie et le sens des responsabilités, à réduire les inégalités sociales et économiques, à renforcer la cohésion sociale et à mieux s'adapter aux changements sociétaux.	
Cet indicateur permet d'estimer combien d'élèves, parmi ceux qui entrent au secondaire, obtiendraient un diplôme au secondaire ¹⁰⁸ , un diplôme d'études collégiales (DEC) et un baccalauréat universitaire (baccalauréat) si les conditions de diplomation par groupe d'âge de l'année observée se maintenaient dans le temps.	
On estime que 94,4 % des personnes qui sont entrées au secondaire en 2010 obtiendront leur diplôme, et que 74,0 % y parviendront avant l'âge de 20 ans, ce qui représente respectivement 8,9 et 4,0 points de pourcentage de plus qu'en 2006. Cette proportion est de 39,9 % pour l'obtention d'un DEC et de 33,2 % pour un baccalauréat.	
Pour tous les ordres d'enseignement, les femmes ont un plus fort taux d'obtention d'un premier diplôme. En 2010, cet écart est de 12,3 points de pourcentage pour un diplôme au secondaire avant l'âge de 20 ans, de 19,9 points au collégial et de 15,9 points au baccalauréat.	

¹⁰⁷ Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle une donnée est disponible. Cette donnée est provisoire. La donnée révisée de 2009-2010 se chiffrait à 74 %.

¹⁰⁸ Le diplôme au secondaire fait référence à l'ensemble des diplômes, certificats ou attestations qui sont décernés par le MELS à une personne ayant réussi une formation à cet ordre d'enseignement.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

27.2 NOMBRE DE NOUVEAUX PARTICIPANTS À DES ACTIVITÉS DE FORMATION DE BASE	Période de la cible 2006-2007 à 2011-2012  Cible annuelle : 32 000 personnes Niveau d'atteinte de la cible ¹⁰⁹ Cible dépassée 5 années sur 6
<p>La formation de base génère une main-d'œuvre compétente et qualifiée, capable de susciter l'innovation, de hausser la productivité des entreprises et de promouvoir le développement de la société dans son ensemble. Le rôle de la formation de base dans la société est crucial, dans la mesure où elle permet de réduire l'analphabétisme et de favoriser l'équité et l'intégration sociale.</p> <p>Cet indicateur correspond au nombre annuel de nouveaux participants prenant part à des activités de formation de base soutenues par les services publics d'emploi. Il témoigne de la contribution du gouvernement auprès des personnes sans emploi en matière de développement des compétences de base.</p> <p>De 2006-2007 à 2011-2012, à l'exception d'une année, la cible annuelle de 32 000 nouveaux participants établie par le Plan gouvernemental pour l'emploi – L'emploi : passeport pour l'avenir a été dépassée. Le nombre moyen de nouveaux participants est de 35 737 pour l'ensemble de cette période.</p>	

27.3 TAUX ANNUEL D'UN PREMIER ACCÈS À CHACUNE DES FORMATIONS QUALIFIANTES	Tendance de la période 2006-2007 à 2010-2011 Formation professionnelle  Formation technique  Baccalauréat  Taux de croissance annuel moyen Formation professionnelle -0,6 % Formation technique +1,2 % Baccalauréat +0,5 %
<p>La formation de base apparaît comme un élément indispensable à la prospérité et au bien-être des collectivités dans le contexte d'intensification de la concurrence et d'émergence des économies du savoir. Une main-d'œuvre compétente et qualifiée permet de repousser les frontières de l'innovation et de hausser la productivité des entreprises, en plus de contribuer à la réduction des inégalités, de l'exclusion sociale et de l'analphabétisme.</p> <p>Cet indicateur permet d'estimer combien de personnes, parmi celles qui entrent au secondaire, s'inscriraient aux formations professionnelles, techniques et universitaires. Il mesure le niveau attendu des premières inscriptions aux formations qualifiantes si les conditions d'inscription par groupe d'âge de l'année observée se maintiennent dans le temps.</p> <p>Presque la moitié des personnes qui entrent au secondaire s'inscrivent au baccalauréat et environ un tiers aux formations professionnelles et techniques. Plus précisément, en 2010-2011, le taux annuel d'un premier accès au baccalauréat s'élevait à 44,2 %, le taux d'accès à une formation professionnelle, à 17,2 %, et le taux d'accès à une formation technique, à 17,0 %.</p> <p>Les femmes s'inscrivent en plus grande proportion que les hommes aux formations techniques et au baccalauréat. En 2010-2011 la proportion de la population qui accède aux études techniques est de 19,7 % chez les femmes et de 14,5 % chez les hommes. Le taux d'accès aux études universitaires menant à un baccalauréat est de 52,0 % chez les femmes et de 36,7 % chez les hommes.</p>	

¹⁰⁹ La tendance est considérée comme étant modérément positive, car la cible a été dépassée presque chaque année de la période visée (cinq ans sur six).

OBJECTIF 28

Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre

Description de l'objectif




L'accroissement de la participation à des activités de formation continue et de qualification de la main-d'œuvre est source de mieux-être pour les individus et la population en général. En outre, ces activités constituent un moyen efficace de prévenir et de réduire les inégalités sociales et économiques.

A. Faits saillants

Nombre de MO impliqués: 14 sur 119 (11,8%)

Nombre d'actions mises en œuvre: 17 sur 1 149 (1,5%)

À l'échelle de la société

- En 2011, 90,0% des établissements de plus de 100 employés ont offert ou financé de la formation à leurs employés. Ce pourcentage diminue à 68,7% pour les établissements de 20 à 99 employés et à 38,9% pour ceux ayant moins de 20 employés. Ces taux ne sont pas significativement différents de ceux observés depuis 2008. 
- De 2008-2009 à 2011-2012, 26 230 entreprises ont été nouvellement soutenues dans leurs besoins de formation et de reconnaissance des acquis et des compétences de leur main-d'œuvre. 
- En 2011-2012, 5 481 nouvelles ententes individuelles de qualification de la main-d'œuvre en milieu de travail ont été conclues, ce qui représente une augmentation de 1 627 ententes par rapport à 2006-2007. La cible de 4 300 nouvelles ententes fixée pour l'année 2011-2012 a ainsi été dépassée de 27%. Par contre, les cibles fixées pour les années 2008-2009 à 2010-2011 n'ont pas été atteintes. 

À l'échelle de l'administration publique

- Des MO ont agi auprès de leurs employés pour maintenir et améliorer leurs compétences et expertises.

Observations

- Près de la moitié des actions (44%) sont considérées comme ayant eu une contribution forte ou très forte à l'atteinte de l'objectif.
- Des actions relatives à la formation de la main-d'œuvre et à la formation continue sont également associées à l'objectif 27.

B. Contributions des MO par leur plan d'action de développement durable pour l'atteinte de l'objectif

Les actions des MO ont contribué à cet objectif sous trois angles principaux :

1. En assurant le maintien et l'amélioration des compétences et de l'expertise du personnel des MO et en amenant les sous-traitants à suivre certaines formations relatives à leurs fonctions;
2. En offrant des programmes de formation continue de la main-d'œuvre en emploi, pour l'éducation aux adultes et le soutien à la relève, notamment dans certains secteurs d'activité tels que la culture, l'agriculture et la recherche;
3. En entretenant la coopération interprovinciale et internationale pour la reconnaissance des compétences et du droit de pratique aux immigrants.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

C. Détail des actions inscrites aux plans d'action de développement durable pour cet objectif

Pour cet objectif, 17 actions ont été inscrites aux PADD par 14 MO. Selon l'évaluation des MO responsables, 44 % des actions ont eu une contribution forte ou très forte à l'objectif de la Stratégie. Une majorité des actions, soit 67 %, était tournée vers la société. On observe que 81 % des actions étaient déjà prévues initialement dans un autre cadre d'intervention que le PADD.

Nombre de MO responsables des actions	14 sur 119	11,8 %	
Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif	17 sur 1 149	1,5 %	
Atteinte des cibles	11 sur 17	65 %	
Contribution faible et moyenne de l'action à l'objectif	9 sur 16*	56 %	
Contribution forte et très forte de l'action à l'objectif	7 sur 16*	44 %	
Actions tournées vers l'administration publique	5 sur 15**	33 %	
Actions tournées vers la société	9 sur 15**	60 %	
Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société	1 sur 15**	7 %	
Actions spécifiques au PADD	3 sur 16*	19 %	
Actions prévues dans un autre cadre d'intervention	13 sur 16*	81 %	
Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention	Réalisation de l'action	4 sur 13	31 %
	Suivi et reddition de comptes	4 sur 13	31 %
	Effet total obtenu	5 sur 13	38 %

* Le nombre moins élevé d'actions s'explique par le fait qu'une action a été inscrite comme non commencée. Elle n'est toutefois pas retirée.

** En 2010-2011, la question « L'action était-elle tournée vers l'interne de l'administration publique ou vers l'externe? » n'était pas intégrée à la question 11 du formulaire des indicateurs annuels de performance administrative, ce qui explique le nombre inférieur d'actions.

D. Exemples d'actions

Office des professions du Québec (OPQ)

Soutenir les ordres professionnels dans la négociation et la mise en œuvre des différentes ententes en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles

L'OPQ, qui coordonne les travaux visant l'accélération des mécanismes de reconnaissance des compétences et du droit de pratique ainsi que des métiers réglementés, a posé des gestes dans le but, notamment, de soutenir l'intégration sociale des personnes immigrantes. Elle a accéléré la reconnaissance de leurs qualifications professionnelles pour ainsi leur permettre d'accéder plus rapidement au marché de l'emploi.

Dans la foulée de la volonté gouvernementale de créer un nouvel espace économique pour le Québec, l'OPQ a, à titre d'exemple, mis à la disposition des ordres professionnels et des autres organismes de réglementation des métiers, pour la période 2008-2012, une somme totalisant plus de 1,8 M\$ grâce au Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre (FAMMO) pour la négociation et la mise en œuvre d'arrangements de reconnaissance mutuelle (ARM). Les résultats des actions menées par l'OPQ à l'égard de chacun des volets de la Stratégie d'intervention gouvernementale en matière de mobilité de la main-d'œuvre se sont ainsi traduits par des réalisations tangibles, mais également par la collaboration, l'appui aux ordres et à ses partenaires gouvernementaux ainsi que des analyses et études relatives à l'accès des personnes formées hors du Québec aux professions régies par le Code des professions.

Régie du cinéma (RCQ)

Maintenir et maximiser l'utilisation du potentiel de compétences du personnel pour favoriser la motivation et le sentiment d'accomplissement

Au cours des dernières années, la RCQ a positionné sa fonction Ressources humaines à un niveau stratégique en se dotant d'un cadre de référence pour consolider et améliorer les pratiques actuelles en matière de gestion des ressources humaines. À la suite de consultations auprès de l'équipe de gestion et du personnel, un plan directeur relatif aux ressources humaines a été élaboré en 2009 pour permettre de prioriser quatre fonctions à mettre de l'avant en cette matière: définition d'une nouvelle culture de gestion, gestion du changement, gestion des connaissances, incluant la gestion du rendement et le développement des compétences, et communication organisationnelle.

La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre prévoit que l'équivalent de 1 % de la masse salariale des employés doit être consacré à la formation. À cet effet, la RCQ a consacré en moyenne 4 % de sa masse salariale depuis 2010 pour l'éducation et le resserrement de son personnel. Elle a ainsi dépassé largement l'objectif fixé par la Loi.

E. Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie


28.1 PROPORTION DES ÉTABLISSEMENTS QUI ONT OFFERT OU FINANCÉ DE LA FORMATION À LEURS EMPLOYÉS	Tendance de la période ¹¹⁰ 2008 à 2011 Indéterminée ¹¹¹
<p>Des individus mieux formés sont plus susceptibles de garder leur emploi et d'accéder à un nouvel emploi de qualité cadrant avec leurs compétences. Pour les entreprises, il s'agit d'accroître leur niveau de productivité, de maintenir leur position concurrentielle et d'assurer leur survie. D'un point de vue sociétal, la formation de tout ordre est un outil de prévention et de réduction des inégalités sociales et économiques.</p> <p>Cet indicateur correspond au rapport entre le nombre d'établissements qui ont offert ou financé des activités de formation à leurs employés et le nombre d'établissements couverts par l'Enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec (EREQ). Il permet de suivre l'évolution des efforts consentis par les entreprises afin d'accroître les compétences de leurs employés.</p> <p>Les établissements de grande taille offrent ou financent de la formation à leurs employés en plus grande proportion que les établissements de taille moindre. Par exemple, en 2011, 90,0 % des établissements de plus de 100 employés ont offert ou financé de la formation à leurs employés. Ce pourcentage diminue à 68,7 % pour les établissements de 20 à 99 employés et à 38,9 % pour ceux ayant moins de 20 employés. Il n'y a pas de différence significative entre les taux observés annuellement pendant cette période.</p>	

¹¹⁰ La période analysée commence en 2008 au lieu de 2006 parce que les données des années antérieures à 2008 ne sont pas comparables aux données des années ultérieures. Ce manque de comparabilité est dû aux changements apportés par Statistique Canada à l'Enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec (EREQ).

¹¹¹ Les données utilisées dans le calcul de cet indicateur proviennent d'une enquête. Les tests de significativité réalisés ont démontré que les données de 2011 ne sont pas significativement différentes de celles de 2008. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer l'écart réel entre ces deux années ni de qualifier l'évolution de l'indicateur pendant cette période.

28.2 NOMBRE D'ENTREPRISES NOUVELLEMENT SOUTENUES DANS LEURS BESOINS DE FORMATION ET DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES DE LEUR MAIN-D'ŒUVRE	Tendance de la période 2008-2009 à 2011-2012 Cible cumulative : 4 800 de plus en 2010-2011 qu'en 2007-2008 Niveau d'atteinte de la cible 151 %
<p>Le soutien accordé aux entreprises pour répondre à leurs besoins en matière de formation et de reconnaissance des acquis et des compétences de leur main-d'œuvre permet aux travailleurs d'actualiser leur savoir et leur savoir-faire et de s'adapter aux évolutions technologiques. Il contribue également à prévenir et à réduire les inégalités sociales et économiques, en accentuant le niveau de compétences des travailleurs vulnérables et en augmentant leur mobilité, et permet aux entreprises d'élever leur niveau de productivité. Cet indicateur rend compte du nombre d'entreprises qui ont été soutenues par une intervention des services publics d'emploi (Emploi Québec) pour la formation de leur main-d'œuvre.</p> <p>De 2008-2009 à 2011-2012, 26 230 entreprises ont été nouvellement soutenues dans leurs besoins de formation et de reconnaissance des acquis et des compétences de leur main-d'œuvre. Cela représente une augmentation annuelle cumulative de 10 006 entreprises par rapport à 2007-2008.</p>	

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

<p>28.3 NOMBRE ANNUEL DE NOUVELLES ENTENTES INDIVIDUELLES DE QUALIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE EN MILIEU DE TRAVAIL</p>	<p>Tendance de la période 2006-2007 à 2011-2012 </p> <p>Cibles annuelles : De 5 500 en 2007-2008 à 4 300 en 2011-2012</p> <p>Niveau d'atteinte des cibles Entre 81 % et 127 %</p>
<p>Les ententes individuelles de formation conclues entre Emploi-Québec, une entreprise et un travailleur permettent de prévenir ou de réduire les inégalités sociales et économiques, en plus de lutter contre la pauvreté. Une main-d'œuvre plus qualifiée accroît sa mobilité, facilite son repositionnement sur le marché du travail et contribue à consolider la position commerciale des entreprises en augmentant leur productivité.</p> <p>Cet indicateur rend compte du nombre de nouvelles ententes de qualification conclues entre Emploi-Québec et des entreprises à but lucratif ou non lucratif qui accueillent des personnes dans le cadre du Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT). Il témoigne des efforts déployés par Emploi-Québec et les entreprises afin de favoriser la formation continue en entreprise.</p> <p>En 2011-2012, 5 481 nouvelles ententes individuelles de qualification de la main-d'œuvre en milieu de travail ont été conclues, ce qui représente une augmentation de 1 627 ententes par rapport à 2006-2007 et 127 % de la cible de 4 300 nouvelles ententes fixée pour 2011-2012. Par contre, les cibles fixées pour les années 2008-2009 à 2010-2011 n'ont pas été atteintes. Ces cibles sont fixées annuellement dans le plan d'action d'Emploi-Québec.</p>	

OBJECTIF 29

Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail

Description de l'objectif

Le secteur de l'économie sociale joue un rôle socioéconomique important, puisqu'il offre des services de proximité à la communauté et favorise notamment l'insertion sociale et économique de personnes en marge du marché du travail.

A. Faits saillants

Nombre de MO impliqués: 3 sur 119 (2,5 %)

Nombre d'actions mises en œuvre: 5 sur 1 149 (0,4 %)

À l'échelle de la société

- Les entreprises d'économie sociale peuvent compter sur le soutien d'organismes gouvernementaux pour la formation de leur personnel

À l'échelle de l'administration publique

- Des critères d'approvisionnement ont été intégrés par les MO pour encourager l'acquisition de biens et de services auprès d'entreprises d'économie sociale.

Observation

- Avec cinq actions inscrites aux PADD des MO, cet objectif se situe en 28^e position sur les 29 objectifs quant au nombre d'actions.

B. Contributions des MO par leur plan d'action de développement durable pour l'atteinte de l'objectif

Les actions des MO ont contribué à cet objectif sous deux angles principaux :

1. En contribuant à l'entrepreneuriat collectif, par exemple en facilitant la qualification de personnel pour les entreprises d'économie sociale ou en appuyant les organismes d'économie sociale;
2. En entretenant des relations d'affaires (contrats d'approvisionnement) avec des entreprises d'économie sociale.

2 • Réalisations et résultats pour chaque objectif

C. Détail des actions inscrites aux plans d'action de développement durable pour cet objectif

Cet objectif se situe en 28^e position sur les 29 objectifs pour le nombre d'actions. Des cinq actions associées à l'objectif, quatre sont tournées vers la société, plus précisément vers les entreprises d'économie sociale.

Nombre de MO responsables des actions	3 sur 119	2,5 %	
Nombre d'actions menées pour contribuer à cet objectif	5 sur 1 149	0,4 %	
Atteinte des cibles	4 sur 5	80 %	
Contribution faible et moyenne de l'action à l'objectif	5 sur 5	100 %	
Contribution forte et très forte de l'action à l'objectif	0 sur 5	0 %	
Actions tournées vers l'administration publique	1 sur 5	20 %	
Actions tournées vers la société	2 sur 5	40 %	
Actions tournées à la fois vers l'administration publique et la société	2 sur 5	40 %	
Actions spécifiques au PADD	3 sur 5	60 %	
Actions prévues dans un autre cadre d'intervention	2 sur 5	40 %	
Valeur ajoutée d'avoir intégré au PADD des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention	Réalisation de l'action	2 sur 2	100 %
	Suivi et reddition de comptes	2 sur 2	100 %
	Effet total obtenu	2 sur 2	100 %

D. Exemples d'actions

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)

Poursuite des activités contribuant au développement de l'économie sociale au Québec

Le MESS s'est engagé, à travers la mise en place de son PADD à poursuivre ses activités contribuant au développement de l'économie sociale du Québec. Le MESS a contribué au développement de la main-d'œuvre des entreprises d'économie sociale du Québec, notamment en facilitant la démarche de qualification pour le métier de préposé d'aide à domicile. Également, le MESS soutient les actions du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire. À titre d'exemple, la mise au point et la production d'outils de formation destinés aux gestionnaires d'entreprises d'économie sociale ont pu être réalisées grâce au financement accordé par le MESS.

Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

Favoriser l'attribution de contrats à des organismes d'économie sociale

Plan d'action 2008-2010 de développement durable

Cette action visait à évaluer les produits et les services qui pourraient faire l'objet d'un contrat avec des organismes d'économie sociale. En 2010, la SAAQ a confié le déchiquetage ultra confidentiel du papier rebut de son siège social à une entreprise d'économie sociale de Québec. De plus, elle a établi d'autres liens d'affaires avec d'autres organismes de ce type.

Plan d'action 2011-2015 de développement durable

Cette action a été poursuivie au Plan d'action 2011-2015 et a permis de mettre sous contrat les Ateliers Léopold-Desrosiers. Depuis 2013, cette action a été révisée et vise de manière plus générale à améliorer les pratiques en matière d'acquisitions et de gestion contractuelle en adoptant et en mettant en œuvre une politique d'acquisitions responsables. Cette nouvelle action est désormais sous l'objectif 6 de la Stratégie.



Analyse synthèse
et principaux
constats

Analyse synthèse et principaux constats

Cette partie présente une analyse synthèse des résultats qui découlent de la mise en œuvre de la Stratégie. Pour ce faire, elle dresse un portrait global des actions de l'administration publique en matière de développement durable. Elle fournit une série de constats qui se dégagent des activités menées par quelque 119 MO, permettant d'apprécier les efforts consentis par les organisations et de souligner certaines difficultés rencontrées en cours de réalisation. Elle met également en évidence certains constats liés aux processus de suivi et de reddition de comptes en soulignant des bénéfices et des difficultés associés à ces obligations. D'une façon particulière, cette partie identifie des avenues à considérer pour améliorer la mise en œuvre de la future stratégie actuellement en préparation pour la période 2015-2020, **lesquelles sont surlignées dans le texte.**

3.1. STRATÉGIE INCLUSIVE POUR FAVORISER L'IMPLICATION DES ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES

S'appuyant sur une vision à long terme de la démarche de développement durable du gouvernement du Québec, la Stratégie a voulu refléter un large éventail des préoccupations de la population et de l'administration publique dans le choix de neuf orientations qui se déclinent en 29 objectifs.

La diversité des objectifs retenus a permis à tous les MO de se mettre à l'œuvre, comme l'exige la LDD, dans la recherche du développement durable. Ainsi, la presque totalité des MO s'est investie en 2008 et 2009 dans la production d'un PADD et sa mise en œuvre. Ce faisant, on cherchait collectivement à modifier des façons de faire de manière à instaurer graduellement un nouveau cadre de gestion au sein de l'administration publique afin que l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable.

Le MDDEFP a demandé aux organisations de s'investir dans la production d'un PADD d'une façon réaliste, en se limitant à une dizaine d'actions structurantes et ciblées. Ce mode de mise en œuvre a influencé l'implication générale des MO dans leur plan d'action. Ils ont collectivement mis de l'avant un grand nombre d'actions; au 31 mars 2013, on en dénombrait 1 149 pour 119 entités, soit une moyenne de 9,66 actions par organisation. Huit organisations ont mis en œuvre plus de vingt actions, alors que 41 autres, souvent les plus petites en nombre d'employés, se sont limitées à six actions et moins. Elles étaient surtout liées aux activités incontournables prévues à la Stratégie.

En contrepartie, cette approche a possiblement eu pour conséquence de restreindre l'implication de quelques grandes organisations dans le nombre d'actions en relation avec les objectifs, et ce, même s'il était indiqué dans le *Guide d'élaboration d'un Plan d'action de développement durable* qu'il s'agissait d'une première expérience qui pouvait être bonifiée en cours de réalisation. Très peu d'organisations ont toutefois ajouté des actions à leur PADD durant la période de mise en œuvre. Notons que certains MO, comme nous le verrons plus loin en 3.2, ont choisi de réaliser leur PADD sur une période de moins de cinq ans. Conséquemment, ces MO ont dû renouveler leurs choix d'actions en lien avec la Stratégie pour couvrir toute la période.

3 • Analyse synthèse et principaux constats

Il faudra certainement, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie révisée (2015-2020), remettre à nouveau en question cette approche, en incitant plutôt les MO à s'investir sans limitation dans des actions importantes pour contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux, considérant qu'ils en seront à une seconde expérience dans l'élaboration et le suivi de leur PADD.

Certaines stratégies, certaines politiques et d'autres programmes sectoriels d'envergure contribuaient déjà à un développement durable sans pour autant être inclus dans les PADD. De même, plusieurs activités nouvelles pouvant contribuer à l'atteinte d'objectifs de la Stratégie ont été menées durant la période de 2008 à 2013 sans être formellement associées à la démarche. Nous traiterons de ces deux aspects en 3.3.

3.2. RÉALISATION DES PLANS D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les réalisations des MO durant cette première période de la Stratégie montrent cinq actions types dans lesquelles un grand nombre des MO se sont investis par l'entremise de leur PADD. Elles reflètent bien le champ d'action de l'administration publique.

- Développer la connaissance sur différents aspects du développement durable;
- Développer des outils d'aide à la décision et à l'adoption de bonnes pratiques en la matière;
- Adopter de bonnes pratiques dans les activités des MO pour mieux y intégrer la recherche d'un développement durable;
- Partager et diffuser la connaissance et les résultats d'expériences avec d'autres MO et des acteurs de la société;
- Préciser l'encadrement (élaboration et modification de lois, règlements et normes) pour favoriser les changements de comportements en cohérence avec un développement durable.

La Stratégie voulait donc susciter l'émergence de nouvelles actions gouvernementales et donner une plus grande amplitude au mouvement amorcé d'une recherche de développement durable. L'importance des efforts consentis qui se sont concrétisés par la mise en œuvre de près de 1 150 actions et les nombreuses activités menées pour animer et coordonner la réalisation des PADD laisse à penser que cette démarche a atteint ces deux buts.

3.2.1. NOMBRE D' ACTIONS PAR OBJECTIF

Rappelons que les MO avaient la responsabilité de déterminer, parmi les 29 objectifs de la Stratégie, ceux auxquels ils allaient contribuer au cours de la période de 2008 à 2013, en tenant compte de leur mission. Seuls les objectifs 1 et 6 faisaient l'objet d'une contribution obligatoire. Certaines entités y ont contribué par plus d'une action dans leur PADD.

Objectif 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif 6 : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Distribution des 1 149 actions parmi les 29 objectifs

Nombre total d'actions en cours dans les MO au 31 mars 2013	1 149
Nombre moyen d'actions pour chacun des 29 objectifs	40
Nombre moyen d'actions pour les objectifs autres que les objectifs 1 et 6	27

Certains objectifs de la Stratégie se démarquent par le nombre élevé d'actions inscrites aux PADD pour y contribuer. On retrouve en tête les objectifs 1 et 6, obligatoires pour tous les MO. Les cinq objectifs énumérés ci-après regroupent 650 actions et représentent 56 % des 1 149 actions inscrites aux PADD.

Objectifs pour lesquels le plus grand nombre d'actions ont été inscrites aux PADD

OBJECTIF	NOMBRE D' ACTIONS
OBJECTIF 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.	225
OBJECTIF 6 : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.	192
OBJECTIF 4 : Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.	119
OBJECTIF 7 : Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.	62
OBJECTIF 3 : Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.	52

À l'autre bout du spectre, on retrouve les cinq objectifs auxquels les MO ont le moins contribué. Ces cinq objectifs regroupent 33 actions et représentent 3 % des 1 149 actions inscrites aux PADD. On y retrouve notamment les objectifs 11 et 12 relatifs à l'orientation 4 de la Stratégie, « Accroître l'efficacité économique ». L'objectif 13 est celui pour lequel on retrouve le moins d'actions.

Objectifs pour lesquels le moins grand nombre d'actions ont été inscrites aux PADD

OBJECTIF	NOMBRE D' ACTIONS
OBJECTIF 13 : Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.	3
OBJECTIF 29 : Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.	5
OBJECTIF 11 : Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.	6
OBJECTIF 12 : Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.	9
OBJECTIF 27 : Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.	10

Selon les informations recueillies lors des séances d'échanges entre les MO, les objectifs 11 et 12 à caractère économique ont été perçus comme trop avant-gardistes et insuffisamment maîtrisés pour y contribuer adéquatement. Peu d'entités se sont investies dans ces deux chantiers de travail. Dans le cas de l'objectif 29, traitant du soutien aux initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail, son champ d'application était trop limité pour générer beaucoup d'actions. Pour sa part, l'objectif 27, relatif à l'accroissement de la scolarité, du taux de diplomation et de la qualification de la population, ne s'adressait qu'à un nombre limité d'entités, soit celles qui œuvrent déjà dans les domaines de la formation et du perfectionnement de la main-d'œuvre.

3 • Analyse synthèse et principaux constats

Quant à l'objectif 13 visant à améliorer le bilan démographique du Québec et des régions, il est difficile d'expliquer pourquoi peu d'entités se sont investies dans des actions pour y contribuer. Les résultats d'une étude en cours portant sur les travaux gouvernementaux contribuant au bilan démographique du Québec, menée par le ministère du Conseil exécutif (MCE), indiqueraient que plusieurs entités s'impliquent directement et indirectement dans cette voie par des mesures et des programmes. Peu de MO ont toutefois choisi de faire état de ces activités dans leur PADD pour cet objectif. Par contre, les MO ont mis de l'avant un plus grand nombre d'actions pour les quatre autres objectifs de l'orientation 5, « Répondre aux changements démographiques » :

- Objectif 14 – Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle (25 actions)
- Objectif 15 – Accroître le niveau de vie (14 actions)
- Objectif 16 – Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables (21 actions)
- Objectif 17 – Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé (15 actions)

Plusieurs actions découlant de ces quatre objectifs et certaines autres associées à des objectifs de l'orientation 6 traitant de l'aménagement et du développement du territoire de façon durable et intégrée ont certainement contribué indirectement à « améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions ».

L'analyse du nombre de MO s'étant investis dans leur PADD, par objectif, va dans le même sens, soit un nombre moyen de 24 entités par objectif, avec des écarts importants allant de 2 à 119 organisations. Les objectifs 13 et 29 ont été retenus par seulement deux et trois organisations respectivement, alors que les objectifs 1 et 6, découlant d'orientations prioritaires, ont fait l'objet d'interventions de tous les MO. En excluant ces deux derniers objectifs, on obtient une contribution moyenne de 16 MO par objectif.¹¹²

Actions retirées des PADD

Au cours de la mise en œuvre de leur PADD, les MO ont retiré 131 actions entre 2008 et 2013. Parmi les explications qu'ils ont transmises au MDDEFP, il a été possible de noter que le retrait d'un peu plus de 67 % des 131 actions retirées des PADD entre 2008 et 2013 résulte de réorganisations d'organismes et de ministères principalement à la suite d'abolitions ou de fusions d'organisations découlant de l'entrée en vigueur, au printemps 2012, de la Loi 130¹¹³. D'autres retraits d'actions ont été causés par des modifications récentes des responsabilités de plusieurs MO et des fusions d'organisations à l'automne 2012 qui ont conduit certains d'entre eux à modifier leurs principaux mandats et modes de fonctionnement.

Plusieurs actions ont par ailleurs été retirées en raison de chevauchements trop grands entre elles, principalement en lien avec des activités de la gestion environnementale, qui s'est précisée dans les CGE et SGE au cours des années 2011 et 2012.

Enfin, les autres retraits ont été faits à la suite de difficultés rencontrées par les entités à s'investir suffisamment dans la mise en œuvre de leurs actions, certaines ayant été formulées sur des bases fragiles, incertaines et parfois trop ambitieuses, d'autres étant liées à des partenariats qui ne se sont pas concrétisés suffisamment pour poursuivre la réalisation.

3.2.2. NIVEAU D'ATTEINTE DES CIBLES

Selon les indications données par le MDDEFP aux MO pour élaborer leur PADD, une cible devait être déterminée pour chacune des actions inscrites dans les PADD. Les cibles des 1 149 actions ont ainsi été mesurées au cours des cinq années de la Stratégie par les MO responsables des actions.

- Les cibles de 763 actions ont été atteintes (66,4 %);
- Des 386 actions dont les cibles ne sont pas atteintes :
 - 35 (9 %) ont une échéance au-delà de la période de la Stratégie. Elles sont comptabilisées parmi les cibles non atteintes au 31 mars 2013.

Comme le montrent les données suivantes, certains objectifs se démarquent quant à la proportion de cibles atteintes plus élevée que les autres.

¹¹² Voir l'annexe III.

¹¹³ Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds.

Objectifs avec les taux d'atteinte des cibles les plus élevés

OBJECTIF	% DES ACTIONS DONT LES CIBLES SONT ATTEINTES	NOMBRE D' ACTIONS
OBJECTIF 13: Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.	100 %	3
OBJECTIF 24: Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.	86 %	36
OBJECTIF 11: Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.	83 %	6
OBJECTIF 25: Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.	81 %	26
OBJECTIF 29: Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.	80 %	5

Ces statistiques doivent être évaluées avec prudence. Il ne faut pas interpréter ce tableau comme une indication des objectifs « ayant le mieux réussi ». La grande disparité des cultures organisationnelles et la compréhension très variable du développement durable à l'époque de l'élaboration des PADD ont pu mener certains MO à déterminer des cibles trop exigeantes ou, à l'opposé, plus faciles à atteindre.

3.2.3. INDICATEURS DE SUIVI DES ACTIONS DES PADD

Les indicateurs des PADD font état du niveau d'achèvement des engagements annoncés par les MO. On retrouve 1 599 indicateurs de suivi des 1 149 actions inscrites dans les PADD, certaines actions étant suivies avec plus d'un indicateur. Ces données démontrent que la majorité des MO ont bien respecté l'exigence de la LDD de se doter de moyens de suivi de leurs actions¹¹⁴, ce qui est également cohérent avec la Loi sur l'administration publique.

¹¹⁴ Loi sur le développement durable, article 17.

Les classifications courantes distinguent généralement quatre types d'indicateurs permettant de réaliser le suivi des engagements, soit les indicateurs d'effets, de réalisation, de prestation et d'effort.

Types d'indicateurs

Type d'indicateur	Description
Indicateur d'effets	Mesure les effets et les conséquences des actions du gouvernement sur un milieu ou une communauté.
Indicateur de réalisation	Mesure le niveau d'avancement d'une action par rapport au produit final escompté.
Indicateur de prestation	Mesure un service rendu ou des activités récurrentes offertes à des clientèles et à des partenaires.
Indicateur d'effort ou d'intrants	Mesure les ressources utilisées pour produire des extrants ou une action menée afin de produire des effets ou impacts.

Les types d'indicateurs les plus présents dans les PADD sont les indicateurs de réalisation et de prestation, qui représentent plus des trois quarts du total des indicateurs. Ils reflètent la nature des missions des MO.

Les indicateurs d'effets sont moins fréquents. L'une des explications tient au fait que les phénomènes visés par les actions des MO ne sont pas influencés uniquement par les actions gouvernementales, mais également par plusieurs autres acteurs de la société. Ainsi, il devient difficile de départager la part de l'effet qui revient à l'action précise mise de l'avant par le MO. Les indicateurs d'effets se trouvent davantage dans deux univers d'actions :

- Conditions-- de travail et habitudes de vie (objectif 4) – lésions professionnelles, adoption de comportements individuels favorables à la qualité de vie, etc.
- Gestion environnementale (objectifs 6, 7 et 8) – consommation de ressources, valorisation de matières résiduelles, production d'énergies renouvelables, etc.

3 • Analyse synthèse et principaux constats

3.2.4. ACTIONS DES PADD ORIENTÉES VERS LA SOCIÉTÉ OU VERS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

La nature des objectifs et des indications données aux MO pour contribuer à la Stratégie orientait naturellement certaines actions vers l'interne (modifications et effets sur les processus administratifs du MO ou de l'ensemble de l'administration publique) ou vers l'externe (relations et effets sur des collaborateurs, des usagers et d'autres parties prenantes à l'extérieur de l'administration publique). Certaines actions visaient à la fois l'interne et l'externe. Les MO ont eux-mêmes déterminé ce caractère de leurs actions à partir de balises que le MDDEFP leur a fournies.

Cette observation est importante, car même s'il s'agit d'une stratégie à portée gouvernementale, les actions des MO pour y contribuer ont également eu des répercussions sur la société.

Proportion d'actions orientées vers la société ou vers l'administration publique

Actions orientées vers la société	421 (40,6 %)
Actions orientées vers l'administration publique	464 (44,7 %)
Actions orientées à la fois vers la société et l'administration publique (actions mixtes)	153 (14,7 %)

De par leur nature, certains objectifs ont amené les MO à y contribuer par des actions qui étaient davantage tournées vers la société. On y retrouve les onze objectifs suivants pour lesquels plus de 75 % des actions sont axées vers la société et représentent 38 % du total des 421 actions orientées vers la société inscrites aux PADD¹¹⁵.

- Objectif 10 – Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation éclairés et responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services
- Objectif 12 – Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable
- Objectif 13 – Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions
- Objectif 15 – Accroître le niveau de vie

- Objectif 19 – Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones
- Objectif 20 – Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience
- Objectif 23 – Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable
- Objectif 24 – Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté
- Objectif 25 – Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions
- Objectif 26 – Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- Objectif 27 – Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population

À l'inverse, plusieurs autres objectifs ont amené les MO à adopter des actions orientées davantage vers l'administration publique. On y retrouve les six objectifs suivants pour lesquels plus de 50 % des actions sont axées vers l'administration publique et représentent 80 % des 464 actions orientées vers l'administration publique inscrites aux PADD. La proportion importante d'actions tient principalement au fait qu'on y retrouve les deux objectifs auxquels tous les MO devaient contribuer (objectifs 1 et 6).

- Objectif 1 – Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre
- Objectif 4 – Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement
- Objectif 6 – Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux
- Objectif 8 – Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec
- Objectif 14 – Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle
- Objectif 16 – Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables

¹¹⁵ La partie 2 de ce rapport présente les types de réalisations par les MO et des exemples pour chacun de ces objectifs.

3.2.5. CONTRIBUTION À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

La mise en œuvre de la Stratégie repose principalement sur la contribution des MO à l'atteinte de ses objectifs. La contribution de chacune des 1 149 actions des PADD a été évaluée par les MO qui en étaient responsables à partir de balises que leur avait fournies le MDDEFP. Les MO devaient déterminer si leur contribution à l'objectif gouvernemental était « Faible », « Moyenne », « Forte », ou « Très forte »¹¹⁶.

Les actions menées ont généré également une contribution sur le plan des objectifs organisationnels des MO. En effet, en mettant en œuvre les actions de leur PADD, les MO poursuivaient par le fait même des objectifs qui contribuaient bien sûr à leur mission et leurs activités. La contribution des actions des PADD aux objectifs organisationnels s'est alors avérée plus importante que pour les objectifs de la Stratégie.

Contributions à l'atteinte des objectifs des MO

Proportion des actions ayant une contribution « Forte » et « Très forte »	60,6 %
Proportion des actions ayant une contribution « Faible » et « Moyenne »	39,4 %

On en déduit qu'une grande proportion des actions menées ont bénéficié aux organisations dans l'atteinte de leurs objectifs organisationnels de développement durable et que la majorité des actions s'intégraient bien à la programmation des MO. Ce résultat n'est pas négligeable puisqu'il est important que le développement durable s'intègre de plus en plus dans les cadres de gestion des organisations.

Contributions à l'atteinte des objectifs de la Stratégie

Proportion des actions ayant une contribution « Forte » et « Très forte »	35,6 %
Proportion des actions ayant une contribution « Faible » et « Moyenne »	64,4 %

En ce qui concerne la contribution aux objectifs de la Stratégie, le fait que la plus grande proportion des actions ait une contribution qualifiée de « Faible » et « Moyenne » s'explique en partie par la portée réduite des actions menées à l'échelle des MO, alors que les objectifs de la Stratégie sont à l'échelle de l'ensemble de l'administration publique, voire de la société. Il est donc compréhensible que les MO aient accordé une appréciation de leur contribution qui est relative à leur poids par rapport à l'ampleur de l'enjeu, comme le suggéraient les balises servant à cette appréciation.

¹¹⁶ Voir les notes méthodologiques de rédaction du rapport.

¹¹⁷ Voir 3.5.

Par ailleurs, la compréhension des MO des objectifs et de ce qu'ils visaient est apparue parfois imparfaite, ce qui a rendu difficile la tâche de définition des actions, cibles et indicateurs qui auraient pu démontrer plus clairement leur contribution à l'objectif gouvernemental. Il semble y avoir eu une certaine confusion dans la compréhension de certains objectifs qui a mené à des chevauchements entre eux. En effet, on observe que certains MO ont mené des actions de même nature, mais associées à des objectifs différents. Or, cette dispersion des réalisations sur un même thème a certes rendu plus difficile l'évaluation des contributions des MO à chaque objectif.

En outre, bien que la compréhension d'un objectif puisse être claire, l'ampleur des actions déterminées est parfois demeurée faible et la contribution, tout autant. Il est difficile d'en cerner les raisons, mais il est possible que les moyens et les ressources (connaissances liées aux exigences du développement durable, budgets, personnel, etc.) n'aient pas toujours été au rendez-vous, faisant en sorte que les MO n'ont pas pu générer un haut niveau de contribution aux objectifs.

Ces considérations sont importantes pour apprécier la contribution d'une action donnée à l'un ou l'autre des objectifs gouvernementaux. Il est toutefois difficile de les traiter d'une façon globale, considérant qu'ils sont souvent liés à l'envergure et à la mission des organisations ainsi qu'aux clientèles et populations visées. L'effet cumulé de l'action gouvernementale peut toutefois être estimé par le suivi de données d'indicateurs reliés aux objectifs de la Stratégie et aux principaux résultats recherchés¹¹⁷.

Pour éviter certaines incompréhensions du sens donné à chacun des objectifs, les énoncés des objectifs de la stratégie révisée en préparation devront être plus clairs tout en étant inclusifs, de façon à permettre à un grand nombre d'organisations de s'investir de la meilleure façon possible.

3.2.6. ACTIONS SPÉCIFIQUES AUX PADD ET CELLES PRÉVUES DANS D'AUTRES CADRES D'INTERVENTION

Les PADD sont composés d'actions définies spécifiquement pour contribuer à l'un ou l'autre des objectifs de la Stratégie (54,8 %) et d'actions déjà prévues dans un autre cadre d'intervention (politique, stratégie, plan d'action, etc.), mais que les MO ont intégrées à leur PADD (45,2 %). Au moment de l'élaboration des premiers PADD par les MO, le MDDEFP a offert des séances d'information sur les façons de procéder et des accompagnements individualisés pour les MO souhaitant avoir un encadrement plus précis. Considérant qu'il s'agissait d'un premier exercice, certains MO plus expérimentés en développement durable et sur des sujets connexes ont été plus aptes à définir de nouvelles actions, alors que d'autres ont joué de prudence en inscrivant des actions déjà prévues, mais qui contribuaient clairement à l'atteinte d'objectifs de la Stratégie. Le résultat recherché a été atteint dans les deux cas, c'est-à-dire s'inscrire dans une démarche de recherche du développement durable et refléter celle-ci par des actions concrètes.

3 • Analyse synthèse et principaux constats

La forte proportion d'actions spécifiques à la Stratégie tient notamment au fait que tous les MO devaient inscrire à leur PADD au moins une action pour contribuer aux objectifs 1 et 6, ces actions étant par conséquent spécifiques à la Stratégie. La définition d'activités incontournables pour ces objectifs a entraîné inévitablement une forte implication des entités. Les quatre objectifs suivants comptent plus de 75 % d'actions définies spécifiquement pour y contribuer. Ils cumulent 394 actions, comptant pour 63,5 % du total de 620 actions définies spécifiquement pour contribuer à la Stratégie. En outre, ces actions n'auraient certainement pas été menées entre 2008 et 2013 sans la mise en œuvre de la Stratégie.

- Objectif 1 – Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre
- Objectif 2 – Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec
- Objectif 6 – Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux
- Objectif 9 – Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières

Par ailleurs, les sept objectifs suivants comptent plus de 80 % de leurs actions déjà prévues dans un autre cadre d'intervention. Plusieurs actions auraient probablement été menées indépendamment de la Stratégie, mais pas nécessairement dans le cadre d'une recherche du développement durable. Ces objectifs cumulent 132 actions comptant pour 25,8 % du total des 512 actions prévues dans un autre cadre d'intervention.

- Objectif 15 – Accroître le niveau de vie
- Objectif 16 – Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables
- Objectif 20 – Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience
- Objectif 25 – Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions
- Objectif 26 – Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- Objectif 27 – Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population
- Objectif 28 – Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre

Plus de la moitié des 512 actions prévues dans un autre cadre d'intervention ont bénéficié de leur intégration dans le PADD. Les MO ont été interrogés sur cette valeur ajoutée à l'égard de trois volets :

VOLET DE VALEUR AJOUTÉE	DESCRIPTION	RÉSULTATS	
Réalisation de l'action	L'action a eu plus de chance d'être réalisée	192 actions	38 %
Suivi et reddition de comptes	Un meilleur suivi de l'action a été effectué	282 actions	55 %
Effet total obtenu	L'action a eu un plus grand effet	190 actions	37 %

Note : Le total dépasse les 512 actions, car une même action pouvait avoir une valeur ajoutée pour plus d'un volet.

On observe que le suivi et la reddition de comptes représentent les plus grandes valeurs ajoutées, ce qui peut s'expliquer par les mécanismes de suivi inhérents à la démarche gouvernementale de développement durable. Le fait que plus du tiers des actions aient profité de leur intégration au PADD à l'égard des volets de la réalisation et de l'effet total obtenu est également significatif en ce qui concerne la contribution institutionnelle de la Stratégie aux actions des PADD, même dans les actions qui étaient prévues dans un autre cadre d'intervention. Ces statistiques démontrent clairement que la Stratégie a exercé des effets bénéfiques sur une forte proportion des actions mises de l'avant dans d'autres mesures gouvernementales.

3.3. RÉALISATION D'ACTIONS GOUVERNEMENTALES À L'EXTÉRIEUR DU CADRE DE LA STRATÉGIE

Au moment de l'adoption de la Stratégie, en décembre 2007, il était évident que de nombreuses mesures gouvernementales contribuaient déjà à la démarche québécoise de développement durable. La Stratégie ne se voulait pas la reproduction complète de toutes les mesures gouvernementales liées au développement durable. Elle ne visait pas à remplacer ces stratégies ou politiques sectorielles, mais plutôt à être une source pour la mise en œuvre de leur révision éventuelle dans le cadre des PADD. Plus de 40 mesures importantes sectorielles¹¹⁸ ont d'ailleurs été mises de l'avant dans les PADD, alors que pour plusieurs autres, les entités n'ont pas jugé pertinent de les inclure en totalité ou en partie dans leur planification de développement durable.

D'une façon similaire, on a constaté qu'un grand nombre d'activités (512) prévues dans d'autres cadres d'intervention ont été incluses dans les PADD, contribuant ainsi d'une façon très importante à la démarche de développement durable. Là encore, il revenait à chacun des MO d'inclure ou non une action pouvant contribuer à l'atteinte de l'un ou l'autre des 29 objectifs de la Stratégie. Certaines activités supplémentaires auraient certes pu être incluses dans les PADD des organisations, mais ce nombre déjà important témoigne bien de l'intérêt des MO pour le développement durable et confirme que la démarche s'inscrivait dans un mouvement déjà amorcé depuis quelques années dans l'administration publique. Rappelons que le MDDEFP a demandé dès le départ aux MO de s'investir d'une façon réaliste en limitant leur plan à des actions ciblées et bien appuyées.

De plus, on a pu constater que de nombreuses législations, stratégies, politiques et autres mesures d'envergure ont été influencées par la démarche gouvernementale entre 2008 et 2013, dans la foulée de l'application de la LDD et de l'intérêt grandissant pour le développement durable dans la société, sans pour autant être introduites directement dans la Stratégie. À titre d'exemple, mentionnons les suivantes :

- Politique québécoise du transport collectif (2006)
- Loi sur les contrats des organismes publics (2008)
- Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (2009)
- Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (2010)
- Plan d'action sur les véhicules électriques (2011-2020)
- Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (2011)
- Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (2011)
- Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (2011)
- Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (2012)
- Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (2012)

- Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises (2011)

Certaines activités plus sectorielles ont également émergé dans divers MO depuis 2008 sans être ajoutées aux PADD. Il est très difficile a posteriori d'en faire un inventaire exhaustif, mais on peut mentionner à titre d'exemple la Politique sur l'investissement responsable de la Caisse de dépôt et placement du Québec et le Programme d'aide au développement et à l'entretien de la Route verte du ministère des Transports du Québec qui relève de la Politique sur le vélo.

Bien qu'il était possible pour chacun des MO de bonifier en cours de réalisation leur PADD par l'ajout d'une ou plusieurs actions, très peu d'organisations se sont prévaluées de cette possibilité. Comme les plans d'action devaient être rendus publics en vertu de l'article 15 de la LDD, les changements souhaités devaient souvent être acceptés par les plus hautes autorités de l'organisation. Ce processus est assez long et perçu comme exigeant par plusieurs. **Il faudra voir quelles modifications et quels assouplissements administratifs pourraient être apportés aux façons de faire pour que les MO intègrent davantage de nouvelles initiatives au sein de leur PADD.**

3.4. RAYONNEMENT DE LA STRATÉGIE À L'EXTÉRIEUR DU GOUVERNEMENT

La Stratégie interpelle en premier lieu l'administration publique. Elle a eu cependant un rayonnement au-delà du périmètre gouvernemental, notamment en établissant des ponts avec les organismes municipaux, les entreprises privées et les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. L'ancrage avec ces secteurs et réseaux a permis à ces acteurs importants de la société d'entreprendre des démarches de développement durable propres à leurs secteurs d'activité. Les quatre tables et comités de travail créés par des MO, en lien avec l'objectif 18 de la Stratégie, pour accompagner ces secteurs ont été des catalyseurs d'initiatives novatrices en matière de développement durable. À titre d'exemple, ils ont appuyé la norme BNQ 21000 portant sur la réalisation de diagnostics et l'application des principes de développement durable dans les organisations, fourni des références et méthodes pour l'élaboration de plans de développement durable dans les municipalités et diffusé largement des approches permettant la prise en compte du développement durable dans les modèles d'affaires des entreprises privées.

Divers regroupements d'organisations ont établi des liens de collaboration avec le MDDEFP afin de renforcer leurs pratiques en développement durable. C'est le cas par exemple de l'Association des gestionnaires de parcs immobiliers institutionnels, du Comité consultatif du Conseil québécois des événements écoresponsables et de l'Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsables.

¹¹⁸ Voir l'annexe VII.

3 • Analyse synthèse et principaux constats

Par ailleurs, de nombreuses initiatives de développement durable sont réalisées par des acteurs de la société indépendamment du cadre d'application de la Stratégie. Elles contribuent toutefois au rayonnement de celle-ci en mettant en lumière des actions en cohérence avec la démarche gouvernementale de développement durable. **Il serait souhaitable dans le cadre d'une stratégie révisée de renforcer et d'établir de nouveaux liens avec les acteurs de la société québécoise en vue de poursuivre le développement d'une culture commune de développement durable pour tous et d'élargir le champ d'influence de la démarche gouvernementale.** Cela permettrait également à l'administration publique de s'enrichir des expériences externes et d'obtenir un éclairage quant aux préoccupations des citoyens en la matière.

3.5. INDICATEURS DE SUIVI DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE ET DE PERFORMANCE ADMINISTRATIVE








Les 68¹¹⁹ indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie ont été retenus ou développés par le MDDEFP conjointement avec l'ISQ et les MO concernés et, sauf exception, ont été adoptés au cours des années 2008 et 2009¹²⁰ par le CIDD. Des fiches d'information sur chacun de ces indicateurs permettent de suivre en continu l'évolution des données sur le site Internet de l'ISQ.

On compte 37 indicateurs associés à une mesure d'envergure gouvernementale ou à une mesure sectorielle spécifique liée à l'un ou l'autre des objectifs de la Stratégie. Les résultats de ces indicateurs sont généralement révélateurs des changements survenus au cours des dernières années. Pour 30 de ces indicateurs, l'appréciation des changements est tributaire du niveau d'atteinte de cibles dont certaines ont été établies d'une façon ambitieuse.

En ce qui concerne les autres indicateurs (31), leur évolution est certes liée aux interventions gouvernementales, mais également à d'autres facteurs sociétaux. Ils ne visent donc pas à établir dans quelle mesure les résultats observés sont attribuables à la mise en œuvre de la Stratégie et à l'action gouvernementale, mais à faire état des changements survenus depuis l'adoption de la LDD en 2006. Ils servent donc de thermomètres pour mesurer des changements liés à l'un ou l'autre des objectifs.

De manière générale, les indicateurs ont permis de jauger les principales tendances pouvant être associées aux objectifs de la Stratégie. Cependant, dans plusieurs cas, leur suivi est limité par le fait que les données sont rendues disponibles avec un délai de 2 à 3 ans ou que la première donnée est postérieure à l'année 2006. Ainsi, la durée de la période analysée varie entre 2 et 6 ans. De plus, pour 5 indicateurs dont les données proviennent d'enquêtes de Statistique Canada, les intervalles de confiance limitent de manière plus ou moins importante la précision des comparaisons temporelles. Par ailleurs, il importe de préciser que les résultats de l'action gouvernementale associée à l'un ou l'autre des objectifs dépendent aussi de l'influence exercée par des facteurs externes conjoncturels ou autres.

Synthèse des tendances observées

TENDANCE		NOMBRE D'INDICATEURS		
		AVEC CIBLE	SANS CIBLE	TOTAL
Positive		9	14	23
		1		1
			3	3
		1		1
		10		10
	SOUS-TOTAL	21	17	38
Relativement stable			8	8
Négative		7	4	11
Non qualifiée	N/A	2	9	11
TOTAL		30	38	68

Parmi les 57 indicateurs pour lesquels il a été possible de se prononcer sur la tendance de l'évolution observée, 38 indicateurs présentent des résultats nettement ou modérément positifs, 8 sont demeurés relativement stables et 11 montrent un résultat nettement négatif. Par ailleurs, la méthode retenue pour qualifier les tendances, s'est avérée inutilisable pour 11 indicateurs. Enfin, certains indicateurs comptent plus d'une cible ou se déclinent en plusieurs variables, de sorte qu'au total, 81 éléments ont été mesurés.

¹¹⁹ Le suivi d'un indicateur associé à l'objectif 28 n'a pu être effectué aux fins du présent rapport, la plus récente donnée datant de 2007-2008, suite aux changements apportés à la collecte et à la récurrence des données.

¹²⁰ Voir annexe IX

Dans le cas des 19 indicateurs de performance administrative, également adoptés par le CIDD en 2009, ils ont tous été définis pour suivre d'une façon quantitative ou pour qualifier l'état des réalisations des MO directement en lien avec des activités incontournables d'objectifs prioritaires et des exigences de la mise en œuvre. Le degré d'atteinte de cibles gouvernementales ambitieuses a été suivi d'une façon régulière au fil des années. La plupart des résultats ciblés ont été atteints ou presque, à l'exception de cibles administratives de mise en œuvre de la Stratégie qui visaient un taux de 100 % et de la cible qui demandait un taux de 50 % d'adoption de CGE et de SGE par les MO, atteinte en 2012 plutôt qu'en 2011. Quant au « taux de MO ayant réalisé une prise en compte des principes de développement durable dans l'élaboration de mesures gouvernementales structurantes et importantes pour les organisations en 2012-2013 », il a été de 60 %. Le travail de promotion, de formation et d'accompagnement des entités pour favoriser l'utilisation de cet outil de prise de décision et de bonification des activités devra donc se poursuivre.

À la lumière de ces observations générales et pour donner suite à l'une des recommandations de la Commission de l'administration publique sur l'application de la LDD du 1^{er} février 2012, **il sera pertinent, dans le cadre des travaux de révision de la Stratégie, d'améliorer la sélection et la définition des indicateurs de suivi afin qu'ils soient plus directement reliés aux objectifs et aux principaux résultats recherchés et, lorsque possible, à des cibles gouvernementales réalistes.** Cette amélioration aurait pour effet de mieux apprécier la contribution des réalisations des entités à la mise en œuvre de la Stratégie.

On cherchera également, lorsque ce sera possible et comme le recommandent cette commission de l'administration publique et le commissaire au développement durable, d'**assortir aux objectifs des cibles plus claires et plus facilement mesurables.** Cela permettrait d'obtenir un portrait plus juste de la progression des efforts en la matière et d'évaluer avec plus de précision le chemin qui reste à parcourir. Devant la grande difficulté d'établir des cibles claires impliquant un grand nombre d'entités sur une période de cinq ans, il serait certes pertinent d'énoncer les principaux résultats recherchés pour chacun des objectifs de manière à mieux orienter les actions des MO.

Il faut également souhaiter que les données de certains indicateurs fondamentaux reliés au développement durable puissent continuer d'être disponibles et d'être suivies durant une autre période de cinq ans de façon à apprécier leur évolution à plus long terme.

3.6. REDDITION DE COMPTES

Les organisations ont satisfait majoritairement aux exigences des dispositions de l'article 17 de la LDD, qui prévoit que les MO ont une obligation de reddition de comptes en faisant état dans leur rapport annuel de gestion, sous une rubrique spéciale, des différentes activités réalisées et des résultats obtenus. Au printemps 2013, 118 des 119 entités ont indiqué avoir produit un rapport d'activités dans une rubrique spéciale de leur rapport annuel de gestion. Elles ont transmis annuellement au MDDEFP des informations relatives à leurs engagements et leurs réalisations en lien avec dix indicateurs de performance administrative, un indicateur supplémentaire s'étant ajouté pour l'année 2012-2013 en lien avec la prise en compte des principes de développement durable.

Ce processus a permis aux entités de faire le point annuellement sur l'état de réalisation de leur PADD et, conséquemment, de planifier pour les années subséquentes le travail à réaliser. Il s'agit souvent d'une occasion pour décider des changements ou des ajustements à apporter afin de bien poursuivre les actions en vue de l'atteinte des cibles fixées.

Au même titre que la diffusion publique des PADD, la reddition de comptes dans leur rapport annuel de gestion ou d'activités rend les MO imputables de leur démarche en regard de leur planification.

La reddition de comptes réalisée par les entités a été jugée à quelques reprises incomplète et insatisfaisante par le commissaire au développement durable. Ce dernier a notamment recommandé qu'il faille davantage pouvoir faire le lien entre les actions et leurs effets sur le développement durable. Cette recommandation a été bien reçue et **il serait souhaitable, dans le cadre d'un renouvellement des PADD liés à une stratégie révisée, de privilégier des indicateurs d'effets lorsque cela est possible.** Les entités ont surtout tenté au fil des années de mieux faire part de leurs résultats en regard du degré d'atteinte des cibles fixées, comme le demande le commissaire. Plusieurs entités ont dû apporter des améliorations à leur reddition de comptes pour bien faire état des modifications apportées à leur plan d'action initial, tel qu'il est indiqué dans le *Guide de production d'un rapport annuel* produit par le SCT et recommandé par le MDDEFP et le commissaire au développement durable. Il importe de rappeler que l'appréciation globale de la contribution de chacune des actions aux objectifs a été effectuée par les MO à la fin de la période de mise en œuvre de la Stratégie¹²¹, cet exercice ne pouvant généralement pas être fait en cours de réalisation des plans.

Considérant que plusieurs actions des PADD contribuent également à d'autres planifications sectorielles, comme le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques et la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, **il serait intéressant d'examiner, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie révisée, la façon de réduire ou mettre en commun les résultats de différents exercices de reddition de comptes.** Rappelons que pour 55 % des actions prévues initialement dans un autre cadre d'intervention, on a estimé que leur intégration au PADD constituait un avantage au suivi et à la reddition de compte¹²².

¹²¹ Voir les notes méthodologiques de rédaction du rapport.

¹²² Voir 3.2.6.

3 • Analyse synthèse et principaux constats

Le suivi des engagements des entités à l'égard du respect des exigences de la démarche gouvernementale et des actions menées en lien avec les activités incontournables priorisées, par l'intermédiaire des indicateurs annuels de performance administrative (IAPA), a été bien fait. La presque totalité des MO a bien répondu à cette demande d'information qui a servi à produire annuellement un rapport synthèse de la Stratégie. Ce travail s'ajoute à celui effectué pour la production de leur rapport annuel de gestion ou d'activité et il est perçu comme exigeant par plusieurs entités. **Il y aurait lieu d'examiner comment réduire les impacts de ce suivi complémentaire sur les MO ainsi que le nombre d'indicateurs et la fréquence de la collecte de ces informations.**

Enfin, cette reddition de comptes annuelle à l'aide des IAPA est surtout exigeante pour les petits organismes gouvernementaux qui comptent seulement quelques employés. **L'approche généralisée de collecte de données pourrait être simplifiée ou adaptée à ces petites organisations.**

3.7. COORDINATION

Des efforts importants ont été déployés par le MDDEFP en vue de coordonner la démarche gouvernementale de développement durable et de mettre en œuvre la Stratégie. Ils ont notamment permis d'assurer la réalisation des activités incontournables liées à la formation et la sensibilisation (orientation 1), à la gestion écoresponsable (orientation 3) et au soutien offert aux entreprises qui contribuent au dynamisme territorial (orientation 6). Cela a aidé à guider les MO dans la réalisation des activités qui favorisent une action rapide du développement durable dans l'administration publique. Le MDDEFP a donc élaboré des guides et des outils d'accompagnement et proposé de nombreuses activités de renforcement des capacités aux intervenants des MO, principalement pour les aider dans l'élaboration et la réalisation des actions de leur PADD.

Malgré ces efforts, on a noté des incompréhensions ou des interprétations diverses du sens d'un même objectif, comme le mentionne également le commissaire au développement durable dans ses rapports. Cela s'explique probablement par la diversité des organisations et de leurs missions. **Le Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable et l'accompagnement offert aux MO par le MDDEFP pourraient pallier cette difficulté. Il serait également pertinent de joindre aux énoncés des objectifs de la stratégie révisée en préparation de courts textes expliquant le sens principal de chacun des objectifs.**

La participation des membres de l'administration publique à la Stratégie a été importante. Elle a suscité de nombreuses collaborations et favorisé le partage d'expériences, en plus d'exercer une influence positive parmi les organisations dans la réalisation d'activités liées au développement durable. Le réseau d'officiers en développement durable, mis en place dès 2008 à partir d'un représentant dans chacun des MO, a joué un rôle déterminant dans l'implantation de la démarche au sein des MO. Ces conseillers constituent un maillon essentiel à la structure de coordination qui doit être consolidé ou renforcé.

Le CIDD a contribué positivement à la réalisation du mandat de coordination confié au MDDEFP. La création récente du Comité directeur du développement durable vise à permettre un renforcement de la coordination et la concertation à haut niveau en exerçant un leadership fort permettant de mieux promouvoir et considérer le développement durable à travers les grandes missions de l'État québécois.

Plusieurs MO ont collaboré avec le MDDEFP pour aider et soutenir des acteurs publics et des entreprises privées qui soutiennent le dynamisme territorial dans leur démarche de développement durable (activité incontournable [objectif 18] de l'orientation 6) en participant et animant quatre tables d'accompagnement-conseil. De nombreux groupes de travail (11) et tables de concertation interministériels ont été mis sur pied et se sont investis pour échanger des informations et favoriser l'arrimage des actions et les partenariats entre les organisations. Leurs activités ont guidé des choix de gestes proposés à l'ensemble des entités.

Malgré ces efforts notables, **il faudra continuer de renforcer et revoir certains mécanismes de coordination en place de manière à favoriser une plus grande concertation et une harmonisation accrue des diverses interventions menées, en suscitant une plus grande collaboration entre les MO et la participation aux activités d'échanges et de partage.** En ce sens, il faudra multiplier les efforts liés à la mise en place de mécanismes et d'outils de liaison, de réseautage et d'échanges d'information, d'expertises et d'expériences entre les MO, et poursuivre le travail de sensibilisation auprès des entités concernées en s'appuyant sur les apprentissages des dernières années.

La coordination **devra continuer de s'appuyer sur des structures interministérielles de haut niveau afin d'assurer la cohérence des actions dans l'engagement et la prise de décision des MO.**



4

Observations
et défis à relever

4

Observations et défis à relever

La Stratégie, en tant que principal moyen d'application de la LDD, a voulu refléter un large éventail de préoccupations de la population et de l'administration publique en s'appuyant sur une vision à long terme de la démarche de développement durable du gouvernement du Québec. Cette approche inclusive a permis à tous les MO de s'investir dans la recherche d'un développement durable en élaborant un PADD qu'ils ont rendu public, comme l'exige la LDD. Ce faisant, ils ont jeté les premières bases d'une structure et d'une culture de développement durable dans l'administration publique.

Les nombreuses actions et activités menées pour promouvoir la Stratégie et sensibiliser et former les personnels au développement durable ont porté leurs fruits. C'est ce que montrent, entre autres indicateurs, les résultats obtenus de 90 % du personnel sensibilisé en 2011, de 60 % des personnels ciblés formés en 2013 et un taux de 68,3 % des employés de l'État qui reconnaissent la définition du développement durable par rapport à 25 % dans la population en général. Les efforts importants consentis pour implanter des approches et des pratiques de gestion environnementale et d'acquisitions écoresponsables dans les diverses entités se traduisent également par des changements visibles de comportements dans les organisations.

Ces efforts se sont inscrits dans la foulée de l'adoption par le gouvernement de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable découlant de l'orientation 3 de la Stratégie, « Produire et consommer de façon responsable », qui a amené notamment 66 % des MO à adopter un CGE ou un SGE et presque 100 % des entités à mettre en application au moins trois pratiques d'acquisitions écoresponsables de biens et services.

La troisième activité priorisée, visant la mise en place d'un plan gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des acteurs publics et des entreprises privées qui soutiennent le dynamisme territorial, s'est soldée par la mise sur pied de quatre tables d'accompagnement-conseil. Ces tables ont transféré des informations et aidé des organisations de quatre secteurs importants de la société québécoise (organismes municipaux, entreprises privées, réseau de la santé et des services sociaux et réseau de l'éducation) dans la mise en œuvre de démarches du développement durable, et elles ont créé des ponts d'information avec des acteurs du milieu bénéfiques à la démarche gouvernementale.

4 • Observations et défis à relever

L'approche retenue par le gouvernement de prioriser trois orientations et de cerner trois activités incontournables pour favoriser une implantation rapide de pratiques de développement durable dans les organisations a donc été profitable. En effet, la grande majorité des cibles ambitieuses associées aux indicateurs annuels de performance administrative mis en place pour suivre l'évolution des résultats de ces trois activités incontournables ont été atteintes ou presque, à l'exception de la cible liée au « taux de MO ayant réalisé une prise en compte des principes de développement durable dans l'élaboration de mesures gouvernementales structurantes et importantes pour les organisations en 2012-2013 » qui a été de 60 %; la cible était de 100 % des entités visées par LDD. Malgré les efforts déployés par l'administration publique et ceux du MDDEFP pour développer, faire connaître et promouvoir la prise en compte des principes de développement durable en tant qu'outil d'aide à la décision et de bonification des activités des organisations, force est de constater qu'il reste encore beaucoup de travail à faire pour que celle-ci soit appliquée d'une façon courante, efficace et bénéfique.

La Stratégie n'avait pas la prétention de couvrir tous les champs d'application et de regrouper toutes les activités menées par les MO en lien avec le développement durable. Elle visait à permettre la mise en œuvre et la révision de mesures gouvernementales d'envergure contribuant déjà au développement durable dans le cadre de l'élaboration des PADD des MO, plusieurs entités s'inscrivant déjà dans une démarche de développement durable. Elle cherche aussi à susciter l'émergence de nouvelles actions pour donner une plus grande amplitude au travail amorcé. À ce titre, près de 55 % des actions des PADD ont été définies spécifiquement dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie. Parmi les actions déjà prévues dans un autre cadre d'intervention gouvernementale, les MO responsables ont estimé que l'intégration au PADD de 55 % d'entre elles a été bénéfique.

Comme certaines entités ont limité le nombre de leurs interventions dans leur PADD, tel que le suggérait le MDDEFP au début de la démarche, et que peu d'organisations ont bonifié leur PADD durant la période d'application, il y aurait lieu de revoir cette approche et d'inciter plutôt les MO à s'investir sans limitation dans les actions les plus significatives dans le cadre de la prochaine stratégie. L'intégration plus grande des nouvelles initiatives de développement durable à la Stratégie durant sa période d'application représente un nouveau défi administratif pour mieux considérer les actions gouvernementales et renforcer le rôle de cohérence que veut exercer la Stratégie en la matière.

Près de 60 % des actions menées étaient orientées vers l'administration publique. Cela n'est pas surprenant étant donné que la LDD demande d'abord de faire cet exercice à l'interne et qu'un grand nombre de MO en étaient à leur première démarche de développement durable. De plus, plusieurs objectifs étaient propices à la réalisation d'actions liées à des fonctions de l'appareil gouvernemental, notamment sur le plan de l'exemplarité de l'État. On note en contrepartie que plus de 55 % des actions avaient une portée vers la société. Enfin, environ 15 % d'entre elles étaient orientées à la fois vers l'administration publique et la société. Ce constat confirme que la Stratégie, en plus d'influencer les décisions et les choix des MO dans leurs actions, a eu également un rayonnement dans la société québécoise. Il y aurait lieu dans le cadre de la révision de la Stratégie d'examiner comment les MO pourraient s'investir davantage dans la réalisation d'actions tournées vers la société ou ayant des répercussions à l'extérieur de l'administration publique.

D'une façon générale, la contribution des MO en nombre d'actions a été bonne pour la majorité des objectifs, avec en moyenne 40 actions par objectif, et ce, même si le champ d'intervention de certains objectifs était assez étroit ou traitait de sujets avant-gardistes. Dans le cas de quelques objectifs, le nombre d'actions a donc été faible. Il en est de même pour la participation en nombre des entités par objectif. Il faudra s'assurer dans le futur que la grande majorité des objectifs établis permettent à un bon nombre d'entités de s'investir et de contribuer à leur atteinte par des actions.

L'analyse globale des actions révèle une très grande diversité d'actions, tant dans leur nature que dans leur portée et les clientèles ciblées. Les objectifs priorités par le choix d'activités incontournables ont généré des interventions assez homogènes et bien orientées dans une direction commune, alors que pour d'autres, on a noté certaines incompréhensions de la signification donnée à chacun des objectifs. Il sera donc nécessaire de poursuivre les efforts d'information et d'accompagnement des MO au moment de l'élaboration des PADD et de mieux préciser le sens de chacun des objectifs.

La mise en œuvre de la Stratégie repose fortement sur des mesures de reddition de comptes et d'évaluation. Bien que la majorité des MO aient respecté les règles et les exigences prescrites par la LDD, l'exercice demandé annuellement aux organisations est considéré par plusieurs comme étant exigeant, mais jugé essentiel pour assurer un bon suivi des actions, notamment quant à leurs effets. On cherchera donc à privilégier, lorsque cela sera possible et pertinent, le choix d'indicateurs d'effets pour les actions. Il faudra également examiner comment simplifier et réduire certaines façons de faire pour assurer ce travail, notamment en ce qui concerne le nombre d'indicateurs de performance administrative et la fréquence de collecte des informations.

Rappelons que l'analyse des résultats des PADD ne donne pas une évaluation quantitative des effets cumulés des actions des MO à l'atteinte de chacun des objectifs. Les objectifs de la Stratégie et les actions des entités, dont les mandats et les responsabilités diffèrent grandement, n'ont pas été conçus au départ de manière à permettre un suivi quantifiable de leurs effets cumulés. Une analyse uniquement quantitative ne peut rendre justice à la richesse des actions et à la complexité des phénomènes en matière de développement durable, comme l'illustrent les nombreux exemples présentés dans ce document.

La lecture des résultats des 68 indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie (indicateurs de niveau II) nous permet d'observer dans la majorité des cas des tendances modérément ou nettement positives, soit pour 38 des 57 indicateurs dont l'évolution des données a pu être qualifiée durant la période concernée. Les autres étant relativement stables (8) ou négatives (11).

Pour plus de la moitié des indicateurs (37), qui sont de nature administrative et directement liés à des mesures gouvernementales, les résultats sont révélateurs d'actions gouvernementales. Pour les autres, l'évolution des données, bien que tributaire de l'action gouvernementale en général, est également influencée par plusieurs facteurs de la société. Il serait souhaitable, dans le cadre de la révision de la Stratégie, de chercher à déterminer ou développer des indicateurs de suivi plus directement reliés aux objectifs et aux principaux résultats recherchés et, lorsque possible, à des cibles réalistes à atteindre. Quant aux 19 indicateurs de performance administrative établis pour suivre l'état des réalisations des actions des MO directement en lien avec les objectifs priorités et les exigences de la démarche, ils se sont avérés très utiles et performants.

De nombreuses activités ont été réalisées par le MDDEFP pour coordonner la mise en œuvre de la Stratégie, renforcer la capacité des employés à agir et favoriser la cohérence de l'action gouvernementale en matière de développement durable. Les activités d'échanges d'information et de connaissances entre les MO constituent un facteur catalyseur important de la mise œuvre du développement durable par effet d'émulation entre les personnes et les organisations. Le renforcement de cette culture de partage entre les organisations et individus représente un défi constant, tout comme la mise en valeur des résultats obtenus et des succès observés.

La coordination de la démarche s'exerce également par les échanges de concertation et l'information partagée lors des réunions du CIDD. Le réseau d'officiers en développement durable, mis en place dès 2008 et consolidé au fil des années, a joué un rôle important dans l'implantation de la démarche et l'opérationnalisation de plusieurs activités entre les organisations, mais surtout dans chacun des MO. Le taux de roulement des représentants des entités à tous les niveaux est toutefois élevé, ce qui rend le suivi des dossiers difficile. Enfin, le rôle des tables et des comités de travail interministériels mis sur pied s'est avéré déterminant pour le développement de plusieurs champs d'intervention, tels que la sensibilisation et la formation, la gestion environnementale, les acquisitions écoresponsables, l'accompagnement d'acteurs du milieu et la veille.

Malgré ces efforts importants, la coordination de la démarche devra être renforcée en révisant et améliorant certains mécanismes en place de manière à favoriser la concertation et susciter une plus grande collaboration entre les MO et une plus grande participation aux activités d'échanges et de partage. La coordination devra continuer de s'appuyer sur des structures interministérielles de haut niveau afin d'assurer la cohérence des actions dans l'engagement et la prise de décisions des MO. À cet égard, la mise en place récente du Comité directeur du développement durable pourrait être déterminante.

En somme, la Stratégie a entraîné la réalisation de 1 149 actions par les MO. La mise en œuvre de ces actions a été guidée par de multiples mécanismes développés en lien avec les dispositions de la LDD. L'élaboration et surtout la mise en œuvre de près de 120 PADD depuis 2008 a contribué à instaurer graduellement un nouveau cadre de gestion dans l'administration publique, en implantant des modes de gestion et des façons de faire en cohérence avec le développement durable. Ces actions ont également concouru à réaliser des changements dans la société en intégrant davantage la prise en compte des trois dimensions du développement durable dans une grande diversité d'activités et de projets qui ont des effets externes, mais aussi en développant des moyens d'accompagnement et d'échange avec des acteurs de la société.

L'intégration des finalités du développement durable dans le quotidien des organisations demeure toutefois un défi majeur, tant en ce qui concerne les répercussions organisationnelles et les ressources nécessaires qu'en ce qui a trait à l'arrimage dans les missions et les responsabilités de chacune des entités. Travailler à l'atteinte d'objectifs englobants d'une stratégie gouvernementale horizontale demeure une responsabilité qui devra continuer d'être partagée par tous les MO comme une source de bonification des actions. Cette première stratégie gouvernementale de développement durable a certainement jeté les bases d'une démarche de changement des façons de faire porteuse de résultats à moyen et à long terme.



ANNEXES

A

Annexe I

Lexique

Action

Énoncé inscrit dans un Plan d'action de développement durable pour formaliser la contribution d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental à l'atteinte d'un objectif de la Stratégie. Une action est mise en œuvre par un ou plusieurs « gestes ». Elle est accompagnée au minimum d'un indicateur et d'une cible permettant de suivre son niveau de réalisation.

Activité incontournable

Activité découlant d'une des trois orientations stratégiques prioritaires établies par la Stratégie. Sa mise en œuvre vise à mobiliser l'ensemble des organisations et à faire la démonstration rapide de la cohérence de l'intervention gouvernementale dans sa démarche de développement durable.

Administration publique

Appellation générale regroupant toutes les organisations visées par la LDD : le gouvernement, le Conseil exécutif, le Conseil du trésor, les ministères, de même que les organismes et les entreprises du gouvernement (article 3 de la LDD).

Employé

Personne occupant un emploi régulier ou occasionnel au sein d'une organisation de l'administration publique. Un emploi régulier est un emploi permanent ou en voie de le devenir (temporaire).

Entité

Ministère ou organisme gouvernemental visé par la LDD.

Indicateur

Tout paramètre significatif utilisé pour apprécier le résultat obtenu par rapport à un objectif donné, l'utilisation des ressources ou l'état d'avancement des travaux.

Indicateur de suivi des actions du Plan d'action de développement durable de chaque ministère et organisme

Paramètre mesurant la réalisation des actions inscrites à un Plan d'action de développement durable.

Indicateur de suivi des objectifs de la Stratégie

Tout paramètre permettant de donner une suite à l'exigence légale d'adoption de mécanismes ou de moyens de suivi. Ces indicateurs sont aussi désignés comme étant des indicateurs de niveau II. Ils sont composés :

1. d'indicateurs nationaux (engagements gouvernementaux dans les politiques et stratégies sectorielles – indicateurs déjà inscrits dans la Stratégie);
2. d'indicateurs qui suivent l'évolution à l'égard de chaque objectif de la Stratégie;
3. d'indicateurs de performance administrative, qui servent à démontrer l'effort collectif de l'administration publique.

Indicateur de développement durable

La série d'indicateurs de développement durable permet de mesurer les progrès de la société québécoise dans sa démarche de développement durable. On parle ici de capitaux légués, car ils mesurent l'ensemble des richesses dont nous profitons aujourd'hui et que nous voulons léguer aux générations futures. Ces indicateurs sont aussi désignés comme étant des indicateurs de *niveau I*. La majorité de ces indicateurs ont été adoptés par le gouvernement du Québec au mois de décembre 2009, comme prévu par la LDD. Il s'agit de la première liste des indicateurs de développement durable pour le Québec.

ANNEXE I • Lexique

Loi sur le développement durable (LDD) (L.R.Q. c. D 8.1.1)

Loi sanctionnée le 19 avril 2006 par l'Assemblée nationale du Québec qui a pour objet d'instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'administration publique afin que l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable (article 1).

Ministères et organismes (MO, organisations ou entités)

Expression générale dénommant toutes les organisations visées par la LDD (article 3) : le gouvernement, le Conseil exécutif, le Conseil du trésor, les ministères, de même que les organismes du gouvernement visés par la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01). Dans le présent document, l'expression « ministères et organismes », ou son acronyme « MO », regroupe les ministères, les organismes, les sociétés d'État et les tribunaux administratifs ou assimilés. Ces derniers ne sont toutefois assujettis à la LDD que pour leurs fonctions non juridictionnelles.

Objectif gouvernemental (de la Stratégie)

Un des 29 objectifs gouvernementaux énoncés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Plan d'action de développement durable

Document public qui définit et précise la participation des MO à l'atteinte des objectifs de la Stratégie. Ce plan est lié à la mission de l'organisation et il identifie les objectifs qu'elle se fixe en lien avec ceux de la Stratégie ainsi que les actions qui seront menées pour contribuer à leur atteinte. Dans le présent document, on parle indistinctement d'un Plan d'action de développement durable ou d'un Plan d'action et de plans d'action de développement durable.

Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013

La LDD précise que la stratégie de développement durable du gouvernement expose la vision retenue, les enjeux, les orientations ou les axes d'intervention ainsi que les objectifs que doit poursuivre l'administration publique en matière de développement durable. Elle identifie certains moyens retenus pour privilégier une approche concertée respectueuse de l'ensemble des principes de développement durable; elle précise aussi les rôles et les responsabilités de chacun ou de certains membres de l'administration publique, dans une perspective d'efficacité et de cohérence interne. La Stratégie prévoit en outre les mécanismes ou les moyens retenus pour en assurer le suivi. Les expressions « Stratégie gouvernementale » ou « Stratégie » sont utilisées dans le présent rapport comme synonymes de « Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 ».

A

Annexe II

Les 16 principes de développement durable

- a) « **Santé et qualité de vie** » : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.
- b) « **Équité et solidarité sociales** » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.
- c) « **Protection de l'environnement** » : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.
- d) « **Efficacité économique** » : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.
- e) « **Participation et engagement** » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.
- f) « **Accès au savoir** » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.
- g) « **Subsidiarité** » : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.
- h) « **Partenariat et coopération intergouvernementale** » : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci.
- i) « **Prévention** » : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.
- j) « **Précaution** » : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.
- k) « **Protection du patrimoine culturel** » : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.
- l) « **Préservation de la biodiversité** » : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée au bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.
- m) « **Respect de la capacité de support des écosystèmes** » : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité.
- n) « **Production et consommation responsables** » : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écocoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.
- o) « **Pollueur payeur** » : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.
- p) « **Internalisation des coûts** » : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

ANNEXE III • Liste des ministères et des organismes gouvernementaux qui ont contribué à l'un ou l'autre des objectifs de la Stratégie

Nom du ministère ou de l'organisme		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
015	Commissaire à la santé et au bien-être	●			●		●																			●				
016	Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	●			●		●																		●					
017	Commission de la capitale nationale du Québec	●			●		●												●				●							
018	Commission de la construction du Québec	●		●			●	●																				●		
019	Commission de la santé et de la sécurité au travail	●			●		●			●																				
020	Commission de l'équité salariale	●			●		●					●																●		
021	Commission de protection du territoire agricole du Québec	●			●		●	●							●															
022	Commission de toponymie du Québec	●			●		●										●							●						
023	Commission des droits de la personne et de la jeunesse	●					●									●						●						●		
024	Commission des lésions professionnelles	●			●		●										●					●	●		●	●				
025	Commission des normes du travail	●			●		●								●													●		
026	Commission des relations du travail	●		●	●		●															●								
027	Commission des services juridiques	●			●		●															●						●		
028	Commission des transports du Québec	●			●		●																							
029	Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	●			●		●																							
030	Commission municipale du Québec	●			●		●																			●				
031	Commission québécoise des libérations conditionnelles	●					●																							
032	Conseil Cris-Québec sur la foresterie	●		●			●												●	●		●	●							
033	Conseil de gestion de l'assurance parentale	●					●								●			●												

ANNEXE III • Liste des ministères et des organismes gouvernementaux qui ont contribué à l'un ou l'autre des objectifs de la Stratégie

Nom du ministère ou de l'organisme		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29		
034	Conseil de la justice administrative	●					●																									
035	Conseil des appellations réservées et des termes valorisants	●					●	●			●										●											
036	Conseil des arts et des lettres du Québec	●					●													●	●		●		●			●		●		
037	Conseil du patrimoine culturel du Québec	●			●		●													●			●			●						
038	Conseil du statut de la femme	●					●																			●	●					
039	Conseil supérieur de la langue française	●					●																●			●						
040	Conseil supérieur de l'éducation	●			●		●								●								●									
041	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	●					●	●																	●	●	●		●	●		
042	Curateur public	●					●																			●						
043	Directeur des poursuites criminelles et pénales	●			●		●							●			●								●		●					
044	École nationale de police du Québec	●		●	●		●																	●	●							
045	École nationale des pompiers du Québec	●			●		●																						●	●		
046	Financement Québec	●					●											●														
047	Fondation de la faune du Québec	●					●																	●								
048	Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies	●	●	●	●		●			●					●		●						●						●	●		
049	Fonds de recherche du Québec – Santé	●	●		●		●								●								●		●				●	●		
050	Fonds de recherche du Québec – Société et culture	●	●	●	●		●			●					●		●						●						●	●		
051	Héma-Québec	●			●		●	●							●											●						
052	Hydro-Québec	●					●	●	●															●					●			

ANNEXE III • Liste des ministères et des organismes gouvernementaux qui ont contribué à l'un ou l'autre des objectifs de la Stratégie

Nom du ministère ou de l'organisme		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	
053	Infrastructure Québec	•			•		•	•			•																				
054	Institut de la statistique du Québec	•	•		•		•																								
055	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	•		•			•					•																			
056	Institut national de santé publique du Québec	•			•	•	•										•						•								
057	Investissement Québec	•					•			•			•																		
058	La Financière agricole du Québec	•	•	•	•		•	•		•			•						•	•	•			•	•	•	•			•	
059	Loto-Québec	•			•		•			•							•	•					•				•				
060	Ministère de la Culture et des Communications	•					•			•									•	•		•					•				
061	Ministère de la Famille	•			•		•	•							•							•									
062	Ministère de la Justice	•			•		•										•	•				•					•	•			
063	Ministère de la Santé et des Services sociaux	•			•	•	•	•	•		•									•	•	•									
064	Ministère de la Sécurité publique	•			•	•	•													•	•										
065	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	•		•	•		•		•	•			•		•					•											
066	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	•			•		•													•								•	•		
067	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	•					•								•	•				•						•		•		•	•
068	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	•		•			•							•																	
069	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	•					•			•										•	•										
070	Ministère des Finances et de l'Économie – mission Économie ¹²³	•		•			•	•		•							•		•									•			

¹²³ En vertu de la Loi sur le conseil exécutif (L.R.Q., chapitre E-18), les finances, le tourisme, le développement économique, l'innovation et l'exportation sont assumées par le ministre des Finances et de l'Économie (MFEQ), tel que le prévoit le décret 874-2012 du 20 septembre 2012. La distinction entre les trois ministères qui composent maintenant le MFEQ est maintenue ici puisqu'ils ont chacun mis en œuvre un PADD durant la période de la Stratégie.

ANNEXE III • Liste des ministères et des organismes gouvernementaux qui ont contribué à l'un ou l'autre des objectifs de la Stratégie

Nom du ministère ou de l'organisme		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
071	Ministère des Finances et de l'Économie – mission Finances ¹²⁴	●					●						●			●	●	●								●				
072	Ministère des Finances et de l'Économie – mission Tourisme ¹²⁵	●		●			●			●					●					●										
073	Ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur	●			●		●																	●						
074	Ministère des Ressources naturelles	●		●			●									●				●			●							
075	Ministère des Transports du Québec	●		●	●		●	●												●		●	●							
076	Ministère du Conseil exécutif	●					●														●			●	●		●			
077	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	●	●		●	●	●		●	●										●			●	●		●	●			
078	Ministère du Travail	●			●		●								●		●								●		●			
079	Musée d'art contemporain de Montréal	●					●	●												●			●							
080	Musées de la civilisation de Québec	●			●		●																●							
081	Musée national des beaux-arts du Québec	●					●															●	●			●		●		
082	Office de la protection du consommateur	●					●			●	●																●	●		
083	Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs crïs	●					●																							
084	Office des personnes handicapées du Québec	●					●								●															
085	Office des professions du Québec	●			●		●								●														●	
086	Office franco-québécois de la jeunesse	●					●			●											●				●					
087	Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse	●					●			●											●				●					

¹²⁴ *Idem.*
¹²⁵ *Idem.*

ANNEXE III • Liste des ministères et des organismes gouvernementaux qui ont contribué à l'un ou l'autre des objectifs de la Stratégie

Nom du ministère ou de l'organisme		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	
088	Office Québec-Amériques pour la jeunesse	●					●			●										●					●						
089	Office québécois de la langue française	●			●		●										●								●						
090	RECYC-QUÉBEC	●		●			●	●	●	●	●		●									●									
091	Régie de l'assurance maladie du Québec	●			●		●																								
092	Régie de l'énergie	●			●		●	●																							
093	Régie des alcools, des courses et des jeux	●					●																								
094	Régie des installations olympiques	●			●		●															●			●		●				
095	Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	●		●			●						●				●														
096	Régie des rentes du Québec	●			●		●									●		●				●				●	●				
097	Régie du bâtiment du Québec	●			●		●	●							●				●												
098	Régie du cinéma	●					●	●															●						●		
099	Régie du logement	●				●	●								●		●					●									
100	Revenu Québec	●			●		●	●										●				●					●				
101	Secrétariat du Conseil du trésor	●	●				●	●																							
102	Services Québec	●	●			●	●										●					●			●						
103	Société de développement de la Baie-James	●			●		●			●										●					●						
104	Société de développement des entreprises culturelles	●					●												●			●				●	●		●		
105	Société de la Place des arts de Montréal	●					●	●											●			●									
106	Société de l'assurance automobile du Québec	●			●		●											●								●					●
107	Société de télédiffusion du Québec	●			●		●															●	●		●						

ANNEXE III • Liste des ministères et des organismes gouvernementaux qui ont contribué à l'un ou l'autre des objectifs de la Stratégie

Nom du ministère ou de l'organisme		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	
108	Société des alcools du Québec	●			●		●	●		●	●	●					●								●						
109	Société des établissements de plein air du Québec	●					●												●				●								
110	Société des traversiers du Québec	●			●		●																				●				
111	Société d'habitation du Québec	●		●			●	●		●	●																	●			
112	Société du Centre des congrès de Québec	●		●	●		●	●	●								●						●	●			●				●
113	Société du Grand Théâtre de Québec	●			●		●	●	●														●			●				●	
114	Société du Palais des congrès de Montréal	●		●	●		●	●			●														●	●				●	
115	Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	●					●	●											●												
116	Société du port ferroviaire de Baie-Comeau-Haute-Rive	●			●		●																								
117	Société immobilière du Québec	●		●	●	●	●	●	●														●								
118	Société québécoise d'information juridique	●		●	●		●	●							●				●				●			●			●		
119	Sûreté du Québec	●			●		●																●		●	●					
Nombre de MO par objectif		119	9	25	67	8	119	31	9	23	10	4	6	2	19	8	17	10	28	14	20	29	11	19	26	20	24	8	14	3	

Résultats complémentaires du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable – Objectif 1

Formation et sensibilisation du personnel de l'administration publique

Afin d'aider les MO à réaliser la mise en œuvre du premier objectif de la Stratégie, un Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable a été adopté par le CIDD. Dans son rôle de coordination de ce plan, le MDDEFP a offert à tous les MO plusieurs activités de formation et de sensibilisation ainsi que des activités d'échanges et de partage depuis l'adoption de la Stratégie. Le but de ces activités était l'acquisition de connaissances et d'une culture commune en développement durable ainsi que le renforcement des capacités des intervenants en développement durable à mettre en œuvre la Stratégie dans toutes les organisations. Ces activités portaient également sur l'utilisation des outils d'accompagnement à la mise en œuvre de la Stratégie.

Les responsables des MO ont été conviés à plusieurs rencontres sur différents thèmes depuis 2008-2009. Plus d'une centaine de MO ont participé à ces activités, certains en y inscrivant plusieurs personnes. Ces séances ont également été tenues à la fois à Québec et à Montréal. De plus, lorsque cela était possible et souhaitable, plusieurs de ces activités ont été organisées par visioconférence. Cette façon de faire permet à un grand nombre d'employés des MO dans les différentes régions du Québec d'y participer sans avoir à se déplacer.

Les activités de formation, de sensibilisation et de partage qui ont été réalisées par le MDDEFP ont permis de rejoindre environ 3 000 employés de différents MO. Le tableau ci-dessous donne un aperçu statistique des activités de formation, de sensibilisation et de partage réalisées depuis 2008.

Ce tableau permet de constater que les MO participent en grande majorité aux activités de formation et de sensibilisation réalisées par le MDDEFP et qu'ils utilisent également les outils mis à leur disposition pour relayer ces activités de manière autonome au sein de leur organisation.

Tableau : Activités de formation, de sensibilisation et de partage (2008-2013)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011*	2011-2012*	2012-2013*
Nombre de participations par MO	115 ¹	S.O.	462	300	398
Nombre de participations par individus	S.O.	S.O.	880	487	729
Nombre d'activités réalisées	S.O.	50 ²	12	8	11

¹ MDDEFP, Rapport annuel de gestion 2008-2009, p. 94.

² MDDEFP, Rapport annuel de gestion 2009-2010, p. 79.

* Statistiques tirées de la banque de données *Suivi des formations* (au 30 septembre 2013). Le système de banque de données du MDDEFP-BCDD pour le suivi des activités a été mis en œuvre en 2010. Les données pour 2008-2009 et 2009-2010 proviennent du rapport annuel du Ministère. Les données sont standardisées à compter de 2010-2011.

Le travail d'accompagnement du MDDEFP a permis aux MO de s'approprier des outils que le Ministère a développés, de les adapter et de les appliquer à leurs organisations selon leurs particularités. Depuis 2008-2009, plusieurs organisations ont indiqué avoir réalisé des activités de formation et de sensibilisation pour leurs employés et utilisé formellement le *Guide de prise en compte des principes de développement durable* (voir le tableau ci-après). De plus, les MO ont intégré le développement durable dans leurs activités d'accueil des nouveaux employés, en plus de participer aux formations sur l'organisation d'événements écoresponsables et l'élaboration d'un CGE ou d'un SGE, sur l'adoption de pratiques d'acquisitions écoresponsables et sur l'organisation d'événements écoresponsables.

ANNEXE IV • Résultats complémentaires du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable – Objectif 1

Indicateurs annuels de performance administrative	Résultat
Nombre de MO qui ont utilisé le Guide de prise en compte des principes depuis 2008	97
Nombre total de MO ayant intégré lors d'activités d'accueil des nouveaux employés une section sur le PADD depuis 2009	95
Nombre total de MO qui ont tenu au moins deux (ou une si moins de 50 employés) activités thématiques de sensibilisation au développement durable depuis 2009-2010	100
Nombre total de MO ayant utilisé au moins deux outils distincts de sensibilisation depuis 2009	107
Nombre de MO ayant tenu une formation sur les acquisitions écoresponsables depuis 2009-2010	101
Nombre de MO ayant participé ou tenu une formation sur l'organisation d'événements écoresponsables depuis 2009-2010	78
Nombre de MO ayant participé à une formation sur l'élaboration d'un SGE ou CGE entre 2009 et 2012	99
<small>Note : Les questions du formulaire des indicateurs annuels de performance administrative ont évolué dans le temps. La période disponible pour des données comparables change aussi.</small>	

Plusieurs organisations se sont également prévaluées de la possibilité de tenir des rencontres de travail avec le personnel du BCDD du MDDEFP.

Résultats complémentaires de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable – Objectif 6

Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable

L'adoption, en 2009, de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable visait à encadrer les façons de faire en établissant les domaines d'intervention communs à tous les MO en matière de production et de consommation écoresponsables, de manière à accroître la cohérence et l'efficacité des actions et des gestes posés. La Politique a de plus favorisé l'introduction de la notion du cycle de vie dans les procédures d'approvisionnement des MO, l'intégration de la règle des 3RV E (réduire, réemployer, recycler, valoriser et éliminer) et l'introduction des notions du coût total de propriété des biens et d'efficacité énergétique dans les décisions courantes de l'administration publique. Elle couvre l'approvisionnement en biens et en services de tous genres, mais cible particulièrement les événements organisés par l'État, les technologies de l'information, le transport et le déplacement des employés, les immeubles destinés à l'exercice des activités publiques (rénovation, aménagement et gestion) et les projets de construction.

La Politique favorise également les choix de consommation et de production socialement responsables. En ce sens, l'achat régional et l'achat auprès d'entreprises adaptées et des entreprises du secteur de l'économie sociale ou encore le respect des règles d'égalité dans l'emploi par les entreprises peuvent être considérés.

Adoption d'un cadre de gestion environnementale, d'un système de gestion environnementale ou de gestes ponctuels

Pour respecter l'exigence gouvernementale, les organisations qui s'étaient engagées à adopter un CGE ou un SGE dans leur PADD devaient le faire au plus tard le 31 décembre 2010. Par ailleurs, cette même exigence spécifiait que 50 % des MO devaient avoir adopté un CGE ou un SGE pour 2011.

Le tableau qui suit présente l'évolution du nombre et du pourcentage de MO dans l'adoption de SGE, de CGE et de gestes ponctuels en gestion environnementale au cours des trois années applicables.

Adoption d'un CGE, d'un SGE ou de gestes ponctuels				
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Nombre d'organisations	132	126	121	119
	Nombre MO et pourcentage [Nombre (%)]			
SGE ou CGE adopté	S.O.	43 (34)	70 (58)	79 (66)
SGE adopté	S.O.	8 (6)	10 (8)	12 (10)
SGE comme objectif, pas adopté	S.O.	6 (5)	4 (3)	3 (3)
CGE adopté	S.O.	35 (28)	60 (50)	67 (56)
CGE comme objectif, pas adopté	S.O.	47 (37)	21 (17)	14 (12)
Gestes ponctuels	S.O.	27 (21)	27 (22)	24 (20)

ANNEXE V • Résultats complémentaires de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable – Objectif 6

La cible de 50 % fixée par la Stratégie a été atteinte en 2011-2012, l'échéance fixée étant légèrement dépassée. Les délais s'expliquent par plusieurs facteurs, notamment le manque de ressources et le besoin pour les intervenants d'intégrer des concepts et processus nouveaux et de les appliquer à leur organisation. Dans plusieurs cas, la période requise pour les approbations officielles a ainsi chevauché la date fixée pour l'atteinte de la cible.

Une majorité des MO (66 %) ont maintenant adopté leur SGE ou CGE et en sont à l'étape de mise en œuvre. Environ 15 % des organisations n'ont pas encore franchi l'étape de l'approbation par leurs autorités, et 20 % réalisent des gestes ponctuels.

Objectifs environnementaux nationaux

Les MO étaient invités à poser certains gestes recommandés pour contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux définis par la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable. La Table de concertation gouvernementale sur les objectifs environnementaux nationaux a réalisé le travail de sélection de ces gestes afin d'assurer une cohérence en matière de gestion environnementale au sein de l'administration publique.

Dans l'ensemble, les gestes retenus contribuent aux objectifs gouvernementaux en matière d'utilisation de l'énergie et de gestion des matières résiduelles. La Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 ainsi que le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, *Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir*, ont guidé le choix des gestes ayant trait à la réduction de la consommation de carburant et d'énergie au bureau (gestes 1 à 4). Les gestes favorisant la récupération, la réduction de la consommation et le réemploi (gestes 5 à 8), quant à eux, ont été choisis en lien avec la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Le tableau suivant indique le nombre et le pourcentage d'organisations publiques ayant participé aux différents gestes recommandés durant les quatre années financières.

La participation des MO aux gestes recommandés par le MDDEFP s'est généralement accrue de 2009-2010 à 2012-2013. La seule exception concerne les mesures de sensibilisation visant la réduction de la consommation d'eau embouteillée; ceci s'explique par la diminution du besoin de sensibilisation au fur et à mesure que les organisations publiques ont installé des fontaines et robinets et ont restreint leurs achats d'eau embouteillée.

Plusieurs mesures ont été mises en œuvre par la grande majorité des organisations: disponibilité de salles de vidéoconférences, mise sur pied de systèmes de récupération multimatières, automatisation de l'impression recto verso et adoption de règles de gestion des biens excédentaires privilégiant le réemploi.

Gestes recommandés pour la contribution à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux				
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Nombre d'organisations	132	126	121	119
	Nombre MO et pourcentage [Nombre (%)]			
1. Disponibilité d'installations pour vidéoconférence accessibles à une majorité du personnel concerné	84 (64)	92 (73)	97 (80)	102 (86)
2. Mise en œuvre des mesures de sensibilisation pour la réduction de consommation de carburant et d'émissions de GES dans le domaine du transport	40 (30)	42 (33)	46 (38)	50 (42)
3. Mise en place d'un mécanisme de mesure de la consommation de carburant et des distances parcourues 52 MO ont indiqué qu'ils étaient propriétaires de véhicules	15 (11)	30 (24)	25 (21)	22 (18)
4. Mise en œuvre de mesures de sensibilisation aux économies d'énergie au bureau	52 (39)	65 (52)	59 (49)	49 (41)
5. Système de récupération multimatières (papier/carton, verre, métal, plastique) accessible pour au moins 60 % du personnel	111 (84)	114 (90)	116 (96)	113 (95)
6. Mise en œuvre des mesures de sensibilisation visant la réduction de la consommation d'eau potable embouteillée au bureau	83 (63)	58 (46)	50 (41)	37 (31)
7. Directives ou processus d'automatisation de l'impression recto verso pour la majorité des équipements	88 (67)	99 (79)	100 (83)	105 (88)
8. Adoption ou application des règles de gestion des biens excédentaires privilégiant notamment le réemploi (mobilier, cartouches d'imprimantes, fournitures, espaces réservés)	113 (86)	111 (88)	111 (92)	112 (94)

Acquisitions écoresponsables

Les produits écoresponsables dont l'achat a été recommandé aux MO par le MDDEFP ont été déterminés après une analyse de leur pertinence et de leur impact dans le contexte de la fonction publique québécoise. La Table de concertation sur les pratiques d'acquisitions écoresponsables, regroupant les principaux MO qui contribuent au développement et à l'application de pratiques d'acquisitions écoresponsables au sein de la fonction publique, a joué un rôle clé de concertation et de validation dans ce processus.

D'une part, le choix des gestes est basé sur les domaines d'intervention prioritaires établis par la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable. Les fournitures de bureau, les technologies de l'information de même que l'achat et la location de véhicules automobiles ont ainsi été privilégiés. D'autre part, la sélection s'est appuyée sur les *Statistiques sur les contrats des organismes publics du réseau de l'administration gouvernementale* présentés annuellement par le SCT. Depuis 2008, ces rapports montrent que les logiciels et le matériel informatique, les fournitures de bureau et l'équipement de transport comptent parmi les catégories d'approvisionnement présentant le plus grand volume d'achat au sein de la fonction publique. Ces statistiques ont permis de valider la pertinence des gestes proposés en vue de tirer profit du pouvoir d'achat de l'administration publique¹²⁶ et de maximiser son influence sur le développement d'un marché de biens et services plus écoresponsables.

Un geste traitant de façon générale de l'intégration de critères écoresponsables aux contrats d'approvisionnement a également été ajouté à la liste des gestes recommandés afin de laisser la possibilité aux MO de signaler la considération de tels critères pour d'autres catégories de biens et services que ceux ciblés.

Les MO étaient invités à définir ces critères à partir des objectifs environnementaux mis à l'avant-plan dans la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable. Ces objectifs environnementaux sont tirés de stratégies et politiques d'envergure nationale telles que la Stratégie énergétique 2006-2015 et les plans d'action 2006-2012 et 2013-2020 sur les changements climatiques. Des objectifs socioéconomiques ont été ajoutés à cette liste. Les MO ont été invités à contribuer aux initiatives pour développer l'achat public auprès des entreprises collectives et à faire affaire avec des entreprises adaptées certifiées par Emploi-Québec.

La révision du cadre réglementaire des marchés publics en 2008 a permis aux MO d'intégrer dans leur processus d'achat des préoccupations relatives au développement durable. En effet, dans le respect de tout accord intergouvernemental applicable aux organismes publics, la Loi sur les contrats des organismes publics promeut la mise en place de procédures d'achat comportant une évaluation préalable des besoins qui tient compte des orientations gouvernementales en matière de développement durable et d'environnement (article 2).

Le tableau suivant indique le nombre et le pourcentage d'organisations publiques ayant participé aux différents gestes recommandés durant les quatre années financières.

¹²⁶ À titre d'exemple, en 2011-2012, les MO ont conclu un total de 7 925 contrats (approvisionnement, services et travaux de construction) de plus de 25 000 \$ pour un montant global s'élevant à 5,1 G\$ (Source : Secrétariat du Conseil du trésor, 2013. *Statistiques sur les contrats des organismes publics du réseau de l'administration gouvernementale 2011-2012*).

¹²⁷ EPEAT est un outil créé par le Green Electronics Council qui permet aux acheteurs d'évaluer et de comparer du matériel informatique en fonction de leurs caractéristiques environnementales. EPEAT est fondé sur le standard IEEE 1680-2006, une norme pour l'évaluation environnementale des ordinateurs personnels.

Gestes recommandés d'acquisitions écoresponsables					
		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Nombre d'organisations		132	126	121	119
		Nombre MO et pourcentage [Nombre (%)]			
1. Achat ou utilisation d'au moins 80 % de papiers et de cartons recyclés contenant des fibres post-consommation	Papiers fins	122 (92)	121 (96)	113 (93)	114 (96)
	Fournitures de bureau	93 (70)	98 (78)	103 (85)	107 (90)
	Papiers sanitaires	44 (33)	47 (37)	49 (40)	48 (40)
	Cartons d'emballage	49 (37)	54 (43)	57 (47)	61 (51)
2. Requis l'utilisation de papiers recyclés contenant des fibres post-consommation dans au moins 50 % des contrats d'impression		88 (67)	101 (80)	99 (82)	100 (84)
3. Achat ou possession dans une proportion d'au moins 80 % de microordinateurs répondant aux critères EPEAT¹²⁷		96 (73)	104 (83)	108 (89)	107 (90)
4. Pour les MO qui sont propriétaires de véhicules automobiles, mise en place ou application d'un processus d'autorisation interne formel qui prévoit l'utilisation d'un questionnaire d'évaluation des besoins réels ainsi qu'une approbation du résultat par un cadre supérieur. 52 MO ont indiqué qu'ils étaient propriétaires de véhicules.		4 (1)	6 (5)	6 (5)	7 (6)
5. Intégration de dispositions environnementales ou écoresponsables à certains des contrats d'approvisionnement en biens et services		56 (42)	62 (49)	67 (55)	70 (59)
6. Acquisition d'imprimantes moins dommageables pour l'environnement		72 (55)	72 (57)	76 (63)	81 (68)
7. Achat de cartouches d'impression au laser remises à neuf et procédure pour retourner les produits défectueux		76 (58)	82 (65)	79 (65)	74 (62)

ANNEXE V • Résultats complémentaires de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable – Objectif 6

Le tableau présente un bilan positif de l'évolution des pratiques d'acquisitions écoresponsables au sein de la fonction publique. En effet, le pourcentage des organisations publiques ayant indiqué avoir participé est plus élevé en 2012-2013 qu'en 2009-2010 pour l'ensemble des gestes proposés.

En particulier, l'achat de papiers fins recyclés a été adopté par la quasi-totalité des organisations (96 %); ceci reflète l'utilisation répandue et importante du papier au sein de l'administration publique. À l'opposé, peu de MO ont mis en place un processus formel d'évaluation des besoins préalablement à l'achat de véhicules. Cette situation est due en partie au nombre plus restreint d'organisations possédant des flottes de véhicules importantes.

A

Annexe VI

Synthèse des activités d'accompagnement en développement durable pour quatre secteurs d'activité de la société – Objectif 18

Bilan des activités de la Table d'accompagnement-conseil auprès des organismes municipaux (TACOM)

La TACOM est composée de représentants de huit ministères et d'un organisme gouvernemental qui interviennent de façon particulière auprès des organismes municipaux :

- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, coresponsable du comité
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, coresponsable du comité
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministère de la Culture et des Communications
- Ministère des Ressources naturelles
- Ministère de la Sécurité publique
- Ministère des Transports
- Ministère de la Famille
- RECYC-QUÉBEC

La TACOM comprend également quatre représentants municipaux :

- Fédération québécoise des municipalités
- Union des municipalités du Québec
- Ville de Québec
- Ville de Montréal

Aux fins du travail de la TACOM, on entend par « organismes municipaux » les :

- municipalités locales
- municipalités régionales de comté (MRC)
- communautés métropolitaines (CM)
- conférences régionales des élus (CRÉ)

Principales réalisations

Acquisition de connaissances sur le développement durable dans le secteur

Les premières réalisations ont cherché à mieux comprendre l'état du développement durable dans les organismes municipaux. Des études exploratoires ont été menées sur le sujet de manière à déterminer les caractéristiques d'une démarche de développement durable au Québec. Ainsi, on observe que les initiatives globales de développement durable des organismes municipaux se distinguent de leurs interventions régulières sectorielles. Des politiques, mesures ou planifications menées de manière sectorielle ne constituent pas une démarche de développement durable si elles ne sont pas liées par une réflexion globale intégrée dans un document fédérateur. Pour agir de manière cohérente selon un plan d'ensemble, les organismes municipaux adoptent ou s'inspirent d'approches variées de développement durable suivant leurs compétences, leurs pouvoirs et leurs ressources. Il peut alors s'agir d'une démarche spécifique de développement durable (par exemple un plan d'action de développement durable) ou d'une démarche intégrée dans les planifications existantes (par exemple un plan d'urbanisme). Enfin, notons que certains organismes municipaux ont obtenu des certifications qui attestent leurs contributions particulières au développement durable, par exemple Ville équitale de TransFair Canada, 4 As de la Fondation Rues principales, LEED AQ pour le développement de quartiers ou encore ICI ON RECYCLE! de RECYC-QUÉBEC.

Un exemple de développement durable municipal

Plan d'action de développement durable et environnemental de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ANNEXE VI • Synthèse des activités d'accompagnement en développement durable pour quatre secteurs d'activité de la société – Objectif 18

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté un plan d'action en développement durable avec une majeure en environnement (PADD-E) en janvier 2010. D'une durée de dix ans, le PADD-E traite de sept orientations principales :

- Participation citoyenne
- Développement et conservation du territoire
- Développement économique – rétention et innovation
- Santé collective
- Environnement et écocitoyenneté
- Cohésion sociale
- Préservation des acquis

Le PADD-E s'inspire de la Stratégie et du concept de l'Agenda 21 local. Il regroupe 135 actions ou sous actions qui touchent l'ensemble des secteurs de la vie municipale. Outre les aspects du développement économique et social, il consacre une part importante de la démarche à l'environnement dans une perspective de développement durable et intégré de l'ensemble du territoire campivallensien. Il a fait l'objet de deux consultations publiques, dont une en ligne, dans Internet. Le comité consultatif en développement durable et en environnement, composé de représentants de groupes environnementaux, de citoyens, de gestionnaires municipaux, d'intervenants régionaux et d'élus municipaux, en assure le suivi.

Mesure de l'atteinte de la cible gouvernementale visant à ce que 20% des organismes municipaux aient adopté une démarche de développement durable d'ici 2013

Sur la base des études exploratoires, un sondage a été réalisé auprès de 1 245 organismes municipaux et régionaux au début de 2012 sur les démarches intégrées de développement durable en milieu municipal et régional. Le taux de participation à ce sondage s'élève à 62,5 %. Les résultats ont été publiés en juillet 2012¹²⁸. On observe que les organismes municipaux sont engagés à 19,3 % dans une telle démarche selon les critères retenus. Les résultats présentent un grand nombre d'informations complémentaires, notamment sur les enjeux suivants qui sont les plus souvent traités dans ces démarches :

- Gestion des matières résiduelles (enjeu abordé par 72 % des répondants);
- Aménagement du territoire et l'urbanisme (72 %);
- Protection des milieux naturels (62 %);
- Qualité de l'eau, de l'air et des sols (58 %);
- Occupation et vitalité des territoires (58 %);
- Équilibre écologique et protection de la biodiversité (42 %);
- Efficacité énergétique (42 %).

Outils de soutien aux démarches de développement durable municipales

Le MAMROT, en collaboration avec la TACOM, a mené à terme la première phase du projet « Démarches intégrées de développement durable en milieu municipal et régional », qui comprend un ensemble de fiches d'information à l'intention des organismes municipaux et régionaux qui souhaitent poursuivre ou amorcer une démarche de développement durable. Ce contenu est maintenant disponible au www.municipalitedurable.gouv.qc.ca. Ce nouveau site permet aux organismes municipaux d'accéder facilement à l'information requise pour rendre leurs pratiques plus innovantes, plus équitables, plus efficaces et plus respectueuses de l'environnement. À travers les qualités caractérisant la municipalité durable, les critères auxquels doit répondre une démarche de développement durable à l'échelle municipale et régionale ou les étapes et approches à suivre pour mettre en œuvre une telle démarche, les organismes municipaux et régionaux s'approprient plus aisément le concept de développement durable. Le site propose également un répertoire des outils et programmes gouvernementaux¹²⁹ qui s'adressent aux organismes municipaux pour les aider dans leurs actions traitant d'enjeux précis (transport, gestion de l'eau, politiques familiales, réduction des GES, etc.). Les ministères membres de la TACOM enrichissent ce répertoire de façon régulière.

Bilan des activités de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé (TACEP)

Formée à l'initiative du MDDEFP en 2008, la TACEP est coprésidée par le MFEQ et le MDDEFP. Les travaux de la TACEP visent à aider les entreprises québécoises à prendre le virage du développement durable. La TACEP regroupe les partenaires suivants :

- Centre de recherche industrielle du Québec et Bureau de normalisation du Québec
- Commission de la construction du Québec
- Investissement Québec
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur
- Ministère des Ressources naturelles
- Ministère des Finances et de l'Économie
- Ministère des Transports
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
- Ministère du Travail
- Services Québec

¹²⁸ MAMROT (2012). *Sondage sur les démarches de développement durable des organismes municipaux et régionaux - Analyse des résultats*.

¹²⁹ MAMROT (2012). *Répertoire d'outils gouvernementaux pour le développement durable municipal*.

Les membres de la TACEP agissent de façon complémentaire auprès des entreprises selon leur mandat et les outils à leur disposition.

Principales réalisations

Depuis sa mise sur pied, la TACEP a élaboré des fiches d'entreprises modèles et un guide sur les bénéfices associés à l'adoption d'une démarche de développement durable en entreprise. Elle a mené des recherches et fait la promotion des outils disponibles pour les entreprises. Des rencontres avec des organismes partenaires ont été effectuées pour mieux saisir la portée des enjeux auxquels font face les entreprises dans le cadre de leur démarche de développement durable.

La TACEP a élaboré une **stratégie de sensibilisation gouvernementale** pour promouvoir le développement durable en entreprise. Toute l'information est accessible sur le site Portail Québec – Entreprise¹³⁰ qui héberge un **répertoire d'outils** pour les PME. En parallèle, plusieurs membres de la TACEP ont mis en ligne sur leur site Web une section consacrée au développement durable en entreprise. Dans le cadre de cette stratégie, une personne-ressource a été embauchée pour sensibiliser les associations sectorielles et collaborer avec elles à la réalisation d'activités à l'intention de leurs membres.

Aux initiatives de sensibilisation s'ajoute le soutien à divers **projets de formation et d'accompagnement**. Parmi les projets soutenus conjointement ou individuellement par les membres de la TACEP, notons les suivants :

- Renforcement des capacités de formation et élaboration d'une formation « Meilleures pratiques d'affaires » (MPA) intitulée *Amorcer une démarche de développement durable en entreprise*;
- Développement des capacités d'accompagnement :
 - Support aux projets pilotes BNQ 21000¹³¹, lesquels ont permis de mettre au point des outils d'aide à l'adoption de démarches de développement durable pour les entreprises et de les bonifier par la réalisation de projets en entreprise. Une soixantaine d'entreprises ont participé aux projets pilotes, soutenues par la Chaire Desjardins en gestion du développement durable de l'Université de Sherbrooke et un réseau d'une douzaine de consultants seniors en accompagnement stratégique;
 - Réalisation d'un projet pilote par Transformation alimentaire Québec auprès de huit entreprises du secteur : mise au point d'un outil de diagnostic de développement durable;
 - Soutien à la création de la plateforme Web Raddar¹³² de la Société de développement environnemental de Rosemont, un outil de gestion pour les PME pour la réalisation de plans d'action, de tableaux de bord et de rapports de développement durable.

Enfin, la TACEP a créé des contacts avec **plus d'une centaine de parties prenantes** appelées à participer à diverses activités de consultation selon les thématiques rejoignant leur champ d'expertise.

Mesure de l'atteinte de la cible gouvernementale visant à ce que 20 % des entreprises privées aient adopté une démarche de développement durable d'ici 2013

La mobilisation de 20 % des entreprises québécoises est un défi d'envergure considérant la diversité de leur taille et le grand nombre de petites entreprises¹³³. Une démarche de développement durable en entreprise signifie la **mise en place progressive de pratiques de gestion permettant d'améliorer la performance globale de l'organisation**, tant sur le plan financier que sur les plans environnemental et social. Dans ce cadre, les entreprises sont amenées à considérer divers enjeux, notamment la gestion de l'énergie, des GES, de l'eau et des matières premières et résiduelles, la santé et la sécurité au travail ainsi que l'impact de l'entreprise sur la communauté dans laquelle elle est implantée. Il s'agit d'une **démarche intégrée à même la stratégie de l'entreprise**¹³⁴ qui fait appel au dialogue avec les parties prenantes et à la communication des résultats atteints.

Les sondages menés en 2009-2010 et en 2013 par le MFEQ et le MDDEFP révèlent une nette progression quant au taux d'entreprises ayant adopté des pratiques de gestion de développement durable dans une perspective d'amélioration continue. De 2010 à 2013, ce taux est passé de 13 % à 22 %. Pour estimer l'adoption d'une démarche de développement durable par les entreprises privées, les sondages réalisés vérifiaient plus précisément le taux d'entreprises ayant adopté des pratiques de gestion d'amélioration continue, en consultation avec des parties prenantes, pour différents enjeux de développement durable.

Exemple de développement durable en entreprise

Philips Lumec¹³⁵

Philips Lumec est une entreprise de Boisbriand qui conçoit et fabrique des luminaires extérieurs de pointe, à la fois ornementaux et respectueux de l'environnement. Elle s'investit dans une démarche de développement durable en axant sa stratégie d'affaires sur l'écoconception de ses produits. Ainsi, Philips Lumec s'est dotée d'une unité de recherche et développement en vue de fabriquer des produits qui respectent des critères environnementaux élevés, tout en réduisant la quantité de matériaux utilisés et les coûts de production. De plus, à la suite d'une analyse simplifiée du cycle de vie de ses produits, Philips Lumec a revu leur conception afin de réduire l'impact environnemental en ce qui a trait à la consommation d'énergie.

Philips Lumec est aussi un exemple en matière d'implication des parties prenantes. À la suite des pressions exercées par l'association Dark Sky, une organisation non gouvernementale (ONG) militant pour la protection du ciel étoilé et pour la réduction de la pollution visuelle générée par les éclairages extérieurs, Philips Lumec a collaboré avec l'ONG afin de concevoir des luminaires qui projettent moins de lumière vers le ciel. L'entreprise met également à profit l'expertise de sa main-d'œuvre par l'intermédiaire

¹³⁰ MDDEFP (2013). *Le développement durable au coeur de votre stratégie d'affaires*.

¹³¹ BNQ 21 000

¹³² Raddar

¹³³ En 2012, 241 955 établissements appartenaient aux entreprises québécoises, dont 207 204 (85 %) étaient des établissements de moins de 20 employés. De ce nombre, 122 273 sont des microentreprises de moins de 5 employés, alors que 1 938 établissements comptent plus de 200 employés. Le taux de roulement élevé des entreprises est aussi un obstacle.

¹³⁴ Elle peut couvrir l'ensemble des fonctions d'une entreprise : gouvernance et gestion, comptabilité et finance, gestion des ressources humaines, approvisionnement, recherche et développement, production et commercialisation et le secteur du marketing et des communications.

¹³⁵ Ministère des Finances et de l'Économie du Québec, *Guide sur les bénéfices d'une démarche de développement durable pour les entreprises québécoises*.

ANNEXE VI • Synthèse des activités d'accompagnement en développement durable pour quatre secteurs d'activité de la société – Objectif 18

d'un comité vert qui a mis sur pied un programme de recyclage en collaboration avec Recyc-Québec. À l'automne 2009, l'entreprise a obtenu le plus haut niveau d'attestation décerné par Recyc-Québec (niveau 3) en plus de s'être vu accorder une mention spéciale de réduction à la source. Le taux de récupération de Philips Lumec est estimé à 92 %.

En juillet 2010, Philips Lumec a obtenu la certification ISO 14001:2004, qui reconnaît l'implication environnementale positive de l'entreprise ainsi que son engagement à améliorer continuellement ses pratiques. ISO 14001:2004 est une norme internationale servant à mesurer les actions que réalise une entreprise afin de gérer son impact environnemental en se basant sur un plan clair et détaillé d'amélioration continue.

Bilan des activités du Comité national de développement durable du réseau de la santé et des services sociaux

Inscrite au PADD 2009-2015 du MSSS, la Stratégie de soutien et de mise en commun des initiatives du réseau de la santé et des services sociaux en matière de développement durable vise à promouvoir le développement durable auprès du réseau par la sensibilisation, la diffusion et la mise en commun du savoir et de l'expertise dans ce domaine.

Pour mettre en œuvre la Stratégie de soutien, le MSSS a mis sur pied le Comité national de développement durable (CNDD) qui a pour rôle de le conseiller dans la réalisation de cette action. Le CNDD est composé de représentants des établissements, des agences, des ministères et des organismes suivants :

- Ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;
- Société immobilière du Québec;
- Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent;
- Agence de la santé et des services sociaux de Montréal;
- Centre universitaire de santé McGill;
- Centre de santé et de services sociaux – Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke;
- Réseau québécois de Villes et villages en santé
- Institut national de santé publique du Québec.

La Stratégie de soutien vise les agences et les établissements répartis dans près de 1 700 installations sur tout le territoire québécois. En fonction de leur mission, les établissements sont des entités juridiques composées d'une ou de plusieurs installations. Les préoccupations administratives (achats, ventes, plaintes, réclamations, données financières, etc.) se rapportent à l'établissement, alors que la prestation des services réfère à l'installation.

Principales réalisations

Un réseau de répondants régionaux, composé de représentants des agences, a été créé en 2010. De deux à trois rencontres se tiennent annuellement entre le MSSS et ceux-ci. Selon les régions, des réseaux de répondants locaux, composés de représentants des établissements, ont également été créés.

Un site thématique de développement durable a été mis en ligne sur l'intranet du réseau de la santé et des services sociaux en 2011. Ce site fait la promotion de la démarche gouvernementale de développement durable ainsi que de celle du MSSS. Du matériel d'information, de sensibilisation et de formation (capsules d'information, bulletin, module de formation, fiches didactiques, etc.) est accessible à une grande partie du personnel du réseau.

Un recueil d'initiatives en développement durable a été lancé en 2012 et contient près d'une soixantaine de fiches sur différentes thématiques. Ce recueil est un moyen de s'informer sur différents projets novateurs mis sur pied dans les établissements ou les agences et de les mettre en valeur.

Mesure de l'atteinte de la cible gouvernementale visant à ce que 20% des établissements de santé et de services sociaux aient entrepris une démarche de développement durable d'ici 2013

Un sondage a été réalisé à l'hiver 2013 afin de mesurer l'atteinte de la cible de 20 %. Pour y parvenir, le MSSS a adapté les balises de cette cible, adoptées par le CIDD, au contexte du réseau de la santé et des services sociaux. Ainsi, une démarche de développement durable dans un établissement comporte au moins un engagement et une forme de suivi ou d'évaluation. Des activités en lien avec les trois dimensions du développement durable sont aussi essentielles, qu'elles soient regroupées ou non dans un plan d'action.

Des 180 établissements publics visés par le sondage, 163 ont répondu, soit un taux de participation de 91 %. Parmi les 163 répondants, 48 % (78 établissements) ont entrepris une démarche de développement durable.

Les résultats du sondage démontrent également que 57 % des établissements ont réalisé des activités de sensibilisation ou d'information à l'intention de leur personnel, 82 % des établissements mènent des activités en lien avec les matières résiduelles et 43 % des établissements ont mis en place un plan de gestion des matières résiduelles.

Formes que prend le développement durable dans le réseau de la santé et des services sociaux

Le développement durable se concrétise dans le plan stratégique ou dans le plan d'action local en santé publique. Il peut également être intégré à la mission, à la vision ou aux valeurs de l'établissement, ou encore faire l'objet d'une stratégie ou d'un plan d'action de développement durable.

L'efficacité énergétique, la gestion des matières résiduelles, la qualité de l'air et les habitudes de consommation sont les secteurs d'activité les plus fréquemment cités par les établissements. Quelque 88 % des établissements mènent des activités en efficacité énergétique et 29 % des établissements ont intégré des critères d'écoresponsabilité dans les documents d'appel d'offres.

En plus des thèmes à dimension environnementale ou économique, le réseau de la santé et des services sociaux, par sa mission, aborde plusieurs thèmes à dimension sociale. La promotion de la santé, la qualité de vie au travail et la conciliation travail-famille sont des secteurs d'activité choisis par plusieurs établissements. Une majorité d'établissements mènent des activités en lien avec la qualité de vie au travail, alors que d'autres ont une démarche reconnue visant l'amélioration du climat de travail, soit Planetree, Entreprise en santé ou Établissement promoteur de santé.

Un exemple de développement durable dans le réseau de la santé et des services sociaux

Depuis 2009, l'ensemble des établissements de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean assure une présence au sein de la Table régionale de développement durable du réseau de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean, créée avec l'objectif de soutenir les initiatives de développement durable dans l'ensemble du réseau régional (huit établissements publics et un établissement privé) tout en permettant aux démarches locales de se réaliser.

Les neuf établissements de la région ont ainsi l'occasion de faire part de leurs bons coups en matière de développement durable, d'échanger sur les stratégies d'implantation à adopter et de trouver des solutions aux défis rencontrés. De plus, la Table assure une démarche concertée au sein de laquelle chaque établissement choisit de développer une expertise spécifique qu'il sera possible de reproduire ailleurs. L'expertise ainsi développée se situe à différents niveaux : approvisionnement, approche populationnelle, alimentation, planification stratégique, eau, matières résiduelles et ressources humaines.

Par son leadership, la Table fait en sorte que le développement durable progresse considérablement dans chacune des organisations tout en respectant la vitesse d'implantation de chacune d'elle. Elle devient progressivement une instance de référence pour d'autres comités tels que la Table régionale des approvisionneurs, la Table régionale en hygiène et salubrité et le Groupe d'approvisionnement en commun de l'Est-du-Québec.

Un site Web permet également de mettre en lumière les bons coups réalisés par les établissements grâce à la publication constante de fiches à succès. En mettant en ligne des informations spécifiques au développement durable et à la santé et en partageant les expériences des établissements, la Table souhaite que l'ensemble du réseau québécois profite de l'expertise qu'elle a acquise et qu'elle continue à développer.

Bilan des activités de la Table d'accompagnement-conseil auprès du réseau scolaire

La Table d'accompagnement-conseil auprès des organismes scolaires, qui œuvre dans le domaine de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, est composée de représentants des organismes suivants :

- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (responsable);
- Fédération des commissions scolaires du Québec;
- Association des commissions scolaires anglophones du Québec;
- Association des directeurs généraux des commissions scolaires;
- Association des directeurs généraux des commissions scolaires anglophones du Québec;
- Fédération des établissements d'enseignement privés;
- Association des écoles juives.

On entend par « réseau scolaire »¹³⁶ :

- les 72 commissions scolaires;
- les 181 établissements d'enseignement privés subventionnés.

Principales réalisations

Le réseau scolaire a exprimé le besoin d'avoir accès à des outils utiles, pertinents et adaptés à sa réalité en matière de développement durable. Dans ce contexte, en janvier 2010, le MELS, en partenariat avec la Fédération des commissions scolaires du Québec, élaborait et publiait le *Cadre de référence pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de développement durable*. De plus, un guide pour l'intégration du développement durable dans l'enseignement ainsi qu'un guide pour soutenir l'implantation d'une démarche de développement durable dans les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés sont en cours d'élaboration. Enfin, une section consacrée au développement durable a été mise en ligne sur le site Web du Ministère¹³⁷.

¹³⁶ Le réseau scolaire désigne les établissements d'enseignement publics et privés de niveau préscolaire, primaire et secondaire ainsi que les commissions scolaires.

¹³⁷ MELS. *Références et publications sur le développement durable*.

ANNEXE VI • Synthèse des activités d'accompagnement en développement durable pour quatre secteurs d'activité de la société – Objectif 18

Un rapport d'analyse de divers moyens permettant de mettre en valeur les établissements les plus avancés en matière de développement durable a été produit.

En outre, au regard de la sensibilisation des acteurs du réseau scolaire, diverses présentations ont été effectuées sur des sujets allant de la démarche de développement durable jusqu'à l'approvisionnement responsable en passant par l'éducation pour le développement durable.

Mesure de l'atteinte de la cible gouvernementale pour les organismes scolaires

Au 31 mars 2013, le MELS devait vérifier si 20 % des organismes scolaires avaient adopté, sur une base volontaire, une démarche de développement durable. Ainsi, en février 2013, les organismes scolaires ont été invités à répondre à un sondage sur le développement durable. Afin de déterminer si l'organisme scolaire avait adopté une telle démarche, il devait répondre à cinq des sept critères présentés au tableau suivant.

Tableau 1 – Critères pour l'adoption d'une démarche de développement durable	
1. Engagement formel envers le développement durable	Répondre à au moins 3 des 4 critères
2. Adoption d'un plan d'action en matière de développement durable	
3. Mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation	
4. Prise en considération des 3 dimensions du développement durable	
5. Mise en place d'un comité de développement durable	Répondre à au moins 2 des 3 critères
6. Établissement d'un diagnostic initial comprenant une préoccupation pour les enjeux territoriaux	
7. Réalisation d'activités de sensibilisation et de formation	

Des résultats du sondage, il ressort que 16,5 % des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés ont adopté volontairement une démarche de développement durable (sur la base d'un taux de participation d'un peu plus de 51 %).

De plus, les résultats montrent que les domaines les plus souvent couverts dans les démarches de développement durable du réseau scolaire sont les suivants :

- Énergie (45 % des répondants);
- Matières résiduelles (42 % des répondants);
- Amélioration de la santé physique (39 % des répondants);
- Éducation pour le développement durable (38 % des répondants);
- Achats locaux (32 % des répondants).

Par ailleurs, à l'échelle des commissions scolaires, le moyen d'engagement le plus utilisé est l'adoption d'une politique de développement durable, alors que pour les établissements d'enseignement privés, cet engagement est pris à travers la planification stratégique.

Un exemple de l'intégration du développement durable à l'enseignement

Bon nombre d'organismes scolaires du Québec s'engagent en faveur du développement durable en mettant en place des politiques ou plans d'action. Certains vont plus loin et élaborent aussi des initiatives pour intégrer le développement durable à l'enseignement. Par exemple :

- Le programme de formations écoalimentaires dans les écoles primaires et secondaires de la Mauricie, qui a été conçu par une équipe du département des Techniques de diététique du Cégep de Trois-Rivières.

Le Réseau des centres de formation en entreprise et récupération (CFER) offre les caravanes du développement durable afin de sensibiliser des élèves du primaire et du secondaire, des groupes sociaux ou même des travailleurs d'usine au développement durable par l'approche des enjeux liés au concept des 3R (réduction, réemploi et recyclage). La présentation du contenu est animée exclusivement par les élèves d'un CFER. Cet exercice pédagogique est une expérience des plus valorisantes aussi bien pour l'auditoire que pour ceux qui l'animent.

Mesure pour les organisations d'enseignement supérieur

Le même sondage a également mesuré le taux d'adoption de démarches de développement durable par les organismes scolaires d'enseignement supérieur (cégeps, collèges privés et universités), bien que ces organismes ne soient pas visés par les activités d'accompagnement gouvernementales.

Résultats

Parmi les répondants, il ressort que :

- 49,1 % des collèges et 58,3 % des universités ont adopté volontairement une démarche de développement durable au 31 mars 2013, ce qui dépasse largement la cible prévue de 20 %.

Des 49 collèges privés et 48 cégeps interpellés, 55 ont répondu au sondage, soit 56,7 %. Quant aux universités, 12 sur 18 ont fait parvenir leur réponse au sondage, soit 66,7 %.

Liste de mesures gouvernementales sectorielles importantes associées à la Stratégie incluses dans des plans d'action de développement durable des ministères et organismes

Liste de mesures gouvernementales sectorielles importantes associées à la Stratégie et incluses dans des plans d'action de développement durable des MO			
Objectif de la Stratégie	Actions inscrites au PADD	Type de mesure	MO responsable ¹³⁸
Objectif 1	Élaboration d'un Agenda 21 de la culture.	Politique	MCC
	Mettre en œuvre la Stratégie de migration de la clientèle vers les modes de prestation de services les plus efficaces.	Stratégie	RRQ
Objectif 3	Élaborer le plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier.	Régime – Politique	MRN
	Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts.	Stratégie	
	Élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts selon une approche écosystémique.	Plan d'action	
Objectif 4	Amener les milieux de travail à prendre en charge et à corriger de façon permanente les risques énumérés dans le plan d'action Construction.	Plan d'action	CSST
	Amener les milieux de travail à prendre en charge et à corriger de façon permanente les risques énumérés dans le plan d'action sur la sécurité des machines.	Plan d'action	
	Sensibiliser les jeunes au programme d'éducation à la prévention (Défi prévention jeunesse et Sécurité premier emploi) afin qu'ils adoptent des attitudes et des comportements sains et sécuritaires.	Programme	
	Mettre en œuvre les mesures sous la responsabilité du MFA inscrites au Plan d'action gouvernemental pour la promotion des saines habitudes de vie et la prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012.	Plan d'action	Ministère de la Famille
	Élaborer et faire adopter un plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées.	Plan d'action	MSSS
	Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec.	Stratégie	MAPAQ
	Mettre en place une stratégie en protection phytosanitaire des cultures au Québec.	Stratégie	
Élaborer et mettre en place un plan d'action pour soutenir l'essor de l'agriculture biologique.	Plan d'action		

ANNEXE VII • Liste de mesures gouvernementales sectorielles importantes associées à la Stratégie incluses dans des plans d'action de développement durable des ministères et organismes

Liste de mesures gouvernementales sectorielles importantes associées à la Stratégie et incluses dans des plans d'action de développement durable des MO			
Objectif de la Stratégie	Actions inscrites au PADD	Type de mesure	MO responsable¹³⁸
Objectif 4	Publier et mettre en œuvre le plan d'action ministériel en matière de sécurité routière 2009-2012 – volet environnement routier	Plan d'action	MTQ
	Mettre en œuvre la Politique ministérielle sur le transport routier des marchandises 2009-2014.	Plan d'action	
Objectif 5	Réaliser les dispositions du Plan d'action 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques visant la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques.	Plan d'action gouvernemental	MDDEFP
	Coordonner la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental sur les algues bleu-vert.	Plan d'action gouvernemental	
Objectif 6	Mettre en œuvre des activités de formation concernant la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements sur les contrats d'approvisionnement et sur les contrats de service des organismes publics.	Loi — mise en œuvre	SCT
Objectif 7	Poursuivre la mise en œuvre du Plan de redressement du réseau routier 2007-2022 afin d'améliorer la qualité des chaussées.	Plan d'action	MTQ
	Poursuivre la mise en œuvre du Plan de redressement du réseau routier 2007-2022 afin d'améliorer la qualité des structures.	Plan d'action	
	Mettre en œuvre la Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes.	Stratégie	MFEQ
Objectif 12	Mettre à jour la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif pour la rendre plus efficace et plus facile d'application par les ministères et les organismes.	Politique	MCE
Objectif 13	Réaliser les plans annuels d'immigration du Québec de 2009 à 2012.	Plans ministériels	MICC
Objectif 14	Poursuivre la création des 20 000 nouvelles places déjà annoncées, pour atteindre 220 000 places à contribution réduite d'ici 2010 et autoriser la création de 15 000 autres places d'ici 2013.	Plan d'intervention	Ministère de la Famille
	Valorisation du Régime québécois d'assurance parentale.	Régime	MESS
Objectif 15	Poursuite de la mise en œuvre du Pacte pour l'emploi et déploiement du Pacte pour l'emploi Plus.	Stratégie	MESS
	Publication d'un rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.	Stratégie	
	Mettre en œuvre la Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec.	Stratégie	MRN
Objectif 18	Intégrer le développement durable au cœur de la démarche de révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de ses moyens de mise en œuvre.	Loi	MAMROT

ANNEXE VII • Liste de mesures gouvernementales sectorielles importantes associées à la Stratégie incluses dans des plans d'action de développement durable des ministères et organismes

Liste de mesures gouvernementales sectorielles importantes associées à la Stratégie et incluses dans des plans d'action de développement durable des MO			
Objectif de la Stratégie	Actions inscrites au PADD	Type de mesure	MO responsable¹³⁸
Objectif 19	Développer des programmes de soutien spécifiques aux artistes, écrivains et organismes autochtones.	Programmes	CALQ
Objectif 20	Mettre en œuvre les programmes prévus dans la Politique québécoise du transport collectif relevant du Ministère.	Programmes	MTQ
Objectif 21	Préparation d'un projet de loi sur le patrimoine culturel.	Loi	MCC
Objectif 22	Élaborer la stratégie et le plan d'action d'accompagnement de la Porte continentale et du Corridor de commerce Ontario-Québec dans une perspective de développement durable et en assurer le suivi.	Stratégie	MTQ
	Élaborer et mettre en œuvre la Vision québécoise des transports à l'horizon de 2030 [Vision – 2040]		
	Élaborer et mettre en œuvre des plans de sauvegarde de la biodiversité.	Plans	MDDEFP
Objectif 24	Mise à jour des orientations gouvernementales en matière d'action communautaire.	Orientations gouvernementales	MESS
Objectif 26	Actualisation du Plan d'action pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes.	Plan d'action ministériel	MCC
	Élaboration et mise en œuvre du deuxième Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.	Plan organisationnel	MESS
	Accroître le nombre de logements sociaux et communautaires dans toutes les régions du Québec.	Plan organisationnel	SHQ
	Adapter les logements pour les personnes ayant des incapacités fonctionnelles.	Plan organisationnel	
	Soutenir les ménages à faible revenu pour favoriser l'accès de ces derniers à des conditions adéquates de logement.	Plan organisationnel	
Objectif 28	Élaboration du deuxième plan d'action quinquennal de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue (PGEAFC).	Plan d'action	MESS

¹³⁸ La liste des acronymes ou des sigles des MO gouvernementaux les plus fréquemment utilisés est disponible sur Portail Québec

A

Annexe VIII

Indicateurs de performance administrative

Les indicateurs de performance administrative mesurent les résultats d'activités importantes menées par l'administration publique dans la mise en œuvre de la démarche gouvernementale de développement durable. L'essentiel de ces résultats est présenté dans la partie 1 traitant des mécanismes de mise en œuvre et dans la partie 2 consacrée au détail de chacun des objectifs de la Stratégie.



À la partie 2, ces indicateurs sont abordés relativement aux objectifs 1, 2, 6, 18 et 25, où on peut les repérer par ce symbole.

Ces indicateurs sont expliqués et leurs résultats succinctement présentés ci-dessous.

Description et résultats des indicateurs de performance administrative		
Indicateur	Résultat	Atteinte des cibles
<p>1.1 Taux de notoriété de la LDD par la population</p> <p>La connaissance du concept de développement durable dans la population est importante pour s'assurer d'un ancrage dans la société et ainsi favoriser une mise en œuvre qui dépasse le cadre de l'administration publique. Ici, cette reconnaissance se mesure par la reconnaissance de la définition du développement durable, telle qu'elle est énoncée dans la LDD.</p>	<p>Dans la population, près des deux tiers des répondants au sondage de 2011 ont déjà entendu ou lu l'expression « développement durable » et 25 % d'entre eux ont reconnu la définition du développement durable, permettant d'atteindre la cible fixée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cible : 25 % 	<p>✓ Cible atteinte</p>
<p>1.2 Taux de notoriété de la LDD par le personnel de l'Administration</p> <p>La mesure du taux de notoriété permet d'apprécier le niveau de pénétration du concept au sein du personnel de l'administration publique. Il est en partie le résultat des activités de sensibilisation et de formation menées depuis 2008.</p>	<p>Une enquête réalisée par l'ISQ au cours des mois de mars et avril 2011 révèle que 68,3% des employés de l'État ont reconnu la définition du développement durable telle qu'elle est inscrite dans la LDD parmi un choix de quatre énoncés.</p>	<p>Aucune cible</p>

Description et résultats des indicateurs de performance administrative		
Indicateur	Résultat	Atteinte des cibles
<p>1.3 État d'avancement du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable pour des catégories ciblées de personnels de l'administration publique</p> <p>L'état d'avancement de ce plan se mesure par le degré d'atteinte des cibles de formation et de sensibilisation au développement durable dans l'Administration.</p>	<ul style="list-style-type: none"> La plupart des activités inscrites au PADD ont été réalisées. Il s'agissait d'abord de sensibiliser et de former le personnel dont les responsabilités étaient directement reliées à la démarche de développement durable. À l'aide de la programmation annuelle approuvée par le CIDD, d'autres clientèles ont progressivement été formées. 	Aucune cible
<p>1.4 Taux du personnel des ministères et organismes sensibilisé à la démarche de développement durable</p> <p>La sensibilisation du personnel de l'Administration au développement durable est une des activités incontournables. Elle vise à faire prendre connaissance au personnel de la démarche gouvernementale de développement durable entreprise au sein de l'administration publique.</p>	<p>90 % du personnel a été sensibilisé au développement durable.¹³⁹</p> <ul style="list-style-type: none"> Cible : 80 % du personnel 	✓ Cible atteinte
<p>1.5 Taux du personnel des ministères et organismes ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières</p> <p>La formation est l'outil privilégié pour développer des aptitudes et des façons de faire qui mettent en œuvre concrètement le développement durable.</p>	<p>Des catégories de personnels ciblés ont été désignées par les MO et devaient être formées à la démarche de développement durable ainsi qu'à la prise en compte des principes.</p> <p>Le nombre de personnes ciblées est de 35 102. De ce nombre, 21 029 personnes ont été formées, ce qui représente un taux de près de 60 %¹⁴⁰. Quelque 67 MO ont dépassé la cible à l'intérieur de leur propre organisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> Cible : 50 % du personnel ciblé 	✓ Cible atteinte
<p>1.6 Taux des ministères et organismes participant aux mécanismes de concertation gouvernementaux liés à la démarche de développement durable</p> <p>Une large participation à ces différentes activités est souhaitée afin de favoriser le partage des expériences entre les différents intervenants, mais aussi de présenter les différents mécanismes qui viennent assurer la cohérence dans la démarche gouvernementale de développement durable.</p>	<p>100 % des MO ont participé à l'un ou l'autre des mécanismes mis au point depuis janvier 2008¹⁴¹.</p> <ul style="list-style-type: none"> Cible : 100 % 	✓ Cible atteinte

¹³⁹ Voir partie 2, objectif 1

¹⁴⁰ *Ibid.*

¹⁴¹ Voir 1.3

ANNEXE VIII • Indicateurs de performance administrative

Description et résultats des indicateurs de performance administrative		
Indicateur	Résultat	Atteinte des cibles
<p>1.7 Taux des ministères et organismes participant aux activités incontournables</p> <p>Dès 2008-2009, les MO étaient invités à s'engager dans des activités répondant aux trois orientations stratégiques prioritaires établies dans la Stratégie. Ces activités dites incontournables visaient une mobilisation d'un grand nombre d'acteurs gouvernementaux à l'égard d'objectifs ciblés et, ainsi, démontraient la volonté et la cohérence de l'intervention gouvernementale dans la démarche de développement durable.</p>	<p>À la lumière des résultats colligés, les organisations ont toutes répondu à l'invitation qui leur a été lancée. En effet, toutes ont inscrit dans leur PADD respectif au moins une action spécifique aux activités incontournables concernant la sensibilisation et la formation ou la gestion écoresponsable.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cible : 100 % des MO visés de cinq employés et plus 	<p>✓ Cible atteinte</p>
<p>1.8 Taux d'appropriation par les ministères et organismes des outils d'aide à la décision et à l'analyse de projets</p> <p>Les organisations étaient invitées à utiliser au moins deux des outils d'aide à la décision et à l'analyse de projets qui leur étaient proposés (un seul outil pour les organisations de cinq employés et moins), soit le <i>Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable</i>, le <i>Guide pour la prise en compte des principes de développement durable</i> et le <i>Guide pour un financement responsable</i>.¹⁴² Ces outils permettent une certaine uniformité dans la mise en œuvre de la démarche entreprise par les MO.</p>	<p>Depuis 2008-2009, 97 organisations (80 % des MO) ont utilisé au moins deux des outils proposés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cible : 100 % des MO 	<p>✗ Cible non atteinte (80 % de la cible atteinte)</p>
<p>1.9 Taux des ministères et organismes ayant réalisé une prise en compte des principes de développement durable dans l'élaboration d'une stratégie, d'une politique, d'un plan d'action, d'un programme ou toute autre action structurante ou importante de l'organisation en 2012-2013</p> <p>En vertu de la LDD, les ministères, organismes et entreprises de l'État ont l'obligation de prendre en compte, dans le cadre de leurs différentes actions, les 16 principes de développement durable afin de mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans leurs sphères d'intervention.</p>	<p>Les résultats obtenus montrent que 72 MO sur 119 ont réalisé une prise en compte des principes de développement durable au cours de l'année 2012-2013, pour un taux de plus de 60 %.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cible : 100 % des MO <p>_____</p> <p><small>Note : Cette cible n'a été mesurée que pour l'exercice 2012-2013 et servira de base comparative pour les deux prochaines années.</small></p>	<p>✗ Cible non atteinte (60 % de la cible atteinte)</p>

¹⁴² Voir 1.4

Description et résultats des indicateurs de performance administrative		
Indicateur	Résultat	Atteinte des cibles
<p>2.1 Taux des ministères et organismes ayant intégré leur bilan de développement durable dans leur rapport annuel</p> <p>Les MO sont tenus, par l'article 17 de la LDD, de faire état des actions qu'ils ont réalisées dans une section distincte du rapport annuel de leurs activités.</p>	<p>Au 31 mars 2013, 118 MO sur 119 ont inscrit une section distincte portant sur la démarche de développement durable dans leur dernier rapport annuel de gestion publié.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cible : 100 % des MO (fixée par la Loi) 	<p>✗ Cible non atteinte (99 % de la cible atteinte)</p>
<p>2.2 Nombre et distribution des ministères et organismes ayant réalisé des actions relatives aux objectifs gouvernementaux et nombre d'actions</p>	<p>Ce sont 119 MO qui ont mis en œuvre 1 149 actions. Le nombre de MO a fluctué dans le temps, quelques MO ayant intégré d'autres organisations.</p>	<p>Aucune cible</p>
<p>2.3 État d'avancement du portrait du développement durable au Québec</p>	<p>Le CIDD a adopté, en juin 2008, un système d'indicateurs de développement pour le Québec qui précise les mécanismes de suivi, de bilan et de reddition de comptes, notamment pour les ministères et organismes, et qui permet de rédiger les rapports annuels de mise en œuvre de la Stratégie.</p> <p>Le présent rapport est le rapport quinquennal prévu par la LDD. Il fait suite à quatre rapports annuels de mise en œuvre qui ont été produits précédemment.</p> <p>La première liste d'indicateurs de développement durable pour surveiller et mesurer les progrès de la démarche de développement durable a été élaborée avec la contribution des ministères et organismes et de l'ISQ en 2008-2009. Elle a été adoptée à l'Assemblée nationale en décembre 2009.</p> <p>Un rapport sur l'état du développement durable au Québec sera produit au début de 2014.</p>	<p>Aucune cible</p>
<p>6.1 État d'avancement de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable</p>	<p>La Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable a été signée par le Secrétaire général du Conseil exécutif le 16 juin 2009. Dans l'élaboration de leur PADD, 119 MO ont inscrit formellement une action ou des gestes démontrant leur engagement à contribuer à la mise en œuvre de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable. Un bilan général de l'action gouvernementale sera dressé avant le dépôt d'une stratégie révisée.</p>	<p>Aucune cible</p>
<p>6.2 Taux des ministères et organismes ayant adopté un cadre ou un système de gestion environnementale</p>	<p>Ce sont 79 organisations qui ont adopté un CGE ou un SGE, donc 66 % des MO. Les CGE ou SGE couvrent 77,8 % du personnel de l'administration publique. Cinq autres organisations ont indiqué avoir débuté la mise en œuvre sans adoption.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cible : 50 % des MO ont adopté d'ici le 31 mars 2011 un CGE ou SGE 	<p>✗ Cible non atteinte (La cible a été atteinte au mois de mars 2012.)</p>

ANNEXE VIII • Indicateurs de performance administrative

Description et résultats des indicateurs de performance administrative		
Indicateur	Résultat	Atteinte des cibles
<p>6.3 Taux des ministères et organismes contribuant à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux</p> <p>Les informations colligées à la question 8 du questionnaire de performance administrative contribuent aux résultats de cet indicateur. Les organisations devaient mentionner si elles avaient adopté au moins quatre des huit gestes proposés pour être considérés comme ayant contribué à l'atteinte des objectifs environnementaux.¹⁴³</p>	<p>Depuis l'année 2009-2010, 117 MO sur 119 ont adopté au moins quatre des huit gestes proposés pendant au moins une année. Pour les MO de cinq employés et plus, le résultat est de 115 organisations sur 116, soit un peu plus de 99 %.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cible : 100 % des MO visés de cinq employés et plus 	<p>✗ Cible non atteinte (99 % de la cible atteinte)</p>
<p>6.4 Taux des ministères et organismes contribuant à l'adoption gouvernementale de pratiques d'acquisitions écoresponsables</p> <p>Les informations colligées à la question 9 du questionnaire de performance administrative contribuent aux résultats de cet indicateur. Les organisations devaient mentionner si elles avaient adopté au moins trois des sept gestes proposés pour être considérées comme ayant contribué à l'adoption gouvernementale de pratiques d'acquisitions écoresponsables.¹⁴⁴</p>	<p>Depuis l'année 2009-2010, 117 MO sur 119 ont adopté au moins trois des sept gestes pendant au moins une année. Pour les MO de cinq employés ou plus, le résultat est de 115 organisations sur 116, soit un peu plus de 99 %.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cible : 100 % des MO visés de cinq employés et plus 	<p>✗ Cible non atteinte (99 % de la cible atteinte)</p>
<p>18.1 État d'avancement du Plan gouvernemental d'accompagnement-conseil des acteurs qui soutiennent la dynamique territoriale de la démarche de développement durable</p> <p>(Activité incontournable no 3)</p>	<p>Le Plan gouvernemental d'accompagnement-conseil prend la forme de quatre plans distincts : celui des entreprises privées, celui des organismes municipaux, celui du réseau scolaire et celui du réseau de la santé et des services sociaux.</p>	<p>Aucune cible</p>
<p>18.2 Taux de chaque type d'organisations (entreprises, organismes municipaux, réseau de la santé et réseau de l'éducation) ayant adopté une démarche de développement durable</p>	<p>Les acteurs territoriaux qui soutiennent le dynamisme territorial (organismes du secteur municipal, scolaire, de la santé et les entreprises privées) ont adopté au cours des dernières années des démarches de développement durable. Pour chaque secteur la proportion d'organisations l'ayant fait est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organismes municipaux : 19,3 % - Établissements de santé et services sociaux : 48,0 % - Organismes scolaires : 28,4 % - Entreprises privées : 22,0 % <ul style="list-style-type: none"> • Cible : 20 % des organisations pour chaque secteur¹⁴⁵ 	<p>La cible a été atteinte pour 3 des 4 secteurs.</p>

¹⁴³ Voir l'annexe V pour connaître les gestes recommandés.

¹⁴⁴ *Ibid.*

¹⁴⁵ Pour plus de détails, voir partie 1, objectif 18 et l'annexe VI.

Description et résultats des indicateurs de performance administrative		
Indicateur	Résultat	Atteinte des cibles
<p>25.1 Participation aux occasions d'échanges avec la population</p> <p>Les échanges avec la population permettent la présentation des mécanismes de mise en œuvre de la Stratégie. Ils permettent d'alimenter les réflexions sur certains sujets liés au développement durable.</p>	<p>Des représentants du MDDEFP ont participé à plus de soixante occasions depuis 2008 à des séances d'information et d'échanges ainsi qu'à des panels et colloques externes au gouvernement pour présenter la Stratégie et ses applications. Ces présentations s'ajoutent aux présentations réalisées pour les MO.</p> <p>Deux séances de consultation ciblée avec 90 représentants de la société civile et d'organismes municipaux ont eu lieu en préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de Rio de Janeiro en 2012. Les sujets traités concernaient le cadre institutionnel de développement durable et l'économie verte.</p> <p>La Table de concertation sur les indicateurs de développement durable regroupant des membres d'organisations de divers milieux s'est réunie six fois depuis sa mise sur pied au printemps 2010.</p> <p>La TACEP et la TACOM permettent le transfert d'information et des réflexions sur des enjeux de développement durable. Elles favorisent aussi l'émergence de démarches de développement durable dans le milieu. Ces deux tables ont tenu respectivement trois et quatre séances d'échanges avec des représentants de ces secteurs¹⁴⁶.</p>	<p>Aucune cible</p>

¹⁴⁶ *Ibid.*

A

Annexe IX

Information détaillée sur les indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie

La majorité des 68 indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie ont été retenus ou développés par le MDDEFP conjointement avec l'ISQ et les ministères et organismes concernés. Ils ont été adoptés par le CIDD au cours des années 2008 et 2009.

Ces indicateurs sont pour la plupart associés soit à une mesure gouvernementale d'envergure ou à une mesure sectorielle liée à l'un ou l'autre des objectifs de la Stratégie. L'évolution des données est certes reliée aux interventions gouvernementales, mais également à d'autres facteurs sociétaux (comportement des individus, tendances économiques, etc.). Ces indicateurs visent à faire état des changements survenus depuis l'adoption de la LDD en 2006. Ils servent donc de thermomètres pour mesurer des changements liés à l'un ou l'autre des objectifs.¹⁴⁷

Liste des 68 indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie¹⁴⁸

- 1.1 Publications scientifiques en développement durable
- 3.1 Dépenses gouvernementales pour la R-D et l'innovation
- 3.2 Ratio des dépenses intérieures de R-D sur le PIB (DIRD/PIB)
- 3.3 Ratio des dépenses intérieures de R-D exécutées par les entreprises sur le PIB (DIRDE/PIB)
- 4.1 Prévalence de l'obésité et de l'embonpoint chez les jeunes et les adultes
- 4.2 Nombre d'intoxications d'origine environnementale
- 4.3 Proportion des individus ayant une incapacité
- 4.4 Nombre de lésions professionnelles
- 5.1 Montants investis pour atténuer ou prévenir les sinistres ou leurs conséquences
- 6.1 Taux de réduction de la consommation de carburant dans les ministères et organismes
- 6.2 Taux de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments publics
- 7.1 Consommation énergétique par habitant
- 7.2 Intensité énergétique
- 7.3 Consommation finale de produits pétroliers, de gaz naturel et d'électricité
- 7.4 Ratio des matières résiduelles éliminées sur le PIB et par habitant
- 7.5 Taux de récupération et de valorisation des matières résiduelles
- 8.1 Nouvelle capacité de production d'électricité de source hydraulique et éolienne
- 8.2 Quantité d'énergie renouvelable de source hydroélectrique et éolienne produite au Québec
- 9.1 Nombre de programmes ajustés pour inclure des critères d'écoconditionnalité ou des critères favorisant l'adoption de pratiques responsables
- 12.1 Compilation des instruments économiques mis en place ou enrichis afin d'adopter des pratiques environnementales
- 12.2 Investissements privés non résidentiels
- 12.3 Investissements en machines et équipement du secteur manufacturier
- 13.1 Indice synthétique de fécondité
- 13.2 Solde migratoire total
- 13.3 Solde migratoire interrégional
- 13.4 Taux de présence des immigrants admis au Québec
- 13.5 Rapport de dépendance démographique
- 14.1 Taux d'activité des mères d'enfant de moins de 6 ans
- 14.2 Nombre de places à contribution réduite en services de garde éducatifs
- 14.3 Taux d'utilisation du Régime québécois d'assurance parentale

¹⁴⁷ Voir les notes méthodologiques pour plus de détails.

¹⁴⁸ Les numéros des indicateurs renvoient aux objectifs associés.

- 14.4 Taux de participation au Régime québécois d'assurance parentale
- 15.1 Revenu disponible des ménages par habitant
- 15.2 Taux d'emploi des 15-64 ans
- 15.3 Rémunération horaire moyenne
- 16.1 Taux de croissance de la productivité du travail au Québec
- 17.1 Ratio de la dette du gouvernement par rapport au PIB
- 18.1 Aide financière cumulée aux municipalités pour les inciter et les aider à réduire de 20 % la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie
- 19.1 Nombre de projets de développement soutenus par les pactes ruraux
- 19.2 Nombre de laboratoires ruraux lancés et complétés
- 19.3 Nombre de produits de spécialité soutenus
- 19.4 Personnes dont la langue d'usage à la maison est autochtone
- 20.1 Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en services de garde régis
- 20.2 Besoins de soins de santé non comblés dans les 12 derniers mois
- 20.3 Achalandage du transport en commun
- 21.1 Montants versés en vertu du programme d'investissements dédiés à la sauvegarde du patrimoine culturel
- 22.1 Ratio des dépenses des entreprises pour la protection de l'environnement sur le PIB
- 22.2 Émissions de gaz à effet de serre
- 22.3 Émissions de dioxyde de soufre (SO₂)
- 22.4 Mise en place d'un programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau
- 22.5 Élaboration d'une méthodologie d'évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d'eau
- 22.6 État d'avancement du nouveau régime forestier
- 23.1 Actions internationales importantes qui contribuent à la démarche de développement durable du Québec
- 23.2 Initiatives de promotion internationale de la démarche québécoise de développement durable
- 24.1 Nombre moyen d'heures consacrées au bénévolat
- 24.2 Soutien financier en appui à la mission globale des organismes communautaires
- 24.3 Proportion des candidatures féminines aux élections générales municipales
- 26.1 Proportion des sorties d'une durée prolongée (6 mois) pour l'ensemble de la clientèle des programmes d'assistance sociale considérée comme apte au travail
- 26.2 Taux d'assistance sociale des 0 à 64 ans
- 26.3 Nombre de logements communautaires et abordables
- 26.4 Nombre de ménages ayant bénéficié d'une adaptation de logement pour répondre à leurs besoins en raison d'une incapacité physique
- 26.5 Nombre de ménages bénéficiant d'une aide au logement
- 26.6 Rapport de dépendance économique
- 27.1 Taux annuel d'obtention d'un premier diplôme à chaque ordre d'enseignement
- 27.2 Nombre de nouveaux participants à des activités de formation de base
- 27.3 Taux annuel d'un premier accès à chacune des formations qualifiantes
- 28.1 Proportion des établissements qui ont offert ou financé de la formation à leurs employés
- 28.2 Nombre d'entreprises nouvellement soutenues dans leurs besoins de formation et de reconnaissance des acquis et des compétences de leur main-d'œuvre
- 28.3 Nombre annuel de nouvelles ententes individuelles de qualification de la main-d'œuvre en milieu de travail

OBJECTIF 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

INDICATEUR 1.1 Publications scientifiques en développement durable

La diffusion des résultats de recherche dans les milieux scientifiques est une étape essentielle du transfert des connaissances vers les différentes sphères socio-économiques et constitue le fondement de l'innovation et du développement des compétences de l'ensemble des acteurs de la société (décideurs, industriels, travailleurs, etc.). La place occupée par les publications scientifiques en développement durable et, plus particulièrement, par celles qui sont en lien avec les orientations de la Stratégie, permet d'identifier les créneaux forts et les domaines de recherche à développer.

Description

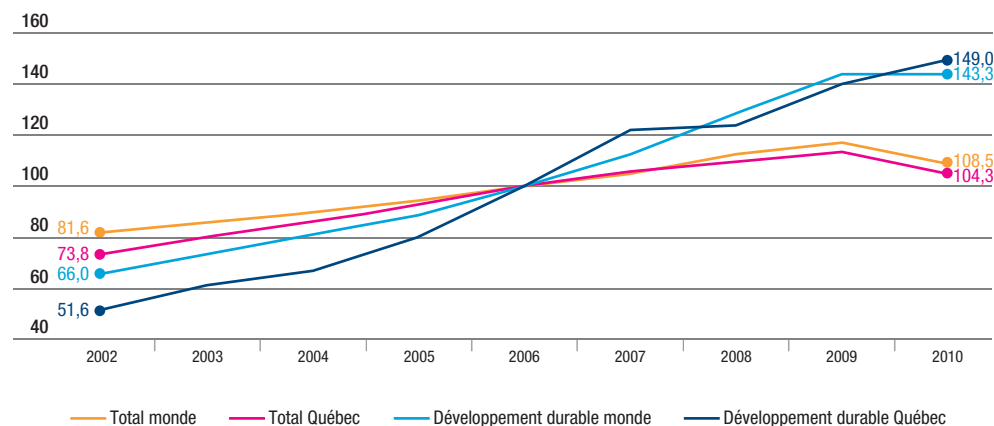
Cet indicateur illustre l'évolution du nombre de publications scientifiques¹⁴⁹ québécoises¹⁵⁰ et mondiales, et plus spécifiquement, de celles qui portent sur des thématiques reliées aux orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (SGDD). Il permet de dresser un portrait de la recherche dans les domaines liés au développement durable et sert, plus globalement, à apprécier l'effort de recherche du Québec par rapport au reste du monde.

Résultats

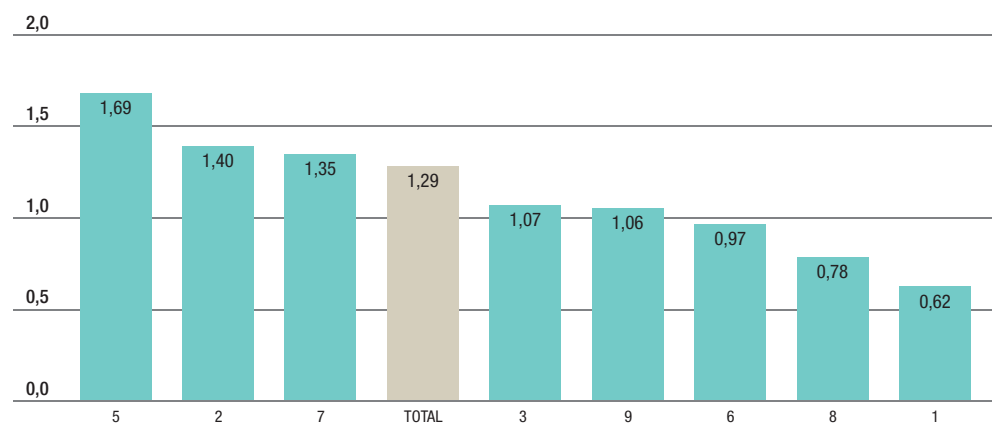
Au chapitre de la recherche scientifique, le développement durable apparaît comme un pôle en pleine croissance dans le monde et au Québec. Cette tendance est plus marquée au Québec où le nombre de publications scientifiques liées au développement durable s'est accru de 49 % entre 2006 et 2010, avec un taux de croissance annuel moyen près de 10 fois plus grand que celui de l'ensemble des publications scientifiques. À l'échelle mondiale, ce rapport est de 5 pour 1.

Pendant cette période, la proportion des publications scientifiques en développement durable est plus grande au Québec (3,37 %) que dans le monde (2,61 %). Ainsi, l'indice de spécialisation du Québec en développement durable, qui est le rapport entre le pourcentage de publications en développement durable au Québec et le pourcentage de publications liées à cette même thématique à l'échelle mondiale, s'établit à 1,29 pour l'ensemble des orientations de la Stratégie. Trois orientations se démarquent : *Répondre aux changements démographiques* (1,69), *Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement* (1,40) et *Sauvegarder et partager le patrimoine collectif* (1,35); deux sont nettement moins couvertes : *Favoriser la participation à la vie collective* (0,78) et *Informé, sensibiliser, éduquer, innover* (0,62).

Indice d'évolution, 2002 à 2010 (2006 = 100)



Indice de spécialisation selon l'orientation de la Stratégie, 2006-2010



Source : Observatoire des Sciences et des Technologies (OST) de l'Université du Québec à Montréal, à partir de la base de données Web of Science de Thomson Reuters.

Compilation : Fonds de recherche du Québec (FRQ).

¹⁴⁹ Aux fins du calcul de cet indicateur, on entend par publication scientifique en développement durable, un article, une note de recherche ou un article de synthèse lié à l'une des orientations de la SGDD qui est publié dans une revue scientifique avec comité de pairs et indexée dans la base de données Web of Science de Thomson Reuters.

¹⁵⁰ Publication dont l'adresse d'affiliation institutionnelle d'au moins un des auteurs se situe au Québec.

Tendance de la période 2006 à 2010

Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen

Publications scientifiques DD	+10,5 %
Publications scientifiques	+1,1 %

Informations complémentaires

	2006	2010
Publications scientifiques DD	304	453
Publications scientifiques	10 746	11 206

Variation

Relative

Publications scientifiques DD	+49,0 %
Publications scientifiques	+4,3 %

Absolute

Publications scientifiques DD	+149
Publications scientifiques	+460

Ratio publications scientifiques DD sur publications scientifiques

Québec	3,37 %
Monde	2,61 %

Indice de spécialisation du Québec 1,29

Orientations de la stratégie

- 1 Informer, sensibiliser, éduquer, innover
- 2 Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement
- 3 Produire et consommer de façon responsable
- 4 Accroître l'efficacité économique*
- 5 Répondre aux changements démographiques
- 6 Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée
- 7 Sauvegarder et partager le patrimoine collectif
- 8 Favoriser la participation à la vie collective
- 9 Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

* Cette orientation est exclue de l'indicateur, pour le moment, en raison de résultats non significatifs.

OBJECTIF 3

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec

INDICATEUR 3.1 Dépenses gouvernementales pour la R-D et l'innovation

Dans une perspective de développement durable, l'économie du savoir requiert l'application efficace d'idées, de connaissances et de technologies nouvelles qui, en plus de favoriser la croissance de l'activité économique, peuvent apporter des solutions pour mieux découpler cette croissance des pressions qu'elle exerce sur l'environnement et sur la population. Le soutien accordé pour la réalisation d'activités de recherche-développement (R-D) et d'innovation est déterminant en matière d'amélioration des pratiques et de prospérité économique, en plus d'avoir un effet positif sur la qualité de vie de la population, car ce domaine est généralement créateur d'emplois offrant de bonnes conditions salariales.

Description

Cet indicateur présente l'aide accordée par le gouvernement du Québec pour stimuler la recherche-développement (R-D) et l'innovation en sciences naturelles et génie et en sciences sociales et humaines. L'aide est consentie pour les travaux réalisés au Québec. Elle est constituée :

- des **montants versés** sous forme de contrats, subventions et bourses aux entreprises commerciales, aux réseaux de l'enseignement supérieur et de la santé, ainsi qu'à tout autre type d'organisme en vertu des différents programmes de R-D extra-muros et d'aide à l'innovation en sciences naturelles et génie et en sciences sociales et humaines;
- de l'**aide fiscale** sous forme de déductions et de crédits d'impôt accordés aux sociétés qui effectuent ou font effectuer des activités de R-D en sciences naturelles et génie.

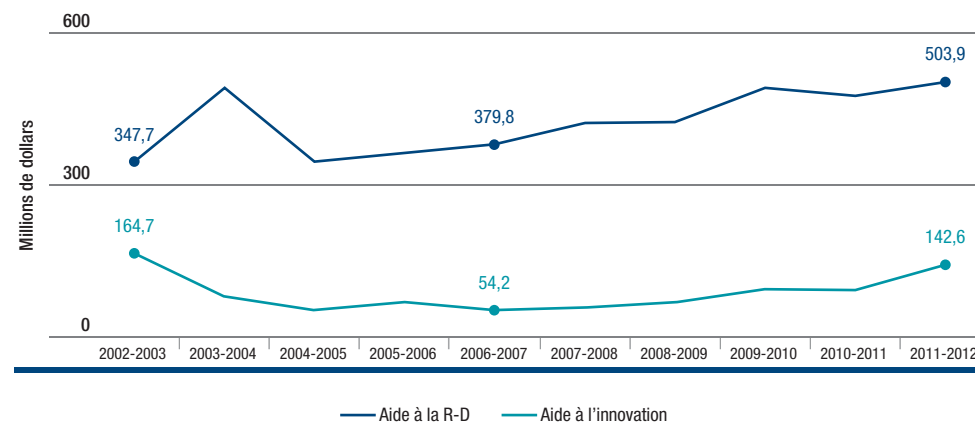
La R-D englobe l'investigation systématique qui est réalisée à l'aide d'expériences ou d'analyses en vue de l'avancement des connaissances scientifiques ou techniques et l'application de cette recherche pour créer des produits ou des procédés nouveaux ou nettement améliorés. Aux fins de l'indicateur, l'innovation couvre les produits et procédés technologiquement nouveaux ainsi que les améliorations technologiques importantes de produits et de procédés, excluant la R-D.

Résultats

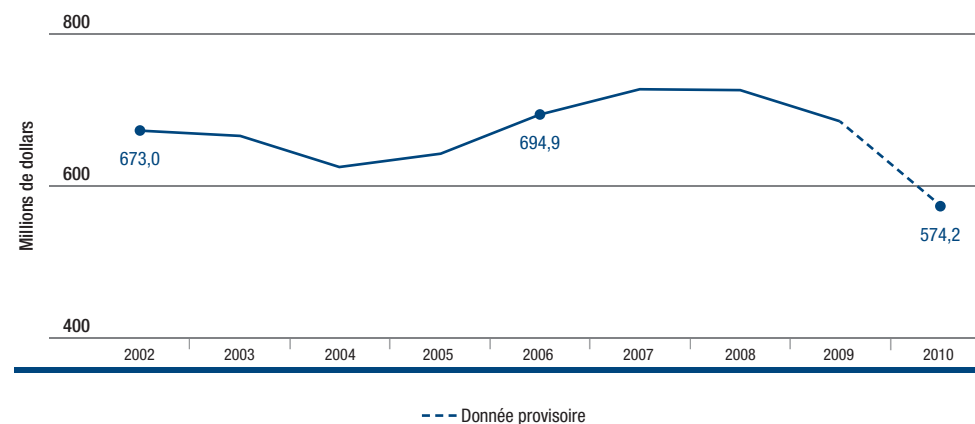
De 2006-2007 à 2011-2012, les montants versés pour la R-D et l'innovation ont augmenté à un rythme annuel moyen de 8,3 %, passant de 434,0 M\$ à 646,6 M\$. Pendant cette période, les montants accordés pour la R-D sont cinq fois plus importants que ceux alloués à l'innovation. Cependant, l'aide à l'innovation a connu une forte croissance en 2011-2012, où elle est 2,6 fois plus élevée qu'en 2006-2007. Cette situation reflète notamment la nécessité pour le Québec de se démarquer dans un contexte de forte concurrence. Par ailleurs, depuis 2010-2011, la définition de l'innovation qui est utilisée au Québec comprend également les nouvelles méthodes de commercialisation et les nouvelles méthodes organisationnelles. Par rapport au PIB¹⁵¹, la proportion des montants versés pour la R-D et l'innovation est passée de 0,15 % à 0,19 % pendant cette période.

De 2006 à 2009, l'aide fiscale pour la R-D a légèrement diminué (-0,4 % en moyenne par année), passant de 694,9 M\$ à 686,3 M\$. Le PIB ayant augmenté pendant cette période, le ratio de l'aide fiscale sur le PIB¹⁵² a également diminué, passant de 0,25 % en 2006 à 0,23 % en 2009.

Montants versés pour la R-D et l'innovation (excluant l'aide fiscale), 2002-2003 à 2011-2012



Aide fiscale pour la R-D, 2002 à 2010



Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ), Enquête sur les dépenses en recherche, science, technologie et innovation au sein de l'administration publique québécoise. Revenu Québec, données administratives.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

¹⁵¹ Le ratio de 2006 a été établi à partir du PIB selon les dépenses aux prix courants tel qu'il était calculé avant la *Révision historique du Système de comptabilité nationale*, en 2012 et celui de 2011, à partir du PIB révisé, car la série de l'ancien PIB se termine en 2010 et le PIB révisé des années antérieures à 2007 n'est pas encore disponible.

¹⁵² Par souci de cohérence avec les indicateurs 3.2 et 3.3, le ratio de l'aide fiscale à la R-D sur le PIB a été établi à partir du PIB selon les dépenses aux prix courants tel qu'il était calculé avant la *Révision historique du Système de comptabilité nationale*, en 2012.

¹⁵³ La donnée provisoire de 2010 n'est pas utilisée pour le suivi de l'aide fiscale en raison de l'importance des écarts avec les données révisées ou réelles. Depuis 2006, les données révisées ou réelles sont supérieures aux données provisoires dans des proportions variant entre 16,0 % et 29,5 %, de sorte que la donnée révisée pourrait indiquer une tendance positive ou négative.

Montants versés pour la R-D et l'innovation

Tendance de la période 2006-2007 à 2011-2012

Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen +8,3 %

Informations complémentaires

	2006-2007	2011-2012
Total	434,0 M\$	646,6 M\$
R-D	379,8 M\$	503,9 M\$
Innovation	54,2 M\$	142,6 M\$

Moyenne

Total	535,8 M\$
R-D	450,3 M\$
Innovation	85,5 M\$

Variation

Relative	+ 49,0 %
Absolute	+212,5 M\$

Aide fiscale pour la R-D

Tendance de la période 2006 à 2009¹⁵³

Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen -0,4 %

Informations complémentaires

2006	694,9 M\$
2009	686,3 M\$
Moyenne	708,9 M\$

Variation

Relative	-1,2 %
Absolute	-8,6 M\$

OBJECTIF 3

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec

INDICATEUR 3.2 Ratio des dépenses intérieures de R-D sur le PIB (DIRD/PIB)

Dans une perspective de développement durable, l'économie du savoir requiert l'application efficace d'idées, de connaissances et de technologies nouvelles qui, en plus de favoriser la croissance de l'activité économique, peuvent apporter des solutions pour mieux découpler cette croissance des pressions qu'elle exerce sur l'environnement et sur la population. La réalisation d'activités de recherche-développement (R-D) est déterminante pour l'amélioration des pratiques qui favorisent un développement durable et la prospérité économique. De plus, ces activités peuvent avoir un effet positif sur la qualité de vie de la population, car elles sont généralement créatrices d'emplois offrant de bonnes conditions salariales.

Description

Cet indicateur correspond à la part des dépenses totales afférentes aux travaux de recherche-développement exécutés au Québec (DIRD) sur le produit intérieur brut (PIB). Il distingue les dépenses réalisées par les secteurs de l'administration publique (DIRDET), des entreprises commerciales (DIRDE) et de l'enseignement supérieur (DIRDES). Il permet d'apprécier l'ampleur des investissements consentis par les différents secteurs de l'économie pour accroître leur compétitivité grâce à l'amélioration des connaissances et à leur mise en application.

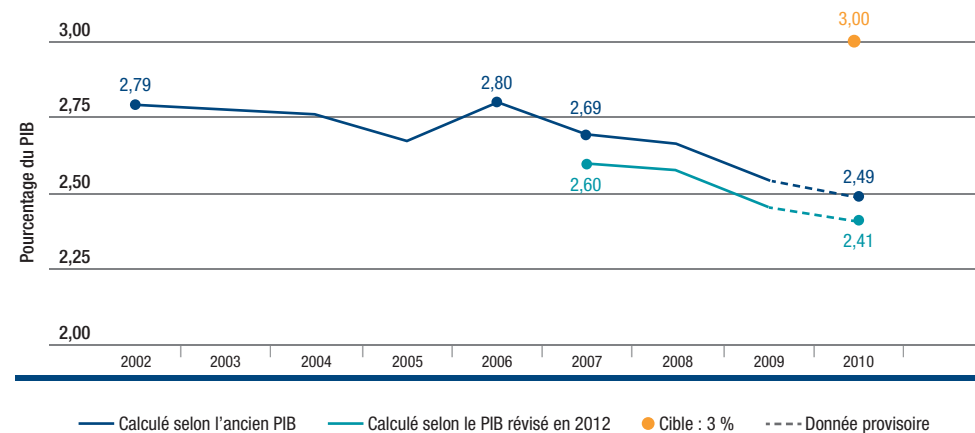
La R-D englobe l'investigation systématique qui est réalisée à l'aide d'expériences ou d'analyses en vue de l'avancement des connaissances scientifiques ou techniques et l'application de cette recherche pour créer des produits ou des procédés nouveaux ou nettement améliorés.

Résultats

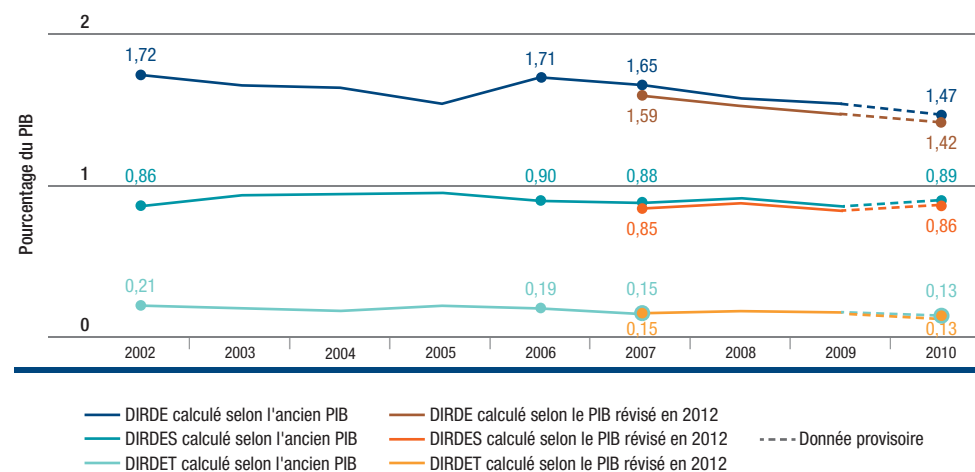
Selon les données provisoires de 2010, le ratio de la DIRD sur le PIB a diminué à un rythme annuel moyen de 2,9 %, depuis 2006, passant de 2,80 % à 2,49 %. Par conséquent, la cible ambitieuse fixée dans la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) 2007-2010, qui visait un ratio de 3,0 % du PIB en 2010, n'a pas été atteinte. Cette tendance à la baisse¹⁵⁴ reflète la situation économique des années 2008-2010 qui ont été marquées par la récession. Toutefois, il convient de noter que le Québec occupe le premier rang au Canada et se situe dans la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) quant aux dépenses de R-D en pourcentage du PIB.

En 2010, les dépenses du secteur des entreprises commerciales représentaient 1,5 % du PIB, suivies du secteur de l'enseignement supérieur (0,9 %) et de l'administration publique (0,1 %). En matière d'évolution, le secteur de l'enseignement supérieur a enregistré la plus faible diminution avec un taux de croissance annuel moyen de -0,2 %, suivi des entreprises commerciales (-3,7 %) et de l'administration publique (-9,0 %).

2002 à 2010



Selon le secteur d'exécution, 2002 à 2010



Source : Statistique Canada, Tableau 358-0001, Dépenses intérieures brutes en recherche et développement, selon le type de science et selon le secteur de financement et le secteur d'exécution, CANSIM, janvier 2012; Comptes économiques provinciaux et territoriaux, novembre 2012.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Tendance de la période¹⁵⁵
2006 à 2010



Détails de la tendance

Cible 3 % du PIB en 2010

Niveau atteint¹⁵⁶

2,80 % du PIB au début de la période
2,49 % du PIB à l'échéance de la cible

Informations complémentaires

Moyenne 2,64 %

Variation -0,31 point de pourcentage

Taux de croissance annuel moyen

Visé +1,8 %

Réel -2,9 %

¹⁵⁴ Le ratio provisoire de 2010 étant inférieur de 0,31 point de pourcentage à celui de 2006, il est fort probable que la tendance de la période ne changera pas lorsque les données révisées ou réelles seront disponibles, sachant que depuis 2006, la variation maximale entre les données provisoires et les données révisées ou réelles est de 0,07 point de pourcentage.

¹⁵⁵ L'indicateur ayant évolué à l'opposé de la cible, le résultat doit être considéré comme étant clairement négatif selon la méthode d'appréciation retenue. Toutefois, étant donné que, en dépit de la récession qui a marqué la période analysée, le Québec détenait le plus haut ratio des dépenses de R-D sur le PIB au Canada et qu'il se classait dans la moyenne des pays de l'OCDE, il y a lieu de nuancer ce résultat.

¹⁵⁶ La cible de 3 % du PIB ayant été fixée en 2006, l'indicateur est calculé à partir du PIB selon les dépenses aux prix courants tel qu'il était calculé avant la Révision historique du Système de comptabilité nationale, en 2012.

OBJECTIF 3

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec

INDICATEUR 3.3 Ratio des dépenses intérieures de R-D exécutées par les entreprises sur le PIB (DIRDE/PIB)

Dans une perspective de développement durable, l'économie du savoir requiert l'application efficace d'idées, de connaissances et de technologies nouvelles qui, en plus de favoriser la croissance de l'activité économique, peuvent apporter des solutions pour mieux découpler cette croissance des pressions qu'elle exerce sur l'environnement et sur la population. La réalisation d'activités de recherche-développement (R-D) est déterminante pour l'amélioration des pratiques qui favorisent un développement durable et la prospérité économique. De plus, ces activités peuvent avoir un effet positif sur la qualité de vie de la population, car elles sont généralement créatrices d'emplois offrant de bonnes conditions salariales. La R-D réalisée par les entreprises est essentielle au maintien de leur compétitivité tant en ce qui a trait à la productivité qu'au développement de nouveaux produits et services.

Description

Cet indicateur correspond à la part des dépenses afférentes aux travaux de recherche-développement exécutés au Québec par le secteur des entreprises commerciales (DIRDE) sur le produit intérieur brut (PIB). Il rend compte de l'effort déployé par ce secteur de l'économie pour approfondir les connaissances et développer de nouveaux procédés. Ce secteur comprend les firmes, les organismes et les institutions, excluant celles de l'enseignement supérieur, dont l'activité première est la production marchande de biens ou de services; les institutions de recherche mises sur pied par des associations d'entreprises commerciales de même que les entreprises publiques telles qu'Hydro-Québec.

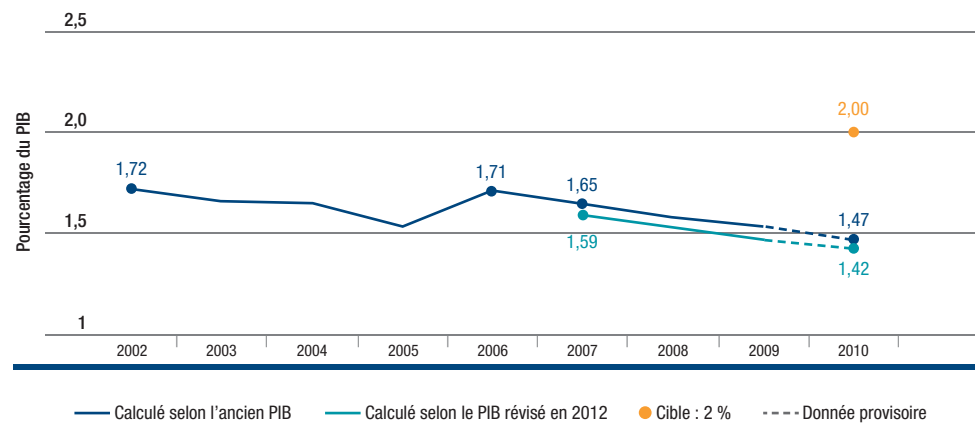
La R-D englobe l'investigation systématique qui est réalisée à l'aide d'expériences ou d'analyses en vue de l'avancement des connaissances scientifiques ou techniques et l'application de cette recherche pour créer des produits ou des procédés nouveaux ou nettement améliorés.

Résultats

Selon les données provisoires de 2010, le ratio des dépenses intérieures de R-D exécutées par les entreprises sur le PIB a diminué à un rythme annuel moyen de 3,7 % depuis 2006, passant de 1,71 % à 1,47 %. Par conséquent, la cible ambitieuse fixée dans la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) 2007-2010, qui visait un ratio de 2,0 % du PIB en 2010, n'a pas été atteinte. Cette tendance à la baisse¹⁵⁷ reflète la situation économique des années 2008-2010 qui ont été marquées par la récession. Toutefois, il convient de noter que le Québec occupe le premier rang au Canada et qu'il se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE quant aux dépenses de R-D des entreprises en pourcentage du PIB.

Par ailleurs, l'effet de la DIRDE sur l'objectif 3 est difficile à mesurer. Les seules données disponibles en lien avec ce sujet proviennent de l'*Enquête québécoise sur l'industrie de l'environnement* qui traite de la période 2009-2011. On y apprend que 44 % des entreprises de ce secteur ont effectué des activités de R-D visant à mettre au point des biens et des services environnementaux.

2002 à 2010



Source : Statistique Canada, Tableau 358-0001, Dépenses intérieures brutes en recherche et développement, selon le type de science et selon le secteur de financement et le secteur d'exécution, CANSIM, janvier 2012; Comptes économiques provinciaux et territoriaux, novembre 2012.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Tendance de la période¹⁵⁸
2006 à 2010



Détails de la tendance

Cible 2 % du PIB en 2010

Niveau atteint¹⁵⁹

1,71 % du PIB au début de la période
1,47 % du PIB à l'échéance de la cible

Informations complémentaires

Moyenne 1,59 %

Variation -0,24 point de pourcentage

Taux de croissance annuel moyen

Visé +4,0 %

Réel -3,7 %

¹⁵⁷ Le ratio provisoire de 2010 étant inférieur de 0,24 point de pourcentage à celui de 2006, il est fort probable que la tendance de la période ne changera pas lorsque les données révisées ou réelles seront disponibles, sachant que depuis 2006, la variation maximale entre les données provisoires et les données révisées ou réelles est de 0,08 point de pourcentage.

¹⁵⁸ L'indicateur ayant évolué à l'opposé de la cible, le résultat doit être considéré comme étant clairement négatif selon la méthode d'appréciation retenue. Toutefois, étant donné que, en dépit de la récession qui a marqué la période analysée, le Québec détenait le plus haut ratio des dépenses de R-D des entreprises sur le PIB au Canada, il y a lieu de nuancer ce résultat.

¹⁵⁹ La cible de 2 % du PIB ayant été fixée en 2006, l'indicateur est calculé à partir du PIB selon les dépenses aux prix courants tel qu'il était calculé avant la *Révision historique du Système de comptabilité nationale*, en 2012.

OBJECTIF 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement

INDICATEUR 4.1 Prévalence de l'obésité et de l'embonpoint chez les jeunes et les adultes

En raison des diverses maladies chroniques ou mortelles qui y sont associées, telles que le diabète, les maladies cardiovasculaires et certains cancers, l'obésité et l'embonpoint constituent un enjeu majeur en santé publique. La prévention des problèmes reliés à la surcharge pondérale s'inscrit dans une approche globale qui vise, d'une part, à doter la société d'une population en santé et productive et, d'autre part, à diminuer les prestations de soins de santé.

Plusieurs mesures ont d'ailleurs été mises en place afin de réduire la proportion de la population qui présente un excès de poids. Les cibles établies par le Plan d'action gouvernemental pour la promotion des saines habitudes de vie et la prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012 visaient une diminution de 2 points de pourcentage pour la prévalence de l'obésité et de 5 points pour l'embonpoint, tant chez les jeunes que chez les adultes.

Description

L'indicateur de prévalence combinée de l'obésité et de l'embonpoint correspond à la proportion de la population dont l'indice de masse corporelle (IMC) est égal ou supérieur au seuil d'embonpoint.

L'IMC est l'une des mesures utilisées pour évaluer la corpulence d'une personne. Il est calculé en divisant le poids par la taille au carré (kg/m²). L'IMC est par la suite classé selon le niveau de risque qu'il représente pour la santé. Selon Santé Canada et l'Organisation mondiale de la santé, les seuils établis pour les personnes âgées de 18 ans ou plus sont les suivants :

- Embonpoint – IMC supérieur ou égal à 25 et inférieur à 30;
- Obésité – IMC supérieur ou égal à 30.

Pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans, les seuils d'embonpoint et d'obésité sont ajustés en fonction de l'âge et du sexe afin de tenir compte de leur croissance.

Les résultats présentés proviennent de données auto-déclarées, ce qui peut entraîner une sous-estimation des prévalences de l'obésité et de l'embonpoint. Il est en effet connu que les personnes touchées par l'embonpoint ou l'obésité ont tendance à surestimer leur taille et à sous-estimer leur poids.

Résultats

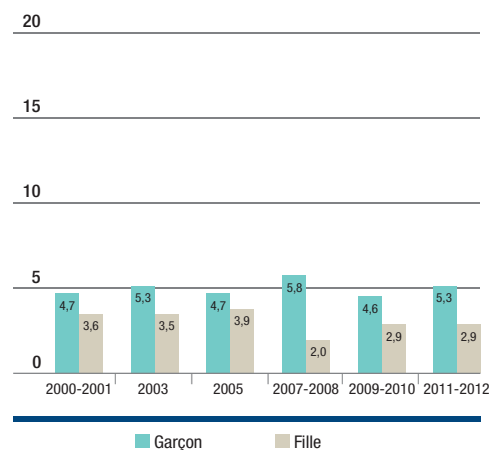
En 2011-2012, 18,1 % des jeunes de 12 à 17 ans étaient en surpoids. Chez ces derniers, la prévalence de l'obésité s'élevait à 4,1 % et celle de l'embonpoint, à 14,0 %, alors que l'on visait un taux d'obésité de 2,3 % et un taux d'embonpoint de 7,4 %. Toutefois, on n'observe aucun changement significatif depuis 2007-2008.

En 2011-2012, 50,5 % des adultes présentaient un excès de poids. Plus précisément, 17,1 % des adultes étaient obèses et 33,4 % faisaient de l'embonpoint. Ces résultats excèdent de manière assez importante les taux visés soit 12,5 % pour l'obésité et 27,9 % pour l'embonpoint.

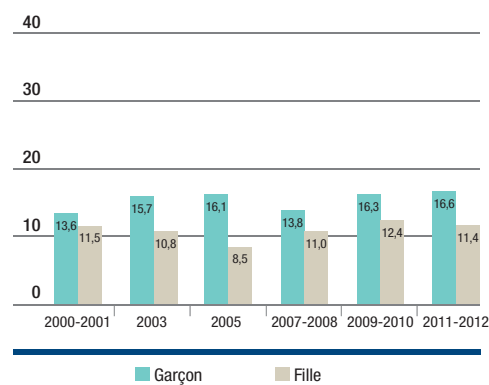
De manière générale, les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à présenter un excès de poids. En 2011-2012, c'était le cas de 57,8 % des hommes contre 43,0 % des femmes. La différence était particulièrement marquée pour l'embonpoint, avec 40,3 % des hommes et 26,4 % des femmes, alors que les taux d'obésité étaient assez proches, soit 17,5 % des hommes et 16,6 % des femmes.

De 2007-2008 à 2011-2012, la prévalence de l'obésité dans la population adulte a augmenté à un rythme annuel moyen supérieur à 1 %, mais il n'y a pas eu de changement significatif en ce qui a trait à l'embonpoint.

Obésité chez les jeunes de 12 à 17 ans, 2000-2001 à 2011-2012 (en %)



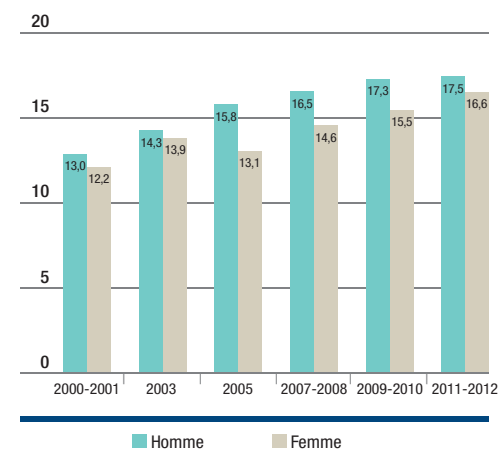
Embonpoint chez les jeunes de 12 à 17 ans, 2000-2001 à 2011-2012 (en %)



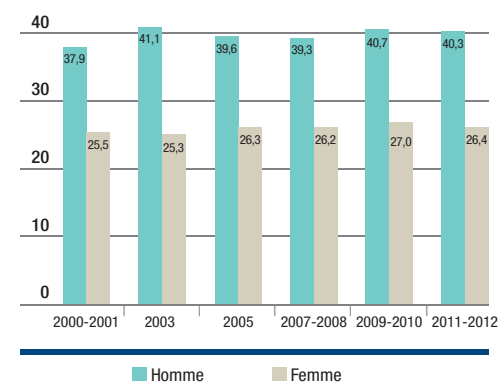
Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), fichier de partage.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Obésité chez les adultes, 2000-2001 à 2011-2012 (en %)



Embonpoint chez les adultes, 2000-2001 à 2011-2012 (en %)



Tendance de la période¹⁶⁰ 2007-2008 à 2011-2012



Taux d'obésité

Détails de la tendance

Cible 2012¹⁶¹

Jeunes	2,3 %
Adultes	12,5 %

Taux de croissance annuel moyen

Jeunes	Indéterminé
Adultes	> 1 %

Informations complémentaires

	2007-2008	2011-2012
Jeunes	4,0 %	4,1 %
Adultes	15,5 %	17,1 %
Hommes	16,5 %	17,5 %
Femmes	14,6 %	16,6 %

Taux d'embonpoint

Détails de la tendance

Cible 2012¹⁶²

Jeunes	7,4 %
Adultes	27,9 %

Taux de croissance annuel moyen

Indéterminé

Informations complémentaires

	2007-2008	2011-2012
Jeunes	12,4 %	14,0 %
Adultes	32,7 %	33,4 %
Hommes	39,3 %	40,3 %
Femmes	26,2 %	26,4 %

¹⁶⁰ Les données utilisées dans le calcul de cet indicateur proviennent d'une enquête et comportent les contraintes suivantes :

A) Chez les adultes, les intervalles de confiance associés au taux de croissance annuel moyen ne permettent pas de déterminer avec exactitude le niveau de variation du taux d'obésité pendant cette période, mais uniquement de statuer que le taux de croissance annuel moyen est plus élevé que 1 %.

B) Les tests de significativité ont démontré que le taux d'obésité des jeunes, en 2011-2012, n'est pas significativement différent du taux mesuré en 2007-2008.

C) Le précédent constat est également vrai pour le taux d'embonpoint des jeunes et des adultes.

¹⁶¹ La cible visée pour l'obésité correspond au taux d'obésité de 2005 moins 2 points de pourcentage.

¹⁶² La cible visée pour l'embonpoint correspond au taux d'embonpoint de 2005 moins 5 points de pourcentage.

OBJECTIF 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement

INDICATEUR 4.2 Nombre d'intoxications d'origine environnementale

La prévention des cas d'intoxications d'origine environnementale s'inscrit dans une démarche de développement durable notamment en raison du risque que ces intoxications représentent pour la santé de la population et de leur impact sur la productivité de la main-d'œuvre.

Description

Cet indicateur fait partie des mesures mises en place par les services de santé publique en matière de prévention et de réduction des menaces d'origine environnementale. Il rend compte du nombre de nouveaux cas déclarés d'intoxication non intentionnelle reliée à une exposition à une substance chimique au Québec. Ces intoxications font partie des maladies à déclaration obligatoire (MADO) relevant de la Loi sur la santé publique.

Les intoxications d'origine environnementale sont causées principalement par les gaz et asphyxiants (tel le monoxyde de carbone) et par les métaux et métalloïdes (tels que le plomb, le mercure et le cadmium). Les sources de contamination sont diverses, allant des véhicules à moteur aux appareils de chauffage, en passant par les électroménagers et les activités reliées aux loisirs (exercices de tir, construction et rénovation).

Résultats

Les résultats doivent être interprétés avec prudence, notamment parce que la décision de déclarer un cas d'intoxication est influencée par diverses interventions des autorités de santé publique visant à promouvoir les déclarations ou à surveiller certains secteurs d'activités afin de réduire les risques d'exposition aux agents chimiques. De plus, un seul événement peut toucher un grand nombre de personnes à la fois.

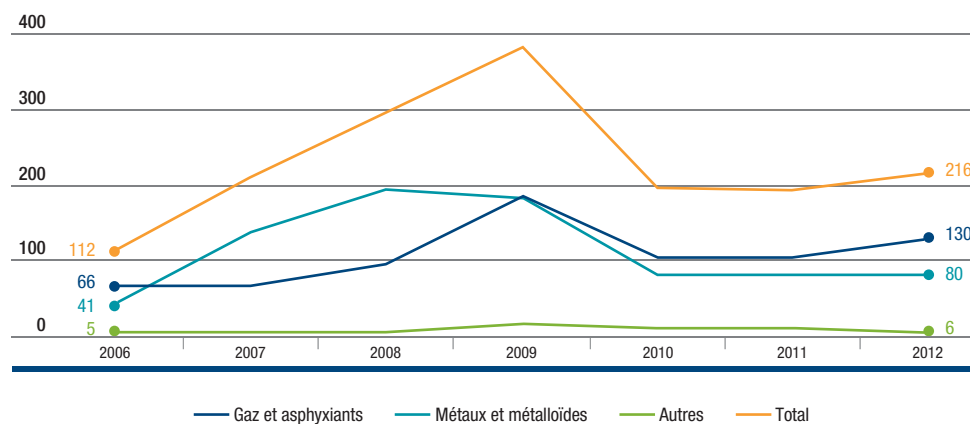
De 2006 à 2012, le nombre de déclarations pour une maladie ou une intoxication d'origine chimique à la suite d'une exposition environnementale accidentelle est passé de 112 à 216, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 11,6 %. Les intoxications dues aux gaz et asphyxiants ou aux métaux et métalloïdes ont augmenté à un rythme similaire (respectivement 12,0 % et 11,8 %), alors que celles dues à d'autres agents chimiques ont crû à un rythme annuel moyen de 3,1 %.

Pendant cette période :

- l'exposition aux gaz et asphyxiants était à l'origine de 46,8 % des intoxications. À partir de 2008, on note une augmentation importante de ces épisodes, lesquels étaient dus en majorité à une exposition au monoxyde de carbone. Cette hausse pourrait s'expliquer en partie par le fait qu'un grand nombre d'hôpitaux au Québec se sont équipés d'appareils permettant de mesurer l'exposition des personnes à cette substance;
- 49,6 % des intoxications étaient dues à une exposition aux métaux et métalloïdes. Leur nombre a varié à la suite d'une intervention spécifique menée auprès d'une population sujette à l'exposition aux métaux lourds, notamment en raison de la consommation de poissons et de crustacés;
- l'exposition à d'autres agents chimiques, notamment l'amiante, était la cause de 3,7 % des épisodes d'intoxication.

D'une manière générale, le nombre d'épisodes déclarés demeurerait inférieur à la réalité et la hausse observée pourrait être due à une augmentation des efforts déployés pour systématiser la déclaration des intoxications d'origine environnementale.

Selon le type d'agent chimique, 2006 à 2012



Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), Système provincial d'enregistrement, de surveillance et de vigilance sanitaire des maladies à déclaration obligatoire attribuables à un agent chimique ou physique (Système MADO – chimique).

Compilation : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), extraction du 18 avril 2013.

Tendance de la période¹⁶³
2006 à 2012



Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen +11,6 %

Informations complémentaires

2006	112
2012	216
Moyenne	229
Variation Relative	+92,9 %
Absolue	+104

¹⁶³ L'indicateur ayant évolué à l'opposé de la cible, la tendance doit être considérée clairement négative selon la méthode d'appréciation retenue. Toutefois, étant donné que les résultats observés s'expliquent en partie par les efforts déployés pour promouvoir la déclaration de ces maladies, il y a lieu de nuancer cette interprétation.

OBJECTIF 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement

INDICATEUR 4.3 Proportion des individus ayant une incapacité

L'incapacité de vaquer normalement à ses activités habituelles en raison de son état de santé peut se répercuter sur la qualité de vie d'une personne et avoir des conséquences aussi graves que l'isolement et la dépression. Une augmentation de la proportion d'individus ayant une incapacité de même qu'une augmentation des effets de cette incapacité sur leur fonctionnement normal engendrent des coûts sociaux importants.

Description

Cet indicateur reflète l'impact de l'ensemble des facteurs acquis ou innés pouvant influencer l'état de santé général de la population. Il mesure la proportion de la population de 12 ans et plus, hors institution, qui souffre d'une incapacité.

L'incapacité d'une personne est établie à partir de ses réponses à deux questions, l'une portant sur les difficultés rencontrées dans les activités de la vie quotidienne, et l'autre, sur la réduction des activités pouvant être faites à la maison, au travail ou à l'école. Ces questions font référence aux états physiques ou mentaux et aux problèmes de santé qui ont duré ou qui sont susceptibles de durer six mois ou plus.

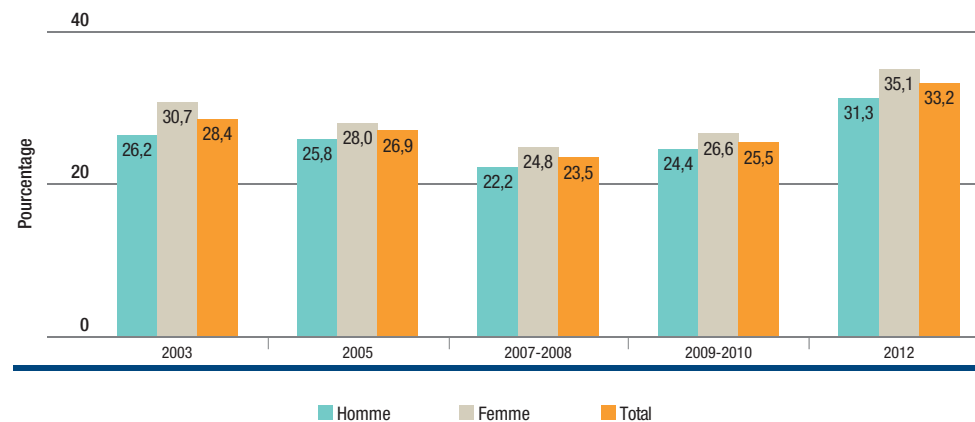
Résultats

En 2012, 33,2% des personnes âgées de 12 ans et plus disaient éprouver de la difficulté à accomplir les activités de la vie quotidienne ou être restreintes dans le genre et la quantité d'activités qu'elles pouvaient réaliser à la maison, à l'école ou au travail, en raison de leur état physique ou mental ou d'un problème de santé de longue durée. Cette proportion a augmenté depuis 2007-2008, où elle se situait à 23,5%. Pendant cette période, les causes d'incapacité les plus fréquentes sont la maladie, les blessures et le vieillissement (respectivement 27,3%, 22,4% et 21,4% en 2012).

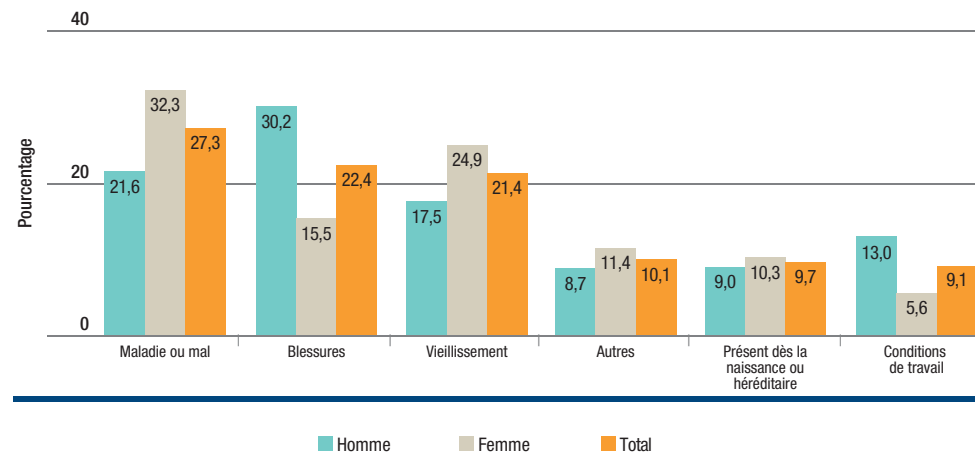
De manière générale, toutes proportions gardées, les femmes demeurent plus nombreuses que les hommes à souffrir d'incapacités qui affectent leur fonctionnement normal. En 2012, 35,1% d'entre elles contre 31,3% des hommes ont déclaré une incapacité. Par ailleurs, les femmes sont davantage affectées par la maladie (32,3% en 2012) et les hommes, par les blessures (30,2% en 2012).

De 2007-2008 à 2012, la proportion des individus ayant une incapacité a augmenté à un rythme annuel moyen supérieur à 1%, tant chez les femmes que chez les hommes. Par contre, les données ne permettent pas de déterminer avec exactitude le niveau de variation de cette période.

Selon le sexe, 2003 à 2012



Selon les causes, 2012



Source: Statistique Canada (SC), Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), fichier de micro données à grande diffusion (FMGD).

Compilation: Institut de la statistique du Québec (ISQ).

¹⁶⁴ Les données utilisées dans le calcul de cet indicateur proviennent d'une enquête et les intervalles de confiance associés au taux de croissance annuel moyen ne permettent pas de déterminer avec exactitude le niveau de variation de la période analysée.

Tendance de la période
2007-2008 à 2012



Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen¹⁶⁴ > 1%

Informations complémentaires

	2007-2008	2012
Total	23,5 %	33,2 %
Hommes	22,2 %	31,3 %
Femmes	24,8 %	35,1 %

Moyenne

Total	27,4 %
Hommes	26,0 %
Femmes	28,8 %

OBJECTIF 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement

INDICATEUR 4.4 Nombre de lésions professionnelles

La santé physiologique et psychologique peut être affectée par un environnement, des aménagements et des pratiques non sécuritaires. Il importe d'adopter une approche globale de la santé et de la sécurité fondée sur une connaissance, une surveillance, un suivi, un aménagement et une gestion appropriés des milieux de vie, y compris le milieu de travail. La diminution du nombre de lésions professionnelles permet à un plus grand nombre de travailleurs de vivre plus longtemps en santé et sans incapacité, ce qui a un effet bénéfique sur la qualité de vie et la productivité de la population, en plus de réduire les coûts reliés aux prestations de soins de santé occasionnées par les lésions professionnelles.

Description

Cet indicateur exprime le nombre de lésions professionnelles pour lesquelles un dossier a été ouvert au cours de l'année civile et qui avait été accepté au 1^{er} mars de l'année suivante. Ces dossiers ont, pour la plupart, fait l'objet d'une indemnisation par la Commission de la santé et de la sécurité du travail, qu'il s'agisse d'indemnités de remplacement du revenu, d'indemnités pour préjudice corporel, d'indemnités de décès ou de remboursement de frais d'assistance médicale ou de frais de réadaptation.

Les lésions professionnelles représentent les blessures ou les maladies qui surviennent par le fait ou à l'occasion d'un accident du travail, ou une maladie professionnelle, y compris la récurrence, la rechute ou l'aggravation.

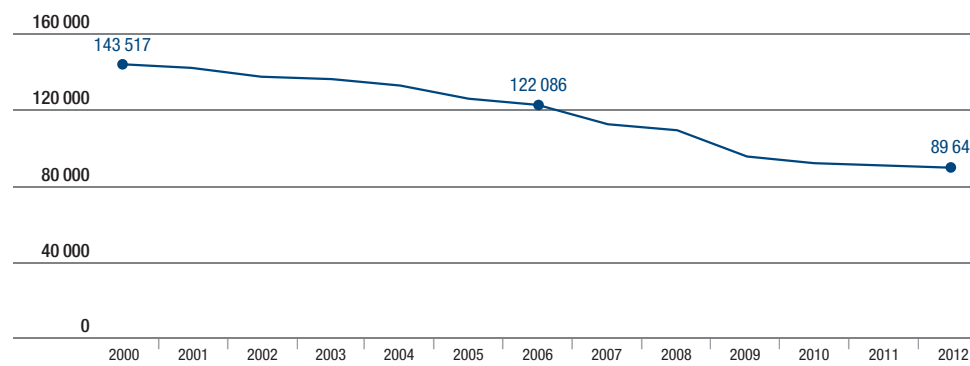
Résultats

De 2006 à 2012, le nombre de lésions professionnelles a diminué à un rythme annuel moyen de 5,0 %, passant de 122 086 à 89 640, alors que le nombre d'heures travaillées au Québec a augmenté de 0,9 % par année en moyenne¹⁶⁵. Les critères déterminant la recevabilité d'un dossier étant demeurés les mêmes pendant cette période, les mesures de prévention mises en place ont pu contribuer à la diminution du nombre de lésions professionnelles.

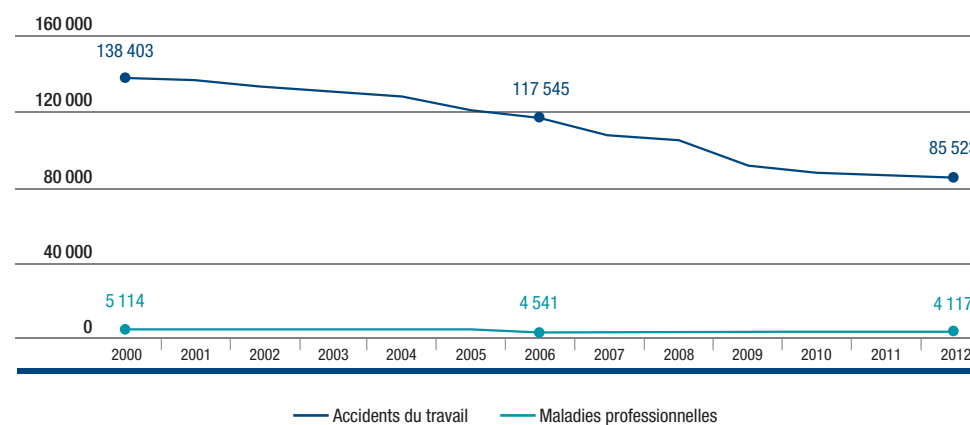
Les accidents de travail ont diminué à un rythme annuel moyen beaucoup plus élevé que les maladies professionnelles entre 2006 et 2012, précisément 5,2 % contre 1,6 %.

Les lésions professionnelles sont majoritairement dues à des accidents du travail. En 2012, 95 % des lésions professionnelles étaient le fait d'un accident du travail, le reste résultant de maladies professionnelles.

2000 à 2012



Selon le type de lésion, 2000 à 2012



Source : Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Compilation : Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Tendance de la période
2006 à 2012



Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen -5,0 %

Informations complémentaires

2006	122 086
2012	89 640
Moyenne	101 605
Variation Relative	-26,6 %
Variation Absolue	-32 446

¹⁶⁵ Source : Statistique Canada (SC), CANSIM 383-0011 et CANSIM 383-0029.

OBJECTIF 5

Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences

INDICATEUR 5.1 Montants investis pour atténuer ou prévenir les sinistres ou leurs conséquences

L'aide financière versée pour atténuer ou prévenir les conséquences des sinistres s'inscrit dans une démarche de gestion concertée des risques. Elle favorise la promotion d'une culture de prévention et contribue à réduire les effets sociaux, économiques et environnementaux des sinistres. Cette approche mobilisatrice, qui nécessite l'engagement des différents acteurs de la collectivité, concourt au maintien de la qualité de vie des populations vulnérables.

Description

Cet indicateur fait état des sommes provenant de trois mesures d'aide gouvernementale et qui ont été allouées spécifiquement pour atténuer ou prévenir les sinistres et leurs conséquences.

- En ce qui concerne l'aide accordée en vertu des programmes d'aide financière lors de sinistres, les résultats présentés correspondent à la différence entre les sommes versées pour prévenir de nouveaux dommages et celles qui auraient été versées si on avait simplement réparé les dommages causés par le sinistre. Dans le cas des propriétaires d'une résidence principale ou d'une entreprise, l'aide est accordée pour le déplacement, l'immunisation ou la démolition des bâtiments ayant été lourdement endommagés. Dans le cas des municipalités, l'aide s'applique au déplacement des infrastructures essentielles, telles des routes, dans des secteurs non à risque.

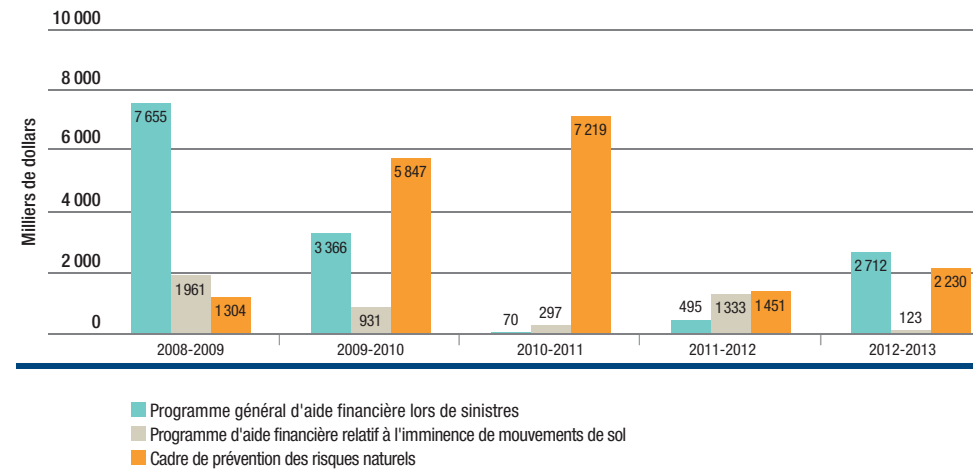
- Les sommes provenant des programmes d'aide financière relatifs à l'imminence de mouvements de sol qui entrent dans le calcul de l'indicateur ont été versées aux propriétaires d'une résidence principale ou d'une entreprise pour effectuer des travaux de stabilisation de talus ou de terrain, ou encore, pour déplacer ou démolir les bâtiments menacés par un mouvement de sol.
- En ce qui a trait au *Cadre de prévention des risques naturels*, l'indicateur présente les coûts assumés par le gouvernement pour les analyses de risques naturels ainsi que l'aide versée aux municipalités pour l'analyse des solutions potentielles et pour la mise en œuvre des travaux susceptibles d'éliminer ou de réduire les risques de sinistre ou d'en atténuer les conséquences.

Résultats

De 2008-2009 à 2012-2013, 37,0M\$ ont été investis pour atténuer ou prévenir les conséquences des sinistres. Cependant, l'importance relative de l'aide provenant de chaque programme varie passablement d'une année à l'autre en fonction du type et de l'ampleur des sinistres survenus pendant l'année courante ou précédente, les sinistres ayant un an et parfois plus, pour finaliser leur dossier.

Les sommes versées annuellement sont passées de 10,9M\$ en 2008-2009 à 5,1M\$ en 2012-2013. En 2012-2013, 53,5 % de l'aide provenait du *Programme général d'aide financière lors de sinistres*, 44,0 % du *Cadre de prévention des risques naturels* et 2,4 % du *Programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvements de sol*.

Selon le programme, 2008-2009 à 2012-2013



Source : Ministère de la Sécurité publique (MSP), ministère des Transports du Québec (MTQ).

Compilation : Ministère de la Sécurité publique (MSP).

Tendance de la période

2008-2009 à 2012-2013
Indéterminée¹⁶⁶

Résultats

2008-2009	10 919 915 \$
2012-2013	5 065 416 \$
Moyenne	7 399 041 \$
Variation Relative	-53,6 %
Variation Absolue	-5 854 499 \$

¹⁶⁶ Cet indicateur ne peut être apprécié à partir de la méthode choisie parce que la survenance des sinistres et l'ampleur de leurs conséquences sont imprévisibles.

OBJECTIF 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

INDICATEUR 6.1 Taux de réduction de la consommation de carburant dans les ministères et organismes

Le secteur des transports étant celui qui émet la plus grande quantité de GES, la réduction de la consommation de carburant attribuable à l'utilisation de véhicules plus performants par les ministères et organismes gouvernementaux (MO), ainsi qu'à une conduite écoresponsable, concourt à l'effort de réduction des émissions de GES. Elle contribue également à l'amélioration de la qualité de l'air et de la santé de la population et à la réduction de la dépendance au pétrole.

Description

Cet indicateur correspond à la variation relative de la quantité de carburant consommée par la flotte de véhicules des MO entre 2002-2003 et 2009-2010, période pour laquelle la cible de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 visait une réduction de 20 % de la consommation totale de carburant. Il présente aussi la consommation enregistrée à la fin de période de suivi de la SGDD. La quantité de carburant mesurée comprend tous les types d'énergie consommée (essence, diesel, éthanol, biodiesel, gaz naturel, propane, etc.) par tous les types de véhicules du gouvernement (véhicules légers, lourds et spéciaux). Par ailleurs, la consommation unitaire de carburant (l/100 km) est également donnée afin de rendre compte de la performance énergétique des MO en matière de transports.

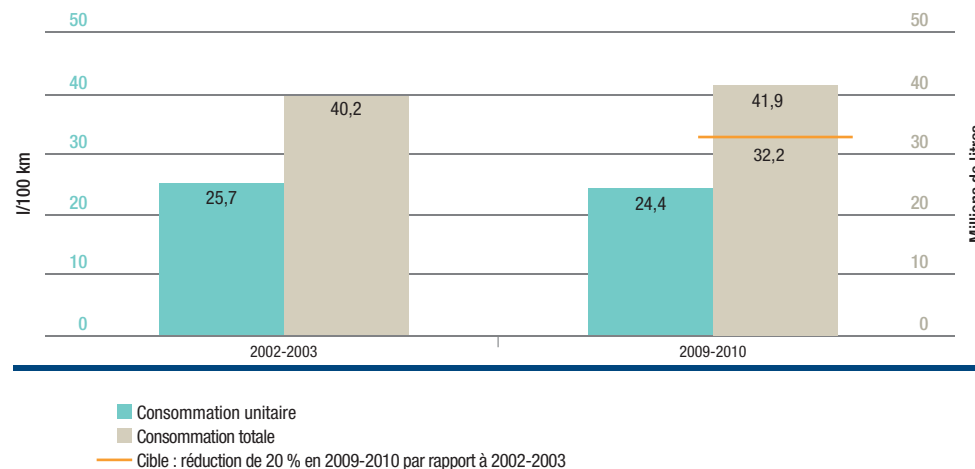
Résultats

La consommation de carburant des 27 MO qui ont pu fournir des données en 2002-2003 et en 2009-2010 pour effectuer le suivi de la cible, a augmenté de 4,2 %. Cet échantillon inclut deux des trois plus gros propriétaires institutionnels et serait suffisamment représentatif de la flotte de véhicules du gouvernement pour affirmer que la cible de réduction de 20 % n'a pas été atteinte. Toutefois, la distance totale parcourue a augmenté plus rapidement que la consommation totale de carburant, de sorte que la consommation unitaire est passée de 25,7 l/100 km à 24,4 l/100 km, ce qui représente une diminution de 5,1 %.

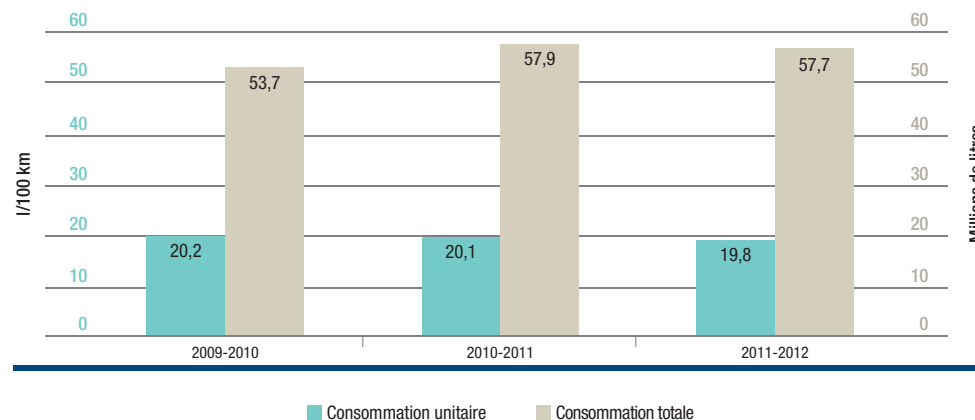
De 2009-2010 à 2011-2012, la consommation totale de carburant des 60 MO qui ont fourni leurs données pour cette période a augmenté de 7,4 % pour atteindre 57,7 millions de litres, mais la consommation unitaire a baissé de 2,3 % en passant de 20,2 l/100 km à 19,8 l/100 km.

Il convient de noter que la proportion importante de véhicules lourds dans les flottes d'Hydro-Québec et du ministère des Transports influence à la hausse la consommation unitaire de l'ensemble de la flotte des MO.

27 ministères et organismes, 2002-2003 et 2009-2010



60 ministères et organismes, 2009-2010 à 2011-2012



Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN).

Compilation : Ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN).

Tendance de la période 2009-2010 à 2011-2012

Détails de la tendance

Pour 27 MO

Cible

Réduction de 20 % de la consommation totale en 2009-2010 par rapport à 2002-2003

Niveau atteint

Augmentation de 4,2 % à l'échéance de la cible

Informations complémentaires

Consommation totale en millions de litres
Consommation unitaire en l/100 km

Pour 27 MO

	2002-2003	2009-2010
Consommation totale	40,2	41,9
Consommation unitaire	25,7	24,4

Variation

	Relative	Absolue
Consommation totale	+4,2 %	+1,7
Consommation unitaire	-5,1 %	-1,3

Taux de croissance annuel moyen

Consommation totale	+0,6 %
Consommation unitaire	-0,7 %

Pour 60 MO

	2009-2010	2011-2012
Consommation totale	53,7	57,7
Consommation unitaire	20,2	19,8

Moyenne

Consommation totale	56,5
Consommation unitaire	20,0

Variation

	Relative	Absolue
Consommation totale	+7,4 %	+4,0
Consommation unitaire	-2,3 %	-0,5

Taux de croissance annuel moyen

Consommation totale	+3,6 %
Consommation unitaire	-1,1 %

OBJECTIF 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

INDICATEUR 6.2 Taux de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments publics

Le Québec est un grand consommateur d'énergie notamment en raison de sa structure industrielle, de l'importance de son territoire et de son climat. Afin d'améliorer la performance énergétique du Québec et de contribuer à la lutte contre les changements climatiques, plusieurs cibles de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments publics ont été établies pour 2009-2010 par la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015.

Description

Cet indicateur rend compte du niveau d'atteinte des cibles de réduction de la consommation d'énergie qui ont été fixées pour les bâtiments du gouvernement (SIQ et MO), des commissions scolaires (CS), du réseau de l'enseignement supérieur (ES) et du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Il présente également le taux de réduction atteint à la fin de la période de suivi de la SGDD.

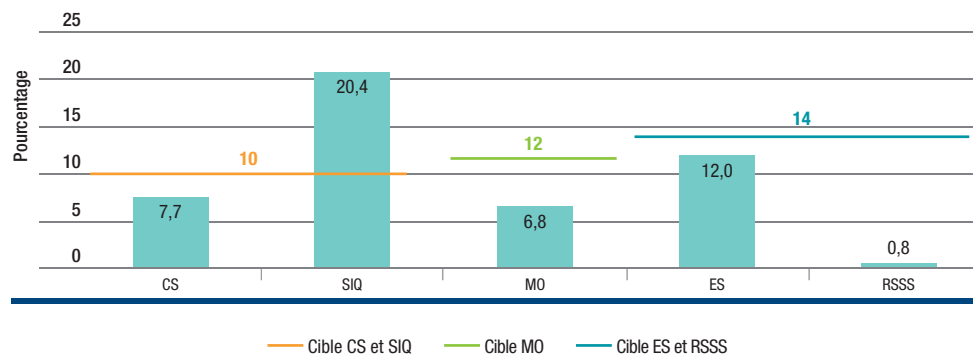
Aux fins du calcul de l'indicateur, le taux de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments correspond à la variation relative de la quantité d'énergie consommée entre une année donnée et l'année 2002-2003. La consommation est mesurée en gigajoules par mètre carré (GJ/m²) et comprend toutes les formes d'énergie (électricité, gaz naturel, mazout, propane, etc.). De plus, afin de rendre les résultats comparables d'une année à l'autre, la consommation est normalisée, c'est-à-dire qu'elle est ajustée pour tenir compte des variations de température par rapport à la normale climatique de 1970-2000.

Résultats

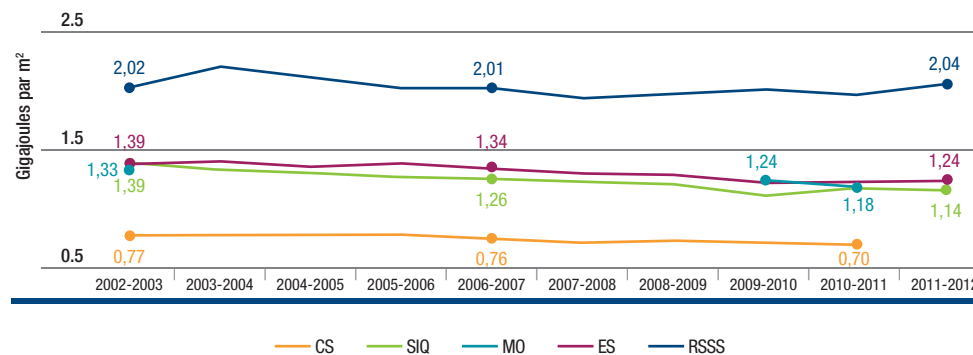
Les résultats présentés illustrent la consommation unitaire d'énergie, soit le rapport entre la consommation normalisée et la superficie du parc immobilier. Entre 2002-2003 et 2009-2010, la consommation d'énergie des commissions scolaires et du réseau de l'enseignement supérieur (cégeps et universités) a diminué respectivement de 7,7 % et de 12,0 % et celle du réseau de la santé et des services sociaux est demeurée à peu près la même avec un taux de réduction de 0,8 %. En ce qui concerne les bâtiments du gouvernement, la SIQ a amélioré son bilan énergétique en atteignant un taux de réduction de 20,4 % et les autres MO ont diminué leur consommation unitaire de 6,8 %. Ces résultats montrent qu'à l'exception de la SIQ, les organismes n'ont pas atteint leur cible. Ces résultats s'expliquent en partie par la vague de mise aux normes en matière d'informatisation, de ventilation et de climatisation qu'ont connu les CS, le réseau de l'ES et le RSSS durant cette période.

De manière générale, les bâtiments du RSSS demeurent ceux dont la consommation unitaire est la plus forte, avec 2,04 GJ/m², en 2011-2012. Il convient cependant de souligner que la plupart de ces bâtiments opèrent 24 heures par jour à longueur d'année. À l'inverse, les commissions scolaires qui ont des heures d'opération plus courtes, ont la plus faible consommation unitaire, avec 0,70 GJ/m² en 2010-2011. Enfin, la SIQ, les autres MO et le réseau de l'enseignement supérieur se situent entre ces extrêmes avec une consommation unitaire qui varie entre 1,14 et 1,24 GJ/m².

Taux de réduction selon l'institution, 2009-2010



Consommation d'énergie par rapport à la surface, selon l'institution, 2002-2003 à 2011-2012



Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN).

Compilation : Ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN).

¹⁶⁷ Pour les commissions scolaires et les autres MO, la dernière donnée disponible est celle de 2010-2011.

¹⁶⁸ Ibid.

Tendance de la période 2006-2007 à 2011-2012

Commissions scolaires (CS)	↑
Société immobilière du Québec (SIQ)	↑
Autres ministères et organismes (MO)	↑
Réseau de l'enseignement supérieur (ES)	↑
Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS)	↑

Détails de la tendance

Taux de réduction fixés pour 2009-2010 par rapport à 2002-2003

CS	10 %
SIQ	10 %
MO	12 %
ES	14 %
RSSS	14 %

Taux de réduction atteints en :

	2009-2010	2010-2011 ¹⁶⁷	2011-2012
CS	7,7 %	9,7 %	n.d.
SIQ	20,4 %		17,5 %
MO	6,8 %	11,5 %	n.d.
ES	12,0 %		10,9 %
RSSS	0,8 %		-1,0 %

Informations complémentaires

Consommation unitaire d'énergie (en GJ/m²)

	2006-2007	2010-2011 ¹⁶⁸	2011-2012
CS	0,76	0,70	n.d.
SIQ	1,26		1,14
MO	n.d.	1,18	n.d.
ES	1,34		1,24
RSSS	2,01		2,04

OBJECTIF 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services

INDICATEUR 7.1 Consommation énergétique par habitant

La consommation d'énergie peut générer des impacts sur l'environnement, sur la santé de la population et sur la sécurité des approvisionnements en énergie. Une réduction de la consommation énergétique par habitant résultant de l'application de mesures d'écoresponsabilité peut atténuer ces effets négatifs potentiels. « Les économies d'énergie sont au centre de la stratégie énergétique. [...] Il faut optimiser l'énergie consommée pour une utilisation donnée [...]. Pour cela, il faut que les comportements soient de plus en plus porteurs de changements, qu'ils soient davantage responsables vis-à-vis de l'avenir de la planète. »¹⁶⁸

Description

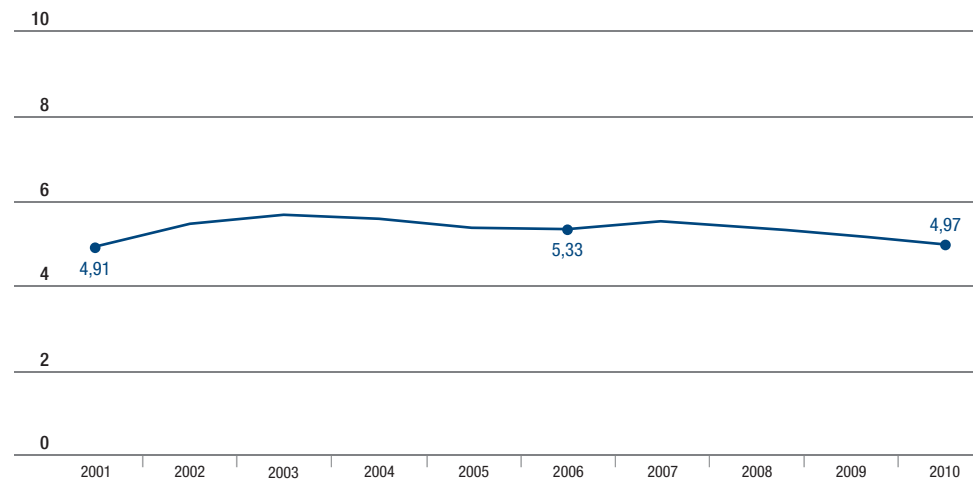
Cet indicateur est obtenu en calculant le rapport entre la consommation finale d'énergie, mesurée en tonnes d'équivalent pétrole (TEP), et la population révisée en date du 17 octobre 2013. Il comprend la consommation finale d'électricité, de gaz naturel, de produits pétroliers, de charbon et de biomasse. La consommation finale d'énergie représente la quantité d'énergie consommée par l'utilisateur final. Elle exclut les quantités utilisées dans les procédés de transformation d'énergie, les quantités autoconsommées et celles utilisées à des fins non énergétiques. Par exemple, si de l'électricité est produite à partir de produits pétroliers, les produits pétroliers utilisés dans les procédés de transformation d'énergie sont exclus de la consommation finale de produits pétroliers, mais l'électricité produite apparaît dans la consommation finale d'électricité.

Plusieurs facteurs, reliés ou non, peuvent influencer la consommation énergétique par habitant, notamment les variations de température, les changements structurels ou conjoncturels dans l'économie, l'efficacité énergétique, les changements de comportement, etc.

Résultats

Malgré une légère hausse en 2007, la tendance globale de la consommation énergétique par habitant était à la baisse pendant la période de 2006 à 2010 où elle a diminué à un rythme annuel moyen de 1,7 %, passant de 5,33 TEP à 4,97 TEP. Cette baisse s'explique par une diminution de la consommation totale d'énergie combinée à une augmentation de la population. De 2006 à 2010, la consommation totale d'énergie est passée de 40,7 à 39,4 millions de TEP et la population, de 7,6 à 7,9 millions de personnes, ce qui représente respectivement une diminution de 0,8 % et une augmentation de 1,0 %, en moyenne par année.

2001 à 2010



Sources : Ministère des Ressources naturelles (MRN); Institut de la statistique du Québec (ISQ); Statistique Canada (SC); ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

Compilation : Ministère des Ressources naturelles (MRN).

Tendance de la période

2006 à 2010



Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen -1,7 %

Informations complémentaires

En tonnes d'équivalent pétrole (TEP)

2006	5,33
2010	4,97
Moyenne	5,27
Variation	
Relative	-6,8 %
Absolue	-0,36

¹⁶⁸ Ministère des Ressources naturelles (2006), *L'énergie pour construire le Québec de demain : La Stratégie énergétique du Québec 2006-2015*, Gouvernement du Québec, p.6.

OBJECTIF 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services

INDICATEUR 7.2 Intensité énergétique

La consommation d'énergie peut générer des impacts sur l'environnement, sur la santé de la population et sur la sécurité des approvisionnements en énergie. La réduction de l'intensité énergétique de l'économie québécoise s'inscrit dans une approche d'écoresponsabilité qui mise entre autres sur l'efficacité énergétique. « Les économies d'énergie sont au centre de la stratégie énergétique. [...] Il faut optimiser l'énergie consommée pour une utilisation donnée [...]. Pour cela, il faut que les comportements soient de plus en plus porteurs de changements, qu'ils soient davantage responsables vis-à-vis de l'avenir de la planète. »¹⁶⁹

Description

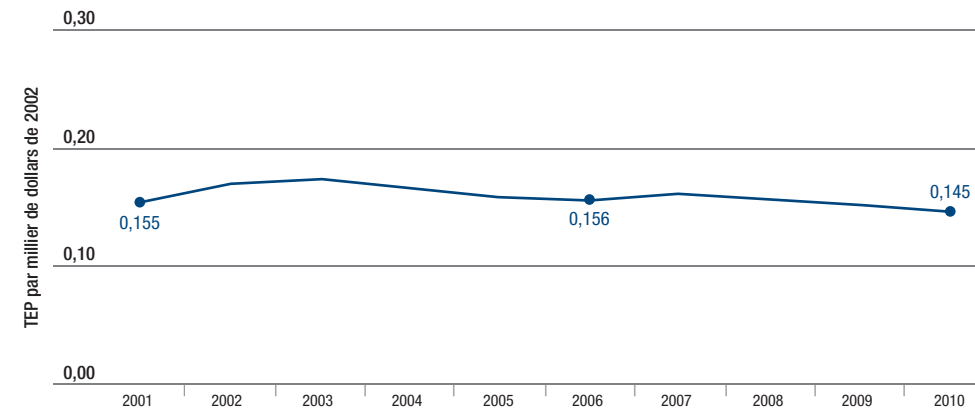
L'intensité énergétique mesure la quantité d'énergie nécessaire pour générer une unité de production économique. Cet indicateur correspond au rapport entre la consommation finale d'énergie, mesurée en tonnes d'équivalent pétrole (TEP), et le produit intérieur brut (PIB), établi en milliers de dollars de production. Il est exprimé en dollars de 2002 afin d'éliminer les variations dues aux prix. Les valeurs mesurées incluent la consommation finale québécoise d'électricité, de gaz naturel, de produits pétroliers, de charbon et de biomasse. On entend par consommation finale d'énergie la quantité d'énergie consommée par l'utilisateur final. Elle exclut les quantités utilisées dans les procédés de transformation d'énergie, les quantités autoconsommées et les quantités utilisées à des fins non énergétiques. Par exemple, si de l'électricité est produite à partir de produits pétroliers, les produits pétroliers utilisés dans les procédés de transformation d'énergie sont exclus de la consommation finale de produits pétroliers, mais l'électricité produite apparaît dans la consommation finale d'électricité.

Les variations de l'intensité énergétique ne sont pas nécessairement ni uniquement dues à un changement sur le plan de l'efficacité énergétique. En effet, des variations de température ou même des changements structurels ou conjoncturels dans l'économie peuvent également influencer l'intensité énergétique.

Résultats

Malgré une légère hausse en 2007, la tendance globale de l'intensité énergétique de l'économie québécoise était à la baisse pendant la période de 2006 à 2010 où elle a diminué à un rythme annuel moyen de 1,8 %, passant de 0,156 TEP à 0,145 TEP par 1 000\$ de PIB. Cette baisse s'explique par une diminution de la consommation totale d'énergie au Québec (-1,3 millions de TEP) combinée à une augmentation du PIB (+10,6 G\$). De 2006 à 2010, la consommation totale d'énergie est passée de 40,7 à 39,4 millions de TEP ce qui représente un rythme de diminution annuel moyen de 0,8 %, alors que le PIB a connu un taux de croissance annuel moyen de 1,0 %, passant de 260,6 G\$ à 271,1 G\$.

2001 à 2010



Sources : Ministère des Ressources naturelles (MRN); Institut de la statistique du Québec (ISQ); Statistique Canada (SC).

Compilation : Ministère des Ressources naturelles (MRN).

Tendance de la période

2006 à 2010



Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen -1,8 %

Informations complémentaires

En tonnes d'équivalent pétrole (TEP) par millier de dollars de 2002

2006	0,156
2010	0,145
Moyenne	0,154
Variation Relative	-6,9 %
Absolute	-0,011

¹⁷⁰ Ministère des Ressources naturelles (2006), *L'énergie pour construire le Québec de demain : La Stratégie énergétique du Québec 2006-2015*, Gouvernement du Québec, p.6.

OBJECTIF 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services

INDICATEUR 7.3 Consommation finale de produits pétroliers, de gaz naturel et d'électricité

L'énergie joue un rôle majeur dans le développement des sociétés. Par contre, la consommation de cette énergie peut générer des impacts sur l'environnement, sur la santé de la population et sur la sécurité des approvisionnements en énergie. Pour contrer ces impacts potentiels, il est possible de réduire sa consommation d'énergie. « Les économies d'énergie sont au centre de la stratégie énergétique. [...] Il faut optimiser l'énergie consommée pour une utilisation donnée [...]. Pour cela, il faut que les comportements soient de plus en plus porteurs de changements, qu'ils soient davantage responsables vis-à-vis de l'avenir de la planète. »¹⁷⁰

Description

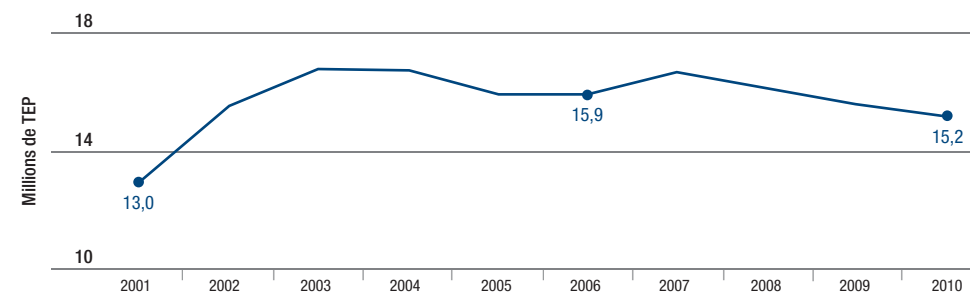
Cet indicateur rend compte de la consommation finale d'énergie sur le plan des produits pétroliers, du gaz naturel et de l'électricité. Il permet d'observer de quelles sources provient l'énergie consommée au Québec. On entend par consommation finale d'énergie la quantité d'énergie consommée par l'utilisateur final. Elle exclut les quantités utilisées dans les procédés de transformation d'énergie, les quantités autoconsommées et les quantités utilisées à des fins non énergétiques. Par exemple, si de l'électricité est produite à partir de produits pétroliers, les produits pétroliers utilisés dans les procédés de transformation d'énergie sont exclus de la consommation finale de produits pétroliers, mais l'électricité produite apparaît dans la consommation finale d'électricité.

Résultats

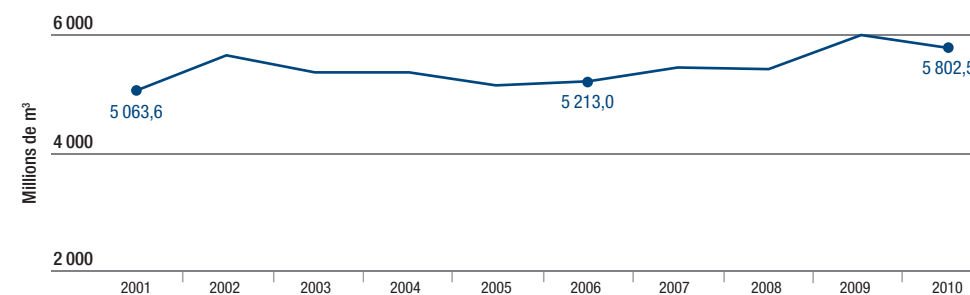
Entre 2006 et 2010, la consommation de produits pétroliers a diminué à un rythme annuel moyen de 1,2 %, passant de 15,9 à 15,2 millions de TEP. En 2010, la consommation de gaz naturel s'établissait à 5 802,5 Mm³, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 2,7 % depuis 2006. Enfin, pendant cette période, la consommation d'électricité a diminué à un rythme annuel moyen de 1,4 %. En 2010, elle était de 179,7 TWh contre 190,0 TWh en 2006.

En 2010, l'électricité représentait 39,25 % de toute l'énergie consommée au Québec, les produits pétroliers, 38,55 % et le gaz naturel, 13,47 %. Comparativement à la situation enregistrée en 2006, la part de l'électricité et du gaz naturel a respectivement augmenté de 0,30 et de 1,77 point de pourcentage, alors que celle des produits pétroliers a diminué de 0,61 point de pourcentage.

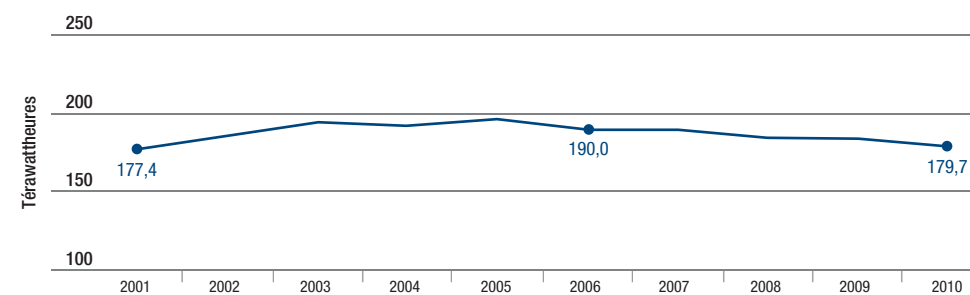
Produits pétroliers, 2001 à 2010



Gaz naturel, 2001 à 2010



Électricité, 2001 à 2010



Sources : Ministère des Ressources naturelles (MRN); Institut de la statistique du Québec (ISQ); Statistique Canada (SC).

Compilation : Ministère des Ressources naturelles (MRN).

Tendance de la période 2006 à 2010



Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen

Produits pétroliers	-1,2 %
Gaz naturel	+2,7 %
Électricité	-1,4 %

Informations complémentaires

Produits pétroliers en millions de tonnes d'équivalent pétrole (TEP)

Gaz naturel en millions de mètres cubes (Mm³)

Électricité en térawattheures (TWh)

	2006	2010
Produits pétroliers	15,9	15,2
Gaz naturel	5 213,0	5 802,5
Électricité	190,0	179,7

Moyenne

Produits pétroliers	15,9
Gaz naturel	5 576,8
Électricité	185,6

Variation

	Relative	Absolue
Produits pétroliers	-4,6 %	-0,7
Gaz naturel	+11,3 %	+589,5
Électricité	-5,4 %	-10,3

¹⁷¹ Ministère des Ressources naturelles (2006), *L'énergie pour construire le Québec de demain : La Stratégie énergétique du Québec 2006-2015*, Gouvernement du Québec, p.6.

OBJECTIF 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services

INDICATEUR 7.4 Ratio des matières résiduelles éliminées sur le PIB et par habitant

Cet indicateur témoigne en partie de l'intensité matérielle de l'économie en établissant un rapport entre la quantité de matières résiduelles déposées ou rejetées dans l'environnement et, d'une part, la valeur des biens et des services produits (PIB) et, d'autre part, la taille de la population. Ce rapport illustre à la fois l'effort déployé pour détourner des matières résiduelles de l'élimination et réduire la quantité de matières utilisées lors de la production et de la consommation de biens et services.

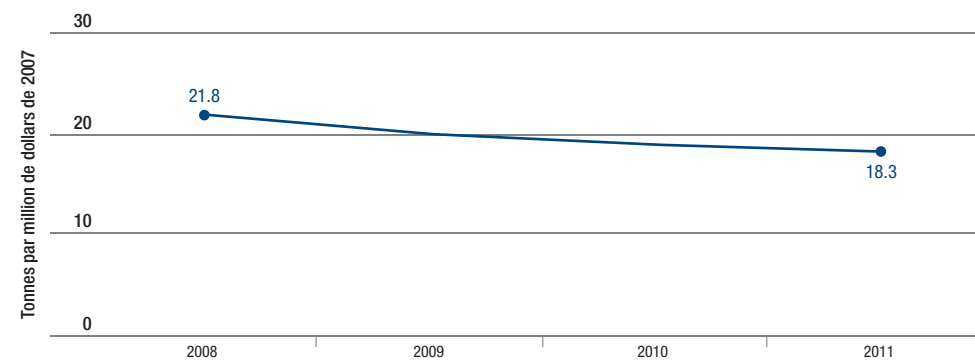
Description

Est considéré comme une matière résiduelle tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit, ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou destiné à l'abandon. Cette définition exclut cependant les matières gazeuses, les résidus miniers, les produits animaliers, les résidus biomédicaux, les matières dangereuses autres que celles d'origine domestique, les carcasses automobiles, le fumier, les neiges et les eaux usées, le sable et la terre, les sols contaminés qui contiennent des contaminants en quantité ou concentration supérieure à celle fixée par règlement, les fertilisants agricoles (fumiers, lisiers et purins), la tourbe, les résidus de papeteries incluant leurs boues et les résidus de bois de première transformation. On entend par élimination toute opération visant le dépôt ou le rejet définitif de matières résiduelles dans l'environnement, notamment par mise en décharge, stockage ou incinération, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

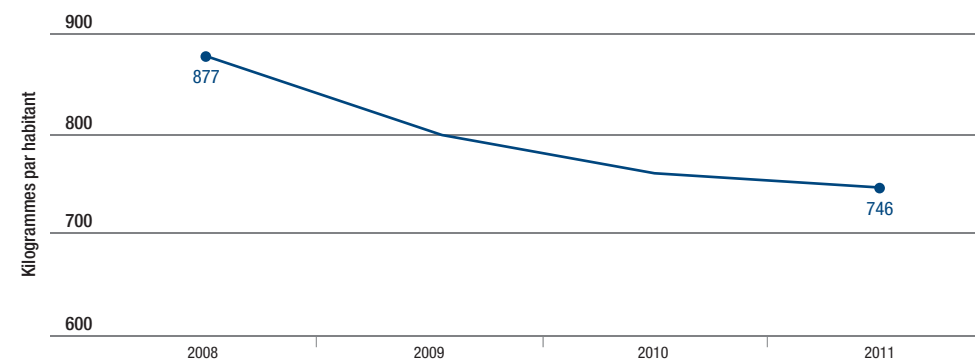
Résultats

De 2008 à 2011, la quantité de matières résiduelles éliminées a diminué de manière significative, tant par rapport au PIB et au nombre d'habitants que dans l'absolu. Au regard du PIB, elle a décliné à un rythme annuel moyen de 5,7 %, passant de 21,8 à 18,3 tonnes/M\$ de production. Au regard de la population, l'évolution est similaire avec un rythme annuel moyen de diminution de 5,2 %. En 2011, on comptait 746 kg de matières résiduelles éliminées par habitant, soit 14,9 % de moins qu'en 2008. Enfin, la quantité totale de matières résiduelles éliminées est passée de 6,78 à 5,90 millions de tonnes de 2008 à 2011, ce qui représente une décroissance annuelle moyenne de 4,5 %. Cette diminution est en partie attribuable au détournement vers la récupération de certaines matières auparavant destinées à l'élimination.

Sur le produit intérieur brut, 2008 à 2011



Par habitant, 2008 à 2011



Sources : RECYC-QUÉBEC; ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP); Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation : RECYC-QUÉBEC.

Tendance de la période

2008 à 2011¹⁷¹



Sur le PIB

Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen -5,7 %

Informations complémentaires

En tonnes/M\$ de 2007

2008 21,8

2011 18,3

Moyenne 19,7

Variation

Relative -16,1 %

Absolue -3,5

Par habitant

Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen -5,2 %

Informations complémentaires

En kg/habitant

2008 877

2011 746

Moyenne 796

Variation

Relative -14,9 %

Absolue -131

¹⁷² Depuis 2008, les boues municipales incinérées sont calculées en base humide plutôt qu'en base sèche, comme c'était le cas jusqu'en 2007. Ces données n'étant pas comparables, la période analysée commence en 2008.

OBJECTIF 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services

INDICATEUR 7.5 Taux de récupération et de valorisation des matières résiduelles

Cet indicateur permet d'apprécier les efforts déployés pour détourner les matières résiduelles de l'élimination et diminuer la pression exercée sur l'environnement. Une hausse du taux de récupération et de valorisation indique une augmentation de la quantité de matières résiduelles susceptibles d'être réintroduites dans un cycle de production, diminuant d'autant la quantité de matières vierges utilisées dans ce même cycle. La récupération et la valorisation des matières résiduelles contribuent au développement économique et social en générant plus d'emplois que l'élimination et contribuent à l'accroissement de la richesse au Québec.

Description

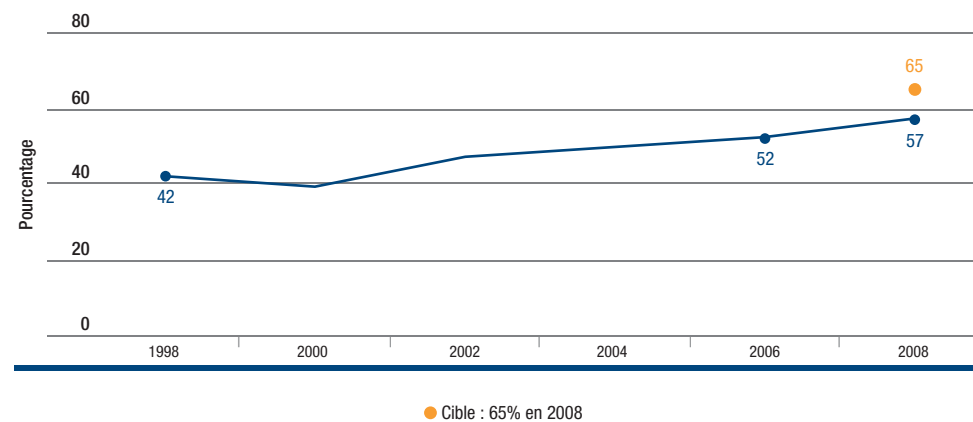
Le taux de récupération et de valorisation des matières résiduelles correspond au rapport, exprimé en pourcentage, entre la quantité de matières résiduelles récupérées et valorisées et la quantité de matières résiduelles générées sur un territoire susceptibles d'être valorisées, selon les débouchés existants. On entend par matière résiduelle tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit, ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou destiné à l'abandon. Cette définition exclut cependant les matières gazeuses, les résidus miniers, les produits animaliers, les résidus biomédicaux, les matières dangereuses autres que celles d'origine domestique, les carcasses automobiles, le fumier, les neiges et les eaux usées, le sable et la terre, les sols contaminés qui contiennent des contaminants

en quantité ou concentration supérieure à celle fixée par règlement, les fertilisants agricoles (fumiers, lisiers et purins), la tourbe, les résidus de papetières incluant leurs boues et les résidus de bois de première transformation. La récupération comprend les opérations relatives à la collecte, au tri, à l'entreposage ou au conditionnement des matières mises au rebut en vue de leur valorisation. La valorisation consiste à produire des biens utiles ou de l'énergie par le recyclage, le compostage, la régénération ou par toute autre action effectuée sur des matières résiduelles qui ne constitue pas de l'élimination.

Résultats

Entre 2006 et 2008, le taux de récupération et de valorisation des matières résiduelles est passé de 52 % à 57 %, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 4,7 %. Cependant, cette augmentation demeure inférieure à celle requise (11,8 %) pour atteindre la cible établie dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, à savoir, récupérer et valoriser 65 % des matières résiduelles valorisables générées au Québec. Le résultat atteint en 2008 correspond à 88 % de la cible.

1998 à 2008



Sources : RECYC-QUÉBEC; ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP); Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation : RECYC-QUÉBEC.

Tendance de la période
2006 à 2008



Détails de la tendance

Cible 65 % en 2008

Niveau atteint 52 % au début de la période
57 % à l'échéance de la cible

Informations complémentaires

Moyenne 54,5 %

Variation

Relative +9,6 %

Absolue +5 points de pourcentage

Taux de croissance annuel moyen

Visé +11,8 %

Réel +4,7 %

OBJECTIF 8

Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec

INDICATEUR 8.1 Nouvelle capacité de production d'électricité de source hydraulique et éolienne

La production d'énergie à partir de ressources renouvelables telles que l'eau et le vent a un impact moindre sur l'environnement et le climat que celle utilisant d'autres sources comme le charbon et le pétrole, notamment en ce qui a trait aux émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, la mise en œuvre de nouveaux projets hydroélectriques et éoliens contribue directement à augmenter la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique du Québec.

Description

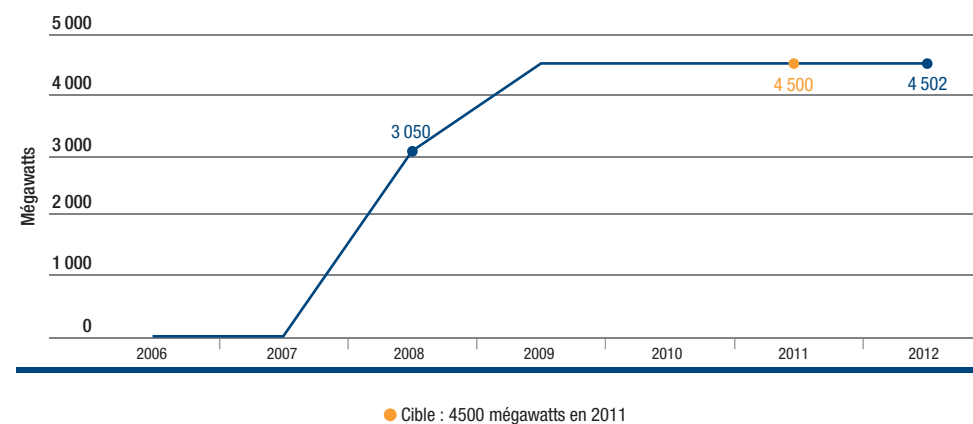
La nouvelle capacité de production d'énergie hydroélectrique et éolienne est constituée du nombre de mégawatts (MW) associés aux grands projets hydroélectriques identifiés par Hydro-Québec avec leur puissance projetée et du total cumulatif de MW de source éolienne ajouté au réseau d'Hydro-Québec à la suite à l'implantation de projets éoliens. La puissance exprimée en MW (1 million de watts) représente la quantité d'électricité qu'une installation ou un réseau peut fournir à un instant donné.

Résultats

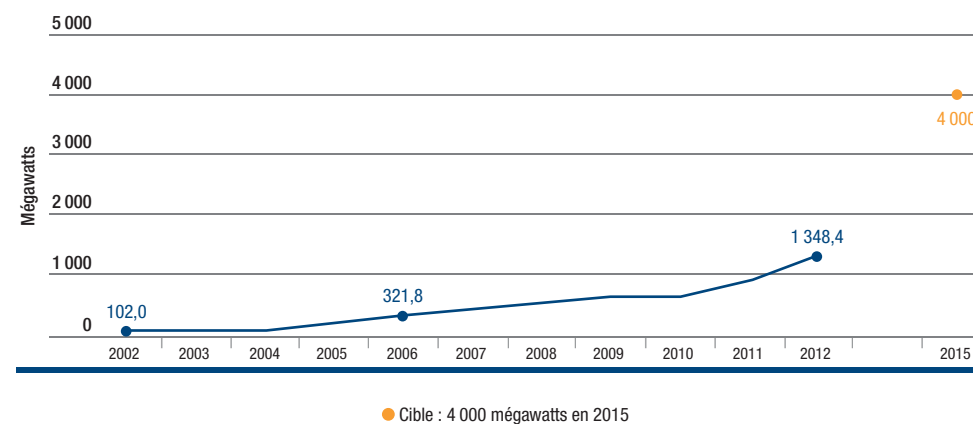
Le Plan stratégique 2009-2013 d'Hydro-Québec identifie sept projets hydroélectriques : La Romaine (1 550 MW), Petit-Mécatina (1 200 MW), Complexe de Magpie (850 MW), Sainte-Marguerite 3 (440 MW), Tabaret (132 MW), Manic-2 (120 MW) et Manic-3 (210 MW). Ces projets totalisant 4 502 MW ont permis de constituer un portefeuille de grands projets hydroélectriques qui représentent la première phase de la cible de la Stratégie énergétique visant une nouvelle capacité installée de 4 500 MW en 2010. La réalisation concrète de ces projets sera cependant tributaire des besoins énergétiques du Québec et des occasions d'exportation sur les marchés limitrophes.

Cette stratégie prévoit également l'intégration de 4 000 MW d'énergie éolienne au réseau d'Hydro-Québec à l'horizon 2015. En 2012, la capacité de production totale d'énergie éolienne du Québec était de 1 348,4 MW, ce qui correspond à 34 % de la cible, à trois ans de son échéance. Par ailleurs, plusieurs petits projets privés de production d'hydroélectricité et de cogénération à partir de biomasse sont en cours d'élaboration, ce qui fera augmenter la capacité de production d'électricité de source renouvelable du Québec.

Projets hydroélectriques identifiés, cumulatif de 2006 à 2012



Capacité éolienne, cumulatif de 2002 à 2012



Source : Ministère des Ressources naturelles (MRN); Statistique Canada (SC); Hydro-Québec.

Compilation : Ministère des Ressources naturelles (MRN).

¹⁷³ La cible de la Stratégie énergétique visait l'année 2010 mais a été fixée à 2011 par la suite, tel que rapporté dans le Plan stratégique 2008-2011 du ministère des Ressources naturelles.

Hydroélectricité

Tendance de la période

2006 à 2012



Détails de la tendance

Cible cumulative 4 500 MW en 2011¹⁷³

Niveau atteint

Travaux en cours au complexe de la rivière Romaine (1550 MW)

Énergie éolienne

Tendance de la période

2006 à 2012



Détails de la tendance

Cible cumulative 4 000 MW en 2015

Taux de croissance annuel moyen

Visé +32,3 %
Réal +27,0 %

Informations complémentaires

2006 321,8 MW ou 8 % de la cible

2012 1 348,4 MW ou 34 % de la cible

Moyenne 694,3 MW

Variation

Relative +319,1 %
Absolue +1 026,7 MW

OBJECTIF 8

Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec

INDICATEUR 8.2 Quantité d'énergie renouvelable de source hydroélectrique et éolienne produite au Québec

Cet indicateur permet d'apprécier la capacité de la population de s'approvisionner en électricité produite à partir de ressources renouvelables telles que l'eau et le vent, deux sources d'énergie ayant des incidences moindres sur l'environnement et le climat que l'énergie produite à partir du charbon ou du pétrole. Il rend compte des efforts déployés par le gouvernement pour accroître la sécurité énergétique du Québec tout en contribuant à la protection de l'environnement et à la lutte contre les changements climatiques en augmentant la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique du Québec.

Description

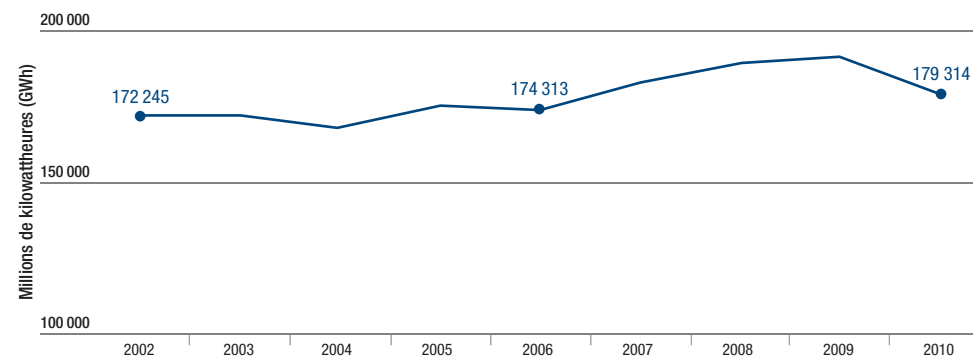
Cet indicateur correspond à la quantité d'électricité de sources hydraulique et éolienne qui est produite au Québec en vue de la vente aux consommateurs québécois, de l'exportation et de l'autoproduction pour usage industriel. Ces données excluent les importations d'hydroélectricité et l'entente avec Terre-Neuve-et-Labrador concernant la production de la centrale des chutes Churchill. La production hydroélectrique est dépendante des apports en eau, ce qui peut expliquer certaines variations au fil des ans.

Résultats

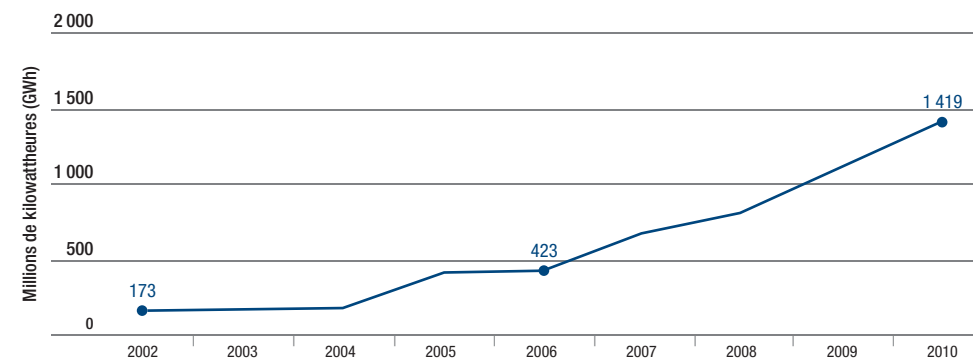
De 2006 à 2010, la quantité d'hydroélectricité produite au Québec a légèrement augmenté (+0,7 % par année en moyenne), passant de 174 313 GWh à 179 314 GWh.

Pendant cette période, la croissance de l'énergie éolienne a été particulièrement rapide avec un rythme annuel moyen de 35,3 %. En 2010, la production d'énergie éolienne s'élevait à 1 419 GWh contre 423 GWh en 2006.

Production hydroélectrique, 2002 à 2010



Production éolienne, 2002 à 2010



Source : Ministère des Ressources naturelles (MRN); Statistique Canada (SC); Hydro-Québec.

Compilation : Ministère des Ressources naturelles (MRN).

Hydroélectricité

Tendance de la période

2006 à 2010



Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen +0,7 %

Informations complémentaires

2006	174 313 GWh
2010	179 314 GWh
Moyenne	183 504 GWh
Variation	
Relative	+2,9 %
Absolue	+5 001 GWh

Énergie éolienne

Tendance de la période

2006 à 2010



Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen +35,3 %

Informations complémentaires

2006	423 GWh
2010	1 419 GWh
Moyenne	890 GWh
Variation	
Relative	+235,5 %
Absolue	+996 GWh

OBJECTIF 9

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières

INDICATEUR 9.1 Nombre de programmes ajustés pour inclure des critères d'écoconditionnalité ou des critères favorisant l'adoption de pratiques responsables

Lorsque le gouvernement introduit dans ses programmes d'aide financière des critères qui visent le respect de l'environnement ou l'adoption de pratiques inspirées des principes inscrits dans la LDD, il devient un vecteur de changement auprès des acteurs sociaux et économiques, qui se voient dorénavant fortement incités à tenir compte des nouvelles préoccupations sociétales dès la planification de leurs projets de développement.

Description

Cet indicateur illustre le nombre de programmes d'aide financière qui ont été ajustés, au moment de leur création ou de leur révision, par les ministères et les organismes gouvernementaux (MO) visés par la LDD afin d'y inclure au moins un critère d'écoconditionnalité ou des critères qui favorisent l'adoption de pratiques responsables. Aux fins du calcul de l'indicateur, seuls les programmes suivants et qui ont été révisés depuis 2008-2009 sont retenus :

Écoconditionnalité

Les programmes qui satisfont à toutes les conditions suivantes :

- Offrir une aide directe aux entreprises et aux autres entités d'un secteur d'activité;
- Soutenir une activité économique ou une activité de développement;
- Avoir un objectif principal qui n'est pas de nature environnementale;
- Subordonner le versement de l'aide financière au respect d'au moins un critère environnemental réglementé ou non.

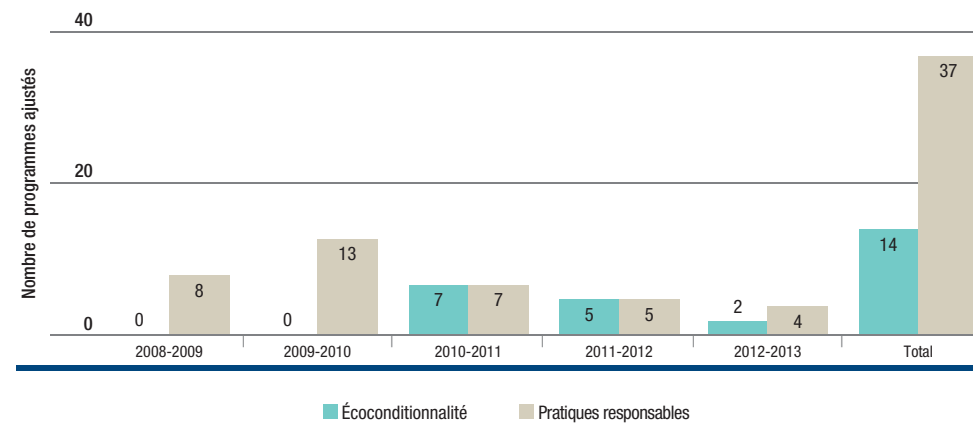
Pratiques responsables

Les programmes d'aide financière qui incluent au moins trois critères de nature différente, afin de tenir compte du caractère indissociable des enjeux environnementaux, sociaux et économiques des secteurs d'activité qu'ils soutiennent. Pour assurer la cohérence des résultats, la nature d'un critère est déterminée par le MO en fonction du lien entre l'objectif visé par son intégration au programme et certains des principes de développement durable inscrits dans la Loi, d'après la catégorisation des principes qui a été établie aux strictes fins de la production de l'Indicateur.

Résultats

Entre 2008-2009 et 2012-2013, 16 MO visés par la LDD ont ajusté un total de 49 programmes au moment de leur création ou de leur révision pour y inclure au moins un critère d'écoconditionnalité ou des critères qui favorisent l'adoption de pratiques responsables. On dénombre 14 programmes qui incluent des critères d'écoconditionnalité et 37 qui favorisent l'adoption de pratiques écoresponsables de la part des demandeurs. Il est à noter que deux de ces programmes cumulent des critères relatifs à l'écoconditionnalité et à l'écoresponsabilité. En 2012-2013, 43 des programmes ajustés étaient encore en vigueur.

2008-2009 à 2012-2013



Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

Compilation : Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

Tendance de la période

2008-2009 à 2012-2013
Indéterminée¹⁷⁴

Résultats

2008-2009

Écoconditionnalité	0
Pratiques responsables	8

2012-2013

Écoconditionnalité	2
Pratiques responsables	4

Total période

Écoconditionnalité	14
Pratiques responsables	37

Moyenne

Écoconditionnalité	3
Pratiques responsables	7

¹⁷⁴ Cet indicateur ne peut être apprécié à partir de la méthode choisie, notamment parce que le nombre de programmes susceptibles d'intégrer des critères d'écoconditionnalité ou des critères favorisant l'adoption de pratiques responsables n'est pas connu, non plus que le nombre de programmes qui ont été révisés pendant cette période.

OBJECTIF 12

Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable

INDICATEUR 12.1 Compilation des instruments économiques mis en place ou enrichis afin d'adopter des pratiques environnementales

Dans une perspective de développement durable, le fait d'exposer davantage les ménages, les entreprises et les administrations publiques aux véritables coûts environnementaux de leurs activités de production et de consommation constitue une façon de les inciter à modifier leurs comportements afin d'adopter de meilleures pratiques environnementales. Les instruments économiques peuvent orienter les choix de production et de consommation de biens et de services en encourageant les comportements souhaités par une aide financière (budgétaire ou fiscale) ou, à l'inverse, en décourageant les comportements jugés non désirables par un prélèvement (taxes, droits, etc.).

Description

L'indicateur présente une compilation annuelle des instruments économiques mis en place ou enrichis afin de refléter davantage les coûts et bénéfices environnementaux dans la production et la consommation de biens et services. Les instruments économiques se déclinent comme suit :

Mesures fiscales

- Prélèvements (taxes et impôts)
- Aides fiscales (crédits ou exonération d'impôt, détaxe)

Mesures non fiscales

- Prélèvements (droits, tarification, redevances, amendes, redevances réglementaires, système de consigne et de remboursement)
- Aides budgétaires (subventions, prêts et garanties de prêts)
- Système de permis échangeables

Cette compilation ne se veut pas une liste exhaustive des incitatifs ayant une incidence environnementale. L'échantillon couvre les instruments économiques mis en place ou bonifiés par les ministères et organismes ayant choisi l'objectif 12 de la Stratégie dans leur plan d'action de développement durable.

Résultats

En 2010-2011, le gouvernement a annoncé la mise en place ou la bonification de huit instruments économiques, à des fins environnementales :

- Bonification temporaire du crédit d'impôt pour l'acquisition ou la location de véhicules neufs écoénergétiques;
- Instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour la production d'éthanol cellulosique;
- Appui à l'amélioration des procédés de production d'éthanol de première génération;
- Programme d'intensification de la mise en place d'infrastructures cyclables au Québec (Véloce)
- Nouveau programme de rabais à l'achat pour l'acquisition de véhicules électriques et de bornes de recharge;
- Financement de projets pilotes utilisant une énergie solaire opérationnelle;
- Instauration d'un volet Financement écologique au Programme d'aide au financement des entreprises (PAFE);
- Modulation des incitatifs pour le choix de contenant de bière en fonction des impacts environnementaux dans le cadre du renouvellement de l'entente sur la consigne avec l'industrie brassicole.

On prévoyait que l'impact financier de ces mesures incitatives serait de 13,4 MS pour l'année financière 2011-2012.

En 2011-2012, cinq autres instruments économiques ont été enrichis ou bonifiés à des fins environnementales :

- Élargissement du programme Rénoclimat pour la rénovation domiciliaire écoénergétique, incluant les logements locatifs;
- Nouveau fonds pour le développement des technologies propres;
- Poursuite de la lutte contre le vieillissement des lacs;
- Mise en place de ceintures vertes;
- Programme de soutien à l'innovation (PSI) – Stratégie de soutien à la transformation alimentaire (SSTA).

L'impact financier de ces mesures incitatives était estimé à 9,0M\$ pour l'année financière 2012-2013.

Certains instruments économiques n'ayant aucun impact financier pour le gouvernement peuvent avoir un impact environnemental plus important que certains instruments économiques qui ont un impact financier.

Tendance de la période

2010-2011 à 2012-2013
Indéterminée¹⁷⁵

Résultats

Nombre de mesures

2010-2011	8
2011-2012	5

Impact financier estimé pour le gouvernement

2011-2012	13,4M\$
2012-2013	9,0M\$

¹⁷⁵ La méthode choisie pour apprécier la tendance de la période analysée ne peut être appliquée à cet indicateur.

OBJECTIF 12

Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable

INDICATEUR 12.2 Investissements privés non résidentiels

Plusieurs mesures ont été mises en place par le gouvernement pour inciter les entrepreneurs à accroître leurs investissements au Québec afin d'accélérer la modernisation des entreprises et d'augmenter la productivité. Lorsque ces investissements permettent de réduire les impacts environnementaux, de même que les risques pour la santé des travailleurs et de la population, ils contribuent à inscrire la production de biens et de services dans une perspective de développement durable. Par ailleurs, les investissements privés non résidentiels constituent un facteur clé pour améliorer la compétitivité des entreprises, la condition des travailleurs et l'utilisation responsable des ressources.

Description

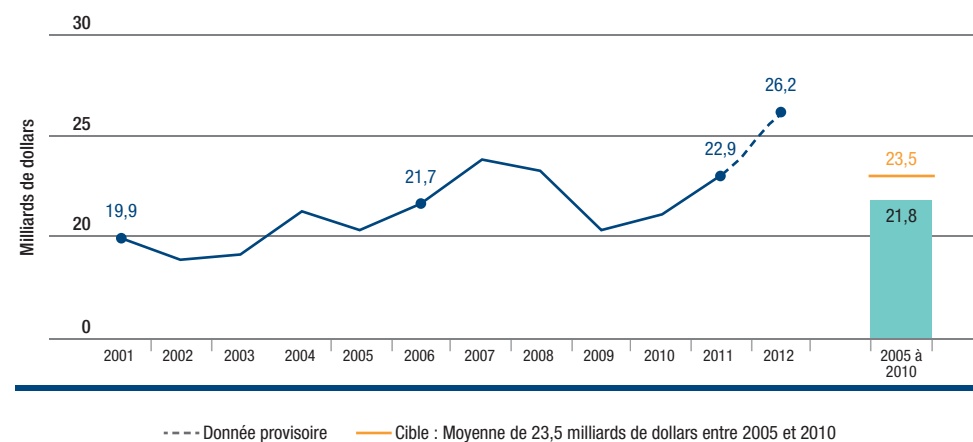
Cet indicateur présente les dépenses en immobilisations non résidentielles effectuées par les entreprises du secteur privé. Il permet d'apprécier les sommes investies par ces dernières dans de nouvelles infrastructures, dans la rénovation des infrastructures existantes pour en prolonger la durée de vie et dans la machinerie nécessaire à la production de biens et de services. Les infrastructures comprennent les bâtiments et les travaux de génie.

Résultats

De 2006 à 2012, les investissements privés non résidentiels sont passés de 21,7 G\$ à 26,2 G\$, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 3,2 %¹⁷⁶.

Pendant la période visée par la cible (2005 à 2010), le secteur privé a investi 21,8 G\$ par année en moyenne pour développer ses infrastructures ou acheter de l'équipement, ce qui représente 93 % de la cible (23,5 G\$/an en moyenne) fixée par la Stratégie gouvernementale de développement économique – *L'Avantage québécois*. Les investissements privés non résidentiels ont augmenté pendant cette période à un taux annuel moyen de 0,8 %. Cependant, leur part dans le PIB du Québec est passée de 7,5 % à 6,6 %¹⁷⁷, indiquant que leur croissance a été plus lente que celle de l'ensemble de l'économie.

2001 à 2012



Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur les dépenses en immobilisation et réparation (EDIR).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Tendance de la période¹⁷⁸
2006 à 2012



Détails de la tendance

Cible

Moyenne de 23,5 G\$/an de 2005 à 2010

Niveau atteint

Moyenne de 21,8 G\$/an de 2005 à 2010

Moyenne de 22,8 G\$/an de 2006 à 2012

Informations complémentaires

2006 21,7 G\$

2012 26,2 G\$

Variation

Relative +20,9 %

Absolue +4,5 G\$

Taux de croissance annuel moyen +3,2 %

¹⁷⁶ Depuis 2008 la variation maximale entre les données provisoires et les données révisées ou réelles est de 6 % ou 1,2 G\$. La donnée provisoire de 2012 étant supérieure de 20,9 % ou 4,5 G\$ à la donnée réelle de 2006, il est fort probable que l'évolution de l'indicateur ne changera pas lorsque les données réelles seront disponibles.

¹⁷⁷ C'est ce qui ressort de la comparaison effectuée pour la période 2005-2010, entre les investissements et le PIB aux prix courants tel qu'il était calculé avant la Révision historique du Système de comptabilité nationale, en 2012.

¹⁷⁸ La période visée par la cible couvre des années marquées par une récession. L'évaluation des résultats observés doit être nuancée.

OBJECTIF 12

Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable

INDICATEUR 12.3 Investissements en machines et équipement du secteur manufacturier

Plusieurs mesures ont été mises en place par le gouvernement pour inciter les entrepreneurs à accroître leurs investissements au Québec afin d'accélérer la modernisation des entreprises et d'augmenter la productivité. Lorsque ces investissements permettent de réduire les impacts environnementaux de même que les risques pour la santé des travailleurs et de la population, ils contribuent à inscrire la production de biens et de services dans une perspective de développement durable. Ils constituent notamment un facteur clé de la compétitivité des entreprises, de l'amélioration des conditions de vie des travailleurs et d'une utilisation responsable des ressources.

Description

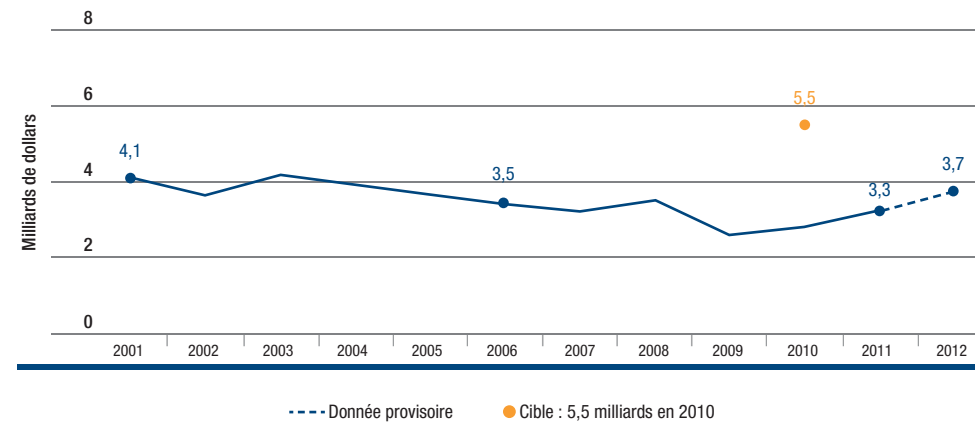
Cet indicateur est une composante de l'indicateur 12.2 *Investissements privés non résidentiels*. Il correspond aux dépenses en immobilisations du secteur manufacturier en machines et équipement, utilisés dans le processus de production. Il permet d'apprécier l'évolution des investissements consentis pour accroître la compétitivité des entreprises de ce secteur de l'économie.

Résultats

De 2006 à 2011¹⁷⁸, les investissements en machines et équipements du secteur manufacturier ont diminué à un rythme annuel moyen de 1,1 %. En 2011, ils s'élevaient à 3,3 G\$.

En 2010, le secteur manufacturier a investi 2,8 G\$ pour renouveler ou augmenter le stock de capital en machines et équipement. Cette somme représente 52 % de la cible fixée en 2005 par la Stratégie gouvernementale de développement économique – *L'Avantage québécois*. Pendant la période visée par la cible (2005 à 2010), les investissements ont diminué de 4,9 % en moyenne par année et leur part dans le PIB du secteur de la fabrication est passée de 7,6 % à 6,5 %¹⁷⁹

2001 à 2012



Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur les dépenses en immobilisation et réparation (EDIR).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Tendance de la période¹⁸⁰
2006 à 2011



Détails de la tendance

Cible 5,5 G\$ en 2010

Niveau atteint

3,5 G\$ au début de la période
2,8 G\$ à l'échéance de la cible
3,3 G\$ à la fin de la période

Informations complémentaires

Moyenne 3,1 G\$

Variation

Relative -5,5 %
Absolue -0,2 G\$

Taux de croissance annuel moyen -1,1 %

¹⁷⁸ Sachant que depuis 2008, l'écart entre les données réelles ou révisées et les données provisoires varie de -11,8 % à +13,5 % (de -0,4 G\$ à +0,3 G\$) et que la donnée provisoire de 2012 n'est supérieure que de 8,2 % (0,3 G\$) à la donnée de 2006, il n'est pas possible d'affirmer avec certitude que la donnée révisée ou réelle sera supérieure à celle de 2006. Pour cette raison, la dernière année considérée est celle de 2011.

¹⁸⁰ C'est ce qui ressort de la comparaison effectuée pour la période 2005-2010, entre les investissements et le PIB aux prix courants tel qu'il était calculé avant la Révision historique du Système de comptabilité nationale, en 2012.

¹⁸¹ La période visée par la cible couvre des années marquées par une récession. L'évaluation des résultats observés doit être nuancée.

OBJECTIF 13

Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions

INDICATEUR 13.1 Indice synthétique de fécondité (ISF)

Au Québec, comme c'est également le cas dans la majorité des pays développés, le vieillissement de la population constitue une préoccupation majeure. Ce phénomène, occasionné par le déclin de la fécondité et la prolongation de l'espérance de vie, génère des coûts sociaux importants, notamment la diminution de la force potentielle de travail et la pression exercée sur le système de soins de santé. Un indice synthétique de fécondité faible peut interférer négativement dans le développement des régions les plus touchées. Dans les pays développés, cet indice doit être d'environ 2,1 enfants par femme pour assurer le renouvellement naturel de la population.

Description

L'indice synthétique de fécondité nous renseigne sur la capacité de renouvellement naturel d'une population en fournissant une estimation du nombre moyen d'enfants que les femmes de cette population pourraient avoir si elles connaissaient, tout au long de leur vie reproductive (de 15 à 49 ans), les niveaux de fécondité par âge d'une année donnée.

L'ISF est calculé en faisant la somme, pour chaque âge, du rapport entre le nombre de naissances vivantes issues de mères d'un âge donné et la population féminine du même âge pour une période donnée. Une diminution de l'ISF ne signifie pas nécessairement que le nombre de naissances a diminué, mais que le nombre de femmes en âge d'avoir des enfants a augmenté alors que le nombre de naissances est demeuré stable.

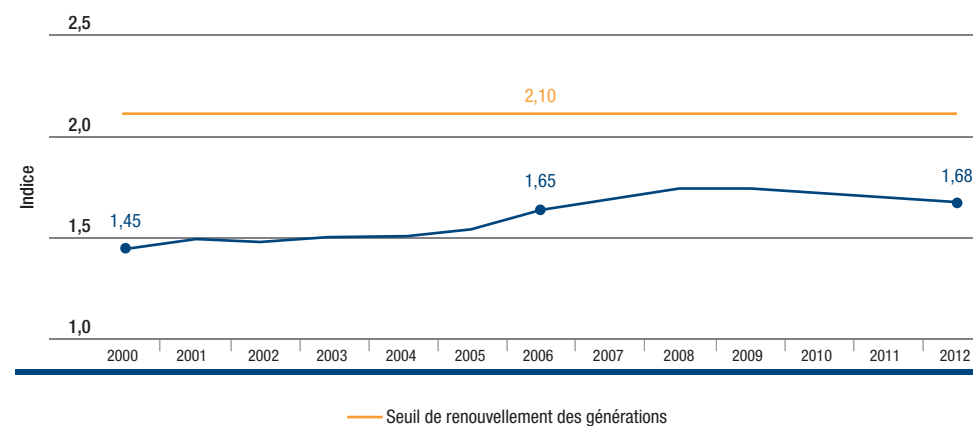
Résultats

De 2006 à 2012, l'indice synthétique de fécondité est passé de 1,65 à 1,68 enfant par femme, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 0,3 %. L'ISF le plus élevé (1,74) a été atteint en 2008 et 2009. Bien que la moyenne de cette période (1,70) soit nettement supérieure à celle des 30 années précédentes (1,54), ce résultat demeure loin du seuil de renouvellement de la population.

À l'échelle régionale, de 2006 à 2012, le Nord-du-Québec se démarque avec un indice moyen de 2,82, suivi de l'Abitibi-Témiscamingue (2,00) et de la Côte-Nord (1,97). De plus, les taux de croissance annuels moyens enregistrés dans ces deux dernières régions, respectivement 2,2 % et 0,3 %, indiquent une évolution vers le seuil de renouvellement.

Les régions présentant le plus petit indice synthétique de fécondité sont Montréal (1,52) et la Capitale-Nationale (1,56). De plus, Montréal a enregistré la plus grande diminution, avec un taux de croissance annuel moyen de -0,7 %. La tendance dans la Capitale-Nationale est à la hausse, avec un taux de croissance annuel moyen de 0,6 %.

2000 à 2012



Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Tendance de la période

2006 à 2012

Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen +0,3 %

Informations complémentaires

2006	1,65
2012	1,68
Moyenne	1,70
Variation Relative	+1,9 %
Absolue	+0,03

OBJECTIF 13

Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions

INDICATEUR 13.2 Solde migratoire total

Au Québec, comme c'est également le cas dans la majorité des pays développés, le vieillissement de la population constitue une préoccupation majeure. Ce phénomène, occasionné par le déclin de la fécondité et la prolongation de l'espérance de vie, génère des coûts sociaux importants, notamment la diminution de la force potentielle de travail et la pression exercée sur le système de soins de santé. Afin de répondre à cette préoccupation, le Québec favorise l'immigration internationale, ce qui permet la sélection de travailleurs qualifiés et, ainsi, l'augmentation du bassin de main-d'œuvre.

Description

Le solde migratoire total se calcule en effectuant la somme du solde migratoire international et du solde migratoire interprovincial.

Le solde migratoire international représente le nombre d'immigrants internationaux admis au Québec une année donnée, moins le nombre d'émigrants internationaux (citoyens canadiens ou résidents permanents qui ont quitté le Québec pour s'établir dans un pays étranger). Le solde migratoire interprovincial représente le nombre de citoyens et résidents permanents canadiens qui se sont établis au Québec, moins le nombre de citoyens et résidents permanents canadiens qui sont partis du Québec pour s'établir dans le reste du Canada.

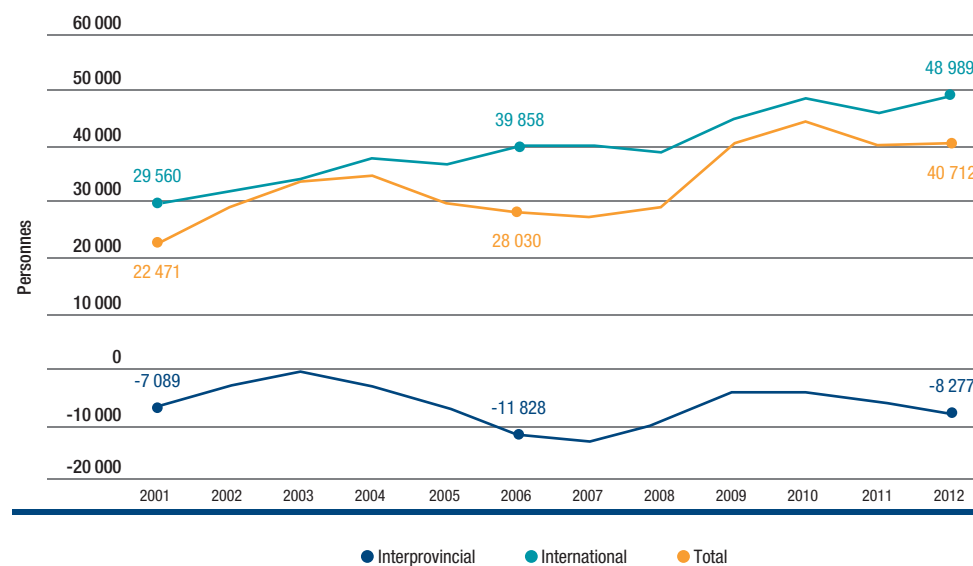
Résultats

De 2006 à 2012, le solde migratoire est passé de 28 030 à 40 712 personnes, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 6,4%. Cette augmentation est due à la hausse du solde migratoire international positif combiné à un solde interprovincial moins déficitaire.

Le solde migratoire international est passé de 39 858 personnes en 2006 à 48 989 en 2012 et le solde migratoire interprovincial, de -11 828 à -8 277 personnes.

Pendant toute cette période, le solde migratoire international a été suffisamment positif pour compenser le solde migratoire interprovincial négatif.

Interprovincial et international, 2001 à 2012



Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Tendance de la période 2006 à 2012



Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen +6,4%

Informations complémentaires

En nombre de personnes

	2006	2012
Total	+28 030	+40 712
Interprovincial	-11 828	-8 277
International	+39 858	+48 989

Moyenne

Total	+35 684
Interprovincial	-8 130
International	+43 813

Variation relative

Total	+45,2%
Interprovincial	+30,0%
International	+22,9%

Variation absolue

Total	+12 682
Interprovincial	+3 551
International	+9 131

OBJECTIF 13

Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions

INDICATEUR 13.3 Solde migratoire interrégional

Face à un futur déclin de la main-d'œuvre disponible, imputable au vieillissement de la population, les régions tentent d'influer sur les mouvements migratoires interrégionaux pour améliorer leur bilan démographique. Différentes variables liées de près au contexte économique régional ont une incidence sur ces mouvements migratoires, notamment la diversification, la qualité et la disponibilité des emplois, la proximité des services publics et les conditions sociales (pauvreté, criminalité, etc.) qui ont cours dans une région. Le solde migratoire permet d'évaluer le potentiel d'attraction des régions les unes par rapport aux autres.

Description

Le solde migratoire interrégional d'une région est égal au nombre d'entrants en provenance d'une autre région administrative du Québec, moins le nombre de sortants vers une autre région administrative québécoise. À l'aide du *Fichier d'inscription des personnes assurées* (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), il est possible de comptabiliser les individus entrant et sortant d'une région donnée au moyen de leur code postal.

Cet indicateur présente également le taux net de migration interrégionale, soit le solde migratoire interrégional d'une région donnée divisé par la population totale de cette région. Ainsi, le taux net illustre l'ampleur relative de la migration interrégionale d'une région administrative. Un taux élevé et positif indique que le nombre d'entrants est supérieur au nombre de sortants et que ce solde est important comparativement à la population de la région.

Résultats

En 2011-2012, la région de Montréal présente le solde migratoire interrégional le plus faible, soit -20 492 personnes (taux net de -1,10 %), mais elle compense en attirant la majorité des immigrants et en enregistrant plus de naissances que de décès. Les régions qui l'entourent, plus particulièrement les Laurentides, Lanaudière et la Montérégie sont celles qui profitent le plus de la migration interrégionale, avec des taux nets respectifs de 0,99 %, 0,88 % et 0,37 %. Ces résultats sont représentatifs de la période de 2006-2007 à 2011-2012 pour laquelle le solde migratoire interrégional total de la région de Montréal est de -131 127 personnes, celui de la Montérégie, de 35 573 personnes, et ceux des Laurentides et de Lanaudière, de 30 013 et 29 301 personnes respectivement.

Entre 2006-2007 et 2011-2012, la situation s'est améliorée pour plusieurs régions éloignées, notamment le Saguenay-Lac-Saint-Jean où le taux net a progressé de -0,35 % à 0,12 %, l'Abitibi-Témiscamingue, qui a vu son taux passer de -0,12 % à 0,11 % et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine où le taux a remonté de -0,21 % à environ 0,00 %. À l'inverse, les régions qui ont connu les plus fortes détériorations du solde migratoire interrégional sont l'Outaouais (de 0,15 % à 0,07 %), la Mauricie (de 0,30 % à 0,15 %), Laval (de 0,55 % à 0,29 %) et Lanaudière (de 1,62 % à 0,88 %).

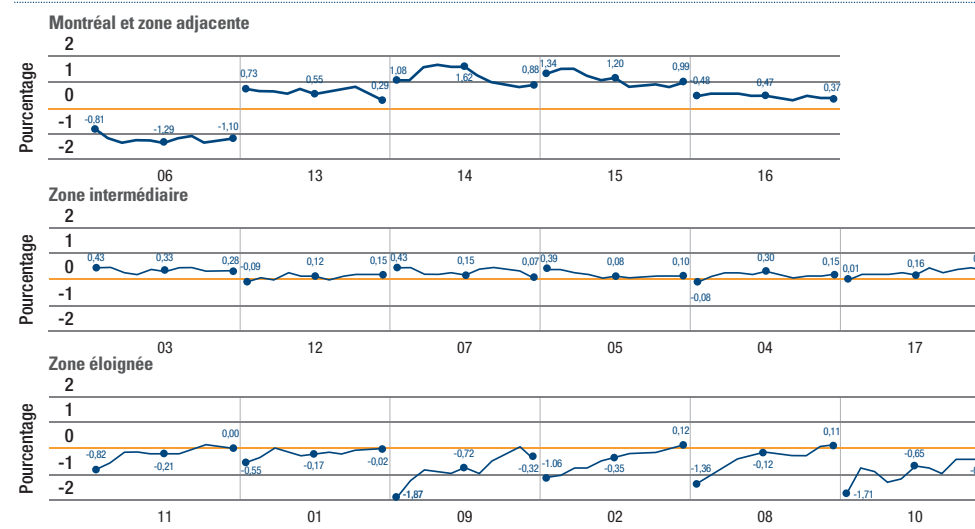
Solde annuel, par région administrative, 2006-2007

RA	Personnes	RA	Personnes
01	-343	10	-253
02	-955	11	-202
03	2 197	12	495
04	786	13	2 045
05	234	14	7 040
06	-23 848	15	6 295
07	510	16	6 497
08	-166	17	359
09	-689		

Solde annuel, par région administrative, 2011-2012

RA	Personnes	RA	Personnes
01	-46	10	-171
02	332	11	-1
03	1 912	12	606
04	402	13	1 173
05	314	14	4 173
06	-20 492	15	5 534
07	243	16	5 337
08	153	17	837
09	-306		

Par rapport à la population (taux net), par région administrative, 2001-2002 à 2011-2012



Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ); Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Tendance de la période 2006-2007 à 2011-2012

Indéterminée¹⁸²

Régions administratives

- 01 Bas-Saint-Laurent
- 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 03 Capitale-Nationale
- 04 Mauricie
- 05 Estrie
- 06 Montréal
- 07 Outaouais
- 08 Abitibi-Témiscamingue
- 09 Côte-Nord
- 10 Nord-du-Québec
- 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- 12 Chaudière-Appalaches
- 13 Laval
- 14 Lanaudière
- 15 Laurentides
- 16 Montérégie
- 17 Centre-du-Québec

¹⁸² Il n'est pas possible d'appliquer les critères retenus pour caractériser l'évolution de l'indicateur parce que le taux de croissance annuel moyen n'est pas défini pour des nombres négatifs.

OBJECTIF 13

Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions

INDICATEUR 13.4 Taux de présence des immigrants admis au Québec

Au Québec, comme c'est également le cas dans la majorité des pays développés, le vieillissement de la population génère des coûts sociaux importants. L'immigration est l'un des éléments de réponse aux enjeux soulevés par ces changements démographiques. À cet égard, la mise en place d'un environnement propice à l'établissement et à l'intégration des personnes immigrantes revêt une importance déterminante afin que ces dernières s'établissent de façon permanente au Québec. Divers facteurs d'ordre économique, social et politique influencent cette capacité de rétention, notamment l'accès à des emplois de qualité.

Description

Le taux de présence des immigrants admis au Québec permet d'apprécier la capacité du Québec à retenir les immigrants qui y ont été admis. Il est déterminé en effectuant le rapport entre le nombre d'immigrants admis au cours d'une période de 10 ans et présents une année donnée et celui de l'ensemble des immigrants admis au cours de cette même période. Le résultat correspond à la moyenne des taux de présence enregistrés selon l'année d'admission pendant une période donnée. Une augmentation de cet indicateur signifie qu'une part plus élevée des immigrants admis au Québec s'y installe de façon durable.

Les immigrants admis au Québec représentent les ressortissants étrangers à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résidence permanente et qui déclarent le Québec comme province de destination.

Les immigrants présents au Québec sont ceux qui détiennent une carte d'assurance maladie non-expirée, délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

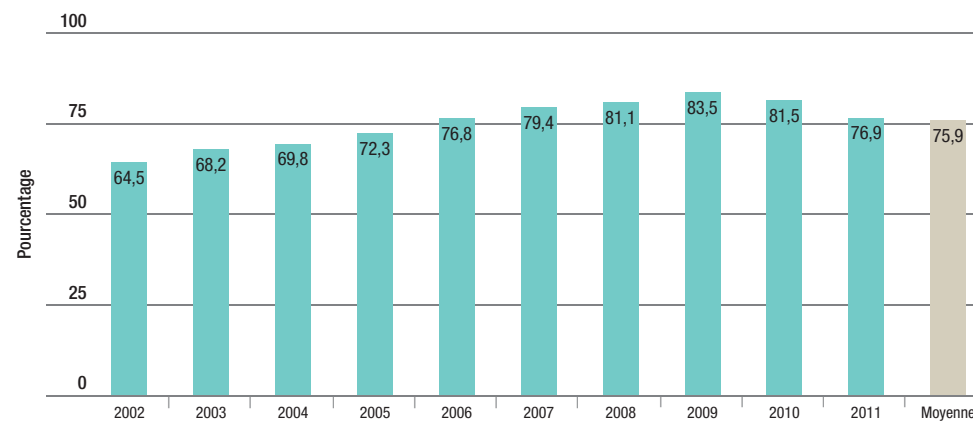
Résultats

Le taux de présence des immigrants admis au Québec est demeuré plutôt stable entre 2006 et 2009 avec de légères fluctuations de plus ou moins 0,1 point de pourcentage. La moyenne du taux de présence est passée de 80,3 % en 2006 (période d'admission 1995-2004) à 80,2 % en 2009 (période d'admission 1998-2007), ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de -0,04 %.

En janvier 2013, 75,9 % des immigrants admis au Québec de 2002 à 2011 y étaient encore présents et les trois quarts d'entre eux résidaient dans la région métropolitaine de Montréal, composée des régions administratives de Montréal et Laval ainsi que de l'agglomération de Longueuil.

Les données tendent à confirmer que, pour une année donnée, les cohortes immigrantes admises récemment ont généralement un taux de présence plus élevé que celles dont l'admission est plus éloignée dans le temps. Par exemple, parmi les immigrants présents en janvier 2013, ceux admis en 2002 sont présents à 64,5 %, tandis que ceux admis en 2011 le sont à 76,9 %. La migration secondaire vers un autre pays ou une autre province ou encore le retour dans le pays d'origine et les décès expliquent cette baisse du taux de présence plus l'année d'admission est éloignée dans le temps.

Présence en 2013 des immigrants admis de 2002 à 2011



Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Tendance de la période

2006 à 2009¹⁸³

Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen -0,04 %

Informations complémentaires

2006 80,3 %

2009 80,2 %

Moyenne 80,3 %

Variation

Relative -0,1 %

Absolue -0,1 point de pourcentage

¹⁸³ La période analysée se limite aux années 2006 à 2009 car, en raison de modifications d'ordre administratif ayant un effet sur les critères qui permettent de déterminer si une personne immigrante est présente ou non au Québec, les données des années 2010 à 2013 ne peuvent être comparées à celles des années antérieures, ni entre elles, sauf pour 2012 et 2013.

OBJECTIF 13

Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions

INDICATEUR 13.5 Rapport de dépendance démographique

Une augmentation du rapport de dépendance démographique pourrait entraîner un accroissement des charges assumées par la population en âge de travailler pour assurer des services de qualité à l'ensemble de la population.

Description

Cet indicateur correspond au rapport entre le nombre de personnes censées «dépendre» des autres pour leur vie quotidienne (les jeunes et les personnes âgées) et le nombre d'individus capables d'assumer cette charge. Il mesure le poids relatif des 0-19 ans et des 65 ans et plus sur la population en âge de travailler (20-64 ans).

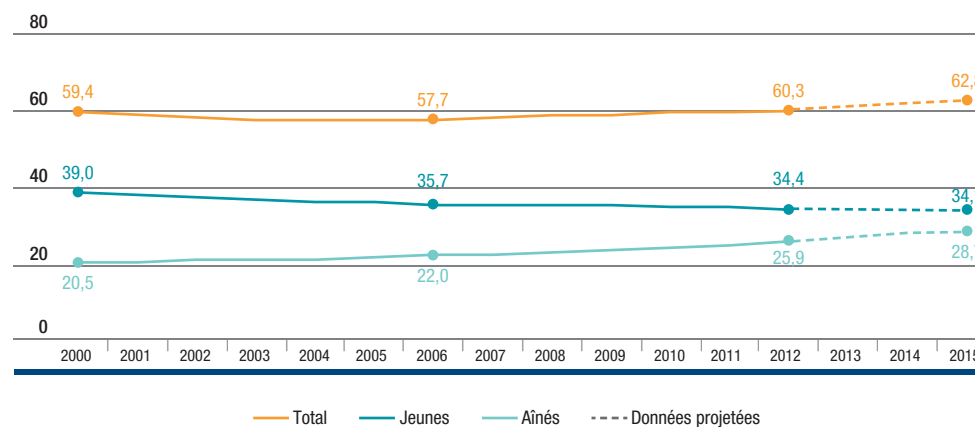
Il est important de noter que cet indicateur est fondé sur l'âge plutôt que sur la situation d'emploi. Il ne tient pas compte des jeunes ou des personnes âgées qui travaillent, ni des personnes en âge de travailler qui sont au chômage ou inactives. Il reflète simplement la structure par âge de la population et n'est aucunement destiné à amoindrir la contribution des personnes classées comme étant «à charge». Il convient aussi de souligner l'influence marquante de la génération du baby-boom qui entraîne inévitablement une augmentation du rapport de dépendance démographique au fur et à mesure qu'elle passe dans la catégorie des aînés.

Résultats

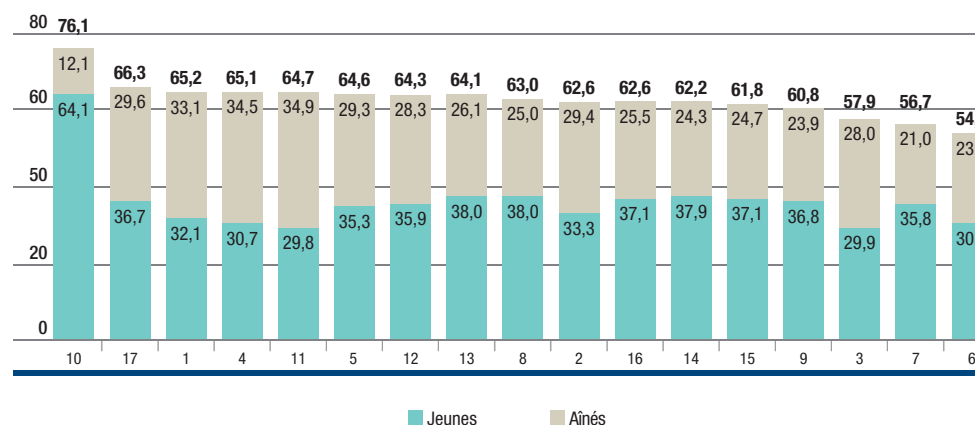
Entre 2006 et 2012, le nombre de personnes qui dépendaient des autres pour leur vie quotidienne est passé de 57,7 à 60,3 pour 100 personnes en âge de travailler, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 0,7%. Pendant cette période, on observe une augmentation du nombre d'aînés (+3,9) et une diminution du nombre de jeunes (-1,3). En 2012, on dénombre cependant encore plus de jeunes (34,4) que d'aînés (25,9) pour chaque tranche de 100 personnes en âge de travailler.

À l'échelle régionale, le Nord-du-Québec se caractérise par la plus forte proportion de jeunes et par le rapport de dépendance démographique le plus élevé (75,4 en moyenne) pendant la période de 2006 à 2012. À l'autre extrême, la région de Montréal présente le plus faible rapport de dépendance démographique (54,7 en moyenne). C'est également la seule région où ce rapport a diminué entre 2006 et 2012.

2000 à 2015



Par région administrative, 2012



Source : Statistique Canada (SC); Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Tendance de la période 2006 à 2012

Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen +0,7%

Informations complémentaires

En nombre de personnes pour 100 personnes en âge de travailler

	2006	2012
Total	57,7	60,3
Jeunes	35,7	34,4
Aînés	22,0	25,9

Moyenne

Total	59,0
Jeunes	35,2
Aînés	23,8

Variation relative

Total	+4,4%
Jeunes	-3,7%
Aînés	+17,6%

Variation absolue

Total	+2,6
Jeunes	-1,3
Aînés	+3,9

Régions administratives

- 01 Bas-Saint-Laurent
- 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean
- 03 Capitale-Nationale
- 04 Mauricie
- 05 Estrie
- 06 Montréal
- 07 Outaouais
- 08 Abitibi-Témiscamingue
- 09 Côte-Nord
- 10 Nord-du-Québec
- 11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- 12 Chaudière-Appalaches
- 13 Laval
- 14 Lanaudière
- 15 Laurentides
- 16 Montérégie
- 17 Centre-du-Québec

OBJECTIF 14

Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle

INDICATEUR 14.1 Taux d'activité des mères d'enfant de moins de 6 ans

Le manque de main-d'œuvre occasionné, entre autres, par les changements démographiques soulève de nouveaux enjeux, notamment, celui de la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale. L'instauration de mesures favorables aux familles ayant des enfants d'âge préscolaire devrait permettre aux femmes qui le désirent de participer pleinement au marché du travail.

Description

Cet indicateur peut refléter en partie l'un des effets des différentes mesures mises en place par le gouvernement pour faciliter la conciliation travail-famille, notamment les services de gardes éducatifs et plus particulièrement ceux à contribution réduite. Il représente la proportion des mères âgées de 25 à 54 ans, habitant avec au moins un enfant d'âge préscolaire (moins de 6 ans), qui sont actives sur le marché du travail parmi l'ensemble des mères du même groupe d'âge.

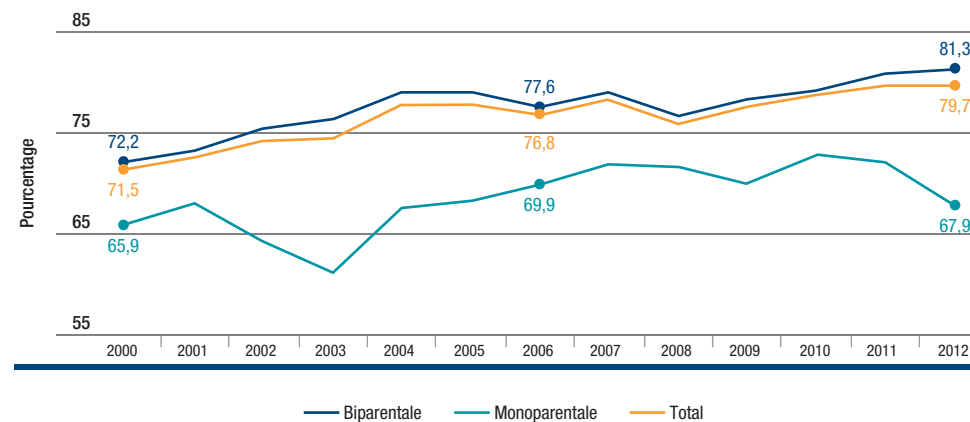
Sont considérées actives sur le marché du travail les personnes qui occupent un emploi de même que celles qui sont en chômage, c'est-à-dire qui sont disponibles pour travailler et qui recherchent activement un emploi, attendent leur retour au travail suite à une mise à pied temporaire ou attendent d'occuper un nouvel emploi devant commencer au plus tard dans quatre semaines.

Résultats

De 2006 à 2012, le taux d'activité des mères ayant au moins un enfant d'âge préscolaire est passé de 76,8 % à 79,7 %, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 0,6 %. Cette légère hausse a été marquée par un repli à 76,0 % en 2008, suivi d'une reprise plus soutenue.

Pendant cette période, le taux d'activité des mères de familles biparentales était plus élevé que celui des mères monoparentales. En 2012, le premier s'élevait à 81,3 % et avait crû à un rythme annuel moyen de 0,8 %, alors que le second était de 67,9 %, en diminution de 0,5 % par année en moyenne. Ainsi, l'écart entre le taux d'activité des mères de familles biparentales et celui des mères monoparentales est passé de 7,7 à 13,4 points de pourcentage entre 2006 et 2012.

Selon le type de famille, 2000 à 2012



Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la population active (EPA).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Tendance de la période 2006 à 2012



Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen +0,6 %

Informations complémentaires

	2006	2012
Total	76,8 %	79,7 %
Familles biparentales	77,6 %	81,3 %
Familles monoparentales	69,9 %	67,9 %

Moyenne

Total	78,1 %
Familles biparentales	79,0 %
Familles monoparentales	70,9 %

Variation relative

Total	+3,8 %
Familles biparentales	+4,7 %
Familles monoparentales	-2,9 %

Variation absolue

(En points de pourcentage)

Total	+2,9
Familles biparentales	+3,7
Familles monoparentales	-2,0

OBJECTIF 14

Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle

INDICATEUR 14.2 Nombre de places à contribution réduite en services de garde éducatifs

La mouvance qui caractérise le contexte social et économique actuel génère de nouvelles problématiques qui peuvent inciter certaines personnes à reporter ou à abandonner l'idée de fonder une famille, notamment pour des questions d'ordre financier ou relatives à la conciliation travail-famille. À cet égard, les mesures visant à augmenter le nombre de places à contribution réduite en services de garde éducatifs favorisent la conciliation entre la vie professionnelle, familiale et sociale des parents en atténuant ou en éliminant certaines contraintes auxquelles ils doivent faire face. En plus d'offrir une certaine flexibilité aux parents, l'accessibilité élargie aux services de garde favorise le développement des enfants et concourt à augmenter l'égalité des chances pour ces derniers, contribuant ainsi à la réduction de l'exclusion sociale et de l'incidence de la pauvreté.

Description

L'indicateur rend compte du nombre de places à contribution réduite en services de garde éducatifs régis. Il témoigne des efforts déployés par le gouvernement pour offrir des services de garde accessibles aux parents en vue de faciliter la conciliation entre la vie personnelle et la vie familiale.

Les places à contribution réduite correspondent aux places en services de garde éducatifs régis destinées aux enfants de parents résidents québécois qui sont âgés de moins de 5 ans ou à ceux qui sont âgés d'au moins 5 ans, mais qui ne peuvent être reçus dans un service de garde en milieu scolaire. Les services de garde régis comprennent les centres de la petite enfance et les garderies qui détiennent un permis délivré par le ministère de la Famille, ainsi que les services de garde en milieu familial qui sont reconnus par un bureau coordonnateur.

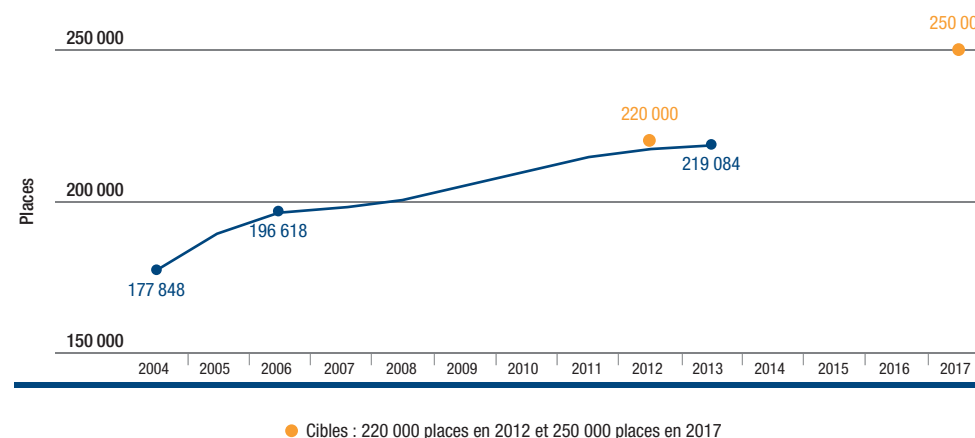
Résultats

En 2013 on compte 219 084 places à contribution réduite en services de garde éducatifs, soit 22 466 de plus qu'en 2006. Pendant cette période, le nombre de places a augmenté à un rythme annuel moyen de 1,6 %, mais la cible de 220 000 places fixée par le Plan stratégique 2008-2012 du ministère de la Famille, n'est pas encore tout à fait atteinte.

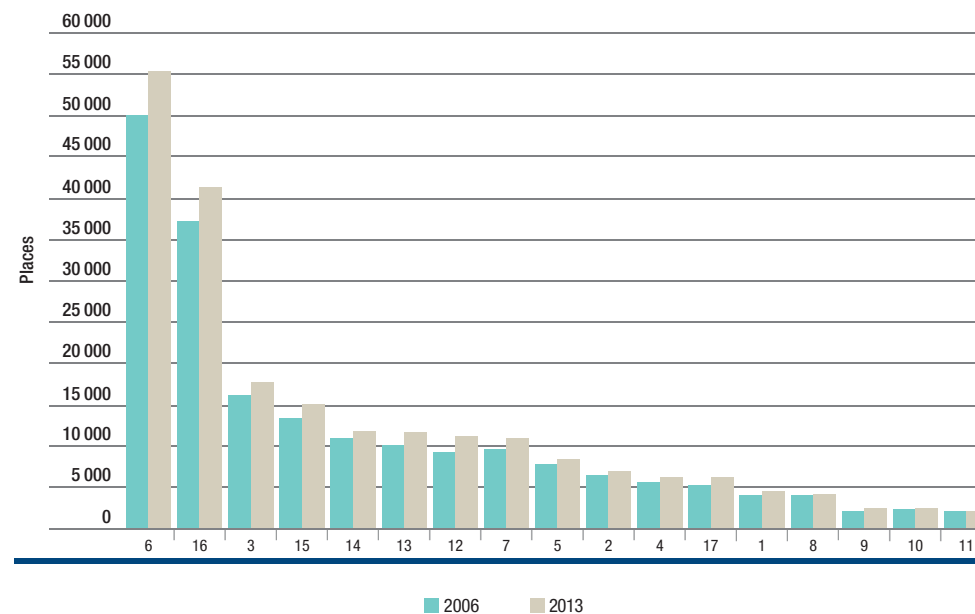
À l'échelle régionale, le nombre de places à contribution réduite offertes par les services de garde éducatifs suit la répartition de la population. De ce fait, la région de Montréal dispose du quart des places (25,3 %), suivie de la Montérégie (18,9 %). Ces deux régions et celle de la Capitale-Nationale cumulent plus de la moitié des places offertes (52,2 %).

Les régions qui ont connu la plus forte augmentation du nombre de places à contribution réduite de 2006 à 2013 sont Chaudière-Appalaches et Laval, avec des taux de croissance annuels moyens respectifs de 2,5 % et 2,4 %.

2004 à 2013



Par région administrative, 2006 et 2013



Source : Ministère de la Famille.

Compilation : Ministère de la Famille.

Tendance de la période 2006 à 2013



Détails de la tendance

Cible : 220 000 places en 2012

Niveau atteint

196 618 places au début de la période
217 334 places à l'échéance de la cible
219 084 places à la fin de la période

Informations complémentaires

Moyenne : 207 932 places

Variation

Relative : +11,4 %
Absolue : +22 466 places

Taux de croissance annuel moyen : +1,6 %

Régions administratives

- 01 Bas-Saint-Laurent
- 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean
- 03 Capitale-Nationale
- 04 Mauricie
- 05 Estrie
- 06 Montréal
- 07 Outaouais
- 08 Abitibi-Témiscamingue
- 09 Côte-Nord
- 10 Nord-du-Québec
- 11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- 12 Chaudière-Appalaches
- 13 Laval
- 14 Lanaudière
- 15 Laurentides
- 16 Montérégie
- 17 Centre-du-Québec

OBJECTIF 14

Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle

INDICATEUR 14.3 Taux d'utilisation du Régime québécois d'assurance parentale

« Le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) a été conçu pour répondre à l'évolution du contexte sociétal et du marché du travail, notamment pour faire face au défi démographique et à l'évolution des valeurs familiales. »¹⁸⁴ Le RQAP est une mesure de la politique familiale du gouvernement du Québec qui favorise la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale des parents en leur assurant un revenu de remplacement pendant la période où ils doivent s'absenter de leur travail après la naissance ou l'adoption d'un enfant.

Description

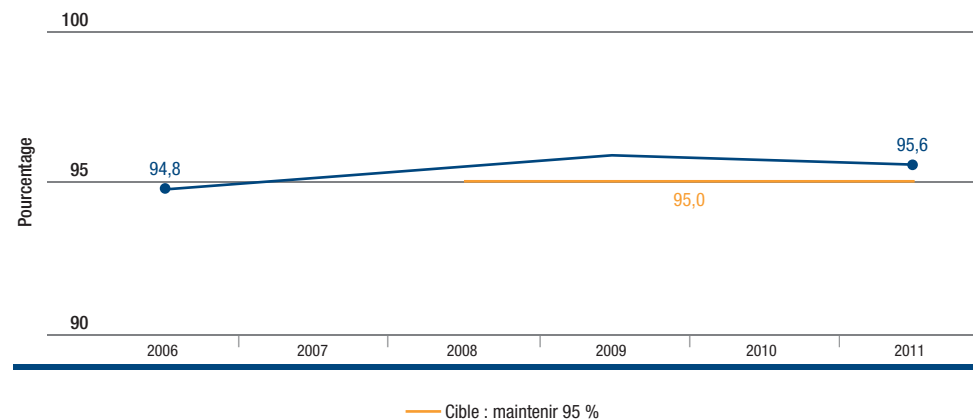
Cet indicateur représente la proportion moyenne du nombre de semaines de prestations prises par les parents par rapport au maximum de semaines permises par la Loi sur l'assurance parentale. Il permet de comparer le nombre de semaines de prestations utilisées en moyenne par les nouveaux parents, peu importe le nombre de parents prestataires ou l'option de régime choisi. Le RQAP est un régime de remplacement du revenu pour les travailleurs admissibles salariés, autonomes ou mixtes qui sont reconnus comme parent après une naissance ou une adoption et qui prennent un congé de maternité, un congé de paternité, un congé parental ou un congé d'adoption.

Résultats

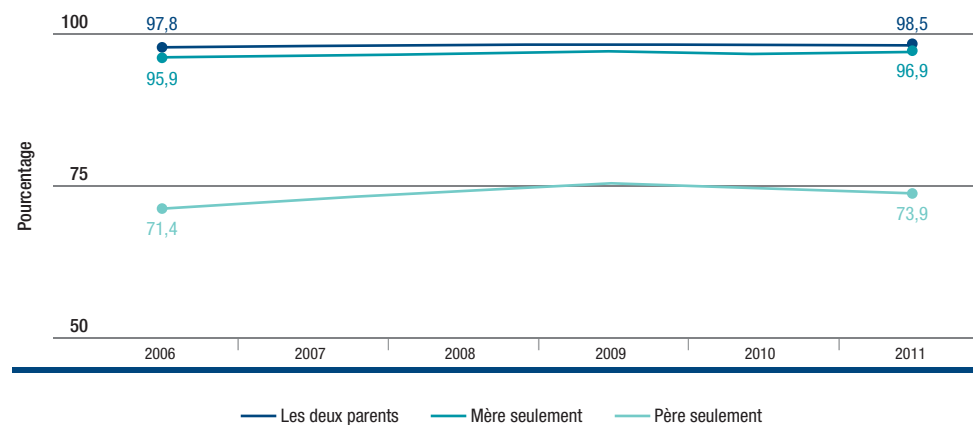
En 2006, première année d'existence du Régime, le taux global d'utilisation du RQAP était de 94,8 %. Par la suite, il a varié entre 95,2 % et 95,9 %. En 2011, il se situait à 95,6 %. Depuis la création du RQAP jusqu'en 2011, dernière année pour laquelle les données sont disponibles, la durée moyenne des congés payés pris par les parents représente 95,4 % de la durée maximale à laquelle ils avaient droit.

En 2011, le taux d'utilisation du RQAP atteint 98,5 %, lorsque les deux parents sont prestataires. Il est légèrement inférieur (96,9 %) quand la mère est l'unique prestataire, mais beaucoup plus bas (73,9 %) lorsque le père est le seul prestataire. Ces résultats sont représentatifs de la période étudiée. La plus forte variation entre 2006 et 2011 (2,5 points de pourcentage) est celle du taux des pères prestataires uniques.

Total des prestataires, 2006 à 2011



Selon le prestataire, 2006 à 2011



Source : Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP).

Compilation : Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP).

Tendance de la période 2006 à 2011

Détails de la tendance

Cible annuelle

Maintenir un taux de 95 % depuis 2008

Niveau d'atteinte de la cible

Cible dépassée à chaque année

Informations complémentaires

	2006	2011
Total prestataires	94,8 %	95,6 %
Deux parents	97,8 %	98,5 %
Mère seulement	95,9 %	96,9 %
Père seulement	71,4 %	73,9 %

Moyenne

Total prestataires	95,4 %
Deux parents	98,2 %
Mère seulement	96,6 %
Père seulement	73,8 %

Variation relative

Total prestataires	+0,8 %
Deux parents	+0,7 %
Mère seulement	+1,0 %
Père seulement	+3,6 %

Variation absolue

Total prestataires	+0,8
Deux parents	+0,7
Mère seulement	+1,0
Père seulement	+2,5

¹⁸⁴ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, (2006). Conseil de gestion de l'assurance parentale - Plan stratégique triennal 2006-2008, p.7

OBJECTIF 14

Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle

INDICATEUR 14.4 Taux de participation au Régime québécois d'assurance parentale

« Le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) a été conçu pour répondre à l'évolution du contexte sociétal et du marché du travail, notamment pour faire face au défi démographique et à l'évolution des valeurs familiales. »¹⁶⁵ Le RQAP est une mesure de la politique familiale du gouvernement du Québec qui favorise la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale des parents en leur assurant un revenu de remplacement pendant la période où ils doivent s'absenter de leur travail après la naissance ou l'adoption d'un enfant.

Description

Cet indicateur illustre la proportion des naissances au Québec pour lesquelles des prestations du RQAP ont été versées à un ou deux parents, et ce, peu importe quand celles-ci ont été versées. Le RQAP est un régime de remplacement du revenu pour les travailleurs admissibles salariés, autonomes ou mixtes qui sont reconnus comme parent après une naissance ou une adoption et qui prennent un congé de maternité, un congé de paternité, un congé parental ou un congé d'adoption.

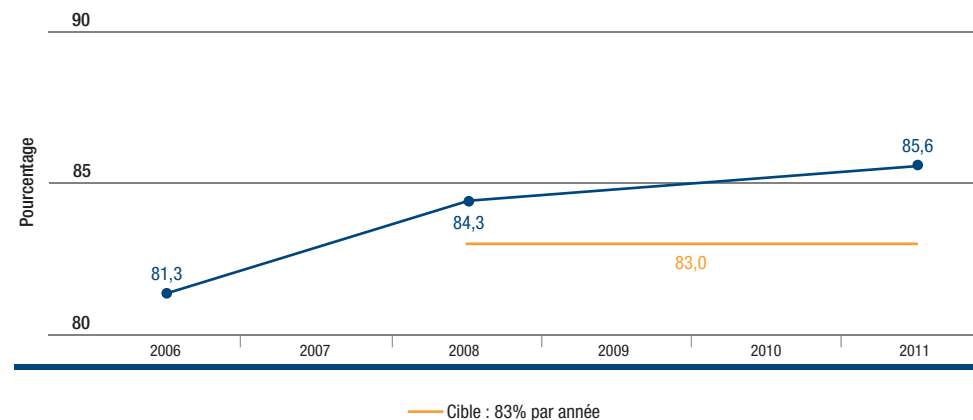
Les données sur les naissances avec prestations du RQAP utilisées dans le calcul de cet indicateur diffèrent des données des statistiques officielles du RQAP. Les statistiques officielles sont produites mensuellement avec un délai de 3 mois alors que les données de cet indicateur sont produites annuellement avec un délai de 52 semaines, ce qui explique des écarts possibles entre les deux sources.

Résultats

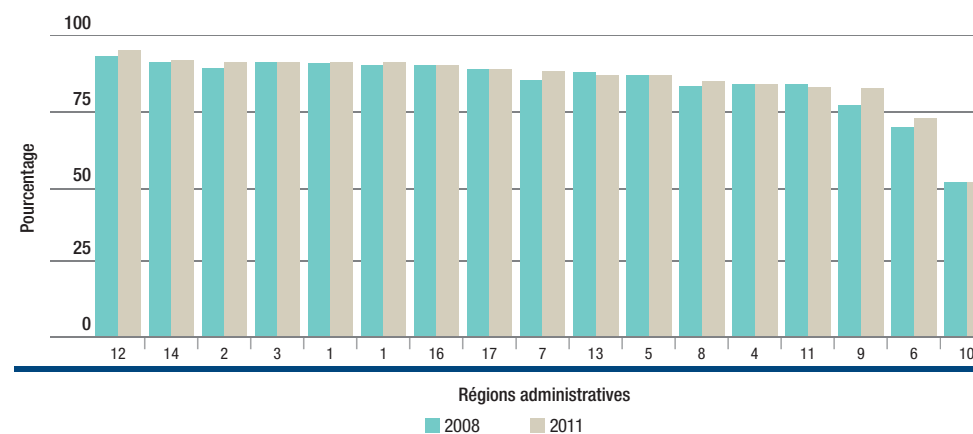
De 2006 à 2011, la proportion des naissances pour lesquelles au moins un des parents a reçu des prestations du RQAP est passée de 81,3 % à 85,6 %, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 1,0 %. Depuis 2008, le Conseil de gestion de l'assurance-parentale vise l'atteinte d'un taux de participation global de 83 %. De 2008 à 2011, dernière année pour laquelle les données sont disponibles, le taux de participation moyen s'élève à 84,9 % et la cible a été dépassée à chaque année.

En 2011, le taux de participation est plus élevé que la moyenne du Québec dans 12 des 17 régions administratives. Les régions de Chaudière-Appalaches et de Lanaudière détiennent les plus hauts taux de participation, respectivement 95,8 % et 92,3 %. À l'inverse, le Nord-du-Québec et Montréal ont les plus bas taux de participation, soit 52,3 % et 73,6 % respectivement.

2006 à 2011



Par région administrative, 2008 et 2011



Source : Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP).

Compilation : Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP).

Tendance de la période 2006 à 2011

Détails de la tendance

Cible annuelle

Maintenir un taux de 83 % depuis 2008

Niveau d'atteinte de la cible

Cible dépassée à chaque année

Informations complémentaires

2006 81,3 %

2011 85,6 %

Moyenne 83,9 %

Variation

Relative +5,3 %

Absolute +4,3 points de pourcentage

Taux de croissance annuel moyen +1,0 %

Régions administratives

- 01 Bas-Saint-Laurent
- 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 03 Capitale-Nationale
- 04 Mauricie
- 05 Estrie
- 06 Montréal
- 07 Outaouais
- 08 Abitibi-Témiscamingue
- 09 Côte-Nord
- 10 Nord-du-Québec
- 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- 12 Chaudière-Appalaches
- 13 Laval
- 14 Lanaudière
- 15 Laurentides
- 16 Montérégie
- 17 Centre-du-Québec

OBJECTIF 15

Accroître le niveau de vie

INDICATEUR 15.1 Revenu disponible des ménages par habitant

Cet indicateur correspond à la part du revenu qui reste à la disposition des ménages de l'ensemble d'un territoire pour la consommation finale de biens et de services ainsi que pour l'épargne divisée par le nombre d'habitants de ce territoire. Exprimé en dollars enchaînés, il permet donc d'apprécier la capacité de la population à maintenir ou à accroître réellement son niveau de vie. Une augmentation du revenu disponible des ménages par habitant peut signifier une plus grande autonomie financière pour la population et se traduire par une hausse des avoirs nets des ménages, puisque ceux-ci ont la possibilité d'acquérir des actifs financiers ou non financiers. L'évolution de cet indicateur dépend de plusieurs facteurs tels que la variation des salaires, des revenus de placements et des transferts gouvernementaux ou des changements apportés aux mesures fiscales.

Description

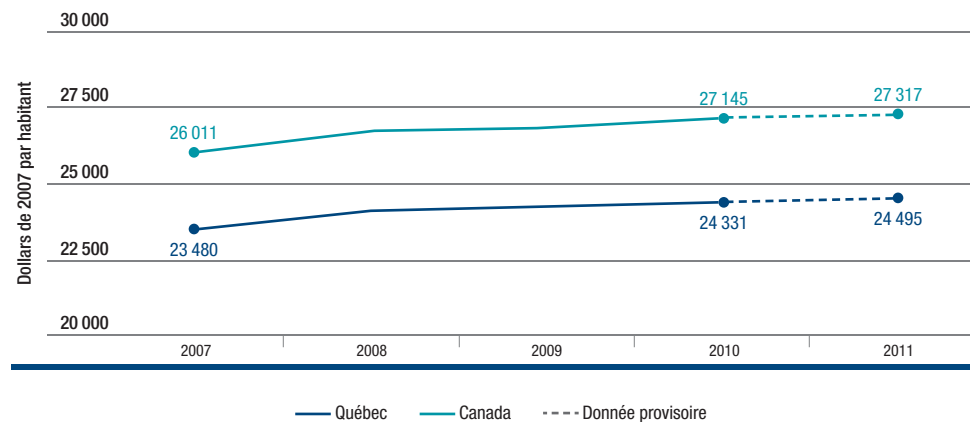
Le revenu disponible est composé de la rémunération des salariés, du revenu net des entreprises individuelles, du revenu des loyers des ménages et du revenu net de la propriété. À cela s'ajoutent les transferts courants aux ménages provenant des non-résidents, des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et des administrations publiques, tels que les prestations d'assurance emploi, de la Sécurité de la vieillesse et de l'aide sociale, moins les transferts courants versés par les ménages aux non-résidents, aux ISBLSM (les dons) ainsi qu'aux administrations publiques, comme les impôts sur le revenu et les cotisations aux régimes d'assurance sociale.

Résultats

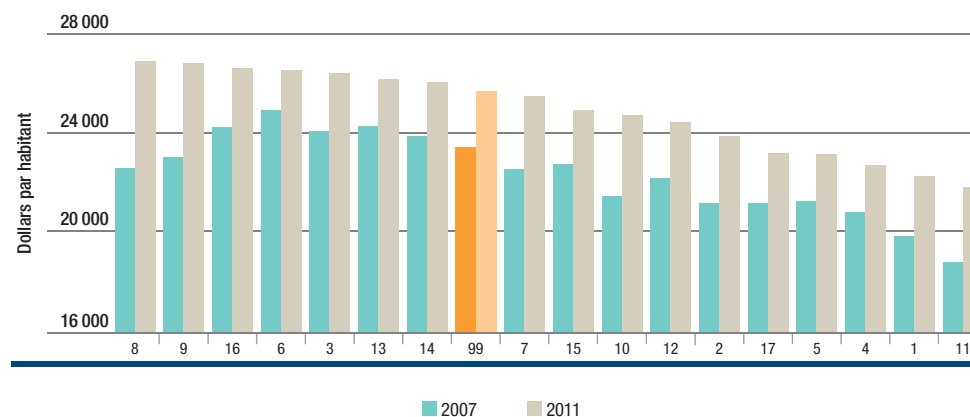
Au Québec, le revenu disponible des ménages par habitant a crû à un rythme annuel moyen de 1,1 %, passant de 23 480\$ en 2007 à 24 495\$ en 2011. Ces résultats sont exprimés en dollars de 2007 afin d'éliminer l'effet de l'inflation. Ainsi, la richesse par Québécois a réellement augmenté de 1 015\$ pendant cette période, ce qui représente une hausse de 4,3 % du pouvoir d'achat. Malgré ces résultats positifs, l'écart entre le Québec et l'ensemble du Canada s'est légèrement accru, notamment parce que le taux d'emploi et la rémunération des salariés sont plus élevés au Canada qu'au Québec.

À l'échelle régionale, l'Abitibi-Témiscamingue a enregistré la plus forte croissance (4,5 %), suivie de la Côte-Nord (3,8 %). Bien que la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ait également connu une forte croissance (3,7 %) de 2007 à 2011, elle a présenté le plus bas revenu disponible des ménages par habitant pendant toute cette période, suivie du Bas-Saint-Laurent et de la Mauricie. En 2011, ces régions affichaient respectivement des revenus disponibles de 21 857\$, 22 345\$ et 22 664\$. Ce classement ne rend pas compte de l'accroissement réel du niveau de vie de chaque région car les données n'éliminent pas l'effet de l'inflation.¹⁸⁶

Québec et Canada, 2007 à 2011



Par région administrative, 2007 et 2011



Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ); Statistique Canada (SC), Division des comptes des revenus et dépenses.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

¹⁸⁶ Les données régionales sont en dollars courants en raison du manque d'information sur l'indice des prix de chaque région. Elles ne sont pas comparables avec les résultats du Québec et du Canada présentés dans le premier graphique.

¹⁸⁷ Les données 2011 sont provisoires. Toutefois, si on applique aux données 2011 les niveaux de variation observés entre les données provisoires et révisées de 2009 et de 2010, la donnée probable renforcerait la tendance de la période analysée.

Tendance de la période

2007 à 2011¹⁸⁷

Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen +1,1 %

Informations complémentaires

En dollars enchaînés de 2007

	Québec	Canada
2007	23 480\$	26 011\$
2011	24 495\$	27 317\$
Moyenne	24 112\$	26 807\$
Variation		
Relative	+4,3 %	+5,0 %
Absolute	+1 015\$	+1 306\$

Régions administratives

- 01 Bas-Saint-Laurent
- 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 03 Capitale-Nationale
- 04 Mauricie
- 05 Estrie
- 06 Montréal
- 07 Outaouais
- 08 Abitibi-Témiscamingue
- 09 Côte-Nord
- 10 Nord-du-Québec
- 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- 12 Chaudière-Appalaches
- 13 Laval
- 14 Lanaudière
- 15 Laurentides
- 16 Montérégie
- 17 Centre-du-Québec
- 99 Ensemble du Québec

OBJECTIF 15

Accroître le niveau de vie

INDICATEUR 15.2 Taux d'emploi des 15-64 ans

La stratégie gouvernementale de développement durable reconnaît que l'emploi est le principal vecteur d'intégration sociale et un facteur déterminant du niveau de vie des individus. En assurant une autonomie financière, il rend possibles la satisfaction des besoins fondamentaux, de même que l'épanouissement personnel et social. Un accroissement du taux d'emploi, par une plus grande participation des personnes aptes à travailler, permet d'atténuer, en partie, les effets potentiels du vieillissement de la population sur le niveau de vie des individus.

Description

Le taux d'emploi représente la part relative des personnes occupées parmi celles en âge de travailler (15-64 ans). Il permet d'apprécier le degré de participation de la population à l'activité économique et la capacité de l'économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre.

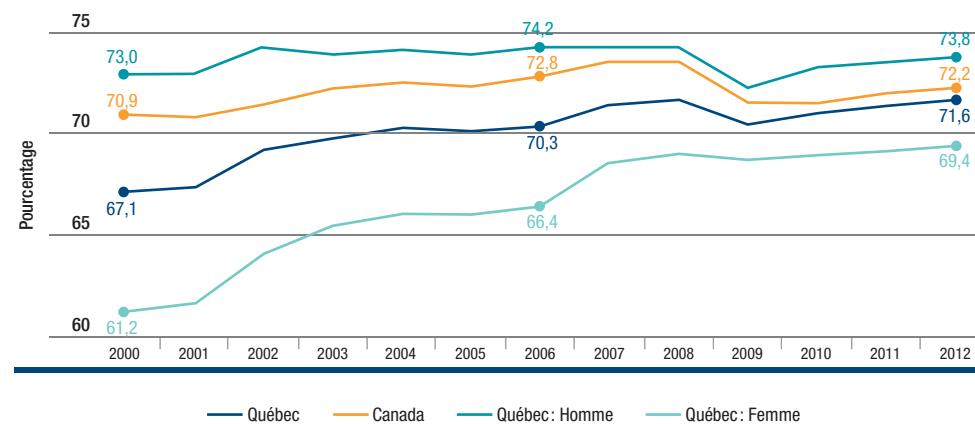
Les personnes occupées sont celles qui, au cours de la semaine de référence, avaient effectué un travail rémunéré pour le compte d'un employeur ou leur propre compte ou un travail non rémunéré qui contribue directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un cabinet de professionnel appartenant à un membre apparenté du même ménage et exploité par lui, ou encore celles qui avaient un emploi, sans être présentes au travail (p. ex., les personnes en congé parental).

Résultats

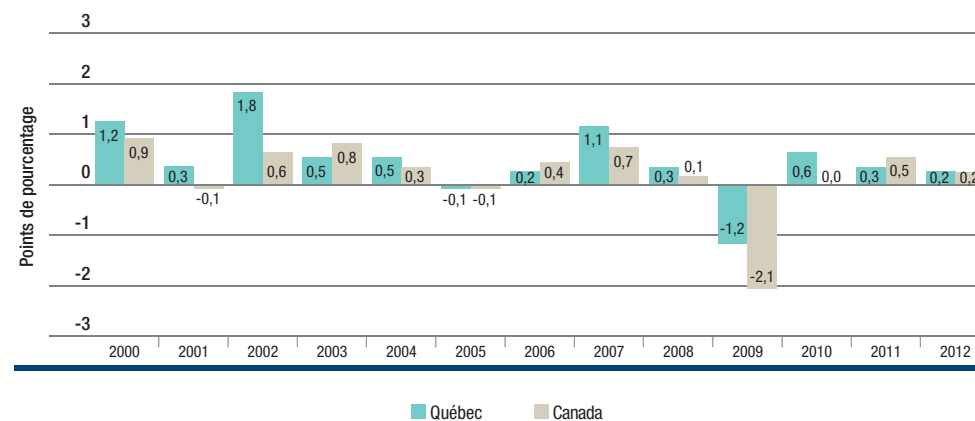
De 2005 à 2010, le taux d'emploi des personnes en âge de travailler a augmenté à un rythme annuel moyen de 0,3 % au Québec, passant de 70,1 % à 71,1 %. Pendant ce temps, au Canada, le taux d'emploi est demeuré supérieur à celui du Québec (respectivement 72,4 % et 71,5 %), tout en décroissant à un rythme annuel moyen de 0,2 %. L'écart entre le Québec et le Canada a diminué considérablement pendant cette période, passant de 2,3 points de pourcentage en 2005 à 0,4 point de pourcentage en 2010. Le taux d'emploi des Québécois ayant augmenté plus rapidement que celui des Canadiens, la cible visée par la Stratégie gouvernementale de développement économique a été atteinte.

Par ailleurs, au Québec, de 2006 à 2012, le taux d'emploi des femmes a évolué positivement, avec une croissance annuelle moyenne de 0,7 % et celui des hommes a légèrement diminué (-0,1 % par année en moyenne). En 2012, le taux d'emploi des femmes atteint un sommet historique de 69,4 %, soit 4,4 points de pourcentage de moins que celui des hommes, ce qui représente une nette amélioration par rapport à 2006 alors que l'écart entre les hommes et les femmes était de 7,8 points de pourcentage.

Québec et Canada, selon le sexe, 2000 à 2012



Variation annuelle, 2000 à 2012



Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la population active (EPA).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Tendance de la période 2006 à 2012

Détails de la tendance

Cible

Taux de croissance annuel moyen QC > CA de 2005 à 2010

Niveau d'atteint

	Québec	Canada
2005-2010	+0,3 %	-0,2 %
2006-2012	+0,3 %	-0,1 %

Informations complémentaires

	2006	2012
Total	70,3 %	71,6 %
Hommes	74,2 %	73,8 %
Femmes	66,4 %	69,4 %

Moyenne

Total	1,1 %
Hommes	3,7 %
Femmes	68,6 %

Variation relative

Total	+1,8 %
Hommes	-0,5 %
Femmes	+4,5 %

Variation absolue

(En points de pourcentage)

Total	+1,3
Hommes	-0,4
Femmes	+3,0

OBJECTIF 15

Accroître le niveau de vie

INDICATEUR 15.3 Rémunération horaire moyennes

La rémunération horaire moyenne permet d'apprécier la capacité de la population à maintenir ou à augmenter son niveau de vie et, ainsi, à contribuer au dynamisme économique. Une hausse de la rémunération horaire moyenne peut favoriser une plus grande autonomie financière. Elle peut également avoir pour effet d'accroître les possibilités d'épargne et d'investissement. Toutefois, la variation de la rémunération horaire moyenne est un facteur parmi d'autres, tels que la fiscalité et les transferts gouvernementaux, qui peuvent expliquer une augmentation ou une diminution du revenu des ménages.

Description

Cet indicateur correspond à la moyenne de la rémunération horaire reçue par les employés pour leur emploi principal, avant impôts et autres déductions. Il tient compte seulement des employés, c'est-à-dire des personnes travaillant pour autrui, excluant ainsi les travailleurs indépendants. La rémunération horaire représente le salaire ou le traitement prévu pour une heure de travail, incluant les pourboires, les commissions et les primes, ou toute autre rémunération (hebdomadaire, mensuelle, annuelle) ramenée sur une base horaire en tenant compte du nombre d'heures de travail habituellement payées (excluant les heures supplémentaires).

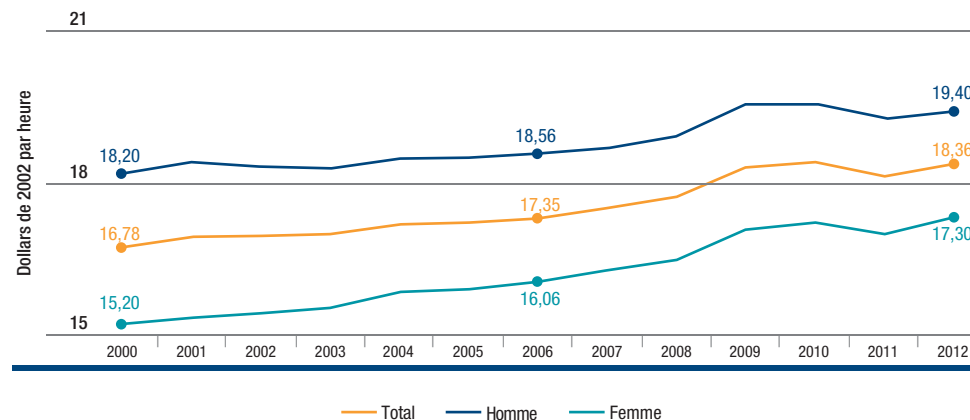
Résultats

En 2012, la rémunération horaire moyenne des Québécois était de 18,36 \$ soit 1,01 \$ de plus qu'en 2006. Ces résultats étant exprimés en dollars de 2002 afin d'éliminer les variations dues aux prix, cette augmentation représente une amélioration du pouvoir d'achat des employés.

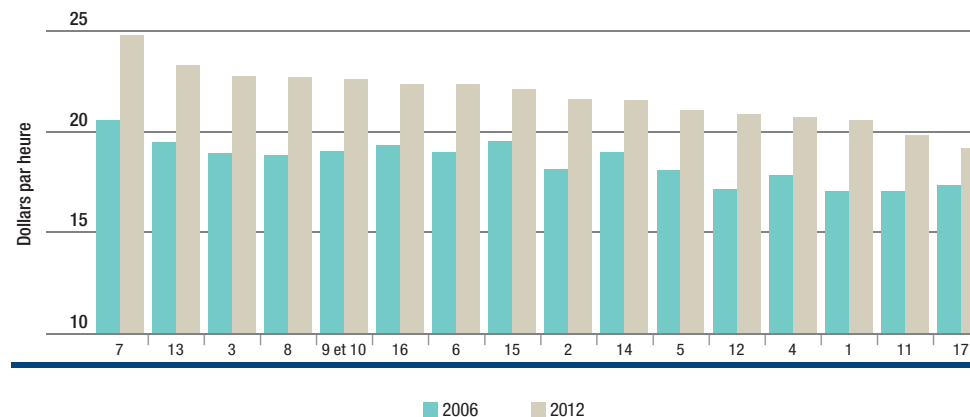
La rémunération horaire moyenne des femmes demeure moins élevée que celle des hommes. En 2012, elle s'élevait à 17,30 \$, tandis que celle des hommes était de 19,40 \$. Cet écart a légèrement diminué, passant de 2,50 \$ en 2006 à 2,10 \$ en 2012, grâce à une augmentation plus rapide de la rémunération horaire des femmes.

À l'échelle régionale, l'Outaouais affiche la rémunération horaire moyenne la plus élevée en 2012, soit 24,79 \$ (en dollars courants¹⁸⁸). À l'opposé, c'est dans le Centre-du-Québec qu'elle est la plus faible, soit 19,19 \$. En matière de progression pendant la période de 2006 à 2012, la région de Chaudière-Appalaches détient le plus fort taux de croissance annuel moyen (3,3 %). L'Outaouais, la Capitale-Nationale, l'Abitibi-Témiscamingue et le Bas-Saint-Laurent suivent de près avec un taux de 3,2 %. À l'opposé, le Centre-du-Québec et les Laurentides affichent la plus faible croissance avec des taux respectifs de 1,7 % et 2,1 %. Ce classement ne rend pas compte de l'accroissement réel du niveau de vie de chaque région, car il n'élimine pas l'effet de l'inflation.

Selon le sexe, 2000 à 2012



Par région administration, 2006 et 2012



Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la population active (EPA).

Compilation : Institut de la Statistique du Québec (ISQ).

¹⁸⁸ Les données régionales sont en dollars courants en raison du manque d'information sur l'indice des prix de chaque région. Elles ne sont pas comparables avec les résultats du Québec et du Canada.

Tendance de la période 2006 à 2012



Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen +0,9 %

Informations complémentaires

En dollars de 2002 pour l'ensemble du Québec
En dollars courants pour les régions

	2006	2012
Total	17,35 \$	18,36 \$
Hommes	18,56 \$	19,40 \$
Femmes	16,06 \$	17,30 \$

Moyenne

Total	17,98 \$
Hommes	19,15 \$
Femmes	16,78 \$

Variation

	Relative	Absolute
Total	+5,8 %	+1,01 \$
Hommes	+4,6 %	+0,84 \$
Femmes	+7,7 %	+1,24 \$

Régions administratives

- 01 Bas-Saint-Laurent
- 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 03 Capitale-Nationale
- 04 Mauricie
- 05 Estrie
- 06 Montréal
- 07 Outaouais
- 08 Abitibi-Témiscamingue
- 09 Côte-Nord
- 10 Nord-du-Québec
- 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- 12 Chaudière-Appalaches
- 13 Laval
- 14 Lanaudière
- 15 Laurentides
- 16 Montérégie
- 17 Centre-du-Québec

OBJECTIF 16

Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables

INDICATEUR 16.1 Taux de croissance de la productivité du travail au Québec

La croissance de la productivité du travail est l'un des éléments clés de l'amélioration de la compétitivité des entreprises et du niveau de vie de la population. Plusieurs facteurs ont une incidence notable sur la productivité du travail. Outre la qualité de la main-d'œuvre, l'accroissement de la productivité résulte principalement d'une amélioration des techniques de travail (acquisition de connaissances, organisation du travail) ou d'une hausse qualitative ou quantitative du capital fixe (machines, équipement, bâtiments).

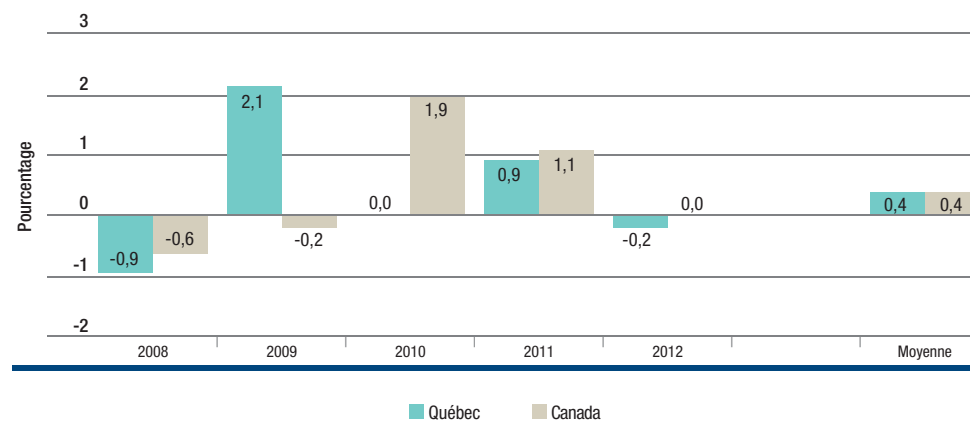
Description

Cet indicateur rend compte de l'évolution de la productivité du travail dans le secteur des entreprises à vocation commerciale, mais il ne fournit aucune information sur l'utilisation de mesures écologiquement et socialement responsables par les entreprises. Il représente la valeur totale des biens et services produits au Québec pendant un an (PIB), divisée par le nombre d'heures travaillées. L'indicateur est calculé à partir du PIB réel, c'est-à-dire dont la valeur a été corrigée afin de tenir compte de la variation des prix et de permettre la comparabilité dans le temps. Le taux de croissance de la productivité du travail correspond à la variation annuelle du rapport entre le PIB réel et le nombre d'heures travaillées.

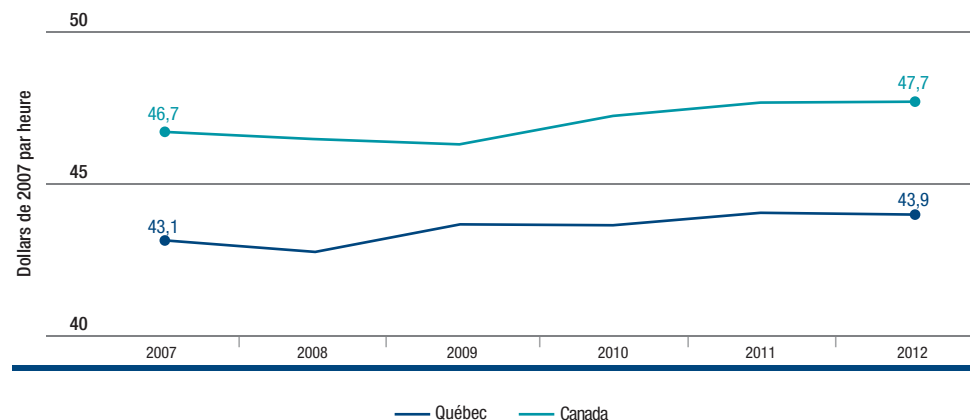
Résultats

De 2007 à 2012, la productivité du travail a légèrement augmenté au Québec (+0,4 % en moyenne par année), passant de 43,1 \$ à 43,9 \$ l'heure, ce qui représente une augmentation nette de 0,8 \$. Pendant cette période, au Canada, la productivité du travail a crû au même rythme tout en étant supérieure à celle du Québec. En 2012, elle s'élevait à 47,7 \$ l'heure, soit 1,0 \$ de plus qu'en 2007, creusant encore un peu plus l'écart entre le Québec et l'ensemble du Canada.

Variation annuelle, entre 2007 et 2012



Québec et Canada, 2007 à 2012



Source : Statistique Canada (SC).

Compilation : Institut de la Statistique du Québec (ISQ).

¹⁸⁹ La série historique de cet indicateur a été entièrement révisée en raison des changements apportés au Système de comptabilité nationale du Canada. Les données antérieures à 2007 calculées sur ces nouvelles bases devraient être disponibles à l'hiver 2014.

Tendance de la période

2007 à 2012¹⁸⁹

Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen +0,4 %

Informations complémentaires

En dollars enchaînés de 2007

2007	43,1 \$/h
2012	43,9 \$/h
Moyenne	43,5 \$/h
Variation Relative	+1,9 %
Variation Absolue	+0,8 \$/h

OBJECTIF 17

Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé

INDICATEUR 17.1 Ratio de la dette du gouvernement par rapport au PIB

Afin de transmettre aux générations futures des finances publiques en santé, le gouvernement a fixé dans une loi des objectifs de réduction de la dette pour 2026. Ces objectifs sont les suivants : 45 % du PIB pour la dette brute et 17 % du PIB pour la dette représentant les déficits cumulés.

Pour réduire le fardeau de la dette, le gouvernement dispose du Fonds des générations, un fonds affecté exclusivement au remboursement de la dette du Québec. Actuellement, il est principalement alimenté par les redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec et par les producteurs privés d'hydroélectricité. Au 31 mars 2013, la valeur comptable du Fonds des générations s'élevait à 5,2 G\$. Le Fonds des générations devrait atteindre 14,0 G\$ au 31 mars 2018.

Dans une perspective de développement durable, une diminution du ratio de la dette du gouvernement par rapport au PIB contribue à une réduction de la part des revenus du gouvernement qui doit être affectée au service de la dette. Cela signifie qu'une plus grande part des revenus du gouvernement peut être consacrée aux dépenses de programmes.

Description

Cet indicateur présente la dette brute et la dette représentant les déficits cumulés exprimées en pourcentage du PIB.

La dette brute correspond à la somme de la dette contractée sur les marchés financiers et des passifs nets au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, de laquelle on soustrait le solde du Fonds des générations. Elle comprend la dette du gouvernement et celle de l'ensemble des entités consolidées, dont le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation.

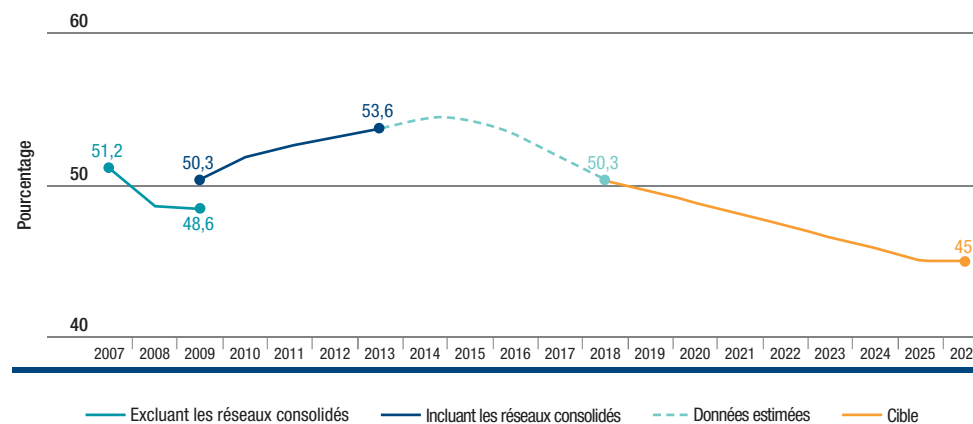
La dette représentant les déficits cumulés correspond à la différence entre les passifs du gouvernement et l'ensemble de ses actifs, financiers et non financiers.

Résultats

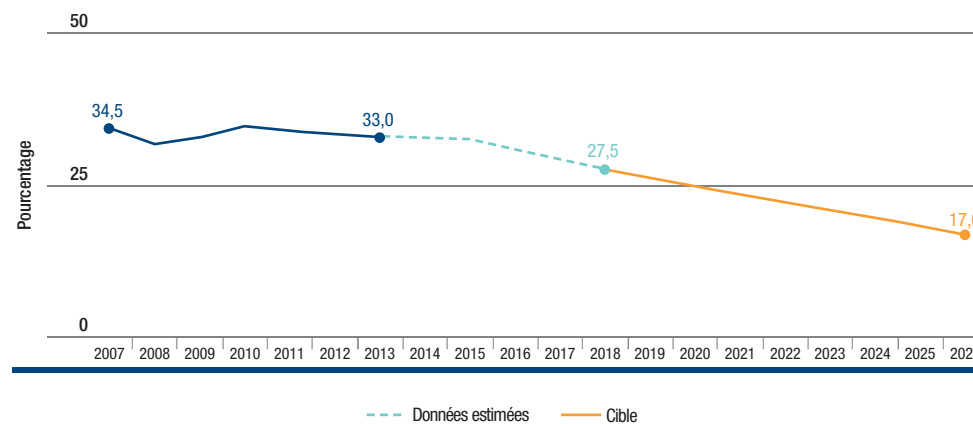
Au 31 mars 2013, la dette brute s'établissait à 191,8 G\$, ce qui équivalait à 53,6 % du PIB. Le gouvernement prévoit que ce ratio diminuera à 50,3 % du PIB au 31 mars 2018, puis à 45,0 % du PIB au 31 mars 2026, conformément à l'objectif. Du 31 mars 2009¹⁹⁰ au 31 mars 2013, le ratio de la dette brute par rapport au PIB est passé de 50,3 % à 53,6 % en raison principalement des investissements en immobilisations et des déficits budgétaires.

En ce qui concerne la dette représentant les déficits cumulés, elle s'élevait à 118,1 G\$ au 31 mars 2013, ce qui équivalait à 33,0 % du PIB. Le gouvernement prévoit que ce ratio diminuera à 27,5 % du PIB au 31 mars 2018, puis à 17,0 % au 31 mars 2026, conformément à l'objectif. Du 31 mars 2007 au 31 mars 2013, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB est passé de 34,5 % à 33,0 %.

Dette brute, 2007 à 2018



Dette représentant les déficits cumulés, 2007 à 2018



Source : Ministère des Finances et de l'Économie du Québec (MFEQ).

Compilation : Ministère des Finances et de l'Économie du Québec (MFEQ).

¹⁹⁰ Il est à noter que les données antérieures à 2009 ne sont pas comparables aux données subséquentes en raison de la consolidation ligne par ligne des états financiers des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation à ceux du gouvernement, qui a eu lieu dans les Comptes publics 2009-2010.

¹⁹¹ La méthode retenue pour apprécier la tendance des indicateurs ne peut être appliquée à cet indicateur.

Tendance de la période

2007 à 2013
Indéterminée¹⁹¹

Dette brute

Cible 45 % du PIB en 2026

Résultats

Au 31 mars 2009 50,3 %

Au 31 mars 2013 53,6 %

Dette représentant les déficits cumulés

Cible 17 % du PIB en 2026

Résultats

Au 31 mars 2007 34,5 %

Au 31 mars 2013 33,0 %

OBJECTIF 18

Intégrer les impératifs de développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

INDICATEUR 18.1 Aide financière cumulée aux municipalités pour les inciter et les aider à réduire de 20 % la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie

Bénéficiant d'importantes réserves d'eau et souhaitant les protéger, le Québec s'est doté d'une politique nationale de l'eau qui prévoit notamment réduire la fréquence des débordements des réseaux d'égout unitaires qui peuvent survenir en temps de pluie. Ces débordements peuvent entraîner la contamination des lacs et des cours d'eau par des organismes pathogènes et des substances organiques et inorganiques nuisibles. Par conséquent, les investissements réalisés sur les infrastructures existantes des réseaux d'égout ou pour l'installation de nouvelles infrastructures, telles que les bassins de rétention, permettent d'améliorer la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau. Ils concourent également à la protection de la santé de la population et à la préservation des écosystèmes aquatiques.

Description

Cet indicateur permet de quantifier l'aide financière accordée par le gouvernement du Québec aux municipalités possédant des réseaux d'égout unitaires pour qu'elles réalisent des travaux d'infrastructures permettant de réduire la fréquence des débordements survenant lors de pluies importantes. La majorité des débordements survenant dans les grandes villes, celles-ci reçoivent la plus grande part de l'aide financière.

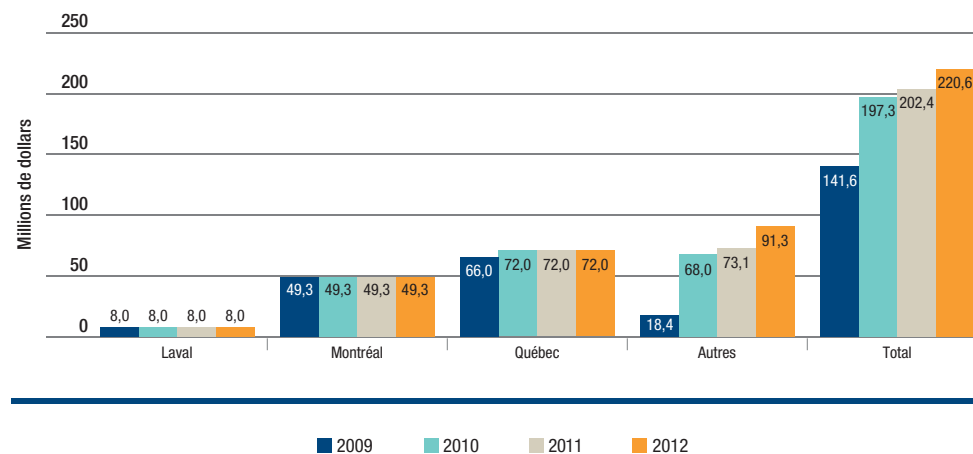
Les réseaux d'égout unitaires sont les conduites collectant à la fois les eaux usées provenant des bâtiments raccordés à ces conduites et les eaux de pluie. Les débordements dans le milieu aquatique surviennent après de fortes pluies amenant des volumes d'eau à canaliser qui, ajoutés aux eaux usées déjà canalisées, excèdent la capacité des conduites à les évacuer normalement vers la station d'épuration pour un traitement avant rejet dans le cours d'eau récepteur.

Résultats

De 2002 à 2012, le gouvernement du Québec a accordé une aide financière de 220,6M\$ aux municipalités pour les inciter et les aider à réduire de 20 % la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie. Les villes qui en ont bénéficié le plus sont Québec, Montréal et Laval, avec respectivement 72,0M\$, 49,3M\$ et 8,0M\$. Les montants accordés aux autres municipalités ont totalisé 91,3M\$ pour la même période.

Les municipalités ont également bénéficié d'une aide de la part du gouvernement fédéral pour faire diminuer la fréquence des débordements des réseaux d'égout. En 2012, l'aide fédérale cumulée depuis 2002 s'élevait à 111,1M\$ pour l'ensemble des municipalités québécoises.

Financement du gouvernement du Québec - cumulatif depuis 2002



Source : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Compilation : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Tendance de la période

2009 à 2012
Indéterminée¹⁹²

Résultats¹⁹³

Cumulatif depuis 2002

2009	141,6M\$
2012	220,6M\$
Variation	
Relative	+55,8 %
Absolue	+79M\$

¹⁹² Il n'est pas possible de déterminer précisément l'impact de l'aide financière sur la variation du nombre de débordements des réseaux unitaires, notamment en raison des multiples facteurs en cause et du manque de données complètes et fiables sur le nombre de débordements. Toutefois, lorsque le Projet de règlement sur les ouvrages municipaux du Québec sera adopté, la durée des débordements pour chaque journée de l'année sera mesurée en continu.

¹⁹³ Les données annuelles des années antérieures à 2009 ne sont pas disponibles. Entre le 1^{er} janvier 2002 et le 1^{er} janvier 2009, les informations statistiques concernant l'aide financière cumulée aux municipalités pour les inciter et les aider à réduire de 20 % la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie n'ont pas été systématiquement collectées. Par conséquent, les valeurs de cet indicateur peuvent être sous-estimées.

OBJECTIF 19

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones

INDICATEUR 19.1 Nombre de projets de développement soutenus par les pactes ruraux

La viabilité et la résilience des collectivités rurales passent notamment par la mise en place de mécanismes qui favorisent la concertation des instances régionales et suscitent la mobilisation des populations pour réaliser des projets locaux créateurs de richesse. À cet égard, les pactes ruraux offrent aux instances régionales une souplesse et une autonomie d'action qui leur permettent de participer activement au développement de leur région en tenant compte de ses particularités, de ses caractéristiques culturelles, de la protection des milieux naturels ainsi que des occasions d'investissement qui se présentent.

Description

Les pactes ruraux scellent des ententes de sept ans, entre le gouvernement et les instances (MRC ou leur équivalent) des 15 régions touchées par la Politique nationale de la ruralité 2007-2014. Ils visent à promouvoir le développement du milieu rural en fonction des quatre orientations stratégiques de la Politique :

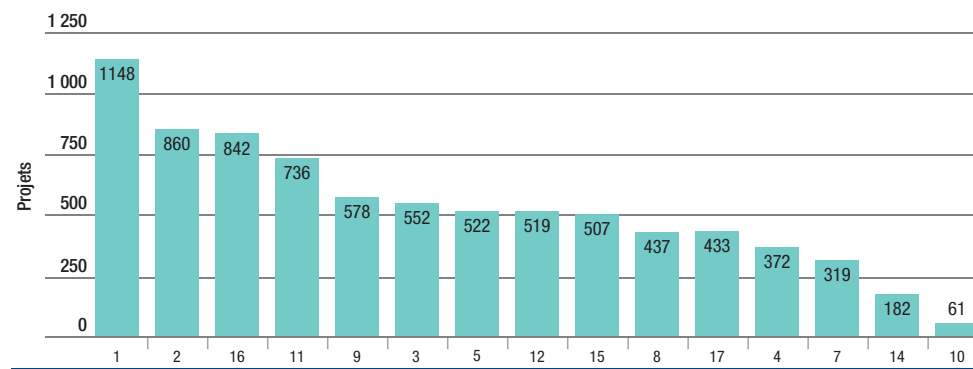
- Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations;
- Favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire;
- Assurer la pérennité des communautés rurales;
- Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques.

Ces ententes portent sur la mise en œuvre des plans de travail qui ont été élaborés à partir de diagnostics territoriaux, notamment afin de déterminer les priorités d'action et les territoires d'intervention prioritaires. Les instances régionales reçoivent annuellement une enveloppe budgétaire qu'elles utilisent pour favoriser la réalisation de projets élaborés par des organismes publics ou à but non lucratif.

Résultats

Des 213 M\$ accordés par le gouvernement pour la mise en œuvre des plans de travail des 91 pactes ruraux qui ont été signés avec les instances régionales, 139,1 M\$ ont été affectés à la réalisation de 8 068 projets qui ont généré des investissements totaux de 995 M\$. La région du Bas-Saint-Laurent se démarque nettement avec 1 148 projets. Suivent le Saguenay-Lac-Saint-Jean (860), la Montérégie (842) et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (736).

Cumulatif par région administrative, 2007-2008 à 2012-2013



Source : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Compilation : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Tendance de la période

2007-2008 à 2012-2013
Indéterminée¹⁹⁴

Résultats

2007-2008 1 116 projets

2012-2013 8 068 projets

Moyenne 1 345 projets

Total de la période

Aide gouvernementale 139,1 M\$
Investissements totaux 995,0 M\$

Régions administratives

- 01 Bas-Saint-Laurent
- 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 03 Capitale-Nationale
- 04 Mauricie
- 05 Estrie
- 07 Outaouais
- 08 Abitibi-Témiscamingue
- 09 Côte-Nord
- 10 Nord-du-Québec
- 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- 12 Chaudière-Appalaches
- 14 Lanaudière
- 15 Laurentides
- 16 Montérégie
- 17 Centre-du-Québec

¹⁹⁴ La méthode choisie pour apprécier la tendance des indicateurs ne peut s'appliquer pour cet indicateur.

OBJECTIF 19

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones

INDICATEUR 19.2 Nombre de laboratoires ruraux lancés et complétés

Réalisés dans des secteurs sensibles de l'économie des régions, les laboratoires ruraux visent à renforcer la capacité des collectivités à se développer en apportant des solutions potentielles à certaines problématiques rurales non résolues. Ils favorisent la réalisation de projets qui permettent d'accroître la maîtrise de ces milieux sur leur avenir et leur développement, à partir d'initiatives dont ils sont les initiateurs et les concepteurs. Par leur ouverture à de nouvelles approches et à des dimensions inédites dans la mise en valeur du territoire, de même que par la diffusion de leurs résultats d'expérimentation, les laboratoires ruraux contribuent à renforcer la viabilité et la résilience des collectivités rurales.

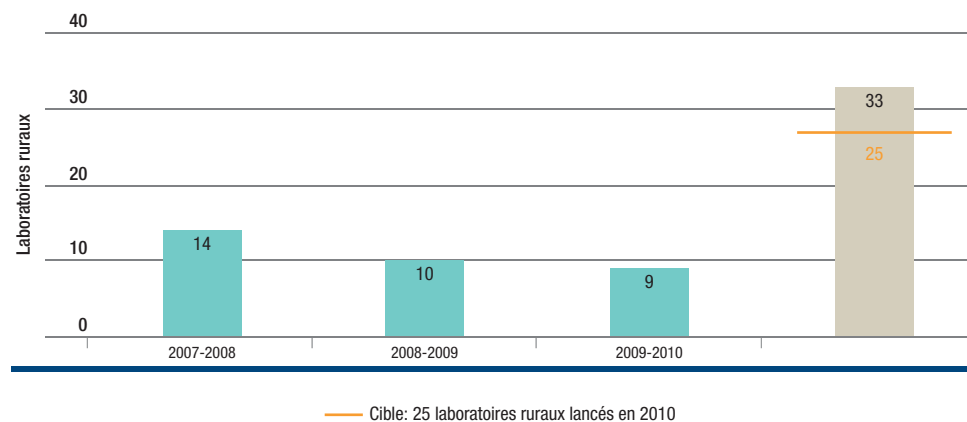
Description

Les laboratoires ruraux sont des projets pilotes élaborés par des organisations locales, des communautés rurales ou des municipalités régionales de comté. Il s'agit d'expériences approfondies de développement réalisées dans des champs d'activité peu étudiés et peu éprouvés qui représentent des débouchés prometteurs pour assurer, éventuellement, l'avenir de la ruralité québécoise. Les laboratoires peuvent durer jusqu'à six ans et porter sur des thèmes comme la santé, l'éducation, la culture, le patrimoine, l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants, les solutions de rechange énergétiques, les économies et les services de proximité ou l'exploitation des ressources naturelles. Chaque laboratoire a l'obligation de diffuser ses constats et ses résultats au reste du Québec rural tout au long de son expérimentation.

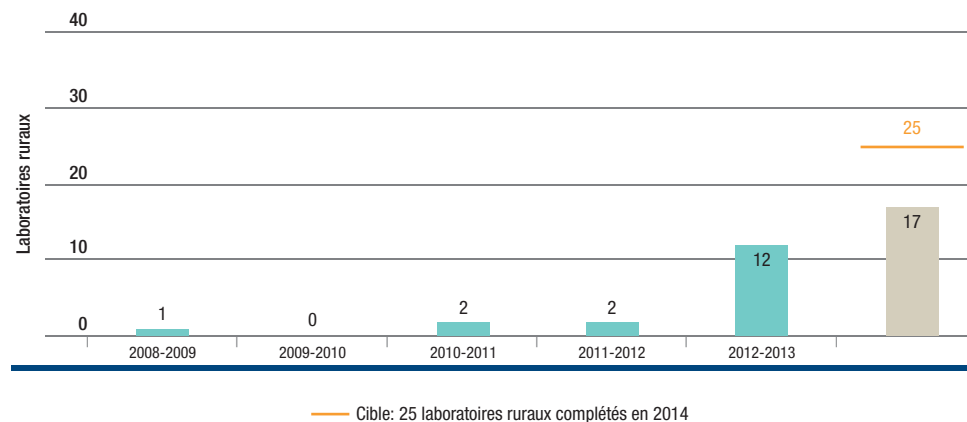
Résultats

La Politique nationale de la ruralité 2007-2014 visait la mise sur pied de 25 laboratoires ruraux dont les travaux devaient être amorcés au 31 mars 2010 et terminés le 31 mars 2014. Finalement, en 2009-2010, 33 projets ont été retenus parmi les quelque 252 qui ont été déposés dans 13 des 15 régions administratives couvertes par la Politique. Ces laboratoires portent sur 13 des 15 champs thématiques ciblés par la Politique. Au 31 mars 2013, 17 laboratoires avaient terminé leurs travaux, ce qui représente 68 % de la cible fixée pour 2014.

Lancés, 2007-2008 à 2009-2010



Complétés, 2008-2009 à 2012-2013



Source : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Compilation : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Laboratoires lancés

Tendance de la période
2007-2008 à 2009-2010

Détails de la tendance

Cible cumulative

25 laboratoires lancés en 2010

Niveau atteint

14 lancés au début de la période
33 lancés à l'échéance de la cible

Laboratoires complétés

Tendance de la période
2008-2009 à 2012-2013
Indéterminée¹⁹⁵

Cible cumulative

25 laboratoires complétés en 2014

Résultats

2008-2009 1 complété

2012-2013 17 complétés

¹⁹⁵ L'évolution de cette variable de l'indicateur ne peut être appréciée selon la méthode retenue (comparaison des taux de croissance annuel moyen visé et réel), compte tenu que la durée des laboratoires est variable et qu'elle peut atteindre un maximum de 6 ans.

OBJECTIF 19

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones

INDICATEUR 19.3 Nombre de produits de spécialité soutenus

La conception et la fabrication de nouvelles gammes de produits de spécialité dans les milieux ruraux contribuent à l'accroissement de la viabilité des collectivités locales et régionales, en favorisant la diversification de leur économie et la mobilisation des populations, de même qu'en suscitant une occupation plus dynamique des territoires. De plus, la notoriété acquise par la renommée de ces produits qui mettent en valeur les ressources, les savoirs, les savoir-faire et les capacités d'innovation des populations rurales suscite leur fierté et renforce leur sentiment d'appartenance.

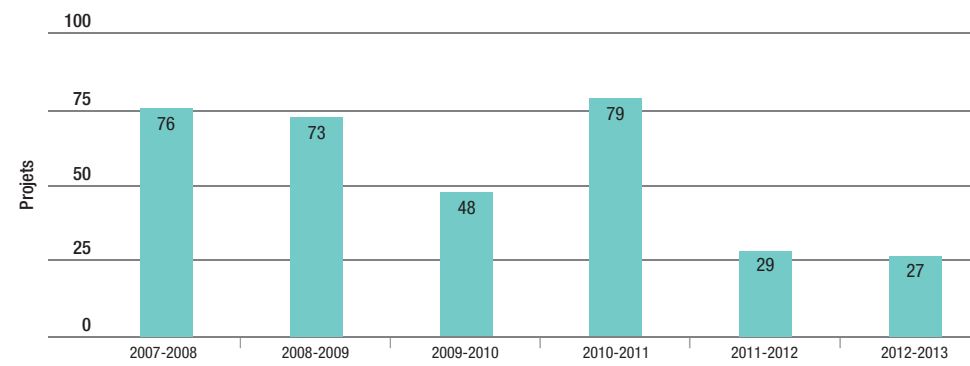
Description

Cet indicateur permet d'apprécier l'effervescence de l'entrepreneuriat rural en rendant compte du nombre de produits originaux qui ont fait l'objet d'une aide financière en vertu de la mesure prévue par la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 pour soutenir la mise au point, la production et la mise en marché de produits de spécialité provenant de trois secteurs d'activité: bioalimentaire, forestier et culturel. Ces produits doivent notamment favoriser le maintien, la consolidation ou la création d'emplois et d'activités économiques et culturelles, dans le respect de la pérennité des ressources utilisées.

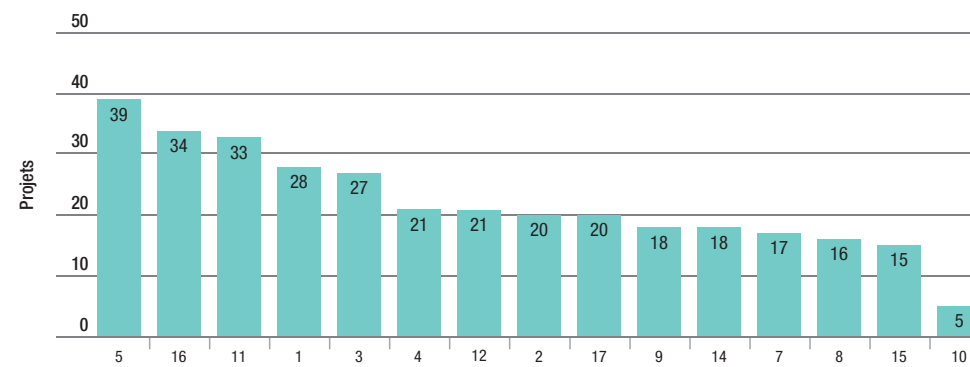
Résultats

Au 31 mars 2013, on dénombrait 332 produits de spécialité répartis dans les 15 régions administratives couvertes par la Politique nationale de la ruralité. L'aide accordée par le gouvernement pour soutenir le développement de ces produits s'élevait à 7,2M\$ et avait généré des investissements pour 34,8M\$. Depuis la mise en place de la *Mesure pour stimuler le développement de produits de spécialité*, en 2007, on compte 55 nouveaux produits en moyenne par année. Trois régions se démarquent par le nombre de produits développés: l'Estrie (39), la Montérégie (34) et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (33).

2007-2008 à 2012-2013



Cumulatif par région administrative, 2007-2008 à 2012-2013



Source : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Compilation : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Tendance de la période

2007-2008 à 2012-2013
Indéterminée¹⁹⁶

Résultats

Cumulatif de la période

332 projets
7,2M\$ soutien du gouvernement
34,8M\$ investissements totaux

Moyenne annuelle

55 projets
1,2 M\$ soutien du gouvernement
5,8 M\$ investissements totaux

Régions administratives

- 01 Bas-Saint-Laurent
- 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 03 Capitale-Nationale
- 04 Mauricie
- 05 Estrie
- 07 Outaouais
- 08 Abitibi-Témiscamingue
- 09 Côte-Nord
- 10 Nord-du-Québec
- 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- 12 Chaudière-Appalaches
- 14 Lanaudière
- 15 Laurentides
- 16 Montérégie
- 17 Centre-du-Québec

¹⁹⁶ La méthode choisie pour apprécier la tendance des indicateurs ne peut s'appliquer pour cet indicateur.

OBJECTIF 19

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones

INDICATEUR 19.4 Personnes dont la langue d'usage à la maison est autochtone

Parce qu'elles confèrent un sentiment d'appartenance fort et qu'elles facilitent la socialisation entre les générations, les langues autochtones permettent de renforcer la viabilité et la résilience des communautés amérindiennes et inuites.

La langue est vitale pour le développement de l'identité culturelle et le maintien du tissu social. Elle s'avère un élément déterminant de l'évolution d'une société, car elle contribue à son épanouissement et à l'appropriation de ses valeurs fondamentales par les plus jeunes. Pour les communautés autochtones, la transmission des savoirs et des savoir-faire ancestraux tient notamment à la préservation de leur langue.

Description

Cet indicateur dénombre la population qui a déclaré uniquement une langue autochtone comme langue parlée *le plus souvent* à la maison. Il exclut les 5 935 personnes qui ont déclaré parler *le plus souvent* d'autres langues à la maison en plus d'une langue autochtone, ou parler régulièrement une langue autochtone à la maison.

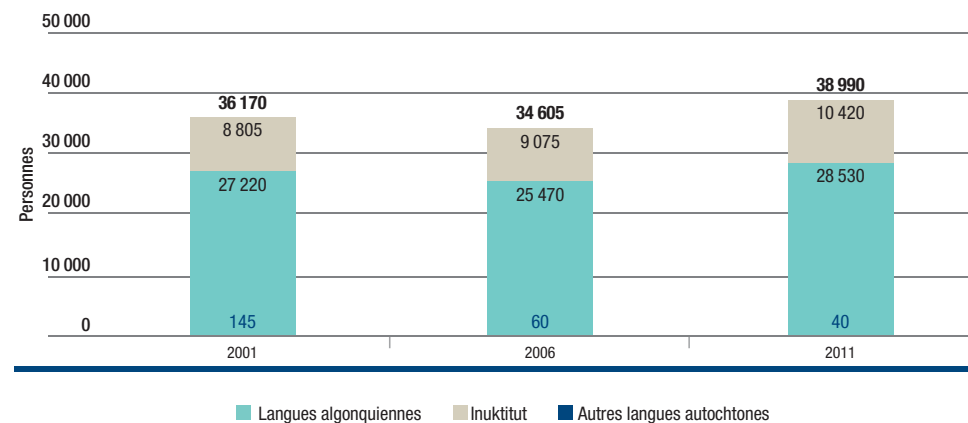
Au Québec, la population amérindienne appartient à deux familles linguistiques, soit algonquienne et iroquoienne. Pour leur part, les Inuits forment un groupe ethnique distinct provenant de la famille eskaléoute. Sept langues algonquiennes sont parlées au Québec (algonquin, atikamekw, cri, micmac, montagnais, naskapi et ojibway), une langue iroquoienne (mohawk) et une lanque eskaléoute (inuktitut).

Résultats

Selon le recensement, entre 2006 et 2011, le nombre de personnes pour lesquelles l'inuktitut est la langue la plus souvent parlée à la maison est passé de 9 075 à 10 420, ce qui représente une augmentation de 2,8 % par année en moyenne.

En 2011, pour 28 530 personnes, la langue la plus souvent parlée à la maison est une langue algonquienne. Cependant, bien que ce nombre soit plus important qu'en 2006 et qu'en 2001, il n'est pas possible d'en mesurer la progression, car le dénombrement de la population amérindienne n'a pas été permis ou a été interrompu avant terme dans plusieurs réserves et établissements indiens. De plus, les communautés non recensées diffèrent d'un recensement à l'autre. En ce qui concerne l'usage de la langue mohawk, les données du recensement ne sont pas suffisamment représentatives pour en faire état.

2001 à 2011



Source : Statistique Canada (SC), Recensement de la population.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Tendance de la période

2006 à 2011

Indéterminée¹⁹⁷

Résultats

Langues

Algonquienne

2006	25 470
2011	28 530

Inuktitut

2006	9 075
2011	10 420

Variation

Relative	+14,8 %
Absolue	+1 345

¹⁹⁷ Bien que le nombre de personnes parlant le plus souvent une langue autochtone à la maison ait augmenté entre 2006 et 2011, il s'avère difficile de qualifier cette progression en l'absence de données comparables sur l'augmentation démographique des populations autochtones.

OBJECTIF 20

Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience

INDICATEUR 20.1 Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en services de garde régis

Les services de garde constituent un service de base et l'un des éléments majeurs des politiques publiques concernant la famille. Ils peuvent contribuer à une plus grande égalité des genres en facilitant l'accès au marché du travail ou le retour en emploi des mères de jeunes enfants. Les services de garde permettent de créer un contexte favorable à la réalisation du désir d'avoir un enfant en favorisant, notamment la conciliation travail-famille-études pour les parents. À cet égard, permettre au plus grand nombre possible d'enfants de moins de 5 ans de profiter des services de garde éducatifs régis constitue une condition propice à la hausse des naissances.

Description

Cet indicateur correspond à la proportion des enfants âgés de moins de 5 ans, au 30 septembre qui précède le mois de lecture des données, qui bénéficient d'une place dans un service de garde régis. Cette proportion est calculée à partir d'une extrapolation¹⁹⁸ du nombre d'enfants de moins de 5 ans fréquentant un service de garde régis, durant une semaine de référence à la mi-mars de chaque année et d'une estimation de la population québécoise du même groupe d'âge, au 1^{er} avril de chaque année.

Il s'agit d'une estimation brute de la proportion d'enfants du Québec qui ont une place en services de garde régis, sans égard au type de fréquentation sur le plan de la durée ou de la fréquence (temps plein ou partiel), et ce, même si les services de garde rapportent que plus de 8 enfants sur 10 fréquentent le service cinq jours par semaine. Ces limites étant les mêmes d'une année à l'autre, cet indicateur permet de voir la progression de l'effort du ministère de la Famille.

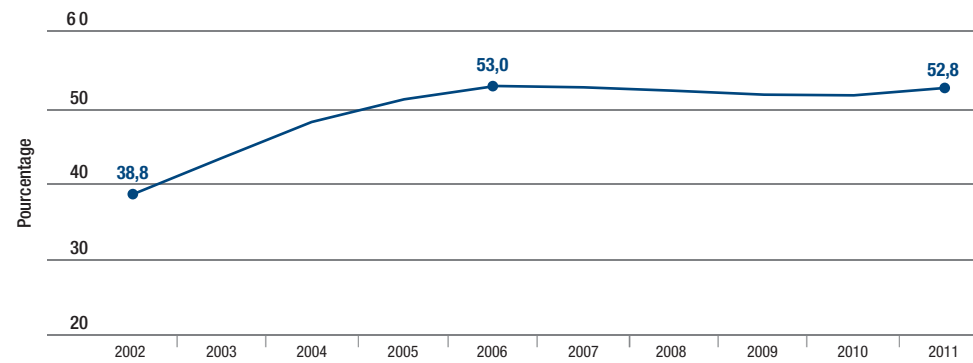
Résultats

En 2006, 53,0% des enfants de moins de 5 ans fréquentaient un service de garde régis, soit le plus haut pourcentage atteint depuis 2002, première année pour laquelle ces données sont disponibles. En 2011, ils étaient 52,8%, ce qui représente une diminution annuelle moyenne de 0,1%.

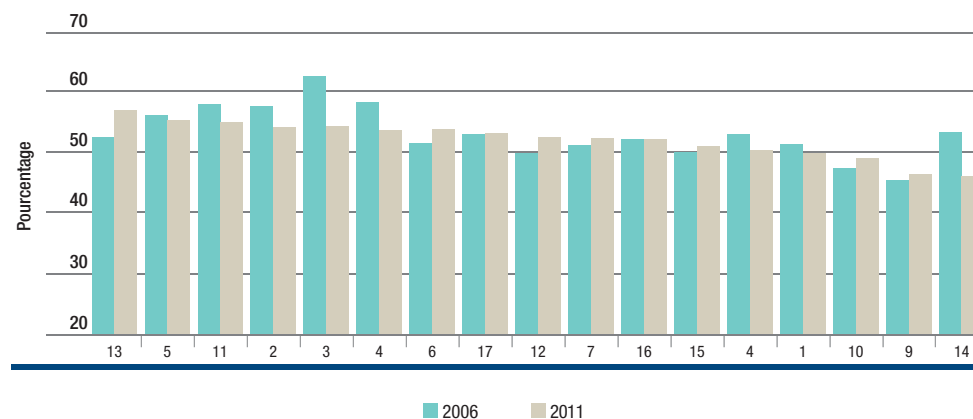
De 2006 à 2011, la proportion d'enfants de moins de 5 ans qui fréquentaient un service de garde régis a diminué dans 10 des 17 régions administratives. La baisse la plus importante a été enregistrée dans les régions de la Capitale-Nationale et de Lanaudière, avec des taux de croissance annuels moyens respectifs de -2,9% et -2,8%. Malgré cette baisse, la région de la Capitale-Nationale demeure au-dessus de la moyenne québécoise (52,8%) en 2011, avec un taux de fréquentation de 54%. Par contre, la région de Lanaudière est passée du 6^e au 17^e rang avec un taux de fréquentation de 46,2%.

Les régions de Laval et de Chaudière-Appalaches ont connu les plus fortes progressions, avec des taux de croissance annuels moyens respectifs de 1,6% et 1,0%. En 2011, 56,9% des enfants de moins de 5 ans de la région de Laval fréquentaient un service de garde régis et la région de Chaudière-Appalaches passait du 15^e au 9^e rang, avec un taux de fréquentation de 52,7%.

2002 à 2011



Par région administration, 2006 et 2011



Source : Ministère de la Famille; Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation : Ministère de la Famille.

¹⁹⁸ Comme ce ne sont pas 100% des CPE, garderies et milieux familiaux qui remettent leur rapport d'activités, le ministère de la Famille produit une extrapolation du nombre d'enfants pour le Québec, sur la base des services qui acheminent leur rapport.

Tendance de la période 2006 à 2011



Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen -0,1%

Informations complémentaires

2006 53,0%

2011 52,8%

Moyenne 52,5%

Variation

Relative -0,5%

Absolute -0,3 point de pourcentage

Régions administratives

- 01 Bas-Saint-Laurent
- 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 03 Capitale-Nationale
- 04 Mauricie
- 05 Estrie
- 06 Montréal
- 07 Outaouais
- 08 Abitibi-Témiscamingue
- 09 Côte-Nord
- 10 Nord-du-Québec
- 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- 12 Chaudière-Appalaches
- 13 Laval
- 14 Lanaudière
- 15 Laurentides
- 16 Montérégie
- 17 Centre-du-Québec

OBJECTIF 20

Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience

INDICATEUR 20.2 Besoins de soins de santé non comblés dans les 12 derniers mois

L'accessibilité aux services de base constitue un élément déterminant pour le mieux-être des populations. À cet égard, l'accès aux services de soins de santé est un service de base. Lorsque le besoin se fait ressentir, chaque citoyen devrait pouvoir bénéficier des services de soins de santé nécessaires. Cet accès joue un rôle important pour chaque individu et il peut contribuer à améliorer l'état de santé des personnes, leur qualité de vie et leur espérance de vie. Par ailleurs, des personnes en santé sont plus susceptibles d'être productives et actives au sein de leur collectivité, et, ainsi, d'en améliorer la vitalité de même que les perspectives économiques.

Description

Cet indicateur rend compte de la proportion de personnes âgées de 12 ans et plus dans les ménages privés et collectifs non institutionnels qui ont déclaré avoir eu, au cours des 12 mois qui ont précédé l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), des besoins de soins de santé non comblés. Il témoigne, dans une certaine mesure, du niveau d'accessibilité aux différents services de soins de santé. Les besoins de soins de santé non comblés représentent la différence entre les services de santé jugés nécessaires pour traiter un problème de santé particulier et les services effectivement reçus.

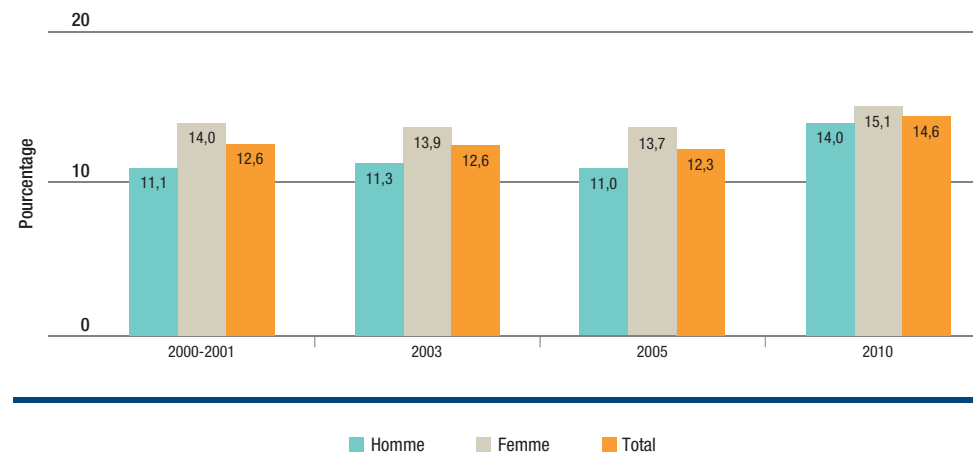
Il est important de noter que dans la mesure des besoins non comblés, il existe une dimension subjective et individuelle, à savoir la perception du besoin par l'individu. La perception de la santé et la perception du besoin de soins peuvent toutes deux être influencées par les attentes des personnes, indépendamment de l'état de santé et des besoins réels de services.

Résultats

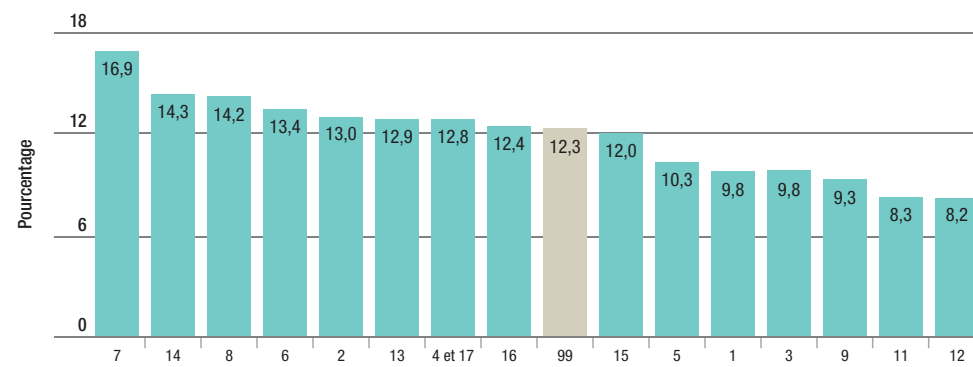
En 2010, 14,6 % des personnes âgées de 12 ans et plus ont déclaré ne pas avoir obtenu tous les soins de santé dont elles avaient besoin, ce qui représente une augmentation par rapport à 2005, où cette proportion était de 12,3 %. Par ailleurs, en 2005, les femmes étaient plus nombreuses que les hommes à ne pas être satisfaites de la façon dont leurs besoins de santé ont été comblés (13,7 % contre 11,0 %). En 2010, les données ne permettent pas de déceler de différence significative entre les sexes.

L'analyse régionale montre qu'en 2005, la proportion de personnes rapportant des besoins de soins de santé non comblés est significativement plus forte dans les régions de l'Outaouais, de Lanaudière et de l'Abitibi-Témiscamingue par rapport à l'ensemble du Québec, tandis que c'est l'inverse pour les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de Chaudière-Appalaches. Les données de 2010 ne sont pas assez précises pour permettre de caractériser l'évolution de cet indicateur de 2005 à 2010 à l'échelle régionale.

Selon le sexe, 2000-2001 à 2010



Par région socio-sanitaire, 2005



Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), fichier de micro données à grande diffusion (FMGD) pour 2000-2001, 2003 et 2005, fichier de partage pour 2010.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

¹⁹⁹ Les données utilisées dans le calcul de cet indicateur proviennent d'une enquête et l'intervalle de confiance associé au taux de croissance annuel moyen ne permet pas de déterminer avec exactitude le niveau de variation de la période analysée.

Tendance de la période 2005 à 2010



Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen¹⁹⁹ > 1 %

Informations complémentaires

	2005	2010
Total	12,3 %	14,6 %
Hommes	11,0 %	14,0 %
Femmes	13,7 %	15,1 %

Moyenne

Total	13,5 %
Hommes	12,5 %
Femmes	14,4 %

Régions administratives

- 01 Bas-Saint-Laurent
- 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 03 Capitale-Nationale
- 04 et 17 Mauricie et Centre-du-Québec
- 05 Estrie
- 06 Montréal
- 07 Outaouais
- 08 Abitibi-Témiscamingue
- 09 Côte-Nord
- 10 Nord-du-Québec
- 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- 12 Chaudière-Appalaches
- 13 Laval
- 14 Lanaudière
- 15 Laurentides
- 16 Montérégie
- 99 Ensemble du Québec

OBJECTIF 20

Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficacité

INDICATEUR 20.3 Achalandage du transport en commun

Une société qui s'engage dans une démarche de développement durable doit développer l'offre de transport en commun afin de le rendre plus accessible. Il est reconnu que les déplacements en transport en commun consomment moins de ressources et ont des impacts environnementaux moins importants que les déplacements en automobile. De plus, le transport en commun favorise la compétitivité des entreprises et des pôles économiques régionaux, notamment en réduisant les coûts associés à la congestion routière. Il exerce également un pouvoir attractif pour les entreprises qui désirent s'installer sur le territoire, en leur permettant d'étendre le bassin de main-d'œuvre qualifiée et d'améliorer la qualité de vie des employés.

Description

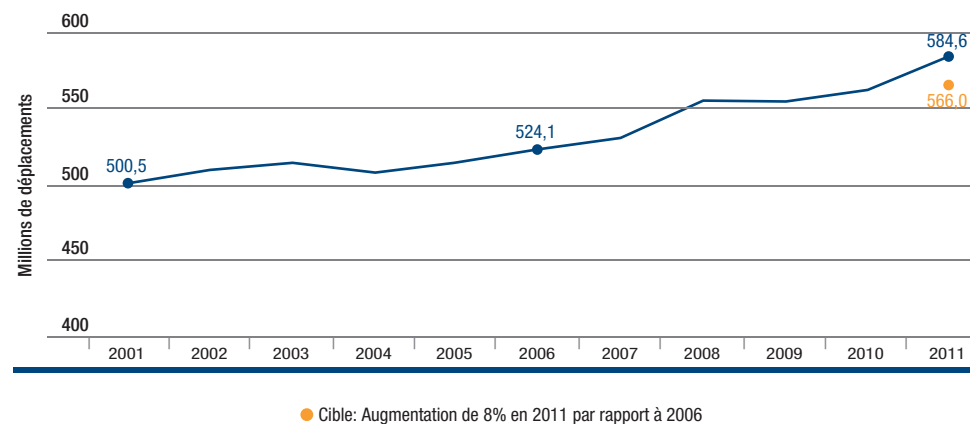
Cet indicateur rend compte du nombre annuel de déplacements réalisés en transport en commun. Il correspond à la somme des données annuelles d'achalandage des sociétés de transport en commun (STC), de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) ainsi que des organismes municipaux et intermunicipaux de transport (OMIT), et il exclut le transport adapté. Les données de chaque organisme de transport comprennent le nombre réel de déplacements payés à l'unité, le nombre réel des divers laissez-passer vendus et une estimation du nombre moyen de déplacements.

Résultats

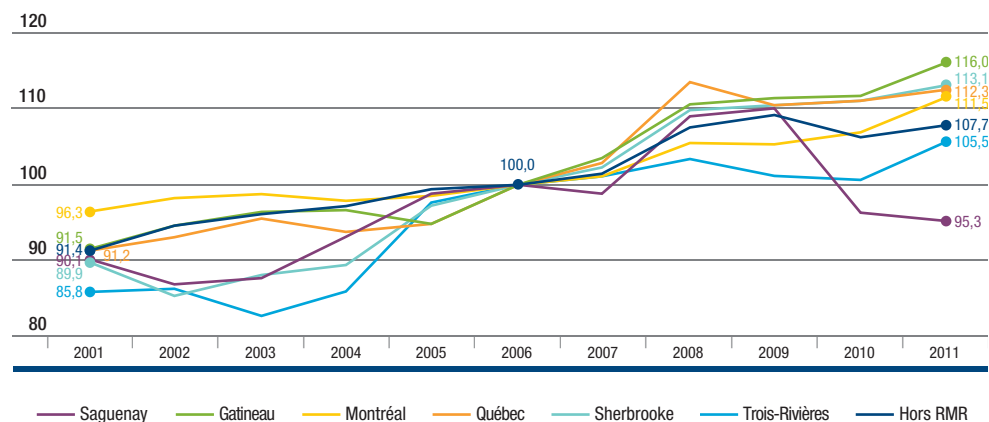
En 2011, le nombre de déplacements en transport en commun s'élevait à 584,6 millions, soit 11,5% de plus qu'en 2006, ce qui représente 144% de la cible visant une augmentation de 8,0% de l'achalandage ou 566 millions de déplacements en 2011.

À l'échelle régionale, les déplacements en transport en commun ont également augmenté de 2006 à 2011, sauf dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Saguenay qui a connu une baisse annuelle moyenne de 1,0%. Les RMR de Gatineau, Sherbrooke et Québec ont enregistré les taux de croissance annuels moyens les plus élevés, respectivement 3,0%, 2,5% et 2,4%.

2001 à 2011



Indice par RMR, 2001 à 2011 (2006 = 100)



Source : Ministère des Transports du Québec (MTQ).

Compilation : Ministère des Transports du Québec (MTQ).

Tendance de la période 2006 à 2011

Détails de la tendance

En millions de déplacements

Cible

566,0 en 2011 ou 8% de plus qu'en 2006

Niveau atteint

524,1 au début de la période
584,6 à l'échéance de la cible

Informations complémentaires

Moyenne 552,2

Variation

Relative +11,5%
Absolue +60,5

Taux de croissance annuel moyen

Visé +1,6%
Réel +2,2%



OBJECTIF 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique

INDICATEUR 21.1 Montants versés en vertu du programme d'investissements dédiés à la sauvegarde du patrimoine culturel

Fondement de l'identité d'un peuple, la culture façonne la vie collective, notamment par ses normes, ses systèmes de valeurs, ses institutions, ses règles, ses traditions et ses croyances. Le patrimoine culturel, qui contribue à l'expression de cette identité, constitue un puissant facteur de cohésion sociale dont la résilience dépend de la persistance que mettent et mettront les citoyens d'aujourd'hui et de demain à conserver et à mettre en valeur ses multiples facettes.

Description

Cet indicateur rend compte des montants provenant du Fonds du patrimoine culturel québécois qui ont été engagés par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et par ses partenaires pour la réalisation de projets subventionnés en vertu du programme d'investissements dédiés à la sauvegarde du patrimoine culturel.

Le Fonds du patrimoine culturel québécois a été mis en place en 2006 afin d'accroître le soutien à la restauration, au recyclage, à la mise aux normes et à la diffusion d'éléments significatifs du patrimoine culturel québécois, notamment ceux protégés par les municipalités. Jusqu'en 2012, ce fonds d'investissement s'élevait à 200 M\$ (cible 2010-2011) et comprenait quatre volets. Un cinquième volet a été ajouté en janvier 2012. Le Fonds s'est élargi avec l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel et il est maintenant affecté au soutien financier de mesures favorisant la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel québécois.

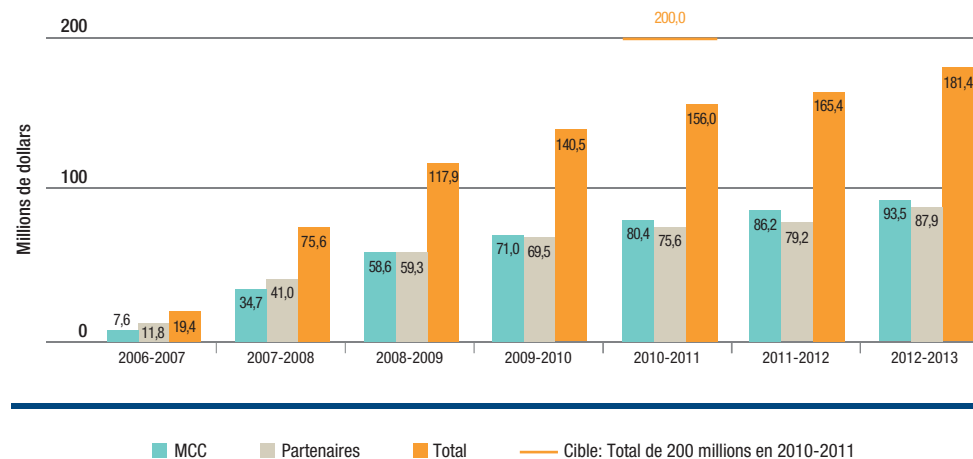
Résultats

En 2012-2013, les investissements dédiés à la sauvegarde du patrimoine culturel cumulés depuis 2006-2007 s'élevaient à 181,4 M\$, ce qui correspond à 91 % de la cible de 200 M\$ fixée par le MCC pour 2010-2011.

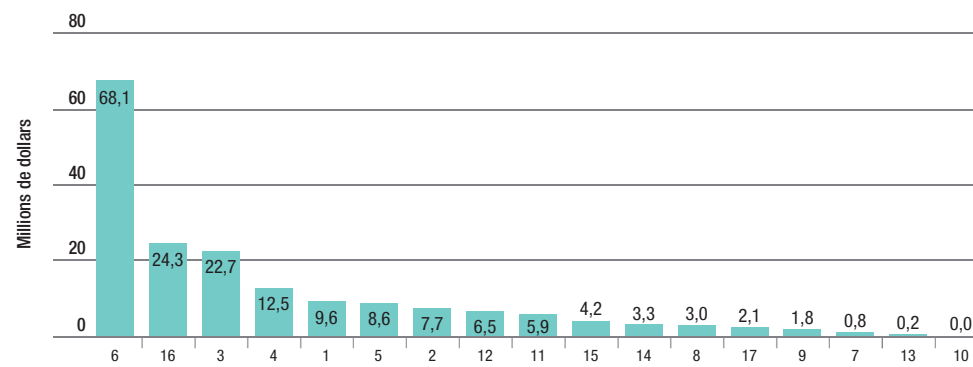
En ce qui concerne le financement des projets, en 2012-2013, la part du MCC représentait 51,6 % des montants investis depuis la création du Fonds du patrimoine culturel québécois, alors qu'elle était de 39,0 % en 2006-2007.

À l'échelle régionale, c'est la région de Montréal qui a le plus bénéficié de ce programme d'aide avec des investissements totaux de 68,1 M\$, suivie de la Montérégie (24,3 M\$) et de la Capitale-Nationale (22,7 M\$).

Cumulatif selon l'investisseur, 2006-2007 à 2012-2013



Cumulatif par région administrative, 2006-2007 à 2012-2013



Source : Ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Compilation : Ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Tendance de la période 2006-2007 à 2012-2013

Détails de la tendance

Cible cumulative 200 M\$ en 2010-2011

Niveau atteint

19,4 M\$ au début de la période
156,0 M\$ à l'échéance de la cible
181,4 M\$ à la fin de la période

Informations complémentaires

Variation

Relative +837,2 %
Absolue +161,2 M\$

Taux de croissance annuel moyen +45,2 %

Régions administratives

- 01 Bas-Saint-Laurent
- 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 03 Capitale-Nationale
- 04 Mauricie
- 05 Estrie
- 06 Montréal
- 07 Outaouais
- 08 Abitibi-Témiscamingue
- 09 Côte-Nord
- 10 Nord-du-Québec
- 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- 12 Chaudière-Appalaches
- 13 Laval
- 14 Lanaudière
- 15 Laurentides
- 16 Montérégie
- 17 Centre-du-Québec

OBJECTIF 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes

INDICATEUR 22.1 Ratio des dépenses des entreprises pour la protection de l'environnement sur le PIB

Les dépenses engagées par les entreprises pour la protection de l'environnement, que ce soit dans une approche préventive ou curative, s'avèrent nécessaires pour réduire l'impact négatif des activités économiques sur l'environnement et pour préserver la biodiversité et la qualité de l'environnement des générations actuelles et futures. Elles ont également une incidence positive sur l'économie et sur le marché du travail, en favorisant le développement d'une industrie de l'environnement et l'éclosion d'un marché de produits et de services novateurs.

Description

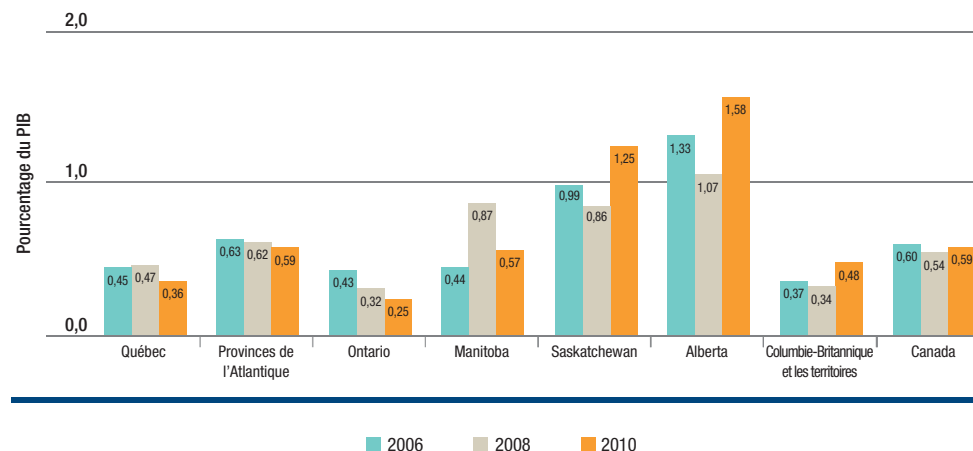
Cet indicateur correspond à la somme des dépenses d'immobilisations (investissements) et des dépenses d'exploitation (dépenses courantes) effectuées par les entreprises pour la protection de l'environnement divisée par le produit intérieur brut (PIB). Il inclut notamment les dépenses relatives aux services de gestion des déchets, à la lutte contre la pollution, à la protection et la restauration de la faune et de l'habitat ainsi qu'à l'évaluation environnementale, de même que les amendes et les permis. Il mesure l'importance relative des coûts assumés par les entreprises pour se conformer à une réglementation, une convention ou un accord volontaire actuel ou anticipé, canadien ou international de nature environnementale.

Résultats

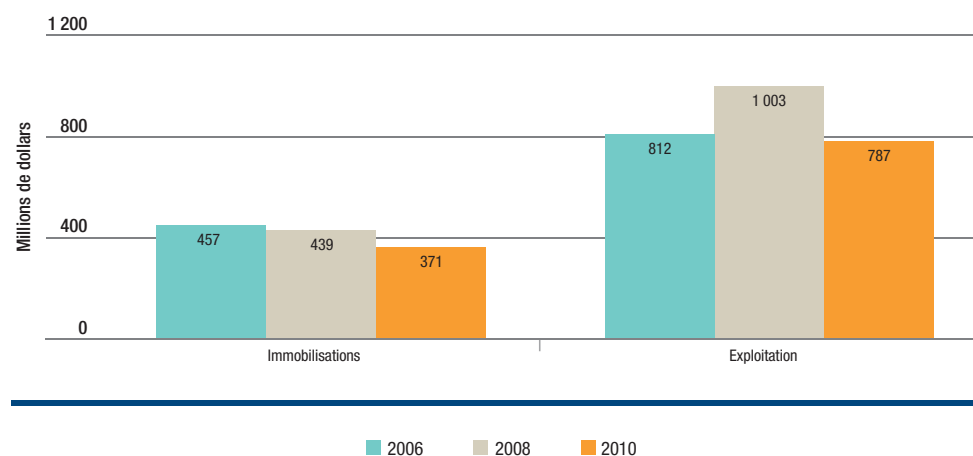
En 2010, au Québec, les dépenses des entreprises pour la protection de l'environnement s'élevaient à 1,16 G\$ et représentaient 0,36 % du PIB, comparativement à 1,27 G\$ et 0,45 % du PIB en 2006. La diminution des dépenses d'immobilisation est plus importante (-86,6 M\$), celles-ci ayant décliné à un rythme annuel moyen de 5,1 %, alors que les dépenses d'exploitation n'ont que légèrement diminué (-25 M\$), avec un taux de croissance annuel moyen de -0,8 %. Il faut cependant noter que, pendant toute cette période, le ratio des dépenses des entreprises pour la protection de l'environnement sur le PIB est plus élevé au Québec qu'en Ontario, où ce ratio était de 0,43 % en 2006 et de 0,25 % en 2010.

De 2006 à 2010, seules les entreprises implantées dans l'Ouest canadien ont augmenté leurs dépenses pour la protection de l'environnement. Le ratio de ces dépenses sur le PIB est particulièrement élevé en Alberta et en Saskatchewan, où il était respectivement à 1,58 % et 1,25 % en 2010. Ces résultats reflètent notamment l'importance qu'y occupent les entreprises dont les activités sont plus dommageables pour l'environnement.

Par province et territoire, 2006, 2008 et 2010



Selon le type de dépense Québec, 2006, 2008 et 2010



Source: Statistique Canada (SC), Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement (EDPE), Comptes économiques provinciaux.

Compilation: Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note: En 2006, l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement de Statistique Canada a été modifiée pour mettre l'accent sur l'efficacité énergétique plutôt que sur les émissions de GES et elle couvre les entreprises qui comptent plus de 19 employés (au lieu de 49). Les informations recueillies ne sont donc pas comparables à celles des années antérieures.

Tendance de la période

2006 à 2010



Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen -5,2 %

Informations complémentaires

2006 0,45 %

2010 0,36 %

Moyenne 0,43 %

Variation Relative -19,3 %

Absolue -0,09 point de pourcentage

OBJECTIF 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes

INDICATEUR 22.2 Émissions de gaz à effet de serre

L'effet de serre est un processus déterminant du système climatique terrestre. Il contribue au développement de l'espèce humaine, de la flore et de la faune. Les émissions de gaz à effet de serre (GES), ont un effet non négligeable sur la température. Les changements climatiques sont préoccupants en raison de leurs impacts sur la santé humaine, sur la biodiversité et sur de nombreux secteurs économiques.

Description

Cet indicateur exprime la quantité de GES qui est annuellement générée au Québec par l'activité humaine. Il permet de schématiser l'évolution des émissions de GES dues au transport, à l'industrie, au chauffage, à l'agriculture, aux déchets et à la production d'électricité. Les GES pris en compte sont ceux considérés par le Protocole de Kyoto, c'est-à-dire le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), l'hexafluorure de soufre (SF₆), les polyfluorocarbures (PFC) et certains hydrofluorocarbures (HFC).

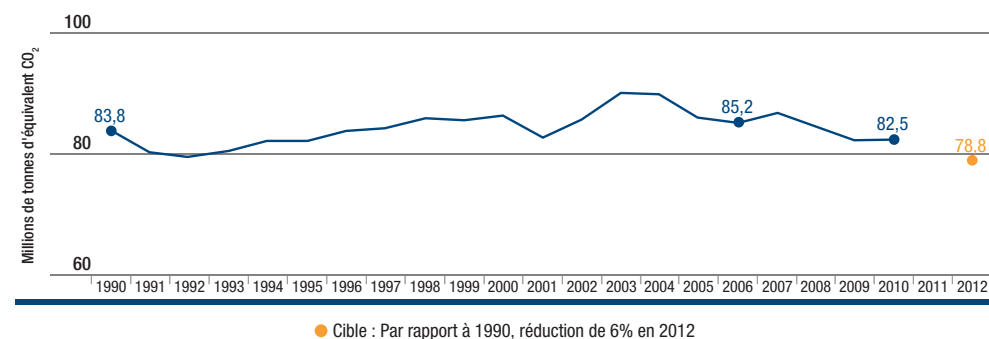
Les données nécessaires au calcul de l'indicateur proviennent de l'Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP). Le CO₂ provenant de la biomasse et des sols agricoles, les combustibles fossiles utilisés dans le transport international (aérien et maritime) ainsi que les émissions provenant des réservoirs hydroélectriques ne sont pas comptabilisés dans l'inventaire du MDDEFP.

Résultats

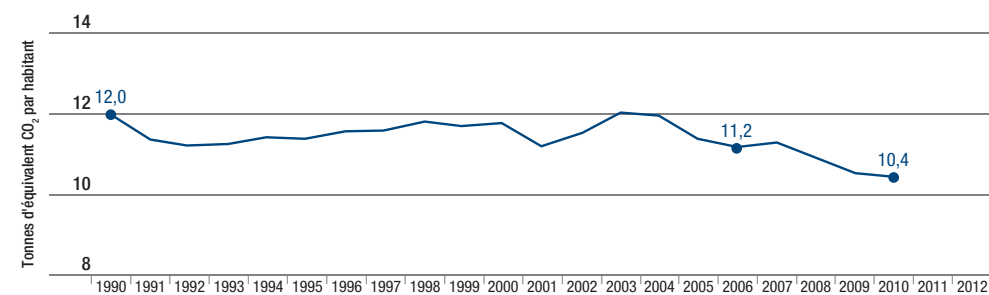
De 2006 à 2010, les émissions de GES ont diminué de 2,7 Mt éq. CO₂, ce qui les situait à 1,6 % sous le niveau de 1990. Les émissions de GES du Québec varient d'une année à l'autre en fonction de plusieurs facteurs tels que le prix de l'énergie, la conjoncture économique et la rigueur des températures hivernales. Pour pouvoir confirmer que la baisse observée constitue une tendance, il est nécessaire de disposer de données couvrant une période de plusieurs années. Les inventaires des années à venir permettront de compléter le portrait des tendances en matière de réduction de GES.

En 2010, les émissions de GES par habitant s'élevaient à 10,4 t éq. CO₂, comparativement à 11,2 en 2006. Les émissions par million de dollars de PIB s'élevaient quant à elles à 301,2 t éq. CO₂ en 2010 comparativement à 327,7 en 2006. De 2006 à 2010, le Québec a réussi à diminuer ses émissions de GES alors que sa population et son PIB²⁰⁰ augmentaient respectivement de 3,9 % et de 5,3 %.

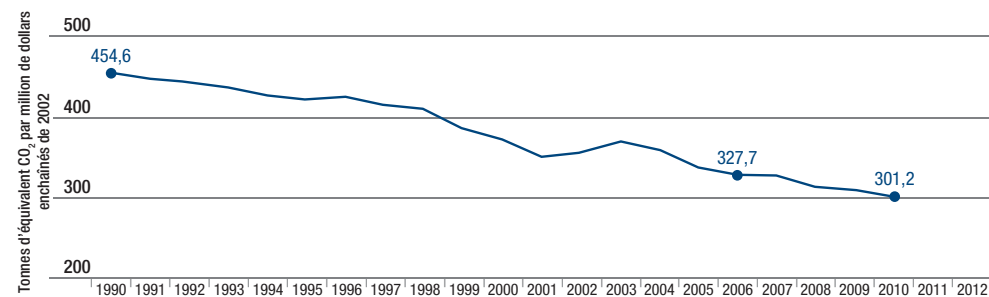
Total, 1990 à 2010



Par habitant, 1990 à 2010



Par rapport au PIB, 1990 à 2010



Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP); Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation : Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

Tendance de la période 2006 à 2010



Détails de la tendance

Cible

78,8 millions de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (Mt éq. CO₂) en 2012 (équivalent à 6 % sous le niveau de 1990)

Informations complémentaires

1990	83,8 Mt éq. CO ₂
2006	85,2 Mt éq. CO ₂
2010	82,5 Mt éq. CO ₂
Variation Relative	-3,2 %
Variation Absolue	-2,7

²⁰⁰ Le PIB est calculé en dollars enchaînés de 2002.

OBJECTIF 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes

INDICATEUR 22.3 Émissions de dioxyde de soufre (SO₂)

Le dioxyde de soufre (SO₂) participe, avec d'autres substances comme les oxydes d'azote (NO_x) et leurs dérivés, à la formation d'aérosols acides qui contribuent notamment à l'acidification des lacs, au dépérissement de la végétation et à la dégradation du parement des infrastructures. En outre, les émissions de SO₂ peuvent avoir des incidences non négligeables sur la santé des individus et sur l'économie. Toutefois, il n'existe pas d'évaluation précise de l'ampleur de ces effets. À cet égard, le développement de pratiques de production et de consommation responsables ayant pour effet de réduire les émissions de SO₂ s'avère déterminant pour la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles.

Description

Cet indicateur exprime la quantité de SO₂ qui est annuellement libérée dans l'atmosphère par l'activité humaine au Québec. Il rend compte de l'évolution des émissions dues à la combustion et aux procédés industriels, aux transports et à d'autres sources telles que les centrales thermiques et à biomasse, les incinérateurs, le chauffage au bois et le chauffage commercial, résidentiel et institutionnel. Il permet d'apprécier les effets des mesures déployées pour réduire les émissions de ce polluant atmosphérique.

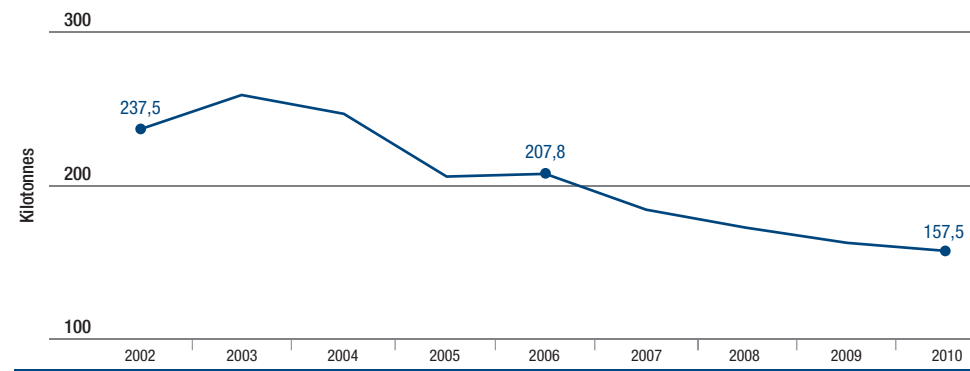
Les données proviennent principalement de l'Inventaire québécois des émissions atmosphériques (IQÉA). Jusqu'en 2007, les entreprises ont fourni de façon volontaire leurs données d'émissions ou leurs données de consommation énergétique et de production, à partir desquelles le MDDEFP détermine les émissions de SO₂ par entité. Depuis 2008, le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère exige ces informations pour les entreprises dépassant le seuil de déclaration prescrit du SO₂ qui est de 20 tonnes.

Résultats

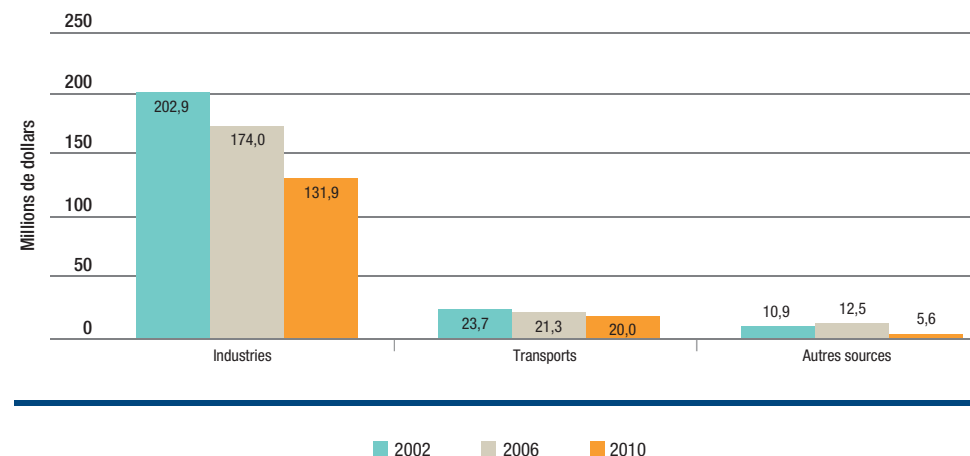
De 2006 à 2010, les émissions globales de dioxyde de soufre sont passées de 207,8 kt à 157,5 kt, ce qui représente un rythme de diminution annuel moyen de 6,7%.

En 2010, les principales sources d'émissions de SO₂ étaient les industries, avec 83,8% des émissions totales, et le transport, avec 12,7%. De 2006 à 2010, la diminution la plus rapide a été enregistrée par les autres sources, qui ont affiché un taux de croissance annuel moyen de -18,2%, suivies par les industries (-6,7%) et le transport (-1,6%). En valeur absolue, la plus grande diminution a été enregistrée par les industries (-42,1 kt).

2002 à 2010



Par secteur d'activité, 2002, 2006 et 2010



Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

Compilation : Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

Tendance de la période

2006 à 2010



Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen -6,7%

Informations complémentaires

En kilotonnes (kt) de SO₂

2006	207,8
2010	157,5
Moyenne	177,0
Variation Relative	-24,2%
Variation Absolue	-50,3

OBJECTIF 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes

INDICATEUR 22.4 Mise en place d'un programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau

L'eau joue un rôle important pour le bien-être des collectivités. Or, le développement économique et la croissance de la population exercent des pressions sur cette ressource. La mise en place d'un programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau vise à réduire ces pressions et à effectuer une saine gestion de l'eau, rendant possibles, notamment, un accès équitable aux ressources en eau et la disponibilité à long terme des ressources en eau.

Description

Cet indicateur rend compte de l'état d'avancement des travaux relatifs à la création et à la mise en œuvre du programme gouvernemental de conservation et d'utilisation efficace de l'eau que le Québec doit élaborer dans le cadre de l'*Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent*. Le programme doit poursuivre les buts suivants énoncés à l'article 304 de l'Entente :

- Assurer l'amélioration des eaux du bassin et des ressources naturelles qui en dépendent;
- Protéger et restaurer l'intégrité hydrologique et écosystémique du bassin;
- Conserver la quantité de l'eau de surface et de l'eau souterraine dans le bassin;
- Assurer l'utilisation durable des eaux du bassin;
- Promouvoir une utilisation efficace de l'eau et réduire les pertes ainsi que le gaspillage de l'eau.

Les travaux se déroulent en quatre étapes :

- Élaboration des orientations et des objectifs du Québec en matière de conservation et d'utilisation efficace de l'eau;
- Élaboration du programme, qui doit prendre en considération les orientations et les objectifs du Québec;
- Mise en œuvre du programme, c'est-à-dire la réalisation des activités permettant d'appliquer les mesures du programme;
- Suivi du programme qui permettra de déterminer ses forces et ses faiblesses, de suggérer des solutions et d'apporter les corrections nécessaires.

Résultats

Calendrier de travail

- 2008-2009 :** Travaux préliminaires
- Recherche documentaire sur les programmes de conservation et d'utilisation efficace de l'eau au Québec et ailleurs
- 2009-2010 :** Élaboration des objectifs du Québec
- Analyse de la situation et détermination des besoins
 - Consultation ministérielle
- 2010-2011 :** Finalisation des objectifs du Québec
- Consultation ministérielle
 - Consultation interministérielle
 - Consultation officielle des ministères concernés
 - Approbation gouvernementale
- 2011-2013 :** Élaboration du programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau
- Détermination et bonification, au besoin, des actions réalisées, en cours d'élaboration et projetées qui pourraient contribuer à l'atteinte des objectifs du Québec
 - Consultation ministérielle
 - Consultation interministérielle
 - Consultation du grand public
 - Mise en œuvre du programme
 - Développement d'une stratégie d'évaluation du programme

Travaux amorcés ou réalisés

- 2008-2009 :**
- Réalisation d'une revue de littérature sur les programmes de conservation et d'utilisation efficace de l'eau
- 2009-2010 :**
- Analyse de la situation et détermination des besoins
 - Rencontre du comité ministériel
- 2010-2011 :**
- Rencontre du comité ministériel sur les objectifs de conservation et d'utilisation efficace de l'eau.
 - Rencontres du comité interministériel sur les objectifs
 - Adoption par les ministères concernés des objectifs de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec en décembre 2010
 - Adoption officielle des quinze objectifs de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec le 24 mars 2011
- Août 2011 à : juillet 2012**
- Élaboration des mesures de conservation et d'utilisation efficace de l'eau
- Août 2012-2013 :**
- Détermination des mesures de conservation et d'utilisation efficace de l'eau en application ou en élaboration dans les ministères concernés
 - Consultation interministérielle
 - Approbation interministérielle
 - Élaboration du processus d'évaluation de programme (suivi annuel et bilan quinquennal)

Tendance de la période

2008-2009 à 2012-2013



Calendrier de travail respecté

OBJECTIF 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes

INDICATEUR 22.5 Élaboration d'une méthodologie d'évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d'eau

L'eau joue un rôle important pour le bien-être des collectivités. Or, le développement économique et la croissance de la population exercent des pressions sur cette ressource. La demande en eau étant grandissante, il est important d'appliquer différentes mesures afin d'assurer la pérennité de la ressource. Les prélèvements d'eau pris cumulativement peuvent avoir des impacts importants sur les écosystèmes aquatiques ainsi que sur les usagers de l'eau.

Description

Cet indicateur rend compte de l'état d'avancement des travaux relatifs à l'élaboration de la méthodologie qui sera utilisée pour évaluer les impacts cumulatifs des prélèvements d'eau répertoriés par le gouvernement du Québec. Il permet notamment de suivre la mise en œuvre de l'un des engagements pris par le Québec à titre de signataire de l'*Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent*. On entend par prélèvement d'eau, dans l'Entente, toute action de prendre de l'eau de surface ou de l'eau souterraine. Les impacts cumulatifs résultent des effets combinés de tous les aspects des prélèvements, dérivations et consommations passés, actuels ou raisonnablement prévisibles. Les impacts cumulatifs peuvent résulter de prélèvements, de dérivations ou de consommations ayant des répercussions mineures sur le plan individuel, mais qui deviennent significatives lorsqu'on les considère globalement sur une période de temps donnée.

Résultats

Calendrier de travail

2008-2009 :

- Revue de littérature sur les techniques d'évaluation des impacts cumulatifs.
- Mise en place d'un comité technique pour élaborer la méthode d'évaluation des impacts des prélèvements d'eau au Québec.

2009-2010 :

- Analyse des options pour le Québec et travaux en comité.
- Participation aux travaux du comité scientifique du Conseil régional des ressources en eaux des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.

2009-2016 :

- Élaboration des outils pour mener les évaluations des impacts cumulatifs des prélèvements d'eau.

Travaux amorcés ou réalisés

2009-2010 :

- Participation à la première rencontre du comité du Conseil régional qui devra mener à une méthode d'évaluation des impacts cumulatifs pour l'ensemble du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.
- Rencontres du comité technique afin de définir les étapes de réalisation d'une évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d'eau au Québec.
- Réalisation d'une étude d'opportunité pour la mise au point d'un outil d'analyse et d'aide à la décision pour l'évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d'eau au sein du MDDEFP.

2010 à :
juillet 2011

- Participation aux travaux du comité du Conseil régional permettant de mener une évaluation des impacts cumulatifs pour l'ensemble du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, en débutant par un bilan hydrique.
- Tenue de rencontres du comité technique concernant les travaux menant à la méthode d'évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d'eau au Québec.
- Réalisation de travaux préalables à l'analyse préliminaire d'un outil d'analyse et d'aide à la décision pour l'évaluation des impacts des prélèvements d'eau au sein du MDDEFP.

Août 2011 à :
mai 2013

- Tenue d'ateliers techniques et réalisation en cours de travaux permettant la mise au point d'outils et d'une méthode servant à l'application réglementaire en matière d'évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d'eau.
- Participation à la finalisation du projet de rapport d'évaluation des impacts cumulatifs pour l'ensemble du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, dont l'échéance est prévue en décembre 2013.

Tendance de la période

2008-2009 à 2012-2013



Calendrier de travail respecté

OBJECTIF 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes

INDICATEUR 22.6 État d'avancement du nouveau régime forestier

Richesse naturelle inestimable, la forêt constitue une composante déterminante du capital naturel du Québec, puisqu'elle assure des fonctions écologiques, économiques et sociales importantes. La forêt doit donc être protégée et mise en valeur. Par conséquent, le nouveau régime forestier vise principalement à implanter un aménagement durable des forêts afin d'assurer, entre autres, la conservation de la biodiversité et la pérennité de cette ressource, de même que la vitalité socio-économique des collectivités concernées.

Description

Cet indicateur rend compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du nouveau régime forestier. Il témoigne de l'effort gouvernemental en vue d'assurer la pérennité de cette ressource renouvelable.

Le nouveau régime forestier s'inscrit dans la foulée des travaux du Sommet sur l'avenir du milieu forestier québécois tenu en décembre 2007. Les principaux éléments de la réforme du régime forestier sont les suivants :

- Mise à l'enchère de quelque 25% des bois des forêts du domaine de l'État et mise sur pied d'un bureau de mise en marché des bois au sein du ministère des Ressources naturelles (MRN) ;
- Remplacement, en 2013, des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier par des garanties d'approvisionnement;
- Adoption d'une stratégie d'aménagement durable des forêts;
- Élaboration d'approches régionalisées et d'aménagement écosystémique des forêts;
- Élaboration de la planification forestière par le MRN avec, notamment, des utilisateurs du milieu forestier (table de gestion intégrée des ressources et du territoire) et les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT);
- Exécution des travaux forestiers par des entreprises certifiées liées par contrat au (MRN);
- Création de forêts de proximité gérées localement.

Résultats

Des étapes marquantes

2008

- Publication du livre vert *La forêt, pour construire le Québec de demain*
- Précisions apportées dans le document de travail *L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts*

2009

- Dépôt du projet de loi 57 sur l'occupation du territoire forestier à l'Assemblée nationale

2010

- Adoption de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., chapitre A 18.1)
- Consultation publique sur l'aménagement durable des forêts : Stratégie d'aménagement durable des forêts et modalités proposées pour le futur règlement sur l'aménagement durable des forêts (le rapport des consultations est disponible depuis 2011)

2011

- Consultation du public sur les orientations relatives à la sélection, à la mise en place et au fonctionnement des forêts de proximité

2012-2013

- Poursuite des travaux

2013

- Publication des deux premiers tomes du Guide sylvicole du Québec :
Tome 1 – *Les fondements biologiques de la sylviculture*
Tome 2 – *Les concepts et l'application de la sylviculture*

En élaboration :

- Tome 3 du Guide sylvicole du Québec (*Les scénarios sylvicoles*), les versions définitives de la Stratégie d'aménagement durable des forêts et du Règlement sur l'aménagement durable des forêts ainsi que les plans d'aménagement forestier tactiques et opérationnels dans chaque unité d'aménagement.

Tendance de la période

2008-2009 à 2012-2013



Calendrier de travail respecté

OBJECTIF 23

Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable

INDICATEUR 23.1 Actions internationales importantes qui contribuent à la démarche de développement durable du Québec

La capacité d'un État à effectuer des choix publics ou à adopter des lois, des politiques ou des règlements est de plus en plus influencée par des décisions prises par d'autres États ou par des organisations internationales. Dans un contexte où les rapports de force se modifient au rythme des changements géopolitiques, l'intensification des actions internationales du Québec permet d'accroître l'influence qu'il peut exercer sur différents enjeux, notamment ceux reliés au développement durable.

Description

Cet indicateur dénombre les actions internationales importantes du gouvernement du Québec mises de l'avant avec des partenaires étrangers, ou auprès de tels partenaires, et qui s'inscrivent dans la démarche de développement durable adoptée par le gouvernement du Québec. Deux types d'actions sont retenus :

1. Les programmes structurés à portée internationale touchant le développement durable, dont le budget est supérieur à 50 000 \$ et qui comportent au moins un objectif directement relié à l'un des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013;
2. Les actions qui s'inscrivent dans l'une des trois catégories suivantes et dont le contenu, la démarche préparatoire et la mise en œuvre traitent des enjeux liés aux orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 :
 - Conférences internationales multilatérales auxquelles le Québec participe et qui impliquent un positionnement international du Québec;
 - Missions à l'étranger du premier ministre ou de ministres;
 - Ententes, partenariats ou coopérations internationales conclus et signés.

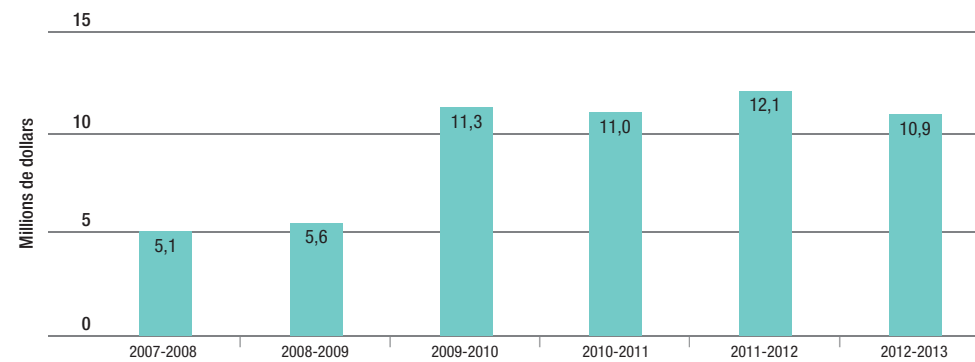
Résultats

De 2007-2008 à 2012-2013, les montants versés par le gouvernement du Québec en vertu de programmes à portée internationale visant à appuyer des projets de coopération pour le développement, l'environnement, la santé publique et l'innovation ont crû à un rythme annuel moyen de 16,3 %. En 2012-2013, ces montants totalisaient 10,9 M\$, soit :

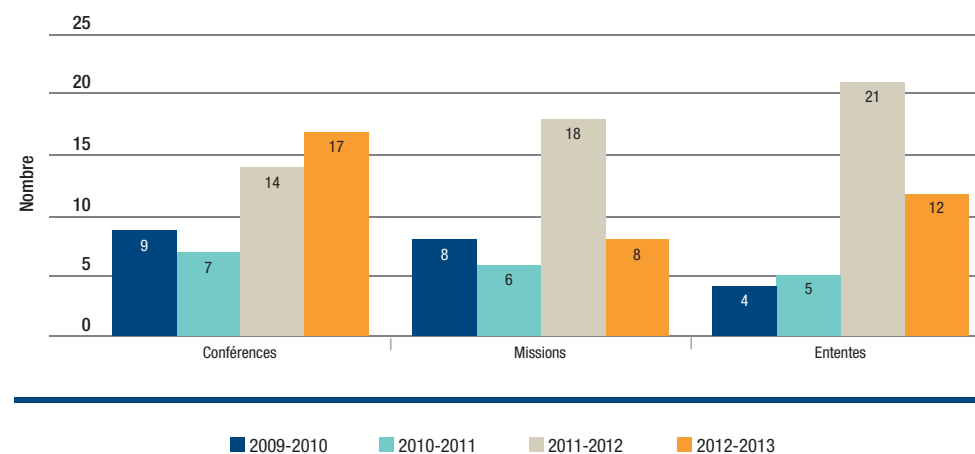
- 2,6 M\$ – Programme Québec sans frontières (QSF);
- 2,5 M\$ – Programme québécois de développement international (PQDI);
- 1,9 M\$ – Programme gouvernemental d'intervention contre la rage du raton laveur;
- 1,7 M\$ – Ententes de partenariat financier pour la mise en œuvre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS);
- 1,7 M\$ – Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques;
- 0,5 M\$ – Programme de soutien à la recherche : soutien à des initiatives internationales de recherche et d'innovation (PSR-SIIRI).

De 2009-2010 à 2012-2013, les actions internationales du gouvernement du Québec liées aux orientations de la Stratégie ont crû à un rythme annuel moyen de 20,8 %. En 2012-2013, ces actions comprenaient la signature de 12 ententes de même que la participation à 17 conférences et 8 missions ministérielles. Ces actions se sont déroulées au Brésil, au Canada, aux États-Unis, en Europe, en Inde, au Qatar et en Russie.

Programmes, 2007-2008 à 2012-2013



Conférences, missions et ententes internationales 2009-2010 à 2012-2013



Source : Ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur (MRIFCE).

Compilation : Ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur (MRIFCE).

Programmes

Tendance de la période
2007-2008 à 2012-2013

Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen +16,3%

Informations complémentaires

2007-2008	5,1 M\$
2012-2013	10,9 M\$
Moyenne	9,3 M\$
Variation Relative	+112,9%
Absolue	+5,8 M\$

Conférences, missions et ententes internationales

Tendance de la période
2009-2010 à 2012-2013

Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen +20,8%

Informations complémentaires

2007-2008	21
2012-2013	37
Moyenne	32
Variation Relative	+76,2%
Absolue	+16

OBJECTIF 23

Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable

INDICATEUR 23.2 Initiatives de promotion internationale de la démarche québécoise de développement durable

L'environnement, l'économie et les aspects sociaux d'un État ne se limitent pas à ses frontières géographiques. Ainsi, la croissance de son économie et sa prospérité de même que la vitalité de sa culture et l'affirmation de son identité sont largement tributaires de son ouverture sur le monde. La promotion internationale de la démarche québécoise de développement durable est nécessaire pour affermir l'influence que le Québec peut exercer sur des enjeux reliés au développement durable et pour accroître le rayonnement de la société québécoise.

Description

Cet indicateur dénombre les allocutions prononcées à l'étranger par le premier ministre ou un ministre dont l'objectif principal est de faire connaître, de promouvoir ou de faire valoir la démarche gouvernementale québécoise de développement durable ainsi que les principales réalisations québécoises en cette matière.

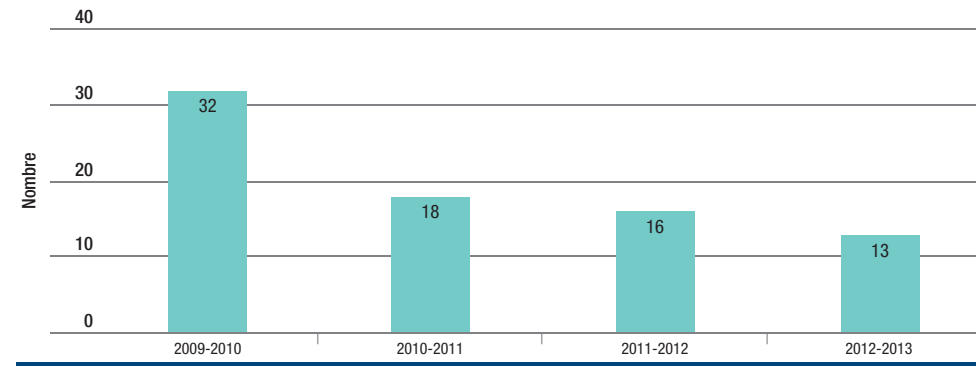
En se positionnant comme un acteur crédible et proactif, le Québec espère susciter l'intérêt de ses interlocuteurs à collaborer avec lui sur des questions liées au développement durable ou donner une valeur ajoutée à ses produits, ses services et son expertise en ce domaine. Dans certains domaines, la mise en commun d'expertises complémentaires permet des avancées plus rapides, moins coûteuses et ayant de plus grandes chances de succès.

Dans le domaine de la diplomatie et des affaires publiques, la mesure des résultats est particulièrement difficile, notamment parce qu'elle peut être à court, moyen ou long terme, en fonction de l'objectif visé et du public cible identifié. Par ailleurs, le niveau d'atteinte du but, qui est d'influencer la perception du public cible à l'égard du Québec, est difficilement quantifiable à court terme. C'est en partie pour cette raison que la mesure porte sur l'action de promotion plutôt que sur ses résultats.

Résultats

Depuis 2009-2010, le gouvernement du Québec a réalisé 79 initiatives de promotion de sa démarche de développement durable à l'échelle internationale. De ce nombre, en 2012-2013, huit ont eu lieu en Amérique latine (Brésil), quatre en Europe (Allemagne, Belgique et France) et une en Asie (Inde). Elles font référence aux allocutions prononcées à l'étranger par le premier ministre ou un ministre lors d'événements tels que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Brésil), l'International Climate Conference (Allemagne) ou encore le Delhi Sustainable Development Summit (Inde).

2009-2010 à 2012-2013



Source : Ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur (MRIFCE).

Compilation : Ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur (MRIFCE).

Tendance de la période

2009-2010 à 2012-2013
Indéterminée²⁰¹

Résultats

2009-2010	32
2012-2013	13
Moyenne	20

²⁰¹ Il n'est pas possible de qualifier la tendance de cette période à partir de la méthode retenue pour apprécier l'évolution des indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie, puisque le nombre d'initiatives de promotion internationale réalisées par le gouvernement en matière de développement durable est en bonne partie influencé par des facteurs externes sur lesquels il a souvent peu d'emprise, notamment la tenue de grands événements internationaux.

OBJECTIF 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté

INDICATEUR 24.1 Nombre moyen d'heures consacrées au bénévolat

Le bénévolat est au cœur de l'engagement citoyen. Il témoigne de la vigueur de la contribution des citoyens au développement de leur communauté et au bien-être des personnes qui la composent. Que ce soit en raison du grand nombre de personnes visées, de la diversité des secteurs d'activités ou des milieux sociaux, le bénévolat permet de renforcer les liens entre les membres de la collectivité.

Description

Le bénévolat correspond au travail effectué par les personnes qui ont déclaré avoir fourni un service sans rémunération par l'entremise d'un groupe ou d'un organisme sans but lucratif ou de bienfaisance au moins une fois au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Cet indicateur rend compte du nombre total d'heures de bénévolat que les bénévoles âgés de 15 ans et plus ont fourni, en moyenne par année, à une école, un organisme religieux, une association communautaire ou une association de sports.

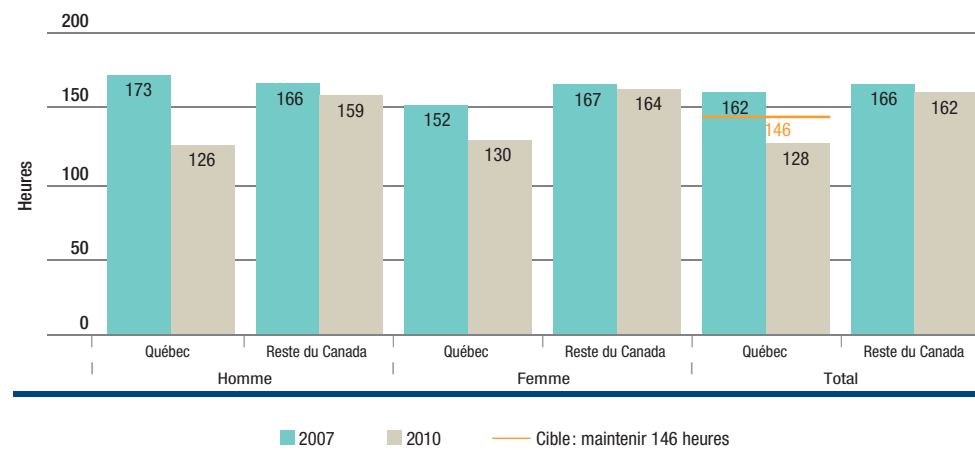
Résultats

En 2007 et en 2010, les bénévoles représentaient 37 % de la population québécoise. Cependant, leur participation était très variable. En 2010, 10 % des bénévoles ont effectué en moyenne 700 heures de bénévolat et 90 % y ont accordé une moyenne de 65 heures. Dans l'ensemble, le temps consacré au bénévolat a diminué de manière significative pendant cette période, passant de 162 à 128 heures en moyenne par année. La variation à la baisse est particulièrement significative chez les hommes²⁰².

L'engagement bénévole demeure plus faible au Québec que dans le reste du Canada, où les bénévoles, qui représentaient 50 % de la population en 2010, ont donné 162 heures en moyenne pour venir en aide à des groupes ou des organismes sans but lucratif. Ce constat reste vrai autant pour les hommes que pour les femmes.

La cible fixée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) pour le suivi de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, qui consiste à maintenir le nombre moyen d'heures consacrées au bénévolat en 2004, soit 146 par année, a été atteinte seulement en 2007. En 2010, le nombre moyen d'heures consacrées au bénévolat a représenté 88 % de la cible.

Selon le sexe, Québec et le reste du Canada, 2007 et 2010



Source : Statistique Canada (SC), Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation (ECDBP).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

²⁰² Cette variation n'est pas significative dans le cas des femmes, l'estimation de 2010 étant incluse à l'intérieur de l'intervalle de confiance à 95 % de celle de 2007.

²⁰³ Les données proviennent de l'Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation (ECDBP) effectuée par Statistique Canada sur une base triennale. Seules les années 2007 et 2010 sont couvertes par l'enquête pendant la période visée pour le suivi de la Stratégie.

²⁰⁴ L'intervalle de confiance associé au taux de croissance annuel moyen ne permet pas de déterminer avec exactitude le niveau de variation de la période analysée.

Tendance de la période 2007 à 2010



Détails de la tendance

Cible annuelle 146 h/personne

Niveau atteint²⁰³

162 h/personne au début de la période
128 h/personne à la fin de la période

Informations complémentaires

	2007	2010
Total	162	128
Hommes	173	126
Femmes	152	130

Taux de croissance annuel moyen²⁰⁴ < -1 %

OBJECTIF 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté

INDICATEUR 24.2 Soutien financier en appui à la mission globale des organismes communautaires

«L'action communautaire est issue d'un mouvement de citoyens qui s'intéressent tout particulièrement aux conditions de vie et à la qualité des services collectifs et qui demandent à être consultés et à avoir plus de prise par rapport aux décisions des pouvoirs en place.»²⁰⁵ Les valeurs d'entraide, de partage, de solidarité et de participation qui sont au cœur de l'action communautaire en font un facteur de cohésion sociale et de développement d'une citoyenneté active. En apportant un soutien financier au fonctionnement des organismes communautaires, le gouvernement contribue à accroître l'autonomie d'action et la stabilité financière d'organismes qui sont essentiels pour le développement social et économique du Québec.

Description

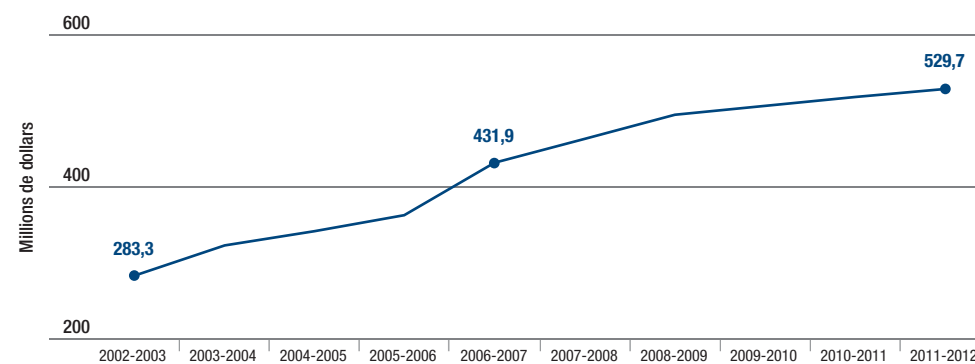
Cet indicateur permet de comparer l'évolution du soutien accordé par le gouvernement pour soutenir l'existence des organismes communautaires. Ce mode de soutien se définit par le versement d'un montant forfaitaire visant à couvrir les frais généraux, tels que le loyer, la téléphonie, les infrastructures technologiques, etc., et les frais salariaux associés au fonctionnement de base et aux services alternatifs offerts par ces organismes.

Résultats

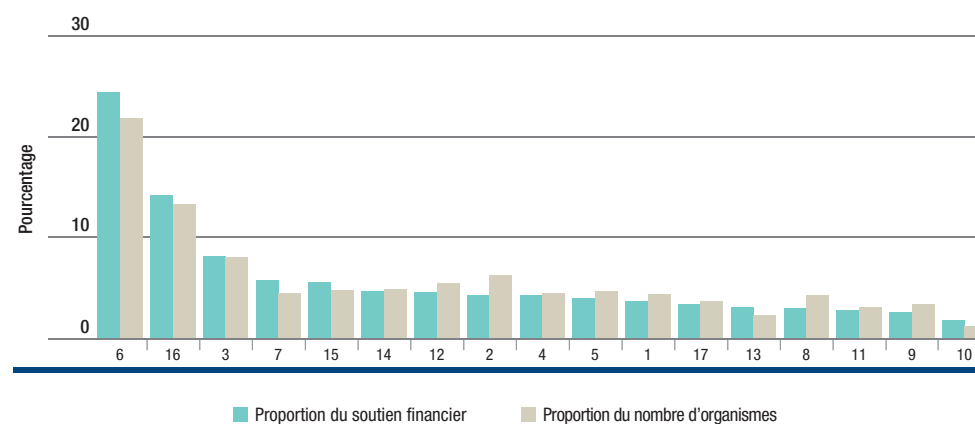
En 2011-2012, le gouvernement a versé 529,7M\$ à 4 267 organismes communautaires, soit 97,8M\$ de plus qu'en 2006-2007. Pendant cette période, le soutien de l'État s'est accru en moyenne de 4,2 % par année et le nombre d'organismes soutenus, de 0,3 %.

À l'échelle régionale, on observe que 44 % des organismes sont concentrés dans trois régions qui reçoivent 47 % de l'aide gouvernementale. Il s'agit des régions de Montréal (129,6M\$), de la Montérégie (75,5M\$) et de la Capitale-Nationale (43,4M\$).

2002-2003 à 2011-2012



Par région administrative, 2011-2012



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Tendance de la période 2006-2007 à 2011-2012



Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen +4,2 %

Informations complémentaires

En M\$ courants

2006-2007 431,9

2011-2012 529,7

Moyenne 491,8

Variation

Relative +22,6 %

Absolute +97,8

Régions administratives

- 01 Bas-Saint-Laurent
- 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean
- 03 Capitale-Nationale
- 04 Mauricie
- 05 Estrie
- 06 Montréal
- 07 Outaouais
- 08 Abitibi-Témiscamingue
- 09 Côte-Nord
- 10 Nord-du-Québec
- 11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- 12 Chaudière-Appalaches
- 13 Laval
- 14 Lanaudière
- 15 Laurentides
- 16 Montérégie
- 17 Centre-du-Québec

²⁰⁵ MESS (2001). *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec.*

OBJECTIF 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté

INDICATEUR 24.3 Proportion des candidatures féminines aux élections générales municipales

La municipalité est l'instance la plus proche de la population. Ses décisions ont des répercussions importantes sur la qualité de vie, le développement socioéconomique, l'habitation, l'environnement et l'aménagement du territoire. Une participation égale des femmes et des hommes aux postes décisionnels est aujourd'hui une valeur démocratique reconnue et même encouragée par le gouvernement du Québec. Des changements de culture doivent continuer à s'opérer pour que le principe de l'égalité qui imprègne tous les rapports sociaux se transpose dans les sphères décisionnelles et permette aux femmes de participer activement au développement social et économique du Québec.

Description

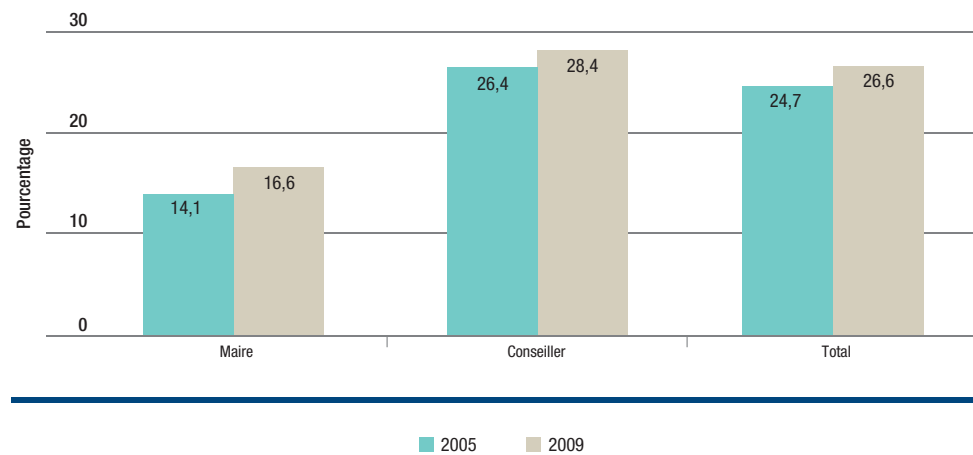
Cet indicateur correspond au rapport entre le nombre de candidatures féminines et le nombre total de candidatures présentées lors des élections générales municipales, qui ont lieu tous les quatre ans.

Résultats

Lors des élections municipales de 2009, 12 738 personnes ont soumis leur candidature à la mairie ou à un poste de conseiller. La proportion de candidatures féminines était de 26,6 %, comparativement à 24,7 % en 2005. Cette hausse touche tant le poste de maire que le poste de conseiller, pour lesquels la proportion de candidates a respectivement augmenté de 2,5 et de 2,0 points de pourcentage.

L'évolution du nombre de candidatures féminines d'une élection générale à l'autre montre que la situation s'améliore. En 2009, l'augmentation du nombre de candidatures est majoritairement féminine. Les femmes représentent 46 % de l'augmentation des candidatures à la mairie et 65 % de celle des candidatures à un poste de conseiller. On compte 691 candidatures de plus en 2009 qu'en 2005, soit 442 femmes et 269 hommes. Durant cette période, l'augmentation du nombre de candidatures féminines est de 14 %, alors qu'elle ne s'élève qu'à 3 % pour les hommes. De plus, la proportion de candidates à la mairie a augmenté deux fois plus vite que celle à un poste de conseillère. Il est à noter qu'en 2009, on comptait 2 203 élues et 3 393 candidates. Ces résultats sont légèrement supérieurs à ceux de 2005, où on retrouvait 1 999 élues pour 2 971 candidates.

Selon le poste, 2005 et 2009



Source : Directeur général des élections du Québec (DGEQ) et ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Compilation : Directeur général des élections du Québec (DGEQ) et ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Tendance de la période 2005 à 2009



Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen +1,9 %

Informations complémentaires

	2005	2009
Total	24,7 %	26,6 %
Maire	14,1 %	16,6 %
Conseiller	26,4 %	28,4 %

Variation	Relative	Absolue (en points de pourcentage)
Total	+8,0 %	+1,9
Maire	+18,3 %	+2,5
Conseiller	+7,3 %	+2,0

OBJECTIF 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

INDICATEUR 26.1 Proportion des sorties d'une durée prolongée (6 mois) pour l'ensemble de la clientèle des programmes d'assistance sociale considérée comme apte au travail

Les programmes d'assistance sociale permettent à des personnes sous-représentées ou éloignées du marché du travail de bénéficier d'une aide leur servant non seulement à couvrir leurs besoins essentiels, mais aussi à se réorienter et à se trouver un emploi. L'insertion sociale et économique des personnes en marge de la société ou de personnes éloignées du marché du travail leur permet d'accroître leur niveau de vie et leur donne la possibilité de participer à la vie collective. Augmenter la proportion de sorties d'une durée prolongée pour l'ensemble de cette clientèle, c'est favoriser la participation du plus grand nombre de personnes au marché du travail.

Description

Cet indicateur mesure le rapport entre le nombre d'adultes distincts prestataires des programmes d'assistance sociale considérés comme aptes au travail qui ne reçoivent pas de prestations d'aide financière pendant une période consécutive d'au moins six mois, et le nombre d'adultes distincts prestataires de ces programmes qui n'en reçoivent pas pendant au moins un mois durant l'année. Un suivi rigoureux des sorties d'une durée prolongée peut servir d'outil d'aide à la décision en ce qui a trait aux mesures de réinsertion durable de ces groupes de personnes au marché de l'emploi.

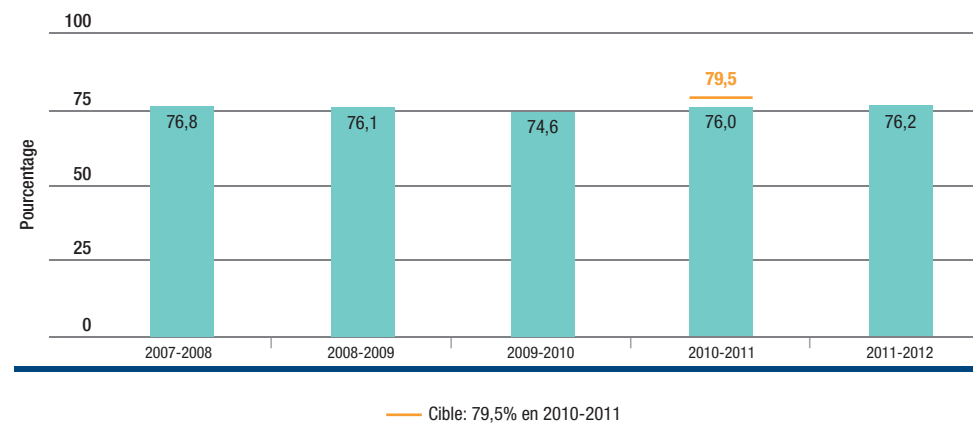
Les programmes d'assistance sociale comprennent le Programme d'aide sociale, le Programme de solidarité sociale et le Programme alternative jeunesse. L'appellation « adulte distinct » désigne le fait qu'un adulte prestataire d'un ou de plusieurs programmes d'aide sociale est dénombré une seule fois, et ce, en dépit du fait qu'il puisse « entrer et sortir d'un programme » plus d'une fois au cours d'une année.

Résultats

En 2007-2008, 76,8% des prestataires des programmes d'assistance sociale considérés comme aptes au travail qui n'avaient pas reçu de prestations pendant au moins un mois sont demeurés sans prestations pendant au moins six mois consécutifs. En 2010-2011, cette proportion était de 76,0 %, ce qui représente une diminution annuelle moyenne de 0,3 %. La cible visant un ratio de 79,5 % en 2010-2011 a été atteinte à 96 %. L'axe d'intervention référant à cette cible n'a pas été reconduit dans la planification stratégique 2011-2014 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Il est à noter que l'indicateur a atteint son minimum en 2009-2010, lors des mauvaises conditions du marché du travail, et que, depuis, il est en constante augmentation. Plus précisément, il avait atteint 74,6 % en 2009-2010 et 76,2 % en 2011-2012.

2007-2008 à 2011-2012



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Tendance de la période²⁰⁶ 2007-2008 à 2011-2012



Détails de la tendance

Cible cumulative 79,5 % en 2010-2011

Niveau atteint

76,8 % au début de la période
76,0 % à l'échéance de la cible
76,2 % à la fin de la période

Informations complémentaires

Moyenne 75,9 %

Variation

Relative -0,8 %
Absolue -0,6 point de pourcentage

Taux de croissance annuel moyen -0,2 %

²⁰⁶ L'indicateur ayant évolué à l'opposé de la cible, le résultat doit être considéré comme étant clairement négatif selon la méthode d'appréciation retenue. Toutefois, les mauvaises conditions du marché du travail de l'année 2009 ayant contrecarré les efforts déployés pour augmenter la proportion de sorties d'une durée prolongée pour l'ensemble de la clientèle des programmes d'assistance sociale, il y a lieu de nuancer ce résultat.

OBJECTIF 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

INDICATEUR 26.2 Taux d'assistance sociale des 0 à 64 ans

Les mesures ciblant la prévention et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, comme les programmes d'assistance sociale, contribuent au maintien de la stabilité sociale et accentuent l'équité sociale. D'une part, elles agissent comme un filet de sûreté en fournissant aux personnes sous-représentées ou éloignées du travail des ressources financières pour couvrir leurs besoins de base. D'autre part, elles constituent un facteur d'intégration sociale en favorisant la réinsertion de ces personnes sur le marché du travail.

L'emploi est l'une des variables déterminantes du niveau et de la qualité de vie des individus, puisqu'il leur permet notamment d'atteindre une autonomie financière et de s'épanouir personnellement et socialement. Par ailleurs, certains prestataires de l'assistance sociale représentent une force de travail dont le Québec peut tirer profit.

Description

Cet indicateur mesure le rapport entre le nombre de personnes âgées de 0 à 64 ans qui bénéficient d'un des programmes d'assistance sociale et la population québécoise de ce groupe d'âge. Il permet de suivre l'évolution du nombre de prestataires de l'assistance sociale. Les programmes d'assistance sociale sont le Programme d'aide sociale, le Programme de solidarité sociale et le Programme alternative jeunesse.

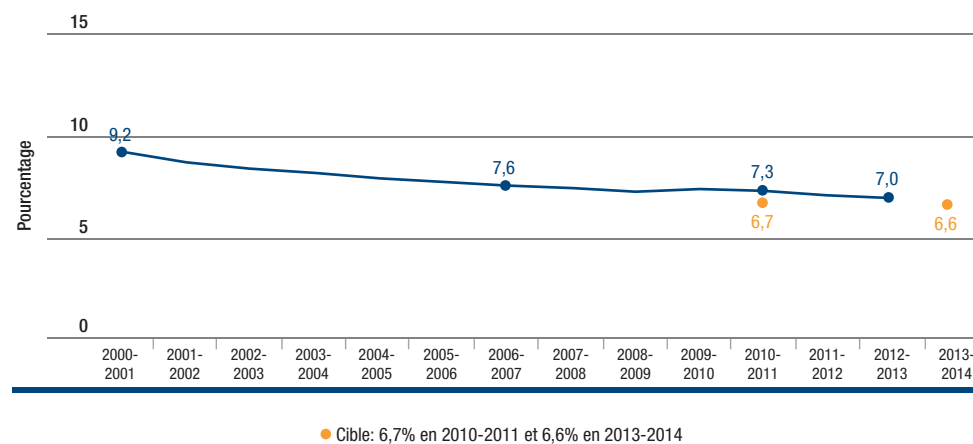
Le **Programme d'aide sociale** accorde une aide financière de dernier recours aux personnes qui ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi, le **Programme de solidarité sociale** agit dans le même sens, mais il vise les personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi et leurs conjoints, et le **Programme alternative jeunesse** soutient les jeunes adultes âgés de moins de 25 ans qui requièrent une aide financière pour assurer leur subsistance afin de les encourager à réaliser des activités leur permettant d'acquérir ou de recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle.

Résultats

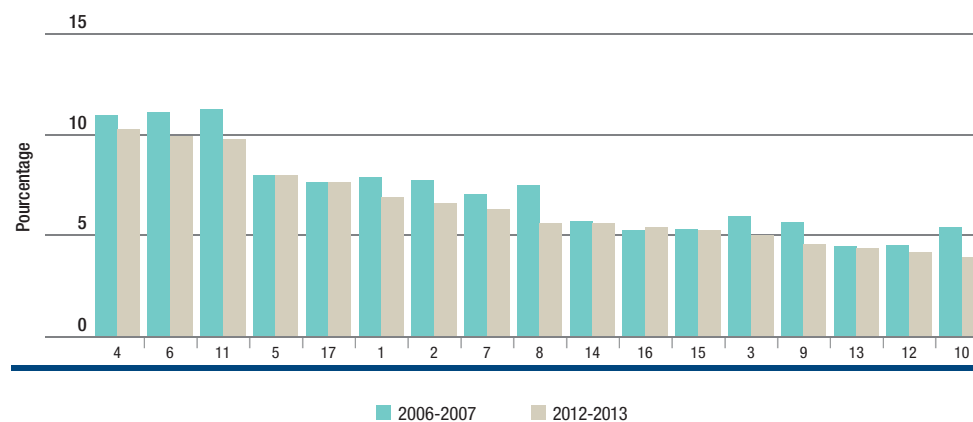
En 2006-2007, 7,6 % des personnes âgées de 64 ans et moins ont bénéficié d'un des programmes d'assistance sociale. En 2010-2011, ce taux s'élevait à 7,3 %, ce qui représente une diminution annuelle moyenne de 0,9 %. En dépit de cette diminution, la cible de 6,7 % fixée pour 2010-2011 n'a pas été atteinte. Cette cible reposait sur un scénario économique favorable à la création d'emplois et à une diminution anticipée du taux de chômage. Or, le taux de chômage a augmenté sensiblement lors de la récession de 2009 (+1,5 point de pourcentage à son sommet d'août 2009). Bien que la reprise économique survenue en 2010 ait permis d'amorcer la diminution du taux d'assistance sociale, la vigueur de celle-ci n'aura pas été suffisante pour atteindre la cible.

Depuis 2010-2011, l'indicateur a continué de baisser, atteignant 7,0 % en 2012-2013. Il reste néanmoins éloigné de la cible fixée pour 2011-2012, et d'autant plus de celle de 2013-2014 fixée dans le Plan stratégique 2011-2014 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), qui est de 6,6 %. À l'échelle régionale, le Nord-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Laval présentent les plus faibles taux d'assistance sociale pour l'année 2012-2013, avec 4,0 %, 4,2 % et 4,5 % respectivement. À l'inverse, les régions de la Mauricie, de Montréal et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine affichent les taux les plus élevés, avec 10,3 %, 10,0 % et 9,8 % respectivement.

2000-2001 à 2012-2013



Par région administrative, 2006-2007 et 2012-2013



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS); Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Tendance de la période 2006-2007 à 2012-2013



Détails de la tendance

Cible 6,7 % en 2010-2011

Niveau atteint

7,6 % au début de la période
7,3 % à l'échéance de la cible
7,0 % à la fin de la période

Informations complémentaires

Moyenne 7,3 %

Variation

Relative -7,8 %
Absolue -0,6 point de pourcentage

Taux de croissance annuel moyen -1,3 %

Régions administratives

- 01 Bas-Saint-Laurent
- 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 03 Capitale-Nationale
- 04 Mauricie
- 05 Estrie
- 06 Montréal
- 07 Outaouais
- 08 Abitibi-Témiscamingue
- 09 Côte-Nord
- 10 Nord-du-Québec
- 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- 12 Chaudière-Appalaches
- 13 Laval
- 14 Lanaudière
- 15 Laurentides
- 16 Montérégie
- 17 Centre-du-Québec

OBJECTIF 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

INDICATEUR 26.3 Nombre de logements communautaires et abordables

L'accès à un logement de qualité à un coût abordable exerce une influence notable sur le bien-être et la qualité de vie des personnes. En effet, les ménages contraints d'occuper un logement trop dispendieux pour leurs moyens, un logement insalubre ou un logement surpeuplé se retrouvent en situation de vulnérabilité. Les mesures visant à accroître l'offre de logements communautaires et abordables permettent l'intégration de ménages en difficulté dans un milieu de vie plus sain et contribuent à leur épanouissement personnel et social.

Description

Cet indicateur mesure le nombre de logements livrés dans le cadre des programmes d'aide financière AccèsLogis Québec (phase II) et Logement abordable Québec (phases I et II). Il permet de voir combien de nouveaux logements communautaires et abordables se sont ajoutés annuellement, depuis 2002-2003, et d'apprécier la progression vers l'atteinte de la cible fixée.

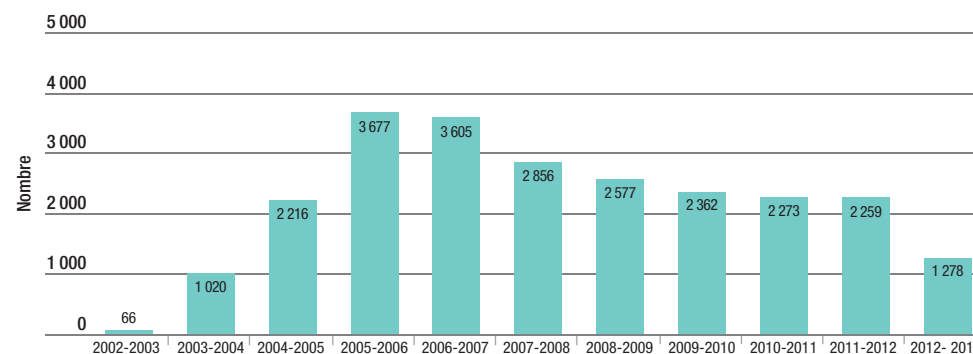
Les logements communautaires et abordables sont des logements de qualité offerts en location, à coûts abordables, à des ménages à revenu faible ou modeste, de même qu'à des clientèles ayant des besoins particuliers en habitation. Les ménages à faible revenu sont les familles ou les personnes vivant seules dont le revenu est inférieur ou égal au plafond de revenu déterminant les besoins impérieux (PRBI).

Résultats

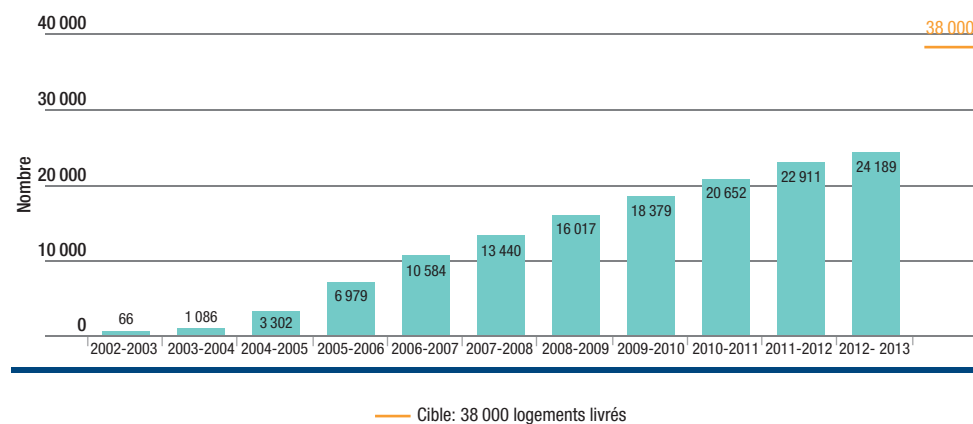
De 2006-2007 à 2012-2013, 17 210 nouveaux logements communautaires et abordables ont été livrés, ce qui porte leur nombre total à 24 189. Cependant, le nombre de nouveaux logements construits annuellement a diminué, notamment parce qu'aucune nouvelle programmation n'a été annoncée depuis 2004-2005 pour le volet social et communautaire du programme Logement abordable Québec. En moyenne, 2 459 logements ont été livrés annuellement pendant cette période.

Le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avait fixé une cible de 24 000 nouveaux logements communautaires et abordables construits dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec. Toutefois, cette cible est revue annuellement par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et n'a pas une échéance précise. Au 31 mars 2013, la cible était de 38 000 nouveaux logements, dont 67,3 % ont été livrés.

Nouveaux logements livrés annuellement de 2002-2003 à 2012-2013



Cumulatif des logements livrés du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2013



Source: Société d'habitation du Québec (SHQ).

Compilation: Société d'habitation du Québec (SHQ).

Tendance de la période 2006-2007 à 2012-2013



Détails de la tendance

Cible cumulative depuis 2002-2003
38 000 nouveaux logements

Niveau atteint

2006-2007 10 584 ou 27,9 % de la cible
2012-2013 24 189 ou 63,7 % de la cible

Informations complémentaires

Moyenne 2 459

Variation

Relative +128,5 %
Absolue +13 605

OBJECTIF 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

INDICATEUR 26.4 Nombre de ménages ayant bénéficié d'une adaptation de logement pour répondre à leurs besoins en raison d'une incapacité physique

L'aide accordée par l'État pour adapter un logement en fonction des besoins particuliers de personnes aux prises avec une incapacité physique constitue un facteur non négligeable d'intégration sociale. Pour ces dernières, le fait de maintenir ou de recouvrer une certaine autonomie peut représenter la possibilité de participer à la vie collective et, ainsi, de briser les barrières de l'isolement. L'intervention publique en habitation génère ainsi des bénéfices sociaux importants en améliorant la qualité de vie et le bien-être des personnes ayant une incapacité physique et en favorisant l'équité et la création d'un sentiment d'appartenance à la collectivité.

Description

Cet indicateur mesure le nombre de ménages dont le logement a été adapté en vertu de deux programmes d'aide financière de la Société d'habitation du Québec (SHQ), à savoir le Programme d'adaptation de domicile (PAD) et Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA).

Le PAD a pour but d'aider les personnes handicapées à payer le coût des travaux nécessaires pour adapter leur logement afin de le rendre accessible et de leur permettre une plus grande autonomie. Le programme LAAA accorde une aide financière aux personnes de 65 ans et plus à faible revenu pour la réalisation d'adaptations mineures au logement qu'elles occupent afin d'y vivre de façon plus autonome le plus longtemps possible.

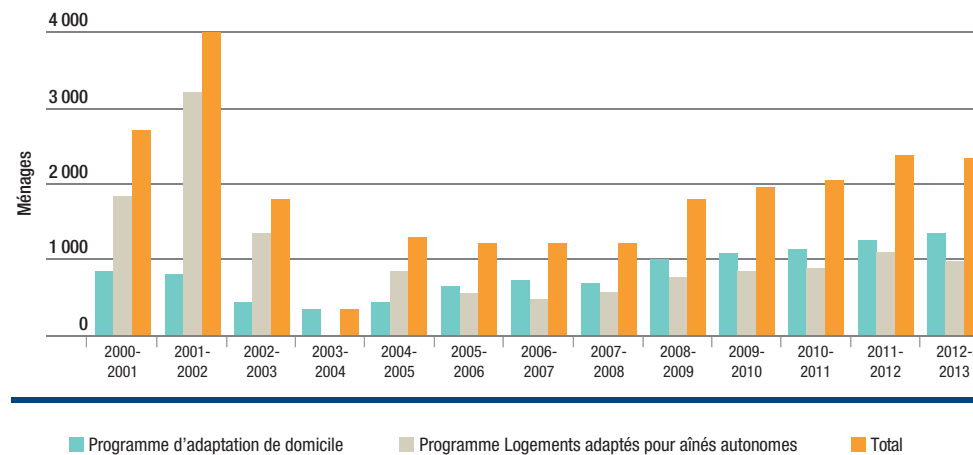
Résultats

De 2006-2007 à 2012-2013, le nombre annuel de ménages ayant bénéficié d'une adaptation de logement en vertu du PAD et du programme LAAA est passé de 1 237 à 2 352, ce qui représente une augmentation annuelle moyenne de 11,3%. Au total, 13 057 logements ont été adaptés en vertu du PAD et du programme LAAA pendant cette période.

Le PAD finance légèrement plus de ménages qui réalisent des adaptations de leurs logements que le programme LAAA. Il a financé 57,3% des ménages en 2012-2013 et 56,4% pendant la période de 2006-2007 à 2012-2013.

Ces nombres sont tributaires des demandes soumises et du financement disponible. Le vieillissement de la population entraînera vraisemblablement une augmentation de la demande qui se reflétera sur le nombre de réalisations annuelles moyennes des deux programmes, sous réserve du budget.

2000-2001 à 2012-2013



Source : Société d'habitation du Québec (SHQ).

Compilation : Société d'habitation du Québec (SHQ).

Tendance de la période 2006-2007 à 2012-2013



Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen +11,3%

Informations complémentaires

2006-2007 1 237

2012-2013 2 352

Moyenne 1 865

Variation
Relative +90,1 %
Absolue +1 115

OBJECTIF 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

INDICATEUR 26.5 Nombre de ménages bénéficiant d'une aide au logement

L'accès à un logement de qualité à un coût abordable exerce une influence notable sur le bien-être et la qualité de vie des personnes. En effet, les ménages contraints d'occuper un logement trop dispendieux pour leurs moyens, un logement insalubre ou un logement surpeuplé se retrouvent en situation de vulnérabilité. Pour les ménages à faible revenu qui en bénéficient, l'aide au logement octroyée par les autorités publiques agit comme un élément moteur de réduction de la pauvreté et des inégalités sociales. En favorisant une plus grande stabilité financière et la satisfaction d'autres besoins essentiels comme la nourriture et l'habillement, l'aide au logement permet à ces ménages d'amorcer des solutions à leur situation de vulnérabilité, comme le retour aux études ou l'intégration au marché du travail.

Description

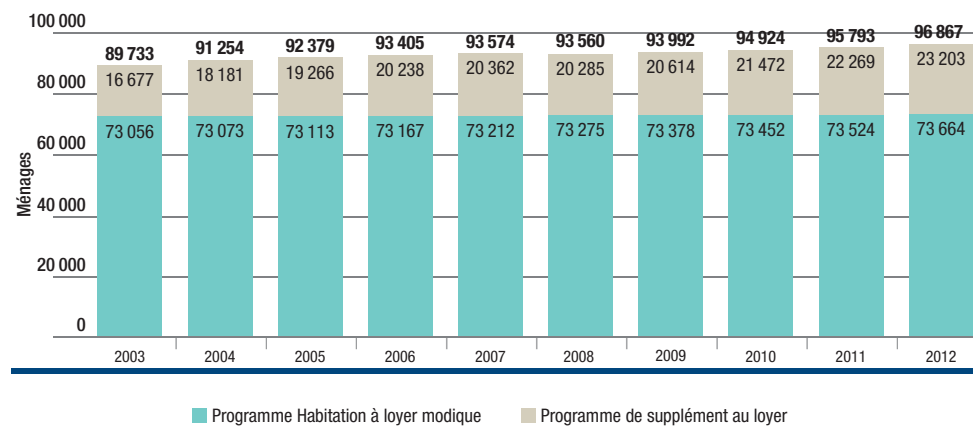
Cet indicateur exprime, pour une année donnée, le nombre de ménages bénéficiant d'une aide au logement en vertu des programmes Habitation à loyer modique (HLM) ou Supplément au loyer (PSL). Le programme HLM permet à des ménages à faible revenu d'occuper un logement subventionné. Le loyer de base (incluant le chauffage et l'eau chaude) équivaut à 25 % du revenu du ménage. Certains frais peuvent s'ajouter (électricité domestique et stationnement).

Le PSL s'adresse aux ménages à faible revenu, aux personnes handicapées et aux personnes vivant des situations exceptionnelles, comme les femmes victimes de violence conjugale. Il permet d'habiter un logement du marché locatif privé ou appartenant à des coopératives d'habitation ou des organismes sans but lucratif, tout en payant un loyer semblable à celui d'une habitation à loyer modique. La différence entre le loyer convenu avec le propriétaire et la contribution du ménage est alors comblée par une subvention.

Résultats

Entre 2006 et 2012, le nombre de ménages ayant bénéficié d'une aide au logement en vertu du programme HLM et du PSL est passé de 93 405 à 96 867, ce qui représente une augmentation annuelle moyenne de 0,6 %. Pendant cette période, le programme HLM a subventionné 77,6 % des ménages qui ont bénéficié d'une aide au logement. Cependant, le nombre de ménages aidés par le PSL a augmenté plus rapidement, avec un taux de croissance annuel moyen de 2,3 % comparativement à 0,1 % pour le programme HLM. Dans ce dernier cas, cette augmentation représente exclusivement les nouveaux HLM construits dans le cadre du volet Inuit du programme, au Nunavik (au nord du 55^e parallèle). Le financement de chacun des programmes provient du gouvernement du Québec, du fédéral et des municipalités.

Nombre de ménages bénéficiant d'une aide au logement, 2003 à 2012



Source : Société d'habitation du Québec (SHQ).

Compilation : Société d'habitation du Québec (SHQ).

Tendance de la période 2006 à 2012



Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen +0,6 %

Informations complémentaires

2006 93 405

2012 96 867

Moyenne 94 588

Variation

Relative +3,7 %

Absolue +3 462

OBJECTIF 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

INDICATEUR 26.6 Rapport de dépendance économique

Cet indicateur illustre le niveau du soutien accordé aux particuliers par les gouvernements. Il rend compte de l'importance des mesures sociales qui contribuent à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale. Les transferts gouvernementaux peuvent jouer un rôle important dans la situation économique d'une personne ou d'un ménage. Ils permettent notamment à certains de bénéficier d'un revenu ou d'un crédit qui vise à améliorer leur stabilité financière. De plus, ces transferts favorisent la réduction des inégalités, entre autres, pour les personnes sans emploi, les accidentés du travail, les retraités ou les familles.

Description

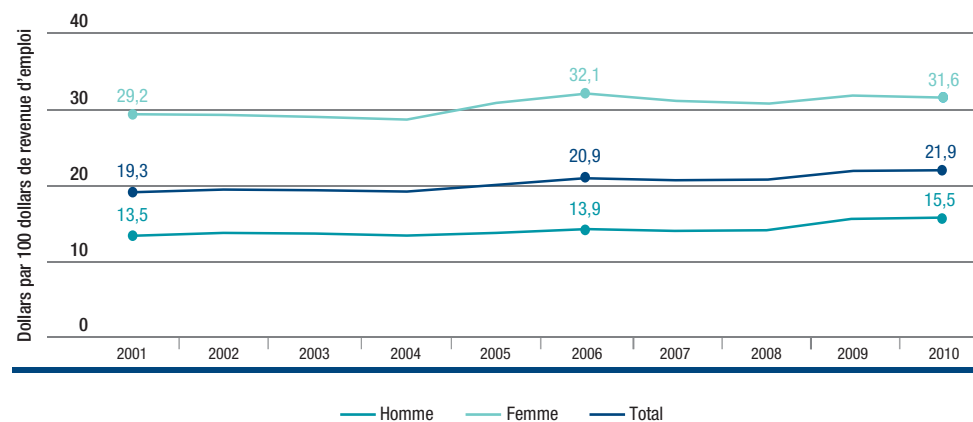
Le rapport de dépendance économique mesure la part des revenus qui provient des transferts gouvernementaux pour chaque tranche de 100 \$ de revenu d'emploi déclaré. Les transferts comprennent l'assurance-emploi, les crédits pour la TPS, les prestations fiscales pour enfants, les pensions de la Sécurité de la vieillesse, du Régime de pension du Canada et du Régime de rentes du Québec, les indemnités pour accidents du travail, l'assistance sociale, les crédits d'impôt remboursables et le soutien aux enfants. Les revenus d'emploi incluent les traitements et les salaires, les commissions, les allocations de formation, les pourboires et les gratifications ainsi que les revenus d'un travail autonome.

Résultats

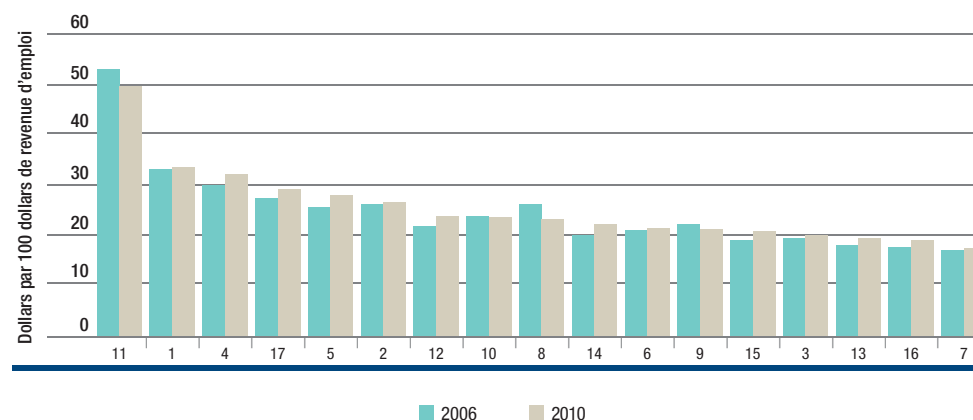
De 2006 à 2010, le rapport de dépendance économique a augmenté de 1,0 \$, passant de 20,9 \$ à 21,9 \$, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 1,2 %. Étant donné que ce taux est supérieur à 1 % et qu'une hausse des transferts gouvernementaux aide à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la tendance de cet indicateur est considérée comme étant nettement positive. Cette période se caractérise par l'augmentation de la dépendance économique des hommes (+2,7 % en moyenne par année) et la diminution de celle des femmes (-0,4 % en moyenne par année). En 2010, l'écart entre les hommes et les femmes était de 16,1 \$ par 100 \$ de revenu d'emploi, soit 2,1 \$ de moins qu'en 2006. L'importance de cet écart est principalement due aux allocations familiales qui sont généralement versées aux femmes.

À l'échelle régionale, la population de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine présente la plus forte dépendance économique pendant toute la période de 2006 à 2010, suivie de loin par le Bas-Saint-Laurent, notamment en raison du niveau plus élevé des prestations d'assurance-emploi et de sécurité de la vieillesse. En 2010, ces régions affichaient respectivement un rapport de dépendance économique de 49,6 \$ et 33,7 \$ par 100 \$ de revenu d'emploi. Il faut également souligner que la dépendance économique de ces régions est à la baisse ou en faible augmentation depuis 2006. Le taux de croissance annuel moyen a été de -1,5 % en Gaspésie et de 0,4 % dans le Bas-Saint-Laurent. À l'opposé, les régions de l'Outaouais, de la Montérégie et de Laval affichent les plus bas rapports de dépendance économique en 2010 (17,4 \$, 18,9 \$ et 19,3 \$ par 100 \$ de revenu d'emploi), bien qu'ils aient augmenté depuis 2006.

Selon le sexe, 2001 à 2010



Par région administrative, 2006 et 2010



Source : Statistique Canada (SC).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Tendance de la période 2006 à 2010



Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen +1,2 %

Informations complémentaires

En dollars de transferts gouvernementaux par 100 \$ de revenu d'emploi

	2006	2010
Total	20,9	21,9
Hommes	13,9	15,5
Femmes	32,1	31,6

Moyenne

Total	21,3
Hommes	14,6
Femmes	31,5

Variation

	Relative	Absolue
Total	+4,9 %	+1,0
Hommes	+11,2 %	+1,6
Femmes	- 1,5 %	-0,5

Régions administratives

- 01 Bas-Saint-Laurent
- 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 03 Capitale-Nationale
- 04 Mauricie
- 05 Estrie
- 06 Montréal
- 07 Outaouais
- 08 Abitibi-Témiscamingue
- 09 Côte-Nord
- 10 Nord-du-Québec
- 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- 12 Chaudière-Appalaches
- 13 Laval
- 14 Lanaudière
- 15 Laurentides
- 16 Montérégie
- 17 Centre-du-Québec

OBJECTIF 27

Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population

INDICATEUR 27.1 Taux annuel d'obtention d'un premier diplôme à chaque ordre d'enseignement

L'éducation et la formation sont essentielles pour une société qui cherche à réduire les inégalités sociales et économiques. Elles permettent aux individus d'acquérir des connaissances et des compétences qui leur seront utiles tant dans leur vie personnelle que dans leur vie professionnelle. Elles contribuent notamment à développer l'autonomie et le sens des responsabilités, à réduire les inégalités sociales et économiques, à renforcer la cohésion sociale et à mieux s'adapter aux changements sociétaux. Dans un contexte de concurrence mondiale, la compétitivité des entreprises est largement liée au développement des compétences de la main-d'œuvre qui constitue un facteur important d'innovation et de production de la société.

Description

Cet indicateur permet d'estimer combien d'élèves, parmi ceux qui entrent au secondaire, obtiendraient un diplôme au secondaire²⁰⁷, un diplôme d'études collégiales (DEC) et un baccalauréat universitaire (baccalauréat). Il mesure le niveau attendu de la diplomation si les conditions de diplomation par groupe d'âge de l'année observée se maintiennent dans le temps.

À chaque ordre d'enseignement, le taux annuel d'obtention d'un premier diplôme est calculé en sommant les taux de première diplomation pour les différents groupes d'âge concernés. Le taux de première diplomation d'un groupe d'âge est obtenu en divisant le nombre de personnes de ce groupe d'âge qui ont obtenu un premier diplôme par la population de ce même groupe d'âge.

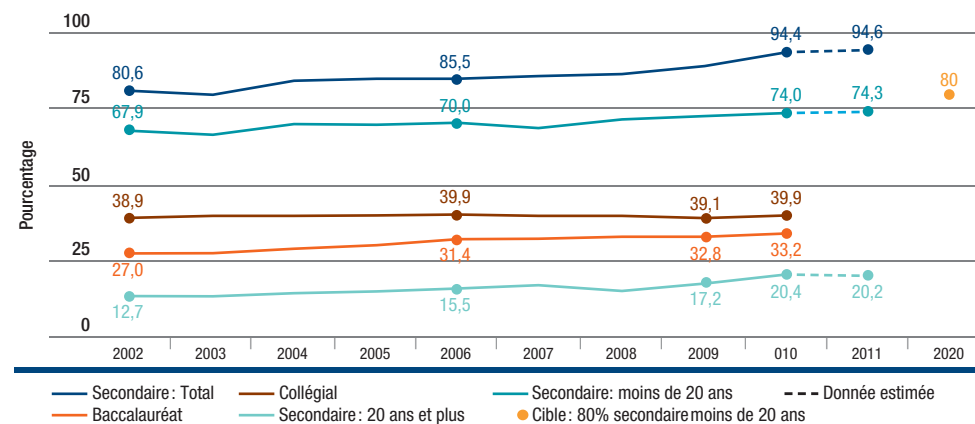
Résultats

On estime que 94,4 % des personnes qui sont entrées au secondaire en 2010 obtiendront leur diplôme et, que 74,0 % y parviendront avant l'âge de 20 ans, ce qui représente respectivement une augmentation de 8,9 et de 4,0 points de pourcentage par rapport à 2006. Le taux d'obtention d'un premier diplôme collégial est demeuré stable à 39,9 %. Au baccalauréat, il a augmenté de 1,8 point de pourcentage pour atteindre 33,2 %.

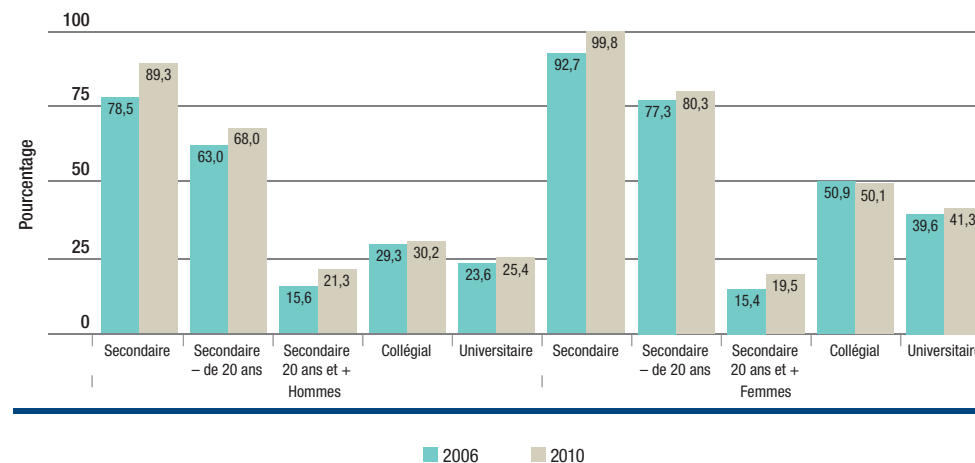
En 2010, le taux d'obtention d'un premier diplôme au secondaire avant l'âge de 20 ans correspondait à 93 % de la cible fixée pour 2020 (80 %) par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Bien que la tendance observée entre 2006 et 2010 soit positive, on ne peut présumer que la croissance se poursuivra au même rythme jusqu'en 2020.

Pour tous les ordres d'enseignement, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à obtenir un diplôme. L'écart le plus faible se situe au secondaire (10,5 points) et le plus élevé, au collégial (19,9 points).

Selon l'ordre d'enseignement, 2002 à 2011



Selon le sexe, 2006 et 2010



Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS); Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

²⁰⁷ Le diplôme au secondaire fait référence à l'ensemble des diplômes, certificats ou attestations qui sont décernés par le MELS à une personne ayant réussi une formation à cet ordre d'enseignement.

Tendance de la période 2006 à 2010

Détails de la tendance

Cible

80 % en 2020
(diplôme au secondaire avant 20 ans)

Taux de croissance annuel moyen

Visé +1,0 %
Réal +1,4 %

Informations complémentaires

Variation	Absolue (en points de pourcentage)	Relative
Secondaire	+8,9	+10,5 %
Hommes	+10,8	+13,7 %
Femmes	+7,1	+7,6 %
Secondaire < 20 ans	+4,0	+5,7 %
Hommes	+5,0	+8,0 %
Femmes	+3,0	+3,8 %
Secondaire > 20 ans	+4,9	+31,9 %
Hommes	+5,7	+36,9 %
Femmes	+4,1	+26,9 %
Collégial	+0,0	+0,0 %
Hommes	+0,9	+3,1 %
Femmes	-0,8	-1,6 %
Universitaire	+1,8	+5,7 %
Hommes	+1,8	+7,6 %
Femmes	+1,7	+4,3 %

OBJECTIF 27

Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population

INDICATEUR 27.2 Nombre de nouveaux participants à des activités de formation de base

La formation de base apparaît comme un élément indispensable à la prospérité et au bien-être des individus et des collectivités. Elle génère une main-d'œuvre compétente et qualifiée capable de susciter l'innovation, de hausser la productivité des entreprises et de promouvoir le développement de la société dans son ensemble. Le rôle de la formation de base dans la société est crucial, dans la mesure où elle permet de réduire l'analphabétisme et de favoriser l'équité et l'intégration sociale.

Description

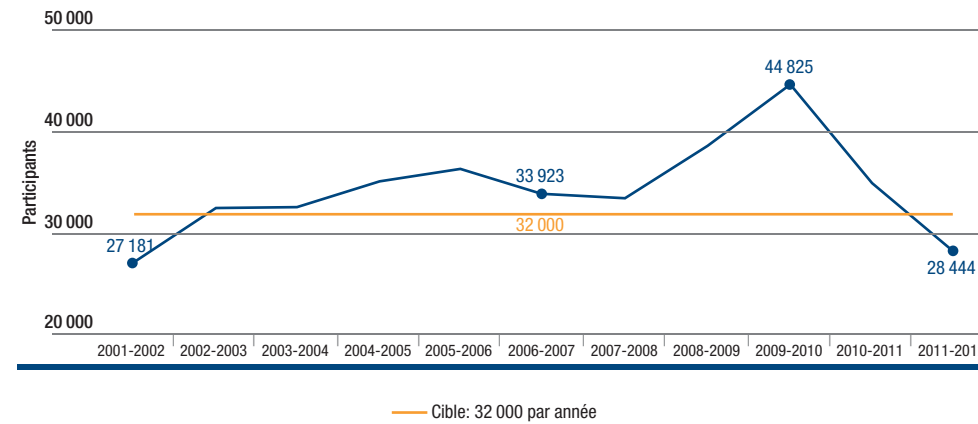
Cet indicateur correspond au nombre annuel de nouveaux participants prenant part à des activités de formation de base soutenues par les services publics d'emploi. Il témoigne de la contribution du gouvernement auprès des personnes sans emploi en matière de développement des compétences de base. Toutefois, l'indicateur ne permet pas de savoir si l'activité a été terminée ou non par le participant.

Une formation de base est une activité de francisation, de formation professionnelle, d'alphabétisation, de formation générale ou professionnelle au secondaire, d'insertion socioprofessionnelle ou de métiers semi-spécialisés. Cette qualification peut s'obtenir en continuité avec le diplôme d'études secondaires, lors d'une période de chômage, en alternance avec un emploi ou en milieu de travail.

Résultats

De 2006-2007 à 2011-2012, à l'exception d'une année, la cible annuelle de 32 000 nouveaux participants établie par le Plan gouvernemental pour l'emploi — *L'emploi: passeport pour l'avenir* a été dépassée. Le nombre moyen de nouveaux participants est de 35 737 pour l'ensemble de cette période. Cette moyenne est fortement influencée par le nombre élevé de participants en 2009-2010 (44 825), suite à la mise en place de mesures conjoncturelles et à l'ajout de ressources.

2001-2002 à 2011-2012



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Tendance de la période

2006-2007 à 2011-2012



Détails de la tendance

Cible annuelle 32 000 personnes

Niveau d'atteinte de la cible 5 années sur 6

Informations complémentaires

2006-2007 33 923 personnes

2011-2012 28 444 personnes

Moyenne 35 737 personnes

Variation

Relative -16,2 %

Absolue -5 479 personnes

Taux de croissance annuel moyen -3,5 %

OBJECTIF 27

Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population

INDICATEUR 27.3 Taux annuel d'un premier accès à chacune des formations qualifiantes

En contexte d'intensification de la concurrence et d'émergence des économies du savoir, la formation de base apparaît comme un élément indispensable à la prospérité et au bien-être des collectivités. D'une part, une main-d'œuvre compétente et qualifiée permet de repousser les frontières de l'innovation, de hausser la productivité des entreprises et, complémentarément, d'améliorer la performance de la société dans son ensemble. D'autre part, les activités de formation de base jouent un rôle clé en contribuant à la réduction des inégalités, de l'exclusion sociale et de l'analphabétisme.

Description

Cet indicateur permet d'estimer combien de personnes, parmi celles qui entrent au secondaire, s'inscriraient aux formations professionnelles, techniques et universitaires. Il mesure le niveau attendu des premières inscriptions aux formations qualifiantes si les conditions d'inscription par groupe d'âge de l'année observée se maintiennent dans le temps. Il permet aux décideurs ministériels d'optimiser l'offre de formation. À chacune des formations qualifiantes, le taux annuel d'un premier accès est calculé en sommant les taux de premières inscriptions pour les différents groupes d'âge concernés.

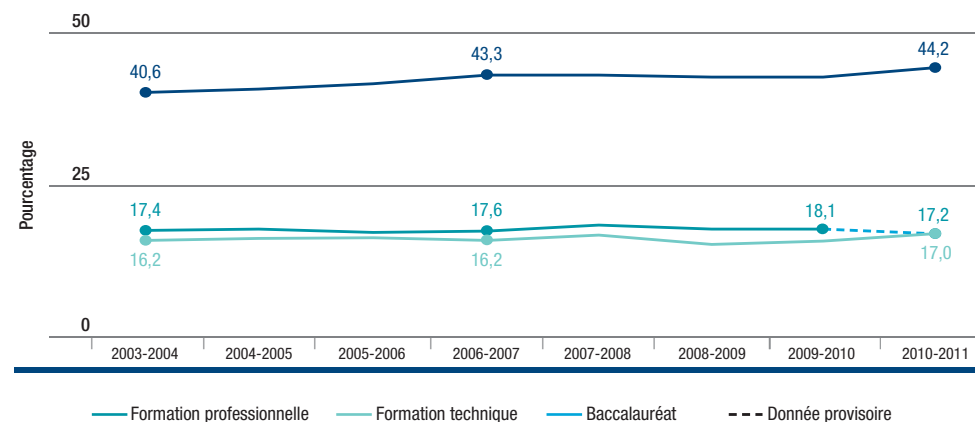
Une formation qualifiante se définit comme étant un processus structuré par lequel l'individu développe les compétences nécessaires à l'exercice d'une fonction ou d'un métier sur le marché du travail. Les formations qualifiantes incluent les formations dans le réseau scolaire public ou privé et celles parrainées par le marché du travail, pourvu qu'elles mènent à une reconnaissance attestée.

Résultats

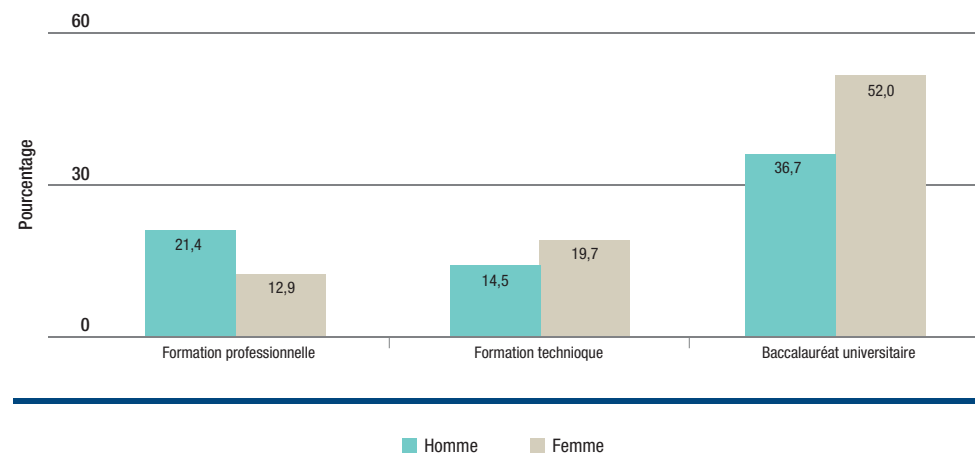
Près de la moitié des personnes qui entrent au secondaire s'inscrivent au baccalauréat et un peu plus du tiers aux formations professionnelles et techniques. Plus précisément, en 2010-2011, le taux annuel d'un premier accès au baccalauréat s'élevait à 44,2 %, le taux d'accès à une formation professionnelle, à 17,2 %, et le taux d'accès à une formation technique, à 17,0 %. À part la formation technique, dont le taux d'accès a connu une augmentation par rapport à 2006-2007 (1,2 % par année en moyenne), les taux annuels d'un premier accès au baccalauréat et à la formation professionnelle ont été relativement stables.

Les femmes s'inscrivent en plus grande proportion que les hommes aux formations techniques et au baccalauréat. En 2010-2011, le taux du premier accès au baccalauréat était de 52,0 % pour les femmes contre 36,7 % pour les hommes. La différence est moins élevée dans le cas de la formation technique, avec des taux respectifs de 19,7 % pour les femmes et de 14,5 % pour les hommes. À l'inverse, la formation professionnelle est davantage prisée par les hommes qui ont un taux d'accès de 21,4 %, comparativement à 12,9 % pour les femmes.

Selon les formations qualifiantes, 2003-2004 à 2010-2011



Selon le sexe, 2010-2011



Source: Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS); Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation: Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

Tendance de la période

2006-2007 à 2010-2011

Formation professionnelle



Formation technique



Baccalauréat



Détails de la tendance

Taux de croissance annuel moyen

Formation professionnelle	-0,6 %
Formation technique	+1,2 %
Baccalauréat	+0,5 %

Informations complémentaires

	2006-2007	2010-2011
Formation professionnelle	17,6 %	17,2 %
Hommes	21,9 %	21,4 %
Femmes	13,2 %	12,9 %
Formation technique	16,2 %	17,0 %
Hommes	13,1 %	14,5 %
Femmes	19,4 %	19,7 %
Baccalauréat	43,3 %	44,2 %
Hommes	35,8 %	36,7 %
Femmes	51,1 %	52,0 %
Variation	Relative	Absolute
Formation professionnelle	-2,5 %	-0,4
Hommes	-2,3 %	-0,5
Femmes	-2,3 %	-0,3
Formation technique	+4,9 %	-0,8
Hommes	+10,7 %	+1,4
Femmes	+1,5 %	+0,3
Baccalauréat	+2,1 %	+0,9
Hommes	+2,5 %	+0,9
Femmes	+1,8 %	+0,9

OBJECTIF 28

Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre

INDICATEUR 28.1 Proportion des établissements qui ont offert ou financé de la formation à leurs employés

La formation continue vise, entre autres, à contrer la désuétude des compétences et à accroître la mobilité des travailleurs. Des individus mieux formés sont plus susceptibles de garder leur emploi et d'accéder à un nouvel emploi de qualité cadrant avec leurs compétences. Pour les entreprises, investir dans la formation de leurs employés, c'est en partie accroître leur niveau de productivité, maintenir leur position concurrentielle et assurer leur survie. D'un point de vue sociétal, l'investissement dans la formation de tout ordre est un outil de prévention et de réduction des inégalités sociales et économiques. De plus, le maintien et le rehaussement des compétences des travailleurs sont vitaux pour la croissance économique du Québec.

Description

Cet indicateur correspond au rapport entre le nombre d'établissements qui ont offert ou financé des activités de formation à leurs employés et le nombre d'établissements couverts par l'Enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec (EREQ). Il permet de suivre l'évolution des efforts consentis par les entreprises afin d'accroître les compétences de leurs employés.

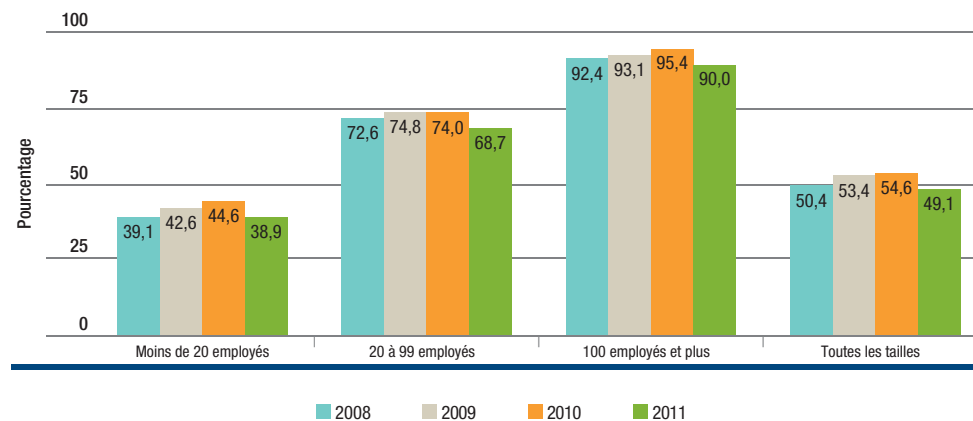
Une activité de formation est une activité structurée qui vise à améliorer les compétences des employés. Cela inclut toute formation reconnue par l'établissement, qu'elle soit donnée par une ressource externe ou interne. La formation de nature informelle (« apprentissage sur le tas », échanges d'informations entre collègues) et la formation initiale donnée à un nouvel employé sont exclues. L'EREQ s'adresse aux entreprises commerciales de cinq employés et plus, à l'exception du secteur primaire. Les établissements du secteur public et parapublic sont également exclus.

Résultats

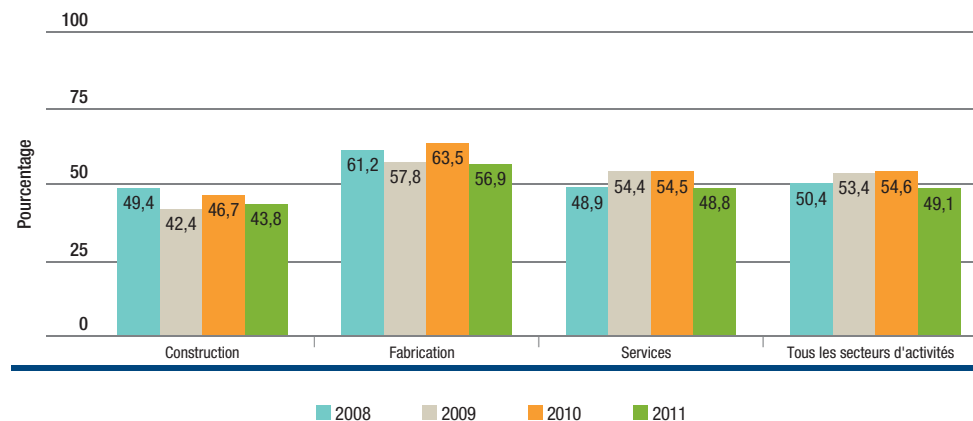
Les établissements de grande taille offrent ou financent de la formation à leurs employés en plus grande proportion que les établissements de taille moindre. Par exemple, en 2011, 90,0 % des établissements de plus de 100 employés ont offert ou financé de la formation à leurs employés. Ce pourcentage tombe à 68,7 % pour les établissements de 20 à 99 employés et à 38,9 % pour ceux ayant moins de 20 employés. Ces taux ne sont pas significativement différents de ceux observés depuis 2008.

Il existe également une différence entre les industries. Le secteur de la fabrication présente la proportion la plus élevée d'établissements qui offrent ou financent de la formation à leurs employés. Il est suivi par le secteur des services et celui de la construction. En moyenne, au cours de la période 2008-2011, ces proportions s'élèvent à 59,9 %, 51,6 % et 45,6 % respectivement.

Selon la taille des établissements, 2008 à 2011



Selon l'industrie, 2008 à 2011



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), Centre d'étude sur l'emploi et la technologie (CETECH), Enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec (EREQ).

Compilation : Centre d'étude sur l'emploi et la technologie (CETECH); Institut de la statistique du Québec (ISQ).

²⁰⁸ La période analysée commence en 2008 au lieu de 2006 parce que les données des années antérieures à 2008 ne sont pas comparables aux données des années ultérieures. Ce manque de comparabilité est dû aux changements apportés par Statistique Canada à l'Enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec (EREQ).

Tendance de la période 2008 à 2011²⁰⁸

Résultats

	2008	2011
Total	50,4 %	49,1 %
Moins de 20 employés	39,1 %	38,9 %
20 à 99 employés	72,6 %	68,7 %
100 employés et plus	92,4 %	90,0 %
Construction	49,4 %	43,8 %
Fabrication	61,2 %	56,9 %
Services	48,9 %	48,8 %

Moyenne

Total	51,9 %
Moins de 20 employés	41,3 %
20 à 99 employés	72,5 %
100 employés et plus	92,7 %
Construction	45,6 %
Fabrication	59,9 %
Services	51,6 %

OBJECTIF 28

Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre

INDICATEUR 28.2 Nombre d'entreprises nouvellement soutenues dans leurs besoins de formation et de reconnaissance des acquis et des compétences de leur main-d'œuvre

Le soutien accordé aux entreprises pour répondre à leurs besoins en matière de formation et de reconnaissance des acquis et des compétences de leur main-d'œuvre constitue un levier important de progrès personnel, social et économique. D'une part, il permet aux travailleurs d'actualiser leur savoir et leur savoir-faire et de s'adapter aux évolutions technologiques. D'autre part, il contribue à prévenir et à réduire les inégalités sociales et économiques, en accentuant le niveau de compétences des travailleurs vulnérables et en augmentant leur mobilité. Enfin, la hausse des compétences et la reconnaissance des acquis et des compétences permettent aux entreprises d'élever leur niveau de productivité.

Description

Cet indicateur rend compte du nombre d'entreprises qui ont été soutenues par une intervention des services publics d'emploi (Emploi-Québec) pour la formation de leur main-d'œuvre. Les entreprises retenues sont celles pour lesquelles au moins une nouvelle intervention a été amorcée au cours de l'année considérée. La formation ciblée vise les travailleurs à risque de mise à pied ou ayant besoin de développer leurs compétences de base. La formation peut être offerte par un établissement d'enseignement ou par un formateur interne ou externe.

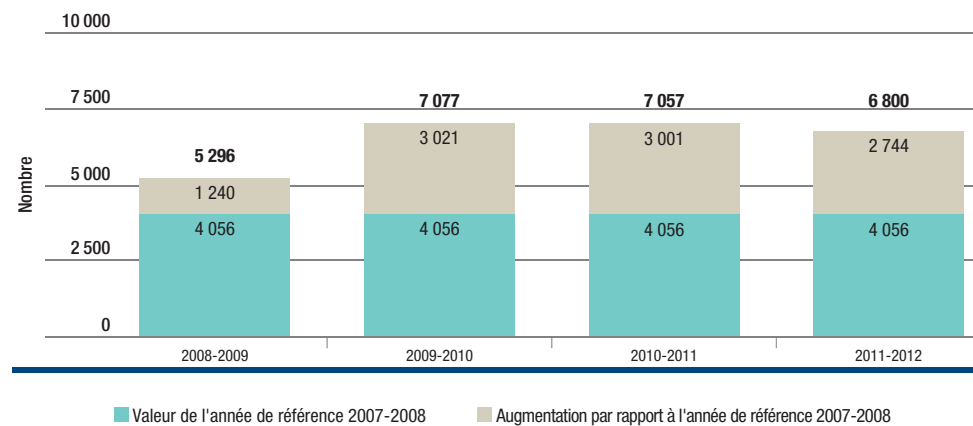
Les entreprises admissibles sont les entreprises privées, les regroupements d'entreprises privées, les coopératives, les organismes à but non lucratif, les municipalités, les travailleurs autonomes, les collectivités et les conseils de bande.

Résultats

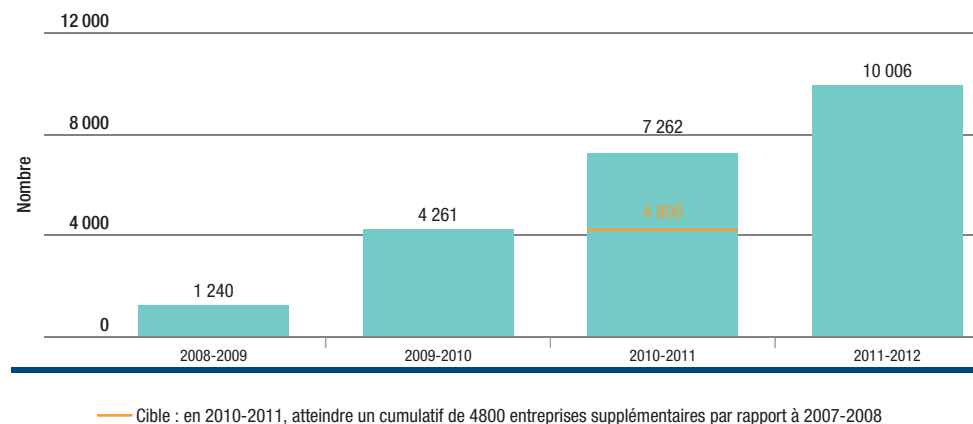
De 2008-2009 à 2010-2011, 19 430 entreprises ont été nouvellement soutenues dans leurs besoins de formation, soit 7 262 de plus qu'en 2007-2008. Cela représente 151 % de la cible fixée dans le *Pacte pour l'emploi*, qui était d'augmenter ce nombre de 4 800 au cours de cette période.

Le nombre d'entreprises nouvellement soutenues en 2011-2012 s'élevait à 6 800, ce qui représente une augmentation de 1 504 par rapport à celles soutenues en 2008-2009. Le nombre moyen d'entreprises soutenues de 2008-2009 à 2011-2012 s'élève à 6 558.

2008-2009 à 2011-2012



Augmentations cumulatives par rapport à l'année de référence 2007-2008, 2008-2009 à 2011-2012



Source: Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Compilation: Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Tendance de la période 2008-2009 à 2011-2012

Détails de la tendance

Cible cumulative

4 800 de plus en 2010-2011 qu'en 2007-2008

Niveau d'atteint

1 240 de plus au début de la période
7 262 de plus à l'échéance de la cible
10 006 de plus à la fin de la période

Informations complémentaires

Nombre annuel

2008-2009 5 296

2011-2012 6 800

Moyenne 6 558

Variation

Relative +28,4 %

Absolue +1 504

Taux de croissance annuel moyen +8,7 %

OBJECTIF 28

Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre

INDICATEUR 28.3 Nombre annuel de nouvelles ententes individuelles de qualification de la main-d'œuvre en milieu de travail

Les mesures destinées à soutenir les travailleurs à l'emploi, comme les nouvelles ententes individuelles de formation conclues entre Emploi-Québec, une entreprise et un travailleur, permettent de prévenir ou de réduire les inégalités sociales et économiques, en plus de lutter contre la pauvreté. Une main-d'œuvre plus qualifiée accroît sa mobilité et facilite son repositionnement sur le marché du travail lors d'une conjoncture économique moins favorable. Pour les entreprises soumises aux pressions concurrentielles, les activités de qualification de la main-d'œuvre en milieu de travail contribuent à solidifier leur position commerciale en augmentant leur productivité.

Description

Cet indicateur rend compte du nombre de nouvelles ententes de qualification conclues entre Emploi-Québec et des entreprises à but lucratif ou non lucratif qui accueillent des personnes dans le cadre du Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT). Il témoigne des efforts déployés par Emploi-Québec et les entreprises afin de favoriser la formation continue en entreprise.

Les ententes de qualification ciblent l'acquisition et la reconnaissance des compétences acquises en milieu de travail par les apprentis salariés en vue de la maîtrise d'un métier.

Le PAMT est un mode de formation structurée se déroulant en entreprise, qui repose sur la formule du compagnonnage. Le travailleur inscrit dans une démarche de qualification professionnelle développe ses compétences et peut recevoir une attestation de compétences et un certificat de qualification à l'issue de cette démarche. Depuis la création du PAMT, le nombre de métiers ayant accès au programme est en constante évolution.

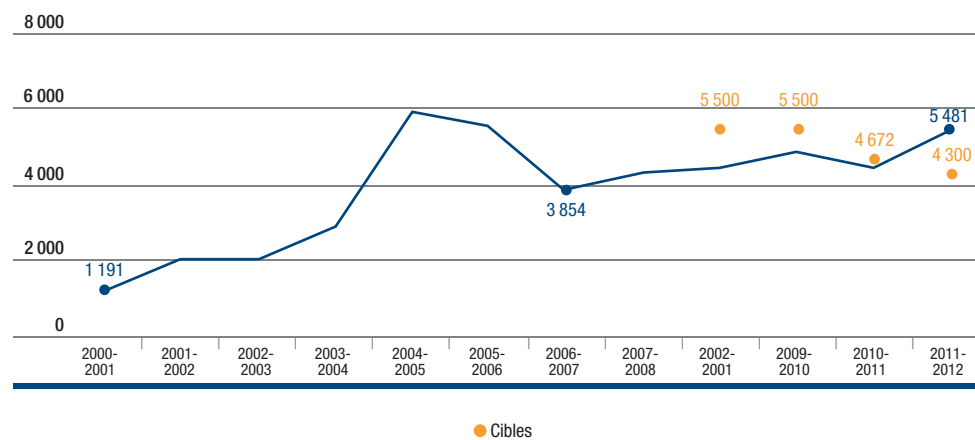
Le compagnonnage est une formule selon laquelle les employés expérimentés forment des collègues dans leur milieu de travail, en leur transmettant leur savoir-faire sur une base individuelle et structurée, les premiers jouant un rôle de compagnon d'apprentissage, les seconds, un rôle d'apprenti

Résultats

En 2011-2012, 5 481 nouvelles ententes individuelles de qualification de la main-d'œuvre en milieu de travail ont été conclues, ce qui représente une augmentation de 1 627 ententes par rapport à 2006-2007 et 127 % de la cible de 4 300 nouvelles ententes fixée pour l'année 2011-2012. Par contre, les cibles fixées pour les années 2008-2009 à 2010-2011 n'ont pas été atteintes. Ces cibles sont établies annuellement dans le Plan d'action d'Emploi-Québec.

De 2006-2007 à 2011-2012, le nombre annuel de nouvelles ententes individuelles de qualification de la main-d'œuvre en milieu de travail est passé de 3 854 à 5 481, ce qui représente un rythme de croissance annuel moyen de 7,3 %. La moyenne de la période s'élève à 4 565 ententes.

2000-2001 à 2011-2012



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Tendance de la période 2006-2007 à 2011-2012



Détails de la tendance

Cibles De 5 500 en 2008-2009 à 4 300 en 2011-2012

Niveau atteint 3 854 au début de la période à 5 481 à la fin de la période

Informations complémentaires

Moyenne 4 565

Variation

Relative +42,2 %
Absolue +1 627

Taux de croissance annuel moyen

Visé +2,2 %
Réel +7,3 %

*Développement durable,
Environnement,
Faune et Parcs*

Québec 



Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation 7406-14-01

UN
QUÉBEC
POUR TOUS